This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1217

Soc. 20485 e. 100/23

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

Article 15 du Règlement intérieur. — La Société, en admettant au Bulletin les articles communiqués par ses membres, n'entend ni en approuver le contenu, ni en prendre la responsabilité.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

Année 1869. — 23e volume

3e DE LA 2e SÉRIE.

AUXERRE

SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ

PARIS

V. MASSON ET FILS, Place de l'Ecole de Médecine. | DURAND, LIBRAIRE, 9, rue Cujas.

1869.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1869.

I.

SCIENCES HISTORIQUES.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR LA PUISAYE, SAINT-FARGEAU, TOUCY

ET LEURS SEIGNEURS DE LA MAISON DE BAR (1)

(XIIIe, XIVe ET XVe SIÈCLES)

Par LE DOCTEUR P.-J.-E. DE SMYTTÈRE (DE CASSEL).

L'histoire d'une contrée n'est souvent que celle de ses seigneurs.

Ayant terminé nos travaux historiques concernant *Jeanne de Bretagne*, femme de *Robert de Cassel*, au XIVe siècle, duquel seigneur nous avons eu l'honneur d'entretenir dernièrement la Société des Sciences d'Auxerre, nous sommes

(1) Nous prions, avant tout, nos honorables lecteurs et collègues de nous excuser en ce qui concerne le style du présent opuscule. On pourra remarquer, comme aux précédents, qu'il est, à la rigueur, parfois incorrect et fautif. Tout cela ne serait sans doute pas arrivé, dans cette rédaction, un peu pressée, si notre origine n'était pas flamande. Certaines phrases de nos écrits se ressentent malheureusement trop des habitudes de notre jeune âge et de la langue maternelle toujours chère ; mais nous dirons avec Ovide :

Da veniam scriptis quorum non gloria nobis
Causa, sed utilitas officiumque fuit.

arrivé à *Iolande*, leur fille, comtesse de Bar et dame de Cassel, dont nous avons de même entrepris d'étudier l'intéressante histoire, comme celle de ses descendants de la maison de Bar, aussi seigneurs de Cassel (1).

Par nos récentes recherches nous voyons que dans les cartulaires dits de *la Dame de Cassel*, conservés aux archives départementales de Lille, il est surtout question des actes administratifs et féodaux de cette Iolande de Flandre. Ils sont pour la dernière moitié du même XIVe siècle.

Un de ces cartulaires, le premier pour Iolande, et portant le n° B. 1574, renferme des documents qui concernent la Puisaye (2) et Saint-Fargeau, ville alors en quelque sorte le chef-lieu féodal de sa partie occidentale. Le troisième de ces cartulaires en contient aussi quelques-uns.

C'est qu'en effet, vous le savez, Messieurs, Iolande dont il s'agit, petite-fille d'Iolande ou Hyolenz de Bourgogne, comtesse de Nevers, et qui fut quelques années comtesse d'Auxerre, vers la fin du XIIIe siècle, administra assez long-

(1) *La maison de Bar*, c'est-à-dire la maison comtale des gouvernants du Barrois. — La petite *Province de Bar*, faisant aujourd'hui partie du département de la Meuse, était bornée, au levant par le pays Messin, le Toulois et la Lorraine ; au couchant, par la Champagne; au septentrion par le duché de Luxembourg, et au midi par la Franche-Comté. Sa longueur était de 32 lieues sur 16 de largeur; mais il est à observer que le Toulois et le Verdunois y étaient enclavés sans en être pour cela dépendants. Ses principales rivières sont la Meuse, la Moselle, l'Aire, la Saux et l'Ornain.

C'est dans la ville haute de Bar-le-Duc, capitale du Barrois. qu'était le château de la maison souveraine de Bar.

(2) Cette contrée touchait au *Gatinais-Orléanais* et aux confins de l'ancien *pays chartrain*, auquel la Puisaye était en partie annexée à son côté sud-ouest.

La *Puisaye* (pays de Puysaie ou puysaye, puisoye), réunion

temps, comme dame suzeraine et douairière, le pays boisé et montagneux de Puisaye (1), situé à la droite de la Haute-Loire, et appartenant à l'ancien diocèse d'Auxerre.

Ce précieux registre concerne l'année 1370 et les suivantes, jusqu'en 1383. Il en a déjà été question dans notre petit mémoire sur *les archives de Lille regardant la Bourgogne et Auxerre*, lu à la société scientifique de l'Yonne, et qui a eu l'avantage d'être imprimé dans son bulletin de 1865.

Si nous ne présentons, aujourd'hui, que les derniers actes de la comtesse de Bar, Iolande, c'est que les précédents, qui concernent la *terre de Puisaye*, se trouvent sans doute consignés dans des archives autres que celles de Flandre, telles que les chambres de dépôt d'anciens documents de Bar ou de

principalement des cantons actuels de Saint-Fargeau et de Bléneau, de l'arrondissement de Joigny; puis, en grande partie, des cantons de Toucy et de Saint-Sauveur (*a*), de l'arrondissement d'Auxerre, avec d'autres localités seigneuriales, contigues du Nivernais, etc. La contrée puisoyenne se distingue par un sol spécial aquatique et accidenté appartenant aux terrains secondaires. On compte là 21,368 hectares de forêts sur une contenance totale de 73,436 hectares. Ce pays était encore bien plus boisé autrefois.

On distinguait ce pays en Puisaye mouvante ou dépendante d'un fief, et en Puisaye non mouvante. Nous y reviendrons.

(1) L'étymologie du mot Puisaye vient de *Puy*, nom ancien signifiant montagne en langue celtique, et *Say* : forêt. Du moins, des écrivains interprétent ainsi le nom de cette antique contrée, la terre classique des vallées ombragées et de la solitude. — « La « Puisaye, qui a quelque chose de vague et de mystérieux, dispo- « sant l'âme à la méditation, et l'invitant, en quelque sorte, à « pénétrer les secrets dont elle s'enveloppe (M. Déy). »

(a) Saint-Sauveur a une partie de son territoire située en dehors de la Puisaye, c'est-à-dire la *Forterre*, contrée montueuse, calcaire et sans eau.

Nancy, par exemple. Les archives impériales de Paris en possèdent aussi, peut-être même y en a-t-il à Auxerre?

La Dame Iolande, dont il s'agit, fut mariée à Henri, 4e du nom, comte de Bar, dès 1340; et comme celui-ci mourut quatre années après cette union contractée, il est certain qu'elle gouverna dès 1344 les domaines du feu comte, comme tutrice de ses deux fils et comme douairière. Il doit indubitablement être resté des traces de ces premiers temps de son veuvage.

Avant d'énumérer les sommaires d'actes administratifs de douze années, à peu près, d'Iolande de Flandre, qui ont rapport à la Puisaye, appelée comté en ce temps, ainsi que le Père Anselme nous l'apprend, qu'il nous soit permis de dire, d'abord, quelques mots sur ce pays et sur la manière dont cette terre et la seigneurie de Saint-Fargeau (Saint-Fargeol ou Ferréol), arrivèrent avec Toucy à l'antique et illustre maison de Bar (1).

Disons de nouveau que, dans l'ignorance de l'histoire locale, et encore étranger à l'Auxerrois il y a peu d'années, nous nous demandâmes si le pays, dit de Puisaye, n'était pas parvenu aux gouvernants de Bar par succession, après madame Marguerite de Bourgogne, comtesse de Tonnerre dès 1273, et jadis reine de Naples et de Sicile par Charles, comte d'Anjou, frère de Saint-Louis.

Cette bonne princesse, mariée en 1268, mourut en 1308

(1) En 951, Frédéric, comte de Bar, épousait la sœur d'Hugues Capet, qui était nièce de l'empereur Othon-le-Grand. Tous les comtes et ducs de Bar se distinguèrent, dans la suite, d'une manière fort honorable soit dans leurs administrations comtales et seigneuriales, soit dans la guerre. Leurs alliances furent aussi des plus nobles et mêmes royales parfois.

laissant Robert de Cassel, son neveu, père d'Iolande de Flandre, héritier en partie de ses biens, avec le frère aîné de celui-ci, Louis I, comte de Nevers.

Quant au comté de Tonnerre, il fut donné par elle à un autre neveu, Guillaume de Châlon, né de sa sœur Alix, comtesse d'Auxerre, et qui lui succéda aux susdits comtés. On sait que Robert de Flandre avait déjà obtenu de sa vénérable tante, sœur cadette d'Iolande de Bourgogne, comtesse de Nevers (1), et dès 1292, (sept années après la mort du roi son mari), tous ses domaines du Perche, tels que Montmirail, Alluye, Brou, la Bazoche, etc., moyennant deux mille livres de rente. C'était là une raison pour nous de penser que la Puisaye pouvait avoir été dévolue à Robert par le même testament de cette comtesse (si ce pays, voisin du Nivernais, eût été à elle), et qu'elle était échue ensuite à Iolande, la fille unique de ce prince de Flandre: c'était une erreur.

Faute de renseignements, nous nous sommes aussi demandé si la Puisaye la plus restreinte n'était pas parvenue directement à Robert de Cassel par sa mère Iolande, comtesse de Nevers, femme en secondes noces du comte de Flandre Robert III. Mais ces suppositions plausibles étaient aussi sans bases solides ; elles se sont évanouies devant les faits officiels étudiés depuis. Des documents positifs nous prouvent clairement, enfin, que la Puisaye, Toucy et Saint-Fargeau

(1) Nous nous sommes occupé de cette comtesse Yolande ou Hyolenz, fille aînée d'Eudes de Bourgogne, à propos *des armoiries d'Auxerre et de Nevers*. — Voir nos *Recherches historiques* à ce sujet, insérées dans le Bulletin des sciences de l'Yonne, du deuxième semestre de 1866.

sont entrés dans la maison comtale de Bar d'une toute autre façon, et dès le commencement de la seconde moitié du XIIIe siècle, c'est-à-dire par le mariage de Jeanne de Toucy, l'une des filles de Jean 1er (1) avec le comte du Barrois, Thibaut II, mariage qui s'accomplit en l'année 1255, selon divers auteurs.

Nous ne pouvons, du reste, affirmer que cette Jeanne, que beaucoup appellent baronne de Toucy, apporta au susdit comte de Bar la contrée entière de Puisaye, avec d'autres localités importantes, situées particulièrement vers son côté nord-ouest, par exemple ; car il est prouvé que, à plusieurs époques, ce pays a varié d'étendue conventionnelle. Il fut subdivisé, même avant Jeanne de Toucy ; lors du partage de famille que fit cette dame, il le fut encore davantage, mais momentanément, comme nous le verrons plus loin.

Au XVIIe siècle, la Puisaye, avec ses annexes, située au sud-ouest du département de l'Yonne, avait une étendue de huit lieues et plus de longueur, sur quatre à cinq lieues

(1) Onzième seigneur de Toucy et Saint-Fargeau qui n'eut pas d'héritiers mâles.

La maison de Toucy avait en un temps pour armoiries, comme suit :

« *De gueules, à trois pals de vair, au chef d'or chargé de* « *quatre merlettes de gueules.* » (Père Anselme). Voir planche I, fig. 2.

OBS. : Ces armes sont semblables, sauf les merlettes, à celles de *Châtillon*. On sait que Gauthier de Châtillon, comte de Nevers au XIIIe siècle, était fils de Gui de Châtillon, comte de Saint-Paul et d'Agnès de Donzy, héritiers de Pierre de Courtenay, et qui possédaient aussi le comté d'Auxerre. — P. Palliot dit, page 647, que de Torcy *(sic)* portait comme de Châtillon ; reste à savoir quel rapport de famille avec Toucy existe-là ?

de largeur (1), étant bornée en partie à l'occident par l'Orléanais et au sud par le Nivernais et les grands bois du Donzillois (2).

La Puisaye, à laquelle nous donnons des limites un peu arbitraires, était jadis beaucoup plus étendue, et fut, à une époque, tout entière entre les mêmes mains.

Ainsi, dès la seconde moitié du xe siècle, la terre de Saint-Fargeau, avec le domaine de Puisaye en partie, se trouvait réunie à la baronnie de Toucy. Mais elle n'en était d'abord qu'une dépendance. Plus tard, cet ensemble forma un tout plus uni, pendant nombre d'années.

Nous n'avons pas à nous occuper longuement de ce pays au temps de ses premiers seigneurs, tels qu'Héribert (3) au xe siècle.

On sait que ce fils naturel du duc Hugues-le-Grand, frère de Hugues Capet, et évêque d'Auxerre, en fut possesseur. C'est lui, vers la fin du xe siècle, qui fit construire, selon

(1) *Dict. de France* de R. de Kesselin, 1771.

(2) Une circonscription approximative de cette petite contrée au milieu du XVIe siècle, a été calculée par M. Ch. Blanché dans son mémoire sur la *Puisaye agricole*, inséré dans l'*Annuaire de l'Yonne* de 1867 ; il y compte 29 communes seulement du département de l'Yonne, c'est-à-dire les cantons de Saint-Fargeau et de Bléneau en entiers puis dix communes de celui de Saint-Sauveur et huit de celui de Toucy. D'autres localités de l'ancienne Puisaye sont maintenant des dépendances de la Nièvre (canton de Saint-Amand) et du Loiret, dans lequel département son territoire s'avance jusqu'au canal de Briare.

(3) Cet Héribert avait pour aïeul maternel Raoul ou Rodolphe, soixante-seizième roi de France (923 à 935) qui était comte d'Auxerre et qui fut enterré dans l'église de Sainte-Colombe de Sens. *Landry*, comte d'Auxerre et de Nevers, lui succéda dès 992.

l'opinion générale, le château-fort de Saint-Fargeau comme celui de Toucy. D'autres évêques suivirent Héribert dans les droits et la jouissance de l'administration seigneuriale de cette contrée.

Ythier de Narbonne fut le premier seigneur laïque ou temporel des domaines de Puisaye et de Toucy, vers le milieu du XIe siècle. Il prenait le titre de seigneur de Toucy, de Saint-Fargeau et pays de Puisaye.

Ythier I, avait choisi pour manoir féodal le château de Toucy : on le qualifiait de sire de Toucy; il fut la souche de cette maison, aussi réputée illustre (1).

Son successeur, Ythier II, mourut en 1097 en Terre-Sainte, pendant la première croisade.

Vers le milieu du XIIe siècle, Ythier, troisième du nom, était, selon le père Anselme, maitre de Toucy et de Saint-Fargeau, comme cinquième seigneur. Ce sire alla aussi guerroyer en Palestine.

Après lui on voit Ythier IVe du nom, fils de Narjot II. Il fut marié à Agnès de Dampierre, fille de Guy. Cet Ythier s'intitulait, comme son père, seigneur de Toucy, de Perreuse, de Saint-Fargeau et du pays de Puisaye, qui, selon certains auteurs, avait alors le titre de comté (2).

Ythier V, vicomte d'Auxerre, lui succéda avec les mêmes titres jusqu'en 1218. Enfin Jean Ier, seigneur de Toucy et de

(1) Ce fut à l'époque où se forma la Société féodale, que s'établit, par une sorte de fédération, la mouvance des fiefs, c'est-à-dire la *féodalité*, mot provenant de *foi* ou *fé* que les *vassali* promettaient à leurs suzerains.

(2) M. Déy dit cependant que la terre de Saint-Fargeau et du pays de Puisaye ne fut érigée, pour la première fois, en comté, qu'au XVIe siècle.

Puisaye, épousa, après 1220, Emma, dame héritière de Laval, et veuve du connétable de France, Mathieu II, comte d'Alençon. Cette Emma, fille aînée de Guy V, sire de Laval, était encore, en 1256, douairière des biens de son dernier mari, seigneur de Puisaye, c'est-à-dire une année après le mariage de Jeanne de Toucy. C'était très-probablement la mère de celle-ci.

Pour arriver aux comtes de Bar, comme seigneurs de Puisaye, après ceux de la maison de Toucy, nous dirons d'abord que Thibaut II, homme valeureux, succédant, en 1240, au comté de Bar, après Henri II, son père (1), fils de Thibaut Ier, s'était marié en premières noces, en 1245, à Jeanne de Flandre, fille de Guillaume de Dampierre et de la comtesse de Flandre, Marguerite, dite de Constantinople, qu'il aida puissamment, en 1253, dans ses hostilités contre Guillaume III, comte de Hollande. Il fut alors fait prisonnier (2) à la bataille de West-Kappel, où il avait perdu un œil.

(1) Le père de Thibaut II, Henri II, s'était distingué grandement à la journée de Bouvines en 1214. Il s'était placé du côté de Philippe-Auguste.

Voici un passage curieux des chroniques de Saint-Denis regardant ce fait. Il est pris à la page 911 du vol. I :

« Lors se remistrent en chemin et chevauchièrent jusques à un « petit pont qui est appelé *pont de Bovines* (pour le passage des « bœufs); entre autres nobles combateurs marchaient à côté du « roi Philippe, et mais spécialement pour son corps garder était « *Henry le comte de Bar, jeune homme et viel de courage, noble* » *en force et en vertu, cousin estoit le Roy.* »

(2) « L'an mil deus cens cinquante-sis (*sic*).
« Fu Thibaus li quens de Bar pris
« En la bataille de Hollande,
« Dont toute la gent fut dolente. »

Après sa mise en liberté, grâce à une forte rançon, le comte Thibaut, en épousant en secondes noces Jeanne, baronne de Toucy ou Toci, en 1255, devint naturellement le possesseur et le chef de tous les domaines de sa femme, situés aux confins d'occident du comté d'Auxerre (1). Ce Thibaut (2) mourut en 1296 ou 1297. Il avait été le fondateur de l'élégante église de Saint-Fargeau; du moins on lui attribue aussi ce bienfait.

Sa femme mourut en 1317. Aussi la seigneurie de Saint-Fargeau passa-t-elle, après cette Jeanne de Toucy, à Edouard Ier du nom, comte de Bar, son petit-fils; car Henri III, fils de Jeanne et du comte Thibaut, était mort avant sa mère, c'est-à-dire en 1302; étant allé au secours du royaume de Chypre, attaqué par le sultan d'Égypte, il mourut à Naples, à son retour.

Edouard était alors encore en bas-âge. Il resta quelque temps sous la garde et la régence de Jean de Puisaye, son oncle, selon *l'Art de vérifier les Dates*.

C'est à Jean, deuxième fils de Thibaut et de Jeanne, que

(1) M. le baron Chaillou des Barres a dit que Jeanne de Toucy apporta dans la maison de Bar, vers 1260 (*sic*), les seigneuries de Saint-Fargeau et Toucy.

(2) Le comte Thibaut de Bar avait pour blason, comme ensuite les Edouard, les Henri, les Robert, etc., ses successeurs : *d'azur à deux barbeaux ou bars, adossés d'or, l'écu semé de croix recroisetées au pied, fiché de même*. Pour les divers blasons, voir aussi notre *Notice historique sur les armoiries, scels et bannières de Cassel*, etc., de l'année 1862. — *Comité flamand de France*.

Des auteurs disent aussi : *Bars dentés et allumés d'argent, brochant sur le tout*. — Voir planche I, fig. 1 et suivantes de la *Maison de Bar*.

la seigneurie de Puisaye échut par l'acte de partage de la comtesse de Bar, sa mère, en 1305. Mais ce Jean II mourut sans avoir d'enfants de Jeanne de Dreux, sa femme, et cette terre fit retour à Jeanne de Toucy (1).

Le sceau de ce Jean de Bar, dit de Puisaye, est conservé aux archives du Nord, sous le n° 467 du catalogue : il figure ici au frontispice (1re planche).

Dans la Chambre des Comptes de Lille, se trouve un acte, muni de ce sceau, qui porte la date du 28 mai 1293, par lequel ledit Jean de Bar, chevalier, déclare que Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, lui assigne annuellement, sur les bois de Mormal, une rente héréditaire et féodale de 200 livrées de terre. C'est là la seule trace qui reste de lui en Flandre.

En 1317, à la mort de la comtesse de Bar, Jeanne de Toucy, la grande seigneurie de Puisaye fut partagée en cinq lots : trois furent attribués à Edouard, petit-fils de Jeanne de Toucy, par représentation de Henri III, comte de Bar, son père. La seigneurie de Saint-Fargeau et plusieurs autres formèrent cette attribution. Quant aux domaines de Faverelles, de Sept-Fonds, de la Couldre et de Saint-Privé, attribués à un autre fils de Jeanne, Pierre de Bar, ils furent bientôt cédés au même Edouard I, et la seigneurie de Puisaye fut ainsi reconstituée presque dans son état primitif (2).

Le comte de Bar, Edouard, assista et se signala, en 1328,

(1) Il va sans dire que les terres dépendantes de Saint-Fargeau ne comprenaient pas l'étendue de la Puisaye entière.

(2) *Histoire de Saint-Fargeau*, par M. Déy, page 58.— Ce fut au temps où la Puisaye, cachée dans ses bois, perdue dans ses boues, était restée isolée et entièrement livrée à elle-même, sans liens pour ainsi dire avec une province voisine ; ce pays fut ainsi long-

à la bataille de Mont-Cassel (1). Il mourut 35 ans après son père, dans l'île de Chypre, où il avait été jeté par les vents contraires, en allant combattre les Sarrazins : Ce fut en 1337.

Edouard, seigneur de Puisaye, avait réuni ses terres à celles de Villeneuve-les-Genêts, comme héritier de Catherine de Courtenay, selon le dire de M. Chaillou des Barres.

Cet Edouard eut de Marie de Bourgogne, petite-fille de saint Louis et belle-sœur de la duchesse de Valois (2), un fils,

temps privé de communications civilisatrices et de progrès... ..... *Quantum mutatus ab illo !*

Obs. : Nous disons à tort, avec certains auteurs, *Seigneurie de Puisaye,* car elle n'était pas alors reconnue officiellement ; les véritables seigneurs de cette contrée ne datent que du temps du fils d'Edouard I, le comte de Bar Henri IV, c'est-à-dire de l'année 1344, en vertu de lettres du roi de France Philippe VI dit de Valois, datées de Raiz.

(1) Dans le corps de bataille du roi de France, le roi de Navarre (Philippe, dit le Sage), le duc de Lorraine et le comte de Bar avaient une aile de six bannières, que messire Mile de Noyers conduisait, portant l'oriflamme ; celui-ci fut tué. Quant au comte de Bar, il y fut blessé (navré). On le conduisit à Saint-Omer avec le duc de Boulogne, le duc de Bretagne, etc. Philippe de Valois confessa qu'il devait à ces braves amis la *victoire et la vie.* Il les avait embrassé sur le champ du combat.

Le même comte de Bar soutint le duc de Brabant, de concert avec le roi de France et celui de Navarre, lors d'un conflit qui s'était élevé entre ce duc et le comte de Flandres, Louis de Nevers, en 1331. Edouard, en 1333, mit en déroute des cavaliers flamands au village de Kellekin, où il était en embuscade, et leur fit beaucoup de prisonniers : il stationnait alors, avec sa milice, à Vilvorde en gardant le Brabant. Cette guerre cessa en 1334.

(2) La première femme de Philippe de Valois, dès 1313, fut Jeanne de Bourgogne, la tante maternelle de Henri de Bar, puis-

Henri IV du nom, dernier comte de Bar (1), qui lui succéda à sa mort.

Henri de Bar, mari d'Iolande de Flandre, dont nous allons parler, mourut à Paris, en 1344, la veille de Noël (2), peu d'années après son mariage. C'est à lui qu'avaient été dévolus, à son tour, des domaines de la Puisaye déjà énumérés, et dont il fut le premier véritable seigneur (3).

A propos de ce fait, nous devons faire remarquer une erreur de certains auteurs, particulièrement de M. Chaillou des Barres. Dans son article sur Saint-Fargeau, inséré dans l'Annuaire statistique du département de l'Yonne de l'année 1839, après avoir parlé brièvement de Edouard Ier, qui ne

qu'elle était aussi fille de Robert II, duc de Bourgogne, comme Marie de Bourgogne, la mère du comte Henri IV.

(1) Et non *duc* comme on l'a dit, car cette dignité ne fut conférée à son fils Robert qu'après sa mort. Cependant il est certain qu'on avait qualifié ainsi parfois les gouvernants du Barrois. Ceci eut lieu surtout de 958 jusqu'en 1030 et un peu au-delà ; après ce temps ils reprirent, jusqu'à 1353, le titre de comte : *Cuens de Bar* ; mais la ville conserva le nom ancien de *Bar-le-Duc*. Le comte se disait *comes Barri-Ducis*, et particulièrement au XIIIe siècle. — Voir le sceau de Jean de Bar, fils de Thibaut II, année 1293, figuré ci-contre, au frontispice (1re planche).

(2) M. P. Bonamy dit à tort qu'il mourut au mois de septembre de cette année. (Cet historiographe du milieu du XVIIIe siècle, est à consulter pour ce qui regarde J. Cœur, cité plus loin). M. Déy dit que le comte Henri IV mourut avant 1353 ; ceci est un peu vague.

(3) C'est à la demande du comte Henri IV que la terre de Puisaye fut tout entière de la dépendance du bailliage de Sens. Philippe de Valois l'ordonna ainsi en 1344, et le vingt-deux septembre de cette année, ce roi accorda à ce comte, *son neveu*, le titre de *seigneur de Puisaye*, pour lui et ses successeurs, comtes de Bar. Ces lettres furent données au château de Raiz. Ce fut peu de mois avant la mort du comte de Bar, Henri.

serait tout au plus que le quatorzième possesseur de la Puisay et sans parler ni de Henri III et de Jean, ni de Henri IV Bar, il arrive immédiatement au dix-neuvième seigneur, sel lui, et le nomme Guillaume de Bar (1).

Nous n'avons pu comprendre comment il put y avoir vrai seigneur de Puisaye de ce nom, entre 1344 et 135 comme successeur immédiat, dans ce pays, des comtes Bar, pendant que les enfants de Henri IV étaient sous tutelle de leur mère. Notre étonnement a doublé en voyant même auteur avancer que ce Guillaume succéda à Robert Bar, époux de Marie de France.

Le Robert dont il s'agit et qui, en effet, fut plus ta seigneur de Puisaye, comme fils et successeur du com Henri IV, n'eut qu'un frère, son aîné, qui fut Edouard I et qui mourut en 1352, étant encore mineur.

Malgré cette dissidence, nous dirons qu'il est consta qu'Iolande, comtesse de Bar, petite-fille de Robert III, d de Béthune, comte de Flandre et de Nevers, et qui fut que ques années comte d'Auxerre, garda assez longtemps tutelle de ses enfants, et particulièrement de son cadet R bert, resté seul héritier du comte son père, après la mort d jeune Edouard II, survenue en 1351-52. Il obtint bientôt titre de duc par dispense d'âge (2), et il épousa, en 136

(1) Tué à la bataille de Poitiers en 1356, selon cet auteur.

(2) « Mil trois cens cinquante-trois,
« Vint de Behaigne (Bohême) à Metz un Roy (*a*)
« En séjournant dans son repairt
« Fit duc le comte de Bar (*b*). » (Dom Calmet).

(*a*) Charles de Luxembourg, roi des Romains et empereur. — La partie du Barro au-delà de la Meuse, dépendait de l'Allemagne.

(*b*) Cependant la ville de Bar, sur Ornain, dans la Meuse, fut nommée Bar-le-Du bien avant ce temps, ainsi que le prouvent les sceaux antérieurs et ceux du XIIIe siècl *S. Comit. Barri Ducis.* Voir ces sceels à la planche II.

Marie, deuxième fille du roi Jean-le-Bon, petite-fille de Philippe de Valois et sœur de Charles V.

A la mort de Henri IV de Bar, son père, Robert n'avait pas encore trois ans. Par conséquent, lorsqu'il devint héritier de tous les domaines de celui-ci, il ne put les administrer d'abord par lui-même. Aussi sa mère, Iolande, géra-t-elle ses biens comme régente en même temps qu'elle les gouvernait par ses droits de dame douairière (1). Elle fit même alors frapper des monnaies en son nom (2). Iolande était

(1) Yolande ou Iolant de Flandre, comtesse de Bar, dame de Cassel et de Puisaye, avait son écusson soit écartelé, soit mi-parti de Bar ci-dessus donné (à cause de Henri IV de Bar son premier mari) : *d'or au lion de Flandres de sable, armé et lampassé de gueules, avec bordure engrelée et componnée d'or et de gueules*, comme armes de Robert de Flandres, son père, formant la branche cadette (voir ces scels à la planche II). Sur quelques-uns de ces scels et sur leurs contre-scels, on voit Yolande portant aussi ces deux espèces d'armoiries, soit jointes ensemble, soit séparées en deux écussons distincts. Parfois l'écu de Bar y est remplacé par celui de son deuxième mari dès 1352, Philippe de Longueville, comte de Valois, fils de Philippe III, roi de Navarre, (voir la figure 2 *bis* de la planche II (*Navarre et de Longueville : semé de France, au bâton componné d'hermines et de gueules mis en bande* (P. Anselme). Après la mort de celui-ci, survenue en 1363, Iolande adopta un nouveau scel qui fut *aux armes de Bar*, comme antérieurement.

Quant à l'*échiquier or et azur de Dreux, à la bordure de gueules au franc quartier d'hermines*, c'est là le blason des aïeux maternels d'Iolande de Flandres.

(2) Ces monnaies furent frappées à Saint-Mihiel, où, depuis lors, la plupart des monnaies des ducs du Bar furent fabriquées : *moneta Sci* (*Sancti-*) *Michaelis*. — Voir aussi au frontispice des specimens de monnaies (*gros*, *moutons*, *haulmes*, *plaques*, etc.) du duc Robert.

habile dans l'art de gouverner, hardie et entreprenante.

Cette princesse administra, par les mêmes motifs, les domaines de la Puisaye (1), mais seulement, et en partie, jusque vers l'année 1381 (2). Plus tard, on ne trouve plus de trace, aux archives, de sa gérance seigneuriale dans cette contrée, dont le duc Robert s'occupa à son tour, *en preux homme et discret*, ainsi que le dit Monstrelet.

Nous allons, à présent, citer les quelques actes d'Iolande *sage* de 1370 à 1381.

En faisant l'énumération sommaire des pièces qui concernent la Puisaye et Saint-Fargeau, des cartulaires que nous venons de citer, nous nous proposons, d'abord, de nous offrir de nouveau à la Société savante d'Auxerre, pour lui procurer, lors de notre prochain voyage à Lille, copie *in extenso* de quelques-uns de ces documents qui pourraient lui convenir; et, ensuite, d'ajouter, pour l'histoire locale, un petit nombre de notes qui concernent soit ces domaines seigneuriaux et leurs vassaux, soit les droits féodaux et peut-être les mœurs et habitudes de l'époque. Ces choses sont d'autant plus intéressantes pour nous, qu'une partie de l'ancienne Puisaye, surtout les cantons de Saint-Fargeau, de Bléneau, de Toucy et celui de Saint-Sauveur font maintenant partie du département de l'Yonne.

Voici ce que contient sur cette question de localité le registre cartulaire B. 1574, (in-folio, papier, 156 pages), de

(1) Dom Calmet.

(2) 1380. Mai. — Charles V, roi de France, accorde à Iolande dame de Cassel, une somme pour l'aider à entretenir et fortifier ses châteaux sis au Perche et en Puisoie (*sic*). B. 980. (Carton). Archives du Nord.

la *série des cours et juridictions* de la Chambre des Comptes de Lille (1):

— Nomination faite par Iolande de Flandre, de Jean de Maigny au poste de châtelain de Saint-Fargeau ;

— Nomination de Martin des Tourbes aux fonctions de gouverneur de la maladrerie de Saint-Fargeau ;

— Nomination aussi, par la comtesse Iolande, de Henri Beliart, au poste de sergent général des bois et forêts de la prévôté de Mézilles, et de Jeannet Sarrazin, et ultérieurement de Guillemin Garnier, au poste de sergent et forestier de Saint-Fargeau.

— Enfin nomination de Louis Mabilez au poste de sergent général de la terre de Puisaye ;

— Permission à Giles de Cloies, bailly de Puisaye, de faire autant de feux qu'il lui plaira dans la grosse forge qu'il possède à Saint-Fargeau;

— Permission pour mettre en vente ce qui reste de vins, du château de Porcien, dont Jean de Maigny, châtelain de Saint-Fargeau, a déjà vendu une partie;

— Remise par Iolande de Flandre à Perrin le courtier, de l'amende qu'il pourrait encourir dans un procès à lui intenté par le procureur de Puisaye, pour cause de prélèvement que ledit Perrin avait opéré, à son profit, sur le produit des tailles, auxquelles il avait assujetti les habitants de Porreuse lorsqu'il était capitaine de ce château (2).

(1) Il est à remarquer que ces actes d'Iolande sont postérieurs à 1363, année où mourut son second mari, Philippe, comte de Longueville, fils cadet du roi de Navarre précité. — Voir à la fin des preuves, page 77.

(2) C'est sans doute la commune de Perreuse ou Piereuse

— Pardon accordé à Jacques Bochard, boucher, coupable d'avoir vendu de la viande gâtée en la halle de Saint-Fargeau;

— Don par Iolande à Pierre de Zeuvre, sergent d'armes du roi, d'une maison et d'une grange à Mézilles;

— Quittances délivrées par Iolande à Pierre Mirouer, jadis bailli et receveur de Puisaye;

— Nomination de Guillaume du Garet au poste de châtelain de Porreuse (aussi sans date, comme les suivantes); deuxième cartulaire de la Dame de Cassel de 1370 à 1383;

— Nomination de Pierre Legueux au poste de portier du château de Saint-Fargeau;

— Déclaration par Iolande de Flandre qu'elle a reçu l'hommage de Pierre de Zeuvre ou Zeure, sergent d'armes du roi de France et son châtelain de Sens, pour une maison et une grange, sises en la paroisse de la ville de Mézilles. Donation qu'il a acceptée (1).

Ce dernier acte fut passé le mardi 17 septembre 1381, à Villeneuve-le-Roi, devant Guillaume Viviers, prévôt, Etienne Bamart et Jean Jalant, gardes du scel de ladite prévôté.

Les lettres concernant ce don de la comtesse de Bar, Iolande, furent données au château de Saint-Fargeau, le 15 du même mois. Il y est dit, de plus, que la moitié de ces maison, grange, terres labourables et prés en dépendant, situés dans le finage et la paroisse de la ville de Mézilles, est tenue

nommée *Petrosa*, sous l'évêque J. Baillet, et dans le testament du cardinal Louis, duc de Bar.

(1) 1381, septembre. — Pierre de Jeure (*sic*), sergent d'armes du roi et châtelain de Sens, accepte, en présence de Guillaume de Viviers, prévôt de Villeneuve-le-Roi, cette donation à lui faite par la dame de Cassel. B. 991 (carton) aux archives du Nord, à Lille.

en cens de ladite comtesse. Ce domaine lui était échu à titre de deshérence par la mort de Louis Tastègne.

— Il fut aussi donné au susdit sergent d'armes de Zeure la terre dite *des Fours*, située en la châtellenie de Thouci, au fief du château de ce nom.

Là s'arrêtent les actes plus ou moins importants d'Iolande, insérés dans son premier cartulaire ; cependant cette comtesse habita encore plus tard Saint-Fargeau : c'est ce qui est prouvé par une commission de capitaine et garde du châtel et forteresse de Nogent-le-Rotrou (1) (de l'apanage de 1320 de Robert, sire de Cassel, son père), donnée par elle à Bernard de Bersis, écuyer. Cette commission est datée de Saint-Fargeau le 13 mars 1384 et signée (2). Disons, en passant, qu'on voit par là, un séjour parfois prolongé d'Iolande en ce pays (3), et que la

(1) Nogent-le-Rotrou au Perche et ses dépendances, provenant d'Iolande, sa grand'mère, furent quelque temps à Charles de Bar, cinquième fils du duc Robert, aussi décédé jeune, en 1399, sans laisser de postérité, après avoir été attaché immédiatement à la personne de Charles VI à partir de décembre 1389. — C'est lui surtout, parmi les enfants du duc Robert, qui se plaisait à habiter les environs de Cassel. Il fit là, en 1386, son testament, au château de la Motte-au-Bois.

(2) La signature d'Yolande, trouvée par nous, méritait un *fac simile*, que nous joignons, avec ses sceaux, à la planche qui suit celle des armoiries des princes de Bar.

(3) Quand Iolande n'habitait pas la Puisaye, Bar-le-Duc, ou l'un de ses châteaux en Flandre-occidentale, comme celui de la Motte-au-Bois, châtellenie de Cassel, elle logeait à Paris dans son hôtel (*dit de Cassel*, à cause de son père Robert de Cassel), qui était situé aux environs de Saint-Germain-des-Prés ; c'est-à-dire entre cette église antique et l'emplacement actuel de Saint-Sulpice ; cet hôtel s'appelait aussi *maison du Colombier*, et les rues du Vieux-Colombier, dite de Cassel (*Cassellum*) et Cas-

Puisaye, en ce temps reculé, n'était pas aussi insalubre qu'on a semblé le dire (1), malgré ses vallées étroites et humides, son ciel brumeux et son sol de nature fangeuse, à cause de ses argiles, ses vastes marécages et ses nombreux et larges étangs. On sait que ses forêts étaient impraticables; mais ce pays, d'un aspect si pittoresque, avait ses charmes naturels. Il fut longtemps inconnu par la difficulté d'y pénétrer, et il resta en dehors de toute civilisation. Quoi qu'il en soit, au lieu de fuir ce pays, de grand personnages étrangers et parfois célèbres, l'ont souvent habité, surtout Saint-Fargeau (2) et Toucy, même avant ses assainissements successifs, dus à un progrès agricole réel, digne d'être signalé, et qui ira toujours en augmentant, grâce aussi aux voies ferrées qui y sont en projet.

sette *(Capsellum)*, (noms que Valesius dit être synonymes dans l'espèce), y aboutissaient. L'hôtel du Vieux-Colombier fut aussi plus tard aux descendants du duc de Bar, Robert, fils de la comtesse Iolande de Flandres et seigneur de Puisaye. Nous reviendrons sur toutes ces choses dans notre *Histoire de la maison de Bar* qui est en partie terminée.

(1) Le docteur Robineau-Desvoidy, savant naturaliste, dans son étrange et original *Essai de statistique sur le canton de Saint-Sauveur*, qu'il habitait.

(2) *Saint-Fargeau*, c'est-à-dire son antique château féodal, rempli de souvenirs. Malgré ses remaniements du quinzième siècle surtout, on y remarque encore des épaisses murailles du xe siècle particulièrement, avec des accessoires de défense et les grosses tours primitives à machicoulis, surmontées, depuis, d'élégants clochers à jour. Elles supportent à présent des dômes légers du style oriental; son architecture est morcelée, mais on voit que le château de Saint-Fargeau, qu'habitèrent les comtes et ducs de Bar, fut élevé par des mains puissantes, comme le château de Toucy. — On a dit quelque part que dans l'origine ils étaient des places fortes de Hugues Capet, roi des Français.

Ajoutons, pour terminer ce qui a rapport aux cartulaires de la dame de Cassel, que le suivant, le troisième, ne contient que peu d'articles concernant la Puisaye ; mais surtout celui émané d'Iolande, à propos d'un don fait par elle à Pierre Mirouer, des biens et héritages de Mézilles : l'inventaire le mentionne sans date.

Cette pénurie de sommaires spéciaux à ces registres s'explique par la raison que le fils d'Iolande, le duc de Bar Robert, administra, en dernier lieu surtout, cette contrée centrale de la Puisaye par lui-même, mais quelque temps cependant après sa majorité anticipée, et avec l'aide, toutefois, de sa mère la Comtesse, ainsi que le prouve la deuxième pièce justificative ci-jointe.

On gouvernait ou administrait aussi parfois ce pays au nom du duc, au moyen de délégués ou fondés de pouvoirs, comme celui-ci le fit en un temps, pour ses vastes domaines de Flandre occidentale, provenant de Robert de Cassel son aïeul.

Le sommaire suivant d'une pièce des archives départementales du Nord ne doit pas être oublié.

En 1358, mai. — « Charles, régent du royaume de « France, mande au bailli de Sens de s'informer de la vérité « de *l'exposé, fait par le duc de Bar* et les habitants de la « ville et du château de Pérouse-en-Puisoie, touchant l'an- « cienneté de cette ville et de ce château et des réparations à « y faire. » (Pièce du carton B. 859).

Néanmoins Yolande en resta encore la douairière (1),

(1) Ce qui le prouve aussi, d'un autre côté, c'est une pièce de l'année 1375, vers mai, conservée aux archives départementales du Nord (B. carton 951), par laquelle Jeanne de Perreuse, en Puisaye, femme de Gilles de Cloyes, écuyer, s'oblige avec son mari, envers la dame de Cassel, comtesse de Bar, au paiement du

c'est-à-dire jusqu'au moment où, en 1385, elle céda entièrement son douaire de la terre de Puisaye (1) et d'autres terres à son fils en échange d'autres biens. A cet effet, elle nomma une Commission pour faire *la prisée* de ce domaine seigneurial, en ce qui la concernait. Ceci est prouvé par un acte inséré au troisième cartulaire de la dame de Cassel (in-folio de 65 feuilles, désigné sous le n° B. 1575) aux archives départementales du Nord. (Voir aussi André Duchesne, *Preuves de Bar*, p. 54).

En 1380, mai. — Charles V, roi de France, avait accordé à Iolande, dame de Cassel, une somme pour l'aider à entretenir et fortifier ses châteaux sis au Perche et en Puisoie. B. 980. (Carton des mêmes archives de Lille).

Dans le recueil d'anciens hommages de plusieurs provinces de France (vol. 11, page 228 et suivantes), il y a l'hommage fait par la comtesse de Bar, en 1383, pour son hôtel, ville et châtellenie de Saint-Fargeau et de Mézilles en Puisaye, mouvant du château de Montargis.

reste de la recette faite des revenus de cette dame au *Puisoie* et au Perche. — L'année d'avant, le même de Cloyes, bailli de Puisaye, donne une obligation d'une somme en argent et en nature, passée au profit de la comtesse Iolande, pour recette faite par lui de ses revenus en Puisoie, etc. B. Carton 949 de ces archives.

En 1379, mars (v. s.), Jeanne de Perreuse, veuve de Gilles de Cloyes, écuyer; Jean, son fils, et Pierre de Beautrain, écuyers, s'obligent au paiement d'une somme envers la dame de Cassel, pour *dépens* (frais d'un procès) faits par elle, à cause d'une somme due à ladite dame par défunt Gilles de Cloyes. B. (carton) 997, mêmes archives du Nord.

(1) En septembre 1351, Edouard II, comte de Bar avait fait assigner à la comtesse Iolande, sa mère, pour son douaire, 5,000 livrées de terre sur le *Pays de Puisaye*, Clermont, Varennes et autres localités seigneuriales (Voir Servais).

Il y a aussi dans le même volume de ce recueil, conservé aux archives impériales, l'hommage fait par le duc de Bar, Robert, pour ses terres de Saint-Fargeau, Mézilles, Septfonds (*sic*), Saint-Privé, Sormery et Grand-Pré. Cet acte est de 1391.

La comtesse Iolande ne mourut qu'en l'année 1395, étant âgée de 70 ans. C'est à son château de la Motte au bois, de Nieppe, près Cassel, qu'Iolande trépassa, et non à Metz (pays souvent ennemi du Barrois), comme l'ont avancé à tort l'historien de Lorraine, dom Calmet, et les auteurs de l'*Art de vérifier les Dates*. Nos récentes recherches nous l'ont prouvé d'une manière décisive. Dans une de nos dernières publications, nous avons produit des attestations officielles regardant cette question, qui avait été si étrangement controversée.

Iolande avait témoigné le désir d'être inhumée à Térouane, proche de son château de la Motte-aux-Bois. Son corps y fut en effet transporté. Mais quelques mois après, son fils le ramena à Bar, où un riche mausolée lui fut érigé dans l'église Saint-Maxime, qui dépendait du château du duc, et où reposaient déjà les cendres de ses ancêtres.

Il nous eût été facile de donner ici des détails sur la vie de la comtesse de Bar, Iolande, dont l'existence presque entière a été si remplie de vicissitudes; nous aurions pu extraire de notre biographie, non encore éditée, concernant cette princesse (la seule qui jusqu'à présent ait été faite), beaucoup de détails intéressants basés sur de nombreux documents rares et authentiques de ce temps, mais nous devons nous borner aujourd'hui à ce qui regarde surtout la Puisaye. Néanmoins, nous pouvons dire, en peu de mots, que pendant ses cinquante années d'administrations diverses, après son premier veuvage, Iolande de Flandre eut à souffrir bien des

adversités, souvent par sa faute, à cause de son caractère exceptionnel, tenant du reste de celui de son père, et dans lequel on trouvait, à côté des qualités excellentes du cœur, telles que la charité, la piété, la générosité, des dispositions à une violence irréfléchie, et une tenacité de volonté même pour des choses parfois préjudiciables à elle et aux autres. Aussi cette comtesse eût-elle une existence fort agitée : elle fut plusieurs fois incarcérée, excommuniée ; elle provoqua des hostilités, elle eut des différents sérieux avec le clergé ou avec ses administrés, avec ses supérieurs, et même avec le roi ; elle alla jusqu'à faire fabriquer de la fausse monnaie de France, toutes choses, du reste, assez communes au moyen-âge. Iolande se brouilla aussi quelque temps avec son fils Robert, après avoir mis en *guage* ses nombreux joyaux pour sa rançon, lorsqu'en 1370 il était prisonnier à Metz.— Les pièces justificatives II, III et IV prouvent tout cela.

Le duc Robert ne vécut que quinze années après le décès de sa mère : il mourut en 1411.

A la mort de Robert, duc de Bar (1), fils puiné de Henri et d'Iolande, et qui était devenu leur seul et unique

(1) Nous parlerons ailleurs avec détails du duc de Bar, Robert et aussi de ses fils seigneurs de Cassel, etc., dont nous préparons l'histoire, pour faire suite à celle d'Iolande, leur aïeule.

Les sceaux de ce duc sont représentés à notre planche II ci-jointe, figures 4, 5 (*a*) et 6. Cette dernière représente le scel du château de Saint-Fargeau (ou de Cassel?) comme un chef-lieu de juridiction féodale des ducs de Bar.

Quant au sceau fruste, fig. n° 7 de notre planche I, il doit très probablement être celui du frère d'Edouard, duc de Bar, c'est-à-

(*a*) Les tenants des armes du duc de Bar Robert sont un lion debout, léopardé e couronné à dextre, et cerf aussi debout ou dressé à senestre.

héritier, ainsi que nous l'avons dit plus haut, ses biens furent passés en partie, par sa volonté expresse, à son deuxième fils, Edouard III, qui fut ainsi duc de Bar, marquis du Pont et seigneur de Cassel ; plus tard ils furent usurpés par Louis de Bar, le cardinal (1). Ces deux descendants de Robert furent donc succcessivement possesseurs du gouvernement du duché et d'autres propriétés seigneuriales situées dans diverses contrées. Mais ce fut à Jean de Bar, sixième fils, le plus jeune du duc Robert, que fut dévolue, en 1409, la Puisaye non mouvante. Ce chevalier, *Miles*, avait nom Jean III, comme seigneur, ou propriétaire féodal de cette contrée.

Le partage des biens du duc Robert avait été fait de son vivant, et d'abord le *duché et le marquisié du Pont* (Pont-à-Mousson) furent accordés, en décembre 1399, à Edouard, du temps de sa mère Marie (2), qui mourut en octobre 1404 (3) ; cependant cette décision eut lieu au détriment du fils de *Henri d'Oisy*, le *chier aisné de Marie*. Celui-ci n'était plus là pour soutenir les intérêts des siens, puisqu'il mourut en 1397, à Trévise, à son retour des Marches de Hongrie, où il avait été

dire le *Jean* III ici mentionné. La légende est effacée en partie, on y a pu déchiffrer à peine quelques mots : S. JOHNIS MILITIS. S. FAREOL (DOM. FIL....) BARRI-DUCIS...? — Le bord engrelé de l'écusson s'y voit bien, comme brisure de *branche cadette*.

(1) La loi salique n'était pas reconnue ou suivie dans le Barrois.

(2) Le duc Robert et Marie de France assurèrent le titre de duc de Bar (*estant bien advisez et par grande et mehure délibération de nostre conseil*, dit l'acte de donation), et lui mirent en mains leurs anneaux en signe de consentement des deux partis (Dom Calmet).

(3) Disons aussi que cette princesse n'oublia pas Toucy et Saint-Fargeau dans son testament.

combattre, avec la noblesse française et flamande, le cruel sultan Bajazet, au funeste champ de Nicopolis (1).

Le fils de cet Henri, Robert, comte de Marle et seigneur d'Oisy, avait néanmoins un incontestable droit à l'héritage ducal de son aieul, mais son oncle Edouard lui fut définitivement préféré, et d'abord par l'acte de 1399 (2). Un autre partage définitif des domaines de Robert, duc de Bar, eut lieu aussi de son vivant, entre les trois fils qui lui restaient. Ce fut le 19 septembre 1409. Ses filles avaient reçu antérieurement leur dot en numéraire (3). A Iolande, la reine d'Arra-

(1) *Nicopolis*, champ de bataille, victorieux pour les Turcs, où périt le frère de Henri de Bar, Philippe, le 28 septembre 1396, avec grand nombre de gentilshommes Français, Lorrains, Bourguignons, Flamands, etc. Parmi ces derniers on cite Jean de Drinckham, Louis bâtard de Flandres, dit le Haze, messire Louis de Vries, etc., etc. Boucicault dit que le duc Robert *grand deuil demenoit pour ses enfans, et faire le debvoit car oncques puis ne les veid.*

Henri du Bar s'était échappé, comme par miracle, aux massacres et cruautés qui suivirent cette défaite.

(2) Robert d'Oisy, cependant, reçut après ce temps (en 1409), des domaines importants situés en Flandres, par transaction, et en compensation de cette espèce d'injustice qui est motivée dans les décisions du duc Robert, puisque cet acte s'accomplit surtout pour qu'Edouard pût mieux paraître à la Cour et avec plus d'honneur près du frère de sa mère, Charles V, et aussi à la cour de son autre oncle, le duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi; *Afin qu'il puisse estre plus grandement avanciez en mariage et aussi en prérogatives*, etc. (*Histoire de Lorraine* déjà citée).

(3) Du mariage de Robert, duc de Bar, avec Marie, étaient nés six garçons et cinq filles. Philippe de Bar était mort à Nicopolis, étant parti pour la Hongrie, avec son frère aîné Henri, lors de la guerre susdite, commencée en 1395 contre les Turcs pour défendre

gen, fut donnée, à son mariage, en 1380, la somme de soixante mille livres; c'est pourquoi le cardinal Louis de Bar prétendit plus tard, ou prétexta qu'elle *avait renoncé à tout*, en se mariant, ayant eu alors part de biens en argent.

Nous donnons plus loin un extrait de cet acte de partage tel que l'a dicté le duc de Bar, Robert : il est fort remarquable. Son contenu en entier se trouve sous le n° V, aux pièces justificatives. Il sera facile d'y remarquer que le père des princes de Bar, ce duc Robert, tout en voulant *apaiser les contestations de famille, et les mettre au net*, n'y avait pas prévu le cas du décès d'Edouard, son héritier direct reconnu, s'il survenait sans que celui-ci laissât des *hoirs légitimes*, et il avait omis de désigner celui d'entre les enfants existants, lors de ses arrangements, de 1409, qui aurait dû succéder au duc Edouard dans ses biens en pareille circonstance. De là, plus tard, plusieurs causes de débats, de contestations et de procès dont nous parlerons aussi.

Pour ne pas nous écarter de notre sujet, nous dirons que c'est au cardinal de Bar, Louis (1), légat du Saint-Siége, pair de France, etc., que s'arrête pour les ducs de Bar l'administration féodale de la Puisaye. Celui-ci, après avoir été prieur de l'église de Saint-Eusèbe d'Auxerre, fut successivement évêque de Langres et de Châlons-sur-Marne, qui était un comté-pairie, puis évêque de Verdun (2); il fit un testament

la chrétienté. Charles de Bar, cinquième fils du duc Robert, était mort aussi sans laisser d'hoirs de sa race, il mourut en 1399 étant attaché à la personne du Roi.

(1) Les armoiries du cardinal-duc (représentées à la planche I, figure 7), sont *écartelées de Bar et de France*, blasons de son père et de sa mère.

(2) Louis de Bar, quatrième fils du duc Robert, avait été de

dans l'année qui précéda son décès. Il voulut par là s'acquitter avec sa conscience, s'étant injustement approprié beaucoup des domaines héréditaires et le duché de Bar (1), après la mort de son frère, le duc Edouard III (*Edoart, dux de Bar*). Cet Edouard fut tué glorieusement, on le sait, et sans laisser d'enfants, avec son frère cadet, Jean ou Jehan, seigneur de Puisaye, à Azincourt, le 15 octobre 1415 (*alias*, vendredi 25 octobre), journée si malheureuse pour la France, tous les deux étant placés près du Roi : ils s'étaient joints, avec une nombreuse milice, à ce monarque, leur cousin germain, contre Henri V et les Anglais (2).

Nous pouvons ajouter que *Jean de Bar* (dit *Monsieur*),

bonne heure destiné à l'état ecclésiastique, ayant cinq frères dans la milice de Sicile ; il fut élevé à l'épiscopat en 1395 et fut d'abord évêque de Langres. Le pape Benoît XIII le créa cardinal-diacre le 21 décembre 1397.

(1) Le cardinal n'avait pas plus de pouvoirs que ses sœurs à cette succession ; personnellement il avait comme elles et Jean, son frère, renoncé par serment à tous droits directs sur ces domaines et sur le duché ; mais pouvant disposer de certaines forces dans le *Barrois et le Nivernais*, cette espèce *d'usurpation* (comme l'appellent certains historiens, Guilbert, entre autres) lui fut facile, surtout après qu'il eut eu soin de s'emparer de la ville de Bar, capitale du pays.

(2) A la bataille, autrefois dite *d'Angincourt*, près de Saint-Pol en Artois et non loin de Terouane et de Cassel. « A ceste bataille « ossi y moru premiers Antoine de Bourgogne, duch de Braibant, « et *li dus de Bar et Jehans son frère*, et plusieurs aultres grans « seigneurs, bannerés et gentilshommes (tels que les ducs d'Alençon, de Lorraine, de Brabant, de Nevers, le connétable d'Albret, le maréchal de Boucicault et l'amiral de Dampierre, etc.), tous tués sur place avec messire Robert de Marle et d'Oisy, neveu des princes de Bar Edouard et Jean. Voir Monstrelet, A. Duchesne, dom Calmet, Quinson, etc.

seigneur de Puisaye, baron d'Alluye au Perche (1), etc., qui avait épousé Jeanne de Dreux, fille du comte Robert IV, fut, comme son frère, le duc Edouard, fidèle à son roi ,malgré les malheurs d'alors. Il fut témoin de l'abandon du trône et de ces tristes guerres civiles qui appauvrirent tant la France ; il ne dévia pas de son devoir pendant les désordres, et lorsque les ducs de Bourgogne et d'Orléans se disputèrent la régence, pendant la minorité de Charles VI.

Ce fut une triste époque pour les cœurs dévoués, et pour les princes de Bar en particulier, que celle où le roi, perdant la raison, se vit aussi attaqué de toutes parts par les Anglais et leurs partisans, qui affaiblirent tant le royaume en dévastant les provinces. Un effort désespéré pouvait seul sauver la France : il fut tenté en 1415. Mais les plaines d'Azincourt (village alors compris dans la Picardie) ne virent que les désastres de nos armées courageuses.

Jean de Bar faisait partie de la cavalerie de Charles VI, si brillante et si impitoyablement fauchée par l'armée anglaise, dans cette journée bien tristement célèbre, où périt la fleur de la chevalerie française !

Mais revenons au testament du cardinal-duc Louis. Par cet acte, dont nous allons bientôt citer le texte latin, qui a rapport à la Puisaye (Puysoya), Réné, duc d'Anjou et de Lorraine, qui s'intitulait Roi de Sicile et de Jérusalem, par son père (2) obtint définitivement le duché de Bar du cardinal

(1) Jean de Bar, seigneur des baronnies de Puisaye, d'Aluye et de Brou. (Registres du Parlement).

(2) Le père de René était Louis II, roi de Sicile et comte de Provence, duc d'Anjou ; il avait épousé Iolande d'Aragon dès 1400. L'aïeule de Réné d'Anjou, Iolande de Bar, reine d'Aragon, mou-

son grand oncle, pour en jouir après lui : ce fut par contrat passé à Foug. Le cardinal céda à René d'Anjou le duché de Bar et le marquisé du Pont, *pour après la mort de Monseigneur de Bar, le très révérend père en Dieu, très haut et puissant prince et très redoubté seigneur le cardinal duc de Bar, seigneur de Cassel* (selon le texte de cet acte) (1).

Ce duché avait, il est vrai, été assuré à Réné d'Anjou, et dès le 13 août 1419, lors de son mariage avec Isabelle, la fille du duc de Lorraine, Charles-le-Hardi, mais ce ne fut qu'après l'entrée à main armée, d'Adolphe IX, duc du Mont ou de Berg et de Juillers, mari d'Iolande de Bar, la jeune, (cinquième fille du duc Robert), dans le duché de Bar comme prétendant aux magnifiques héritages, ainsi saisis et spoliés avec empressement par le prélat, son beau-frère; et ce fut aussi à l'époque où l'aïeule du duc Réné, Iolande de Bar, l'aînée, veuve du roi Jean d'Aragon, depuis 1395, avait in

rut à Barcelone, le 3 juillet 1431, après terminaison de son procès avec le cardinal, son frère, et la même année que lui.

(1) Le cardinal craignait une mauvaise issue de son procès ; de cette manière, il n'eut plus à redouter une honteuse destitution par jugement, à la suite de ce procès qui lui fut intenté par la reine d'Aragon, l'aînée des filles du duc Robert, procès qu'il perdit.

André Duchesne cite, à ses *Preuves des Bar*, p. 88, d'après les registres du Parlement, le différend ou procès entre la reine Iolande et le cardinal Louis, son frère. Il y est question des biens dont ce dernier, duc de Bar, s'était emparé après la mort de son frère le duc Edouard. Il y est dit aussi que le Parlement condamna le cardinal-duc. Ce fut un mois et demi après son acte en faveur de René. – *Ut præfertur, solvendum dictum cardinalem condamnavit et condamnat-prononiatum ultima die septembris anno domini MCCCCXIX.* » — Voir à la fin des Pièces Justificatives, le n° VI.

tenté un procès au cardinal Louis, son frère; procès concernant l'usurpation de ces biens (1), faite par lui, ces biens étaient évalués de 40 à 50 mille livres de rentes, somme énorme alors. Déjà la reine douairière d'Aragon avait fait des réclamations à ce sujet, dès août 1417. Ce procès, le cardinal-duc allait le perdre, tout le lui faisait pressentir, puisqu'il fut condamné par le parlement à payer provisoirement de fortes sommes à sa sœur, par sentence du dernier jour de septembre 1419. — Voir pièces justificatives numéros VI et VII.

Dès ce moment le cardinal associa le prince Réné, à peine âgé de 15 ans, à son gouvernement (2), et le joignit, sous le titre de *comte de Guise*, dans ses actes et dans ses lettres adressées aux principaux officiers du duché.— Des bandes de soudoyers exerçaient, à cette époque, dans le Barrois, d'épouvantables ravages. *Le cardinal, qui savait au besoin porter ung bassinet pour mitre et pour crosse une hache d'armes* (Moustrelet), se souvint de la vaillance héréditaire de sa race, marchant avec Réné à la tête de ses chevaliers, il tailla en pièces les bandits et rétablit l'ordre et la sécurité dans ses états.

N'oublions pas de dire, à propos du testament du cardinal-évêque Louis, que d'autres sœurs neveux ou nièces eurent aussi des legs plus ou moins importants, qu'il est inutile d'énumérer tous ici.

(1) Parmi ces biens ou domaines étaient compris ceux *non mouvants de la Puisaye*, ainsi que le prouvent les pièces justificatives V et VI concernant ce procès, placées à la fin du présent opuscule.

(2) Après ses lettres, en faveur de son petit-neveu, données en 1419, dans une assemblée des états tenus à Saint-Mihiel.

Jeanne de Marle, fille de Robert d'Oisy, et par conséquent petite-nièce du duc Louis de Bar, eut Cassel et sa vaste juridiction, dite châtellenie (1); elle avait déjà, par son père, Dunkerque, Bourbourg et autres châtellenies et localités seigneuriales de West-Flandre, en vertu du partage du duc Robert, de 1409.

Enfin Jean-Jacques de Montferrat, fils de Jeanne de Bar, sœur du cardinal, hérita, en 1431, en vertu du même testament, des terres de Puisaye, dont le cardinal s'était fait, en partie, possesseur depuis la mort de Jean (Jehan) de Bar, seigneur de Puisaye, son plus jeune frère, brave guerrier, mort sans laisser de lignée, ainsi que nous l'avons déjà dit.

Jeanne de Bar avait épousé Théodore, marquis de Montferrat, dit le *Paléologue* (2), en l'année 1394. Elle mourut avant 1409 (3).

(1) *Cassel et le bois de Nieppe* étaient arrivés d'Edouard III au duc Louis, cardinal, par des procédés semblables : tout porte à le croire. *Dom Calmet*, que nous ne possédons pas ici, serait à consulter pour cette question. Dans tous les cas, *le partage du duc de Bar, Robert*, en faveur de ses trois fils survivants, que nous joignons ici comme pièce justificative curieuse, de l'année 1409, pourra déjà mettre sur la voie, pour ce qui regarde cette question, à défaut du testament de Jean de Bar et de celui du duc Edouard, de 1314.

(2) *Paléologue*, surnom signifiant *lettré*, connaissant les langues anciennes, comme Théodoric, second fils de l'empereur Andronic et autres monarques paléologues d'Orient.

(3) Jeanne de Bar avait apporté à son mari 32,000 livres en dot. Des auteurs disent qu'elle mourut le 15 janvier 1402. Dans tous les cas, elle mourut avant 1415, époque de l'usurpation constatée du cardinal, et elle ne put s'y opposer devant justice, comme le fit fructueusement, en 1419, sa sœur aînée susdite, Yolande, veuve de Jean, roi d'Aragon.

Pour l'indemniser de ses prétentions sur le duché de Bar, son fils eut donc la terre et le château de Saint-Fargeau, leurs dépendances et annexes. Mais dans le legs du cardinal-duc, chose remarquable, il n'est pas question de Toucy, *Tociacum* (1), à moins que l'on ne prenne pour cette localité celle qui est désignée dans ce testament sous le nom de *Tourey*, mais ceci mérite confirmation.

Voici, du reste, un extrait de ses dispositions testamentaires (2) faites à Varennes le 19 juin 1430, un an avant sa mort (3) :

« In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis . . . . .

. . . . . .

« Nos Ludovicus, miseratione divina episcopus, etc.....
« attendentes et considerantes nihil esse certius morte, nihil-
« que incertius ejus hora, volentes diem missionis extremæ,
« quantum nobis est possibile, bonis operibus, prevenire etc.

« Damus et concedimus charissimæ nepoti nostræ, Johan-
« na, commissa de Marle, etc..... ;

(1) *Tociacum*, Tocy, village au VIe siècle, annexe alors de la paroisse de Pourrain (M. Duranton?), plus tard ville, à 24 kilomètres de distance d'Auxerre, de *Tociacus*, domaine très étendu appartenant au Ve siècle à une grande et riche famille de patriciens, dont est descendu Germain, fils de Rusticus, gouverneur des provinces centrales, et, depuis, le prélat illustre, évêque connu sous le nom de saint Germain l'Auxerrois, qui en était le possesseur (M. V. Petit).

(2) D'après le texte de Dom Calmet, vol. IV, *Preuves*, page 638 du vol. III. — Ce texte latin est fautif en plusieurs endroits, mais nous le donnons tel que sa copie le produit.

(3) Mort qui n'eut pas lieu en 1430, comme on l'a écrit récemment, mais l'année après celle où son testament fut fait.

« Item damus et perpetuo concedimus charissimo nepoti « nostro Johanni-Jacobo Marchioni Montisferrati, in recom- « pensationem juris, et pro jure ac portione quæ sibi compe « teret ex successionne nostra, castra nostra cum castel- « laniis et propositurís de *Sancto-Ferreolo* (1), de *Petrosa*, « de *Tourey*, de *Valle*, de *Cosdra* et *Septem-Fontibus* (2), « una cum terra nostra et pertinentiis de *Sausay* (3) et « generaliter omnes et singulas alias Dominias terras et « possessiones quiscumque rebus consistant, quas habe- « mus habereque possumus et debemus tam in conquestis « per dominam quondam genitricem nostram prædictam « factis, quam alias in *patria de Puysoya* (4), per præfatum

(1) *Ferreolas ?* biographie de l'évêque Didier, commencement du VIIe siècle.

(2) Qui sont : Saint-Fargeau ou Fargeol (*a*), Pierreuse ou Perreuse, Thury, Lavau, la Codée ou Coudraye (la Coudre ou Couldre), Sept-Fonts, etc. *Saint-Fargeau* avec son beau château, dans la vallée, au confluent de la rivière du Loing et du ruisseau de Bourdon, ayant ses sources aux bois de Beauregard, faisait partie de l'Orléanais, n'étant que contigu à la Puisaye proprement dite; ce domaine était mouvant, en un temps, du château de Montargis.

(3) *Terra de Sausay...* Serait-ce là *Chassenay* en *Puisaye* au XIVe siècle, qu'on appelle aujourd'hui Champlay ? Notre honorable président, M. A. Challe, est de cet avis.

La seigneurie de Champlay touchait à celle de Tannerre ; elles relevaient toutes deux du château de Saint-Fargeau.

(4) *Puisoya*, *Puisaia*, et avant *Poiseia*, selon une charte du milieu du XIIIe siècle. On a prétendu que ce dernier nom, d'origine celtique, tirait son étymologie de *poiser*, *patter* (enfoncer dans la boue?), à cause du sol aquatique de cet ancien pays, par ses argiles, surtout à cette époque reculée. — Pourquoi la syllabe *puy* a-t-elle été niée par des auteurs pour l'ancien nom de *Puysoya*,

« nepotem nostrum suosque hæredes successores, tenenda, « possidenda et etiam disponenda ».

. . . . . .

« Datum et actum in villa nostra de Varennnis, die mer- « curii vicesima mensis Junii, indictione octava, anno ab « Incarnatione Domini MCCCCXXX (1430) (1). »

Il est facile de voir que les noms de certaines autres localités de moindre importance ont été négligées dans le texte de ce testament, comme Mézilles, par exemple, dont la comtesse Iolande paraît aussi avoir joui. En est-il de même de la seigneurie ou baronnie de Toucy ? Nous verrons que cette omission doit être due très probablement à une autre cause.

M. Déy dit (à la page 73 de son *Histoire de Saint-Fargeau*), mais sans citer des preuves, que Toucy appartenait également au cardinal.

Peut-on supposer qu'il y a une faute d'orthographe ou de typographie dans le mot *Tourey*, ou bien un oubli de la part du bénédictin dom Calmet en copiant le texte susdit? Le duc de Bar, Louis, dans son remarquable testament, aurait dû faire clairement mention de *Toucy*, si cette localité importante était alors légitimement à lui, d'autant plus que ce domaine seigneurial, petite baronnie, n'est pas désigné comme une annexe dans les acquisitions que Jacques Cœur, l'argentier du roi, fit plus tard dans cette contrée. La baronnie de Toucy, y est citée comme propriété distincte.

écrit ainsi particulièrement dans ce testament avec un *y* ?.... l'étymologie en serait alors : Montagne.

(1) Voir à la planche II le *fac simile* de la signature de ce testateur, que nous n'oublierons pas dans notre *Histoire de la maison de Bar*, à laquelle la seigneurie de Cassel appartint aussi, de même, longtemps, par Robert de Flandres et Yolande, sa fille.

Il est certain, croyons-nous, qu'on peut hésiter à prendre pour Touci *Tociacum* (1), la localité que le duc désigne dans l'acte de ses dernières volontés sous le nom de *Tourey* (2), qui serait Thury, seigneurie située dans ces parages, et plus proche de Saint-Fargeau. De même, on ne peut admettre que Toucy était alors une simple dépendance des domaines de cette grande seigneurie, et qu'il ait été superflu, par cette raison, de la mentionner. On pourrait croire enfin (si Toucy, baronnie, était alors véritablement au cardinal), qu'on pût l'oublier au texte, à moins que cette localité n'ait été confondue avec le domaine, dit de Saint-Fargeau dans le titre général de l'acte : *In patriâ de Puysoya.* Quoiqu'il en soit, nous pouvons affirmer, d'après nos dernières recherches, que, dans le paragraphe qui précède celui où il s'agit, au testament, de *castra nostra cum castellaniis et propositurís de Sancto-Ferreolo, etc.*, et dans le suivant, il n'est pas fait mention de *Tociacum*, pas plus que des localités dépendantes de cette baronnie, ce qui est l'inverse de ce qui fut fait par le cardinal pour les annexes de Saint-Fargeau, telles que la *Coudre*, *Thury*, *Lavau*, *Perreuse*, etc., qu'il possédait directement en vertu du *partage* du duc Robert, son père, de 1409, c'est-à-dire tout ce qui en cette contrée dépendait, comme fief, de Nevers. Et, chose remarquable, ce ne sont que ces domaines mouvants à lui propres, bordant pour ainsi dire le comté du Nivernais, dont ils étaient tous fiefs, qu'il cite explicitement,

(1) Voir la note sur *Tociacum*, à la page 37.

(2) Parmi les personnages qui se rendirent garants du traité de paix de Guillon, près d'Avallon, en 1360, fait avec le roi d'Angleterre Edouard III, on cite un *Girard de Thurey* ou *Tourey*. Ce mot était donc déjà employé alors d'une manière distincte, il signifiait plusieurs localités du pays autres que Toucy.

comme s'il eût hésité de nommer les autres, possédés par usurpation, selon des auteurs, et qui furent à Jean son frère.

Voici un extrait de cet acte important de partage, qui peut faciliter dès à présent l'intelligence de ce qui nous occupe :

« Monseigneur *le Cardinal* aura, entre autres biens et « rentes, les châteaux, villes, terres et seigneuries de *Laval*, « *Favereules*, le *chastel de la Couldre* et *Péreuse* en *Puy-* « *soye*, mouvants de Monseigneur le comte de Nevers. En- « semble tout ce qui meut (releve) dudit comté. — Il y est dit « ensuite qu'en cas de décès ces biens devaient retourner à « son frère Edouard et que le surplus retournerait à Jean de « Bar ou à ses hoirs.

« A Monsieur *Jean de Bar*. Toutes villes et seigneuries « que le duc Robert, son père, a au pays Chartrain, et « toutes les terres, villes, châteaux et seigneuries possédés « par Monseigneur le duc au pays de Puisoye, excepté ce qui « est baillé à Monseigneur le cardinal selon la clause ci- « dessus. » — On voit par là que Jean de Bar obtint tout ce qui, en Puisaye, était non mouvant ou dépendant d'un fief, en y ajoutant des localités dépendantes du *pays chartrain*.

Enfin il est dit dans cet acte de partage que « si Jean de « Bar, Monsieur, décédait sans laisser d'enfants légitimes, « tout ce qui lui était échu pour son partage retournerait *à* « *son frère Edouard*. »

Reste à savoir si Jean mourut à Azincourt avant ou après son frère, et quelles furent les dispositions testamentaires de ce dernier, regardant le cardinal, afin de parfaitement connaître ses droits légitimes dans cette affaire.

Nous supposons toutefois que *li dus de Bar Edouart*, commandant l'avant-garde, avec le duc d'Alençon, à la bataille

d'Azincourt de 1415, a dû succomber très-probablement avant son frère. Quant à *Jehans*, nous ignorons s'il a fait son testament un peu avant cette bataille, comme le fit le duc Edouard. Nous avons consulté les *Preuves de la maison de Bar-le-Duc*, dans André Duchesne et dans dom Calmet, puis *l'Art de vérifier les Dates*, mais ce document ne s'y trouve pas (1), ce qui est regrettable, car cette pièce aurait décidé ou éclairé la question en litige. Du reste, nous ne pouvons croire que le cardinal-évêque se serait cru autorisé à s'emparer de ces domaines, uniquement parce que le roi Philippe VI aurait dit, dans ses lettres de 1344, qu'il accordait le titre de seigneur de Puysaye au comte Henri IV et à *ses successeurs au comté de Bar*, car lui-même n'était pas un successeur légalement reconnu.

Il reste à savoir de même si c'est de Toucy que le château de Saint-Fargeau relevait au temps antérieur à Jeanne de Toucy, femme de Thibaut de Bar, ou si c'est l'inverse qui avait lieu. Mais c'est là une question de peu d'importance pour nous. Nous savons, du moins, que vers le xe siècle l'administration, comme l'histoire de ces localités, se confondirent ensemble.

Il est prouvé que c'est du château de Montargis que Saint-Fargeau relevait en fief, du temps du règne de Philippe-Auguste, et par conséquent bien antérieurement à l'érection de la terre de Saint-Fargeau en comté (2).

(1) Cependant on trouve dans ces auteurs, et particulièrement dans l'*Histoire de Lorraine* de dom Calmet, les testaments des autres fils du duc Robert et même celui de leur digne mère la duchesse Marie de France. — Voir vol. 4, *Preuves* des tomes III et IV, pages 180, 676, etc.

(2) Ajoutons que cette grande seigneurie-comté comprenait sur-

Il ne nous appartient pas de nous arrêter sur ces diverses questions. Nous devons toutefois ajouter, comme renseignement utile, que M. Ansault, le jeune auteur de la *Vie de Hugues de Toucy, archevêque de Sens au* XIIe *siècle*, nous a affirmé avoir vu des titres à Paris, où des princes de Bar, seigneurs de Puisaye, s'intitulaient aussi *barons de Toucy*, et accordèrent des priviléges et même des chartes d'affranchissement aux Toussyens ou Tociaquois (1).

A cause de ce titre de barons de Toucy, ces mêmes personnages furent obligés, dès le XIIIe siècle, de se faire représenter, comme d'autres dignitaires voisins, pour porter les évêques d'Auxerre lors de leur sacre (2).

Les comtes d'Auxerre étaient dans le même cas, ainsi que les comtes de Nevers, qui possédaient l'Auxerrois jusqu'en 1272, puis en dernier lieu Robert de Béthune, comte de Flandre, mari de Iolande de Bourgogne, comtesse de Nevers (3) : il fut tenu aux mêmes formalités.

tout au XVIe siècle Saint-Fargeau, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Privé, Bléneau, Tannerre, Louesmes, Mézilles, Septfonds, Ronchères et Lavau, avec la seigneurie de Charny comme annexe.

(1) Nous espérons avoir un jour communication de ces pièces officielles que l'on a dit conservées aux archives impériales de Paris et qui concernent les *titres du temporel des évêques d'Auxerre* : c'est le Registre n° 1595.

M. Ansault en possède des extraits sommaires ; il nous est permis de citer ceux placés aux notes de la page suivante.

(2) *Thiebaus, Cuens de Bar-le-Duc* et Jeanne, Duchesse (comtesse) de Bar (Jeanne de Toucy) reconnaissent devoir porter l'évêque d'Auxerre, à cause de Toucy — 1271, au mois de *juignet*.

(3) Voir notre notice sur les *Armoiries d'Auxerre et de Nevers*, publiée dans le *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*, année 1867.

Nous voyons, par les mêmes documents, que, pour les terres de Toucy, la vassalité envers les évêques d'Auxerre (ayant aussi des droits sur la tour et le fort de Toucy à eux jurables et rendables), fut maintenue à l'égard de la comtesse de Bar, Iolande de Flandre, baronne douairière de Toucy (1). Cette vassalité eut aussi lieu avec foi et hommage pour le duc de Bar, son fils (acte de l'année 1403), pour le cardinal-duc Louis de Bar (2), et enfin, sous l'évêque Laurent, pour Jean de Salpart, qui acquit les terres de Toucy des hétiers de Bar (3) selon l'inventaire (Registre 1595 des ar-

(1) *Yolande de Flandres* reconnaît que la tour de Toucy est jurable et redevable à l'évêque d'Auxerre; pourquoi elle commande au capitaine dudit fort et tour, et à tous ses officiers présents et à venir, que au dit révérend père et à ses successeurs laissent et délivrent le dit fort toutes les fois et quantes — sans date...?

Le château et la tour-forte de Toucy étaient situés sur l'emplacement même de l'église actuelle de cette ville, qui est posée sur ses vieilles fondations : la tour en ruine s'y voit encore à côté.

Le duc de Bar Robert, peu d'années après la mort d'Yolande, comtesse de Bar, sa mère, rendit hommage pour Toucy à l'évêque d'Auxerre.

(2) Louis, cardinal-duc de Bar, marquis du Pont, seigneur de Cassel, à Guillaume d'Assigny, pour faire foi et hommage à l'évêque d'Auxerre, pour la terre de Toucy — 1419, 12 juillet.

(3) Lettres de souffrance (de consentement) pour ajournement de foi et hommages, de Laurent, évêque d'Auxerre, à Jean de Salepart, jusqu'au jour de la Purification. Il avait acquis les terres de Toucy des héritiers de Bar. (Même registre, inventaire). Date?...

Obs. : Cette dernière note, de M. Ansault, ne dit de même pas à quelle époque l'acquisition du susdit J. Salepart eut lieu, il est donc permis de supposer, jusqu'à plus amples renseignements, que c'est le cardinalduc Louis, lui-même, qui vendit les terres de Toucy, situées aux confins de la vraie Puisaye, et que son testa-

chives de l'Empire) concernant les titres temporels des évêques de l'Auxerrois.

Nous avons tâché d'établir une filière exacte de transmission de la plus grande partie de l'ancienne Puisaye dans la maison directe de Bar pendant près de 186 années, à partir de 1255. Cette généalogie officielle sera difficilement contestée, et nous ne pensons pas qu'elle puisse laisser, après ces explications, des lacunes sérieuses.

Quant au fils de Jeanne de Bar et du marquis Théodore, c'est-à-dire J.-J. de Montferrat (1), il conserva, durant plusieurs années, cette contrée, si longtemps héréditaire dans la maison de Bar.

Ici devient nécessaire une autre explication concernant l'héritage seigneurial de Saint-Fargeau, à cette époque.

On dit que le cardinal de Bar avait suivi le parti du Roi Charles VI, son cousin, contre les Anglais, en 1423. Ceux-ci furent momentanément victorieux dans cette partie de la Basse-Bourgogne. Ils voulurent indemniser le défenseur de Cravant, Claude de Beauvoir, capitaine bourguignon de leur parti. Le duc de Betfort donna, par reconnaissance, à ce sire de Chastellux, en mai 1424, Saint-Fargeau et ses dépendances, domaines confisqués par cette raison politique au cardinal-duc Louis (2). Mais rien ne prouve que celui-ci en fût

ment ne mentionne pas pour cette raison... Dans tous les cas, ce fait pourrait prouver que ce n'est pas des Montferrat que Jacques Cœur acheta la baronnie de Toucy.— Ceci reste un point à vérifier.

(1) La maison de Montferrat avait pour armoiries, selon l'héraldiste Pierre Palliot : *d'azur au chef de gueules.* Nous les reproduisons à la planche I des armoiries, figure 8 : elles y sont écartelées de Montferrat et de Bar.

(2) Comme fut saisi pour la même raison l'hôtel des princes de

sérieusement dessaisi ; car les Anglais cessèrent bientôt d'être les maîtres de la France, grâce aux inspirations héroïques de Jeanne d'Arc, qui, vint au secours du roi Charles VII.

Quoiqu'il en soit, le duc de Bar, Louis, en partie ruiné par les désastres de la guerre, dut avoir recours aux emprunts. Le duc de la Trémouille lui prêta 2,000 écus d'or. A cet effet, le cardinal engagea, sous forme de vente, au profit de ce créancier, beaucoup de terres, telles que celles de Toucy, de Saint-Fargeau et autres de Puisaye (1); puis des terres en Nivernais et la baronnie de Donzy qui lui provenait de son père le duc de Bar, Robert, par son aïeule Hyolenz de Bourgogne, comtesse de Nevers, grand'mère d'Iolande de Flandre.

Il est évident que les terres de Saint-Fargeau n'étaient pas encore dégagées ou purgées d'hypothèques, quinze années après la mort du cardinal; car ce vaste domaine, (donné à Jean-Jacques, marquis de Montferrat, neveu de ce duc de Bar, Louis, par son testament du mois de juin 1330), était encore gardé par Monseigneur de la Trémouille, en 1446, année où il en fit hommage, ainsi qu'on peut s'en convaincre dans le deuxième volume des *Anciens Hommages de France* (2) : il avait fini par se considérer comme véritable seigneur de Saint-Fargeau.

Bar, à Paris, qui était situé sur le quai Saint-Bernard, au coin de la rue des Bernardins.

Il fut confisqué portant encore le nom d'*hôtel de Bar*, en 1423, dit Felibien, dans son *Histoire de la ville de Paris*, et parce que les princes de la maison de Bar, les fils du duc Robert, suivaient le parti de Charles VII.

(1) M. Déy, page 70 de son *Histoire de Saint-Fargeau.*

(2) Vol. II, page 228 et suivantes, archives impériales de Paris.

Cependant les fils de Jean-Jacques de Montferrat s'offrirent pour s'acquitter, à cette époque, envers le créancier de leur grand'oncle, et les 2,000 écus d'or furent mis à sa disposition. Des lettres royales de 1445 avaient autorisé la restitution de la terre de Puisaye engagée, que le sire de la Trémouille faisait difficulté de rendre. Il fut sommé légalement, et il dut enfin s'exécuter.

C'est environ cinq années après que Jean-Guillaume et Boniface de Montferrat eurent pris possession de Saint-Fargeau, à la suite de la mort de leur père survenue en mars 1445, que ce domaine seigneurial fut vendu.

Ces frères cédèrent, en 1450, au riche *Jacques Cœur* (1), conseiller du roi Charles VII, les terres et châtellenies situées au pays de Puisaye et dont les gouvernants du Barrois furent si longtemps les seigneurs.

Nous n'avons pas à nous occuper de l'argentier Jacques Cœur, le successeur des Montferrat, si ce n'est pour dire qu'il existe une pièce dans l'inventaire de la Chambre des Comptes signée et scellée de Monseigneur Jacques Cœur, datée de février 1450 (époque de sa prise de possession *de Saint-Fargeau et de ses annexes*), par laquelle il nomme des procureurs pour faire *les foi, hommage et debvoirs* qu'il est tenu de faire particulièrement à Messeigneurs les comtes de Nevers et de Gien, « à cause de la baronnie de Toussy et des

La table de ces hommages se trouve au dépôt des archives départementales de l'Yonne. M. Quantin, son érudit conservateur, a bien voulu nous la communiquer.

(1) Nous n'avons pas à parler des armes blasonnées de la *maison Cœur*; son existence en Puisaye a été éphémère. Du reste, les auteurs varient sur la composition héraldique de ces armoiries essentiellement *à trois coquilles sur champ d'azur.*

terres et chastaulx, places et chastellenies de Saint-Fargeol, Perreuse, la Codée (la Coudray), Lavau, Mézilles, Saint-Martin, Saint-Privé, Rongières (Ronchères), Sept-Fonds, Sainte-Colombe, Fauterelles (Faverelles), Arquien, Sausay, la Bussière, Chastillon, Montbouy, le Bois-Saint-Germain, Destenières, Fontaines, Moulins, Dracy, la Vilotte et autres assises en la terre de Puisaye, et des étangs, forges, bois, rivières, mestayries, juridictions hautes, moyennes et basses, et autres choses (1). »

Antoine de Chabannes, comte de Dampmartin ou Dammartin, grand-maître d'hôtel de la maison de France, seigneur de Courtenay, acquit tous les biens de Puisaye appartenant à Jacques Cœur, après la condamnation de celui-ci, c'est-à-dire en 1453.

Maître Jehan Dauvet, conseiller et procureur général du roi, fut ordonné commissaire par Charles VII, pour mettre à exécution l'arrest prononcé à Lezignan à l'encontre du malheureux et célèbre Jacques Cœur. C'est ce fonctionnaire qui fit

(1) Cette pièce, particulièrement intéressante pour notre sujet, a été citée par M. Buchon, en 1838, et ensuite par M. Déy. M. Chaillou des Barres en fait le sujet d'une note sur Saint-Fargeau. Nous remarquons que Toucy (Toussy) et ses dépendances sont compris dans cette procuration. Certaines localités voisines déjà citées furent aussi à Antoine de Chabannes, qui se les fit adjuger par décret.

Nous laissons à nos confrères, plus compétents et spécialement occupés de l'histoire locale de l'Yonne, le soin d'éclaircir certains points secondaires, qui sont encore à résoudre, pour Toucy surtout, car nous sommes à peine initié dans l'étude historique et archéologique de cette contrée centrale de la France, très longtemps à nous étrangère. D'ailleurs, notre âge avancé ne nous permet plus de longues recherches de ce genre.

mettre en vente par *criées* (*crix*) *publiques et à l'enchère* (1), au profit du roi (2), les terres et seigneuries « *estans oudit païs de Puisoye et ilec environ, et leurs appartenances et appendances, nagaires acquises par ledit Jacques Cuer*, telles que celles de Saint-Fargeau, de Malicorne, la baronnie de Toussy, les seigneuries de Saint-Amand, de Perreuse, de la Couldre, de Champignielles, de Saint-Morize-sur-Averon et autres terres seigneuriales achetées pour lui. De même celles de Lavau, Mézilles, Villeneufve-lez-Genets, la Grange de Sermoise, séant en la paroisse de Fleury, la terre et seigneurie de Lieusieurt, celle de Meleroy et aultres. »

Antoine de Chabannes, le nouveau seigneur de Puisaye, mourut en décembre 1488. Il avait passé les douze dernières

(1) Par commission donnée à Tours le 17 juillet 1353.

(2) Voir l'ouvrage curieux, intitulé *Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France*, avec notes et notices, par M. J.-A.-C. Buchon, Paris, 1838.

Là se trouvent les mémoires sur Jacques Cœur et d'autres de son procès, c'est-à-dire :

1° Mémoire sur les dernières années de sa vie ;

2° Mémoire sur les suites du procès de Jacques Cœur, par M. Bonamy ; extrait du volume XX de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ;

3° Actes judiciaires relatifs au procès et à la condamnation de cet argentier du roi, d'après le manuscrit original déposé, avec beaucoup d'autres de l'ancien temps, dans les archives du château de Saint-Fargeau, actuellement propriété de M. le marquis de Boisgelin.

A la fin de ce volume in-4° sont mentionnées la teneur et la relation des criées des terres et seigneuries et leurs appartenances, lors des ventes de ces nombreux domaines de la Puisaye et de la prévôté de Saint-Fargeau, saisies sur J. Cœur, après sa condamnation, que l'on a dit avoir été inique.

années de sa vie dans ce pays antique des Ferrioles (Ferrolas) ou des Poiodains, dans lequel il administra en homme sage et bienfaisant (1).

Nous avons négligé, avec intention, de parler des contestations entre les de Chabannes et Geoffroi, l'un des fils et l'héritier de Jacques Cœur (qui fut valet de chambre de Louis XI), quoique ces affaires soient remplies de curieuses péripéties tant politiques que judiciaires (2).

Arrivons maintenant aux seigneurs de Puisaye et de Saint-Fargeau de la maison d'Anjou.

Disons d'abord, que, par une singulière coïncidence, c'est encore des descendants des princes de Bar, mais par branche collatérale, que nous allons parler. Cela ne doit pas étonner;

(1) Le cœur du brave comte de Dammartin, Antoine, reposa longtemps dans l'église de Saint-Fargeau. Ce monument fut déplacé plus tard.

Cependant, aujourd'hui, une plaque en marbre, de 40 centimètres seulement, est placée sur un pilier, dans une chapelle, à droite du chœur de cette église, en mémoire de ce dignitaire. M. Dhumez, maire de Saint-Fargeau, a bien voulu nous en communiquer, dernièrement, l'inscription que voici :

« Cy-gît Antoine de Chabannes,
comte de Dammartin, seigneur
de Saint-Fargeau et du païs de Puïsaie,
chevalier de l'ordre du roy,
grand-maître de France
sous Louis XI, mort le 25 décembre 1488. »

Les armes des Chabannes étaient *de gueules au lion d'hermines armé, lampassé et couronné d'or*, d'après l'historien généalogiste le père Anselme.

(2) Voir les lettres-patentes du roi Louis XI, de 1463, mois de septembre, qui remettent Geoffroy Cœur le fils en possession des terres et seigneuries de Saint-Fargeau et de Puisaye ; mais ceci fut de peu de durée ; elles retournèrent à Antoine de Chabannes.

car la branche d'Anjou, dont il s'agit ici, tire directement son origine, par les femmes, des chefs de la maison de Bar, qui furent jadis seigneurs de Saint-Fargeau et de ses annexes, et cela par Iolande, fille aînée de Robert, duc de Bar, dont il a déjà été question, et qui fut reine d'Aragon, ayant épousé en 1380, Jean, fils du roi d'Aragon, Pierre IV.

C'est cette Iolande de Bar, sœur aînée du cardinal Louis, qui procéda devant le Parlement contre les spoliations de ce quatrième frère, et mit opposition à ses prétentions pour le duché de Bar et autres domaines seigneuriaux. Ce procès fut gagné par elle et un an avant sa mort, et il donna lieu au curieux testament du cardinal, duc de Bar.

Voici la filière généalogique pour arriver d'Iolande de Bar, non au roi René d'Anjou, celui de la première moitié du XVe siècle, mais à René d'Anjou, seigneur de Puisaye par les de Chabannes.

La fille de cette reine, Iolande, appelée du même nom, épousa Louis II, duc d'Anjou, qui fut roi de Naples et de Sicile, et roi de Jérusalem, comme Louis I. De cette union naquirent, entr'autres enfants :

1° René, duc d'Anjou, comte de Provence (1), qui prit les mêmes titres que son père et son aïeul, quoiqu'il ne régna jamais à cause d'un prétendant à la couronne de Naples qui le vainquit. Mais ce René devint duc de Lorraine par son mariage, et duc de Bar par les volontés dernières de son grand-oncle, le cardinal Louis.

(1) C'est ce roi René, qui fut vaincu à la bataille de Bulgnéville par le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon. Celui-ci ne le lâcha qu'après payement d'une forte rançon, dans laquelle *Cassel* fut compris (1431-1437). Une inscription récente sur marbre, à la tour dite de *Bar*, à Dijon, prison de René, rappelle ce fait.

2° Marie d'Anjou, qui épousa le roi de France, Charles VII.

3° Charles d'Anjou, comte du Maine. Ce fils de Louis II, roi de Naples, eut un descendant naturel du nom de Louis, qu'il légitima en 1468.

Ce Louis d'Anjou épousa Anne de la Trémouille.

L'un des quatre enfants issus de cette union, nommé René, devint seigneur de Saint-Fargeau de la manière suivante : Jean de Chabannes (1), fils du marquis Antoine, dont il a été question plus haut, laissa deux filles, Antoinette et Avoye (2). Il leur avait distribué ses biens par partage du 23 juillet 1505. A Antoinette, née en 1498, fut attribuée la terre de Saint-Fargeau et pays de Puisaye, la baronnie de Pierreuse et quelques seigneuries voisines ; cette jeune dame épousa en 1515, à l'âge de dix-sept ans, René d'Anjou ou de Laval II, baron de Mézières en Brenne (3), qui fut aussi seigneur de

(1) On trouve dans la *Table d'anciens hommages de diverses provinces de France* (vol. II, p. 228 et suivantes), l'hommage, par Jean de Chabannes, comte de Dampmartin, entre autres des terres de Pifforid, mouvant de la couronne, Saint-Fargeau, Saincte-Morise-sur-la-Verron, le fief de l'Enfernat, Charny, Champignelles, Villeneuve-les-Genets et l'étang de Cuivre. Cet acte est de 1498.

(2) Le Père Anselme dit qu'il y eut aussi une Jeanne de Chabannes, baronne d'Apchier.

(3) *Maison d'Anjou.* — Les armoiries des branches de cette famille doivent aussi être mentionnées.

Nous savons que les armes primitives d'Anjou, à partir de Charles, frère de saint Louis, étaient semées de lys, mais avec brisure, comme pour les autres enfants de France.

Ce blason d'Anjou avait alors un lambel en chef, en émail de gueules et à trois branches, comme au roi René.

Quant à la maison d'*Anjou-Mézières*, dont il est ici question,

Ver et de Montigny. Il était né en 1483 et mourut au château de la Maille en 1532 ; il fut enterré en l'église de Saint-Fargeau en Puisaye, au pays Chartrain (*sic*).

Le fils de René d'Anjou, nommé Nicolas, lui succéda. C'est lui qui obtint des lettres patentes de François Ier, roi de France, portant érection de Saint-Fargeau en comté-pairie. Il était né en ce pays le 15 septembre 1518.

Nicolas d'Anjou resta quelque temps sous la tutelle du sire de la Trémouille (1). Ce gentilhomme se maria, sous le règne de François Ier, son protecteur, avec Gabrielle de Mareuil, dont un des ancêtres fit prisonnier, à Bouvines, Fernand de Portugal, mari de Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre. Renée d'Anjou, dite Aimée, leur fille, qui seule survécut, sur cinq enfants, se maria en 1566 à François de Bourbon-Montpensier, fils de Louis II de Bourbon (2). C'est ainsi que les terres de Saint-Fargeau et son château furent entre les mains de cette branche Bourbonnienne aux XVIe et XVIIe siècles ; c'est-à-dire entre les mains de Henri, fils de François et père de Marie de Montpensier (qui fut femme de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII), puis entre les mains de

son écusson était, selon les uns, à champ d'azur semé de lys d'or, et, selon d'autres, à trois lys seulement, mais brisé d'une barre d'argent à la bordure de gueules.

(1) Ne pas confondre, cela va sans dire, ce sire de la Trémouille avec le personnage du même nom qui, en 1446, fit hommage de la terre de Saint-Fargeau, comme nous l'avons dit à propos du cardinal Louis de Bar et de ses engagements.

(2) C'est ce même François qui reçut de Henri III, lors de son avènement au trône, la faveur de voir ériger son comté de Saint-Fargeau en duché-pairie, par lettres-patentes d'avril 1575. Il fut du parti du prétendant, le bon Henri IV, qui succéda sur le trône à son cousin Henri de Valois.

Mademoiselle de Montpensier, qui se signala lors des guerres de la Fronde, etc.

Nous n'avons rien à dire, d'après notre plan, des divers personnages de la maison des Bourbons, qui furent seigneurs ou dames de Saint-Fargeau; il n'y a plus à s'en occuper autrement, surtout après les savants travaux historiques récemment publiés sur cette contrée et ses chefs féodaux d'alors (1).

Enumérons, en résumant, les divers seigneurs de Saint-Fargeau et de Puisaye, mais seulement à partir de la maison de Bar, car il serait inutile pour nous de mentionner ici de nouveau ceux de la maison de Toucy, tels que les Narjot, les

(1) Les travaux sur la Puisaye sont les suivants :

Les *Châteaux*, par M. le baron Chaillou des Barres, bel ouvrage in-4°, dont la partie concernant Saint-Fargeau a été insérée dans l'*Annuaire historique de l'Yonne* de 1839.

L'*Histoire de la ville et du comté de Saint-Fargeau*, de M. Déy, publiée en 1860, à Auxerre, et dont le Bulletin de la Société des Sciences de cette ville contient aussi le texte, par fractions. Notre collaborateur et collègue était alors inspecteur des domaines de l'Yonne.

M. Benoni Duranton, juge de paix à Villeneuve-sur-Yonne, a publié, en 1862, un travail historique savant : la *Puisaye*, inséré dans le 26e volume de l'*Annuaire historique* du département de l'Yonne, de cette année 1862.

Citons aussi la remarquable *Puisaye agricole* de M. Ch. Blanché, 1866.

Nous ne devons pas oublier M. V. Petit, autre zélé historien et artiste, qui a joint ses intéressantes recherches historiques sur ce département (*Guide pittoresque dans l'Yonne*), à celles sur son curieux sol secondaire, de notre aimé collègue, M. Gustave Cotteau, si estimé pour ses recherches innombrables en géologie; il en dote tous les ans son cher pays, l'Yonne, en l'illustrant par ses lumières scientifiques.

Ithier, etc., qui y arrivèrent après l'évêque Héribert et ses successeurs ecclésiastiques, et s'y maintinrent avec éclat pendant environ deux siècles.

Les seigneurs au pays de Puisaye, comtes et ducs de Bar, ou leurs fils, sont à compter de la manière suivante, comme successeurs directs de Jean Ier, sire de Toucy et Puisaye, mort en 1247, et qui était fils aîné d'Ithier V :

Le comte Thibaut II de Bar, à partir de 1255, mort en 1296, mari de Jeanne de Toucy, décédée en 1317.

Jean II, dit de Puisaye, fils puiné de ce Thibaut, comte de Bar, mort avant Jeanne, sa mère.

Edouard I, fils de Henri III, comte de Bar. Il fut possesseur de la Puisaye après le décès de son aïeule, la comtesse Jeanne de Toucy. — Ce comte mourut en 1337.

Le comte Henri IV, fils d'Edouard I, père de Robert, duc de Bar, mort en 1344 et *Iolande de Flandres*, sa femme.

Le duc Robert, après la tutelle de la comtesse douairière Iolande, et la mort de *Philippe de Navarre*, son second mari.

Jean de Bar, le plus jeune fils de ce dernier (Jehan seigneur de Puisaye), mort en 1415.

Louis cardinal-duc de Bar, mort en 1431.

Ce qui fait pour eux tous ensemble 186 années.

Les Montferrat viennent ensuite jusqu'en 1450. Jean-Jacques était mort en 1445.

Jacques Cœur, l'argentier du roi jusqu'en 1453.

Les Chabannes, immédiatement après, c'est-à-dire Antoine et Jean jusqu'en 1515, époque où ce dernier laissa à sa fille Antoinette, Saint-Fargeau, la Puisaye, etc.

René d'Anjou-Mezières, fils de Louis, qui épousa Antoinette de Chabannes, morte en 1527.

Nicolas d'Anjou, leur fils.

La fille unique de celui-ci, du nom de *Rénée*, s'unit en 1566 à *François de Bourbon-Montpensier*, et par là les domaines seigneuriaux de la Puisaye arrivèrent à cette branche secondaire des Bourbons.

Ajoutons que, quoique les domaines ci-dessus mentionnés furent à la famille de Bar proprement dite, pendant près de deux siècles, ils passèrent ensuite à des branches collatérales de cette maison, pendant près de deux autres siècles. En effet, si l'on excepte, parmi les seigneurs de Saint-Fargeau, les *Cœur et les Chabannes*, (qui le furent durant l'espace d'une soixantaine d'années), tous les autres seigneurs qui suivent sont issus non moins directement de la maison de Bar, c'est-à-dire du duc Robert, leur père commun. Ainsi les *de Montferrat* sont nés, comme nous l'avons déjà dit, de Jeanne de Bar, quatrième fille de Robert; les *d'Anjou* sont nés d'Iolande de Bar, fille aînée de ce duc; enfin les Bourbons sont issus de Henri de Bar, sire d'Oisy, l'aîné du duc, par son fils Robert, comte de Marle, et la fille unique de celui-ci, Jeanne de Marle, comtesse de Soissons, mère de Marie de Bourbon-Vendôme-Luxembourg.

C'est là une coïncidence méritant aussi d'être remarquée.

Qu'il nous soit permis de dire un dernier mot regardant les ducs de Bar; c'est à propos d'un autre passage du travail sur Saint-Fargeau de l'honorable écrivain déjà cité. Il dit inexactement à la page 237 de l'*Annuaire de l'Yonne* de 1839 : « Nous voyons que Henri de Bar fut le vingt-deuxième seigneur de Saint-Fargeau. Il était né de Robert et de Marie. » Dans ce texte l'auteur confond deux branches de la maison de Bar.

Henri d'Oisy fut, en effet, l'aîné des enfants du duc Robert, et de Marie de France, mais il mourut en 1396, près de

Venise, en revenant de la guerre de Hongrie où il avait été fait prisonnier, 15 ans avant la mort de son père. Quant au fils unique de ce malheureux Henri, c'est-à-dire Robert, sire d'Oisy et comte de Marle, si son père eût été positivement seigneur de Puisaye, il aurait possédé à son tour ces domaines; au contraire, il paraît avoir été privé, (mais avec compensation, du reste (1), de certains héritages, comme il fut exclu du duché de Bar.

Ces biens arrivèrent donc directement à d'autres descendants de Robert, second fils d'Henri IV, comte de Bar, et d'abord partie au cardinal et partie à l'oncle de Robert de Marle, nommé Jean de Bar, frère cadet du duc Edouard. Cet Edouard (non fils de Henri d'Oisy, comme le dit l'auteur précité, mais son frère puîné) fut présent, en 1412, selon MM. Chaillou des Barres et V. Petit, à l'assemblée qui se tint à Auxerre pour la paix générale du royaume (2), un an

(1) Le 8 avril 1409, il y eut, ainsi que nous l'avons déjà dit, un partage, du consentement du duc de Bar Robert, père d'Henri, et d'Edouard; ce partage eut lieu entre Edouard de Bar et Robert, le fils de Henri d'Oisy, l'aîné, alors décédé. Robert, seigneur d'Oisy et comte de Marle, par sa femme, eut par-là les terres et seigneuries de Dunkerque, Bourbourg, Warneton et autres non moins importantes dans les Flandres. Quant à Cassel, cette vaste châtellenie fut dévolue à Edouard III depuis duc. — Voir notre *Mémoire sur l'apanage de Robert de Cassel de* 1320, (Lille, 1864;) dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. VII.

(2) Ne serait-ce pas plutôt Jean, seigneur de Puisaye, qui, par ses droits, devait être représenté à cette assemblée, après la capitulation de la ville et du château de Saint-Fargeau? Cela est d'autant plus vraisemblable que cet Edouard, un des plus chauds Armagnacs, et l'un des principaux auteurs des troubles de Paris de 1412, avait été emprisonné au Louvre vers cette époque,

après le siège de Saint-Fargeau (1), fait avec la milice d'Auxerre surtout, et les bombardes auxerroises dont parle l'abbé Lebeuf (2), et peu de mois après la mort du duc Robert de Bar, époux de Marie de France (3).

Le même savant, M. Chaillou des Barres, ajoute que; « Robert (de Marle), fils de Henri de Bar (dit d'Oisy), fut « l'aïeul, par les femmes, de Marie de Luxembourg, épouse « de François de Bourbon, tige des Bourbons, roi de « France. » En effet, Henri IV, souverain de France et de Navarre, fils d'*Antoine de Bourbon*, descend ainsi de la maison de Bar par Jeanne, comtesse de Marle, fille de Robert d'Oisy, qui fut femme de Louis de Luxembourg, dès 1435, et mère de Marie, dite de Vendomois ou de Vendôme (4).

et sa tête mise grandement en péril; car le duc de Bourgogne, Jean, s'étant emparé alors par surprise de Paris, fit massacrer et disperser les partisans de la maison d'Orléans.

(1) Saint-Fargeau était une ville importante à cette époque de guerre, et éloignée seulement de 44 kilomètres d'Auxerre, elle était un avant-poste menaçant lors des querelles, si connues, des maisons d'Orléans et de Bourgogne, sous Charles VI.

En 1411, les Armagnacs occupèrent Saint-Fargeau. Jean de Bar, seigneur de Puisaye, et ses deux frères, étaient partisans de ceux d'Orléans, dits *Armagnacs*, (ainsi nommés à cause de Bernard d'Armagnac, beau-père du fils du duc d'Orléans qui fut assassiné, et auquel se joignirent les partisans de ce prince); mais ils ne triomphèrent pas dans cette lutte.

(2) Auxerre fournit la poudre et les bombardes pour réduire Saint-Fargeau, et les boulets de pierre furent façonnés à cet effet dans les carrières de Bailly près Saint-Bris, selon M. Victor Petit (*Annuaire de l'Yonne*, 1858).

(3) Mort survenue à la fin de l'année 1411, et non en 1404, comme l'a avancé M. Déy.

(4) De Luxembourg-Vendôme-Bourbon.

Mais en remontant encore plus haut, nous pouvons dire, avec non moins de vérité, que la Puisaye et Saint-Fargeau, du diocèse d'Auxerre, ont l'honneur d'avoir eu pour seigneurs des ancêtres maternels directs de nos rois de la branche des Bourbons susdite; car le comte de Bar, Henri IV et Yolande de Flandre, sa femme, seigneur et dame de Puisaye, de Cassel, etc. furent les aïeux de Robert d'Oisy et de Marle, petit-fils du duc de Bar Robert, né des précédents (1).

Nous devons nous arrêter à ces derniers détails, notre but n'étant, quant à présent, que de donner quelques notes éparses d'histoire locale, laissant à des mains habiles l'étude approfondie du pays de Puysaye, la contrée Poyaudine, si singulièrement encadrée, et dont l'étendue féodale a diversement varié, selon les époques.

Nous ajoutons qu'on devrait, au moyen de cartes, préciser les circonscriptions diverses de la Puisaye conventionnelle,

(1) Le fils aîné du duc de Bar Robert, issu du comte Henri IV, fut Henri de Bar. Il épousa, en 1383, la fille du comte de Soissons, Marie de Coucy. Il fut appelé *d'Oisy* parce que le sire de Coucy donna à ces époux le châstel et châstellenie d'Oisy en Cambresis.

Robert, leur fils, était seigneur d'Oisy, comte de Marle et de Soissons, après sa mère, morte en 1404. Il était un des ministres de Charles VI, et mourut aussi à la bataille d'Azincourt.

Jeanne de Bar, fille de Robert d'Oisy, épousa le trop fameux Louis de Luxembourg, connu sous le nom de connétable de Saint-Pol. Des trois enfants issus de ce mariage, l'aîné fut Pierre de Luxembourg, dont la fille, Marie, se maria à François de Bourbon, comte de Vendôme, dont est né Antoine de Bourbon, châtelain de Lille, et puis roi de Navarre, par Jeanne d'Albret : il fut, on le sait, le père du bon roi Henri IV.

qui ont changé plusieurs fois par des partages ou des acquisitions.

Une *Carte Puisayenne*, limitant la surface ou l'étendue exacte de cette petite province seigneuriale avant Jeanne de Toucy, et d'autres cartes faites après le partage de cette dame, seraient fort intéressantes.

Des changements divisionnaires du pays de Puisaye ne sont-ils pas clairement démontrés aussi par le président Chardon dans sa *Notice historique sur l'Yonne* (1), quand il dit: 1° qu'en 1273, par l'effet d'un partage entre les quatre (lire trois) filles de Eudes de Bourgogne, comte de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre, une grande partie de l'Auxerrois, appelée Puisaye, resta au comté de Nevers, sous la suzeraineté, néanmoins, de l'évêque d'Auxerre; — 2° que plus tard (quand les peuples se soumirent à des règles puisées par la raison dans les mœurs et les usages de chaque localité), ce qui forme aujourd'hui le département de l'Yonne se divisa en cinq régions ayant leur loi dans cinq coutumes différentes): la Puisaye détachée de l'Auxerrois s'associa alors aux coutumes de Lorry-Montargis (bailliage royal); — 3° que lors de l'établissement du gouvernement provincial par généralités ou intendances, la Puisaye, en partie, fut placée, comme jadis, dans celle de l'Orléanais.

Enfin, à l'époque de 1789, l'assemblée nationale changea en fractions, appelées *départements* subdivisés en *districts*, les états provinciaux par lesquels les peuples avaient été trop isolés et qui étaient autant de barrières à l'établissement de l'égalité dans les droits et les devoirs politiques de tous les

(1) Notice historique sur le département de l'Yonne, p. 224 de l'*Annuaire statistique* de 1839.

Français. Le département de l'Yonne fut alors, par décret du 26 février 1790, divisé en sept districts, ayant Auxerre pour chef-lieu : le district de Saint-Fargeau fut en ce temps composé de huit cantons. Mais un dernier changement administratif eut lieu cinq années plus tard ; la Constitution de l'an III (1795) supprima les administrations de districts, trop nombreuses, et diminua le nombre des cantons. Le district de Saint-Fargeau, qui s'appelait *Lepelletier*, depuis 1793, fut supprimé, et ses cantons furent répartis dans les arrondissements voisins nouvellement créés. Ceci fut confirmé par la Constitution de l'année 1800 (l'an VIII de la république) qui établit l'organisation actuelle.

Les arrondissements d'Auxerre et de Joigny, ainsi que le nord de la Nièvre, se partagèrent alors la plus grande partie du territoire Puisayen moderne.

Mais comment retrouver la Puisaye ancienne dans ces amalgames réitérés et dans ces soustractions et subdivisions de diverses époques ? Comment rétablir ses strictes limites territoriales du moyen-âge, autres que celles qui ont été tracées par la nature de son sol exceptionnel ?...

Ceci est donc à rechercher et à étudier de nouveau, surtout pour son histoire politique ou féodale ; questions tout à fait à part, ainsi que chacun peut clairement le comprendre.

Déjà le chemin de ces nobles investigations est frayé : des recherches, tour-à-tour statistiques, géographiques, historiques, archéologiques, géologiques et agricoles, ont été savamment entreprises ; mais il reste encore à glaner. Le moyen âge de la Puisaye, si longtemps ignorée, en quelque sorte, à cause de son isolement, offre un beau sujet d'étude. Et, comme l'histoire d'une contrée n'est souvent que celle de ses

seigneurs, nous espérons que des travailleurs zélés continueront largement et non moins généreusement les recherches de leurs devanciers sur le remarquable passé du pays et surtout de leurs gouvernants ou seigneurs, dont nous ne donnons en ce moment qu'un léger aperçu. Ces nouvelles abeilles de la ruche historique de l'Yonne seront inspirées, nous n'en doutons pas, comme leurs honorables et laborieux prédécesseurs, par la devise patriotique :

Antiquam exquirite matrem !

PIECES JUSTIFICATIVES.

I.

Date du mariage d'Iolant de Flandres avec le comte de Bar, Henri IV, premier seigneur officiel de Puisaye.

Des auteurs ont prétendu qu'Iolande se maria avec le comte Henri de Bar avant 1339 et même en 1336, mais ce furent seulement les fiançailles et contrat, pour cette union, qui eurent lieu antérieurement à la fin de l'année 1339. Ce n'est pas seulement le jeune âge d'Iolande qui le prouve, (elle n'avait pas encore quatorze ans accomplis), mais deux documents trouvés par nous aux archives départementales de Lille, dont voici les sommaires.

1339. 8 *des calendes de juillet à Rome.* — Dispensation du mariage de monseigneur le comte Henri de Bar et de madame la comtesse.

Bulle du pape Benoit XII, sceau ou bulle en plomb — carton 9, supplément.

1349. 1er décembre. — Lettres de la dispensation du mariage du comte Henri de Bar avec madame Iolande de Flandres. Orig. scellé du sceau de Etienne, évêque de Noyon. — même carton, supplément.

Nota. — Nous nous sommes occupé des circonstances curieuses de ce mariage, dans nos études historiques sur ces époux. Mais ici des narrations étendues seraient superflues, quoique Henri IV, comte de Bar, et sa femme, furent les premiers vrais seigneur et dame de la Puisaye proprement dite.

I *bis.*

Lettres de Robert, duc de Bar, du 9 juin 1357, à Iolande, sa mère, par lesquelles il prie la comtesse de prendre soin de son comté de Bar, etc., malgré son aptitude précédemment reconnue et admise par dispenses de l'empereur d'Allemagne de 1554, et du roi de France de 1352.

1357. — Nous, Robert, duc de Bar et marchis du Pont, faisons savoir à tous, que par considération des guerres, griefs, damages et aultres chairges insupportables pour nous, qui sordent de jour en jour en pays de nostre duchié de Bar *adquiex*, nous estant soubs eage de pleine discrétion et parfaite puissance de corps et vertu naturelle, jaisoit ce nous soiens eagiez civilement, par grâce et dispensacion réal et impérial, ne poons resister ne y pou voir bonnement sens l'aide, conseil et confort de notre très chiere et redoubtée dame et mère, nous, par délibération et conseil, avons prié et requis à notre dite dame et mère, etc. (1)

(Hist. de D. Calmet).

II.

Etat des joyaux mis en gage par Iolande, comtesse de Bar, dame de Cassel, pour contribuer à la rançon de son fils, le duc Robert (2).

1370. — 26 *avril.*

Premiers. Sa *bonne couronne d'or*, sans qu'il y faille aucune choise; en laquelle a VI grans flourons et six petis, et avoit une carnière rompue tant seulement, et aulcun autre deffaut n'y avoit.

Item. Un *bon chapel d'or* (3) à demi losenghé, auquel a six eu-

(1) Cette pièce fut donnée, par le jeune duc de Bar, au commencement du second mariage de sa mère Iolande.

(2) Copie du temps. — Chambres des Comptes de Lille.

(3) *Chapel* : chapeau, coiffure.

vres de perles, six euvres de baillais et six euvres de saphirs, ouquel il falloit II grandes esmeraudes et une petite ; et aucun autre deffaut n'y avoit.

Item. Ung *autre chappel* que on dit le chappel de losenghes ouquel a dix treches (1) et y faut II balais, II esmeraudes et une trece de trois perles ; et aucun autre deffaut n'y avoit.

Item. Un *treschon d'or* (2) esmailliet d'Inde ouquel a entre deux baillais une perle et y a surtout IIII^{xx} et VI balais et y faut deux baillais et un anelet à l'un des beiots et y a IIII^{xx} VI perles.

Item. Un aultre *tresson d'or* auquel a VI^{xx} XIIII que esmeraudes que rubis d'Alixandrie, et XI^{xx} XIIII perles.

Item. Le *piet d'un hanap couvert* (3) à perles et à perrière qui est de cristal et un bon homme aveucque ledit piet.

Lesdits joyauls furent délivré à Willaume Ramponde, ce vendredi XXVIe jour d'avril, l'an LXX, qui les rechuit au nom des Lombards Caursins (Cauersins), de Bruges (4).

III.

Lettres-patentes de Charles V, roi de France, concernant Iolande et le duc Robert, son fils.

Dans ces lettres, en date du 24 novembre 1374, qui ont rapport à une des incarcérations d'Iolande et à sa délivrance, dûe en partie aux démarches de son fils, que la comtesse avait cru indifférent à sa pénible position, le roi Charles V, beau-frère du duc Robert, s'explique ainsi (5) :

« Comme par certaines causes notre très-chière et amée cousine, « Iolande, comtesse de Bar, de notre voulonté et commandement eut « pieca été prinse en un des châteaux de notre chier frère le duc

(1) *Treche* ou *tresse*, tissu plat, entrelacement de cheveux, soie, etc.
(2) *Treschon* ou *tresson* : Ornement de tête pour femmes ; ruban garni d'or et de perles.
(3) *Hanap* : vase à boire, coupe.
(4) *Analectes* de A. Leglay, p. 151.
(5) Extrait du 33e recueil de Colbert, f° 267.

« de Bar, son fils, et amenée en nos prisons, esquelles elle a été re-
« tenue longuement, nous, aujourd'hui, à la supplication d'elle et de
« son fils, l'avons pleinement délivrée. Notre dit frère, son fils, le-
« quel avoit entendu qu'elle était mal contente de luy, tant pour
« ce qu'elle fut prinse en l'un de ses châteaux, comme dit est,
« pourquoy elle cuidoit qui l'eust fait prendre ou qu'il eust été cou-
« pable ou cause de sa prinse, comme parce qu'elle avoit été en-
« fermée, qu'il n'avoit pas été assez diligent de pourchasser sa déli-
« vrance comme il devoit, li supplia très humblement de nous et de
« notre conseil que, pour quelconques occasions, couleurs (prétextes),
« ou causes elle eust été ne fut en rien malcontente de lui, elle lui
« vouloist tout remettre et pardonner ; et le recevoir en sa grâce
« et s'amour : et nous aussi l'en priasmes le plus du cœur que nous
« peusmes, laquelle à nostre prière, et à la supplication de sondit
« fils lui remit et pardonna tout de bon cuer et de bonne volonté.

« Et à perpétuelle mémoire, nous avons faict mettre notre scel à
« ces lettres. — Donné en notre chastel de Vincennes, etc. »

IV.

Ordre donné par l'official de Térouane d'aller entendre la confession et les aveux de la comtesse Iolande (1).

1377. — Morini, anno Domini millesimo CCCLXXVII, feria quinta post festum Beati-Martini, estivalis.

(9 juillet, à Térouane.)

Lettre par laquelle l'official de Térouane demande au doyen de chrétienté, à Jean, dit de *Haele*, prêtre, d'aller entendre la confession et les aveux que leur fera la comtesse de Bar, dame de Cassel, au sujet de l'ordre donné par elle, à ses gens, de saisir et mettre à mort, au mépris des lois de l'église, un certain Eloi Neckere, qu'elle a fait arracher de l'église de Vieux-Berquin (de Veteri Berkuino.) — Ils lui

(1) Extrait des œuvres de Saint-Genois, *Flandre orientale*, t. IV, n° 1815.

infigeront ensuite (*sic*), la pénitence que comporte l'énormité du crime et l'absoudront de l'excommunication qu'elle a encourue, pourvu qu'elle le demande humblement, qu'elle promette de se soumettre aux lois de l'Eglise, et qu'elle paye une amende convenable.

Orig. fragment de sceau en cire verte ; signé sur le pli : *Meles*.

V.

Partage fait par Robert, duc de Bar, à ses trois fils, en septembre de l'année 1409 (1).

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Pierre Surreau, prévost de Sens, et Jehan Tubole, licencié en lois, gardes du scel de ladite prevosté Salut ; sçavoir faisons que, pardevant Regnault de la Loyc, commis juré, substitut et estably ez quartiers de Champaigne et Barrois ou ressort de ladite prévosté, en l'absence de Estienne Oudin, clerc tabellion juré de ladite prevosté, auquel quant à ce que s'ensuit, nous avons commis et commettons notre pouvoir, vindrent et furent presens en leurs personnes, très hault et puissant prince monseigneur Robert, duc de Bar, seigneur de Cassel, d'une part ; très révérend père en Dieu monseigneur Louis cardinal de Bar, légat du sainct-siége de Rome, très nobles et puissants seigneurs monsieur Edouard aisné, fils de Bar, marquis de Pont et seigneur de Dum, et Jehan de Bar, monsieur, frères, enfants dudit monsieur le duc et de feue très haulte et puissante dame et princesse madame Marie, fille de roy de France, jadis duchesse de Bar et dame de Cassel, d'autre part : Disant que jaçoit, que jadis de monsieur le duc et ladicte feue madame la duchesse, fussent venus et issus plusieurs enfants fils et filles, dont les aucuns vivoient comme à présent ; toutes voyes, toute à succession venuë et escheuë de feuë madicte dame la du-

(1) Extrait par D. Calmet de la Bibliothèque Séguier, t. 83, n° 747, fol. 145. — Ne pas confondre ce partage avec celui du 8 avril, même année, cité à la page 57.

chesse, et toute celle à escheoir de mondit seigneur le duc, se ainsi estoit qu'il allast de vie à trespassement avant ses trois enfants dessus nommez, estoit, et appartenoit, et debvroit estre et appartenoit après sondit deceds à iceux ses trois enfants, tant seulement pour ce que tous les enfants desdits princes et princesses vivant au jour que la dernière feuë Madame mourut, avoient esté mariez à argent, et avoient renoncié à succession de père et de mère, excepté très noble et puissant seigneur Robert de Bar, monsieur, fils de feu très hault et puissant seigneur monsieur Henry de Bar, jadis fils aisné dudit prince, lequel Robert n'avoit guaires, avoit esté payé et assigné du droict qu'il pooit et devoit avoir, de présent et au temps advenir, ez successions, fors entre les trois enfants dudit monsieur le duc dessus nommez, lesquels mondit sieur le duc volant du tout appaisier et mettre au net l'un avec l'autre, en telle manière que jamais n'eussent occasion ne matiere d'avoir debat ne dissension l'un envers l'autre, mais fuissent et demourassent en bonne amour et concorde comme frères doivent estre, avoir avisé de départir et diviser sesdits enfants et de bailler à un chascun telle part et portion qu'il pooit et debvoit avoir de présent et en temps advenir esdites successions.

Si recognut mondit seigneur le duc pardevant ledit juré et en la présence desdits enfants, que pour la cause dessus dicte, et pour autres qui à ce l'avoient meheu et mouvoient, il avoit fait et faisoit l'ordonnance, partage et division, tant de la succession de ladite dame, qui déjà estoit escheuë, comme de la sienne, qui estoit à eschoir, en la forme et manière qui s'en suit.

C'est assavoir que ledit monsieur le cardinal aura et emportera pour tout le droit qu'il pooit et devoit avoir, requerir et demander la succession de la dicte feuë madame la duchesse qui est déjà eschuë, et en celle dudit monseigneur et duc qui, on temps advenir est à eschoir, les chasteaux, terres, villes et seigneuries, et les rentes, revenuës et possessions, et tous autres droicts quelconques appartenans et appendans à icelles que cy-après s'ensuivent.

C'est assavoir le chastel et ville de Boursault, la terre de Bouciennes, la terre et seigneurie de Givry ; la ville, terre et seigneurie de Fenebiranges : le chastel, ville, terre et seigneurie de Pougy, la ville de Concloye, la terre et seigneurie de Cormery ; une rente per-

pétuelle de trois cents et quatre vingt livres tournois à prendre sur la recepte de Troyes ; *les châteaux, villes, terres et seigneuries de la Val, de Favereules*, le *chastel de la Couldre* et *Perouse en Puisaye, mouvants* de monseigneur le comte de Nevers, *ensemble tout ce qui meut dudit comté*, tant ce que mondit seigneur le duc a ez choses dessus dictes, tant è cause de son naissant, comme autrement et généraulement toutes les rentes, revenuës, droicts, noblesse, prérogatives et autres choses quelconques, appartenants et appendants aux terres et seigneuries dessus dites, tant en fiefs et arrière-fiefs, proufits et droicts, quelconques manières qu'ils soient appelez et nommez, pour en joüir par ledit monseigneur le cardinal dès maintenant, comme de sa chose, excepté dudit chastel, ville et seigneurie de Boursault, et des dites terres de Bauciennes, Givry et Fenebisanges et leurs appartenances.

Desquelles mondit seigneur joyra durant sa vie, et après son deceds, ledit monseigneur le cardinal en joyra comme des autres, de telle manière et par telle condition que, desdites terres et de leurs appartenances, ne d'aucune partie d'icelles ledit monseigneur le cardinal ne pourra faire aliénation quelconque par donation, vendition ou autrement, et ne les pourra obligier, hypotequer et asservir, ne autrement chargier, par quelconque, manière que ce soit, si ce n'est pour la redemption de son propre corps; auquel cas que ja n'aviegne, ledit monsieur le cardinal sans fraude ne malengin en pourroit user à sa volonté, et autrement non ; mais seront et retourneront lesdites terres, seigneuries, rentes, revenus et leurs appartenances après et déceds dudit Monseigneur le cardinal ; c'est assavoir, lesdites *terres de Perouse*, de Concloye, de Cormery et ladite rente de Troyes, audit monseigneur le marquis ou à ses hoirs, et le surplus des choses dessus dictes sera et *retournera audit Jean de Bar, monsieur* ou à ses hoirs ; et quant à la terre et chastellenie de Vienne, et chastel et ses appartenances, que mondit seigneur le cardinal tenoit et avoit avant ce présent partage, division et accord, elle est et demeure audit monseigneur le cardinal en tel droict et par la forme, manière et conditions, qu'elle luy a esté baillée et que contenu est ez lettres sur ce faictes.

Item, et ledit Jean de Bar, monsieur, aura et emportera tantost après le deceds dudit monseigneur le duc, pour tout le droict qu'il a

et peut avoir en la succession de ladite feuë madame la duchesse, et pour celuy qu'il pourroit avoir, requérir et demander en temps advenir en la succession de monsieur le duc, toutes les terres, villes et seigneuries que ledit monsieur le duc avoit, pooit et avoit, avant la datte de ces présentes, *on pays de Berche et du Chastrain, et toutes les terres, villes, chasteaux et seigneuries que mondit seigneur avait au pays de Puisoye, excepté ce qui en est baillé cy-dessus à mondit seigneur le cardinal*, ensembles toutes les rentes, revenus possessions, noblesses, prérogatives et autres droicts quelconques, que mondi seigneur le duc avoit ez choses dessus dictes, avant la datte de ces présentes, tant en domaine, justice, ressorts, comme en fiefs, arrière-fiefs et autres proufits, émoluments et droicts, par quelconque manière qu'ils soient appelez et nommez, pour en jouïr par ledit Jean de Bar, monsieur, ses hoirs et ayans cause, à toujours comme de leur propre chose.

Item, et ledict monsieur le marquis ainsné, fils de mondict seigneur le duc, aura et emportera pour luy, ses hoirs et successeurs, à toujours les noms et la duchié de Bar, la marquisié du Pont, la *seigneurie de Cassel et du bois de Nieppe* avec les châteaulx, terres, villes, seigneuries, rentes, revenus, possessions et autres droits corporels et incorporels, appartenans et dépendans aux seigneuries dessusdites et tous les profits et émoluments qui en peuvent naistre et yssir par quelconque manière qu'ils soient appellez et nommez pour en jouir par luy, ses hoirs et successeurs, à tousjours, comme de sa propre chose, sans ce que ledict monsieur le cardinal, ni ledict Jehan de Bar, monsieur, y puissent jamais aucune chose demander ne reclamer ; et generalement aura et emportera ledict monsieur le marquis toutes les autres terres, rentes, revenuës, possessions et droicts quelconques autres que celles qui par ce présent partage sont baillées et assignées auxdits monseigneur le cardinal et Jehan de Bar, monsieur, et autres, que celles que ledict Robert, monsieur, a heuës pour son partage qui furent et estoient à madicte dame la duchesse quand elle mourut, et qui sont et estoient avant la datte de ces présentes audict monseigneur le duc, en quelconque lieu, terre ou pays qu'elles soient assises.

Ensembles tous biens, meubles et debtes qui seront et appar-

tendront audit monsieur le duc, à l'heure de son déceds ; mais parmi ce lesdits monsieur le cardinal et Jehan de Bar, monsieur, seront et demouront quictes de toutes debtes quelconques que mondict sieur le duc, et ladite feuë madame la duchesse devoient à l'heure qu'elle mourut, et de celles que mondict sieur devera au jour qu'il ira de vie a trespassement ; et sera tenus ledit monsieur le marquis de les en acquiter et deschargier, desquelles choses dessus dictes ledit monsieur le duc a enherité et enherite dès maintenant sesd. enfants, chacun de ce qui est contenu en fond. Partage, en telle manière et par telle condition, que se tous sesdits enfants alloient de vie à trespassement avant luy, sans hoirs de leurs corps, toutes les choses dessus dictes seroient et retourneraient audit monseigneur le duc, c'est assavoir ce qui vient et procède de son costé et en pourroit ordonner et disposer audit cas comme il eut pu le faire avant la datte de ces presentes.

Lesquels enfans de mondit sieur le duc, c'est assavoir, mondit seigneur le cardinal, mondit seigneur le marquis et ledit Jehans, monsieur, pour ce présens en leurs personnes, tous ágiez competemment, si comme par experience, et par leur tesmoignage apparut pleinement audit jurié du congié, licence et authorité dudit monseigneur le duc, leur père, en tant que mestiers estoit d'avoir sur ce congié, licence ou authorité, prirent, heurent et receurent agreablement l'ordonnance, partage et division dessus dicte, et en remerciant un chacun d'eulx ledit monseigneur le duc leur père. Et afin que chacun desdits enfants peust prendre de faict et accepter la posssession des choses contenues en son partage, ledit monseigneur le duc a fait et constituez par ces présentes ses procureurs irrevocables, Gerard de Sonneure, maistre Gerard Macabre, et Husson de Fains, auxquels et à chacun d'eulx il a donné et donne puissance et auctorité de eulx démettre, devestir et dessaisir pour lui en son nom, au profit d'un châcun de sesdicts enfants, de ce qu'il baille et assigne par ces presentes à un chacun par les formes, conditions et manières cy dessus contenuës et desclairées, et prie et requiert aux seigneurs de qui les choses dessus dictes meuvent, que sesdits enfants en reçoivent en leur foy et hommage, si mestier leur est, que en son vivant, ils le fassent, afin que sesdits enfants, et un chacun d'eux, puissent joüir et user de ce qui luy est baillé et assigné par la forme, manière et conditions dont cy-dessus est faicte mention.

Et est assavoir que par ceste presente ordonnance, division et partage, aucun préjudice n'est fait audit monseigneur le marquis, en tant qu'il touche la terre de Nogent-le-Rotrou, celle de *Gravelingues* que tient madame la comtesse de Sainct-Pol et aussy en tant que touche la terre baillée à Robert de Bar, monsieur, pour son partage, car elles sont et demeurent en tel état, comme elles ont été baillées; et aussy, se ainsi estoit que ledit Jean de Bar, monsieur, allast de vie à trespassement, sans hoirs de son corps, ce qui luy est baillé pour son partage retourneroit à mondit seigneur le marquis, ou à ses hoirs.

Toutes lesquelles choses dessusdictes, ledit monsieur le duc, lesdits monsieur le cardinal, monsieur le marquis et Jehan de Bar, monsieur, en tant que à un chacun puet et doibt touchier, promirent par les foy de leurs corps, données corporellement en la main dudit juré, avoir pour agréable et tenir ferme et establie à toujours, mais perpétuellement, sans aucun rappel ; et quant à ce, en ont obligé et obligent l'un envers l'autre tous leurs biens et les biens de leurs hoirs, meubles et non meubles, présents et advenir partout où qu'ils soient et puissent estre trouvez, lesquels quant à ce, ils ont soubmis et obligiez à la juridiction, coërcion et contraincte du roy, notre sire, et de la gent ; et de tous autres seigneurs quelconques, soubs qui ils peuvent estre trouvez ou situez pour en estre contrainct comme de chose cognue et adjugiée en droict.

Renonçant en tout ce fait, par leur dite foi, à toutes actions. exceptions, deceptions, de faict et de droict, à toutes frauldes, barats, franchises, cautelles, cavillations, alléguations, raisons et deffenses, à tout droict civil et canon, escript et non escript, à tous uz, stils, coutumes, observations et establissements de pays et de lieux à ce contraire au bénéfice de division, et généralement à ce que l'on pourroit opposer contre ces lettres.

Présents honorables et sages maîtres : Jehan de Vennes, archidiacre de Langres ; Regnault de Gondrecourt, Gerart Toignet conseillers dudit monsieur le duc ; Jehan de Sainct-Belin, bailly de Langres, Gerard de Sonneurs, écuyer, et Guillaume Braceries, secrétaire de monsieur le cardinal. En tesmoing de ce, nous, à la relation dudit juré, avons scellées ces présentes lettres du scel de ladite prévosté.

Donné l'an mil quatre cens et neuf, dix-neuf jours au mois de septembre.

Signé, R. de la Loye, avec paraffe. *Et ces mots*, *Registrata*, *receps*, et scellé.

(Dom Calmet. *Preuves de l'Histoire de Lorraine*, t. IV, p. CLXX-CLXXIV).

VI.

Pièces du procès entre la reine d'Arragon et le cardinal de Bar, son frère.

1417. Carolus Dei gratia, Francorum rex, notum facimus quod super petitionibus seu demandis in nostra Parlamenti curia die datæ præsentium per carrissimam consanguineam nostram Yolendim, reginam Arragonum, actricem et conquerentem tam in casu novitatis saisinæ, quam aliàs, contra carissimum consanguineum nostrum Ludovicum, cardinalem de Barro, vulgariter nuncupatum, ducem de Barro se dicentem, defensorem et opponentem, factis et editis, videlicet in casu novitatis, ratione et occasione successionis et hereditatis defunctorum quondam consanguineorum nostrorum Edouardi, ultimi ducis Barrensis, et Joannis de Barro, fratrum; et in casu petitorio, respectu successionis defunctorum quodam avunculi et amitæ nostrorum, Robert, ducis Barrensis, et Mariæ de Francia, ejus conjugis : idem cardinalis diem habet consiliii et garandorum ad dies bailliviæ Ambianensis nostri futuri proximo Parlamenti, etc. Datum Paris in Parlamento nostro nona die augusti, anno Domini MCCCCXVII.

1418. Cum ex eo quod licet carissima consanguinea nostra regina Yolendis Arragoniæ, filia naturalis et legitima defunctorum Robert, ducis Barrensis et Marchionis de Ponte, ac Mariæ de Francia, ejus uxoris amitæ nostræ quondam, ac sororem Edoardi ultimo defuncti, ducis Barrensis et Marchionis de Ponte, atque Joannis de Barro germani sui, quondam consanguineorum nostrorum se dicens, fuisset et esset vera hæres in parte dictorum Roberti et Mariæ genitoris et genitricis

suorum, nec non in possessione et saisina bonorum omnium mobilium et immobilium, ex decessu dictorum Edoardi et Johannis germanorum etiam suorum quondam relictorum, aut certarum portionum seu partium et legitimarum eorumdem, fructuumq, et emolumentorum immobilium bonorum ipsorum, absque hoc quod carissimus consanguineus et amicus noster Ludovicus, cardinalis Barrensis vulgariter nuncupatus, et ducem Barrensem se dicens, aut alius quicumque in eisdem bonis fructibus seu portionibus eorum ipsam Yolendim contingentibus, quicquam videre seu cognoscere haberet, seu habere rationabiliter deberet. Nihilominus ipse Ludovicus cardinalis bona omnia tam mobilia quam immobilia successionum ac hereditatum prædictorum, ac Roberti et Mariæ, necnon dictorum Eduardi et Joannis ceperat, ac ea detinuerat et detinebat occupata, nullam exinde divisionem seu partagium, saltem debitum facere volens Yolendi præfatæ suæ sorori. Super hoc tamen pluries et debite sommatus ac requisitus, ut eadem Yolendis remedium a nobis implorans dicebat, ipsa Yolendis ratione videlicet successionis dictorum Edoardi et Johannis germanorum quonda suorum, ut præfertur, aut portionis legitimæ ad eam pertinentis, certas literas querimoniæ in casu novitatis et saisinæ a nobis obtinuisset, quibus certo modo in relatione inde confecta declarato, executionis demandatis, eadem Yolendis formidans ut asserebat ne actionem suam ratione suæ portionis, successionis, aut hereditatis dictorum Roberti et Mariæ intentare, ac deducere valeret, quin præfatus Ludovicus cardinalis eam super temesario adiornamento suo argueret, quasdam alias literas nostras impetrasset, vigore quarum idem cardinalis fuisset in nostra parlamenti curia evocatus seu adiornatus eidem Yolendi super his, quæ ab ipso ratione vel occasionæ dictæ successionis, seu hereditatis præfatorum defunctorum Roberti et Mariæ, et cujuslibet eorum petere vellet, responsurus, ac ulterius facturus quod foret rationis, constitutisque in eadem curia nostra dictis consanguinea nostra regina Yolendi actrice, et conquerente parte ex una : et consanguineo nostro Ludovico cardinali Barrensi ejus germano defensore et opponente exaltesa, dicta regina proposuisset inter alia, quod prædictus Robertus, genitor quondam suus, Dux prædicti, ducatus Barrensis, et marchio dicti marchionatus de Ponte, diversus notabiles terras et dominia, bailliviatus, præposituras, castra et castellanias,

ut pote de Barro ducis, de Sorvillariis, de Gondricuria, de Marchia, de Constancio, de Dunocastri, de Sarthenago, de Clarmonte, de Vienna castri, et medietatem de Marvilla, ad usus et consuetudines patriæ Campaniæ rectas et gubernatas, necnon de Avengardia, seu l'Avangarde, de Condeto suprà Mozellam et de Varennis, ac plurès alias continentes ; dominusque plurium aliarum terrarum, scilicet et dominiorum, scilicet de sancto Michæle, et de Mota Bourmont in franco allodio tentarum et aliarum situatarum *in patriis Puisayæ*, Pertici, Carnotesii et Flandriæ, videlicet de *sancto Ferreolo*, Aluye, Brou, de Montemirabili, et Hauton, ac *de Casello*, *de Bosco de Nieppe*, *de Dunkerque*, *Bourbouc*, *Verneston*, *Rodes et Bournan*, ac suarum pertinentiarum quæ res de XL ad L mille libras redditiuales annuatim ascendebant, erat et fuerat, ad cum prædicta Maria amita nostra, defuncti genitoris et prædecessoris immediati nostri, Karoli Francorum regis sorore, matrimonialiter conjugatus extiterat.

(Preuves de la maison de Bar-le-Duc, par André Duchesne, p. 62-63.)

Dans le texte latin du jugement qui suivit de près la requête de la reine d'Arragon, et l'arrêté du roi de France pour examiner légalement cette affaire, il y a d'abord, d'après A. Duchesne, la citation des divers domaines, tant seigneuriaux que ducaux, etc., que le cardinal s'était appropriés, sans aucuns droits, à la mort de ses frères Edouard et Jean. Dans cette énumération la *Puisaye* (le vrai pays de Puisaye non mouvant) est comprise. L'arrêt du parlement pour ce procès se termine comme suit :

« Et par idem arrestum dicta curia nostra provisionem de mille « et quingentis, et recredentiam de aliis mille et quingentis libris « turon (livres tournois), singulis annis capiendis, predicte Yolandi « fecit et adjudicavit, ac facit et adjudicat, necnon ad ipsas provisio- « nem et recrediam antefate Yolandi, aut ejus certo mandato anima- « tim, ut prefectur, solvendum dictum cardinalem condemnavit et « condemnat. — Pronuntiatum ultima die septembris, anno Domini « MCCCCXIX. »

VII.

Extrait de l'acte de donation du duché de Bar, par le cardinal, duc de Bar, à son petit neveu, Réné d'Anjou, depuis roi de Sicile et seigneur de Cassel (1).

1419. Lettres de Louis, par la grâce de Dieu, duc de Bar, marquis du Pont, seigneur de Cassel, par lesquelles, considérant que depuis la mort et décès de feu son très cher et très amé seigneur et frère, monseigneur le duc *Edouard*, lequel trespassa de ce siècle le xxve jour d'octobre, l'an MCCCCXV, en la piteuse journée d'entre les Français et les Anglais, et en laquelle pareillement entra messire Jean de Bar, son frère, lequel depuis ne retourna, le duché de Bar luy estoit venu. Voyant que de son corps ne pouvoit et ne devoit avoir hoir légitime à lui succéder. Ayant en mémoire, comme feu son très cher seigneur et père en héritant, messire Edouard desdits duché et marquisié, donna aux autres enfants leur portion. — Considérant, etc.

. . . . . .

C'est la donation du duché de Bar, etc., du cardinal Louis à son très cher et très amé nepveu, messire Réné, comte de Guise, second fils de feu son très cher et très amé seigneur et cousin, le roi de Sicile, et de sa très chère et amée dame et sœur aisnée, la reine d'Arragon, sa grand'mère, — et est issu du haut sang et lignage des couronnes de France, de Sicile, d'Arragon, voire de deux côtés du sang et lignage impérial. . . . . .

A icelui son nepveu, messire Réné, il donne et transporte la propriété dudit duché de Bar, etc.

Donné en la ville de Saint-Michel (Saint-Mihiel), le XIIIe jour du mois d'aoust, l'an MCCCCXIX.

(1) Cette copie d'acte est telle que l'historien tourangeau, A. Duchesne la donne dans ses *Preuves de Bar*, p. 64.

VIII.

La terre de Puisaye à Philippe de Navarre, par Iolande, de 1352 à 1368.

On connaît un contrat, passé le 5 août 1358, qui prouve que *Philippe de Navarre* possédoit alors la terre de Puisaye : c'est l'échange fait entre Henri de Bar, seigneur de Pierrefort, et Jean de la Couldre, écuyer, de la Maison Forte de la Couldre, que ce gentilhomme céda au seigneur de Pierrefort, pour d'autres biens. L'acte a été passé sous le sceau de Philippe de Navarre, comte de Longueville, *en sa terre de Puisaye.* Il nous apprend que Henri de Bar possédoit en Puisaye un fief dont relevoit le château de la Couldre. — La terre de Puisaye avoit été comprise dans le douaire de Iolande, ainsi que la châtellenie de Clermont, en vertu d'un traité passé le 13 octobre 1349, avec le roi Philippe de Valois. Philippe de Navarre devoit en conséquence la posséder du chef de sa femme.

(Du Fourny, *Inventaire de Lorraine,* t. II, f° 243. — Cité par M. V. Servais, de Bar, dans ses *Annales historiques du Barrois,* 1865.)

IX.

Résumé généalogique de la maison de Bar, à partir du comte de Bar, Henri IV, et d'Yolande de Flandres, sa femme.

Ex stemma Comitum et Ducum Barrensium . . . . . .

. . . . . .

Henricus IV, Eduardi I filius, ex *Yolenta flandrensi,* genuit *Eduardum* II, comitem Barrensem, sine liberis defunctum, et *Robertum,* ducem Barrensem.

Robertus I, Henrici IV filius, ex comite dux primus Barrensis, anno 1357 creatus, ex *Maria* Joannis Francorum regis filia, liberos sustulit *Henricum et Philippum,* qui in bello Hungario contra Turcos perierunt, *Eduardum* III, *Ludovicum cardinalem, Joannem,* omnes

sine liberis defunctos ; — *Iolentam* Johanni I, Aragonaæ regis, et alteram filiam, comita S. Pauli nuptas.

Ceterum Robertus anno 1411 decessit : Cui in ducatu Barrensi et castellania Casselensi, filius *Eduardus* III, anno 1415, et huic frater *Ludovicus*, cardinalis successit.

Ludovicus porro suæ stirpes postremus ducatum Barrensem *Renato andevensi*, Guisiæ comiti, post Siciliæ regi, dono dedit (1).

X.

Dispense accordée à la comtesse Iolande pour la commutation d'un vœu fait par elle.

1358. Dispense accordée à noble dame Yolande de Flandre, comtesse de Bar, dame de Cassel, par François, cardinal du titre de Saint-Marc, commis à ce par le pape Innocent, d'accomplir le vœu qu'elle avoit fait de faire présent à une église où il y auroit un autel de Sainte-Anne, d'une image d'argent de la représentation et du poids de son fils le duc de Bar. Et ayant trouvé qu'il falloit, suivant sa pesanteur, y employer 190 marcs d'argent, et pour laquelle les ouvriers et orfèvres demandoient 600 écus d'or et une année entière pour y travailler, et comme il pourroit arriver que les seigneurs des lieux où seroit donnée lad. image (statue) la pourraient enlever et en convertir l'argent en autre usage, il lui est accordé, en commutation de vœu, d'en faire faire une du poids seulement de 10 marcs, et convertir le surplus en fondation de chapelles ou en acquisitions d'héritages pour les églises et ornements, par l'avis de son confesseur.

(1) Cet extrait de A. Lemire (*Miræus*), t. I, p. 403, peut servir à l'explication des présentes planches. — Nous avons eu soin d'y ajouter le blason écartelé des *Montferrat* (pl. II, fig. 8). Ils furent, comme il a été dit, *seigneurs de la Puisaye*, après Louis de Bar. Ce blason remplace ainsi celui du *roi René d'Anjou*, successeur du cardinal au duché de Bar, au même temps et pour les mêmes raisons.

Donné à Avignon, le 16 des kalendes de juillet, l'an vi^e du pontificat du pape Innocent VI (1358).

Scellé d'un sceau en ovale représentant un Saint-Marc tout debout dans un portique.

(Du Fourny, *Inventaire de Lorraine*, t. III, f° 87 ; pièce en latin.)

XI.

Les lettres pour la fondation d'une chapelle à Saint-Maxe, du 17 décembre 1359, à la suite de ce vœu singulier de la comtesse de Bar, commence ainsi :

A tous ceus qui ces présentes verront et orront, Yolande de Flandres, comtesse de Bar et dame de Cassel, salut en Nostre Seigneur Jehesu Christ.

Comme piècà heussieus voei et promis faire ouvrer une ymaige d'argent en figure et remembrance de Madame Saincte-Anne, mère de la glorieuse Vierge Marie, mère de Nostre Seigneur Jehesu-Christ, au juste pois d'argent de nostre aimé fil Robert, duc de Bar, à le prandre au jour que nous voudrions faire ouvrer ycelle ymage, pour la donner à une ecglise en l'onneur de madicte dame Saincte-Anne, lequel nostre fil puest peser à présent environ neuf vins et quatorze marcs d'argent, en ouevre et en fasson d'ycelle ymage, puist couster environ seix cens petis florins. . . . . considéré l'effect d'ycelui nostre vœu et promesse estre subject à plusieurs perdes et peris au temps qui court, etc., etc.

(V. Servais, *Ancien Trésor des Chartes de Lorraine*, à Nancy.)

XII.

Sommaire de documents qui prouvent que la comtesse Yolande s'est occupée de la fabrication de fausse monnaie.

1362. Lettres en latin, de Guillaume, cardinal-diacre, par lesquelles il donne pouvoir, à l'évêque de Térouane, d'absoudre cette

dame Yoland, à cause d'une sentence d'excommunication par elle encourue pour avoir fait forger de la fausse monnaie de France.

Avignon, 10 des kalendes d'avril 1362.

(Original sur parchemin; Archives du Nord, *Inventaire ancien*, t. VIII, p. 5.)

Dans le même inventaire est citée une autre lettre d'absolution, donnée en 1367, par le vicaire de l'église de Toul à la comtesse Yolande pour les mêmes causes.

XIII.

Lettres du curé et proviseurs de la paroisse de Morbèque-en-West-Flandre, près Cassel, qui fixent l'époque du décès d'Yolent de Flandre (12 *décembre* 1395), *avec indication précise du lieu de sa mort, qui a été contesté.*

1396. A très puissant et très redoubté monseigneur le duc de Bar Robert.

Supplient très humblement proviseurs de l'église de Morbèque, comme le chastel de Nieppe (Motte-Aubois) est situé dedans la paroche de Morbèque, en laquelle, au plaisir de Dieu, ma très redoubtée dame madame vostre mère receut son derrain sacrement et fut apportée hors de ladicte église, et termina vie par trespas en ycelle, dont Dieu ait l'âme. Que pour Dieu, mon très redoubté seigneur, considéré les choses dessus dictes, qu'il vous plaist de vostre bénigne grâce à faire vostre aumousne à ladicte église; les dessus dis suppléant et tous les bonnes gens de ladicte paroche prieront Dieu dévotement pour s'âme et pour vous, mon très redoubté seigneur, que par sa sainte miséricorde, il vous tiengne en bonne vie et longue.

(Copie du temps, en papier, des archives départementales du Nord.)

Pour copie conforme : Dr DE SMYTTÈRE.

ADDITIONS.

Après le premier alinéa de la page 26 :

Iolande de Flandre résidait, vers le commencement de l'année 1385, à Aluye, l'une des seigneuries qu'elle avait apportées en dot à son mari. Le duc de Bar Robert s'y rendit sur la fin de janvier ou dans les premiers jours de février, pour y voir sa mère. Il conclut avec elle, la même année, un échange qui fit tomber entre ses mains les *châteaux de Saint-Fargeau et de Péreuse, en Puisaye, et la baronnie de Tocy*, qu'elle possédait en douaire. Robert donna à la comtesse, pour ces biens, la seigneurie de Varennes, quelques droits que Marie de France et lui avaient, tant à Louppy-le-Petit qu'à Revigny, et une rente annuelle et viagère, dont les habitants de plusieurs communautés du Barrois s'obligèrent à lui payer une partie (1). L'échange fut consommé par un traité passé à Bar, le 31 octobre; Henri de

(1) La communauté de Bar se chargea de payer à la comtesse 200 francs. « Celle de Stenay 100 florins, et celle de Gondrecourt 100 francs. » Les obligations qu'elles souscrivirent à cet égard furent formulées : celle de Bar le 27 août; celle de Stenay le 18 octobre, et celle de Gondrecourt le 7 janvier suivant. On ignore si d'autres villes du Barrois furent appelées à prendre les mêmes engagements. — Duchesne a publié un extrait de ce contrat d'échange, passé le 31 octobre 1385 ; mais il ne présente qu'une partie des stipulations insérées dans l'acte, et l'on n'y trouve aucune mention de la soulte accordée par le duc à sa mère. (Archives de Bar ; Du Fourny, *Inventaire de Lorraine*, t. II, f° 8, et t. VI. Voyez *Gondrecourt*.

Bar y adhéra, comme fils aîné du duc. (Voir Servais, t. XI, p. 100.)

Après le premier alinéa de la page 27 :

Le duc Robert accomplit en 1391 la formalité des foi et hommage-lige, tant en son nom qu'au nom de Marie de France, son épouse, pour les *terres et seigneuries de Saint-Fargeau, Mézilles, Sept-Fonds, Saint-Privat* (sic), *Boursault, Sormery et Grandpré.*

Robert était à *Paris* le 21 mai de cette année, époque à laquelle il donna au roi un dénombrement pour la seigneurie de *Sormery*, fief possédé depuis longtemps par les princes de sa maison, et qui relevait du monarque à cause du château de Saint-Florentin. (Voir Servais, *Annales historiques du Barrois*).

ERRATA.

Page 11, note 3, effacer : soixante-seizième.
16, ligne 4, mettre : 1336 en novembre.
18, ligne 4 et note 1. Ajouter : Ce Guillaume ne pouvait être qu'un des gentilshommes représentant Robert, mineur, à la bataille de Poitiers.
19, note 1, ligne 5, mettre : *d'argent*, au lieu *d'or*.
20, placer le mot *sage* de la 9e ligne au commencement de la ligne 7.
28, ligne 18, ajouter : le premier jour de l'an (v. s.), à Pâques.
31, à la fin de la ligne 10, mettre : ou, au lieu de on.
45, note 1, ligne 2 : *d'argent au chef de geules.*
58, note 5, lire : mort survenue le 12 avril 1411, à Pâques.
60, à la fin de la ligne 18, effacer la marque de parenthèse.

UN ÉPISODE

DE

L'HISTOIRE DE LA GARDE BOURGEOISE DE SENS

EN 1686,

Par M. QUANTIN.

Le temps est loin de nous où les citoyens de la commune de Sens, organisés militairement, marchaient bravement contre leurs ennemis après avoir juré « de ne communiquer ne parlementer ausdiz ennemys, sinon du congé des gardes de la commune (1). » C'était au temps du roi Philippe-Auguste, alors qu'ils combattaient à Bouvines sous leur bannière communale; c'était sous Louis VIII, qui appelait les Sénonais « ses chers et fidèles amis. »

Après la destruction de la commune au XIVe siècle, l'administration passa entre les mains des Prévôts, puis dans celles des Maires, créés par Louis XI. Les milices communales n'eurent plus guère dès lors l'occasion de se signaler; mais les guerres civiles du XVIe siècle remirent en évidence les Sénonais, qui portaient sur leurs drapeaux cette fière devise :

Urbs antiqua Senonum
Nulla expugnabilis arte,

devise également gravée sur la porte du pont d'Yonne et dont nous reproduisons la figure avec l'écusson des armes de la ville de Sens, d'après un dessin placé à la tête de plusieurs

(1) Charte de 1225.

ouvrages du temps (1), et qui a été reproduit pour le Bulletin de la Société par notre collègue M. Daudin.

on remarque que ce dessin ne porte que la moitié de la

Henri IV, dit-on, éprouva au siége de Sens la vigueur des canoniers sénonais. Mais tous ces hauts faits étaient oubliés au commencement de l'année 1668, et les bons bourgeois qui montaient alors la garde à la porte Notre-Dame n'avaient, comme en des temps plus modernes, qu'un désir, celui de s'aller coucher dans leur lit au lieu de sommeiller lourdement sur les planches du corps-de-garde.

C'était pendant la guerre contre l'Espagne, pendant la conquête de la Franche-Comté. Tout l'est de la France était alors sous les armes, et Sens, qui avait pour gouverneur et capitaine messire Desfontella, voyait, chaque jour, vers les cinq heures du soir, défiler une compagnie de garde-bourgeoise, qui allait occuper les postes de la porte Notre-Dame, de la porte du Pont d'Yonne et de la porte Commune, et veiller à la sûreté publique.

Ce fut donc pendant que le grand roi prenait une à une les places-fortes de la Franche-Comté qu'arriva le petit épisode que nous voulons raconter.

Le dimanche 18 février 1668, Sébastien Epoigny, « pauvre voiturier par eau, demeurant à Sens, chargé de femme et d'enfans, » dit la lettre royale que nous possédons, montait la garde à la porte d'Yonne avec son escouade. Il devisait avec ses camarades sur les grands événements qui s'accomplissaient chaque jour : Besançon avait capitulé le 7 ; la nouvelle en était arrivée depuis deux jours ; on savait que Dôle était assiégée et sur le point de se rendre, et le roi

devise citée plus haut. Il a sans doute été modifié après la Ligue alors que les passions étant calmées on était revenu à des sentiments plus modérés et à une plus juste appréciation des choses et du rôle de la ville de Sens.

jeune et déjà glorieux, semblait n'avoir qu'à se montrer pour vaincre.

Mais, malgré l'importance du rôle qu'il jouait, Epoigny trouva, sur les deux heures du matin, qu'il avait assez fait pour la patrie, et il voulut aller se coucher. Après avoir fait sa faction, il dit à maître Poissonnet, commandant du poste, « qu'il vouloit s'en aller coucher, afin de reposer le reste de la nuit, dans le dessein d'aller le matin au travail, et qu'il vouloit emporter son arme. »

— Vous pouvez partir, lui répondit majestueusement Poissonnet, mais je vous défends d'emporter votre mousquet. — Je veux l'emporter, dit Epoigny, de peur qu'il ne se perde et ne soit pris. — Là-dessus, nouvelle défense du commandant. Mais vers les trois heures, Epoigny, profitant d'un moment d'absence ou du sommeil de son chef, prit son mousqueton, et s'étant *écoulé* du corps-de-garde, fila silencieusement, croyant échapper à maître Poissonnet, lorsqu'il fut aperçu par le nommé Leroy, qui était de faction devant le poste, et qui s'écria : « En voilà un qui s'en va et qui emporte ses armes ! »

Aussitôt le caporal et les hommes de garde sortent du poste, courent après le fuyard, l'atteignent et le ramènent jusqu'à la porte du corps-de-garde où ils veulent le désarmer.

Epoigny résiste ; les uns veulent s'emparer de son mousquet, les autres le tirent en arrière. Il se débat, et dans le tumulte, son arme chargée part et va atteindre un malheureux garde nommé Alexandre Deniset, qui était dans le poste. Celui-ci est frappé d'un coup de feu à la cuisse, il tombe par terre en criant : « Je suis mort ! » Et, en effet, il mourut le lendemain, au grand regret de l'auteur involon-

taire de sa mort. « Car, dit la lettre royale, Epoigny n'avc eu aucun dessein de tirer son mousqueton, ni ne s'étoit m en devoir de le faire ; et c'est inopinément et sans querel contre ledit Alexandre que ce malheur est arrivé. Epoigr étoit son voisin et avoit toujours bien vécu avec luy et sar reproches. »

Le roi, informé de tous ces faits par une prompte enquê du lieutenant-criminel de Sens, daigna faire grâce à Epoign Cette aventure se passait au milieu des succès de Louis XI\ Dôle était prise, et le 19 février toute la Franche-Com était soumise. Notre lettre de rémission, scellée du gra sceau, est datée de Paris le 25 février 1668. La solution l'affaire n'avait pas été longue. La mort du garde Denis avait eu lieu le 18, et sept jours après des lettres de grâ étaient délivrées à Epoigny. C'était être grand, même da les petites choses, et le *Roi*, comme on disait alors en E rope, auprès duquel était intervenu heureusement soit M de Gondrin, archevêque de Sens, soit le prince de Con gouverneur de Champagne, avait voulu montrer dans ce sa puissance et la rapidité avec laquelle elle s'exerçait besoin. Le Conseil des Grâces s'empressa de répondre à volonté royale, et les lettres de pardon et de rémission fur délivrées au pauvre Epoigny.

Lettre de rémission pour Sébastien Epoigny.

(25 février 1668.)

Louis, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, à t présens et à venir salut. Nous avons receu l'humble supplication Sébastien Espoigny, pauvre voiturier par eau demeurant en no ville de Sens, chargé de femme et enffans, contenant que par no

ordre les habitans de ladite ville faisans guet aux portes d'icelle, ledict suppliant ayant esté commandé, se seroit, comme les autres de son escouade, rendu au corps-de-garde d'Yonne, le dimanche huitiesme febvrier présens mois et an, sur les cinq heures du soir, et y seroit demeuré jusques au lundi dix-neuf, sur les deux heures du matin. Et lors, le suppliant ayant fait sa faction, dit au nommé Poissonnet, lieutenant commandant les soldatz, qu'il vouloit s'en aller coucher, afin de reposer le reste de la nuit, dans le dessein de s'en aller le matin à son travail, et qu'il vouloit emporter son arme. A quoi ledit Poissonnet lui avoit réparti qu'il pouvoit s'en aller, mais lui deffendoit de prendre son arme. A quoi ne respondit rien, sinon qu'il s'en vouloit aller et emporter son mousqueton, de crainte qu'il ne fût perdu. Et estant encore resté quelque temps audict corps-de-garde jusques sur les trois heures, le suppliant auroit pris son mousqueton, se seroit *escoulé* dudict corps-de-garde et en allant fut aperceu par le nommé Leroy, qui estoit en sentinelle devant ledict corps-de-garde, qui auroit dit fort hault : En voilà un qui s'en va et emporte ses armes; et aussitost le caporal et autres sereient sortis dudict corps-de-garde, couru après le suppliant et iceluy ramené jusques à la porte dudict corps-de-garde, où estans tous, lesdictz caporal et autres ayans voulu oster au suppliant son mousqueton, icelluy auroit lasché sur le nommé Alexandre Deniset, charretier, qui estoit dans ledict corps-de garde, sans sçavoir comment cela pouvoit estre arrivé, et si lui ou les autres faisans effors de prendre ledict mousqueton, avoient mis la main à la détente; duquel coup ledict Alexandre fut atteint à la cuisse, tomba par terre, disant : Je suis mort ! Et seroit décédé le lendemain vingt, au grand regret du suppliant, qui n'avoit aulcun dessein de tirer ledict mousqueton, ne s'estoit mis en debvoir de le faire, et ce qui est inopinément arrivé; le suppliant n'ayant jamais eu querelle contre ledict Alexandre, qui estoit son voisin et amy ; et ayant, le suppliant, tousjours bien vescu, sans blasme ny reproche.

Duquel faict ayant esté informé et décrété par les juges des lieux, est obligé d'avoir recours à nos lettres de grâce, pardon et rémission, humblement requérant icelles.

A ces causes, désirant préférer miséricorde à rigueur des loix, et attendu que le cas est impréveu, Nous, de nostre grâce spécialle,

pleine puissance et authorité royalle, avons au suppliant quitté, remis et pardonné, quittons, remettons et pardonnons par ces présentes le fait et cas cy dessus exposé, avecq toutte peine, amande et offense corporelle, civille et criminelle qu'il a pour raison de ce encouru envers nous et justice. Mettons au néant tout deffault, constumaces et sentences, si aulcunes estoient interveneues ; mettons et restituons le suppliant en sa bonne fame et renommée, et en ses biens non d'ailleurs confisquez, satisfaction faicte à partye civille, si faicte n'a esté et s'il y eschet. Imposons sur ce scilence à nostre procureur-général, ses substi uts présens et à venir, et à tous autres. Si donnons en mandement à nostre bailly de Sens, son lieutenant-général criminel et gens tenans le siége audict lieu, daus le ressort duquel le cas est arrivé, que de nos présentes lettres de grâce et rémission ils fassent jouir le suppliant pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessans et faisans cesser tous troubles et empeschemens contraires. Car tel est nostre plaisir. Et affin que ce soit chose ferme et stable à tousjours, avons faict mettre nostre scel à cesdictes présentes.

Donné à Paris, le 25e jour de février, l'an de grâce 1668, de nostre règne le 25e.

Par le conseil, signé : Desain. Scellé du grand sceau de cire verte.

(Original en parchemin ; Archives de l'Yonne, fonds Tarbé.)

CATALOGUE DU MUSÉE D'AUXERRE

(PREMIÈRE SECTION)

Par M. AIMÉ CHÉREST.

PRÉFACE.

Le Catalogue du Musée d'Auxerre paraîtra en autant de parties que le Musée contient de sections distinctes. Il suffira de réunir ces parties successives pour former un ensemble complet.

Voici d'abord le catalogue de la première section, celle des *Monuments lapidaires*.

Nous n'avons pas cru devoir nous borner à une sèche nomenclature. Autant que possible, nous avons indiqué la nature, les principaux caractères et la provenance des objets.

Malheureusement, les anciens catalogues laissent tant à désirer que, malgré d'actives recherches, nous avons dû laisser bien des lacunes et commettre bien des erreurs. Peu à peu la lumière se fera, et, avec le concours de tous les hommes d'étude, on parviendra à un résultat plus satisfaisant.

Une série unique de numéros aurait peut-être semblé plus commode aux visiteurs; mais, en cas d'acquisitions

futures, elle eut rendu impossible le classement rationnel des nouveaux objets.

Pour tout concilier, nous avons admis deux séries de numéros, l'une pour les objets antérieurs à la propagation du Christianisme, l'autre pour les objets postérieurs.

Les premiers, d'origine gauloise ou gallo-romaine, sont désignés par des chiffres romains. Les seconds, quels que soient leur date et leur style, qu'ils appartiennent à la période romane, à la période ogivale, ou à la Renaissance, sont désignés par des chiffres arabes.

Si l'expérience démontre que ce système a des inconvénients fâcheux, rien n'empêchera de le modifier.

La classification actuelle n'est qu'un essai, que nous livrons, sans réserves, à l'appréciation du public.

PREMIÈRE SECTION.

MONUMENTS LAPIDAIRES.

SALLE D'ENTRÉE.

A. — MONUMENTS GALLO-ROMAINS.

I. — Partie supérieure d'un petit Autel cylindrique.

Ce fragment a été trouvé, en 1868, à Donzy, hameau de la commune de Saint-Martin-sur-Ouanne (Yonne), dans un jardin sur le bord de la rivière, au milieu de nombreux débris, dont la nature atteste l'existence, en cet endroit, d'une construction gallo-romaine importante (Voyez plus loin, n° VII). Il a la forme d'un chapiteau pseudo-dorique ; mais la cavité ménagée dans le méplat supérieur et le canal qui, de cette cavité, aboutit à un orifice latéral, indiquent plutôt le couronnement d'un de ces autels domestiques comme il y en avait dans toutes les villas romaines (Voyez *Dictionn. d'Antiquités romaines*, d'Antonin Rich, v° *Ara*). La délicatesse des ornements qui le bordent prouve aussi qu'il était destiné à être vu de près. C'est une guirlande d'oves, dont les unes s'échappent d'une gaine de feuillages et les autres d'une espèce de calice à double volute. Comp. aussi la notice publiée par

M. Challe dans le 1er semestre du Bull. de la Soc. des Sciences de la présente année 1869. — Donné, en 1869, par M. Challe, maire d'Auxerre et président de la Société des Sc. hist. et nat. de l'Yonne. — Hanteur, 0,25; diamètre à sa partie la plus large, 0,50.

II. — Partie inférieure d'une Figure en bas-relief.

Elle est assise dans une niche et couverte d'une double draperie qui retombe presque sur les pieds; elle tient une patère de la main droite et une corne d'abondance de la main gauche. C'est une figure analogue à celle qui est cataloguée sous le n° VI. — La provenance est incertaine. — Hauteur, 0,50; largeur, 0,40.

III. — Petit Cippe funéraire avec l'inscription : *Carabella Fidi socra* (Carabella, belle-mère de Fidus ou Fidius).

Ce petit Cippe, très simple, mais presqu'intact, montre à la fois le fronton imbriqué qui le couronne, et l'empattement à l'aide duquel on l'a jadis fixé dans le sol. Il a été trouvé à Auxerre en 1863, dans les fouilles nécessitées par la construction du nouveau Palais de Justice. Voyez la notice de M. Bourquelot, professeur à l'Ecole des Chartes, sur les *Inscriptions antiques d'Auxerre*, p. 37. — Donné par M. Piéplu, architecte du département. — Hauteur, 0,80; largeur, 0,25.

IV. — Monument funéraire de Jucunde, bas-relief, avec l'inscription: (*D.*) *M. Monimentum Jucunde, Juliani filiæ* (Aux dieux Mânes, monument de Jucunde, fille de Julien).

Ce monument funéraire a été trouvé à Auxerre en 1671, ainsi que le constate l'inscription commémorative conservée sous le n° VIII. La face antérieure est creusée en forme de niche, avec pilastres latéraux et dôme en coquille (Voyez la

même disposition dans un tombeau gallo-romain de Sens, *Bulletin Archéol. de Sens*, 1846, p. 50). Dans la niche, un bas-relief très saillant offre l'image d'une jeune fille. La tête est mutilée, le cou est orné d'un collier. La main droite tient un objet qui présente une grande analogie avec le bouquet de pavots qu'on remarque dans certains monuments funéraires (Voyez, entr'autres, le monument de *Materna, Antiquités Monum.* de M. de Caumont, 2e partie, texte p. 260, et atlas, planche XXVIII, fig. 13.) La main gauche tient une de ces fioles appelées *Lacrymatoires*. Les draperies ne manquent pas d'élégance. Le monument de Jucunde a, de tout temps, attiré l'attention des antiquaires. Voyez Monfaucon, *Supplément à l'Antiquité expliquée*, III, 38. — De Caylus, *Recueil d'Antiquités*, VII, 292. — Lebeuf, *Mémoires sur le dioc. d'Auxerre*, t. III, p. 9. — Bourquelot, *Inscr. ant. d'Auxerre*, p. 33-34. — Donné par M. Lepère, avocat, ancien conseiller de préfecture. — Hauteur, 0,40; largeur, 0,60.

V. — Petit Cippe funéraire orné d'un vase de fleurs en bas-relief avec l'inscription : *D. M. Biturix, Vitalis filia*. (Aux dieux Mânes, Biturix, fille de Vitalis).

M. Leblanc d'Avau, ingénieur en chef des ponts et chaussées, et le premier de nos contemporains qui se soit occupé des antiquités gallo-romaines d'Auxerre, a proposé de lire : *D. M. Bituri decemviri Talis filia* (Aux dieux Mânes de Biturus, decemvir, sa fille Talis); voyez *Recherches historiques et statistiques sur Auxerre*, t. I, p. 61. Nous préférons, et nous avons adopté ci-dessus le système de M. Bourquelot, qui nous paraît plus simple et plus conforme aux caractères matériels de l'inscription (Voyez Bourquelot, *Insc. ant. d'Auxerre*, p. 36).

Le Cippe de Biturix a été trouvé à Auxerre à une époque et dans un lieu qu'on ne saurait préciser. M. Rougier de la Bergerie, préfet de l'Yonne sous le premier empire, l'a fait disposer sur un socle avec l'inscription suivante :

A sa fille un Romain a consacré ces fleurs,
Qu'un père recueillit ; et, comme lui sensible,
Honorant les bons cœurs,
Sa main le rétablit sur ce tertre paisible.
7 mai, R..... L....., 1807.

Outre ce petit monument, M. de la Bergerie possédait encore un certain nombre d'objets gallo-romains, qu'il avait recueillis dans sa propriété du Verger, près Auxerre, et qu'il vendit, avec cette même propriété, à M. Marchand, le célèbre valet de chambre de l'empereur Napoléon Ier. Peu après, ce dernier consentit à les donner au Musée de notre ville. Je dois ces détails, oubliés aujourd'hui, à l'obligeance de M. Leblanc, qui a surveillé le transport des objets donnés par M. Marchand, et qui signale, comme provenant de la même source, les nos VI, XIII, XXII, XXXI et LVI de notre collection actuelle.

VI. — Partie inférieure d'une petite statue, supportée par un socle orné de feuillages en bas-relief.

Elle présente une grande analogie avec la figure décrite sous le no II. Comme cette dernière, elle est assise, drapée, tient une patère de la main droite et une corne d'abondance de la main gauche, autant que l'état de la sculpture permet d'en juger. Le siége est de forme curieuse ; on y remarque en plusieurs endroits des traces de coloration, mais qui ne sont peut-être pas anciennes. C'est un des objets recueillis par M. de la Bergerie et donnés par M. Marchand. — Hauteur, 1,00 ; largeur du socle, 0,40.

VII. — Débris d'un Hypocauste.

Grande brique carrée, formant le plancher de l'Hypocauste, et petites briques, formant piliers au-dessous de la première, conformément à la disposition indiquée par M. de Caumont, *Cours d'Antiquités monumentales*, 2e partie, atlas, planche XXII, fig. 6. Ces débris proviennent de Donzy, près Saint-Martin-sur-Ouanne. Comparez ce que nous avons dit du no I. — Donné par M. Challe.

VIII. — Inscription commémorative de la découverte du monument de Jucunde.

Cette inscription est ainsi conçue : *Hoc monumentum Jucundæ, Juliani imperatoris filiæ, in lucem produxit restaurator hujus domûs, a fundamentis extractum, Erardus de la Châsse, canonicus Autissiodorensis, anno salutis* 1671. (Ce monument de Jucunde, fille de l'empereur Julien, a été mis au jour lors de la réparation de cette maison, des fondations de laquelle il a été extrait par Erard de la Châsse, chanoine d'Auxerre, l'an de grâce 1671). Il y a ici une erreur. Si Jucunde eut été la fille de l'empereur Julien, l'inscription gravée sur son tombeau n'eut pas manqué de rappeler cette circonstance remarquable, et le monument eut été plus digne d'une personne d'une si haute naissance. Tout porte à croire que Jucunde était la fille d'un simple habitant du pays, nommé Julianus. Ajoutons que la maison dans les fondations de laquelle Erard de la Châsse a trouvé ce monument, est assise sur l'ancien mur de la cité d'Auxerre. Elle porte aujourd'hui le n° 1 de la place du Département. — Donné par M. Lepère.

IX. — Partie inférieure d'un vase sépulcral en poterie grossière.

Ce vase sépulcral a été découvert au Moulin-Rouge, près Auxerre. Il appartient peut être à une époque antérieure à l'occupation romaine. Outre des débris d'ossements brûlés, il renfermait deux bracelets et un style de bronze, qui ont été également déposés au Musée. Voyez *Bulletin de la Soc. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne*, 1868, *Procès-verbaux*, p. XVII. — Donné par M. Yver, banquier.

X. — Fragment détaché du mur gallo-romain de la cité d'Auxerre.

Ce fragment provient du mur gallo-romain qui traversait la place du nouveau Musée. Il en a été détaché avec soin

lors du nivellement de cette place. On y remarque le blocage ordinaire en moellons noyés dans le mortier, avec revêtement extérieur en pierre de petit appareil, et chaîne de briques. Cet échantillon montre ce qu'étaient nos anciens murs dans la partie non revêtue de pierres de grand appareil. Comparez avec le mur gallo-romain de Sens, *Bulletin archéol. de Sens,* 1846, planche IV.

XI. — Deux chapiteaux de colonnes doriques.

M. Quantin, dans son *Coup d'œil sur les Monuments archéologiques de l'Yonne* (Congrès Archéolog. de France, XVIIe session, p. 231), raconte la découverte de ces deux chapiteaux de la manière suivante : « Chez M. Gallois, à côté « de la préfecture (aujourd'hui rue Cochois, n° 2), en creu- « sant le mur romain, on a trouvé trois gros chapiteaux « superposés, placés sur le roc même. Ils servaient de base « au blocage intérieur de la muraille, et le parement ordi- « naire de pierres de taille les enfermait. Deux de ces chapi- « teaux sont à la Bibliothèque... »

XII. — Partie inférieure d'un groupe composé de deux statuettes assises sur un banc.

L'une de ces statuettes, qui paraît être celle d'un homme, est complétement nue. Une étroite draperie, relevée sur l'épaule, couvre seulement une partie des jambes. Les bras sont mutilés. Le pied gauche s'appuie sur un objet qui ressemble à un sac dont l'orifice serait fermé par une ligature. L'autre statuette, qui paraît être celle d'une femme, est au contraire couverte d'une ample et longue draperie. La main gauche tient une corne d'abondance. Le pied droit repose sur un objet que son état de mutilation ne permet pas de reconnaître, mais qui présente quelqu'analogie avec le sac précédemment décrit. Ce groupe a été trouvé à Bazarnes, en 1860. (Voyez *Répertoire archéologique de l'Yonne*, par M. Quantin, p. 74). Il présente une analogie curieuse avec un autre groupe catalogué sous le n° XVII. — Hauteur, 0,55 ; largeur, 0,50.

XIII. — Fragment d'une petite statue équestre.

Le 17 juillet 1799, dans un jardin situé à Auxerre, en face de l'écluse du Bâtardeau, on trouva les vestiges d'un atelier monétaire remontant aux premiers temps de l'occupation romaine. D'autres fouilles pratiquées dans le voisinage amenèrent la découverte de plusieurs objets antiques, parmi lesquels la statue équestre dont s'agit et le grand chapiteau catalogué sous le n° LVI. Ces deux derniers objets, recueillis par M. de la Bergerie, ont été donnés par M. Marchand (voyez ci-dessus, n° V). Comparez *Recherches sur Auxerre*, par M. Leblanc, t. I, p. 38-40. — Le cavalier est très mutilé, mais le harnachement du cheval est à peu près intact et offre des détails curieux.

XIV. — Cippe votif avec l'inscription : [*A*]*ug*[*usto*] *sac*[*rum*] *Deo Mer*[*c*]*urio Am..us Celsus* [*A*]*mbioris* [*filius*] *ex voto sol*[*uto libenter*] *m*[*erito*]. (Consacré à Mercure, dieu Auguste, par Am...us Celsus, fils d'Ambiorix, par suite d'un vœu justement et librement accompli).

Ce Cippe, de forme octogonale, a été trouvé en 1848, près de Voutenay (Yonne), à côté des fondations d'un bâtiment qui jadis bordait la voie romaine d'Agrippa. L'inscription qu'il porte est incomplète. Nous la restituons, d'après M. Bourquelot. Voyez *Inscr. ant. d'Auxerre*, p. 29. Voyez encore sur la découverte de ce cippe le *Bulletin de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, t. II, p. 373. — Il a été donné par M. Baudoin, architecte à Avallon.

XV. — Fragment d'inscription incomplète et inexplicable.

Ces fragments ont été découverts en 1850, à Auxerre, au faubourg Saint-Amatre. Ils proviennent de monuments gallo-romains dont les débris ont été utilisés par les chrétiens pour faire des cercueils; voyez dans le *Bulletin de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1850, p. 385, un article de M. Quantin

qui constate cette découverte. L'inscription qu'ils portent paraît avoir eu deux lignes. A la première on lit : ...*in*...*o*..., à la seconde : *ar*..*tri*...*Dei*.

XVI. — Fragment d'une tablette, portant l'inscription D. M. C. I. et qu'entoure de deux côtés une bande d'ornements en bas-relief.

Il a été trouvé en 1823, lorsqu'on a construit le bâtiment alors destiné à la prison des femmes et qui forme aujourd'hui l'aile méridionale du Musée. Voyez *Recherches sur Auxerre*, par M. Leblanc, t. I, p. 52, et t. II, p. 112. Les souvenirs de M. Leblanc lui permettent d'ajouter aux indications de son livre quelques détails plus précis. La découverte a eu lieu près de l'endroit où le mur gallo-romain qui traverse la place se rapproche de la tour enclavée dans les bâtiments du Musée. Dans ce même endroit, on a remarqué toute une rangée d'assises dont la face interne était couverte de sculptures et d'inscriptions. Elles n'étaient pas noyées dans le massif de maçonnerie; le bras glissait aisément entr'elles et le massif. La plupart ont été laissées en place ou réemployées. Peut-être un jour y trouvera-t-on la suite de l'inscription D. M. C. I. Dans l'état actuel, elle est indéchiffrable. Tout ce qu'on peut dire, c'est que l'ampleur et la beauté des caractères indiquent une époque où l'art romain n'avait pas encore subi les atteintes de la décadence. Comparez Bourquelot, *Inscr. d'Auxerre*, p. 38. — Hauteur 0,60; largeur, 0,80.

XVII. — Partie inférieure d'un bas relief représentant deux personnages assis sur un banc.

Ce groupe présente une certaine analogie avec celui que nous avons décrit sous le n° XII. Le personnage placé à la droite du spectateur, et qui paraît être un homme, n'est recouvert que d'une étroite draperie. Le personnage à gauche, qui paraît être une femme, est au contraire complétement drapé. On remarque pourtant une différence caractéristique

entre les deux groupes, c'est qu'ici la femme se retourne vers l'homme et lui présente une patère dans laquelle il prend un objet impossible à reconnaître. Ce bas-relief a été trouvé à Auxerre, rue de Coulanges, dans les fondations d'un vieux mur où il avait été employé comme moellon, et il a été donné par le propriétaire, M. Rabuteau. Voyez *Bulletin de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1865, *Procès-verbaux*, p. XXXIX. — Hauteur, 0,30 ; largeur, 0,28.

XVIII. — Moulage en plâtre d'une inscription trouvée à Autun dans les fondations de l'église Saint-Jean-le-Grand.

Ce moulage, qui intéresse la géographie ancienne de l'Auxerrois et des localités voisines, a été donné par M. de Fontenay, secrétaire de la Société Eduenne et membre correspondant de la Société des Sciences de l'Yonne. Voyez sur la signification et l'importance de l'inscription qu'il relate, un article de M. Challe, inséré au Bulletin de cette dernière société, 1852, p. 378.

XIX. — Morceau de frise, bas-relief.

Il représente un Hippocampe ou Cheval-marin étendant une de ses pattes vers un vase. On a lieu de croire que de l'autre côté se trouvait un second hippocampe faisant pendant au premier. C'est la reproduction assez grossière d'un motif de décoration que les sculpteurs romains ont multiplié à l'infini dans la frise des anciens édifices. Comparez, comme type, celle du temple d'Antonin et Faustine, *Dictionnaire d'Antiquités*, de Rich, v° *Zophorus*. — Ce morceau est indiqué dans les anciens catalogues comme provenant des murs de la cité d'Auxerre, du côté des prisons.

XX. — Statuette mutilée d'Hercule, portant dans ses bras Téléphe, enfant.

A gauche d'Hercule on remarque un lion, à droite un caducée. Cette statuette, en grès ferrugineux, a été trouvée à

Entrains (Nièvre). Recueillie par M. l'abbé Vée, elle a été donnée par lui. Comparez *Bulletin de la Soc. des Sc.*, 1861, p. 7. — Hauteur, 0,32.

XXI. — Fragment d'un cippe funéraire, bas-relief.

Ce fragment, grossièrement sculpté, se compose d'une tête en bas-relief, encastrée dans un édicule du même genre que ceux où les anciens plaçaient les images de leurs ancêtres. Voyez *Dictionnaire d'antiquités romaines*, de Rich, V^is^ *Ædicula et Imagines majormm*. Il a été trouvé à Auxerre, en 1868, dans un jardin situé sur la route départementale n° 4 et s'étendant jusqu'au chemin du port Gerbault (n° 3007 du cadastre); jardin dans lequel on a trouvé, à plusieurs reprises, des médailles, des débris de poteries gallo-romaines et même des débris de sculptures. — Donné par M. Ruelle, ingénieur civil à Auxerre. — Hauteur, 0,32, largeur, 0,25.

XXII. — Fragment d'inscription : *Pro salute Dominorum, v*[*oto*] *s*[*oluto*] *l*[*ibenter*] *m*[*erito*], *dedicavit Modesto et Probo co*[*nsulibu*]*s*. (Pour le salut de nos maîtres et seigneurs, par suite d'un vœu justement et librement accompli, X... (le nom manque) a dédié ce monument sous le consulat de Modestus et de Probus.)

Cette inscription a été découverte à Auxerre, près de l'ancienne église de Saint-Amatre, avec les débris d'un autel taurobolique. Lebeuf a rendu compte de sa découverte dans le *Mercure de France* du mois de mai 1731, p. 1045. Comparez Bourquelot, *Inscr. ant. d'Auxerre*, p. 30-33. Elle est surtout curieuse parce qu'elle est datée : on sait, en effet, que le consulat de Modestus et de Probus se rapporte à l'an 228 de notre ère. — Recueillie d'abord par André Mignot, chantre de la cathédrale d'Auxerre, (Voyez de Caylus, *Mon. antiques*, t. VII, p. 294), elle a passé, nous ne savons comment, dans les mains de M. de la Bergerie, et elle a été donnée au Musée par M. Marchand. Voyez ci-dessus n° V.

XXIII. — Meules à moudre le blé.

La provenance de ces meules à bras ne saurait être précisée. On sait pourtant qu'elles ont été trouvées à Auxerre ou dans les environs. — L'une, venant de Charny, donnée par M. Challe.

XXIV. — Tête et buste d'une statue de Pallas.

Cette statue, ainsi que divers autres objets catalogués sous les nos XXV, XXVI, et XXVIII, a été trouvée, en 1860, à Crain, dans le fond d'un puits. Voyez *Bulletin de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1861, p. 5. Lors de la découverte, la tête était séparée du tronc; mais on a cru pouvoir les réunir, comme provenant d'une seule et même statue. Le buste est couvert de la tunique et du pallium, avec l'égide et la tête de Méduse pardessus. Cette partie du travail ne manque pas d'élégance. — Donné par M. Frontier, conducteur des ponts-et-chaussées. — Hauteur du fragment total, 1,10.

XXV. — Cippe votif, avec figure en bas-relief, et avec une inscription, dont la première ligne porte ces mots : *Aug(ustæ) sacr(um) Dea(e) Minerv(æ)*... (Consacré à Minerve, déesse auguste...).

Ce petit cippe représente un personnage à chevelure et à barbe épaisses, vêtu d'une longue robe et debout dans une niche. Il tient de la main gauche une patère, et de la droite une urne d'où s'échappe de l'eau. La sculpture est grossière. Les caractères de l'inscription ne sont pas plus soignés, et la seconde ligne est à peu près indéchiffrable. Voyez Bourquelot, *Inscr. ant. d'Auxerre*, p. 29. Cet objet a été, comme le précédent, trouvé à Crain, en 1860, et donné par M. Frontier. — Hauteur, 0,50; largeur 0,22.

XXVI. — Fragment d'inscription gravée en trois lignes sur une petite plaque de pierre.

Cette inscription a été trouvée à Crain avec la statue de

Pallas et autres objets. Voyez *Bulletin de la Soc. des Sc.*, 1861, pl. 2. Elle ne présente que des fragments de mots inexplicables. Comparez Bourquelot, *Inscr. ant. d'Auxerre*, p. 37.

XXVII. — Bas-relief mutilé, représentant une bacchante, dans un cadre légèrement concave, surmonté d'une frise à ornements végétaux.

Ce bas-relief curieux a été trouvé à Auxerre, dans le mur septentrional de la cité gallo-romaine, près de l'ancienne Porte-pendante. Voyez *Bulletin de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, t. II, p. 193. Il a été décrit et commenté dans ce même Bulletin, t. X, p. 263 et suiv. — Hauteur, 0,60 ; largeur, 0,30.

XXVIII. — Objets divers trouvés à Crain.

Tous ces objets ont la même origine que ceux décrits sous les nos XXIV et suivants. On y remarque : un fragment de bras portant un bracelet au-dessus du coude ; une tête d'homme à chevelure et à barbe épaisse ; une tête de jeune faune qui ne manque pas d'élégance ; une tête de soldat ; une tête de jeune homme ; des fragments qui paraissent avoir fait partie d'un cimier, et qui peut-être ornaient le casque de la Pallas trouvée en même temps ; (comparez *Bulletin de la Soc. des Sc.*, 1861, pl. 1) ; enfin, la partie supérieure d'un pilastre surmonté d'un dauphin la tête en bas et repliant sa queue autour d'une hampe.

XXIX. — Cippe funéraire, avec le buste d'un personnage en bas-relief et au dessus l'inscription : *D. M. Amori*, (Aux dieux Manes, monument d'Amor ou d'Amorus).

Ce cippe présente une analogie frappante avec celui qui est catalogué sous le n° XXXI. Tous deux proviennent d'un cimetière gallo-romain découvert à Entrains (Nièvre). Ils sont en gres ferrugineux, offrent la même disposition, le même caractère, et portent à leur sommet la même inscrip-

tion. On en conclut qu'ils ont été consacrés au souvenir de deux membres d'une même famille. La figure sculptée sur celui-ci paraît être celle d'une femme ou d'une fille, tenant une patère de la main gauche et un vase à parfums (?) de la main droite. Ils ont fait l'un et l'autre partie du cabinet de M. Paultre-Desormes, à Saint-Sauveur. Voyez *Bulletin de la Soc. des Sc.*, 1848, p. 421. A la mort de M. Paultre, ils ont été donnés par la famille. — Hauteur, 0,57, largeur, 0,40.

XXX. — Débris d'un monument, portant sur une de ses faces l'image de Mercure et sur l'autre celle de Vénus en bas-relief.

Ce monument, dont la destination primitive est incertaine (était-ce un cippe votif ? était-ce un autel ?...), a la forme d'un pilier rectangulaire. Sur deux de ses faces, il est orné de bas-reliefs grossiers, qui paraissent représenter : l'un, Mercure debout avec son caducée, l'autre, Vénus également debout et presque complètement nue. La troisième face, celle qui est appuyée contre le mur, ne porte plus aucune trace de décoration. Enfin la quatrième, celle qui fait face au spectateur, a été creusée par un paysan, de manière à former une auge. Cependant, on distingue encore au sommet quelque vestige de sculpture représentant un lièvre ou un lapin. Ce débris, plus curieux que beau, a été trouvé à Villy, près de Maligny. Voyez *Répertoire archéologique de l'Yonne*, p. 50. — Il a été donné à la Société des Sciences, en 1863, par M. Adhémar de Bastard. Voyez *Bulletin de la Soc.*, 1863, *Procès-verbaux*, p. VIII. — Hauteur, 1,20, largeur, 0,50.

XXXI. — Cippe funéraire. avec le buste d'un personnage en bas-relief, au dessus l'inscription : *D. M. Amori*, et au-dessous une autre inscription mutilée.

Voyez ce que nous avons déjà dit au sujet du cippe catalogué sous le n° XXIX. Celui-ci paraît offrir l'image d'un

homme. On ne distingue que quelques lettres de l'inscription placée au-dessous du personnage (... TRYCHI ...) ; encore nous n'oserions pas affirmer l'existence d'un Y, qui serait une véritable singularité épigraphique. — Hauteur, 0,57, largeur, 0,47.

XXXII. — Fragment de bas-relief représentant le buste et la tête d'un personnage dans une niche.

Ce fragment a été trouvé en juin 1829, aux environs d'Auxerre, près du pont de Pierre, en tirant vers Sommeville, avec les débris de la sépulture d'une famille gallo-romaine. Voyez *Recherches sur Auxerre,* par M. Leblanc, t. I, p. 18. Il représente, dans une espèce de niche, « une petite figure « avec une chevelure très épaisse, portant une tunique à « longues manches, et sur cette tunique le *sagum gallicum*, « la saie gauloise, à manches plus courtes, liée au-dessus des « hanches avec un ceinturon. » — Donné par M. Leblanc d'Avau, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées. — Hauteur, 0,35, largeur, 0,25.

XXXIII. — Bas-relief incomplet représentant la partie inférieure de deux personnages debout.

Le personnage de gauche est revêtu d'une longue tunique, celui de droite porte une tunique courte. Tous deux tiennent une patère et une corne d'abondance. — Provenance inconnue. — On lit dans un ancien catalogue : « Il y avait à droite « un troisième personnage dont on aperçoit quelques ves- « tiges. » — Hauteur, 0,40, largeur, 0,30.

XXXIV. — Tête d'enfant.

Elle figure dans les anciens catalogues sous le n° 277, sans indication de provenance.

XXXV. — Fragment d'une tête d'homme.

« Il a été trouvé, en 1848, lors des fouilles nécessitées par « l'établissement de la route de Courson à Toucy, entre la

« Maison Mignon (commune d'Ouaine) et Leugny. — Donné « par M. Lesguillon, d'Ouaine, et M. Tonnelier, d'Auxerre. » — (Extrait de l'ancien catalogue, n° 326).

XXXVI. — Partie inférieure et mutilée d'un monument funéraire, avec bas-relief et l'inscription : *Frater et conjux parav...* (Son frère et son épouse ont préparé ce monument).

Ce monument très fruste représente un personnage dont la tête a disparu, qui porte une tunique courte et tient à la main une espèce de coffret ou de sacoche. Il a été trouvé à Sens et donné à M. de la Bergerie par les propriétaires du terrain qui le recélait. Voyez *Bulletin de la Soc. arch. de Sens*, 1846, p. 52. Alors il était beaucoup plus complet qu'à présent, comme on peut en juger par le dessin que Millin en a donné dans ses *Monuments antiques inédits*. L'inscription était ainsi conçue : *Valerius Crassus* (?), *causarius ex milite Pretoriani. Frater et conjux parav...* (Valerius Crassus, soldat invalide de la milice prétorienne. Son frère et sa femme lui ont préparé ce monument). — Donné par M. Marchand, avec le surplus de sa collection. — Hauteur, 1,10, largeur à la base, 0,55.

XXXVII. — Tuyaux gallo-romains en poterie, ayant servi pour une conduite d'eau.

Ils sont remarquables par le vernis de couleur verdâtre dont ils sont tapissés intérieurement. Leur provenance exacte n'est constatée nulle part ; mais M. Quantin affirme qu'ils ont été trouvés à Auxerre, près et au bas de la promenade de l'Éperon, lors de travaux de nivellement exécutés en cet endroit par les ponts et chaussées, pour l'amélioration de la route.

XXXVIII. — Divers échantillons de tuiles gallo-romaines.

Ils ont été trouvés à Auxerre ou dans les environs et ne présentent aucune particularité remarquable.

XXXIX. — Mortiers en grès ferrugineux.

Ces mortiers ont fait partie du cabinet de M. Paultre-Desormes. Dans le *Bull. de la Soc. des Sc. de l'Yonne,* 1848, p. 422, M. Quantin les décrit en ces termes : « Douze cratères (notre « musée n'en possède que quatre) en grès ferrugineux, de « dimensions inégales, et plus ou moins conservés, ayant « deux anses grossières, et quelques-uns un bec pour verser « des liquides. Ces objets singuliers ont été recueillis dans « les bois de Moutiers et de Saint-Sauveur. M. Paultre y « reconnaît des ustensiles druidiques : on peut y voir des « mortiers à faire l'huile ou à piler le grain. »

XL. — Débris d'une conduite d'eau gallo-romaine.

Les tuyaux sont formés d'une espèce de beton qui a acquis une très grande dureté. Ils faisaient partie d'un aqueduc, découvert en 1855, entre Mailly-la-Ville et Mailly-le-Château, sur la ligne du chemin de grande communication n° 39. Cet aqueduc avait une lieue de longueur. Voyez *Répertoire archéologique de l'Yonne,* p. 36.

XLI. — Face antérieure d'un monument funéraire, avec bas-relief et l'inscription : *D. M. Catio Sabnio.* (Aux dieux Manes. A Catius Sabnius ou Sabinius).

Ce monument funéraire a été recueilli par M. Quantin, aux environs de Crain, dans l'emplacement d'un ancien cimetière abandonné, mais qui porte encore aujourd'hui le nom de *Champ aux Cercueils.* Voyez *Bulletin de la Soc. des Sc.*, 1861, p. 9-10. La pierre, après avoir été consacrée à perpétuer le souvenir d'un gallo-romain, Catius Sabinius, a été employée plus tard pour faire un couvercle de cercueil chrétien. Dans cette dernière opération, on a martelé le bas-relief primitif, qui représentait un personnage debout dans une niche. Comparez Bourquelot, *Inscr. ant. d'Auxerre,* p. 36.

XLII. — Cippe, avec palme, vase et oiseaux, en bas-relief.

On a cru voir dans ce cippe un monument funéraire remontant aux premiers temps de la conversion de nos pays au christianisme. Voyez *Bulletin de la Soc. des Sc.*, 1855, p. 224. Mais les ornements qui le distinguent se retrouvent sur une foule de monuments païens. — Sa provenance est inconnue. — Hauteur, 0,83, largeur, 0,32.

XLIII. — Fragment de bas-relief grossier, représentant Mercure avec son caducée.

Il vient du cabinet de M. Paultre-Desormes, de Saint-Sauveur. Voyez *Bulletin de la Soc. des Sc.*, 1848, p. 421. — Hauteur, 0,40.

XLIV. — Fragment de frise avec ornements en bas-relief.

Il était encastré dans un pan de la muraille gallo-romaine d'Auxerre, rue Joubert, presqu'en face la rue de la Fécauderie. On l'en a retiré en bâtissant une maison sur l'emplacement même de la muraille.

XLV. — Cippe funéraire avec deux bustes d'homme encadrés dans une niche et l'inscription : *M. Marti(i) et Junioris Joenalis* (pour *Juvenalis*) *fili* (pour *filii* ou *filiorum*). (Monument de Martius et de Junior, fils de Juvénal).

M. Bourquelot (*Inscr. ant. d'Auxerre*, p. 35.) a lu autrement cette inscription. Il croit que le premier mot est *Ivimari*, et il l'interprète en sous-entendant : *D. M. Dis Manibus Ivimari*, *etc.* Mais le savant archéologue n'a pas remarqué qu'il y avait un *t* superposé à l'*i* de *Marti*. D'un autre côté, les premières lettres de la ligne ressemblent plus à deux *m* qu'aux deux syllabes *Ivi*... — Ce monument provient, dit-on, des anciennes murailles de notre cité. — Hauteur, 0,50 ; largeur, 0,32.

XLVI. — Petit personnage assis, très grossièrement sculpté.

XLVII. — Petite statuette, très grossière, représentant un personnage vêtu du sagum gaulois.

XLVIII. — Statuette informe d'un personnage assis.

Ces trois objets sont tellement grossiers, qu'on les a indiqués dans les anciens catalogues comme étant de *travail gaulois*. — La provenance en est inconnue.

XLIX. — Fragment de sculpture grossière, représentant un chat.

Il a été trouvé à Auxerre en 1856, dans les fouilles que la Société des Sciences a fait exécuter au-dessous du faubourg Saint-Amatre, sur l'emplacement présumé de l'ancien Autessiodurum. Voyez *Bulletin de la Soc.*, 1857, p. 9.

L. — Fragment de pilastre.

On croit qu'il a été trouvé à Crain, avec les objets catalogués sous les nos XXV et suiv. Cependant les moulures ne sont pas tout à fait les mêmes que celles du no XXVIII, dont la provenance est certaine.

LI. — Fragment de statue drapée, plus grande que nature.

Elle est revêtue d'une tunique et d'une toge. Le travail paraît avoir eu quelque mérite ; mais la tête et les pieds manquent, de sorte qu'il est impossible de savoir au juste ce qu'elle représentait. Elle a été trouvée à Auxerre, en 1856, dans les fouilles du faubourg Saint-Amatre. (*Bulletin de la Soc. des Sc.* 1856, Procès-verbaux, p. XXIX).

LII. — Tête d'une statuette de femme portant un diadème en forme de tour, sur une chevelure ondulée.

Trouvée à Auxerre, dans l'enclos de l'ancienne abbaye Saint-Julien, elle a été donnée par M. Géraud. — Le diadème présente quelqu'analogie avec celui dont les anciens ornaient la tête de Cybèle.

LIII. — Brique avec des stries entrecroisées.

Cette brique est indiquée dans les anciens catalogues comme ayant été trouvée à Auxerre, dans les substructions d'une maison de la rue des Lombards, appartenant alors à Mme veuve Carrouge. — Elle a été donnée au musée par M. Lorin, architecte.

LIV. — Briques gallo-romaines en forme de palets.

La provenance n'est pas constatée dans les anciens catalogues. On a seulement indiqué qu'elles étaient destinées à former les piliers de la cave d'un hypocauste. Nous reproduisons cette indication sans en garantir l'exactitude.

LV. — Fragments de nature et d'origine incertaines.

Quelques-uns de ces fragments doivent provenir des fouilles exécutées par la Société en 1857, sur l'emplacement de l'ancien Autessiodurum. Voir les anciens catalogues, nos 104 et suiv. de la seconde série de numéros.

LVI. — Chapiteau corinthien orné de figurines en bas-relief.

Ce chapiteau corinthien, d'une facture assez large, présente une singularité remarquable. Entre les angles saillants de l'*abaque,* le sculpteur a ménagé quatre figurines, dont la tête s'élève à la hauteur de la *rosette* classique, et dont le buste disparaît derrière les feuilles d'acanthe qui ornent la base de la *corbeille.* L'une de ces figures, la seule qui soit à peu près intacte, représente Mercure avec son caducée. D'après quelques auteurs, les trois autres, qui sont très mutilées, représenteraient Pluton avec son trident, Jupiter lançant la foudre et Mars avec son bouclier. Mais l'effigie attribuée à Neptune paraît être celle d'une femme, et l'objet qu'on remarque dans chaque main ne ressemble guère au trident traditionnel. Nous avons aussi beaucoup de peine à reconnaître la foudre dans le singulier attribut que tient de la main droite la prétendue figure de Jupiter. Toujours est-il que ce

chapiteau est très curieux au point de vue archéologique, et ne manque pas de valeur au point de vue de l'art. Voyez, sur son origine et sa provenance, ce que nous avons dit sous le n° XIII. — Hauteur, 0,60, diamètre inférieur, 0,40. — Nous croyons inutile d'observer que le support n'a aucune espèce de rapport avec l'objet lui-même. Ce n'est qu'une gaîne disposée provisoirement pour permettre aux visiteurs d'étudier le chapiteau sous toutes ses faces.

LVII. — Réunion de divers objets gallo-romains trouvés près de Sainte-Pallaye (Yonne), lieu dit Saint-Aignan.

Lorsqu'on a creusé le canal du Nivernais, on a déjà trouvé « près de la fontaine de Saint-Aignan, » au-dessous de Sainte-Pallaye, à l'endroit où la voie romaine d'Agrippa traversait la rivière d'Yonne, de nombreux vestiges de constructions gallo-romaines, et notamment « des débris de carreaux et de corniches en marbre. » Voyez *Recherches sur Auxerre*, par M. Leblanc, t. I, p. 35. L'année dernière (1868), les fouilles pratiquées pour l'établissement d'une voie ferrée d'Auxerre à Nevers, ont fait découvrir, dans le même endroit, une quantité assez considérable de fondations, et une foule d'objets révélant l'existence de monuments antiques. Ces objets ont été recueillis par M. de Bonnaire, membre du conseil général de l'Yonne, et offerts par lui au musée de notre ville. En voici la description sommaire :

Fragments de colonnes doriques, à fût lisse, ou décoré de cannelures droites. Autre fût à cannelures en spirale ;

Espèce de table en pierre, ayant 0,38 de largeur sur 0,25 de longueur et 0,05 d'épaisseur. Le dessus est légèrement évidé, comme pour recevoir des liquides, avec entaille dans l'un des rebords, comme pour faciliter l'écoulement. La destination primitive de cet objet est incertaine. Cependant, on lit dans la *Notice sur la découverte d'un temple romain près d'Avallon en Bourgogne* (*à Montmarte*) : « On a trouvé près du « portique et en dehors, une pierre propre aux sacrifices. Elle

« est carrée, large de deux pieds, avec un rebord tout au-« tour. » La table de Saint-Aignan semble présenter une grande analogie avec celle de Montmarte.

Divers fragments de statues, entr'autres : une tête de faune, une tête de jeune homme, une tête de femme à coiffure bizarre.

Un morceau d'aile éployée.

Une main tenant une patère, qui semble pleine de fruits.

Divers débris d'ornements sculptés.

Un assez grand nombre de plaques en marbre blanc ou de couleur, qui paraissent avoir servi, les unes de dallage, les autres de recouvrement. Parmi ces dernières, on en remarque une, en marbre rougeâtre, qui est presqu'intacte et couverte d'ornements d'une certaine élégance.

Ces divers objets n'ont été soumis qu'à un classement provisoire parce que les fouilles qui les ont produits, vont être continuées sous la direction de M. de Bonnaire. — Voir la notice de M. Challe dans le 1er semestre du *Bulletin de la Société des Sciences*, 1869.

B. — MONUMENTS CHRÉTIENS.

1. — Bas-relief représentant une bataille au moyen-âge livrée sous les murs d'une ville forte.

S'il faut en croire les traditions locales, ce bas-relief représente la bataille de Cravan. Il ornait jadis la façade d'une maison bourgeoise située à Auxerre, rue du Temple, n° 8, et il en a été retiré, en 1854, lorsque cette maison fut convertie en maison de commerce. Il a été acquis par la ville et par la Société des Sciences de l'Yonne ; voyez *Bulletin* de 1854, Procès-verbaux, pages 6 et 7. Aucun document ne révèle l'auteur de cette sculpture, du reste assez grossière. On ne sait même pas à quelle date précise elle remonte. Tout ce qu'on peut affirmer d'après ses principaux caractères, et ceux des ornements qui l'accompagnaient, c'est qu'elle date de la fin du XVIe siècle ou même plutôt du commencement du XVIIe. — Elle se décompose en deux fragments divers. — Longueur du premier, 3,25 sur 1,25 de hauteur. — Longueur du second, 3,20, sur la même hauteur.

2, 3, 4. — Retable en pierre orné de sculptures en bas-relief (XIVe siècle).

Ce retable décorait jadis le grand autel de l'abbaye de Crisenon. Après de nombreuses et singulières péripéties, il a été donné au Musée par M. le docteur De Smyttère ; voyez

Bulletin de la Soc. des Sc. de l'Yonne, 1866, Procès-verbaux, p. XXIV. Malheureusement il est divisé en trois fragments, et ces fragments ne sont ni assez intacts ni asssez complets pour qu'on puisse reconstituer l'ensemble. — Le n° 2 comprend trois scènes : l'Annonciation, la Visitation, et l'Adoration des Bergers. Les nos 3 et 4 représentent : l'Adoration des Mages, la Présentation au temple et la Fuite en Egypte.

5. — Pierre ornée d'un chiffre au milieu d'une guirlande d'olivier en bas-relief.

Le chiffre se compose d'un A et d'un I entrelacés. Le style général de l'ornementation rappelle celui des premières années du XVIIe siècle. — Cette pierre a été trouvée à Auxerre dans la maison qui servait d'hospice au Chapitre de la cathédrale (place Saint-Etienne). — Donnée par M. Duru, propriétaire à Auxerre.

6. — Pierre formant tableau, dans le champ duquel trois écussons sculptés en bas-relief et coloriés, supportés par des anges avec banderolles et entrelacs (XVIe siècle).

L'écusson du milieu, timbré d'une crosse épiscopale, est celui des Dinteville. — Cette pierre a été trouvée à Auxerre dans une maison de la rue Saint-Pancrace, où elle servait de seuil à une porte cochère. Elle vient probablement de la cathédrale, d'où elle aura été enlevée à l'époque de la Révolution. On lit en effet dans Lebeuf (*Mém. sur le diocèse*, nouv. édit., t. II, p. 126-127) que François de Dinteville, deuxième du nom, avait placé les armoiries de sa famille dans les chapelles qu'il avait restaurées et décorées d'œuvres d'art. — Hauteur, 0, 35; largeur, 0, 72.

7. — Buste représentant un officier du temps de Louis XIII.

Provenance inconnue.

8, 9, 10. — Trois pierres ornées d'entrelacs, de guirlandes, de mascarons et d'armoiries, en bas-relief (XVIe siècle.)

Ces trois pierres faisaient autrefois partie de la décoration d'une grande chapelle adossée au côté nord de l'église Saint-Eusèbe, chapelle démolie il y a quelques années, mais dont le souvenir est conservé par une lithographie très exacte de M. Victor Petit (*Annuaire de l'Yonne*, 1838.) Le n° 9 porte un écusson avec les armes de la famille Lemuet, probablement parce qu'un membre de cette famille avait été l'un des fondateurs de la chapelle. Peut-être même s'agit-il ici d'*Etienne Lemuet*, chanoine et pénitencier de la cathédrale, lequel vivait au milieu du XVIe siècle et possédait une grande fortune. Il était « riche de cent mil escus, » dit dom Viole (t. I. p. 154.) Quoiqu'il en soit, les débris recueillis par le Musée d'Auxerre attestent une œuvre remarquable, et dont la destruction inspire quelques regrets. Cpr. *Bulletin de la Soc. des Sc.*, 1852, p. 382.— Données par M. Bernard, curé de Saint-Eusèbe.

11. — Tête de saint.

Ce débris de sculpture, qui semble remonter au XIIIe siècle, ne manque pas de caractère. — Provenance inconnue.

12. — Pierre sculptée paraissant avoir servi de support à une statue.

L'extrémité antérieure représente une tête couronnée d'une guirlande de fleurs. Quoique l'exécution soit grossière, cette sculpture est originale et mérite d'attirer l'attention des archeologues. — Provenance inconnue.

13. — Statuette de Saint-Antoine.

Cette statuette, qui parait être du XIVe siècle, provient de de l'abbaye de Marcilly, près Avallon. Elle porte les traces d'un ancien coloriage. Comparez avec le n° suivant.

14. — Statuette d'une sainte.

Cette statuette a la même provenance que celle décrite sous le n° précédent.

15. — Buste de vieillard (XVIIe siècle.)

Ce buste, qui ne manque pas de valeur, a été trouvé à Auxerre dans une maison bâtie à l'angle des rues du Temple et du Saulce, sur l'emplacement qu'occupait autrefois la chapelle de la Commanderie de Malte. (Voyez ci-dessous, n° 47.) — Donné par M. Brun, membre de la Soc. des Sc., à Auxerre.

16. — Ecusson sculpté sur pierre.

Il a été trouvé, comme le n° 6, dans la maison qui servait autrefois d'hospice au Chapitre, et il a été donné également par M. Duru.

17. — Tête d'Evêque (XIIIe siècle.)

Elle est mutilée. La mitre, un peu plus intacte, annonce une sculpture assez délicate — Elle a été donnée par M. Lepère, avocat, ancien conseiller de préfecture.

18. — Un grand mortier ou pilon en pierre, avec becs et anses évidées.

Il a été donné par M. Manifacier, qui l'a trouvé dans les fouilles de sa maison, située entre la rue de la Fécauderie et la rue de la Boucherie.

19. — Petit mortier à anses non évidées.

Même provenance que le n° précédent.

20. — Couvercle d'un tombeau des premiers temps de l'ère chétienne.

Ce tombeau a été trouvé, avec plusieurs autres, auprès du village de Fontenailles (Yonne), dans un climat appelé *la Retraite.* Voyez *Bulletin de la Société des Sc. de l'Yonne*

1865, Procès-verbaux, séance du 18 juin. Les stries dont il est orné offrent une analogie frappante avec les tombeaux découverts, il y a une vingtaine d'années, à Villiers-Vineux. (Comparez *Bulletin de* 1849, pl. IV.) — La possession de cet objet curieux est due aux soins de M. Neveu, agent-voyer à Courson, et de M. Lorin, architecte à Auxerre.

21. — Chapiteau roman.

Ce chapiteau se distingue par sa forme et la nature de son ornementation. La corbeille est à peu près cubique. Chacune des faces est couverte par deux larges feuilles superposées. Celle du bas se replie légèrement sur elle-même, celle du haut se déploie et s'appuie contre la corbeille jusque sous le tailloir. L'effet est original. Malheureusement la pierre est fruste et dégradée. — Provenance inconnue.

22. — Ornement gothique.

C'est un de ces ornements que l'art gothique au XVe siècle prodiguait sur le rampant des pignons ou le long des pinacles. — Sa provenance est inconnue.

23. — Cul-de-lampe gothique (XVe ou XVIe siècle).

Les anciens catalogues l'indiquent comme venant d'Auxerre et comme ayant été donné par M. Duru. Il est habilement et vigoureusement fouillé.

24. — Chapiteau roman.

Ce chapiteau, très-remarquable par son ornementation, vient de Moutiers-en-Puisaye. C'est un débris de l'antique abbaye de Saint-Pierre qui existait jadis dans ce village et qui dépendait de Saint-Germain d'Auxerre. Voyez *Répertoire archéologique de l'Yonne*, p. 57. Deux autres chapiteaux de même provenance figurent sous le n° 40. — Celui-ci a été donné par M. Challe, maire de la ville d'Auxerre.

25. — Grand chapiteau gothique (XIIIe siècle).

Ce superbe chapiteau vient de la cathédrale d'Auxerre ; il

ornait l'étage supérieur du transept sud, dans la portion construite en même temps que le chœur, c'est-à-dire peu après l'année 1215. M. Piéplu, architecte chargé des travaux de restauration, ayant été obligé de le remplacer à cause du mauvais état dans lequel il se trouvait, l'a conservé comme type, et l'a donné au Musée ainsi que les nos 31, 35 et 37.

26. — Chapiteau gothique.

Le galbe est si allongé qu'on se demande si c'est véritablement un chapiteau. Provenance inconnue.

27. — Chapiteau roman orné de rinceaux et de torsades perlées.

Il a été trouvé dans la démolition d'un mur voisin de l'Eglise de Saint-Père-en-Vallée et l'on suppose qu'il provient d'un édifice antérieur à l'église actuelle. Voyez *Bulletin de la Soc. des Sc. de l'Yonne* 1847, p. 207. — Donné par M. Emile Leblanc, architecte, et par Mme veuve Chenet, propriétaire à Auxerre.

28. — Figure ayant servi d'ornement à l'extrémité d'une gargouille.

Elle vient, comme le no 23, de l'ancienne abbaye de Moutiers-en-Puisaye. — Donné par M. Métairie, vice-président du tribunal d'Auxerre.

29. — Tuyaux en pierre forée pour conduite d'eau.

Ces tuyaux ont été trouvés à Auxerre dans un jardin appartenant à M. Th. Augé. Ils paraissent avoir fait partie d'une conduite d'eau très ancienne, partant de la fontaine Sainte-Geneviève et se dirigeant vers la partie haute de la ville. Voyez *Bulletin de la Soc. des Sc. de l'Yonne* 1867, Procès-verbaux, p. XXIV. Au moment où ces tuyaux ont été découverts, ils étaient emboîtés les uns dans les autres et l'emboîture était scellée avec du ciment d'une dûreté remarquable.

30. — Vase en pierre calcaire orné sur sa face extérieure de feuillages en bas-relief, et d'une fleur de lys.

Dans la description que M. Quantin a donnée du cabinet de M. Paultre-Desormes, *Bulletin de la Soc. des Sc. de l'Yonne* 1848, p. 422, il s'exprime en ces termes : « Un autre vase, à peu « près de même forme que les précédents (ceux décrits sous « le n° XXXIX) se voit aussi dans le cabinet de M. Paultre. Il « est orné de branches de chêne et d'une fleur de lys qui ac- « cusent le XIIe siècle (?). Il provient de l'église de Moutiers. « Les moines se l'étaient probablement approprié pour un « usage différent de celui auquel il était destiné, car il est « percé d'un trou au fond. »

31. — Cul-de-lampe gothique (XIIIe siècle).

Ce cul-de-lampe vient de la cathédrale d'Auxerre. Il servait à recevoir la retombée des arcs formerets de la haute voûte du chœur (côté sud). C'est encore un beau spécimen de la sculpture auxerroise au XIIIe siècle ; cpr. avec le n° 25 qui a la même origine. — Donné par M. Piéplu.

32. — Petit chapiteau gothique.

Provenance inconnue.

33. — Fragment d'un ancien tombeau (XIIIe siècle).

Ce fragment provient du tombeau d'une comtesse de Joigny, fondatrice du monastère de l'Enfourchure de Grammont, près de Dixmont (Yonne.) — Il a été donné par M. Quantin, archiviste.

34. — Chapiteau roman.

Provenance inconnue. — M. de Caumont (*Abécédaire d'Arch. relig.*, p. 205) considère la forme de ce chapiteau et son ornementation comme étant caractéristiques du XIe siècle.

35. — Chapiteau gothique.

Ce chapiteau, qui a la même origine que le n° 25, est peut-

être même plus pur. Il surmontait la colonnette qui divise en deux baies la porte ouvrant sur le collatéral sud et donnant accès à l'escalier des cryptes. — Donné par M. Piéplu.

36. — Petit chapiteau corinthien (XVIe siècle.)

Provenance inconnue.

37. — Cul-de-lampe gothique (XIIIe siècle).

Même provenance que le n° 31. Il est orné de feuillages et de fruits très largement et très élégamment sculptés. Donné par M. Piéplu.

38. — Débris du tombeau primitif de Claude et de Jean de Chastellux, qui existait jadis à la cathédrale d'Auxerre dans la grande chapelle absidale (XVe siècle.)

Ces débris, composés de statuettes et de fragments d'arcatures, ont été recueillis par M. Quantin en 1847. Ils avaient été employés, comme matériaux, pour murer une baie dans les cryptes de la cathédrale (Voyez *Congrès archéol. de France*, XVIIe session, p. 236.) Les armoiries de la famille de Chastellux sculptées sur l'un d'eux, la nature et le style des autres ne permettaient pas de se méprendre sur leur destination primitive. On sait d'ailleurs qu'en 1483 Jean de Chastellux avait obtenu du Chapitre capitulaire la permission d'inhumer son père, Claude de Chastellux, le vainqueur de Cravan, dans la chapelle absidale, aujourd'hui chapelle de la Vierge. Le monument qu'il fit construire alors, après avoir été remanié au XVIIe siècle (Voyez Lebeuf, *Mém. sur le dioc. d'Auxerre*, nouvelle édition, t, II, p. 501), et détruit en 1793, fut refait en 1820 tel qu'on le voit maintenant. Les débris retrouvés par M. Quantin proviennent sans doute de la démolition effectuée en 1793.

39. — Tympan orné de sculptures en bas-relief.

Ce tympan a été trouvé à Auxerre dans les dépendances de

l'ancienne abbaye de Saint-Germain. *Voyez Bull. de la Soc. des Sc.*, 1862, p. 262. La sculpture en est grossière et paraît remonter aux premiers temps de l'ère romane, peut-être même au xe siècle. A gauche on voit une tête humaine sur laquelle deux lions posent la patte; à droite, le mauvais riche que deux diables étranglent avec les cordons de sa bourse. — Donné par la Commission administrative de l'hospice. — — Longueur, 1,50; hauteur, 0,50.

40. — Deux chapiteaux romans.

Ces deux chapiteaux proviennent de l'ancienne abbaye de Moutiers-en-Puisaye. — Ils ont été recueillis et donnés par M. Quantin. Voyez *Congrès archéologique de France*, XVIIe session, p. 246, et *Répertoire archéologique de l'Yonne*, p. 57. Comparez ce que nous avons dit d'un chapiteau de même provenance, catalogué sous le n° 24.

41. — Chapiteaux divers.

On a réuni sous ce numéro quatre chapiteaux de provenance inconnue, et ne présentant pas de caractères curieux.

SUITE DES MONUMENTS CHRÉTIENS.

GRAND ESCALIER (1).

42. — Statue de sainte Claire (XVIIe siècle).

Cette statue, qui provient de l'Église Saint-Eusèbe, a été donnée par M. Challe, maire de la ville d'Auxerre.

(1) Nous avons été contraints de placer dans le grand escalier divers objets qui ne rentrent pas dans la catégorie des Monuments lapidaires,

43. — Statue de Saint-Roch.

Le saint porte un costume analogue à celui des pèlerins. Sa main droite tient un bourdon, aujourd'hui mutilé, et sa main gauche s'unit à celle d'un petit ange, qui paraît lui servir de guide. Cette statue, dont le style rappelle la fin du XVe siècle, a orné longtemps le jardin de M. Paultre-Desormes à Saint-Sauveur. Elle vient sans doute de quelqu'église de la Puisaye. — Donné par M. Challe, maire de la ville d'Auxerre.

44. — Statue de Sainte-Barbe.

La tête manque. La sainte est représentée debout, adossée à une tour et tenant une palme à la main.— Donnée par M. Lepère, avocat et ancien conseiller de préfecture à Auxerre.

45. — Statue de Saint-Denis portant sa tête dans sa main (XIIIe siècle.)

Cette petite statue, qui ne manque pas de mérite, provient sans doute de quelque église d'Auxerre. Pendant la Révolution elle a orné une chapelle où des prêtres non assermentés célébraient la messe secrétement. Recueillie par M. Challe, elle a été donnée par lui au Musée. — Le chapiteau qui lui sert de piédestal est en bois très habilement et très finement sculpté. Il couronnait jadis un pilastre enclavé dans la façade d'une maison, à l'angle de la rue Joubert et de la rue des Bons-Enfants. Les caractères de l'ornementation accusent la fin du XVe ou le commencement du XVIe siècle.

savoir: Un chapiteau de bois sculpté qui sert de piédestal à la statue catalogguée sous le n° 45. — Un fragment de frise en bois sculpté, ornée de feuillages et de palmettes. — Deux fragments de frise, également en bois sculpté, avec armoiries. On y remarque celles de Jean Baillet, évêque d'Auxerre. Ces trois fragments ornaient la façade de vieilles maisons auxerroises, aujourd'hui détruites ou complétement modifiées. — Enfin une belle porte à grillage, en fer forgé du XIVe siècle, provenant de l'ancienne église Saint-Pèlerin d'Auxerre et donnée par M. Emile Leblanc, architecte. Elle a été décrite par M. Emile Amé dans les *Annales archéologiques* de Didron.

46. — Inscription commémorative de travaux exécutés à l'ancienne église paroissiale de Saint-Loup, d'Auxerre (1541).

Cette inscription, découverte sur l'emplacement de l'ancienne église Saint-Loup, en même temps qu'une autre, cataloguée sous le n° 55 et relative au même fait, est ainsi conçue : « Jhesus Maria. — 1541 — L'an mil Vc LI, le IIIe jour d'avril, « ceste présente a esté construicte pour servir de fondement « pour ce présent œuvre, par Pierre d'Arthé, Cire Choulard « et Barthélemy Rousseau, procureurs de céans. » Comparez avec le n° 55.

47. — Inscription constatant la fondation et la dédicace de la chapelle de la Commanderie d'Auxerre (1535).

Cette inscription, acquise par la Société des Sciences de l'Yonne, est ainsi conçue : « L'an de grâce M Vc et XXX, noble « sire messire Claude d'Ancienville, chevalier de l'ordre S. « Jehan de Hiérusalem, commandeur d'Auxerre, abbé com- « mendataire de S. Martin, escuyer tranchant ordinaire du « Roy, a faict faire ceste chapelle, laquelle a esté dédiée le « XXVIe de mars M Vc XXXV. Priez Dieu pour luy. » Nous avons déjà dit (voyez n° 15) que la chapelle de la Commanderie était située au coin de la rue du Temple et de la rue du Saulce. Voyez sur cette chapelle, sur Claude d'Ancienville et sur l'inscription ci-dessus, les manuscrits de D. Viole, t. III, p. 2268. Comparez *Bulletin de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, t. II, p. 195.

48. — Inscription tumulaire d'Acia (XIe siècle).

Cette inscription, découverte à Auxerre en 1862, dans les fouilles du nouveau Palais-de-Justice, est ainsi conçue : « *VII* « *kls Aprilis, Acia, bonæ recordationis femina, animam cre-* « *atori domino reddidit, corpus vero hic tumulari precepit,* « *pro cui venia lectoris precor adsit oratio.* » (Le 7 des ca-

lendes d'avril, Acia, femme de bonne mémoire, rendit son âme au créateur, et ordonna que son corps fût ici déposé. Lecteur, priez pour que Dieu lui pardonne). Les caractères accusent la fin du XIe siècle au plus tard. Elle se trouvait dans les fondations du prieuré de Notre-Dame-la-D'Hors, fondé au VIIe siècle. Voyez *Bulletin de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1862, *Procès-verbaux*, p. XLIII. — Donnée par M. Piéplu, architecte du département.

49. — Fragment d'une pierre tumulaire, avec bas-relief et inscription (Xe siècle),

L'inscription était gravée sur une surface plane, au milieu d'un cadre rectangulaire, orné de palmettes et de figurines en bas-relief. Il ne reste de l'inscription que les caractères suivants : *D. ccccl... obiit Ste...* La partie conservée du cadre, qui formait l'un des angles supérieurs, contient une figurine, à côté de laquelle le mot *Geon* indique que l'artiste a voulu représenter l'un des quatre fleuves du Paradis. — Ce fragment, donné par M. Quantin, a été trouvé par lui, en 1847, dans les démolitions de l'ancien cloître de l'abbaye Saint-Eusèbe d'Auxerre. Voyez *Congrès archéologique de France*, XVIIe session, p. 244, et *Répertoire archéologique de l'Yonne*, p. 10. — M. de Caumont a fait reproduire ce morceau curieux dans la cinquième édition de son *Abécédaire d'Archéologie religieuse*, p. 102.

50. — Dalle tumulaire, avec dessins gravés dans la pierre et inscription (XIVe siècle).

L'inscription est : *Ci gist Felisez fiz Loran Moron.* — Les dimensions de la dalle sont celles d'une tombe destinée à un enfant. — Provenance inconnue.

51. — Dalle tumulaire de Robert Foucher, avec inscription et dessins gravés (1532).

L'inscription en vers est ainsi conçue :

Je suis Robert Foucher
Que la mort vinct toucher
Selon droict de nature.
Tout nud me faut marcher
En estendant ma chair,
Qui gist en pourriture.
Rien n'ay fors, pour armure,
Foy, baptesme, mérite,
Et la passion dure
De Jésus qui est seure.
Pour me saulver tout quitte,
Quelqu'oraison petite
Donnez-moi, mes amis.
Votre fin est escripte
Par la mort, qui vous cite
Au point où Dieu m'a mis.

—

MDXXXII.
IIIe de Janvier.
Au dard très furieux
De la mort obvier
Ne sceut le trépassé,
Qui cy gist sous la lame.
Quiescat in pace
Et avec Dieu
Soit l'âme.

Cette inscription est en beaux caractères gothiques. Au-dessous, on voit gravé le dessin d'un squelette, et celui des armoiries du défunt. Nous n'avons aucun détail biographique sur Robert Foucher. Tout ce qu'on sait, c'est qu'une famille de ce nom existait à Auxerre au XVIe siècle, et qu'elle a produit un jurisconsulte distingué, Jean Foucher, lequel était peut-être fils de Robert. Voyez Lebeuf, *Mém. sur le Dioc.*, t. IV, p. 404. — La dalle tumulaire ici décrite vient de l'église Saint-Eusèbe; elle a été donnée par M. l'abbé Bernard en

même temps que les nos 9, 10, 11. Comparez *Bulletin de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1855, p. 225.

52. — Fragment d'inscription tumulaire (xe ou xie siècle).

Cette inscription a été trouvée à Auxerre, dans la démolition d'un mur bâti sur les dépendances de l'ancienne abbaye de Saint Julien. Malheureusement, la pierre est tellement fruste qu'on ne peut déchiffrer que quelques mots ou fragments de mots : *VIII kl... (o)biit asseculo* (pour *a seculo*)... *Deum exora.... amen.* — C'est évidemment une inscription chrétienne. Quant à sa date, la forme et la nature des caractères paraissent devoir la reporter entre celle du no 49 (milieu du xe siècle) et celle du no 48 (fin du xie). Comparez *Bulletin de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1868, *Procès-verbaux*, p. LVI. — Cette inscription a été donnée par M. Géraud, propriétaire à Auxerre.

53. — Inscription sépulcrale (1582).

Elle est ainsi conçue : « Pierre Arnolin, marchand apothi-
« caire, et Anthoine Arnolin, aussi marchand mercier de ceste
« ville d'Auxerre, frères, ont faict faire ce présent sépulchre.
« .... pour eulx et pour leurs enfa..... bre 1582. » — Provenance inconnue.

54. — Dalle tumulaire de Thomas de Carbonel, avec inscription et armoiries gravées (1556).

L'inscription est ainsi conçue : « *Hic jacet nobilis et re-*
« *ligiosus vir frater Thomas de Carbonel, sacrista Beate*
« *Marie de Monasteriis, qui media plus minus etate, morte*
« *preventus subitaneâ, diem clausit extremum, anno Domini*
« M° D° LVI°, *idibus Martii — Mrrci* 13 — *Videte, vigilate et*
« *orate.* » (Ici gît noble et religieuse personne frère Thomas de Carbonel, sacriste de Notre-Dame-de-Moneteau, qui, parvenu à peu près au milieu de sa carrière, fut frappé d'une mort subite, et mourut l'an du Seigneur 1556, aux ides de mars — 13 mars — Voyez, veillez et priez). — Les armoiries

gravées au-dessus de l'inscription se composent de trois merlettes. La provenance de cette dalle tumulaire est inconnue.

55. — Inscription commémorative de travaux exécutés à l'ancienne église paroissiale de Saint-Loup d'Auxerre (1541).

Cette inscription, de même provenance que le n° 46, est ainsi conçue : « Vénérable et discrète personne maistre Pierre « Tornemotte, chanoine de Sainct-Etienne, trésorier de « Nostre-Dame de la Cité et curé de Saint-Loup d'Auxerre, a « assis la première pierre, l'an mil v^c xli. » Les lettres ne sont pas gravées, mais simplement peintes sur la pierre. Quant à Pierre Tournemotte, trésorier de Notre-Dame, voyez Lebeuf, in-4°, t. I, p. 822.

56. — Fragment d'inscription sur marbre noir, relatant une fondation pieuse dans un couvent de religieuses à Auxerre (1658).

Bien que cette inscription soit incomplète, on voit pourtant, par ce qui reste, qu'il s'agit de fondations faites, en 1658, pour le repos de l'âme d'un bourgeois nommé Jean Morot. On voit aussi que ces fondations avaient été faites dans un couvent de religieuses, du titre de Notre-Dame, probablement Notre-Dame-des-Isles, à Auxerre. — La provenance exacte de ce fragment n'est pas constatée dans les anciens catalogues.

57. — Fragment de la dalle tumulaire d'Edme Panier, chroniqueur auxerrois (1581).

Il ne reste plus qu'un fragment de cette dalle et de l'inscription qui l'entourait. On y lit ces mots : .... *gist honneste homme Edme Panier, marchand....*; mais ils peuvent être facilement complétés, car Lebeuf, dans sa *Prise d'Auxerre*, p. 153, après avoir invoqué le témoignage d'Edme Panier sur les événements des années 1567 et 1568, s'exprime en ces termes : « Cet auteur, dont je ne citerai plus rien dans le reste « de cette histoire, est inhumé dans le chœur de l'église

« Saint-Pèlerin, où l'on voit sa tombe taillée à la manière « des plus anciennes, devant la place du curé, à droite en « entrant, avec cette inscription : *Cy gist honneste homme « Edme Panier, marchand hostelier d'Auxerre, qui décéda « le xxvj octobre* 1681.... *et honneste femme Jehanne Chu- « by, femme dudit Panier*, etc. » C'est aussi dans l'ancienne église Saint-Pèlerin que le fragment dont s'agit a été retrouvé. Comparez *Bulletin de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1857, p. 300.

58. — Fragment d'inscription tumulaire (XIIIe siècle).

On y distingue encore quelques vestiges d'inscription : *Thomas de...*, et au-dessous une grande fleur de lys gravée dans la pierre. — La provenance de ce débris est inconnue.

59. — Inscription sur marbre noir, relatant la fondation d'une tour et d'un portail neufs à l'église Notre-Dame-la-d'Hors, à Auxerre (1643).

Elle est ainsi conçue : « Du règne de Louis XIII, l'an du « Seigneur MDCXLIII, le II d'avril, on a jetté les fondements « de la tour de cette église, et le XI may de la même année, « ce portail a esté commencé ; l'un et l'autre ont esté conti- « nués sous le règne de Louis XIV, et au temps des nobles « Edme Bargedé, conseiller au siége présidial d'Auxerre ; « Edme Beraudt, con..... de la maison de la feue reyne « ....., et Pierre Enfer, marchand, procureurs de la fabrique « de ceste parraiste (pour paroisse). » Les travaux dont s'agit avaient été nécessités par la chute de l'ancien clocher, survenue en 1627. Voyez Lebeuf, *Mém. sur le dioc. d'Auxerre*, t. IV, p. 486.

SUITE DES MONUMENTS CHRÉTIENS.

COUR DE LA MAIRIE.

60. — Clef de voûte, avec rosace sculptée (xve siècle).

Cette clef de voûte a été trouvée lors des fouilles exécutées pour l'établissement du barrage de la Chainette. Elle servait à protéger les talus de l'île du moulin Brichoux contre l'érosion des eaux. On suppose qu'antérieurement elle faisait partie de l'ancienne église Saint-Marien, détruite en 1568, aux approches des incursions calvinistes. Voyez M. Challe, *Hist. des Guerres du Calvinisme et de la Ligue dans l'Yonne*, t. I, p. 155. La sculpture de cette clef de voûte est remarquable par son élégance et son ampleur.

61. — Tête ornée d'une guirlande de lierre (xiiie siècle).

Ce fragment a été trouvé dans les mêmes circonstances que le numéro précédent, et on lui attribue la même origine. Seulement, il est assez difficile de deviner quel rôle pouvait jouer, dans une église, un bloc de pierre aussi bizarrement contourné. La tête, sculptée à l'une des extrémités, est trop mutilée pour qu'on en puisse apprécier la valeur ; mais la guirlande de lierre offre les mêmes qualités sculpturales que la belle rosace du n° 60.

62. — Dalle tumulaire de Jean de Maligny et d'Agnès de Lignières, sa femme, avec inscription gothique gravée en bordure (xive siècle).

Cette dalle tumulaire, donnée par M. le comte Léon de

Bastard, a été décrite par lui dans le *Bulletin de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, 1858, p. 36. Elle a été trouvée au château de Maligny (Yonne).

63. — Deux pierres sculptées, formant jadis tympan de fenêtre, style de la Renaissance.

Ces deux pierres proviennent d'une maison d'Auxerre. — Elles ont été données par M. Rubigni, ancien notaire.

64. — Coffre d'un tombeau en pierre, remontant aux premiers siècles du moyen-âge.

Il a été trouvé dans les fouilles et nivellements nécessités par la construction du nouveau presbytère de Saint-Germain, sur l'emplacement de l'ancienne église ou de l'ancien cimetière de Saint-Loup. Ses côtés longs sont ornés de bandes de stries, grossièrement gravées dans la pierre. — Voyez *Bull. de la Soc. des Sc.*, 1852, p. 262.

65. — Dalle tumulaire d'André de Monhenault, avec ornements gravés et inscription (1724).

Cette dalle vient de l'ancienne église Saint-Pélerin. Elle en a été retirée lorsqu'une partie de cet édifice a été appropriée pour l'établissement d'une chapelle évangélique. L'inscription qu'on y lit est ainsi conçue : *RR. Andreas de Monhenault, canonicus regularis Sancti-Petri, ecclesiæ Sancti-Peregrini per triginta circiter annos rector, pastor vigilantissimus, agnoscens oves suos et amanter cognitus... obiit... Junii.... ætatis... anno* 1724. *Requiescat in pace.* (Révérend André de Monhenault, chanoine régulier de Saint-Pierre, curé de l'église Saint-Pèlerin pendant une trentaine d'années, pasteur très vigilant, connaissant bien ses brebis et avantageusement connu d'elles; il mourut... juin... âgé de... l'an 1724. Qu'il repose en paix). Voyez, dans le Catalogue des écrivains auxerrois, la notice que Lebeuf a consacrée à Monhenault (*Mém. sur le dioc. d'Auxerre*, t. IV, p. 424). Avant que cette dalle

tumulaire ne fût transportée au Musée, le rédacteur du présent catalogue l'avait vue encore en place à Saint-Pèlerin. L'inscription était alors plus intacte, et on y lisait que Monhenault était mort le 1er juin 1724, âgé de 63 ans. Voyez *Lettres de l'abbé Lebeuf*, t. I, p. 100. — Donnée par M. Lorin, architecte à Auxerre.

Pl. Frontispice

JEHAN DE BAR

SEIGNEVR DE PVISAYE

MCCCV

Monnaies de Robert
Duc de Bar.

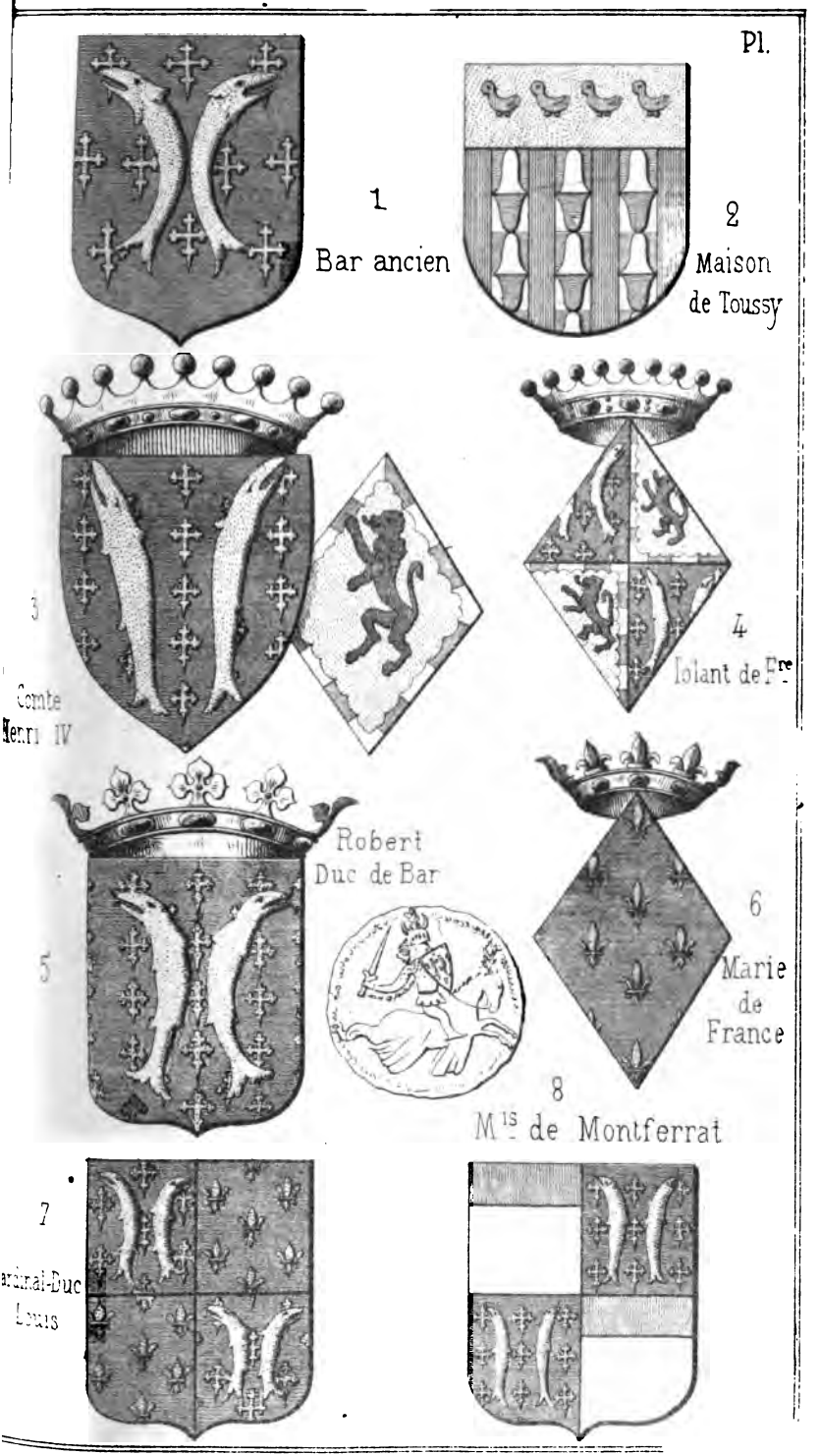

ARMOIRIES DE LA MAISON DE BAR

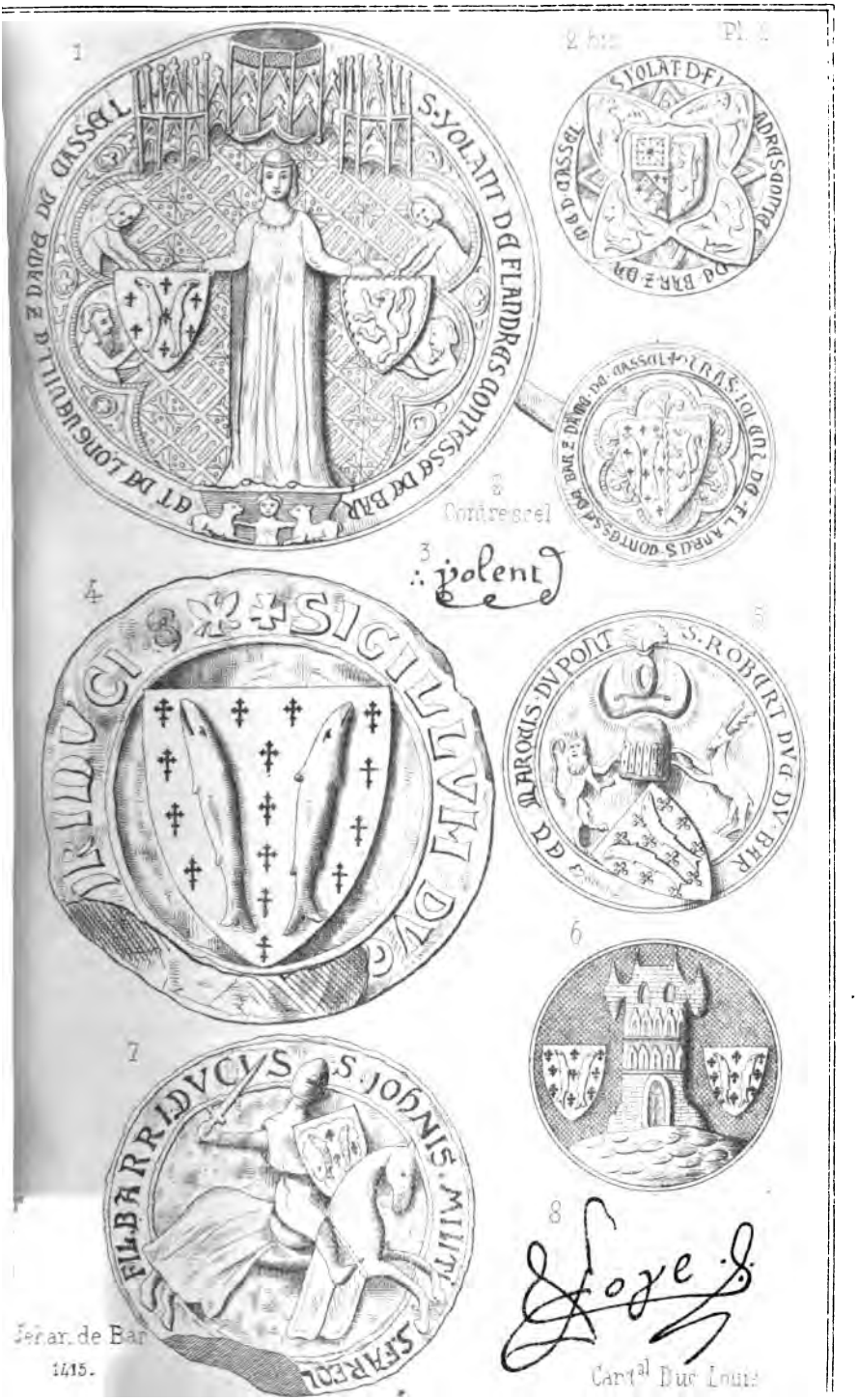

SCEAUX ET CONTRE SCELS DE BAR

VÉZELAY EN 1567

Par M. CHALLE.

(Séance du 4 juillet 1869.)

Quand j'ai écrit l'*Histoire des Guerres du Calvinisme et de la Ligue* dans les divers cantons qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne, j'ai eu à rechercher la vérité sur une multitude de faits d'intérêt secondaire, qui se trouvaient allégués dans diverses relations, et que souvent l'erreur ou l'exagération avaient inventés ou dénaturés. De ce nombre était l'occupation de Vézelay par les protestants. Ils avaient surpris cette ville dans leur troisième insurrection, au mois de janvier 1569, et l'occupèrent militairement, afin de faciliter le passage, par cette partie de la contrée, de l'armée que le duc de Deux-Ponts amenait d'Allemagne au secours de Condé et Coligny, qui guerroyaient dans l'ouest, où ils devaient bientôt être vaincus à la bataille de Jarnac, dans laquelle le premier perdit la vie. Cette occupation dura jusqu'à la paix de Saint-Germain, qui fut conclue le 23 mars 1570. Son importance est attestée et par les efforts des catholiques pour reprendre cette place et par l'ardente énergie que mirent les protestants à la défendre dans le long siége qu'ils eurent à soutenir.

Vézelay avait depuis longtemps des réformés dans son

à Vézelay de la bande protestante qui avait pris et saccag Chablis, dont il parle à la page 191, n'est que du moi d'avril 1570. Cette date est constatée par un procès-verb d'information du 14 de ce mois, que j'ai cité à la page 26 de mon premier volume. A la vérité, Lebeuf parle, d'aprè Viole, d'un prêtre qui, après la prise d'assaut d'Irancy, l 7 février 1568, était mené à Vézelay, mais s'échappa en rout pendant la nuit. Ce n'est là qu'une vague tradition, raconté cent ans après l'événement par Viole, qui ne cite à son appu aucun document contemporain, mais elle ne peut, en ce qu' concerne Vézelay, prévaloir sur les lettres si précises du duc de Nevers, du lendemain 8 et du 14 du même mois, où est constatée la garde paisible de cette ville à cette date par une garnison catholique.

On trouve dans les *Mémoires* de Claude Haton (p. 435) qu'en 1567, après leur tentative d'enlever le roi auprès de Meaux, les chefs protestants coururent surprendre diverses villes, au nombre desquelles il cite La Charité, Sancerre et Vézelay. Ceux qui ont lu les curieux mémoires de ce bon curé des environs de Provins savent que, s'il est inappréciable pour ses détails sur les mœurs et l'esprit du temps et pour ceux des événements accomplis à sa portée, il n'offre souvent pour les faits lointains que des traditions confuses, des rumeurs hasardées et de grossières erreurs. La Charité ne fut en 1557 ni surprise ni même attaquée. La lettre du duc de Nevers du 8 février constate qu'elle était restée aux catholiques. Georges Viole, qui avait sous les yeux la relation d'un moine de cette ville, appelé Noël Coquille, l'atteste aussi, et Lebeuf le répète après lui à la page 221 de son *Histoire de la Prise d'Auxerre*. On sait enfin qu'au mois de mars 1559, leduc de Deux-Ponts fut obligé de l'assiéger et de la

prendre d'assaut pour faire passer la Loire à son armée. Quelle valeur peut donc avoir ce que dit de Vézelay, dont il écrit le nom à côté de celui de la Charité, ce bon curé de campagne, qui écrivait plusieurs années après les événements et qui, comme son savant éditeur l'a remarqué, brouillait souvent, dans le récit des événements généraux, les faits, les noms et les dates?

Cependant, M. Chérest, dans le chapitre VIII de la deuxième partie de son *Etude sur Vézelay*, a émis des doutes sur l'exactitude de mes assertions en ce qui concerne le maintien de cette ville au pouvoir du roi en 1567, qu'il ne croit pas à l'abri d'une juste critique, et il les fonde sur ce que la lettre du duc, quoique datée du 14 février 1568 (il dit à tort du 12), doit être de 1569, selon notre supputation d'aujourd'hui, l'année, selon lui, ne commençant pas encore à cette époque au 1er janvier. Il s'est trompé. L'ordonnance de Charles IX, dite de Roussillon, qui, par son article 39, a modifié le calendrier, en rapportant au 1er janvier l'année qui auparavant datait du jour de Pâques, est du 3 janvier 1563 (1), et il y avait par conséquent cinq ans qu'elle était en vigueur en 1568. Aucun doute n'est d'ailleurs possible sur la date, à raison des faits auxquels la lettre se rapporte. C'est en novembre 1567 qu'avait commencé la campagne du duc de Nevers, et elle se termina pour lui en mars 1568, époque où il était mis hors de combat par un coup de feu qu'il reçut au genou et dont, après en avoir été longtemps malade, il resta estropié toute sa vie. Il ne prit pour cette cause aucune part à la campagne suivante. Le duc d'Anjou qui, le 18 décembre 1567, lui transmettait de Sézanne l'ordre

(1) Voir Isambert, Recueil des lois de l'ancienne monarchie.

de marcher directement sur Châlons, en lui annonçant que les Reîtres avaient passé le Rhin, n'était plus en Champagne ni en Bourgogne dans l'hiver de 1568 à 1569. La guerre qui, après six mois de paix, s'était ranimée à la fin de 1568, était transportée alors dans les provinces de l'ouest, et ce prince, après avoir assiégé et pris Angoulême, Saintes, Saint-Jean-d'Angely, Mirebeau et d'autres villes, battait à Jarnac, le 9 mars 1569, l'armée des généraux protestants.

Il n'y avait donc nulle erreur de ma part dans l'exposé des faits qui concernaient Vézelay, et, quelque faible que soit leur importance, j'ai tenu à les confirmer par des justifications sans réplique, pour montrer que c'était avec un soin scrupuleux que j'avais étudié jusqu'aux moindres détails des événements qui intéressaient notre contrée, avant de les affirmer dans mon Histoire.

DU ROLE DES FEMMES

DANS LES INSTITUTIONS DU MOYEN-AGE

LES

COMTESSES D'AUXERRE, DE JOIGNY ET TONNERRE (1)

Par M. QUANTIN.

(Séance du 4 août 1861.)

I.

Dans cette période de l'histoire du moyen-âge, qu'on peut inscrire entre les règnes de Philippe-Auguste et de Philippe VI, de la fin du XIIe à la première moitié du XIVe siècle, l'esprit puissant qui soufflait sur la France et sur tout le monde chrétien transforma profondément la vieille société qui vivait encore de la vie romaine et surtout de la vie féodale. Tandis que les nécessités politiques poussaient les guerriers à aller dans les contrées de l'Orient chasser les Barbares musulmans du berceau du christianisme, afin de briser cette épée menaçante suspendue depuis Charles-Martel sur la tête des nations franques, tandis que l'Eglise, réalisant cette parole du pape Innocent III, « qu'il ne doit point y avoir d'esclaves dans le royaume du Christ, » affranchissait ses serfs et montrait

(1) Ce Mémoire a été lu à la réunion des Sociétés savantes du département tenue à Sens au mois de juillet 1861. Voyez *Bulletin de la Soc. des Sciences de l'Yonne*, séance du 4 août 1861.

le chemin de l'avenir aux seigneurs laïques; tandis que les confréries de maçons élevaient sur le sol de la France des édifices magnifiques qui sont encore aujourd'hui le principal ornement de nos villes; tandis que Philippe-Auguste et Saint-Louis fixaient par des lois écrites, par leurs *establissements*, les vieilles coutumes orales de la nation, chacun, dans la limite de ses forces, cherchait à servir la société : les femmes aussi, dont l'âme chrétienne adoucissait dans les tournois et dans la vie privée les mœurs violentes des hommes toujours armés pour la guerre, les femmes des princes et des grands prenaient une noble part à l'œuvre commune. Elles se réservaient la partie la plus tendre et la plus touchante des œuvres, celle qui répondait aux véritables instincts de leur nature, le soulagement des pauvres et des petits, la charité envers les malades et les abandonnés ; et lorsqu'elles portaient la couronne des comtesses, elles cherchaient à améliorer le sort de leurs vassaux en leur donnant la liberté avec tous ses avantages.

Dès les premiers siècles de l'Eglise chrétienne, le soin des pauvres et des malades avait été grandement pratiqué par la charité individuelle. Puis, lorsque le concile de Nicée eût prescrit la création de *Xenodochia*, c'est-à-dire d'asiles pour les pauvres et les abandonnés et les malades, on avait vu s'élever dans les villes de vastes et beaux édifices destinés à ces œuvres pies.

Mais les siècles barbares effacèrent ou atténuèrent gravement l'importance des hôpitaux, et lorsque l'ordre se fut un peu rétabli dans la monarchie, on s'aperçut partout de l'état d'abandon où restaient les pauvres. C'est alors que se fondèrent de nouveaux asiles pour les malades et les pèlerins, pour guérir la lèpre et les autres infirmités.

Notre pays peut revendiquer pour plusieurs dames de haut parage, qui ont partagé la couronne des puissants comtes d'Auxerre, de Joigny et de Tonnerre, la gloire impérissable du dévouement et de la charité.

Nous allons essayer d'esquisser quelques traits de la vie de ces illustres personnes, et de mettre en relief ce qu'elles ont fait dans l'intérêt des peuples soumis à leur sceptre.

Parlons d'abord de la grande Mathilde, de l'illustre fille de Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre. Elle descendait par sa mère des anciens seigneurs qui possédaient le comté d'Auxerre depuis deux siècles, et elle avait sucé avec le lait l'amour de ce pays qui l'avait vue naître (1). Elle avait dès sa plus tendre enfance, en 1192, hérité du comté sous la tutelle de son père, avec qui elle apprit de bonne heure la vie agitée des seigneurs de ce temps ; avec son père, esprit inquiet et ambitieux et toujours disposé à chercher querelle à ses voisins, l'évêque d'Auxerre et le baron de Donzy, Hervé de Gien.

Devenue, par suite des revers de la guerre, l'épouse de cet Hervé, elle partit avec lui pour la Terre-Sainte, en 1218, et assista au siége de Damiette.

Peu d'années après, la mort du comte Hervé rendit Mathilde maîtresse de ses actions. C'est alors qu'elle donna aux habitants d'Auxerre une charte solennelle d'affranchissement qui constitua pour de longs siècles l'administration municipale, et régla les droits et les devoirs respectifs du comte et des habitants. Cet acte, inspiré de l'esprit de la plus saine justice, prévoit dans les plus petits détails les cas d'où

(1) Elle naquit vers 1185. (*Art. de Vérifier les dates*, comtes de Nevers-Auxerre, t. II, 565, in-f°).

pourraient naître des conflits. Elle donne à la communauté des habitants le droit d'élire au suffrage universel douze citoyens pour gérer les affaires de cette communauté. C'est là le pivot de toute l'organisation. Elle règle l'intérêt de l'argent à 3 deniers par semaine et par livre, et ne permet pas aux juifs de le réclamer après un délai d'un an (1). Et ce qui donne à cette charte un caractère particulier de libéralité, c'est qu'elle fut accordée gratuitement.

La comtesse Mathilde montra toujours, dans le cours de sa longue vie, des sentiments tout de bienveillance et de générosité à l'égard de ses vassaux du Tiers-Etat.

Les habitants de Tonnerre reçurent d'elle une confirmation de leurs priviléges, en 1224 (2).

Les bourgs de Mailly-le-Château et de Mailly-la-Ville au comté d'Auxerre en éprouvèrent les effets dans des chartes d'affranchissement données à leurs habitants en 1229 (3), et la mémoire de cet événement est conservée par la représentation d'une scène placée sur le portail de l'église de Mailly-le-Château, où l'on voit la comtesse debout, tenant sa charte à la main, et à ses côtés de pauvres serfs courbés sous le poids des colonnes qu'ils supportent.

On doit encore à Mathilde un règlement daté de 1235 et contenant des mesures pour la protection des laboureurs; pour que les femmes qui n'étaient point de condition libre pussent se marier librement avec les hommes des autres

(1) Ce règlement paraîtrait aujourd'hui étrangement usuraire et porterait l'intérêt à 60 pour cent par an. Qu'on juge alors des extorsions qu'opéraient ordinairement les juifs sur la bourse des pauvres chrétiens.

(2) Recueil des chartes de Tonnerre, 72.

(3) Ordonnances, t. V, 1371, octobre.

seigneurs que les leurs; enfin, pour interdire absolument l'incendie des maisons qu'on allumait souvent sous prétexte de guerre ou de punir un crime ou une révolte (1).

Voilà quelques-uns des actes accomplis par la comtesse Mathilde : aussi, la reconnaissance du peuple auxerrois lui a-t-elle donné le nom de Mathilde la Grande, nom sous lequel on la connaît encore aujourd'hui.

Mathilde mourut à son château de Coulanges-sur-Yonne en 1257, et, pressentant sa fin, elle y fit son testament, qui est précédé de réflexions parmi lesquelles est celle-ci, qu'il faut citer dans le texte original : « Et quoniam mens humana, « et maxime mulierum que sunt in seculari dominio consti- « tute, labilis est, cum ad multa et varia pertrahatur, etc. »

Cette pièce n'est qu'une longue liste de ses libéralités aux églises et aux monastères de ses comtés. Elle n'y oublie pas non plus les Maisons-Dieu et les hopitaux du comté de Nevers, auxquels elle légue 50 livres, et une semblable somme aux pauvres (2).

Cette dernière libéralité, faite par la comtesse Mathilde aux hôpitaux, nous amène à parler d'autres œuvres accomplies par les femmes dans nos contrées, c'est-à-dire des fondations charitables qui sont l'honneur de plusieurs comtesses de Joigny et de Tonnerre.

II.

Marguerite, dite de Bourgogne à cause de son père fils du duc Hugues IV, comtesse de Tonnerre, était arrière-petite-fille de la grande Mathilde, dont nous venons de parler. Elle

(1) *Art. de Vérif. les dates*, II 567, in-f°.
(2) Lebeuf, *Mém. sur l'Hist. d'Auxerre*, IV, preuves, n° 191.

est digne, par ses œuvres, de nos hommages et de nos respects.

Epouse du puissant Charles d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, elle avait éprouvé avec lui les terribles adversités qui amenèrent, en 1282, les Vêpres siciliennes et la ruine de ce prince, qui mourut de chagrin en 1285.

Après ces événements, la comtesse Marguerite se retira à Tonnerre, et, quoique jeune encore, — elle avait 37 ans, — elle renonça au monde pour se livrer entièrement au service de Dieu et des pauvres, voulant racheter par ce moyen les crimes et les violences commis par son mari et par les Français dans la Sicile.

La fondation d'un hôpital était alors, comme aujourd'hui, une grande œuvre, et quoiqu'en disent certains économistes, c'est là une œuvre louable entre toutes. Le moyen-âge continuait en cela les traditions primitives et suivait les prescriptions des capitulaires de Charlemagne, qui recommandait fréquemment aux évêques et aux prêtres le soin des malades, des pauvres et des infirmes (1). Saint-Louis, notamment, avait fondé ou restauré plusieurs hôpitaux, et, de son temps, il y avait en France 2,000 établissements hospitaliers (2).

La comtesse Marguerite prépara peu à peu les éléments de sa fondation en achetant d'abord un grand nombre de biens-fonds qu'elle réunit à ceux destinés à l'hôpital, et qu'elle possédait déjà ; puis elle fit construire à Tonnerre, dans le faubourg de Fontenilles, un vaste édifice qui existe encore à côté des bâtiments modernes de l'hôpital, et qui riva-

(1) Capitulaires.

(2) Moreau-Christophe, *Du Problème de la Misère*, etc., t. III, p. 357.

lise, par l'étendue de son vaisseau, avec les cathédrales. C'est là et du côté du midi qu'elle installa son hôpital. L'intérieur fut divisé en compartiments pour l'usage des malades.

Elle fit bâtir, en même temps, une habitation considérable auprès de l'hôpital et au nord, afin de pouvoir se livrer plus facilement aux œuvres de charité.

Tout étant prêt, la comtesse, inspirée par Robert de Luzarche, son chapelain, et qui fut le premier maître de l'hôpital, édicta la charte de fondation de cet établissement le 9 avril 1293. Ce monument de sa sollicitude pour les pauvres demanderait d'être donné en entier. On y verrait l'âme de la comtesse se révéler dans toute sa charité; sa générosité y pourvoit abondamment aux nécessités de ses chers protégés.

La dotation de l'hôpital, qui subsiste encore presqu'entière, peut-être évaluée à 1,500,000 francs de notre monnaie.

A la tête de l'hôpital est placé un maître qui dirige tout, aidé de quatre frères et de quatre jeunes clercs, d'une maîtresse et de douze sœurs. La règle de Saint-Augustin est le lien qui unit tout ce personnel.

Une chapelle et un cimetière sont annexés à l'hôpital, et les services religieux y sont réglés.

Mais quelles sont les œuvres qui s'accompliront dans l'hôpital? La comtesse le déclare : « Elle veut qu'on y exerce les « sept œuvres de miséricorde, savoir : donner à manger à « ceux qui auront faim; à boire à ceux qui auront soif; « l'hospitalité aux étrangers et aux pélerins; vêtir les gens « nus; visiter les malades; consoler les prisonniers et en« sevelir les morts. »

Cette noble tâche, Marguerite, reine de Sicile, l'accomplit elle-même, sans interruption, pendant quatorze ans. Elle avait avec elle, pour l'aider dans ses œuvres, deux nobles veuves, Marguerite de Beaumont, princesse d'Antioche, veuve de Boémond VII, comte de Tripoli, et Catherine de Courtenay, impératrice de Constantinople.

La renommée du dévouement et de la charité de la reine Marguerite s'est étendue au loin, et un chroniqueur du xve siècle, Nicolas Gilles, en parle ainsi dans ses *Annales et chroniques de France*, au règne de Philippe-le-Bel : « En « ce temps vivoit en France Marguerite, veuve de *feu* « Charles, roy de Sicile, aumônière, laquelle se tenoit en « l'Hôtel-Dieu de Tonnerre en Bourgogne, qu'elle fit faire « et édifier à ses despens, et elle servoit et administroit de « ses propres mains, sans le faire faire par ses serviteurs, « les nécessitez des pauvres passans, leur lavoit les piez, « guérissoit leurs playes, les habilloit et cousoit leurs ves- « temens, et faisoit tous aultres menus services, etc. »

La comtesse étendit encore sa sollicitude sur ses vassaux de Ligny-le-Châtel, et elle y fonda un hôpital qui jouit encore aujourd'hui des biens qu'elle lui a donnés (1).

Marguerite mourut en 1308 et laissa à son hôpital de nouvelles et nombreuses marques de sa libéralité. Sa mort fut profondément sentie, et pour perpétuer le souvenir de ses bienfaits, on lui érigea, au milieu du chœur de la chapelle de l'hôpital, sur sa sépulture, un tombeau sur lequel sa statue de bronze était couchée (2).

Le temps, qui emporte avec lui la renommée de bien des

(1) Camille-Dormois, *Notice sur l'Hôpital de Tonnerre*, p. 33.
(2) Camille-Dormois, p. 41.

hommes qui passent pour célèbres pendant leur vie, le temps n'a pas eu de prise sur la mémoire de la reine Marguerite. Son souvenir est aussi vivant aujourd'hui à Tonnerre que lorsqu'elle lavait pieusement les pieds des pélerins, pansait leurs plaies et servait aux malades les potions ordonnées par messire Robert de Luzarches.

C'est là le mérite des œuvres pures de tout intérêt personnel; et je ne sais si je me trompe en pensant que la fondation de la reine de Sicile ne fut pas sans influence sur les sentiments qui animaient à la même époque deux comtesses de Joigny.

L'une, dame Ysabelle de Mello, veuve de Guillaume III, comte de Joigny, et dame de Saint-Maurice-Thizouaille et de Montpensier, fit, en 1301, une fondation de 50 livrées de rente perpétuelle (1), destinée à acheter des *bureaux* ou des vêtements de bure aux pauvres de ses terres, lesquels vêtements leur seraient distribués au mois d'octobre chaque année par les abbés de Saint-Marien d'Auxerre et des Escharlis (2).

L'autre, c'est Jehanne, femme de Charles de Valois, comte d'Alençon, frère du roi Philippe de Valois.

Cette dernière princesse fit une fondation d'hôpital qui mérite qu'on s'y arrête, car elle subsiste encore aujourd'hui tout entièredans l'Hôtel-Dieu de Joigny.

(1) Plus de 5,000 fr. de notre monnaie. Voy. Leber, *Tableau du pouvoir de l'argent dans l'appréciation de la fortune privée au moyen-âge.*

(2) Cette rente fut assise sur cent livres de revenu, qu'elle percevait sur les tailles de Saint-Bris et sur les taxes des fours et des *poulins* du même lieu. (Voy. la charte de fondation, Archives de l'Yonne).

La comtesse Jeanne réunit de longue main les éléments de son œuvre. Elle acquit des biens situés en Champagne, à Bourdenay, à Tranquault, à Bercenay, à Nogent et autres lieux, et d'un revenu de 374 livres. Elle y ajouta des rentes sur les moulins du pont de Joigny et sur les taxes des marchandises dans cette ville, avec 300 arpents de bois à La Celle, ce qui, réuni aux biens précédents, forma un revenu de 650 livres, sur lesquelles elle attribua 50 livres pour payer des services mortuaires qui devaient être célébrés dans la chapelle du futur Hôtel-Dieu, pour le repos de l'âme de ses proches.

La comtesse, ayant obtenu l'agrément du pape Jean XXII au mois de septembre 1329, et le consentement de l'archevêque de Sens et du curé de Saint-Jean de Joigny, acheta, de concert avec son mari, dix maisons situées dans le faubourg du Pont, à Joigny, pour y bâtir son hôpital, qu'elle appela l'hôpital de Tous-les-Saints.

Bientôt après, elle y installa des religieux-prêtres et des religieuses de l'ordre de Saint-Augustin, et leur délivra, le vendredi 5 octobre 1330, l'acte solennel qui les instituait. A leur tête était un maître élu parmi les frères, « le plus lettré et le plus apte ; » il était assisté par cinq frères, dont quatre étaient prêtres et un clerc, et par six sœurs, celles-ci ayant à leur tête une maîtresse, « la plus honnête et la plus prudente » élue parmi elles. Le maître avait pleine autorité sur toute la maison.

Le but de la comtesse était d'accomplir dans cette maison les sept œuvres de miséricorde, « afin que les affamés y reçoivent à manger, ceux qui ont soif à boire, que les pélerins et les hôtes y reçoivent l'hospitalité, que les gens nus y soient vêtus, les infirmes visités, les malades fortifiés et les morts ensevelis. »

Elle ajoute vouloir ainsi venir en aide aux pauvres de Jésus-Christ, suivant les prescriptions de l'Evangile, et mériter par là la gloire éternelle, qui est promise à ceux qui prêteront secours aux malheureux en ce monde.

Les malades reçus dans l'hôpital par le maître ou l'un des frères « faisoient d'abord la confession de leurs péchés et rentraient en eux-mêmes. » Les soins leur étaient donnés par la maîtresse et les autres religieuses. Après guérison, ils demeuraient encore quatre jours dans l'hôpital pour se fortifier, puis ils en sortaient bien chaussés et bien couverts (1).

L'hôpital fondé par la comtesse Jeanne subsista jusqu'en 1789. Il reçut avec le temps de nombreux accroissements; mais sa principale dotation provenait de sa fondation. En 1789, on y réunit les autres établissements charitables de la ville, mais il fut maintenu dans le lieu de sa fondation primitive et y existe encore aujourd'hui (2).

(1) Charte de fondation à l'Hopital de Joigny.

(2) L'hôpital a été reconstruit entièrement de 1843 à 1847, après de nombreux incidents administratifs.

FOUILLES DE DONZY-SUR-OUANNE.

RUINES ROMAINES.

Par M. CHALLE.

(Séance du 13 décembre 1868.)

En suivant la route départementale de Courson à Dicy, on traverse, à un kilomètre avant Saint-Martin-sur-Ouanne, le hameau de Donzy, situé sur la rive droite de cette rivière. Un propriétaire de cet humble village, lassé de trouver des pierres sous sa bêche toutes les fois qu'il cultivait son jardin, s'est résolu à le défoncer à cinquante centimètres de profondeur, et dès les premiers coups de pioche il a trouvé de massives substructions qui se prolongeaient sous tout son terrain, et dont il arracha en peu de jours une énorme quantité de gros galets de silex, qui sont les moëllons de ce pays et qui étaient noyés dans un mortier d'une grande dureté. Au milieu de cette maçonnerie étaient confusément épars des fragments de tuiles, de carreaux et de pierres de taille. Averti de cette découverte, j'allai visiter le terrain, et, avec beaucoup de fragments brisés, je trouvai quelques belles et larges tuiles à rebord, quelques beaux carreaux de quarante centimètres de côté, et une pile de petits carreaux carrés sur laquelle reposait encore l'angle d'un de ces larges carreaux ; puis, avec des morceaux brisés de fûts de co-

lonne, une base et une assise d'une colonnette cannelée, et un magnifique chapiteau parfaitement intact, sauf le tailloir qui manque, d'une grosse colonne d'ordre dorique ou toscan, avec ce caractère composite, que je n'ai jamais vu dans aucun autre édifice et que je n'ai trouvé dans aucun livre d'architecture ou d'archéologie, que le demi-tore qui couronne le chapiteau était dessiné en oves comme le sont les intervalles des volutes dans les chapiteaux d'ordre ionique. Les oves offrent en outre ce détail gracieux, que chacun d'eux sort comme un bouton de fleur d'un calice végétal. Ce précieux morceau est évidé au sommet en cuvette arrondie, dont le fond est percé d'un trou oblique comme pour vider le liquide qu'on y aurait versé. Est-ce un autel payen comme celui que décrit et figure le Dictionnaire d'antiquités de Rich au mot *Altare*; est-ce un font-baptismal, une piscine, ou un bénitier ? En tous cas, c'est incontestablement un objet antique des plus précieux. Je me suis fait céder ces objets que j'ai apportés pour notre Musée et que j'ai placés aujourd'hui sous vos yeux. Il est probable que la suite des fouilles fournira d'autres objets d'art qui nous seront réservés. Aucune pièce de monnaie n'y avait d'abord été trouvée. A défaut de ce genre de preuve pour constater la date de ces constructions, les grandes tuiles à rebord, les larges carreaux reposant sur des piles de petits carreaux comme dans les hypocaustes, le fût et la base de la colonnette cannelée, et surtout la cuvette en forme de chapiteau que je viens de décrire semblaient assez indiquer l'époque gallo-romaine. De nouvelles fouilles ont mis depuis à découvert un Constantin, petit bronze ; une pièce de monnaie d'argent de Charles V ; un demi-écu d'argent de Charles X, 1590 ; une médaille de cuivre de Louis XIII enfant, et un liard de Sedan. On m'a

dit que le sous-sol de tous les jardins de ce hameau é
comme celui-là, coupé de vieux murs très-difficiles à dé
Il y avait donc là, dès l'époque romaine, d'assez vastes
tructions caractérisées par un luxe d'art assez recherc
l'on en juge par le style de notre chapiteau et par l'e
pour ces ornements, de la pierre calcaire qui manque
lument dans cette localité et qu'il faut aller chercher
lieues de là. Etait-ce une villa ou un établissement reli
La suite des fouilles nous le dira peut-être. Quant à p
on ne sait rien sur l'origine de Donzy, si ce n'est qu
1789 c'était un fief avec prévôté, relevant de la baron
la Ferté-Loupière. La tradition est complétement mue
son ancienneté et l'on ne trouve le nom de cet h
hameau dans aucune des chartes du *Cartulaire de l'Y*

A un kilomètre de là, au pied du bourg de Saint-M
j'ai trouvé dans le lit de la rivière d'Ouanne, en y constr
un pont en 1835, les pilotis d'un pont gallo-romain, et d
couche de sable qui les surmontait cinq pièces de m
du deuxième siècle. L'an dernier, en reconstruisant le
pont sur une longueur plus considérable, on a arrac
nouveaux pilotis noircis comme les premiers par leu
séjour dans l'eau, et l'on a trouvé quatre nouvelles piè
bronze, deux Domitien, une Faustine et un Commode.

FOUILLES DE SAINT-AIGNAN.

RUINES ROMAINES DE LICHY.

Par M. CHALLE.

(Séance du 13 décembre 1868.)

La voie romaine d'Auxerre à Avallon traversait l'Yonne sous le village de Bazarnes. Pasumot, dans le mémoire qu'il publia vers 1765 et que Grivaud a reproduit dans son édition de 1810, p. 68, dit que sur la rive droite de la rivière, on voyait, dans une longueur de trente à quarante pieds, un massif de pierres de quatre à cinq pieds de profondeur, qui, selon lui, avait formé le fondement de la chaussée. L'énorme dimension de ces pierres semble pourtant indiquer plutôt les débris d'un grand édifice que le statumen d'une route.

A cent mètres environ de ce passage et toujours sur la rive droite était une fontaine dite de Saint-Aignan. Elle a disparu il y a environ quarante-cinq ans dans la creusée que l'on a faite du canal du Nivernais, dont l'écluse construite sur ce point a conservé le nom d'écluse de Saint-Aignan. M. Leblanc, dans ses *Recherches sur Auxerre et ses environs*, publiées en 1830, raconte (t. I, p. 55) qu'au lieu où est cette écluse on trouva, en creusant, les fondations d'un édifice octogone accompagné d'un cimetière et d'un grand nombre de petites cellules et de débris d'armures, de carreaux

et de corniches en marbre, mais sans images ni sculptures. Les conjectures de l'auteur sur l'origine de ces débris, que leur forme orientale aurait porté à faire attribuer aux Sarrazins, ne peuvent plus subsister dans l'état actuel de la science historique. Mais les détails qu'il donne sur les résultats de ces fouilles ont acquis de l'intérêt par des découvertes récentes.

Le chemin de fer d'Auxerre à Nevers vient de faire creuser, pour trouver les matériaux de sa chaussée, une chambre d'emprunt qui passe à quatre-vingts mètres de l'écluse de Saint-Aignan, et qui, sur une longueur de cent mètres et une largeur de cinquante, a mis à jour des fondations et des restes de murailles qui se croisent en sens divers et très nombreux et dont, avec force débris de tuiles à rebord, on a retiré une foule d'objets antiques dont une partie a d'abord été recueillie par M. Perdu, chef de section du chemin de fer, et quelques autres personnes.

M. de Bonnaire, dont le château de Sainte-Pallaye est à 1 kilomètre de ce lieu, n'a été averti qu'un peu tard de ces trouvailles. Mais il s'est alors empressé de se rendre sur le chantier et de revendiquer pour notre musée tous les objets d'art et d'antiquités que l'on pourrait y trouver. Il a ensuite porté chaque jour sa surveillance personnelle sur les travaux, et, en promettant aux ouvriers une juste rémunération, il a obtenu d'eux que tout lui fût livré à l'avenir.

Averti par son obligeant empressement, de ces découvertes, je me suis rendu sur les lieux avec M. Quantin, et nous y avons fait d'intéressantes constatations. Tout le terrain mis à nu offrait l'apparence de ruines entassées confusément par un incendie. Çà et là on trouvait des veines de cendres et de charbons. Des fragments de tuiles et de

vases se montraient avec d'autres débris. Il semblait d'ailleurs que le sol eût été souvent remué et fouillé en tous sens pour en extraire les matériaux qui pouvaient offrir quelque utilité. Les substructions que nous avions sous les yeux étaient de même origine que celles que M. Leblanc avait décrites en 1830, car les murs que nous rencontrions venaient du côté de l'écluse de Saint-Aignan. Un aqueduc de soixante centimètres d'ouverture en tout sens, que les fouilles avaient coupé et qui contenait encore de l'eau, partait de ce côté, c'est-à-dire sans doute de la fontaine même que le canal avait fait autrefois disparaître. Un plan des murs mis à découvert a été levé depuis par l'entrepreneur de la creusée de la chambre d'emprunt. Il monte sur une longueur de quatre-vingts mètres et une largeur moyenne de cinquante mètres, c'est-à-dire sur une surface de quarante ares, un réseau de onze murs de soixante centimètres d'épaisseur, s'étendant de l'est à l'ouest et coupés par huit autres orientés du sud au nord. Au centre de ce réseau, d'autres murs de refend divisent l'espace en trois rangs de cellules de quatre mètres de long et deux mètres cinquante de large. Il y a ainsi au total soixante-dix chambres juxta-posées, dont trente-trois petites cellules ; et comme tous les murs se suivent sans aucune séparation, on ne voit pas comment toutes ces pièces recevaient l'air et la lumière. A l'est de ce massif de constructions s'étend un long mur de clôture que les fouilles ont suivi sur soixante-dix mètres et qui est percé de deux ouvertures de trois mètres. (Voir le plan). Et ce n'est là qu'une partie et probablement qu'une faible partie d'un vaste édifice, car les fouilles s'arrêtent du côté du nord par une diagonale qui coupe le prolongement des murs, et il s'étendait sans doute du côté de l'ouest jusqu'à l'édifice octogone assis

sur le bord de la fontaine de Saint-Aignan, puisque les *fouilles* faites en 1814, à cet endroit, pour le canal du Nivernais, y ont mis à découvert, selon le récit de M. Leblanc, un grand nombre de petites cellules. M. de Bonnaire a continué, depuis notre visite, à se faire livrer et il nous a très obligeamment envoyé tout ce qui, dans les objets trouvés, a paru avoir de l'intérêt. Il nous promet encore un complément de ces curieuses trouvailles qu'il espère obtenir de l'entrepreneur des travaux. De plus, M. Perdu et ses collègues, sur la demande que je leur en ai adressée par l'intermédiaire de M. l'ingénieur Raison, nous ont fait passer ce qui leur avait été remis. Et nous sommes ainsi en possession d'un grand nombre d'objets antiques que nous avons étalés sous vos yeux et dont nous allons vous signaler les principaux :

1° Vingt-cinq pièces de monnaies que notre collègue, M. Desmaisons, s'est chargé de déchiffrer et classer, et qui sont des monnaies romaines des quatre premiers siècles, dont voici les empreintes :

1 Auguste, à l'autel de Lyon, moyen bronze.
1 Germanicus, neveu de Tibère, moyen bronze.
1 Vespasien, id.
1 Julia, fille de Titus, argent, rare.
1 Domitien, moyen bronze, revers rare.
1 Nerva, moyen bronze.
1 Plotine, femme de Trajan, grand bronze.
2 Hadrien, un grand et un moyen bronze.
1 Faustine, la mère, femme d'Antoine-le-Pieux, moyen bronze.
1 Alexandre-Sévère, moyen bronze.
1 Gallien, petit bronze.
1 Salonine, femme de Gallien, petit bronze.

1 Tétricus jeune, petit bronze.
1 Claude-le-Gothique, petit bronze.
1 Maximin Hercule, moyen bronze.
7 Constantin-le-Grand, petit bronze.
2 Constantin-le-Jeune, quinaires.

2° Plusieurs autres pièces indéchiffrables.

3° Une grande table de pierre carrée ayant un mètre trente centimètres de côté et dix centimètres d'épaisseur, dont les bords sont sculptés en doucine et scotie, et dont la face supérieure est évidée de deux centimètres de profondeur, avec une bordure de huit centimètres tout autour. Cet évidement pourrait avoir eu pour objet d'encadrer une tablette de marbre. Du reste, l'ensemble de cette pièce reproduit tous les caractères d'une table d'autel des premiers siècles du christianisme.

4° Un fût de colonne d'ordre toscan du diamètre de trente centimètres avec son chapiteau; quinze autres fûts de colonne, de diamètres variés, partie lisses et partie à cannelures verticales, avec des débris de chapiteaux feuillagés.

5° Le fût inférieur d'une grosse colonne de quarante centimètres de diamètre, à hélice cannelée avec une base à deux tores séparés par une doucine. Plus un chapiteau à moulures simples et plates, qui appartenait peut-être à cette colonne.

6° Un fragment de bas-relief représentant un personnage nu et debout, de quatre-vingt centimètres, adossé à des feuillages. La tête et les pieds manquent.

7° Une tête d'homme barbu, grandeur de nature, le front ceint d'un cercle de feuillage. Malgré la mutilation, cette figure est d'un beau caractère.

8° Une tête de femme nue, de grandeur naturelle, d'un très-joli travail; une autre de femme en haut-relief et vue de profil, à coiffure relevée au sommet et offrant le type nubien.

9° Cinq fragments de sculpture, une main de grandeur naturelle tenant une patère pleine de fruits; une autre main dont les doigts sont mutilés et qui tient le débris d'une haste, une aile déployée et autres objets.

Tous ces objets sont en pierre calcaire du pays.

10° Dix-huit fragments de tablettes et revêtements de marbres de diverses couleurs et d'épaisseurs diverses, l'un portant une rosace sculptée, une autre offrant une étoile à huit pans et à pointe mousse; d'autres présentant des rainures et reliefs de formes diverses, d'un dessin très correct.

11° Quatre petites patères en terre cuite de couleur rougeâtre.

12° Trois petits vases à parfum, avec goulot, en même matière, dont un seul est entier.

13° Le tiers inférieur d'une amphore de trente centimètres de diamètre.

14° Un fragment de vase rond en pierre dure, de cinq centimètres d'épaisseur, sorte de mortier, si ce n'est de vase à eau lustrale, ayant dû avoir trente centimètres de diamètre, présentant sur une sorte d'anse ou de bras un oiseau sculpté.

15° Une très belle queue de casserole en bronze, d'un dessin très original et très pur, qui peut faire supposer qu'elle appartenait à un vase de sacrifice.

16° Un style en bronze.

17° Un instrument en bronze, à tranchant large et arrondi, rappelant la forme du couteau à parer des bourreliers.

18° Une très petite clé en bronze.

19° Une très-petite sonnette de même métal, avec battant en fer.

20° Une aiguille à toilette, un fragment de pince épila-

latoire, deux agrafes et une petite plaque en verroterie, le tout en bronze.

21° Deux manches en bronze où étaient adaptés des ustensiles en fer. Ces manches sont semblables et figurent tous deux une tête de reptile.

22° Un poinçon, un fer de javelot, deux fragments de mors de cheval, un pic de terrassier et une cognée, le tout en fer.

23° De nombreux fragments de poterie de formes, matières et épaisseurs diverses.

Il y a, dans cette longue énumération, des objets d'âges différents. Les pièces de monnaie remontent jusqu'au Ier siècle et s'échelonnent en descendant jusqu'au milieu du IVe. Les morceaux de sculpture sont évidemment de cette période et appartenaient sans doute à un temple du paganisme. La table de pierre, si, comme nous le supposons, c'est une table d'autel chrétien, serait au plutôt du IVe siècle. Le fût de colonne cannelée en hélice pourait bien être d'une époque moins reculée. Les traités d'archéologie monumentale n'en signalent de semblables qu'à la seconde période romane, c'est-à-dire du Xe au XIIe siècle. Cependant, il ne serait pas impossible que ce qui s'est fait alors eût trouvé des modèles de cette fantaisie artistique dans les siècles de décadence qui commencent vers le milieu du IIIe. La table d'autel a été trouvée couchée et retournée à cinquante centimètres au-dessous de la surface du sol. Les fûts de colonnes lisses ou cannelés, les fragments de marbre et les morceaux de sculpture étaient à peu de distance de là enfouis et épars. Comme l'évidement de la surface supérieure de la table a eu peut-être pour objet d'y encastrer une tablette de marbre, il se peut que quelques-uns des fragments retrouvés en soient les débris. Toutefois, si on y

voit quelques lignes et attributs sculptés, on n'y trouve pas de croix de consécration. On ne sait si les rituels des premiers siècles portaient sur ce sujet les mêmes prescriptions que l'on trouve dans ceux du XIIe siècle et des temps postérieurs. En tous cas, les fragments qui les auraient portées pourraient avoir disparu par accident ou avoir été pieusement recueillis dans quelque fouille antérieure. Quoi qu'il en soit, cette table reproduit exactement la forme des autels des premiers siècles et spécialement la célèbre table de Valognes, dont l'inscription dédicatoire porte la date de 687. Il n'est pas impossible que le fût à hélice cannelée fut un des supports de notre table d'autel et nous aurons à voir, en classant le musée lapidaire, si nous ne devons pas donner cette destination à ce précieux débris de l'art antique.

La queue de casserole en bronze, d'un dessin si artistique, n'appartient pas à ces dernières fouilles. Elle a été trouvée, il y a quatre ans, en creusant un fossé près du village de Sainte-Pallaye, au lieu appelé le Fief Cottin. C'est là aussi qu'a été trouvé le fût de colonne d'ordre toscan. La charrue met fréquemment à découvert, en cet endroit, des débris d'antiques constructions. Au reste, toute cette vallée, depuis l'écluse de Sainte-Pallaye, a fourni des découvertes du même genre. La voie romaine traverse la cour du château de Sainte-Pallaye, et Courtépée rapporte qu'on y avait trouvé des tombeaux avec des monnaies romaines des premiers siècles. On a trouvé d'autres tombeaux en pierre le long de la même voie; il y a quelques années, entre Sainte-Pallaye et Prégilbert. D'après Lebeuf (*Histoire de la prise d'Auxerre*, 277), avant que le village de Sainte-Pallaye se formât autour de l'église construite sur le tombeau de cette sainte, il existait, près de là, à un quart de lieue, un bourg appelé Lichy. L'auteur ne

dit pas s'il a pris ce nom dans la tradition locale, qui est muette sur ce sujet aujourd'hui, ou dans des documents écrits qui en tous cas n'existent plus maintenant. Mais il croit que Lichy est le Licaiacus dénommé comme paroisse dans un réglement des offices de l'évêque Saint-Tétrice, en 692. M. Quantin qui, dans notre édition des *Mémoires de Lebeuf sur l'Histoire d'Auxerre* (t. I, p. 165), a émis l'opinion que Licaiacus était plutôt le bourg de Lichères, croit reconnaître Lichy dans le Lucheius, voisin de Crisenon, mentionné dans une charte de donation de l'abbaye de Molêmes, de l'an 1100 (t. I du *Cartulaire*, p. 190) ; et, dans la carte du diocèse d'Auxerre qu'il a jointe à cette introduction, il place ce Lucheius en amont de Sainte-Pallaye, position qui n'est indiquée pourtant ni par la charte ni par le texte de Lebeuf. Aujourd'hui que les fouilles nouvelles, venues après celles de 1823, ont constaté auprès de l'ancienne fontaine de Saint-Aignan les restes de si riches et si vastes constructions, rien ne peut repousser l'idée d'y placer l'antique Lichy. Le nom de Saint-Aignan n'y saurait faire obstacle. On ne sait à quelle époque il remonte. Mais ce ne peut être, tout au plus tôt, que dans les temps du moyen-âge, s'il a été créé en cet endroit quelque chapelle ou autre établissement religieux dédié à cet illustre évêque d'Orléans, contemporain et ami de notre Saint-Germain. On en est réduit sur ce point à de simples conjectures. Des chartes du XIIe siècle mentionnent bien une église et un domaine de Saint-Aignan près de Tonnerre, et un autre Saint-Aignan entre Pont-sur-Yonne et Villeneuve-la-Guyard, mais d'un Saint-Aignan près Sainte-Pallaye, aucun acte connu n'en parle.

Quel que soit le nom qu'ait porté jadis cette localité, il est dès à présent certain qu'il a existé là, dès le temps de la

domination romaine, un puissant établissement dont le caractère et la destination ne peuvent encore être définis, et probablement aussi un gros bourg ou petite ville qui auront péri par la dévastation et l'incendie dans une des grandes invasions de guerre postérieures au IVe siècle.

Les déblais de Saint-Aignan, interrompus par l'hiver, seront repris l'année prochaine, et le zèle vigilant de M. de Bonnaire ne nous fera pas défaut pour en constater et en recueillir les résultats.

---

de

7.50

0,05 par mètre.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

DEUXIÈME PARTIE.

SCIENCES PHYSIQUES & NATURELLES.

VINGT-TROISIÈME VOLUME.

TOME III DE LA 2e SÉRIE.

1869.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ DES SCIENCES
HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1869.

II.

SCIENCES PHYSIQUES & NATURELLES.

NOTES
SUR QUELQUES MUSÉES D'HISTOIRE NATURELLE
DE LA SUISSE ET DE L'ALLEMAGNE DU SUD,

Par M. G. COTTEAU.

Je viens de faire, en compagnie de mon excellent et savant ami, M. de Loriol, un voyage dont le but principal était de visiter et d'étudier, surtout au point de vue géologique et paléontologique, quelques Musées d'histoire naturelle de la Suisse et de l'Allemagne du Sud. Mon attention n'a pas porté seulement sur les objets plus ou moins précieux que renferment ces musées, mais je me suis occupé également de leur organisation générale, et en particulier de l'installation des collections géologiques et des classifications adoptées. Vous concevez de quel intérêt était pour moi cette étude comparative, au moment où nous nous disposons à ranger nos collections, déjà si importantes, dans le beau local récemment édifié pour les recevoir. J'ai pensé qu'il ne serait pas inutile de vous faire connaître quelques-unes des observations que j'ai recueillies, et de résumer ici les notes que j'ai prises, notes un peu décousues, écrites au courant de la plume, mais qui n'en résument que mieux les impressions

scientifiques que j'ai rapportées de cette pérégrination de quelques semaines.

J'avais eu soin de faire coïncider mon voyage avec la réunion de la Société helvétique des Sciences physiques et naturelles, qui, cette année, avait lieu à Einsiedeln, dans le canton de Schwitz, et à laquelle je me faisais un vrai plaisir d'assister. Ces réunions de la Société helvétique ont un caractère particulier, et l'accueil si bienveillant et toujours si cordial qu'on fait aux étrangers, leur donne, lorsqu'ils y sont venus une fois, le désir d'y retourner. Chaque année, le lieu fixé pour la réunion change; tantôt c'est une ville importante, tantôt une petite bourgade; l'affluence est toujours la même; les savants de la Suisse, les géologues surtout, se font un devoir de venir à ces réunions. A moins de raisons majeures, personne ne manque à l'appel : on se retrouve, on cause, on discute, on fait des excursions, on dine ensemble, et les trois jours que durent les réunions se passent très agréablement et toujours d'une manière profitable pour la science.

Pour me rendre à Einsiedeln et rejoindre M. de Loriol, je m'arrêtai à Neuchâtel et j'y passai une journée, dans le but de visiter le musée d'histoire naturelle, qui est l'un des plus riches et des mieux installés de la Suisse. Le bâtiment qui le renferme s'étend d'un côté sur la place d'Armes, et de l'autre regarde le lac qui, ce jour là, était calme, bleu, magnifiquement éclairé par le soleil et formait un horizon que je ne pouvais me lasser d'admirer. Les colonnes extérieures qui ornent le musée, le large escalier qui y conduit, le vestibule qui lui sert d'entrée donnent à cet édifice un aspect monumental. La salle principale est longue, bien éclairée, munie d'une galerie supérieure et consacrée exclusivement à la zoologie.

Les vitrines du milieu contiennent les coquilles vivantes, parmi lesquelles nous avons remarqué plusieurs types rares, notamment de beaux exemplaires des *Panopea Aldrovandi* et *Spengleri*. Les collections paléontologiques, placées dans une autre salle, sont nombreuses et intéressantes; celles du canton de Neuchâtel, rangées à part, ont fixé surtout mon attention; les localités classiques de Hauterive, de Villers-le-Lac, de Neuchâtel sont largement représentées. J'ai admiré également une série curieuse de dents de poissons et de reptiles provenant du Jura supérieur. Dans chaque musée j'aime surtout à étudier les oursins. Ceux du musée de Neuchâtel ne sont pas très nombreux; cependant, parmi les types vivants, je citerai, comme espèces rares, le *Nucleolites recens* et le *Cassidulus australis*. Je n'ai pris des notes qu'un peu superficielles sur les collections du musée de Neuchâtel. Son savant et laborieux directeur, M. Coulon, était parti le matin même pour Einsiedeln, où je devais le retrouver. J'ai regretté vivement cette absence, car je suis persuadé que bien des objets précieux ont échappé à mon attention. Le musée a été fondé par M. Coulon père : un buste en marbre, placé au milieu de la grande salle de zoologie, a été élevé à la mémoire de cet homme de bien. M. Coulon, le directeur actuel, suit les traditions de famille, et se consacre entièrement à son musée. C'est par lui que les collections sont classées et étiquetées, et si chaque jour elles prennent un nouvel accroissement, on le doit à son dévouement, à son activité et aussi à sa bourse. En quittant le musée, n'oublions pas de signaler, dans le vestibule, deux magnifiques échantillons : un *Ichthyosaurus* et un *Mystriosaurus* provenant des schistes liasiques du Wurtemberg.

J'allai voir ensuite M. Desor, que je savais à Neuchâtel.

M. Desor, dont je m'honore depuis longtemps d'être l'ami, est un des savants les plus éminents de la Suisse; je n'oublierai jamais que, dans cette étude des oursins qui, depuis plus de vingt ans, occupe une si large place dans ma vie, il a été mon maître, et que les ouvrages nombreux qu'il a successivement publiés sur ces êtres intéressants seront toujours nos meilleurs guides. M. Desor, en collaboration avec M. de Loriol, a entrepris récemment la Monographie des oursins de la Suisse : la première livraison de cet ouvrage considérable vient de paraître il y a quelques semaines. Les heures passèrent vite en son aimable compagnie.

Le soir, M. de Loriol me rejoignit à Neuchâtel, et le lendemain nous partions, avec M. Desor, pour Einsiedeln. Quel agréable voyage dans ces larges et confortables wagons de la Suisse, et par le temps splendide qui nous favorisait! Le chemin de fer, pendant la plus grande partie de la route, cotoie les montagnes du Jura : leurs pentes abruptes et tourmentées forment à chaque instant des paysages variés, toujours pittoresques et qui prenaient à nos yeux un intérêt beaucoup plus grand, lorsque M. Desor, qui connaît si parfaitement l'orographie de ces montagnes, nous expliquait l'ensemble des phénomènes géologiques auxquels elles doivent leur configuration actuelle. A chaque station importante, de nouveaux compagnons de voyage venaient se réunir à nous, et nous étions au moins dix en arrivant à Zurich. Nous prîmes le bateau qui traverse le lac, dont les rives verdoyantes sont garnies partout de riches villages, de maisons de campagne, de jardins et de prairies; là encore notre caravane fit de nouvelles recrues. C'est sur le bateau que je fis connaissance avec M. Lang, professeur de géologie à Soleure, dont nous devions mettre plus tard l'obligeance à l'épreuve,

et avec M. Fraas, professeur à Stuttgard et conservateur des collections de géologie, qui a publié d'excellentes observations sur la géologie de l'Orient et sur les terrains du Wurtemberg.

En quittant le lac il faut encore deux heures de voiture pour monter à Einsiedeln. La route, presque toujours en lacet, serpente bientôt au milieu des sapins, et devient en s'élevant plus sauvage et plus pittoresque. Au moment où nous entrions dans Einsiedeln, la nuit commençait à tomber. La ville est dominée par un couvent célèbre, de l'ordre des Bénédictins, qui depuis plusieurs siècles attire, chaque année, de tous les points de la chrétienté, un nombre considerable de pèlerins. Aussi la rue principale est-elle bordée à droite et à gauche d'auberges et d'hôtels destinés à recevoir la foule des étrangers, ce qui explique comment la Société helvétique avait choisi, malgré son peu d'importance, Einsiedeln pour lieu de réunion, certaine d'y trouver des logements en quantité suffisante. La ville avait pris ce jour-là un air de fête en l'honneur du Congrès : les maisons étaient pavoisées et illuminées; devant l'hôtel du Paon, sur la place du Couvent, brûlaient des feux de bengale, et la musique faisait entendre des airs nationaux. Nous passâmes la soirée dans les salons de l'hôtel du Paon, où se pressait une foule de membres suisses et étrangers. Quel plaisir de se retrouver ! La plupart étaient pour moi d'anciennes connaissances : M. Pictet, le plus illustre de nos paléontologistes, qui m'avait donné une si aimable hospitalité, il y a trois ans, lors de la réunion de la Société helvétique à Genève; M. Favre, qui vient de publier un ouvrage si important sur le Mont-Blanc et les contrées avoisinantes ; M. Escher de la Linth, l'éminent professeur de Zurich;

M. Studer, le doyen des géologues de la Suisse; M. Mérian de Bâle, que je n'avais pas vu depuis la réunion de la Société géologique à Lyon, en 1857, mais dont j'avais conservé un bien excellent souvenir; M. Heer, professeur de botanique à Zurich, que chacun s'accorde à considérer comme le savant le plus compétent pour les végétaux fossiles; M. Renevier, le savant professeur de Lausanne; et parmi les membres étrangers, M. Rœmer, professeur de géologie à Breslau, un des géologues les plus distingués de l'Allemagne, qui sait joindre à son profond savoir tant de verve et d'esprit. J'avais déjà eu plusieurs fois l'occasion de rencontrer M. Rœmer dans nos réunions scientifiques, et ce fut avec une vive satisfaction que nous échangeâmes une cordiale poignée de main, sans nous préoccuper, je vous assure, du désaccord qui pouvait exister entre la France et la Prusse dans les régions politiques. Deux savants Français, M. Blanchard, membre de l'Institut, bien connu par ses travaux sur les insectes et les poissons, et M. Hébert, professeur de géologie à la Sorbonne, faisaient partie de la réunion et représentaient dignement la France dans cette assemblée d'hommes éminents. C'était une bonne fortune de me retrouver avec M. Hébert, toujours si excellent pour moi. Notre savant compatriote avait quitté Paris et depuis trois semaines commençait un grand voyage géologique à travers la Suisse, l'Allemagne, la Bohême, la Pologne; il allait jusque dans les Carpathes, afin de suivre dans leurs modifications et d'étudier dans leurs détails ces couches problématiques, intermédiaires entre le terrain jurassique et la formation crétacée, qui sont, en ce moment, l'objet de tant d'observations diverses.

Je n'ai pas l'intention de faire ici le compte-rendu de la réunion d'Einsiedeln. Nos trois jours furent bien employés, en séances générales, en séances de section, en discus-

sions scientifiques, en excursions, en banquets accompagnés, comme toujours, de nombreux toasts. Je dirai seulement quelques mots des séances de notre section de géologie, qui comptait au moins trente membres. Quelques communications eurent lieu en allemand, la plupart en français. Les sujets discutés, étaient tantôt spéciaux à la Suisse, et tantôt d'un intérêt plus général. Parmi ces derniers, je citerai la question relative à l'origine de l'asphalte, attribuée, suivant les uns, à des émanations gazeuses, suivant les autres, aux détritus d'animaux fossiles que certaines couches renferment en si grande abondance. MM. Desor, Abich, Rœmer, Fraas, de Saussure prirent successivement part à cette discussion, d'autant plus intéressante que tous y apportaient le résultat d'observations personnelles faites sur les points les plus éloignés du globe et les plus riches en asphalte. Parmi les questions locales, mentionnons un exposé de M. Escher de la Linth sur les terrains crétacés des environs de Schwitz, et sur la position des couches à *Echinospatangus Brunneri*, et une communication de M. Mayer, professeur de paléontologie à Zurich, sur les couches tertiaires des environs d'Einsiedeln, et la coïncidence qui existe entre ces dépôts et différentes zones du calcaire grossier des environs de Paris.

Les séances générales sont publiques et consacrées à la lecture de certains mémoires et de rapports relatifs aux travaux des diverses commissions. Deux de ces rapports m'ont plus particulièrement intéressé. Le premier est relatif à la Carte géologique de la Suisse, œuvre considérable et qui marche à grands pas vers son achèvement. Chaque région est étudiée isolément, le plus souvent par des géologues qui habitent les lieux mêmes, infatigables et consciencieux travailleurs, parmi lesquels il suffit de citer MM. Mœsch,

Muller, Greppin, Jaccard, Gillieron, Théobald, etc, pour être assuré de la valeur de ces monographies locales. Une commission, composée de MM. Studer, Escher de la Linth, Mérian, Favre, Desor et de Loriol, est chargée de coordonner ces divers documents et d'imprimer à l'ensemble du travail un caractère d'unité qui lui est indispensable. Le second de ces rapports concerne la Carte des blocs erratiques de la Suisse. On sait quelle fut, à l'époque quaternaire, l'intensité des phénomènes glaciaires dans les Alpes et le Jura : certaines régions offrent un nombre considérable de blocs erratiques, quelquefois gigantesques, venus souvent de fort loin, répandus dans les vallées, sur les coteaux, sur les montagnes et dont il est important de déterminer la position exacte. M. Favre, rapporteur, a insisté sur l'utilité que présente ce travail, sur son degré d'avancement et sur les services que rendent à ce sujet les instituteurs.

A la suite de la réunion d'Einsiedeln, nous allâmes à Lucerne, en traversant le lac des Quatre-Cantons, l'un des plus beaux de la Suisse, et dont les rives abruptes, taillées à pic, ont un aspect sauvage contrastant avec les bords si riants du lac de Zurich, que nous avions cotoyés trois jours auparavant. Je ne restai que quelques heures à Lucerne et j'en profitai pour visiter le musée qui offre une série zoologique assez intéressante ; la collection d'oiseaux surtout mérite d'être notée, mais elle est générale et rien ne distingue les oiseaux de la Suisse de ceux qui proviennent d'autres contrées. La série géologique, sans offrir rien de particulièrement remarquable, est assez complète et classée stratigraphiquement. C'est du reste une collection d'étude, destinée aux cours, et qui à ce point de vue est largement suffisante. Le soir même nous arrivions à Zurich.

La journée du lendemain fut consacrée à l'examen des belles collections d'histoire naturelle de Zurich, renfermées dans le Polytechnicum, cette vaste école nationale de la Suisse, dont la réputation s'étend au loin, et qui ne compte pas moins de soixante professeurs, et de sept à huit cents élèves. Le Polytechnicum domine la ville de Zurich; les bâtiments, d'un aspect monumental, sont disposés et organisés de manière à satisfaire largement à tous les services; l'emplacement destiné aux collections est considérable, et ces dernières, déjà nombreuses, sont parfaitement installées. J'examinai d'abord les collections géologiques et paléontologiques: M. Escher de la Linth, qui en est le directeur général, voulut nous en faire lui-même les honneurs, ainsi que ses deux conservateurs-adjoints, M. Mœsch, professeur de géologie, plus spécialement chargé du terrain secondaire, et M. Mayer, professeur de paléontologie, auquel est confiée la classification des fossiles tertiaires. Les collections géologiques sont placées au premier étage; dans une vaste salle: les murs sont garnis d'armoires en gradins, vitrées de tous côtés et peu élevées, de telle sorte que les objets qu'elles renferment sont tous visibles; le milieu de la salle est occupé par de larges vitrines à hauteur d'appui. Les collections jurassiques, recueillies en grande partie par M. Mœsch, sont d'autant plus intéressantes à étudier qu'elles reproduisent les divisions adoptées par M. Mœsch dans le travail qu'il vient de publier sur le Jura d'Argovie. Chaque zone est représentée par des fossiles bien conservés, déterminés avec soin, et dont un grand nombre se retrouve dans le terrain jurassique du bassin de Paris, presque toujours au même horizon stratigraphique. Je constatai l'analogie que présentent les couches à *Scyphia* de Birmensdorf (*Birmensdorferschichten*) avec les couches de

même nature qu'on rencontre aux environs de Gigny (Yonne), de Laignes et d'Etrochey (Côte-d'Or) : ce sont les mêmes éponges, les mêmes échinides, les mêmes brachiopodes aux espèces variées ; c'est également la même roche marneuse et d'un gris blanchâtre. Comme à Sennevoy cet ensemble est recouvert par des calcaires désignés sous le nom de *Geissbergschichten* et qui correspondent très bien à notre étage oxfordien supérieur, caractérisé en Suisse comme en France par l'*Ammonites plicatilis* aux larges dimensions, par de grandes huîtres plates, des pernes, des myoconques ; ce puissant dépôt termine l'étage oxfordien et le sépare assez nettement des couches qui viennent au-dessus (*Crenularisschichten*), et renferment en abondance des oursins dont presque toutes les espèces se retrouvent dans nos calcaires inférieurs de Druyes. C'est là un point de repère certain, incontestable, et qui peut être d'un grand secours pour reconnaître en France les équivalents des autres couches. Je fus frappé du grand développement présenté par le Jura supérieur, qui comprend tant de zones fossilifères variées, et fournit à différents niveaux ces belles espèces d'oursins qu'on n'a pas encore rencontrées en France, le *Pachyclypeus semiglobus*, le *Pygurus tenuis*, le *Rhabdocidaris maxima* (*Rhabd. princeps*, Desor). Le terrain crétacé offre également d'importantes séries, recueillies dans les principales localités de la Suisse. Parmi les fossiles tertiaires je remarquai les oursins du terrain nummulitique d'Yberg, dans le canton de Schwitz ; ils sont là au complet, et parmi eux de magnifiques échantillons du *Linthia insignis*, si rare encore dans les collections.

La zoologie est installée au second étage. Quelques séries sont déjà nombreuses et renferment des objets précieux ; la collection des oiseaux nous a paru fort belle. Une grande salle

est consacrée aux squelettes d'animaux vivants et aux ossements fossiles, au nombre desquels se trouvent les ossements rencontrés dans la station lacustre de Robenhausen et déterminés par M. Rutimeyer, le célèbre professeur d'anatomie. Le temps s'était rapidement écoulé au milieu de toutes ces richesses. Quelques visiteurs venus comme nous, la veille au soir, d'Einsiedeln, MM. Desor, Rœmer, Mérian, nous avaient rejoints dans le musée, voulant nous serrer la main avant le départ. M. Escher de la Linth, continuant jusqu'au bout le gracieux accueil qu'il nous avait fait, nous offrit un excellent dîner dans un des restaurants qui avoisinent le Polytechnicum; cordiale réunion, pleine aujourd'hui pour moi d'agréables souvenirs, et qui vint resserrer encore les liens de notre confraternité scientifique.

Confiées à des mains aussi habiles, les collections géologiques et paléontologiques du Polytechnicum sont destinées à prendre un grand développement. Comme nous le disions, le local est vaste et parfaitement disposé : des laboratoires toujours indispensables, une bibliothèque déjà considérable, sont à la disposition des professeurs. Le gouvernement suisse, du reste, a compris de quelle importance sont les collections pour les professeurs aussi bien que pour les élèves, et fait chaque année d'importants sacrifices dans l'intérêt de cet établissement déjà célèbre. Nous ne regrettons qu'une chose dans l'organisation de ces collections; c'est qu'un emplacement distinct ne soit pas réservé aux collections de la Suisse, confondues presque partout avec les séries générales. Je ne cesserai de le répéter, car cette question me paraît capitale, au point de vue scientifique comme au point de vue de l'enseignement; quelle que soit l'importance d'une collection générale, il est urgent d'en séparer les

produits du pays et de les grouper à part, afin que l'on puisse plus facilement en étudier l'ensemble. En Suisse, où les productions naturelles du sol sont si variées, une collection de cette nature serait encore plus intéressante qu'ailleurs, et nulle part sa place ne serait mieux choisie que dans le vaste établissement du Polytechnicum.

Le matin même, j'avais visité, en compagnie de M. Desor, les collections antéhistoriques, réunies par M. Keller, qui nous en fit lui-même les honneurs. C'est à M. Keller qu'est due la découverte des premières constructions lacustres. Pendant l'hiver de 1856, les eaux du lac de Zurich étaient extrêmement basses; on en profita pour effectuer quelques réparations; M. Keller, au milieu de pieux plantés non loin du rivage, et paraissant très anciens, remarqua des fragments de poterie et d'autres débris qui ne laissèrent au savant archéologue de Zurich aucun doute sur l'existence, en cet endroit, à une époque très reculée, d'habitations sur pilotis. Ce fut le point de départ d'une série de découvertes fort intéressantes qui vinrent nous apprendre que tous les lacs de la Suisse, du Wurtemberg, de la Bavière, du nord de l'Italie, de l'est de la France, longtemps avant le commencement des temps historiques, avaient donné asile à des peuplades nombreuses qui s'étaient succédé pendant un long espace de temps, et dont le souvenir n'était point parvenu jusqu'à nous. Le musée Keller est très riche : l'âge de la pierre et celui du bronze y sont représentés par des myriades d'objets que nous eûmes à peine le temps d'examiner. J'admirai surtout des fragments d'étoffe, remarquables par la variété et même l'élégance de leur texture. Mais l'objet assurément le plus curieux est un croissant en terre cuite, assez volumineux, et dont on ignore l'usage : sa forme rappelle le

croissant de la lune à son déclin; ne serait-ce pas un symbole grossier, et ne doit-on pas y voir l'indication d'un culte? Aucun autre vestige révélant l'existence d'une religion quelconque n'a été rencontré dans les stations lacustres.

Le lendemain, nous traversions, par un temps magnifique, le beau lac de Constance, et nous arrivions le soir à Munich. Cette ville présente, dès l'abord, un aspect qui charme et séduit : les monuments de toute nature qu'on y rencontre à chaque pas, ses vastes promenades, ses places publiques partout décorées de statues, ses riches musées en font une des villes les plus curieuses de l'Allemagne. Si quelques-uns de ces monuments laissent à désirer sous le rapport de l'art et du goût, ils n'en donnent pas moins à la capitale de la Bavière un caractère qui lui est propre et que nous ne retrouvons dans aucune autre ville. Il n'entre pas dans mon but de vous parler des trésors artistiques ou archéologiques que renferment les collections de Munich; ce serait sortir du cadre que je me suis tracé. Les collections d'histoire naturelle doivent seules nous occuper; elles sont placées dans un bâtiment assez ancien, mais dont l'aspect extérieur n'a rien de séduisant. La distribution intérieure laisse également à désirer sous certains rapports ; les escaliers et les vestibules qui desservent les différentes galeries sont un peu sombres et manquent d'ensemble ; le local cependant est vaste, commode, bien situé, et les salles de collection sont parfaitement appropriées à leur destination.

Les collections de géologie et de paléontologie ont surtout fixé mon attention; elles sont d'une grande importance. M. Zittel en est le conservateur et a remplacé, dans la chaire de paléontologie, le savant Oppel, si prématurément enlevé à la science et à ses amis. M. Zittel, jeune

encore, est déjà connu par de remarquables travaux. Je l'avais rencontré, il y a environ dix ans, à la Sorbonne, dans le cabinet de M. Hébert, à l'époque où il terminait ses études géologiques ; je l'avais revu, quelques années plus tard, à Bonn, chez M. Krantz : nous eûmes bientôt renoué connaissance. Il se mit entièrement à ma disposition avec une amabilité dont je suis heureux de pouvoir ici le remercier bien sincèrement, et pendant plusieurs jours nous examinâmes ensemble les séries que je tenais le plus à étudier. M. Zittel est en train de refaire le classement général des collections ; quelques salles sont déjà complètes ; d'autres sont en voie de préparation. Dans ce travail considérable il est aidé par M. Waagen, qui a publié, dans ces dernières années, de très utiles observations sur le terrain jurassique.

Les salles du rez-de-chaussée renferment des collections qui sont destinées plus spécialement aux cours des professeurs. Là, point de séries complètes, mais des individus isolés, des types souvent très rares et qui toujours frappent les yeux par la beauté de leur conservation. Les autres collections, placées au premier étage, sont plus générales, classées par grandes séries ou par localités, et par conséquent beaucoup plus intéressantes à étudier. La salle des terrains tertiaires est à peu près terminée ; je remarquai surtout une très nombreuse collection des ossements de Pikermi, résultat de fouilles exécutées en Grèce, aux frais du gouvernement de Bavière, et classée d'après l'ouvrage que vient de publier notre collègue M. Gaudry. Dans cette même salle se trouve une belle série des fossiles du Kressenberg, notamment des échinides dont plusieurs espèces fort rares ne m'étaient connues que par les courtes diagnoses du *Synopsis* de M. Desor.

La salle des terrains crétacés n'est pas encore classée, mais en revanche les terrains jurassiques sont presque tous au complet. Je signalerai surtout la série de Solenhofen : que d'objets précieux étalés dans ces vitrines ! Je ne pense pas qu'en aucun musée cette localité classique soit plus largement représentée. Des meubles entiers sont remplis de ces plaques curieuses, achetées à grand frais, et qui nous montrent, dans la position même où la mort les a surpris, ces reptiles étranges, ces Ptérodactyles aux ailes déployées, ces poissons couverts encore de leurs écailles luisantes, ces crustacés aux espèces variées. En même temps que ces animaux d'un ordre supérieur se montrent à Solenhofen des mollusques et des échinides. Ces derniers avaient pour moi le plus grand intérêt; le *Pseudodiadema Oppeli* notamment était un type que je voyais pour la première fois et qu'on trouve, à Solenhofen, associé à des espèces déjà connues, *Cidaris marginata*, *Acrocidaris nobilis*, et un *Hemicidaris* très voisin de l'*Hem. crenularis*. La collection des Ammonites jurassiques me parut également fort belle. Suivant M. Zittel, cette collection, réunie avec tant de soin par le professeur Oppel, renferme presque toutes les espèces jurassiques connues. Ce fut aussi avec un grand intérêt que j'étudiai les oursins de Nattheim, non pas que la série provenant de cette localité soit aussi complète que celle de Stuttgard, que je devais voir quelques jours plus tard, mais parce qu'elle contient plusieurs types de la collection du comte de Munster, figurés par Goldfuss, types précieux qu'il est toujours si utile de pouvoir étudier et comparer.

Une collection importante, récemment acquise par le musée de Munich, est celle des fossiles des calcaires de Stramberg. Ces calcaires appartiennent à cette formation

intermédiaire dont je parlais tout-à-l'heure, jurassique suivant les uns, crétacée suivant les autres, qui commence en France à Berrias (Ardèche) et à la Porte de France (Isère), et se prolonge jusque dans les Carpathes, où M. Hébert est allé l'étudier. Ce fut avec un vif intérêt que M. de Loriol et moi nous examinâmes cette faune curieuse, représentée par un si grand nombre d'échantillons admirablement conservés. Le tiroir qui contenait les échinides fixa principalement mon attention. A première vue je reconnus les *Cidaris marginata, glandifera, carinifera*, le *Metaporhinus transversus*, puis des espèces qui paraissent identiques au *Desorella Icaunensis*, au *Pseudodesorella Orbignyana*, que j'ai signalés pour la première fois dans l'étage corallien de l'Yonne, où ils sont extrêmement rares, et beaucoup d'autres espèces que je ne voudrais pas citer sans un examen plus approfondi. Je pourrai du reste étudier à loisir ces précieux échinides, car M. Zittel, qui a commencé la publication de tous ces beaux fossiles, a bien voulu me confier la description des oursins.

C'est à Munich que MM. Desor et de Loriol font dessiner les planches de leur grand ouvrage sur les oursins de la Suisse. M. de Loriol avait à corriger les planches des premières livraisons, et ce travail, toujours minutieux, lui prit plus de dix jours. Je consacrai tout ce temps à l'examen des collections paléontologiques du musée de Munich, et surtout à l'étude des oursins. Ainsi que cela arrive dans toutes les grandes collections, beaucoup d'entre eux étaient épars, enfouis dans les tiroirs, sans étiquettes. M. Zittel eut l'idée de les réunir tous et de les mettre à ma disposition, et j'utilisai les loisirs que me faisaient les occupations de M. de Loriol, en débrouillant et classant plus de deux mille échini-

des, provenant des localités les plus éloignées et des gisements les plus divers. Si d'un côté le musée de Munich y gagna quelque peu, j'y trouvai aussi mon profit ; je passai en revue bien des types rares et peu connus ; je pris force notes et de plus M. Zittel fit mouler pour moi, séance tenante, par un véritable artiste attaché au musée, les espèces les plus intéressantes. Mon temps, comme vous le voyez, était bien employé. Chaque jour, vers quatre heures, M. de Loriol venait me rejoindre au musée : je lui montrais le travail de la journée, et pour les espèces douteuses je profitais de ses excellents avis ; puis nous allions un peu visiter la ville et ses monuments, et comme le temps était magnifique, nous terminions la journée dans une de ces immenses brasseries en plein air qui sont si fréquentées à Munich, et notre soirée se passait à entendre de la musique souvent très bonne, à boire de la bière toujours délicieuse, et surtout à discuter quelques questions relatives à nos chers échinides.

L'esprit le plus libéral préside à l'organisation du musée d'histoire naturelle de Munich. Le professeur est chargé des collections, et, sous sa responsabilité, il peut confier au travailleur qui en a besoin les échantillons les plus précieux. Usant largement de ce droit vis-à-vis de moi, M. Zittel me communiqua plusieurs oursins que je me propose d'étudier à loisir.

Mon séjour à Munich restera comme un des souvenirs les plus agréables de mon voyage, et c'est en promettant de revenir dans cette ville intéressante à tant de points de vue, qu'au moment du départ je serrai la main de MM. Zittel et Waagen.

De Munich nous allâmes à Stuttgard, où M. le professeur Fraas nous avait aimablement donné rendez-vous. L'édifice

consacré au musée d'histoire naturelle de Stuttgard offre à l'extérieur et dans le vestibule d'entrée un aspect monumental, et est admirablement approprié à sa destination. Les collections, considérées dans leur ensemble, sont moins importantes assurément que celles de Munich ; elles offrent cependant un grand intérêt, en raison surtout du développement des séries locales et de leur excellente installation. Tous les objets provenant du Wurtemberg, non-seulement sont séparés des collections générales, mais ils sont classés à part dans des salles distinctes, ce qui permet de les étudier dans leur ensemble et dans leurs détails, sans craindre aucune confusion.

Au rez-de-chaussée, en face le vestibule, s'étend la galerie géologique et paléontologique du Wurtemberg, classée stratigraphiquement. Les vitrines, à hauteur d'appui et parfaitement éclairées, sont disposées sur deux rangs, et surmontées de rayons également vitrés. Que de belles choses à étudier ! Ce sont d'abord les terrains anciens ; c'est ensuite le trias avec ses reptiles bizarres, arrachés à la gangue dure et rougeâtre qui les renferme ; c'est le terrain liasique qui nulle part, je crois, n'est plus riche en fossiles que dans le Wurtemberg, et qui a fourni au musée ses spécimens les plus beaux et les plus rares : des reptiles admirablement conservés et étalés avec tous leurs ossements sur de longues plaques grisâtres ; de splendides ammonites de toutes tailles et de toutes formes ; une plaque pyriteuse provenant du lias supérieur de Boll, et dont la surface, de quatre mètres carrés environ, est partout recouverte de crinoïdes dont les tiges et les milliers de bras s'entrelacent et se confondent. Ce sont ensuite les différents étages du terrain jurassique parmi lesquels j'ai surtout remarqué les couches à *Scyphia* que j'avais déjà reconnues dans le musée de

Zurich, et qui, dans le Wurtemberg comme dans le canton d'Argovie, offrent le même aspect et les mêmes fossiles qu'aux environs de Laignes et de Gigny, notamment cette rare et jolie espèce d'oursin que j'ai décrite et figurée sous le nom d'*Hemipedina Guerangeri*, et qui vivait à cette époque sur de si grandes étendues. La localité classique de Nattheim a aussi tout spécialement fixé notre attention : la série que posséde le musée de Stuttgard est la plus complète que je connaisse, aussi en avons-nous profité, M. de Loriol et moi, pour étudier plusieurs types que nous n'avions pas encore rencontrés.

Le terrain crétacé manque dans le Wurtemberg. Le terrain tertiaire est relativement peu développé ; mais le terrain quaternaire est représenté par d'importantes séries d'ossements appartenant à l'éléphant, à l'ours, au rhinocéros, au cerf et au renne. Cette dernière espèce a été trouvée en abondance, il y a quelques années, par M. Fraas, dans le fond d'une tourbière du Wurtemberg, associée à des silex taillés et à des ossements travaillés qui, par leur forme et leurs ornements, rappellent ceux des cavernes du Périgord, et datent certainement de la même époque ; mais ce qui donne à cette découverte une importance exceptionnelle, c'est la présence, dans le même gisement que les silex et les os de renne, de plusieurs espèces de mousses, que M. Fraas nous a fait voir, et qui, suivant les botanistes les plus compétents, ne vivent plus aujourd'hui que dans les régions polaires.

La zoologie du Wurtemberg occupe le second étage, et est aussi complète et aussi bien installée que la géologie. Tout est classé, étiqueté avec des indications de localité. La collection d'oiseaux surtout est très remarquable ; chaque espèce mâle et femelle est placée à côté de son nid, de ses

œufs et de ses petits. Parmi les poissons les plus rares, nous signalerons un silure gigantesque du lac de Constance, et parmi les mammifères un castor pris à Ulm, dans le Danube, en 1826, et un lynx provenant des forêts du Wurtemberg.

Le premier étage est occupé par les collections générales; le classement n'en est pas encore terminé. Nous avons cependant examiné avec intérêt la série des espèces fossiles rapportées d'Orient par M. Fraas, et la collection des échinides vivants, confiée, comme toute la zoologie, aux soins de M. le professeur Krauss. Ce savant, prévenu par M. Fraas, voulut bien nous montrer les précieuses espèces qui lui ont été envoyées des Etats-Unis par M. Agassiz, et celles non moins intéressantes qu'il a reçues de la mer Rouge et qu'il a rapportées lui-même du cap de Bonne-Espérance.

Le musée d'histoire naturelle de Stuttgard, tel qu'il est organisé et installé, peut être considéré comme un musée modèle. Le mérite en revient non-seulement à MM. Fraas et Krauss, qui en sont les directeurs, mais encore au gouvernement, ami des sciences, qui l'a fondé et ne néglige rien pour en favoriser le développement.

Là se termina notre trop courte excursion en Allemagne. Nous revînmes en Suisse afin de visiter les musées de Bâle, de Berne et de Soleure, qui, sans être considérables au point de vue de l'ensemble de leurs collections, présentent cependant de très intéressantes séries. Le musée de Bâle est le plus riche en échinides ; ils sont classés zoologiquement; les espèces fossiles sont de beaucoup les plus abondantes, et parmi elles dominent les échantillons de Suisse. Les oursins vivants sont relativement peu nombreux ; nous signalerons cependant de curieuses espèces envoyées par M. Agassiz, la *Kleinia nigra* d'Acapulco, le *Xanthobrissus Garettiæ*,

la *Maretia planulata* et le *Pygorhynchus pacificus*. D'autres séries méritent également de fixer l'attention : les mollusques vivants et fossiles sont classés avec soin ; les autres collections zoologiques sont très convenablement installées ; la série des oiseaux surtout nous a paru nombreuse. Au musée d'histoire naturelle est jointe une bibliothèque, parfaitement disposée et cataloguée, presque complète au point de vue des publications scientifiques nouvelles, et qui renferme en outre un grand nombre de volumes rares et précieux.

Le directeur du musée d'histoire naturelle est M. Mérian qui nous avait promis de se trouver à Bâle lors de notre passage, et nous fit bien gracieusement les honneurs de son musée et de ses livres. M. Mérian n'est pas seulement un savant et l'un des doyens des géologues de la Suisse, mais il occupe à Bâle une position considérable qu'il doit à sa grande honorabilité, aux fonctions publiques importantes qu'il a remplies. Dans ces dernières années, M. Mérian s'est livré entièrement à son goût pour les sciences, et passe toutes ses journées dans son musée et sa bibliothèque. C'est lui pour ainsi dire qui les a créés, et sa bourse contribue pour une large part à leur accroissement. Le conservateur adjoint est M. Muller, professeur de géologie, auteur de plusieurs travaux géologiques recommandables, dévoué à M. Mérian, dont il seconde parfaitement les efforts. D'autres géologues, dont le nom est connu dans la science, demeurent à Bâle. Nous profitâmes de notre séjour pour voir MM. Greppin et Gilliéron, et visiter leurs collections. La première, faite au point de vue stratigraphique et local, offre un intérêt tout particulier. M. Greppin eut l'obligeance de nous la montrer en détail ; les oursins surtout abondent, et comme ils ont été recueillis avec des indications précises de loca-

lité, M. de Loriol et moi nous y trouvâmes de très utiles renseignements.

Le musée de Berne est convenablement installé, mais un peu à l'étroit. M. le professeur Bachmann voulut bien nous en faire les honneurs. La galerie de géologie s'étend au rez-de-chaussée et occupe un local distinct. Dans la première partie de la galerie, les collections sont rangées zoologiquement et forment un ensemble assez complet ; la seconde partie renferme des séries stratigraphiques qui, presque toutes, appartiennent à la Suisse, et qu'on peut étudier avec intérêt. Parmi les fossiles tertiaires, j'ai remarqué une très belle tête d'*Acrotherium Gannatense*, trouvée dans la mollasse des environs de Berne; mais la série qui nous a le plus intéressés, est la grande collection des fossiles des Alpes, récemment offerte au musée de Berne par M. Ooster. Nous avons surtout examiné avec détail les oursins; ils sont pour la plupart très mal conservés, mais comme ils ont servi de type aux figures publiées par M. Ooster, ils deviennent précieux pour la science. La même galerie renferme les roches et les minéraux; parmi ces derniers nous signalerons un bloc vraiment magnifique de cristal de roche, provenant de Zenkenstock.

Il nous restait à visiter Soleure. M. le professeur Lang, que nous avions vu à Einsiedeln, nous y attendait, et se mit à notre disposition. Il nous conduisit d'abord dans la collection Gressly. M. Gressly, bien connu par ses travaux sur le Jura, est mort il y a quelques années : sa collection appartient à la ville de Soleure. Classée géologiquement et presqu'entièrement composée d'échantillons recueillis par M. Gressly dans les Jura Bernois et Soleurois, elle est intéressante à plus d'un titre ; il est seulement regrettable qu'elle

ne soit pas installée dans un local moins humide et mieux éclairé. Quant au musée d'histoire naturelle proprement dit, il est beaucoup plus riche que ne le ferait supposer la population de la ville, qui compte à peine six ou sept mille habitants. Si quelques-unes des séries zoologiques laissent encore à désirer, surtout au point de vue local, il en est d'autres qui sont très remarquables : nous citerons la collection de tous les insectes de la Suisse ; nous citerons également celle des fossiles du Jura Soleurois, et notamment des calcaires kimméridgiens, qui renferment, comme on le sait, de si magnifiques échantillons de tortues et de poissons. M. Lang, auquel est confié le musée, s'en occupe activement, et nous ne doutons pas que, sous son habile et savante direction, cet établissement, déjà très intéressant, ne continue à s'accroître.

M. Lang eut l'obligeance de nous guider ensuite dans une excursion géologique aux environs de Soleure ; il nous fit voir les calcaires kimméridgiens exploités dans de nombreuses et importantes carrières, aux portes même de Soleure ; il nous montra sur place les couches à tortues et à poissons qui contiennent également de précieux échinides ; il nous fit remarquer le bitume qui suintait au travers de certains bancs calcaires, et contrastait par sa couleur noire avec la roche blanchâtre, phénomène étrange, qui, dans la réunion d'Einsiedeln, avait été l'objet de si savantes discussions. M. Lang nous fit voir ensuite comment ces roches jurassiques, recouvertes encore d'une boue glaciaire, avaient été, sur de grandes étendues, polies et finement striées par les immenses glaciers qui, à l'époque quaternaire, s'avançaient jusque dans cette partie du Jura. De là nous gagnâmes, par un petit chemin des plus pittoresques, le sauvage vallon de

Sainte-Verene, où, près de l'hermitage de ce nom, affleure l'étage corallien, caractérisé par le *Diceras Sanctæ-Verenæ*, si rare encore dans les collections; puis nous rentrâmes à Soleure par un sentier qui descend le vallon de Sainte-Verene et circule au milieu des sapins et des rochers escarpés. Dans le torrent que longe le sentier, M. Lang nous fit remarquer, en passant, un bloc erratique de plusieurs mètres de hauteur, dressé sur sa base, et qu'une inscription récente consacre à la mémoire de Gressly. Alors même qu'ils ne seraient pas géologues, nous recommandons aux touristes cette charmante excursion.

De Soleure, en passant par Neuchâtel et Lausanne, nous revînmes au Chalet des Bois où habite pendant l'été M. de Loriol, et je restai plusieurs jours au milieu de son aimable et excellente famille. Le Chalet des Bois, situé dans le canton de Vaud, non loin des bords du lac de Genève, sur un plateau que dominent de hautes montagnes, au milieu de vieux chênes et de vastes prairies, est une de ces habitations délicieuses qu'on ne rencontre qu'en Suisse. C'est là que M. de Loriol a classé sa belle et déjà nombreuse collection d'oursins vivants et fossiles. Depuis ma dernière visite au Chalet, cette collection s'était beaucoup augmentée. Quelles bonnes heures je passai à examiner toutes ces richesses, à résumer mes notes de voyage, à discuter quelques-unes de ces questions de classification ou de synonymie sur lesquelles nous finissions toujours par être d'accord!

Nous fîmes aussi quelques excursions. Au sommet du Jura, vers le village d'Arzier, se développe le terrain néocomien inférieur, ou valangien, avec de nombreux fossiles, si bien décrits dans une Monographie tout récemment publiée par M. de Loriol. Je visitai ce gisement avec beaucoup d'intérêt

et je pus y recueillir plusieurs espèces précieuses pour ma collection. Le sol même sur lequel est bâti le Chalet des Bois a été occupé, à l'époque quaternaire, par un glacier qui descendait du Mont-Blanc, remplissait le lac de Genève et recouvrait tous les plateaux environnants. M. de Loriol me fit visiter, à 1 kilomètre à peine du Chalet, au milieu des bois de Crans, un bloc erratique de gneiss, provenant probablement des environs du Mont-Blanc, et qui ne mesure pas moins de neuf cents mètres cubes. Avant d'échouer à l'endroit où il est aujourd'hui, ce bloc gigantesque a parcouru, sur la surface du glacier, une distance de près de 80 kilomètres; témoin vénérable que les siècles ont respecté et respecteront longtemps encore, et qui démontre à lui seul quelle était l'étendue et la puissance de ces antiques phénomènes glaciaires.

M. de Loriol voulut me reconduire à Genève, où je ne restai qu'une journée. Je vis M. Pictet, toujours si affectueux et si bienveillant pour moi, et j'admirai de nouveau ses belles collections et sa riche bibliothèque si magnifiquement installée. Je ne retournai point au musée d'histoire naturelle que j'avais déjà vu il y a trois ans. On lui prépare, du reste, un local nouveau et qui coûtera plus d'un million. M. Pictet s'occupe de sa future organisation, c'est dire qu'elle ne laissera rien à désirer, et sera digne en tous points de Genève, la ville essentiellement scientifique.

Au moment du départ, je pressai bien cordialement la main de M. de Loriol. Les quelques semaines que je venais de passer avec lui dans une intimité de tous les instants, m'avaient fait apprécier, mieux encore, ses éminentes qualités, et resserraient, s'il est possible, les liens d'amitié qui nous unissent depuis de longues années.

NOTE

SUR

DEUX ATELIERS DE SILEX TAILLÉS

REMONTANT A L'ÉPOQUE PRÉHISTORIQUE ET SITUÉS A FUMÉRAULT ET AUX FLEYX, COMMUNE DE SAINT-AUBIN-CHATEAUNEUF (YONNE),

Par M. Ch. BAZIN.

Les études sur l'homme primitif et sur son industrie, se répandant de plus en plus, devenant une mode et presque déjà une manie, on se trouve entraîné malgré soi dans le courant de cette science nouvelle, qui avait su se faire une si belle place à l'exposition universelle, et qui a son musée presque pour elle seule à Saint-Germain-en-Laye. On publie ses découvertes dans les revues les plus en renom, on coordonne les données qu'elle fournit, on soumet à la synthèse les opinions de ses adeptes dans les cours professés à la Sorbonne et ailleurs. Lors même qu'on serait d'avis que ce mouvement scientifique fait un accueil trop empressé à ce que, dans sa conviction personnelle, on croirait n'être encore qu'hypothèse, ou faits grossis par l'imagination, lorsqu'on aurait cette conviction, serait-ce motif suffisant pour ne pas s'y associer dans une certaine mesure et pour ne pas soumettre à l'examen ce qui peut être pièce à conviction à l'appui de

tel ou tel système ? Sans conclure soi-même, si on craint de se laisser influencer par l'enivrement de ses propres découvertes, pourquoi ne présenterait-on pas les objets qu'on a recueillis aux personnes compétentes, en leur disant de conclure pour vous ?

C'est en nous plaçant à ce point de vue, plus interrogatif qu'affirmatif, en empruntant, au besoin, aux vrais savants cette formule dont ils usent souvent : *Nous ne savons pas*, et dont ils prétendent quelquefois avoir le monopole ; c'est en procédant avec cette réserve, dont on ne doit pas se départir, quand il s'agit de faits scientifiques, que nous avons rapproché les uns des autres un grand nombre de silex taillés, trouvés par nous successivement depuis plus de douze ans, près de Fumerault et près des Fleyx, deux localités situées sur la commune de Saint-Aubin-Château-Neuf (Yonne).

En choisissant entre plus de 600 échantillons, dont un certain nombre ne sont que des éclats sans signification, nous sommes arrivé à retrouver différents types se rapprochant par quelques points, et souvent d'une manière complète, des silex taillés qu'on voit dans les collections publiques ou particulières, comme appartenant à l'époque préhistorique. Dans cette étude comparative, nous avons été encouragé et guidé par l'obligeance de l'un des membres les plus zélés de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, M. Cotteau.

Les armes ou les outils des races primitives, qui ne connaissaient pas encore l'usage des métaux, devaient répondre à deux de leurs plus impérieux besoins : besoin de nourriture et besoin de vêtements. Il fallait tuer la bête fauve dont on se repaissait, la dépouiller, préparer sa peau et s'en vêtir.

Nous allons rechercher parmi nos silex taillés ceux qui auraient pu être employés pour atteindre ces différents résultats.

Les pointes de flèches destinées à frapper les animaux sauvages nous semblent reconnaissables dans les figures 4 et 5, planche I, et encore peut-être dans les fig. suiv. 6 et 7 qui ne seraient que des pointes mal venues et abandonnées avant achèvement.

Les couteaux en silex qui servaient à dépecer les animaux tués, ne sont pas rares ; les uns à deux arêtes, les autres à trois et même plus. Nous en montrons un très effilé en forme de lancette dans la figure 1, pl. VI. Nous eussions pu en reproduire bien d'autres. Avec ces instruments il était facile d'entailler les peaux, et, au besoin, de les couper en lanières.

Avant de découper les peaux d'animaux suivant l'usage qu'on leur destinait, il était nécessaire de les nettoyer. Les grattoirs ou racloirs remplissant cet office sont reconnaissables dans les fig. 2 et 3, pl. II. La fig. 4 en serait peut-être un autre plus grand.

Nous sera-t-il permis de faire un triage parmi les autres échantillons de nos planches, pour en ranger encore quelques-uns dans la classe des grattoirs ? Ne leur donnerons-nous pas ce nom avec quelqu'espoir d'être dans le vrai, s'ils ont des retouches arrondissant leurs extrémités comme dans les fig. 1, 2, 3, pl. I et fig. 4, pl. III ? Si les deux extrémités sont taillées ainsi que dans la fig. 2, pl. I, ce serait un grattoir dont on se serait servi en employant tantôt le gros bout, tantôt le petit, suivant les besoins du moment. Les grattoirs n'eussent-ils servi qu'à la préparation des peaux d'animaux qu'on comprendrait leur abondance et la diversité de leur forme.

Comme complément du grattoir qui a préparé la peau, se présente le poinçon, qui perce les trous dans lesquels passeront les lanières destinées à retenir entr'elles les différentes pièces des vêtements. Nous donnons comme méritant sans doute ce nom les fig. 1, 2, 3, pl. III. Le n° 1 ne serait-il pas un outil à double usage, poinçon d'un côté, grattoir de l'autre ? Les musées qui exposent des objets des époques primitives de l'industrie humaine et les ouvrages qui en parlent appellent du nom de poinçons des silex taillés dans le genre des nôtres. Les hommes de l'âge de la pierre n'avaient pas toujours en leur possession de ces aiguilles en os, semblables à celle que nous avons rapportée des grottes du Périgord où il en a été trouvé un certain nombre. Lorsqu'ils étaient privés de ce précieux instrument de couture, ils étaient bien obligés de se contenter de poinçons plus ou moins grossiers pour trouer les peaux et livrer passage au fil ou à la courroie qui cousait les vêtements.

Dans une autre série et à titre d'outils bien appropriés aux besoins de la vie, nous classons, avec une certaine confiance d'être dans le vrai, les scies à main figurées pl. IV, fig. 2, 3 et 4. Les dents de ces scies sont le résultat de retouches ainsi que nous le montrons dans la fig. 4 retournée. On le voit, du reste, suffisamment dans les autres échantillons. La fig. 3 a des dents disposées des deux côtés. Elles s'arrêtent au milieu du silex, comme si la partie la plus inférieure eût dû servir de manche.

Parmi les silex taillés destinés aux usages domestiques, on a reconnu les haches à formes plus ou moins ovales, c'est à cette classe d'outils que nous rapporterons avec quelqu'hésitation deux ou trois de nos échantilons, par exemple la fig. 1, pl. II, qui se rapproche un peu des haches dites de Saint-

Acheul (Somme); ces instruments de pierre servaient sans doute à fendre le bois, de même que les précédents servaient à le scier. Au lieu d'être un outil, seraient-elles une arme? Ce serait encore possible.

La fig. 1 de la pl. IV s'éloigne déjà davantage de ce type des haches. On peut remarquer dans cet échantillon, l'un des plus soignés de notre collection, deux échancrures disposées diagonalement en A et en B et comme le commencement de deux autres en C et en D. Il nous semble que ces échancrures ont eu pour but de retenir un lien croisé en X, afin de fixer solidement ce silex à une hampe et de faire de l'extrémité E une pointe, redoutable si c'était une arme, utile si c'était un outil.

Arrivons aux plus petits silex que nous avons dessinés. Le travail de l'homme est aussi évident que pour les plus grands échantillons. Mais à quoi ont pu servir des silex si petits, aux arêtes si multiples et si variées, comme dans les spécimens 5, 6, 7, 8, pl. III? Ont-ils pu être maniés par les mains de nos ancêtres de l'âge de pierre, qu'on croit avoir été plus frêles, plus déliées que les nôtres? Ne les fixait-on pas plutôt à un manche en bois ou en os, et ne les employait-on pas dans les opérations délicates, exemple qui aurait été suivi par les Egyptiens se servant de couteaux en silex pour ouvrir les corps de leurs morts et enlever les entrailles avant l'embaumement? Si des opérations semblables n'exigeaient pas des instruments aussi déliés, il est permis d'en supposer d'autres pour lesquels leur emploi eût convenu. N'a-t-on pas dit que l'homme primitif devait se servir pour le tatouage de petites pointes de silex? N'a-t-on pas dit encore que ces petits silex, simulacres de plus grands, étoient mis après leur mort à côté de ceux qui avaient possédé des haches ou cou-

teaux plus grands, dont ces miniatures étoient l'image réduite ? Nous ne nous arrêterons pas à l'une plutôt qu'à l'autre de ces suppositions, puisque nous n'avons pas de motif de décision ; mais à l'occasion de deux des petits silex compris dans notre série, fig. 4 et 5, pl. V, nous ferons une remarque qui touche un certain nombre de nos plus grands échantillons.

Nous voyons vers la base de ces deux petits silex en A et en B des échancrures produites par une retouche intentionnelle. Ces mêmes entailles sont évidentes dans les fig. 2, 3, pl. I ; 2, 3, 4, pl. II ; 1, 2 et 3, pl. V. Ces entailles, nous les avons vues disposées de la même manière sur des silex que nous avons ramassés dans la grotte d'Arcy (Yonne) et dans celles du Périgord que nous avons fouillées. Nous les avons cherchées et trouvées sur un assez grand nombre de silex taillés dans les collections publiques ou privées ; pourquoi donc ces entailles sur lesquelles l'attention ne nous paraît pas avoir été suffisamment appelée ? Nous répondrons qu'elles nous semblent avoir eu pour raison de livrer place à des liens qui auraient fixé ces silex, comme nous le disions tout à l'heure, à des manches en bois, en os, ou en cornes. Les silex étant ainsi liés à un manche deviendraient des outils plus maniables. Il est facile de se figurer le n° 3 de la pl. I retenu à un manche par un lien s'enroulant dans l'échancrure A et passé ensuite dans les deux autres entailles B et C. Quelle force on aurait ainsi pour agir avec la pointe D taillée pour servir de grattoir, avons-nous supposé ! A propos de ce même silex, si nous avions l'imagination un peu hasardeuse de quelques archéologues, au lieu de le supposer lié comme tout à l'heure et agissant avec la pointe D, nous le supposerions fixé dans l'autre sens, il deviendrait

ainsi un casse-tête formidable auquel l'évidement A donnerait plus de portée en même temps qu'il le ferait ressembler au casse-tête si remarquable du muséum de Paris, confectionné avec une demi machoire de l'*Ursus spelæus*. Nous n'allons pas si loin dans le champ des suppositions, nous nous contentons jusqu'à nouvel ordre de la simple hypothèse indiquée plus haut.

Arrêtons-nous encore un instant devant le silex, fig. 2 de la pl. V, l'un des plus curieux de la collection, à cause de la large échancrure qui l'entame par le milieu. Si elle a été pratiquée en cette place pour livrer passage à un lien qui le maintiendrait à un manche, ce silex présentant sa pointe en avant pourrait être une sorte de lance bien assez effilée pour être meurtrière. Si, au lieu d'être appliqué dans sa longueur sur la hampe qui a dû le supporter, il a été fixé en forme de T, ce qui était tout à l'heure une lance ou un épieu deviendrait dans la seconde hypothèse une espèce de pioche, d'une certaine puissance, ou bien un marteau, carré d'un bout, pointu de l'autre, tel à peu près pour la forme que ceux forgés actuellement pour nos usages journaliers. Il serait encore permis de chercher à appeler hachette ou pointe de lance les types se rapprochant de la fig. 3, pl. 6.

Mais, il est temps qu'après avoir parlé de tous ces éclats de silex qui revêtent les différentes formes commandées par les usages auxquels ils étaient destinés, soit outils domestiques, soit armes de chasse, soit armes de guerre, nous disions un mot d'une cinquantaine de *Nucleus* sur lesquels ces éclats plus ou moins façonnés ont été enlevés par le choc. Nous avons figuré un de ces *Nucleus*, pl. 7, un autre sous le n° 4, pl. VI. Nous eussions hésité à donner ce nom de *Nucleus* à ce dernier silex, si nous n'en avions vu de sem-

blables et avec la même dénomination au musée de Saint-Germain et ailleurs.

Dans l'énumération que nous venons de faire de quelques uns des silex taillés parmi ceux, si nombreux, trouvés par nous en deux endroits différents, nous n'avons pas fait la part qui revenait à chacune de ces deux localités, parce que n'étant séparées que par une distance de 2 kilomètres environ et se trouvant situées sur la même commune, ce triage a paru dépourvu d'utilité. Disons seulement que c'est aux Fleyx que nous avons rencontré les petits silex, et, parmi les autres, ceux qui ont été retouchés avec le plus de soin.

L'atelier de Fumerault, situé dans une vallée appelée vallée de Stragolan, n'a pas beaucoup d'étendue, environ 50 ou 60 mètres de pourtour; il a une succursale à peu près de la même étendue à quelques centaines de mètres de distance, le long du ruisseau du Vrain.

Celui des Fleyx, installé non loin d'une fontaine appelée fontaine des Allemands, est plus considérable, il occupe environ 60 ares de terrain et se prolonge même dans un champ voisin, où quelques silex taillés se rencontrent de côté et d'autre.

Les silex qui ont alimenté ces deux ateliers ne sont autres que les silex ordinaires qu'on rencontre abondamment dans le pays. Il est néanmoins à remarquer que les endroits où les ateliers ont été installés, sont des points où ils sont rares. Les silex n'ont donc pas été taillés précisément sur place, on a dû s'approvisionner dans les environs, sans grande peine, à quelques pas seulement.

C'est à la surface du sol, principalement après les labours, qu'on trouve les silex taillés de nos deux ateliers. Ils ne sont

pas accompagnés d'ossements d'animaux comme leurs semblables le sont souvent dans les cavernes, dans les terrains d'Abbeville, de Saint-Acheul et autres lieux. Il n'y a donc pas d'arguments à puiser ici sur la grave question de l'ancienneté de la race humaine. On peut se risquer seulement à avancer qu'ils appartiennent à l'un des trois âges de l'époque de la pierre taillée. Mais auquel de ces trois âges ? Si on s'en tenait strictement aux définitions qu'on a essayé de donner de ces âges successifs, il faudrait les rapporter au second, c'est-à-dire à l'âge des cavernes. En effet, le premier âge étant caractérisé par la présence des haches, simplement et grossièrement taillées sans retouches subséquentes, et le troisième âge par les haches polies ou autres instruments de pierre délicatement travaillés, ni l'une ni l'autre de ces conditions n'est remplie par nos silex taillés, tandis qu'ils se classent d'eux-mêmes dans l'âge intermédiaire, caractérisé par l'abondance des couteaux, retouchés quelquefois, mais jamais polis. Cependant, à cause des rapports qui existent entre nos ateliers de silex taillés et celui du Grand Pressigny (Loir-et-Cher) il serait peut-être plus prudent de les rapporter à une époque moins ancienne, au commencement de la période de la pierre polie, à cette époque déjà bien reculée où les Dolmens et les Menhirs étaient en usage, alors que vivaient des races antérieures aux Celtes, ainsi que des découvertes récentes paraissent bien l'établir. Ou bien, pour être encore moins affirmatif et, pour ne rien risquer, ne pourrait-on pas répéter, à propos de nos gisements, ce que M. l'abbé Bourgeois a dit en cherchant à classer les silex taillés du Grand-Pressigny, que certains d'entr'eux semblent se rapporter à des époques différentes (*rapport de M. Cotteau sur les progrès de la Géologie et de la Paléontologie*, année 1865, p. 54).

En définitive, quelqu'hésitation qu'on puisse éprouver, lorsqu'on veut rattacher nos silex à une époque un peu précise de l'âge de la pierre, il ne résulte pas moins de leur étude attentive, que leur caractère de silex travaillés de main d'homme à une époque reculée, est incontestable. Il existe même dans tel musée, dans telle collection particulière, des silex taillés de l'époque préhistorique, provenant de localités bien éloignées d'ici, qui ont avec les nôtres un degré de parenté vraiment surprenant. Jusque dans les plus petits échantillons, cette similitude est quelquefois apparente. C'est ainsi que nous avons remarqué dans la collection de M. Salmon, archéologue distingué de notre département, un tout petit silex taillé tellement semblable à un de ceux que nous avons dessinés, qu'on les dirait l'un et l'autre copiés sur le même modèle.

LES INSECTES NUISIBLES

AUX ARBUSTES ET AUX PLANTES DE PARTERRE,

Par M. le colonel GOUREAU.

PRÉFACE.

Les personnes qui aiment les fleurs et qui les cultivent dans leurs jardins, qui y plantent des arbustes d'ornement pour embellir leurs demeures, seront peut-être bien aises de connaître les insectes nuisibles aux végétaux qu'elles aiment et de savoir à quelles causes elles doivent attribuer les dégâts qu'elles ont souvent l'occasion d'observer autour d'elles. C'est pour les satisfaire, autant qu'il m'est possible, que j'ai rédigé cet opuscule, qui est un fragment de l'Entomologie appliquée. Cette science, très vaste, n'a pas encore été publiée dans son ensemble, mais le *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne* en contient déjà plusieurs parties, et celle que je lui offre aujourd'hui est la dernière traitant des Insectes nuisibles.

Ces petits animaux font un tort plus ou moins considérable aux plantes et aux arbustes d'ornement, en dévorant les feuilles, les boutons à fleurs et les fleurs épanouies, et aussi en s'introduisant dans les tiges et les rameaux, qu'ils minent, dont ils rongent la moëlle et qu'ils font périr.

Le nombre de ces petits ennemis n'est pas très considérable, par la raison que les arbustes et les plantes exotiques introduites dans nos parterres sont rarement attaqués par

nos insectes, et que les végétaux indigènes sont en petit nombre dans nos jardins d'agrément. Le rosier, considéré dans ses innombrables variétés, est celui de tous nos arbustes qui a le plus d'insectes à nourrir et qui a quelquefois beaucoup à souffrir de leurs atteintes. Le chèvrefeuille et le lilas sont fréquemment endommagés, mais ils n'hébergent pas une aussi grande quantité de ces petits insectes nuisibles. Parmi les plantes on peut citer la julienne, le lys et les mauves comme très sujettes aux dégâts produits par les insectes.

Il existe un grand nombre d'espèces nuisibles aux plantes d'ornement, dont il n'est pas fait mention dans cet opuscule, qui ne prend en considération que les végétaux indigènes. Les personnes qui voudront connaître ceux qui attaquent les plantes exotiques, soit de pleine terre, soit de serre chaude ou tempérée, pourront consulter l'*Essai d'Entomologie horticole* de M. le docteur Boisduval. Cet important ouvrage, publié en 1867, leur fournira tous les renseignements qu'elles peuvent désirer. M. le docteur Boisduval est un des naturalistes français les plus éminents, également versé dans la connaissance des insectes et des plantes. Sa position de vice-président de la Société impériale et centrale d'Horticulture de France le met en relation avec tous les jardiniers membres de cette société, dont il peut visiter les cultures et les serres, dès qu'il est averti que les insectes y commettent des dégâts. Son nom européen le met en relation familière avec les entomologistes les plus célèbres de l'Allemagne et de l'Angleterre; il est entouré de tous les ouvrages d'Entomologie anciens et nouveaux. Dans une telle situation il a dû produire un ouvrage aussi complet et aussi parfait que comporte le sujet qu'il a traité.

Dans le but de perfectionner mon ouvrage et d'y mentionner tous les insectes nuisibles aux arbustes et aux plantes d'ornement que l'on voit communément dans nos parterres de campagne, je lui ai emprunté plusieurs articles sur des insectes que je n'ai pas eu l'occasion d'observer moi-même dans mon petit jardin de Santigny.

Quoique cet ouvrage soit beaucoup moins volumineux que l'*Essai d'Entomologie horticole*, il renferme cependant l'histoire de plusieurs insectes nuisibles dont M. Boisduval n'a pas eu connaissance; il fait en outre mention de tous les parasites que j'ai observés; mais ceux d'un assez grand nombre d'espèces sont encore à découvrir; il est rédigé sur le même plan que les divers traités sur les *Insectes nuisibles* publiés précédemment dans le Bulletin de la Société de l'Yonne, et l'histoire de chaque espèce est exposée avec tous les détails qui j'ai pu me procurer par l'observation directe, ou, à défaut de mes propres observations, par le témoignage d'auteurs savants et consciencieux. La description des espèces est exacte et assez étendue pour qu'on ne puisse pas les confondre avec d'autres. Lorsqu'une espèce est nuisible non seulement aux végétaux d'ornement, mais encore aux arbres fruitiers, aux forêts, aux plantes potagères, etc., son histoire est rapportée succinctement, quoiqu'elle se trouve dans les traités des insectes nuisibles à ces divers végétaux, afin que le lecteur ne soit pas obligé d'avoir recours à ces ouvrages; il m'a semblé qu'il y avait ici moins d'inconvénient à pécher par excès que par omission.

CH. GOUREAU.

Santigny, mai 1868.

LES INSECTES NUISIBLES

AUX ARBUSTES ET AUX PLANTES DE PARTERRE.

---

1. — Le Hanneton.

(MELOLONTHA VULGARIS, Fab.)

Le Hanneton est connu de tout le monde, et sa larve, désignée par les noms de *Ver-blanc*, *Taon*, *Turc*, *Mans*, l'est de toutes les personnes qui ont cultivé ou vu cultiver la terre. Cet insecte, à son état parfait, porte préjudice aux rosiers en dévorant les feuilles, les jeunes bourgeons et les boutons à fleurs, au mois de mai des années où il se montre. Sous l'état de larve il ronge les racines et fait périr les semis et les jeunes sujets. Ces larves se tiennent dans la terre, d'où elles ne sortent jamais volontairement. Elles y creusent des galeries pour chercher les racines tendres dont elles se nourrissent. Elles croissent lentement, puisqu'elles emploient trois années à acquérir leur taille, qui atteint 45 millim. de longueur et presque la grosseur du petit doigt. A la fin de la troisième année elles s'enfoncent profondément dans le sol et se creusent une cellule dans laquelle elles restent immobiles sans prendre de nourriture, et dans laquelle elles se changent en chrysalides, puis ensuite en insectes parfaits, qui sortent de terre au commencement du mois de mai et même plus tôt, pour se répandre sur les feuilles et les bourgeons dont ils font leur nourriture. Les larves vivent isolément à partir de leur deuxième année, et chacune d'elles cherche sa nourriture à part.

Cet insecte est classé dans l'ordre des Coléoptères, la famille des Lamellicornes, la tribu des Scarabéides, la sous-tribu des

Phyllophages, et dans le genre *Melolontha*. Son nom entomologique est *Melolontha vulgaris*, et son nom vulgaire *Hanneton*.

1. *Melolontha vulgaris*, Fab. — Longueur, 27 millimètres. Il est noir et velu ; les antennes, le bord antérieur du chaperon, les élytres et la majeure partie des pattes sont d'un bai rougeâtre ; le corselet, un peu dilaté et marqué d'une impression vers le milieu de ses bords latéraux, est tantôt noir, tantôt rouge ; on distingue quatre lignes élevées sur les élytres, dont le bord extérieur est de la couleur du fond, et des taches triangulaires blanches sur les côtés de l'abdomen ; le stylet anal est insensiblement rétréci en pointe ; les antennes sont formées de dix articles, dont les sept derniers sont prolongés en lamelles formant une massue allongée chez le mâle, et les six derniers une massue plus courte chez la femelle.

La femelle creuse dans la terre un trou au fond duquel elle dépose ses œufs. Les jeunes larves qui en sortent ne se séparent pas pendant le reste de leur première année, et cherchent leur nourriture en commun.

On ne connaît pas d'autre moyen préservatif contre cet insecte, que celui de lui faire la chasse sur les rosiers et sur les autres arbres du jardin. On le prend facilement et on l'écrase. Lorsqu'au printemps ou en été on laboure les carrés ou les plates-bandes pour les ensemencer, et qu'on pioche au pied des arbres pour les cultiver, on doit tuer tous les vers blancs que l'on rencontre. Les volailles mangent volontiers les Hannetons et les larves qu'on leur présente.

—

2. — Le petit Hanneton à corselet vert.

(ANISOPLIA HORTICOLA, Lat.)

On voit assez souvent le petit Hanneton à corselet vert sur les rosiers pendant les mois de mai et de juin. Il en ronge les feuilles et les fleurs et y produit beaucoup de désordre lorqu'il s'y

porte en troupe nombreuse. Sa larve se tient dans la terre comme celle du Hanneton commun, à laquelle elle ressemble, sauf qu'elle est beaucoup plus petite. Elle se nourrit de la racine des plantes et met trois ans à prendre toute sa croissance. Elle se change en chrysalide à la fin de la troisième année, et l'insecte parfait sort de terre au printemps de la quatrième.

Il se range dans la même famille et la même tribu que le Hanneton commun, mais il entre dans le genre *Anisoplia*. Son nom entomologique est *Anisoplia horticola*, et son nom vulgaire *Petit Hanneton à corselet vert*.

2. *Anisoplia horticola*, Lat. — Longueur, 10 millimètres ; largeur, 5 millimètres. Les antennes sont courtes, ferrugineuses, composées de neuf articles, dont les trois derniers forment une massue ovale, lamellée et noire ; le chaperon est arrondi ; la tête et le corselet sont d'un vert-bleuâtre, luisants, pointillés et pubescents ; l'écusson est glabre, d'un vert-luisant ; les élytres sont testacées, sans taches, avec des stries peu marquées, formées de points enfoncés ; le dessous du corps et les pattes sont d'un noir-bronzé ; les tarses sont longs ; les crochets des antérieurs et des intermédiaires sont inégaux ; l'un est petit, entier ; l'autre plus grand et bifide (chacune de ces divisions est bifide chez le mâle) ; les crochets des postérieurs sont un peu inégaux et entiers.

On ne connaît pas d'autre moyen de se débarrasser de cet insecte que de lui faire la chasse, de le saisir sur les rosiers et sur les autres arbustes, sur les arbres fruitiers, partout où l'on pourra l'atteindre, et de l'écraser. On ne devra pas épargner sa larve lorsqu'on la déterrera en cultivant le jardin.

Des observations récentes semblent constater que les larves des hannetons ne s'enfoncent pas dans la terre pendant l'hiver pour échapper à la gelée, mais qu'elles restent près de la surface au milieu des racines qu'elles rongent ; ce n'est qu'à leur troisième année qu'elles s'enfoncent en terre pour se changer en chrysalide dans une cellule qu'elles pratiquent à l'extrémité de leur galerie.

Le grand désir que l'on a de détruire les hannetons a fait essayer de les employer comme aliment. En 1867, plusieurs personnes en ont mangé après les avoir fait frire ou les avoir fait cuire, avec un assaisonnement convenable, entre deux feuilles de papier beurrées ; elles ont trouvé que cet aliment, sans être délicat, était mangeable et ne portait aucun préjudice à la santé.

---

3. — Le Hanneton écailleux

(HOPLIA SQUAMOSA, Lat.).

On rencontre communément sur les fleurs de l'églantier, dans les haies et dans les bois, et souvent dans les jardins sur les roses, une autre espèce de Hanneton, qui semble se plaire au milieu des étamines et des pétales et y chercher sa nourriture. Je ne me suis pas aperçu qu'il produisît un notable désordre dans les parterres plantés de rosiers, peut-être parce qu'il s'y trouvait en petit nombre; mais comme il fait partie de la tribu des Phyllophages ou mangeurs de feuilles on fera bien de s'en défier, et, malgré sa beauté, de l'écraser lorsqu'on le verra sur une rose ou sur une autre partie de l'arbuste. Il est très facile à prendre et ne cherche pas à fuir la main qui le saisit.

Je ne connais pas la larve qui le produit. Il est très vraisemblable qu'elle ressemble à celle des autres Hannetons qui ont été observées ; qu'elle vit dans la terre pendant trois ans, se nourrissant des racines des plantes et des arbres et qu'elle se transforme en insecte parfait à la fin du printemps de la quatrième année de son âge. C'est alors qu'il sort de terre pour se répandre sur les fleurs, particulièrement sur les roses. Il est classé dans la même famille et la même tribu que les précédents, mais dans le genre *Hoplia*. Son nom entomologique est *Hoplia squamosa*, Lat., et son nom vulgaire *Hanneton écailleux*.

3. *Hoplia squamosa*, Lat. — Longueur, 8 millimètres; largeur, 4 millimètres. Ses antennes sont testacées, composées de neuf ar-

ticles, dont les trois derniers forment une massue ovale, lamellée ; les palpes sont de la même couleur que les antennes ; le chaperon est un peu arrondi et rebordé ; tout le dessus du corps est recouvert de petites écailles serrées d'un jaune-verdâtre et quelquefois fauves, point luisantes ; les élytres n'ont point de stries, on y aperçoit seulement une petite bosse vers l'extrémité de chacune ; le dessous du corps est couvert d'écailles d'un vert argenté très brillant ; les jambes antérieures n'ont que deux dents latérales ; les tarses sont grands, le dernier article des antérieurs et des intermédiaires est armé de deux crochets, l'un très grand, bifide, l'autre très petit ; les postérieurs n'ont qu'un seul crochet très grand et simple.

On peut employer contre cet insecte les moyens de destruction indiqués aux articles précédents.

—

4 à 6. — **Les Cétoines dorée, velue, stictique.**

(CETONIA AURATA, Fab. ; — HIRTA, Fab. ; — STICTICA, Fab.)

Pendant le mois de juin et durant le temps de la floraison des roses on remarque fréquemment des insectes Coléoptères, posés sur ces fleurs, s'y tenant immobiles, ayant leur tête enfoncée dans le centre et paraissant occupés à ronger ou à sucer la base des pétales ou celle des étamines, s'il y en a, ou le fond du réceptacle. Ils ne causent pas un dommage notable à ces fleurs, et l'on ne voit pas, après leur départ, qu'ils aient entamé ces parties et qu'elles aient souffert de leur présence. Quoiqu'ils ne soient pas des ennemis dangereux, il est bon de les connaître, et c'est ce qui m'engage à en dire un mot.

4. *Cétoine dorée.* Le premier dont il sera question est la Cétoine dorée, insecte d'une assez forte taille, remarquable par son éclat métallique d'un vert-doré, par ses élytres en carré un peu plus long que large, et par une petite pièce située de chaque côté entre

le corselet et les élytres. La larve de cet insecte ressemble à ces gros vers blancs que l'on trouve dans la terre et qu'on appelle *Taons*, *Mans*, lesquels se transforment en hannetons. Elle vit dans la terre grasse et humide, dans le terreau, dans les terres argileuses, dans celles qui se trouvent dans le voisinage d'une rivière, mais elle choisit de préférence le terreau situé au-dessous des fourmillières. Elle se nourrit de terre, de terreau, de débris de végétaux. Elle met trois ans à prendre tout son accroissement, et chaque année, à l'approche de l'hiver, elle s'enfonce en terre pour se soustraire à la gelée et au grand froid. A la fin de la troisième année elle construit une coque ovale avec des grains de sable, de terre délayée, de débris de végétaux, grossière à l'extérieur, mais lisse et unie en dedans, d'une assez grande solidité, quoique mince. Elle s'y transforme en chrysalide dès les premiers jours du printemps de la quatrième année et en insecte parfait à la fin de mai ou au commencement de juin.

La larve, parvenue à toute sa taille, a 15 à 20 millimètres de longueur. Son corps est d'un blanc sale, composé de douze segments, couvert de poils roux ; ils sont plissés sur le dos, ce qui les rend difficiles à compter. On y voit neuf stigmates de chaque côté et au-dessous des stigmates un bourrelet un peu ridé. La tête est petite, plus large que longue, assez dure, munie de deux antennes courtes, filiformes, composées de cinq articles. La bouche est pourvue de deux mandibules cornées, arquées, et de deux mâchoires membraneuses, d'une lèvre supérieure, d'une lèvre inférieure et de quatre palpes. Les pattes sont au nombre de six attachées aux trois premiers segments, de consistance écailleuse. Cette larve change de peau une fois chaque année.

L'insecte parfait entre dans la famille des Lamellicornes, dans la tribu des Scarabéides, dans la sous-tribu des Mélitophiles et dans le genre *Cetonia*. Son nom entomologique est *Cetonia aurata*, et son nom vulgaire *Cétoine dorée*.

4. *Cetonia aurata*, Fab. — Longueur, 18 millimètres ; lar-

geur, 10 millimètres. Elle varie beaucoup par la grandeur et les couleurs ; les antennes sont noires, courtes, composéees de dix articles, dont les trois derniers forment une massue ovale de trois petites lames ; la tête est verte et le chaperon échancré ; le corselet est vert-doré, finement pointillé, plus étroit en devant qu'en arrière, échancré à l'insertion de l'écusson ; celui-ci est vert-doré et triangulaire ; les élytres sont vertes, avec quelques lignes transversales ondées, blanches ; on y aperçoit aussi deux ou trois élévations longitudinales ; on remarque encore la petite pièce axillaire située de chaque côté, entre elles et le corselet ; le dessous du corps est cuivreux, très-brillant ; le sternum est un peu avancé ; les pattes sont d'un vert-cuivreux, avec des poils roussâtres sur les cuisses ; la poitrine et les côtés de l'abdomen ont aussi des poils roussâtres ; le pygidium est découvert.

Elle est quelquefois sans taches sur les élytres, entièrement cuivreuses, ou avec des taches ondées blanches.

Cet insecte se tient sur les roses pour sucer les liquides miellés qui transsudent à la base des pétales et des étamines.

5. *Cétoine velue.* On trouve encore sur les roses la Cétoine velue, dont la larve est semblable à celle de la Cétoine dorée, si ce n'est qu'elle est plus petite. On la rencontre quelquefois sous les pierres qui recouvrent un nid de fourmis. Elle se tient ordinairement courbée en arc et couchée sur le côté dans une cellule dont la pierre forme le couvercle. Les fourmis ne l'incommodent pas et ne paraissent pas y faire attention. Elle s'enfonce en terre pendant l'hiver pour se soustraire au froid et à la gelée. Il est probable qu'elle emploie trois ans à prendre son accroissement et qu'elle ne se transforme en insecte parfait qu'au printemps de la quatrième année. Son nom entomologique est *Cetonia hirta*, et son nom vulgaire *Cétoine velue.*

5. *Cetonia hirta*, Fab. — Longueur, 10 millimètres; largeur, 6 millimètres. Les antennes sont noires, courtes, formées de dix

articles dont les trois derniers en massue ovale, lamellée; le chaperon est échancré ; la tête est noire, couverte postérieurement de poils roussâtres ; le corselet est noirâtre, plus étroit en devant qu'en arrière, marqué d'une ligne longitudinale élevée et couvert de poils roussâtres ; l'écusson est triangulaire et noirâtre; les élytres sont noirâtres, couvertes de poils de la même couleur que ceux du corselet, avec quelques petites taches transversales blanches ; on voit une petite pièce triangulaire à la base vers l'épaule ; le dessous du corps et les pattes sont noirâtres, couverts de poils roussâtres.

6. *Cétoine piquetée.* Il convient de mentionner une troisième espèce de Cétoine que l'on voit fréquemment dans les roses pendant les mois de juillet et d'août et qui ne paraît pas leur porter plus de préjudice que les précédentes ; c'est la Cétoine piquetée, ou Cétoine stictique, appelée par Geoffroy le *drap mortuaire* à cause de sa couleur noire parsemée de points blancs. Je ne possède aucun renseignement sur sa larve, qui vit probablement dans la terre comme celle des deux espèces précédentes. Son nom entomologique est *Cetonia stictica*, et son nom vulgaire *Cétoine piquetée.*

6. *Cetonia stictica*, Fab. — Longueur, 9 millimètres ; largeur, 5 millimètres. Les antennes sont courtes, noires, composées de dix articles, dont les trois derniers en massue ovale, lamellée ; la tête est noire, sans taches ; le chaperon est légèrement échancré ; le corselet est noir, plus étroit en devant qu'en arrière, avec deux, quelquefois quatre rangées longitudinales de points blancs très petits ; on voit au milieu une ligne longitudinale peu élevée ; l'écusson est noir, triangulaire ; les élytres sont noires, parsemées de points blancs ; on remarque une petite pièce triangulaire aux épaules : le dessous du corps est noir, légèrement velu, avec quatre points blancs au milieu de l'abdomen chez le mâle et une suite de très petits points de la même

couleur de chaque côté ; le pygidium est taché de blanc ; les pattes sont noires.

Ces insectes ne paraissent pas nuire sensiblement aux rosiers, car ils ne rongent ni les feuilles, ni les pétales, ni les étamines ; ils se contentent de sucer les sucs mielleux qui transsudent à la base des étamines et des pistils ; c'est pour cela qu'ils plongent leur tête dans le centre de la fleur. On peut les tolérer dans les parterres et les jardins, et si j'en ai parlé c'est pour les faire connaître et empêcher qu'on ne les prenne pour des animaux malfaisants qu'on doit se hâter d'écraser dès qu'on les rencontre.

Les parasites de ces trois espèces de Cétoine n'ont pas encore été signalés.

—

7 et 8. — **Les Trichies noble et fasciée.**

(TRICHIUS NOBILIS, Fab.; — FASCIATUS, Oliv.)

Outre les Coléoptères dont on vient de parler, d'autres insectes du même ordre recherchent les roses et s'y comportent comme les Cétoines, c'est-à-dire qu'ils n'y commettent aucun dégât sensible ; ils se contentent de sucer le suc mielleux qui suinte de la base des organes de la fructification et de la base des pétales. Ces insectes ressemblent beaucoup aux Cétoines pour la forme, mais ils s'en distinguent par l'absence de la pièce axillaire située de chaque côté des épaules, entre le corselet et les élytres. Leurs larves ressemblent aussi à celles des Cétoines par la forme, la couleur, la structure ; mais elles ne vivent pas dans la terre comme ces dernières. On les trouve dans le bois mort et carié, dans les racines des arbres, qu'elles rongent et percent. Elles se nourrissent de matières ligneuses qui commencent à se décomposer et à pourrir, et contribuent par leur action à la destruction des vieilles souches. Elles emploient plusieurs années à prendre leur croissance, probablement trois ans, et à la fin de la dernière elles se construisent une coque ovale, avec des détritus de bois et

du terreau, dans le lieu même où elles ont vécu, et lui donnent une notable consistance. Elles s'y changent en chrysalides, d'où l'insecte parfait s'échappe dans le mois de juin pour se porter sur les fleurs.

Ces insectes entrent dans la famille des Lamellicornes, la tribu des Scarabéides, la sous-tribu des Mélitophiles et dans le genre *Trichius*. Les espèces que l'on rencontre communément sur les roses sont les deux suivantes.

7. *Trichius nobilis*, Fab. — Longueur, 14 millimètres ; largeur, 8 millimètres. Les antennes sont noires, courtes, formées de dix articles dont les trois derniers en massue ovale, lamellée ; le chaperon est avancé, rebordé, légèrement échancré ; tout le dessus du corps est d'une couleur verte-cuivreuse, brillante ; le corselet est finement pointillé et marqué d'une ligne longitudinale enfoncée ; l'écusson est en cœur ; les élytres sont un peu raboteuses, plus courtes que l'abdomen, souvent sans taches, quelquefois avec des lignes transversales, courtes, blanchâtres ; le dessous du corps est cuivreux, mais le dessous du corselet est couvert de poils courts, fins, roussâtres ; le pygidium présente plusieurs petites taches blanchâtres ; les pattes sont cuivreuses.

8. *Trichius fasciatus*, Oliv. — Longueur, 13 millimètres, largeur, 7 millimètres. Les antennes sont courtes, d'un brun-noir, formées de dix articles dont les trois derniers forment une massue ovale, lamellée ; le chaperon est rebordé, presque échancré ; la tête et le corselet sont noirs, couverts de poils serrés, roussâtres ; l'écusson est noir, triangulaire, légèrement couvert de poils roussâtres ; les élytres sont d'un jaune-pâle, avec les bords noirs et trois taches noires sur chacune, dont l'une à la base, l'autre à l'extrémité et la troisième placée au milieu, formant des bandes interrompues à la suture ; le dessous du corps est noir, mais le dessous du corselet est couvert de poils roussâtres ; le pygidium est jaune, avec une grande tache noire ; les pattes sont noires, légèrement velues.

On trouve des individus dont les bandes noires de la base et de l'extrémité des élytres ne sont pas interrompues et se touchent à la suture. On en a fait une espèce distincte sous le nom de *Trichius gallicus*.

Ces insectes se rencontrent non seulement sur les roses, mais encore sur les autres fleurs et se laissent prendre facilement. Les femelles pondent leurs œufs dans le bois carié et décomposé. Lorsqu'on nettoyera de vieilles souches cariées, et qu'on enlèvera le terreau et le bois décomposé et pourri qu'elles renferment, pour n'y laisser que le bois sain et vif, on fera bien de tuer les larves semblables à celles des Hannetons que l'on rencontrera. Par cette opération on rendra un peu de santé à l'arbre et on éloignera le moment de sa mort.

—

9. — La Cantharide.

(CANTHARIS VESICATORIA, Fab.)

La Cantharide est un Coléoptère connu à peu près de tout le monde, à cause de sa belle couleur vert-doré, de l'odeur pénétrante qu'elle répand au loin pendant sa vie, et à cause de l'emploi qu'on en fait pour les vésicatoires dans beaucoup de maladies. Il en a été question deux fois dans les petits traités précédents (1) ; c'est pourquoi je m'étendrai peu sur son histoire.

On doit la regarder comme l'un des insectes les plus nuisibles aux lilas, dont elle ronge les feuilles, et comme elle ne se montre qu'en troupes plus ou moins nombreuses et jamais isolément par deux ou trois, elle cause ordinairement beaucoup de ravages sur ces arbustes qu'elle dépouille de leur végétation. Elle parait à la Saint-Jean, vers le solstice d'été. On ignore où sa larve se tient et de quoi elle se nourrit. Elle attaque également la Symphorine à

(1) Insectes nuisibles à l'Homme, aux Animaux domestiques, etc., Insectes utiles à l'homme, etc.; Paris, V. Masson, 1862 et 1866.

grappes et en dévore les feuilles avec non moins d'avidité. Lorsqu'un lilas est envahi par une famille de Cantharides il faut sans retard faire la chasse à ces insectes. Pour cela on étend un drap au pied de l'arbre dès le matin avant le lever du soleil et on secoue la tige et les branches de manière à les faire tomber sur la toile. On les écrase ensuite, à moins qu'on ait la possibilité de les vendre à un pharmacien ; dans ce dernier cas on les ramasse et on les jette dans un vase contenant du vinaigre, où elles sont étouffées. On les fait ensuite sécher au soleil et on les met dans une boite bien fermée et dans un double sac de papier pour les porter chez l'acheteur.

La Cantharide est un Coléoptère hétéromère, de la famille des Vésicants et du genre *Cantharis*, dont le nom entomologique est *Cantharis vesicatoria.*

9. *Cantharis vesicatoria*, Fab. — Longueur, 15 millimètres; largeur, 4 1/2 millimètres. Elle est d'un beau vert-doré ; les antennes sont noires, filiformes, de la longueur de la moitié du corps, composées de onze articles ; la tête a un profond enfoncement entre les yeux ; le corselet est petit, presque carré, inégal en dessus, plus étroit que la tête ; les élytres sont trois fois aussi longues que la tête et le corselet, un peu plus larges que ce dernier à la base, à côtés parallèles, finement granuleuses et arrondies au bout ; le dessous du corps est pubescent ; les pattes sont d'un vert-bleuâtre luisant ; les tarses sont d'un bleu-noirâtre.

—

10. — L'Apion de la Mauve.

(Apion æneum, Schœn.)

La Mauve sauvage *(Malva sylvestris)*, les diverses espèces ou variétés de Mauves que l'on cultive comme plantes d'ornement, la Guimauve *(Althœa officinalis)*, la Rose trémière *(Althœa rosea)*, que l'on voit dans les jardins et les parterres, nourrissent

dans leurs tiges et dans leurs rameaux un petit insecte qui, sans leur faire beaucoup de tort, lorsqu'il y est en faible nombre, leur nuit sensiblement lorsqu'il s'y multiplie avec exagération. La tige de ces plantes renferme à son centre un tuyau médullaire d'un diamètre considérable, ordinairement plein, quelquefois vide au milieu, rempli d'une moelle très blanche, qui sert de nourriture à la larve de ce petit insecte. Si vers le 25 juillet ou le 1er août on fend une tige par le milieu, on voit dans la moelle des galeries plus ou moins droites ou flexueuses, d'un diamètre de 1 à 2 millimètres, se dirigeant vers la circonférence et se rapprochant de l'écorce. Ces galeries aboutissent à une cellule ovale, très propre, qui touche ordinairement à la partie dure et sous-ligneuse de la tige. Cette cellule renferme ou une petite larve blanche ou une petite chrysalide et quelquefois un petit insecte parfait qui vient de subir sa métamorphose et qui est encore tout blanc. Les larves qu'on aperçoit dans les galeries n'ont pas toutes la même taille ; il y en a de plus grandes les unes que les autres, parce qu'elles sont un peu plus âgées. Elles ont de 2 à 3 millimètres de longueur ; elles sont blanches, luisantes, glabres, cylindriques, apodes, formées de douze segments, sans compter la tête qui est ronde, écailleuse, de couleur testacée ; elles se tiennent courbées en arc lorsqu'on les retire de leurs cellules ; les chrysalides sont couchées à nu dans les cellules, et l'on reconnaît à leur rostre long, cylindrique, appliqué contre la poitrine, qu'elles donneront naissance à un Curculionite. L'insecte parfait est blanc à sa naissance et très mou ; il se colore peu à peu, et ses téguments se durcissent ; il s'occupe alors du travail qui doit le mettre en liberté et perce la tige d'un petit trou rond qui lui permet de sortir et de prendre son essor. Au commencement d'août on peut voir des petits trous noirs tout le long de la tige en plus ou moins grand nombre selon la quantité d'insectes qu'elle a nourris. On remarque que celles qui en portent beaucoup jaunissent et sont malades.

Ce petit insecte a le corps piriforme, le corselet conique, la tête prolongée en un rostre long et menu, les antennes droites ter-

minées en massue ovale et pointue. Il se range dans la famille des Porte-bec, la tribu des Orthocères et le genre *Apion*. Son nom entomologique est *Apion œneum*, Schœn,, et son nom vulgaire *Apion bronzé*, *Apion de la Mauve*.

Apion œneum, Schœn. — Longueur, 4 millimètres (rostre compris.) Les antennes sont noires, insérées vers la base du rostre, droites, terminées en massue formée des trois derniers articles ; le rostre est arqué, cylindrique, noir, ponctué ; la tête est noire, ponctuée ; le corselet est presque cylindrique, mais un peu rétréci en devant, noir, ponctué, avec un très court sillon dorsal à la partie postérieure ; les élytres sont ovales, un peu plus larges à la base que le corselet, trois fois au moins aussi longues que ce dernier, d'un vert-obscur ou bronzé, striées, avec les intervalles des stries plans ; dessous et pattes noirs.

Lorsque la femelle de cet insecte a été fécondée et qu'elle éprouve le besoin de pondre, elle perce la tige des mauves avec son rostre effilé et pond un œuf dans le trou. Elle répète cette opération sur différents points, autant de fois qu'elle a d'œufs à déposer. Ces œufs, couvés par la chaleur de l'atmosphère, éclosent, et les larves qui en sortent vivent en mineuses dans la moelle qui leur sert de nourriture.

Elles sont atteintes dans leur gîte par des parasites qui savent percer la tige avec leur tarière, arriver jusqu'à elles et placer un œuf dans leur corps. La larve, sortie de cet œuf, dévore intérieurement la larve du Curculionite, se substitue à elle dans sa cellule, s'y change en chrysalide, puis ensuite en insecte parfait qui perce lui-même sa prison pour se mettre en liberté.

Le premier de ces parasites s'est montré le 2 et le 11 août. Il fait partie de la tribu des Ichneumoniens, de la sous-tribu des Braconites et du genre *Sigalphus*. Il me paraît se rapporter au *Sigalphus striatulus* ; cependant, comme il ressemble beaucoup au *Sigalphus pallipes*, je le décrirai avec un point de doute.

Sigalphus striatulus, N. de E. — Longueur, 2 1/2 millimètres. Il est noir ; les antennes sont noires, filiformes, un peu plus longues que le corps, allant en diminuant de grosseur de la base à l'extrémité, composées de vingt-deux articles dont les dix derniers presque moniliformes ; la tête est subglobuleuse, noire, luisante ; le corselet est noir, luisant, trilobé sur le dos, de la largeur de la tête ; l'écusson est arrondi, noir, luisant ; l'abdomen est noir, ovalaire, subsessile, de la longueur du thorax, formé de trois segments finement striés en dessus et en long ; les pattes sont fauves, avec l'extrémité des cuisses postérieures en dessus, l'extrémité des tibias et les tarses de la même paire noirs ; la base du premier article de ces derniers est fauve ; les ailes sont hyalines et dépassent l'abdomen ; le stigmate est noir et les nervures fines et pâles ; les supérieures sont pourvues d'une cellule radicale courte, lancéolée et de deux cellules cubitales, dont la première reçoit la nervure récurrente ; la tarière de la femelle est un peu courbée et de la longueur de l'abdomen.

Un second parasite du même Apion s'est montré le 30 août ; c'est un Chalcidite du genre *Pteromalus*, dont la larve a dévoré celle du Curculionite. Il présente beaucoup de ressemblance avec l'espèce appelée *Pteromalus Larvarum*, N. de E.; mais je n'affirme pas qu'il soit absolument le même.

Pteromalus Larvarum, N. de E. — Longueur, 2 1/2 millimètres. Il est d'un vert-doré brillant ; les antennes sont noires à premier article d'un blanc-jaunâtre depuis la base jusqu'aux deux tiers de la longueur ; la tête est ponctuée, d'un vert-doré ; les yeux sont bruns (mort) ; le thorax est vert-doré, ponctué, à sutures dorsales apparentes ; l'écusson est grand, arrondi à l'extrémité, de la même couleur et ponctuation que le corselet ; l'abdomen est d'un vert-doré lisse, à nuance violacée sur le dos, marqué d'une tache jaunâtre près de la base en dessus, lisse et brillant ; en dessous la tache est d'un blanc-jaunâtre à la base ; les pattes sont d'un blanc-jaunâtre, à hanches vertes ; les ailes sont

hyalines, dépassant un peu l'abdomen avec la nervure et le rameau stigmatique bruns.

La femelle est d'une couleur vert-bronzé ; ses antennes sont entièrement noires et son abdomen n'est pas taché de jaune.

—

11. — Le Charançon de la Renouée.

(PHYTONOMUS POLYGONI, Sch.)

M. le Dr Boisduval, dans son *Entomologie horticole*, signale le *Phytonome de la Renouée* comme un insecte nuisible aux œillets. Il n'est pas rare, dit-il, de voir chez les fleuristes des tiges d'œillets qui languissent, jaunissent et finissent par se dessécher sans pouvoir donner de fleurs. Cette maladie est produite par la petite larve de ce Phytonome, qui creuse la tige et détruit toute la la partie médullaire.

Je n'ai pas eu l'occasion d'observer cette larve, ce qui m'empêche de la décrire et d'indiquer les époques de ses métamorphoses en chrysalide et en insecte parfait. Je ferai remarquer que sa manière de vivre est bien différente de celle de la larve de son congénère, le *Phytonomus rumicis*, laquelle se tient en plein air sur les feuilles des *Patiences*, qu'elle broute pour se nourrir.

Quant à l'insecte parfait, il se classe dans la famille des Portebec, la tribu des Gonatocères, la sous-tribu des Cléonites et le genre *Phytonomus*. Son nom entomologique est *Phytonomus polygoni*, et son nom vulgaire *Charançon de la Renouée*, *Charançon du Polygonum*.

11. *Phytonomus Polygoni*, Sch. — Longueur, 6 millimètres (rostre non compris.) Il est grisâtre ; le rostre est gris, deux fois aussi long que la tête, un peu courbé, ayant une ligne longitudinale blanche ; les antennes sont grises, coudées ; le premier article en massue atteint presque les yeux ; le premier du fémicule

est épais, allongé; ceux de trois à sept sont courts, en nœuds; la massue est ovale, oblongue; les scrobes ou sillons antennaires sont obliques, un peu fléchis en dessous; le corselet est subglobuleux, coupé droit en devant et en arrière, gris, marqué de trois raies longitudinales blanches, les élytres sont plus larges que le corselet à la base, quatre fois aussi longues que ce dernier, arrondies aux épaules, à côtés parallèles, atténuées et arrondies en arrière, de couleur cendrée, avec trois raies longitudinales, l'une noire le long du bord externe et deux brunes au milieu; les pattes sont grises et les cuisses un peu renflées.

—

12. — Le Rongeur de la Clématite.

(Bostrichus bi-spinus, Fab.)

La Clématite des haies (*Clematis vitalba*) ne se trouve guère dans les jardins et les parterres que pour y couvrir un mur ou cacher des rochers. Ses graines à longue queue plumeuse font un assez bel effet au commencement de l'automne en couvrant la plante de panaches blancs et nombreux. Cette plante est caustique, vésicante et on peut ouvrir un cautère avec son écorce; elle est un purgatif violent et dangereux; elle porte le nom vulgaire d'*herbe aux gueux*, parce que certains mendiants s'en sont servis pour produire des plaies sur les membres, afin d'exciter la commisération des passants.

Les tiges et les branches de la Clématite, lorsqu'elles sont malades ou nouvellement coupées et séparées du tronc, sont rongées par un petit Coléoptère qui y produit un notable dégât. Je n'ai pas eu l'occasion d'observer ses larves et de voir le travail qu'elles font sous l'écorce, et il est très probable qu'elles ressemblent à celles de tous les autres Bostriches et creusent sous l'écorce et dans l'aubier des galeries dont le déblai les nourrit. Si l'on examine,

dans les mois d'août et de septembre et même au commencement du printemps, une branche de Clématite sèche, ou coupée depuis un an, qui a été envahie par cet insecte, on remarque que l'écorce est percée d'une multitude de petits trous ronds par lesquels se tamise une poudre fine de bois; qu'elle ne tient presque plus au bois et s'en détache très facilement ; que la surface de ce dernier est creusée de plusieurs canaux droits de même largeur partout et dirigés dans le sens des fibres, et l'on trouve ordinairement un insecte dans l'un d'eux, mais il n'y en a pas dans tous. Outre ces galeries droites, longitudinales, on en remarque d'autres imprimées dans le bois, qui sont courbes et qui tournent en hélice allongée autour de la branche. Quelques-unes des galeries droites et ordinairement celles en hélice se terminent à un trou de même diamètre qu'elles, qui pénètre jusqu'au centre, où il aboutit à une galerie centrale droite, peu longue, à l'extrémité de laquelle on trouve l'insecte parfaitement coloré ou n'ayant encore qu'une nuance fauve-pâle comme s'il était récemment né. On rencontre aussi, dans ces galeries centrales, dans la cellule où devrait se trouver un insecte parfait, si toutefois on fait cette recherche au mois de septembre, la chrysalide d'un petit Chalcidite provenant d'une larve qui a dévoré celle du Rongeur.

Il semble, d'après ces faits, que la femelle du Rongeur creuse sous l'écorce de la Clématite une galerie en hélice dans laquelle elle pond ses œufs; que les petites larves qui en sortent s'ouvrent des canaux longitudinaux et droits dont le déblai les nourrit ; qu'arrivée au terme de sa croissance chacune d'elles entre dans le bois jusqu'à l'axe médullaire et y pratique une cellule dans laquelle elle subit ses transformations ; que les insectes parfaits, après leur sortie de la branche, y rentrent bientôt, y creusent des galeries longitudinales pour se nourrir, et effacent alors celles creusées primitivement par les larves. C'est dans ces canaux qu'ils trouvent un refuge contre le mauvais temps et les rigueurs de l'hiver.

L'insecte parfait est un Coléoptère de la famille des Xylophages, de la tribu des Scolytides et du genre *Bostrichus*. Son nom ento-

mologique est *Bostrichus bi-spinus*, et son nom vulgaire *Bostriche bi-épineux*, *Rongeur de la Clématite.*

12 *Bostrichus bi-spinus*, Fab.— Longueur, 2 1/2 millimètres. *Mâle.* Il est cylindrique, d'un brun-foncé, un peu velu ; la tête est noire, rentrée dans le corselet ; les antennes sont de la longueur de la tête, d'un brun-jaunâtre, terminées en massue conique ; le corselet est noirâtre, sub-cylindrique, à peu près aussi long que large, légèrement resserré entre les élytres, ponctué, garni de poils sortant des points ; les élytres sont de forme cylindrique, d'un brun-marron, aussi larges que le corselet à la base, deux fois aussi longues, ponctuées, avec des poils sortant des points enfoncés qui sont rangés en stries le long de la suture ; l'extrémité est tronquée obliquement, ayant une excavation profonde dans la troncature, et deux dents aiguës dans le haut ; les pattes sont fauves, avec les articulations brunâtres.

Femelle. Elle est semblable au mâle, mais l'extrémité des élytres n'est pas armée de dents.

Il est à remarquer que dans le mois de septembre on ne trouve que des femelles cachées dans les branches sèches de la Clématite, au moins je n'y ai rencontré que ce sexe. C'est là qu'elles passent l'hiver; elles en sortent pour travailler à une nouvelle génération au printemps suivant.

Le *Bostrichus bi-spinus* n'est pas le seul insecte que l'on trouve dans les galeries sous-corticales de la Clématite ; on y rencontre encore un petit Coléoptère allongé, linéaire, déprimé, qui est un ennemi redoutable de ce Rongeur. Sa forme étroite, aplatie, lui permet de s'insinuer dans les galeries, de les parcourir et de saisir les larves et les chrysalides qui les habitent et de les manger. Sa larve se tient aussi dans les mêmes galeries et fait, de son côté, la chasse aux larves du *Bostrichus* pour s'en nourrir. Dans les branches sèches, qui ne contiennent ni larves, ni chrysalides du Rongeur, il attaque probablement l'insecte parfait et parvient à le

vaincre, quoiqu'il soit solidement cuirassé, car il a besoin de nourriture pour soutenir ses forces jusqu'au moment où le froid vient l'engourdir. Je n'ai pas vu la larve de cet insecte et ce n'est que sur le témoignage d'autrui que je parle de ses habitudes.

Il est classé dans la famille des Platysomes et dans le genre *Lœmophlœus*. Son nom entomologique est *Lœmophlœus clematidis* et son nom vulgaire *Lœmophlée de la Clématite*.

Lœmophlœus clematidis, Herich. — Longueur, 2 3/4 millimètres ; largeur, 2/3 millimètres. Il est d'un brun-fauve ; les antennes sont d'un fauve-brun, droites, à peu près de la longueur de la tête et du corselet, filiformes, un peu épaisses, composées de onze articles presque globuleux, dont le premier est plus gros que les suivants et les trois derniers un peu plus gros que les précédents ; la tête est allongée, ovalaire, ayant le devant d'un fauve-noirâtre chagriné, le derrière d'un fauve-lisse ; le corselet est de la largeur de la tête, en parallélogramme déprimé, plus long que large, d'un fauve-brun, ponctué ; les élytres sont de la largeur du corselet, deux fois aussi longues, à côtés parallèles, arrondies au bout, de la même couleur que le corselet, striées, avec les intervalles des stries plans. Les pattes sont courtes, d'un fauve-brun, à cuisses renflées.

—

13. — La Saperde pupillée.

(Saperda pupillata, Dej.).

Le Chèvrefeuille des jardins *(Lonicera caprifolium)* est souvent envahi par une multitude de Pucerons qui font de cet arbuste d'ornement un objet dégoûtant. Cet envahissement est probablement un indice d'affaiblissement du végétal, et la cause en pourrait bien résider dans un insecte qui vit dans les branches de deux ou trois ans, qui en ronge la moelle pour se nourrir, qui y creuse de longues galeries longitudinales, qui altèrent la branche, la

font languir pendant plusieurs années avant d'occasionner sa mort. L'insecte dangereux pour le chèvrefeuille est une larve de Coléoptère longicorne, qui grandit assez lentement, car elle met au moins deux ans à acquérir toute sa croissance et à se changer en insecte parfait. Si, dans le mois de novembre, on émonde un chèvrefeuille et si on examine les vieilles branches enlevées ou celles qu'on épargne, on verra sur quelques unes des trous ronds, dont le contour est noirâtre. Il y a assez souvent deux trous sur la même branche, éloignés l'un de l'autre, et même trois, selon sa longueur. En fendant ces branches dans le sens longitudinal on remarquera que leur intérieur est creux, que la moelle a disparu et que le canal qui la contenait est changé en une galerie à parois noirâtres. On pourra encore remarquer que le trou se trouve à peu près au milieu d'une partie vide, bourrée aux deux extrémités par un tampon de fibres de bois pressées et serrées. Toutes les branches percées ne renferment plus l'insecte qui a vécu dans la galerie ; il en est sorti par l'ouverture qu'il a pratiquée lui-même pour se mettre en liberté. Si l'on fend des branches intactes, on en trouve dont le canal médullaire est plein et qui sont très saines et d'autres dans lesquelles on voit une larve blanche, allongée, logée dans ce canal, qu'elle déblaie en rongeant la moelle et le vidant. On peut remarquer, en explorant différentes branches, qu'il y a des larves de deux tailles très inégales, des petites et des grandes ; ce qui porte à penser que les premières sont de l'année et les secondes de l'année précédente, ou peut-être plus âgées. Celle que j'ai examinée le 15 octobre a 12 millimètres de longueur. Elle est à peu près cylindrique. La tête est plus petite que le premier segment dans lequel elle peut se retirer, elle est écailleuse et jaunâtre ; les mandibules sont fortes, cornées et noirâtres ; le labre est brun. Le premier segment du corps est grand, plus gros que la tête et les autres segments ; sa surface est comme écailleuse, luisante, blanchâtre et couverte d'une granulation cornée sur toute sa partie postérieure, dont les grains sont d'autant plus spinuleux qu'ils sont plus en arrière ; ces grains sont

roux. Le deuxième segment est très petit, ainsi que le troisième. Les suivants sont plus longs, égaux, et le dernier est un bouton plus petit que le dernier segment. Leur nombre est de 13 en tout, non compris la tête. Il n'y a pas de pattes apparentes ; mais le dos et le ventre des segments peuvent s'élever en forme de mamelons qui aident à la progression de la larve dans sa galerie. On peut remarquer un stigmate de chaque côté du premier segment, près de la suture avec le deuxième, plus gros que les autres qui sont marqués par des points jaunâtres au nombre de 8 paires. Tous les segments sont séparés par des étranglements profonds. Cette larve m'a paru être à sa deuxième année, car il y en avait de beaucoup plus petites à la même époque. Ces larves, en avançant, laissent derrière elles leurs excréments mêlés à des débris de moëlle et de fibres ligneuses. Lorsqu'elles sont parvenues à toute leur taille, vers la fin de novembre, elles bourrent les deux extrémités de la cellule dans laquelle elles veulent se changer en chrysalide, en pressant et tassant des fibres qu'elles détachent des parois de leur logement et restent au repos jusqu'au retour du printemps. Elles se changent en chrysalide en avril et l'insecte parfait perce la branche et se met en liberté à la fin de mai ou au commencement de juin.

Il entre dans la famille des Longicornes, dans la tribu des Lamiaires, et dans le genre *Saperda*, qui a été divisé en deux parties, dont l'une a conservé l'ancien nom et la deuxième a reçu celui de *Oberea*. Son nom entomologique est aujourd'hui *Oberea pupillata* et son nom vulgaire *Saperde pupillée* ou *Saperde du Chèvrefeuille*.

13. *Saperda (Oberea) pupillata*, Dej. — Longueur, 14 millimètres ; largeur, 3 millimètres. L'insecte est de forme cylindrique, allongée ; les antennes sont noires, filiformes, un peu moins longues que le corps, formées de onze articles, dont le premier plus gros que les autres ; la tête est noire, transverse, ponctuée ; le labre est brun, les mandibules sont noires et les palpes jaunes ;

les yeux sont noirs, non échancrés ; le corselet est court, cylindrique, jaune, marqué d'un point noir de chaque côté ; la poitrine porte deux taches noires, allongées, pointues de chaque côté ; les élytres sont noires, un peu plus larges que le corselet à la base, quatre fois aussi longues que la tête et le corselet, à côtés parallèles, fortement ponctuées, marquées d'une tache jaune scutellaire et échancrées à l'extrémité ; l'abdomen est jaune et présente, en dessous, trois grandes taches à la base formant une bande longitudinale, puis deux petites taches noires à l'extrémité ; l'anus est noir ; les pattes sont jaunes.

Il est vraisemblable que la femelle pond ses œufs sur les branches du chèvrefeuille, soit dans les fissures, soit au point d'insertion des rameaux.

—

14. — Le Criocère du Lys.

(CRIOCERIS MERDIGERA, Lat.).

Le Lys blanc *(Lilium candidum)* se voit dans tous les jardins et les parterres dont il fait l'ornement par l'éclat, la grandeur et l'odeur suave de ses fleurs. Cette belle plante est exposée aux ravages d'un petit insecte qui, lorsqu'il s'y multiplie, en dévore les feuilles, les salit et en fait un objet de dégoût ; il attaque aussi les fleurs. Dès les premiers jours de mai, dans certaines années, un peu plus tard ordinairement, on remarque sur les feuilles du lys des petits paquets d'ordure noire et humide qui grossissent peu à peu et qui ne sont pas entièrement fixés à la même place, mais qui se meuvent lentement, laissant sous eux la plante rongée ou percée. Si on enlève ce petit tas d'ordure on trouve dessous une larve d'un rouge-jaunâtre qui broute la feuille et se recouvre de ses excréments. Son anus est tellement placé que les matières qui en sortent, au lieu de tomber à terre, s'arrêtent sur son dos et sont continuellement poussées en avant, du côté de la tête, par celles qui viennent ensuite ; en sorte que la larve se trouve, en très peu de temps,

chargée d'une épaisse couche de ses excréments. Il paraît que cette couverture lui est nécessaire pour se garantir contre la chaleur du soleil et l'impression de l'air ; peut-être aussi la préserve-t-elle de l'atteinte des parasites qui cependant savent bien la blesser.

Cette larve provient d'un œuf pondu par l'insecte femelle, qui le colle sur une feuille de lys. Après son accouplement, qui dure au moins une heure, elle place ses œufs au nombre de sept ou huit dans le voisinage l'un de l'autre sur la même feuille, puis elle va sur d'autres feuilles achever sa ponte. Les œufs sont petits, oblongs, rougeâtres, enduits d'un liquide visqueux qui les colle à la feuille à leur sortie du corps. Au bout de quinze jours environ, selon la chaleur de l'atmosphère, les petites larves en sortent, se mettent à brouter les feuilles et à se recouvrir de leurs excréments. Elles arrivent au terme de leur croissance à la fin de mai et au commencement de juin. Lorsqu'elles sont arrivées à ce terme elles ne mangent plus, ne rendent plus d'excréments, et leur couverture se dessèche et tombe. Elles sont alors sèches et d'un rougeâtre-pâle ou d'un blanc-verdâtre livide. Elles ont 8 millimètres de longueur. Elles sont un peu atténuées en devant, c'est-à-dire qu'elles vont un peu en grossissant de la tête à l'extrémité opposée ; leur tête est noire, luisante, petite et ronde ; on y distingue deux petites mandibules et deux petites antennes coniques. Le corps est formé de douze segments peu distincts, dont le premier est noir, et dont le dernier porte en dessous un mamelon rétractile qui sert à la stabilité de l'insecte. Les pattes sont noires, attachées aux trois premiers segments. On voit de chaque côté du corps une sorte de bourrelet peu saillant, interrompu à chaque segment, sur lequel sont les stigmates marqués par un très petit point noir. Ils sont au nombre de neuf paires dont la première sur le premier segment, la deuxième sur le quatrième segment, et la troisième sur le cinquième.

Cette larve est très lourde et ne marche qu'en reculant pour chercher une nouvelle nourriture, lorsqu'elle a brouté celle qui est sous sa bouche. Parvenue au dernier terme de sa croissance, elle

se débarrasse de sa couverture protectrice et séchée, elle descend de la plante sur laquelle elle a vécu et s'enfonce dans la terre, où elle s'enferme dans une coque formée de parcelles de terre liées ensemble par un liquide visqueux qu'elle rend par la bouche ; la coque est grossière à l'extérieur, mais lisse comme du satin à l'intérieur. La larve s'y change bientôt en chrysalide, et l'insecte parfait sort de terre environ trois semaines après, c'est-à-dire vers le commencement de juillet, pour produire une seconde génération qui passe l'hiver en terre et se montre au commencement de mai.

Ce petit Coléoptère fait partie de la famille des Cycliques, de la tribu des Eupodes et du genre *Crioceris*. Son nom entomologique est *Crioceris merdigera*, Lat., et son nom vulgaire *Criocère du Lys*.

14. *Crioceris merdigera*, Lat. — Longueur, 7 millimètres ; largeur, 3 1/2 millimètres. Les antennes sont noires, filiformes, composées de onze articles, longues de la moitié du corps ; la tête est noire, transverse, rétrécie en arrière en forme de cou ; les yeux sont très saillants, échancrés ; le corselet est rouge, sub-cylindrique, de la largeur de la tête, avec un enfoncement de chaque côté ; l'écusson est petit et noir ; les élytres sont deux fois aussi larges que le corselet à la base, quatre fois aussi longues que ce dernier, à côtés parallèles, arrondies en arrière, d'un beau rouge, marquées de points enfoncés rangés en stries ; les pattes et le dessous sont noirs.

Les larves du Criocère du Lys sont exposées aux attaques d'un Ichneumonien, qui parvient à introduire un œuf dans le corps de chacune de celles qu'il atteint. Je conjecture qu'il les blesse dans le moment où elles ont quitté leur couverture et qu'elles montrent leur corps à nu. La larve parasite se nourrit de celle du Criocère pendant qu'elle est renfermée dans sa coque, se change en chrysalide dans cette coque, et l'insecte parfait se montre dès le 1er mai.

Ce parasite a attaqué les larves de la seconde génération. Il se rapporte au genre *Campoplex*, et me paraît être le *Campoplex errabundus*, Grav.

Campoplex errabundus, Grav. — Longueur, 6-7 millimètres. Il est noir ; les antennes sont noires, filiformes, moins longues que le corps, courbées à l'extrémité ; la tête, les mandibules, les palpes sont noirs ; ces derniers, bruns à l'extrémité ; le thorax est noir, le métathorax arrondi en dessus, coupé droit en arrière, avec des lignes suturales saillantes à ses diverses régions ; l'abdomen est deux fois aussi long que le thorax, un peu comprimé à l'extrémité, paraissant en massue, vu de côté ; le premier segment forme un pédicule noir, renflé à son extrémité, qui est fauve ; les deuxième et troisième segments sont fauves, le quatrième est fauve à la base, brunissant à l'extrémité, les autres sont noirs ; les pattes sont fauves, à hanches noires ; les trochanters sont noirs, à extrémité fauve ; les ailes sont hyalines, atteignant à peu près l'extrémité de l'abdomen, à côtes et nervures noires ; l'aréole est petite, triangulaire, sessile ; la tarière est noire, très courte, dépassant à peine l'extrémité de l'abdomen.

Je n'ai pas vu le mâle. Il n'a paru que la femelle dans mon bocal d'éducation.

Le Criocère du Lys se porte aussi sur le lys Martagon, et probablement sur les autres espèces de ce genre pour en ronger et salir les feuilles, et même assez souvent les fleurs.

—

15 et 16. — **Les Altises de la Mauve.**

(ALTICA FULVIPES, Fab. ; — FUSCIPES, Fab.)

Les différentes espèces de Mauves indigènes, que l'on cultive dans les jardins et les parterres pour leur ornement, la guimauve (*Althea officinalis*), la mauve trémière (*Althea rosea*), sont fort

exposées aux atteintes de petits Coléoptères de la famille des Cycliques, de la tribu des Galérucites et du genre *Altica*, que l'on nomme *Altica fulvipes* (Altise à pieds fauves) et *Altica fuscipes* (Altise à pieds bruns.) Ces petits insectes se montrent à la fin de mai et durent pendant tout l'été ; on les trouve en juillet et en août. Ils se tiennent sur les feuilles des plantes, qu'ils rongent pour se nourrir. Ils les percent d'une multitude de trous et les détruisent en partie, et comme ils y sont ordinairement en grand nombre, ils y causent des dégâts très sensibles. Ils s'accouplent sur les feuilles, et la femelle va pondre ses œufs dans la terre, dans le voisinage de la plante sur laquelle elle a vécu. Fondras a observé et décrit la larve de l'*Altica fuscipes*. Suivant cet entomologiste, elle est jaune, lisse, brillante, formée de douze segments sans compter la tête qui est d'un jaune un peu plus foncé que le corps, pourvue de deux mâchoires brunes, de deux petites antennes très courtes, transparentes ; elle est oblongue, et le vertex porte une légère échancrure triangulaire, bordée de brun à sa partie postérieure. Les anneaux du corps présentent un poil raide de chaque côté; les trois premiers sont pourvus chacun d'une paire de pattes, qui paraissent divisées en quatre articles, avec un crochet terminal ; le dernier porte en dessous un mamelon anal rétractile, faisant l'office d'une septième patte servant à la progression.

Ces larves se cachent dans la terre pendant le jour ou sous les débris des divers végétaux dont elles se nourrissent ; on ne les voit jamais sur les plantes. Les œufs d'où elles sortent sont ovales, jaunes, beaucoup plus courts que ceux de l'*Altica oleracea*. La femelle les dépose dans le terreau.

Il est très vraisemblable que la larve de l'*Altica fulvipes* ressemble à celle que l'on vient de décrire, parce que ces deux insectes parfaits font partie du genre *Podagrica*, qui est l'un de ceux dans lesquels on a divisé l'ancien genre *Altica*, excessivement nombreux en espèces. Les Altises du genre *Podagrica* ont les an-

tennes formées de onze articles, le corps ovale, assez épais; elles présentent deux petites fossettes à la partie postérieure du corselet, une de chaque côté; leurs cuisses postérieures sont médiocrement renflées et elles sautent moins lestement que la plupart des autres Altises. Elles vivent toutes sur différentes espèces de Mauves.

15. *Altica* (*podagrica*) *fulvipes*, Fab. — Longueur, 4 millim.; largeur, 2 millim. Les antennes sont filiformes, presque de la moitié de la longueur du corps, brunes, avec les quatre premiers articles fauves; la tête, les mandibules, les palpes sont fauves; les yeux sont noirs; le corselet est plus large que la tête, transversal, fauve, à côtés arrondis, légèrement rebordés et crénelés; il est droit en devant et un peu arrondi en arrière et présente deux fossettes en arrière près du bord postérieur; les élytres sont un peu plus larges que le corselet, trois fois aussi longues, ovées, d'un vert-bleuâtre, ponctuées d'une multitude de petits points rangés quelquefois en lignes longitudinales; les pattes sont fauves et le dessous noir.

Cette espèce se trouve abondamment sur la guimauve et la mauve trémière.

16. *Altica* (*podagrica*) *fuscipes*, Fab. — Longueur, 2 1/2 à 3 millimètres; largeur, 1 1/2 millim. Les antennes sont brunes, filiformes, avec les quatres premiers articles bruns; la tête et le corselet sont ferrugineux, brillants; ce dernier finement pointillé; les deux fossettes touchent le bord postérieur; les yeux sont noirs; les élytres sont un peu plus larges que le corselet à la base, trois fois plus longues que ce dernier, ovées, d'un vert-bronzé métallique, marquées chacune de neuf stries de points enfoncés; le dessous du corselet est ferrugineux-obscur; le dessous de l'abdomen est noir, ponctué; l'anus est fauve.

Cette espèce se trouve sur la mauve trémière et sur la mauve commune (*Malva sylvestris.*)

—

17. — L'Altise pied-noir.

(ALTICA NIGRIPES, Panz.).

L'Altise pied-noir est un très petit Coléoptère qui produit beaucoup de dégâts dans les jardins lorsqu'il s'y trouve en grand nombre. Il se montre au printemps et se jette sur les navets, les radis et les capucines, dont il dévore les feuilles. Lorsqu'il est abondant et que son apparition coïncide avec la première pousse de ces plantes il les dévore jusqu'à la racine et les fait périr. On ne connaît pas sa larve ; on ne sait où elle se tient, ni de quoi elle se nourrit et, malgré qu'elle soit dans nos jardins et, pour ainsi dire, sous nos pieds, on n'est pas encore parvenu à la découvrir, ce qui tient probablement à ce qu'elle est petite, qu'elle vit dans la terre et qu'elle ne nous cause aucun dommage sensible. C'est l'insecte lui-même qui est nuisible et contre lequel nous n'avons aucun moyen assuré de défense. On n'en parle ici que parce qu'il dévore les feuilles de la capucine, plante qui orne nos parterres et nos jardins en même temps qu'elle est utile dans la cuisine. Ses belles fleurs jaunes ou d'un rouge-orange couronnent et parent nos salades, et ses fruits, confits dans le vinaigre, remplacent les cornichons.

L'insecte fait partie de la famille des Cycliques, de la tribu des Galérucites et du genre *Altica*. Ce genre, étant fort nombreux en espèces, a été partagé en plusieurs autres, d'après des caractères pris sur les insectes eux-mêmes. Il entre dans celui de *Phyllotreta*. Son nom entomologique est *Phyllotreta nigripes*, Panz., et son nom vulgaire *Altise pied-noir*. On lui donne aussi le nom de *Phyllotreta Lepidii*, sous lequel l'on décrit plusieurs entomologistes célèbres.

17. *Altica* (*phyllotreta*) *nigripes*, Panz. — Longueur, 1 1/2 millim.; largeur, 1 millim. Elle est entièrement d'un vert-bronzé, brillant, souvent avec des reflets bleuâtres; le corselet est quel-

quefois cuivreux ; le corps est oblong, un peu déprimé ; les antennes sont filiformes, de la longueur de la moitié du corps, d'un noir de poix, composées de onze articles ; le labre est d'un bronzé-cuivreux ; les mandibules et les palpes sont brunâtres ; le corselet est deux fois aussi long que large, coupé droit en devant, un peu sinueux en arrière, à côtés arrondis, convexe en dessus et couvert de petits points, comme la tête ; l'écusson est très petit, arrondi, cuivreux ; les élytres sont cinq fois aussi longues que le corselet, un peu plus larges que lui à la base ; peu convexes, à côtés modérément arqués, obtusément arrondies à l'extrémité, ponctuées comme le corselet ; les pattes sont noires de poix ; les cuisses postérieures sont renflées, d'un noir-bronzé ; le premier article des tarses postérieurs a le tiers de la longueur du tibia, qui n'est pas sillonné en dessous pour le recevoir.

Cette Altise, comme toutes les espèces de ce genre, saute très lestement et fort loin et se dérobe ainsi à la main qui veut la saisir. Cette faculté dépend de leurs cuisses postérieures très grosses renfermant des muscles puissants faisant l'office de ressort.

On tâche de préserver les jeunes plants de radis, navets, capucines, en les arrosant avec de l'eau dans laquelle on délaye de la suie, ou en les poudrant de cendres lessivées.

—

18. — Le Perce-Oreille.

(Forficula auricularia, Lin.).

Le Perce-Oreille est un insecte connu de tout le monde et qui cause souvent de grands ravages dans les jardins et les parterres, en rongeant les boutons des pêchers en espaliers, les tiges des œillets, les jeunes pousses des dahlias, et d'autres jeunes plantes ; il attaque aussi les fruits mûrs, tels que : les abricots, les prunes, les pêches et les poires. Comme il cause du dommage à différentes catégories de végétaux, son histoire doit se trouver dans les traités

particuliers qui ont pour but de signaler les insectes nuisibles à chacune d'elles; c'est pourquoi je la reproduis ici.

Les Perce-Oreilles s'accouplent au milieu de l'automne et la ponte a lieu seulement au printemps suivant. La femelle dépose ses œufs par tas de quinze à vingt-cinq sous les écorces soulevées des arbres ou sous les pierres; ces œufs sont blancs et éclosent au bout d'un mois environ. Les petits, en naissant, sont d'un blanc étiolé et ne commencent à prendre leur couleur brune qu'après le premier changement de peau. La femelle ne quitte pas ses œufs, ni ses petits nouvellement nés; elle veille sur les uns et sur les autres, probablement pour les préserver de la voracité des autres insectes, ce qui a fait dire à quelques observateurs superficiels qu'elle couvait ses œufs. Les petits grandissent pendant l'été et parviennent à leur état adulte vers le milieu de l'automne. Après leur avant-dernier changement de peau ils acquièrent des moignons d'ailes et passent à l'état de nymphes pendant lequel ils courent et mangent comme ils le faisaient auparavant.

Les Perce-Oreilles sont nocturnes et volent très bien le soir lorsqu'ils veulent se transporter d'un lieu à un autre. Ils sont rarement isolés dans tous les âges de leur vie; ils sont presque toujours en petites sociétés. Pendant le jour ils restent cachés dans les fruits, sous les écorces soulevées des arbres, sous les caisses des jardins, sous les pierres. Ils aiment aussi se poser au centre des fleurs en ombelles.

Cet insecte est classé dans l'ordre des Orthoptères, dans la famille des Coureurs et dans le genre *Forficula*. Son nom entomologique est *Forficula auricularia*, et son nom vulgaire *Perce-Oreille*.

18. *Forficula auriculiaria*, Lin. — Longueur, 20 millim. Il est d'un brun plus ou moins clair; les antennes sont filiformes, plus longues que la moitié du corps, formées de quatorze articles, et roussâtres; la tête est roussâtre; le corselet est noirâtre, bordé

de blanc-jaunâtre; les élytres sont brunes, très courtes, avec les côtés d'un jaune-testacé pâle; l'abdomen est d'un brun foncé; le dernier segment est muni sur les côtés d'un tubercule en pointe à la base des pinces et deux autres plus petits à l'extrémité; les pinces du mâle sont grandes, rousses, et brunes à l'extrémité, très arquées et armées de deux fortes dents à leur base; celles de la femelle sont plus petites, sans dents, finement crénelées et peu courbes; les pattes sont d'un jaune pâle, avec les tarses de trois articles; Les ailes sont hyalines; elles sont pliées en long, en éventail, et ensuite deux fois en travers, et débordent un peu les élytres.

Les jardiniers ont inventé plusieurs moyens pour prendre les Perce-Oreilles. Les uns emploient des ergots de mouton; les autres des tiges creuses de roseau ou de quelque grand ombellifère; d'autres font des petits fagots avec de la paille et des brindilles, qu'ils suspendent le long des espaliers ou autour des œillets et des dahlias. Dès que le jour commence à paraître, ces insectes, qui fuient la lumière, viennent se réfugier dans ces abris. Il suffit alors de secouer ces piéges pour faire tomber les Perce-Oreilles, que l'on peut alors écraser.

—

19. — La Cigadelle du Rosier.

(TYPHLOCYBA ROSÆ, Ger.).

Pendant l'été et l'automne on voit fréquemment les feuilles des rosiers devenir blanchâtres en dessus, se marbrer irrégulièrement de taches indéterminées, qui couvrent plus ou moins complétement la surface supérieure. Cet accident ou cette maladie, que l'on pourrait appeler la *panachure*, n'affecte pas le dessous de la feuille, qui ne change pas de couleur; mais on ne saurait douter qu'ainsi atteinte la feuille n'ait perdu sa propriété respiratoire, au moins en grande partie, et que le rosier n'en soit affecté. Cette altération est due à un très petit insecte de couleur blanche, de forme allongée,

qui se tient sur le revers des feuilles, qui introduit son petit bec dans leur tissu et qui pompe, pour se nourrir, la sève contenue dans leur parenchyme. Lorsqu'il est nombreux il les dessèche et par là il cause un dommage réel à l'arbuste. On l'y voit sous ses trois formes de larve, de nymphe, et d'insecte parfait, ayant toujours la même couleur blanche.

Les larves sont fort petites et demeurent en troupe dans le voisinage les unes des autres. Elles sont presqu'immobiles et tiennent constamment leur petit bec enfoncé dans la feuille pour en sucer la sève. Elles ont une tête distincte pourvue de deux antennes très courtes; le corselet et l'abdomen se font suite sans incision sensible, et elles ont six pattes. Lorsqu'elles ont un peu grandi on voit le corselet se dessiner et présenter de chaque côté un petit bouton qui est le rudiment des ailes. Dans cet état elles restent encore sur la surface inférieure, mais elles changent quelquefois de place et cessent rarement de pomper leur nourriture. Ayant achevé de prendre leur accroissement sous la forme de nymphe elles changent de peau pour la dernière fois et deviennent des insectes pourvus de quatre ailes et en état de propager leur espèce. Sous ce nouvel état ils ne cessent pas de pomper la sève, mais ils courent, sautent et volent de feuille en feuille; ils sont fort agiles et échappent avec prestesse à la main qui veut les saisir.

Ce petit insecte fait partie de l'ordre des Hémiptères, de la section des Homoptères, de la famille des Cicadaires, de la tribu des Cigadelles et du genre *Typhlocyba*. Son nom entomologique est *Typhlocyba rosæ*, et son nom vulgaire *Cygadelle du Rosier*.

19. *Typhlocyba Rosæ*, Lin. — Longueur, 3 mil. Elle est étroite, allongée, presque cylindrique, d'un jaune très pâle ou blanche sans aucune tache ; les antennes sont sétacées, insérées à la partie inférieure de la tête, formées de trois articles dont le dernier est une soie simple, très fine ; le bec est formé par le prolongement du front; il est appliqué contre la poitrine dans le repos ; les yeux

sont grands et noirâtres; les stemmates ou les yeux lisses manquent; la tête est arrondie en devant et saillante, concave en arrière; le corselet est carré et l'écusson triangulaire; l'abdomen est presque cylindrique, de la longueur de la tête et du corselet; les élytres et les ailes sont à peu près de même consistance; elles se roulent sur l'abdomen qu'elles dépassent; les premières sont un peu jaunes à la base et presque hyalines à l'extrémité; les secondes sont hyalines; les pattes sont de la couleur générale, les postérieures sont plus longues que les autres et épineuses.

Cet insecte pond ses œufs sur le revers des feuilles des rosiers. On le rencontre aussi sur les feuilles de pommier et surtout sur celles du charme, et c'est pour cette dernière raison que Geoffroy, dans son *Histoire des Insectes des environs de Paris*, l'a nommée la *Cigadelle des Charmilles*.

Cette Cigadelle n'est nuisible au rosier que lorsqu'elle s'y trouve en grand nombre et qu'elle en panache ou blanchit toutes les feuilles. Si l'on veut essayer de la détruire il faut attaquer ses larves et ses nymphes en les soumettant à des fumigations de soufre, de tabac ou en les aspergeant avec une décoction de tabac, une dissolution de chaux vive, de potasse, ou de toute autre liqueur insecticide.

On n'a pas encore signalé ses parasites.

—

20. — La Psylle du Buis.

(Psylla Buxi, Lin.).

On voit souvent dans les jardins et les parterres rustiques à la campagne des plants de buis *(buxus virens)* soit à l'état nain pour border les allées, soit à l'état d'arbuste pour fournir des rameaux verts le jour du dimanche dit des Rameaux. Si l'on observe ces buis dès les premiers jours de mai on ne tarde pas à remarquer que les feuilles de l'extrémité de certaines tiges ne s'étalent pas à

plat, comme celles qui sont en dessous ; qu'elles sont courbées et bombées, appliquées l'une contre l'autre et formant une sorte de boule ou de galle. En ouvrant quelques-unes de ces boules on en trouve qui sont creuses et qui sont formées par la réunion de deux feuilles bombées, accolées, et d'autres qui renferment des feuilles bombées plus petites que les premières, formant des galles renfermées dans celles-ci. Les feuilles du buis sont persistantes et se conservent pendant l'hiver, et si les galles ouvertes sont formées de feuilles de l'année précédente on ne trouve aucun insecte dans leur intérieur ; mais si elles sont formées de feuilles de l'année on ne tarde pas à y remarquer de très petites larves en nombre plus ou moins considérable, comme de deux ou trois à douze ou quinze. C'est vers la mi-avril qu'on peut en rencontrer. Ces larves sont alors oblongues, segmentés, ayant la tête, le thorax et l'abdomen tout d'une venue ; on y distingue deux antennes filiformes, six pattes et un petit bec situé à la partie la plus inférieure de la tête, paraissant sortir d'entre les hanches antérieures. Ces petites larves sont rougeâtres, avec la tête, les antennes et les pattes noires ; elle sont entourées d'une matière blanche cotonneuse qui les cache plus ou moins, et elles rendent par le derrière une matière sucrée qui se fige en sortant, prend la forme d'un fil blanchâtre contourné, plus ou moins long, ou qui se rompt en courts fragments.

Lorsque ces larves, en grandissant, ont changé de peau, elles prennent une couleur jaune-d'ambre ornée de deux rangs de petites tâches noires, une de chaque côté du corps ; la tête, les antennes et les pattes sont très noires. Ayant encore grandi pendant quelque temps elles changent de peau de nouveau et elles deviennent vertes, mais elles ont acquis des rudiments d'ailes et sont devenues nymphes. Les gaînes dans lesquelles les ailes sont cachées sont roussâtres et moins larges que chez les espèces de ce genre.

Ce sont ces larves qui, en piquant les feuilles du buis, pour en extraire la sève dont elles se nourrissent, les font courber en ca-

lottes et qui se créent ainsi un logement où elles sont à l'abri des vicissitudes de l'atmosphère; ce sont elles aussi qui rendent pour excréments une sorte de manne en grains ou en fils d'un goût légèrement sucré, nullement nauséabond. Les nymphes continuent à prendre leur nourriture dans leur habitation jusque vers le quinze mai, époque à laquelle elles deviennent insectes parfaits après un dernier changement de peau; alors elles prennent leur essor, et on les voit sur les feuilles.

Pour obtenir ces insectes d'éclosion il faut récolter les galles des feuilles vers le premier mai et planter les branches qui les portent dans un bocal renfermant de la terre mouillée; on peut même se contenter de jeter les boules sur cette terre humide, et on verra bientôt les insectes sauter et voler dans le bocal.

Cet insecte fait partie de l'ordre des Hémiptères, de la famille des Psyllius et du genre *Psylla*. Son nom entomologique est *Psylla Buxi*, et son nom vulgaire *Psylle du buis*.

20. *Psylla Buxi*, Lin. — Longueur 2 millim. Elle est verte; les antennes sont filiformes, plus longues que le corps, grêles, formées de dix articles dont les deux premiers sont courts, plus gros que les autres; les suivants sont longs, cylindriques; la tête est large, subtriangulaire, avec les yeux proéminents, presque globuleux, et deux stemmates sur les vertex près des yeux; le corselet est de la largeur de la tête, vert comme elle, sans taches; l'abdomen est de la largeur du thorax à la base, de la longueur de ce dernier et de la tête, vert, ové-conique, terminé par une tarière écailleuse, pointue chez la femelle; les élytres sont transparentes, relevées en toit dans le repos, d'un brun-jaunâtre; les premières sont pourvues d'une cellule radiale et de deux nervures transversales fourchues à l'extrémité; les pattes sont vertes et les dernières propres au saut.

Si l'on veut débarrasser les buis des Psylles qui les infestent, et qui cependant leur font peu de mal, il suffit d'enlever, vers la fin

d'avril ou au commencement de mai, à l'aide de ciseaux, les extrémités des tiges, portant des boules ou galles, et de les brûler ; par là on détruira tous les nids de ces insectes.

On n'a pas encore signalé les parasites de cette espèce d'Homoptère.

—

21. — Le Puceron du Rosier.

(Aphis Rosæ, Lin.).

Tout le monde a remarqué le Puceron du Rosier qui se trouve en masse pressées autour des jeunes pousses des rosiers, surtout vers leur extrémité. Ils y sont tellement serrés les uns contre les autres qu'on ne distingue plus l'écorce du bourgeon. On en remarque de différentes tailles, des grands, des moyens et des petits. Quelques uns, parmi les grands, sont pourvus de quatre ailes transparentes placées en toit sur l'abdomen, qu'elles dépassent beaucoup ; tous les autres sont aptères. Ces insectes, dont le corps est extrêmement mou, sont presque immobiles. Ils sont fixés à la branche sur laquelle ils se tiennent par leur petit bec enfoncé dans l'écorce et sucent continuellement la sève qui circule dans son tissu ou entre elle et le bois. Ils rendent le surplus de leur besoin par deux petites cornes membraneuses qu'ils portent à l'extrémité de l'abdomen ; ces cornes sont deux tuyaux par lesquels ils se débarrassent d'un liquide qui a passé par les organes de la digestion et qui a pris une saveur légèrement sucrée par l'élaboration qu'il y a subie. L'écoulement est quelquefois si abondant que les feuilles inférieures en sont humectées et sont enduites d'une légère couche de sirop appelé *miellée*. Les fourmis sont très avides de cette liqueur et la recueillent avec le plus grand empressement. Les pucerons occasionnent la déviation d'une quantité considérable de sève qui est détournée de sa destination naturelle et qu'ils s'approprient pour leur nourriture, ce qui doit ralentir la végétation et empêcher le rosier de pousser

des jets vigoureux et des fleurs d'une belle dimension. Cependant on ne remarque pas ordinairement un dépérissement bien sensible sur les rosiers chargés de pucerons ; ils n'en sont pas déformés et l'on est porté à croire qu'ils nuisent moins à ces arbustes que les pucerons qui attaquent les pêchers, les poiriers, les groseillers. Les pucerons du rosier ne sont nuisibles que parce qu'ils crispent, recoquillent les feuilles et les rendent impropres à leurs fonctions respiratoires.

En examinant une famille de pucerons sur une branche de rosier on en remarque de tout petits qui viennent de sortir du corps de leur mère et qui n'ont pas d'ailes ; on en voit d'autres d'une taille moyenne qui manquent aussi de ces organes et dont le corselet ne se distingue pas du reste du corps ; ceux-là n'en acquerront jamais. Il y en a dont le corselet est bien distinct de la tête et de l'abdomen et qui laissent apercevoir un petit bouton de chaque côté ; ce sont des pucerons qui deviendront ailés et qui dans ce moment sont à l'état de nymphes; enfin on en voit qui portent quatre ailes bien développées. Dans les individus ailés on reconnaît très bien les trois états de larve, de nymphe et d'insecte parfait ; mais dans les individus qui ne prennent jamais d'ailes, la larve, la nymphe et l'insecte parfait ne se distinguent que par la taille.

Les pucerons sont mâles ou femelles ; les premiers sont toujours pourvus d'ailes, tandis que les secondes en sont privées ou en possèdent indifféremment. Les femelles sont beaucoup plus nombreuses que les mâles par la raison qu'une femelle qui s'accouple au printemps pond des femelles, qui devenues adultes pondent à leur tour des femelles sans l'intervention du mâle, lesquelles produisent encore des femelles sans l'approche du mâle, ainsi de suite pendant toute la belle saison. L'accouplement ne se fait pas à une époque fixe et unique, à ce que je suppose ; car je l'ai observé le 24 octobre, tandis qu'il est admis qu'il a lieu au printemps. La dernière portée de l'automne donne des œufs au lieu de petits vivants, et de ces œufs, qui passent l'hiver sur les branches, il sort au printemps des mâles et des femelles qui perpétuent l'espèce.

Cet insecte entre dans l'ordre des Hémiptères, la section des Homoptères, la famille des *Aphidiens* et dans le genre *Aphis*. Son nom entomologique est *Aphis Rosæ* et son nom vulgaire *Puceron du Rosier*.

21. *Aphis Rosæ*, Lin. — *Aptère*. Longueur, 3 millim. Il est ovale, piriforme, vert ; les antennes sont sétacées, de la longueur du corps, formées de sept articles, dont les deux premiers sont plus gros et plus courts que les autres ; les yeux sont noirs ; le bec est court, composé de trois articles naissant entre la tête et la poitrine et s'étendant jusqu'aux hanches intermédiaires dans le repos ; son extrémité est noire ; les cornicules sont longues et noires ; les pattes sont vertes, avec les articulations noirâtres ; l'abdomen est terminé par une petite queue verte.

On trouve des individus qui sont d'une couleur rougeâtre.

Ailé. Longueur, 3 millim. Il est vert, varié de noir ; les antennes sont noires, sétacées, plus longues que le corps, de sept articles ; la tête est noire ; les yeux sont rougeâtres ; le bec est vert, avec l'extrémité noire, et atteint les hanches moyennes dans le repos ; le dos du thorax et la poitrine sont noirs et les côtés verts ; l'abdomen est vert, marqué d'une ligne latérale de taches noires (une tache sur chaque segment) ; les cornicules sont longues et noires ; la queue est verte, notablement saillante ; les pattes sont vertes, avec les hanches, l'extrémité des cuisses et des tibias et les tarses noirs ; les ailes sont grandes, dépassant l'abdomen d'une fois sa longueur, à nervures verdâtres, dressées verticalement au-dessus du corps ; la nervure cubitale émet un rameau bifurqué.

Il serait bien à désirer que l'on connût un procédé simple, peu dispendieux, d'un emploi facile pour détruire cette vermine qui salit les rosiers et nuit à leur développement ; mais ce procédé est encore à trouver. On peut essayer les fumigations de tabac, de soufre ; les lotions avec de l'eau de lessive, de l'eau de potasse ou

de chaux, avec le vinaigre, ou les poudrer avec de la chaux vive dès le matin à la rosée. En passant sur eux un pinceau trempé dans de l'essence de térébenthine ou dans de la benzine on les tue immédiatement. Ce qu'il faut trouver c'est un moyen qui fasse périr les pucerons et les empêche de reparaître pendant le reste de l'année, et qui, en même temps, n'altère pas le rosier. En employant ces procédés on fera bien de redonner de la vigueur à ces arbustes par les labourages, les arrosements, et en amendant le sol qui les porte, en les taillant convenablement, de manière à obtenir des pousses vigoureuses qui éloigneront les pucerons ; car on remarque que ce sont les sujets faibles et malvenants qui sont le plus chargés de ces petits animaux.

La nature a pourvu à leur destruction par l'action d'autres insectes qui en font leur nourriture, comme les larves des Diptères du genre *Syrphe;* celles des Névroptères du genre *Hémerobe*; celles des Coléoptères du genre *Coccinelle*. D'autres insectes de l'ordre des Hyménoptères, de la tribu des Crabroniens, et du genre *Penphredon*, de Latreille, les récoltent et les enfouissent dans leurs nids pour la nourriture de leurs larves. Les Ichneumoniens du genre *Aphidius* pondent leurs œufs dans le corps des pucerons et les larves qui en sortent dévorent les entrailles de ceux qui les ont reçus. Il en est de même à l'égard des Oxyuriens du genre *Céraphron* et de quelques autres petits Hyménoptères de la tribu des Chalcidites et du genre *Cynips* de Latreille. Tous ces insectes existent en abondance dans les jardins envahis par les pucerons et l'on doit bien se garder de les tuer. S'ils ne parviennent pas à délivrer les rosiers et autres arbres de ces petits Homoptères, ils en diminuent beaucoup le nombre et nous rendent d'importants services. On peut voir l'histoire de ces insectes protecteurs dans le traité des *Insectes nuisibles aux arbres fruitiers, aux plantes potagères, aux céréales et aux plantes fourragères* (Extrait du bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 3e trimestre 1861).

—

22. — Le Puceron du Chèvrefeuille.

(APHIS XYLOSTEI, Schr.).

Le chèvrefeuille des jardins (*Lonicera caprifolium*) est un arbuste très répandu dans les jardins, dans les parterres, à cause de ses fleurs d'une forme élégante et d'une odeur suave. Il est fort sujet à être envahi par un petit puceron qui s'y multiplie d'une manière prodigieuse. Il s'établit autour des fleurs avant leur épanouissement et les enveloppe entièrement; il envahit la surface supérieure des feuilles, surtout à l'extrémité des rameaux; il les courbe, les roule et s'enferme dedans et finit par n'en laisser aucune intacte. Les feuilles et les fleurs sont en outre salies par les pellicules qu'il y laisse ou plutôt par les peaux des pucerons sucés par les larves de différentes espèces de Diptères du genre Syrphe, qui en font leur nourriture, en sorte que l'arbuste présente un aspect dégoûtant. On trouve dans les abris où il se tient des goutellettes d'un liquide sucré en forme de petits globules, comme on en remarque dans les vessies des feuilles d'ormes habitées par les pucerons. Ce liquide est une excrétion qui sort par les deux cornicules qu'il porte à l'extrémité de l'abdomen. Ces insectes ne prennent presque jamais de mouvement; dès leur naissance ils enfoncent leur petit bec dans l'écorce, sucent la sève sans changer de place et restent dans le même lieu jusqu'à leur mort. On les voit sur les chèvrefeuilles de différentes espèces depuis les premiers jours de mai jusqu'à la fin d'octobre. Je n'en ai pas observé d'ailés, tous étaient aptères et l'on remarquait à la forme de leur corselet qu'aucun ne devait acquérir d'ailes. On en voit de toutes les tailles, depuis les petits qui viennent de sortir du corps de leur mère jusqu'à la grosseur des mères en travail d'enfantement.

Ce petit insecte est un Hémiptère-Homoptère de la famille des Aphidiens et du genre *Aphis*. Son nom entomologique est *Aphis Xylostei*, et son nom vulgaire Puceron du Chèvrefeuille.

22. *Aphis Xylostei*. — *Aptère*. Longueur, 2 millim. Il est

d'un vert-blanchâtre, pollineux, et d'une forme ovale atténuée aux deux extrémités ; les antennes sont beaucoup moins longues que le corps et vont en diminuant de grosseur depuis la base jusqu'à l'extrémité ; elles sont composées de sept articles, les deux premiers relativement gros et courts ; le troisième long, le dernier grêle ; elles sont vertes à la base et noires à l'extrémité ; les yeux sont noirs, ainsi que le bec qui est court et naît entre la tête et les hanches antérieures ; les cornicules sont courtes et noires, et l'extrémité de l'abdomen est terminé par une petite queue d'un vert plus foncé que le corps ; les pattes sont d'un vert-noirâtre.

Le meilleur moyen que l'on connaisse pour préserver les chèvrefeuilles de cet insecte est de les tailler très court lorsqu'ils ont perdu leurs feuilles en novembre, de supprimer toutes les branches de l'année, afin qu'il en pousse de nouvelles au printemps suivant. C'est parce que l'arbuste est languissant que le puceron s'y met. On ne doit lui laisser de branches que ce que ses racines peuvent nourrir.

Les ennemis naturels de cet insecte sont les mêmes que ceux des autres pucerons, c'est-à-dire, les larves des Syrphes, des Hémérobes et des Coccinelles, les Braconites du genre *Aphidius*, les Chalcidites du genre *Ceraphron* et probablement d'autres espèces.

—

23. — Le Puceron du genêt d'Espagne.

(Aphis Laburni, Kalt.).

Le genêt d'Espagne (*Genista juncea*) est un arbuste des plus répandus dans les jardins et les parterres et qui mérite cette prédilection par ses rameaux junciformes peu feuillus, d'un beau vert, et par ses grappes de belles fleurs jaunes répandant aux environs une suave odeur. Il fleurit en juillet et en août et porte ses graines dans de longues cosses ressemblant à celles des haricots. Il est fort exposé à un puceron qui envahit ses jeunes pousses, qui s'y multi-

plie en nombre considérable et qui les enveloppe de ses nombreuses bandes, de manière à les rendre toutes noires; il se tient aussi entre les fleurs et les salit. On l'y voit dès les premiers jours de juin et quelquefois plus tôt, sous sa forme ailée et sous sa forme aptère. Ses antennes sont composées de sept articles, ce qui le place dans le genre Aphis. Son nom entomologique est *Aphis Laburni*, et son nom vulgaire *Puceron du genêt d'Espagne.*

Aphis Laburni, Kalt. — *Ailé.* Longueur, 1 1/2 millim. Il est noir; les antennes sont noires, à peu près de la longueur du corps, formées de sept articles, dont les deux premiers sont courts, plus gros que les autres, qui vont en diminuant de grosseur jusqu'au dernier, qui est grêle; la tête, le thorax et l'abdomen sont noirs; les cuisses sont noires; les tibias sont blanchâtres, à extrémité noire; les ailes sont hyalines et dépassent beaucoup l'abdomen; leurs nervures et le stigma sont d'un blanc-jaunâtre; la cellule radiale est fermée à l'extrémité et la nervure cubitale fourchue; les cornicules sont noires, de moyenne longueur; le bec est jaunâtre, avec l'extrémité noire.

Aptère. Longueur, 1 1/2 millim. Il est noir et pollineux, pyriforme; les antennes sont sétacées, moins longues que le corps, de sept articles, dont les deux premiers de la tige sont blanchâtres et les autres noirs; les pattes sont blanchâtres, avec les cuisses et les tarses noirs; les cornicules sont noires ainsi qu'une petite queue à l'extrémité de l'abdomen.

Ce puceron ne produit aucune déformation sur l'arbuste. On le trouve très abondamment sur la fève des marais, où on le voit pendant tout l'été; les tiges et les intervalles des fleurs en sont quelquefois entièrement noirs. Le genêt étant de la famille des Légumineuses ainsi que la fève, il n'est pas étonnant que le même puceron les envahisse l'un et l'autre avec la même avidité et s'y multiplie excessivement.

—

24. — Le Puceron du Fusain.

(Aphis Evonymi.)

Le Puceron du Fusain jouit d'une certaine célébrité parmi les entomologistes, car c'est lui qui a servi aux expériences faites par Bonnet de Genève sur la génération des pucerons et à prouver que ces petits insectes peuvent se multiplier pendant neuf ou dix générations consécutives sans accouplement.

Il est très commun sur le fusain dont il envahit les feuilles; il se tient sur leur revers et y vit en troupes nombreuses, ce qui les fait courber, plier et recoquiller et lui procure des retraites obscures dans lesquelles il se plait et se multiplie rapidement. Ce sont les arbustes un peu languissants et ne poussant pas vigoureusement, qui en sont le plus chargés. On commence à l'y voir dès le 1er mai, mais ce n'est guère que vers le 6 qu'on y rencontre l'individu ailé et ce n'est qu'à l'époque des premiers froids qu'il disparaît.

Il est classé dans le genre *Aphis* de l'ordre des Hémiptères-Homoptères. Son nom vulgaire est *Puceron du Fusain.*

24. *Aphis Evonymi.* — *Aptère.* Longueur, 1 1/2-2 millimètres. Il est noir, un peu velouté, épais, piriforme; les antennes sont filiformes, presque de la longueur du corps, composées de sept articles; les deux premiers noirs, gros et courts, le troisième long et blanchâtre, les suivants noirs, allant en s'effilant de plus jusqu'à l'extrémité; le corps est piriforme, terminé par un appendice caudal; les cornicules de l'avant-dernier segment sont à peu près de la longueur de la queue; les pattes antérieures sont blanchâtres, avec les genoux et les tarses noirs; les cuisses des autres pattes sont noires et leurs tibias blanchâtres; l'extrémité de ces derniers et les tarses sont noirs; le bec est noir et s'étend jusqu'aux hanches intermédiaires.

Ailé. — Longueur, 1 1/2 millim. Il est noir, luisant; la tête est

petite, arrondie en devant, avec les yeux saillants ; les antennes sont à peu près de la longueur du corps, formées de sept articles, noires, allant en s'effilant vers l'extrémité ; le corselet est beaucoup plus large que la tête, lobé sur le dos ; l'abdomen est de la longueur de la tête et du corselet, de la largeur de ce dernier à la base, un peu plus épais à l'extrémité, qui est terminée par un appendice caudal et qui porte deux cornicules sur l'avant dernier segment ; les pattes sont comme chez la femelle ; les ailes sont hyalines, dépassant l'abdomen de toute la longueur de l'insecte ; le stigma est grisâtre, la cellule radiale fermée un peu avant le bout de l'aile ; la nervure sous-costale est deux fois fourchue, et les deux autres nervures transversales sont parallèles à la sous-costale.

—

25 et 26. — **Les Pucerons du Pavot et de l'Œillet.**

(APHIS PAPAVERIS, Fab. ; — DIANTHI, Schrank.).

Le Pavot des Jardins (*Pavaver somniferum*) est très répandu dans les jardins et les parterres, qu'il orne de ses belles fleurs à couleurs rouge-pâle, roses, blanches et variées. Il est fort souvent envahi par un puceron qui se multiplie avec une prodigieuse rapidité. On l'y voit vers la fin du printemps et en été. Ce même puceron se rencontre sur beaucoup d'autres plantes. Les plantes qui le nourrissent en paraissent quelquefois toutes noires, tant il est nombreux sur leurs tiges et leurs rameaux. Son nom entomologique est *Aphis Papaveris*, Fab., et son nom vulgaire est *Puceron du pavot*.

25. *Aphis Papaveris*, Fab. — *Ailé*. Longueur, 3 millim. Le corps est noir ; les antennes sont brunes, formées de sept articles ; leur partie moyenne est d'un blanc-jaunâtre ; les pattes sont noires, quelquefois jaunes, avec les articulations noires ; les ailes sont hyalines, avec le bord marginal des premières brunâtre.

Aptère. Longueur, 2 1/2 millim. Il est d'un noir mat, ovale, for-

tement bombé, saupoudré de noir; ses antennes sont d'un brun-obscur, avec les troisième et quatrième articles blanchâtres; les cornicules sont de longueur moyenne, noires ainsi que la queue, qui est un peu plus courte; les pattes postérieures sont blanchâtres.

On le trouve non-seulement sur le pavot et le coquelicot, mais aussi sur la digitale, la bourse-à-pasteur (*Thlaspi bursa-pastoris*) le chardon des champs (*Carduus arvensis*), les (Datura), la Valériane officinale, sur les différentes espèces de mille-pertuis, la laitue, les scorsonères, les camomilles, les haricots et les betteraves, etc.

Suivant le docteur Boisduval le Puceron du Pavot est le même que le puceron des Fèves (*Aphis Fabæ*, Scop.), que le puceron noir de l'artichaut; encore le même que le puceron noir de la tomate et de l'aubergine, le puceron noir des ombellifères que l'on voit sur le fenouil, la carotte etc. et sur les melons, l'arroche (*Atriplex hortensis*).

26. Le Puceron de l'Œillet (*Aphis Dianthi*, Schr.) est signalé par M. le docteur Boisduval comme un insecte « vivant sur une infinité de plantes de familles fort éloignées. C'est l'espèce la plus fréquente dans les serres chaudes et tempérées; toutes les plantes molles, cultivées en pots, sont exposées à être envahies par ce parasite: on le trouve sur les primevères de la Chine, les *Mesambrianthemum*, les œillets, les tulipes, les crocus, etc., etc. Ce puceron et celui du pavot (*Aphis Papaveris*) sont les deux espèces les plus polyphages. »

« Il est luisant, jaune, ou d'un vert-jaune ou même quelquefois vert, chagriné sur le dos, ovale, allongé, avec les antennes blanchâtres; les cornicules sont longues, d'un jaune-pâle, avec l'extrémité brune; la petite queue est d'un vert-jaunâtre. »

Je n'ai pas vu cette espèce, et je ne peux décrire l'individu ailé, peut-être qu'elle ne se jette pas sur les œillets rustiques que l'on

voit communément dans les jardins et les parterres de nos campagnes.

Le puceron de l'œillet, selon M. Boisduval, est le même que celui du *Lantana*, le même que celui des Verveines, des Cinéraires, des *Ageratum*, des *Fuchsia* et des Jacinthes.

—

27. — La Gallinsecte du Fusain.

(LECANIUM EVONYMI).

Le Fusain (*Evonymus europæus*) figure avec avantage dans les massifs des jardins paysagistes et ne le cède pas en beauté à plusieurs arbrisseaux exotiques qu'on y introduit de préférence. Il produit au mois de mai des fleurs vertes insignifiantes auxquelles succèdent en automne des fruits rouges de la plus belle nuance. Ces fruits, formés de quatre lobes ou de quatre côtes très prononcées, ressemblent grossièrement à un bonnet carré et ont valu à l'arbre le nom vulgaire de *Bonnet de Prêtre, Bonnet carré*. Lorsque sa végétation n'est pas vigoureuse, et qu'il souffre, soit par cause de sécheresse ou par défaut du sol, il se couvre de gallinsectes qui pompent la sève déjà trop rare qui circule dans ses branches, font un grand tort à l'arbre et peuvent occasionner sa mort. C'est vers la fin de mai qu'on peut y voir ces insectes qui sont alors très reconnaissables par leur grandeur et par la couche épaisse de coton blanc sur laquelle ils reposent. Ils ont la forme ovale, un peu atténuée à une extrémité qui touche l'écorce en un point, et échancrée à l'autre extrémité placée sur un monticule de coton qui se prolonge derrière eux en pente à 45° environ. L'insecte paraît comme une coquille mince, noirâtre, longue de 8 millim. sur 7 millim. de large, qui touche la branche par son bord antérieur et qui repose sur un monticule de coton, lequel se prolonge en pente derrière lui, ayant la tête en bas et le derrière relevé. Sous cette pellicule en forme de coquille se trouve un nombre prodigieux de très petits œufs rougeâtres et ovales; ils sont enveloppés

par le coton qui les renferme comme dans un nid, et recouverts par cette pellicule formée de la mère qui les a pondus, laquelle, après s'être vidée, a été réduite à la peau de son ventre collée à celle de son dos.

Les œufs éclosent vers le 30 mai, et les petits sortent de dessous leur mère par l'échancrure qui existe au milieu de son bord postérieur. Ils ont alors environ 1/2 mill. de longueur; leurs antennes paraissent formées de cinq articles et portent deux ou trois poils assez longs à leur côté intérieur et d'autres poils plus courts au côté extérieur; elles sont terminées par deux poils, dont un notablement long et l'autre beaucoup plus court; le corps est ovale, rougeâtre, déprimé, un peu atténué en arrière; l'extrémité postérieure est échancrée et terminée par deux longs poils; on ne distingue pas la tête ni le corselet, mais seulement des indices obscurs de segment; les pattes, au nombre de six, sont très courtes, terminées par un tarse qui semble composé de deux articles dont le dernier porte trois poils peu longs sur lesquels la petite patte s'appuie en marchant.

Les petites larves se dispersent sur les feuilles et les jeunes pousses du fusain et enfoncent leur petit bec dans l'écorce pour en pomper la sève qui leur sert de nourriture. Elles grandissent pendant le printemps et l'été. A l'approche des froids, lorsque les feuilles ne contiennent plus de sève et vont tomber, les cochenilles déjà fortes les abandonnent et vont se fixer sur les branches où elles passent l'hiver. Je n'ai pas suivi le détail de leur vie et je ne sais à quelle époque paraissent les mâles pour féconder les femelles, ni quelles sont les formes et les couleurs de ces mâles. Lorsqu'on se rappelle le nombre prodigieux de petits que produit une seule femelle et le faible nombre de cochenilles qui se trouve après l'hiver, on doit conclure qu'il en périt une énorme quantité par suite du froid ou par toute autre cause; mais pendant qu'elles existent elles épuisent l'arbre qui les nourrit et en causent la mort après deux ou trois ans si on n'y porte pas remède.

Cet insecte fait partie de l'ordre des Hémiptères-Homoptères, de la famille des Gallinsectes ou Cocciniens, et du genre *Lecanium*. Son nom entomologique est *Lecanium Evonymi*, et son nom vulgaire *Gallinsecte du Fusain*, *ou Cochenille du Fusain*.

27. *Lecanium Evonymi*, Fem. — Longueur, 8 millim. largeur, 7 millim. Elle est brune, ovale, bombée, atténuée à la partie antérieure, échancrée au bout postérieur. Lorsqu'elle est vidée de ses œufs elle paraît ridée et d'un brun-verdâtre.

Mâle. Il est inconnu.

Cette Gallinsecte a plusieurs ennemis parmi les parasites, dont les uns lui dévorent les entrailles et la font mourir, et les autres mangent ses œufs et diminuent le nombre de ses petits.

Le premier de ces insectes est un petit Hyménoptère, de la tribu des Chalcidites et du genre *Encyrtus*, qui sort de son corps vers le 18 juin, par un trou qu'il a percé dans la peau. La cochenille en nourrit plusieurs dans ses entrailles ; mais je n'en sais pas le nombre ; j'en ai recueilli une vingtaine de plusieurs gallinsectes renfermées dans une boîte. Ce Chalcidite est très petit ; il n'a pas un millim. de longueur ; sa tête est arrondie en devant, de la largeur du thorax et contiguë à celui-ci ; les antennes sont formées de onze articles dont le premier est long, renflé en dessous à l'extrémité, insérées vers le bas de la face ; les suivants vont graduellement en grossissant ; les trois derniers sont soudés ensemble et forment une massue ovale, allongée ; le corselet est cylindrique ; l'écusson grand ; l'abdomen, adossé au corselet, est de la largeur de ce dernier à la base, moins long que lui, un peu cordiforme ; les tibias intermédiaires sont un peu plus longs que les autres, et armés d'une forte épine à leur extrémité ; les ailes dépassent l'abdomen de la longueur de celui-ci ; la nervure sous-costale se réunit à la côte en un point et s'en sépare ensuite pour former le rameau stigmatique. Ces caractères placent ce Chalcidite dans le genre *Encyrtus* et dans la section des Annulicornes établie par Neés

d'Essembeck. L'espèce a beaucoup d'analogie avec l'*Encyrtus punctipes*, et je la décrirai sous ce nom avec un point de doute.

Encyrtus punctipes? N. d. E. — Longueur, 3/4 millim. Les antennes sont noires, avec un anneau blanc formé de deux ou trois articles qui précèdent la massue ; elles sont insérées au bas de la face ; la tête est fauve, garnie de poils courts ; les yeux sont noirs ; le thorax et l'écusson sont fauves, garnis de poils courts ; l'abdomen est noir, garni de poils blancs très caducs sur les côtés ; les pattes sont noires, annelées de poils blancs, ou blanches annelées ou ponctuées de noir ; les ailes sont hyalines.

J'ai obtenu d'éclosion vingt de ces petits insectes.

Le 20 juin il a paru dans la boîte d'éducation au moins quinze autres Chalcidites du même genre *Encyrtus*, beaucoup plus grands que les premiers, ayant les antennes marquées d'un anneau blanc, formé des 7e et 8e articles et les ailes traversées par des bandes noires.

L'espèce ressemble beaucoup à *Encyrtus lunatus* N. d. E. et je la décrirai sous ce nom, mais avec doute.

Encyrtus lunatus? N. d. E. — Longueur, 1 3/4 mill. Il est d'un noir-verdâtre, luisant ; les antennes sont noires, avec les septième et huitième anneaux blancs, les trois suivants forment une massue ovale ; la tête est d'un fauve-pâle ; les yeux sont glauques ; le thorax est d'un noir-verdâtre, lisse, luisant en-dessus ; l'écusson est grand, arrondi en arrière, de la même couleur que le corselet ; l'abdomen est sub-sessile, lisse, luisant, cordiforme, terminé en pointe, d'un noir-verdâtre, quelquefois d'un noir-violet ; les pattes sont fauves ; les tibias postérieurs sont ornés de deux anneaux noirs dans quelques uns ; les ailes sont hyalines ; elles dépassent beaucoup l'abdomen et ont deux bandes transversales et l'extrémité noires.

Je ne sais si ces deux Encyrtus forment deux espèces bien distinctes, ou si ce sont les deux sexes de la même espèce, le *Lu-*

natus étant la femelle du *Punctipes*. Je ne les ai pas vus s'accoupler dans leur prison. Lorsqu'ils sont en liberté la femelle pique les cochenilles femelles qu'elle rencontre sur le fusain et pond dans leurs corps plusieurs œufs. Cette opération a lieu pendant le moi de juin ou celui de juillet. Après un certain temps d'incubation les larves éclosent, et les cochenilles les portent dans leur sein, où elles les nourrissent, jusqu'au printemps suivant; elles se changent alors en chrysalides, puis en insectes parfaits, qui prennent leur essor vers le 20 juin.

Outre les parasites que je viens de décrire il en a paru d'autres le 26 juin, mais d'une espèce différente; ce sont des petites mouches blanches de la famille des Athéricères, de la tribu des Muscides, de la sous-tribu des Hétéromyzides et du genre *Leucopis*. Ces mouches pondent leurs œufs dans le duvet blanc qui entoure la Gallinsecte au moment où elle fait sa ponte. Les larves qui en sortent mangent les œufs dans leur nid et se transforment en pupes dans le nid même d'où elles sortent après leur dernière méthamorphose. L'espèce est la *Leucopis tibialis*, Zett.

Leucopis tibialis, Zett.. — Longueur, 3 millim. Elles est blanchâtre; les antennes sont noires, surmontées d'une soie de la même couleur; les yeux sont marrons et leur orbite interne est blanc; les stemmates sont noirs; la trompe est d'un jaune très pâle et les palpes sont élargis; la tête est blanchâtre, arrondie en devant; le corselet est blanchâtre, marqué sur le dos de deux raies longitudinales noirâtres, de la largeur de la tête; l'abdomen est ovoïde, un peu déprimé, de la longueur de la tête et du corselet, blanchâtre, avec la base du premier segment et deux points sur le dos du deuxième noirs; les pattes sont blanchâtres et les tibias d'un fauve-pâle; les tibias antérieurs sont blanchâtres au milieu; les tarses sont d'un fauve-pâle; les ailes sont hyalines, à nervures noires; les nervures transversales sont assez rapprochées.

La femelle est munie d'un oviducte grêle, formé de trois articles

cachés dans son abdomen, qu'elle fait sortir et qu'elle allonge pour introduire ses œufs sous la Gallinsecte.

Les Gallinsectes étant très apparentes au mois de mai on peut en débarrasser les Fusains, si on le juge convenable, en les enlevant de dessus les branches avec un couteau de bois ou en les écrasant ainsi que leurs œufs.

—

28. — La Gallinsecte de l'Oranger (1).

(LECADIUM HESPERIDUM, LIN.)

Beaucoup de personnes riches ayant une serre tempérée cultivent des orangers dans des caisses : il suffit de les préserver de la gelée pour conserver ces arbres méridionaux et jouir de leurs fleurs; car il ne faut pas compter sur leurs fruits dans les régions centrales de la France. Il est très commun de voir ces arbres se couvrir de Gallinsectes, qui les affaiblissent, les épuisent, et les font bientôt mourir. M. le docteur Boisduval, dans son *Entomologie horticole*, s'exprime de la manière suivante sur cet insecte.

« Cette Gallinsecte, appelée par les jardiniers *Pou* ou *Punaise* de l'oranger, envahit toutes les variétés d'orangers et de citronniers, et même quelquefois ceux qui croissent en plein air dans nos départements méridionaux. Elle se présente sous la forme d'un corps ovalaire, presque hémisphérique, d'une couleur brune et un peu luisante. A son extrémité en aperçoit une fente servant à l'accouplement comme chez les espèces voisines, mais non à la sortie des excréments, puisqu'on n'en trouve aucune trace chez ces animaux. Si l'on exerce une petite pression sur la coque, on en fait

(1) *Chermes hesperidum*, B. D. — M. Boisduval donne le nom générique de *Chermes* aux Gallinsectes des genres *Lecanium* et *Aspidiotus*, adoptés par les entomologistes modernes et celui de *Adelges* aux pucerons qu'ils appellent *Chermes*.

sortir, par la fente en question, quatre filets blancs. Lorsque la femelle a terminé sa ponte, on ne trouve plus sous l'enveloppe qu'une grande quantité d'œufs reposant mollement sur un duvet blanchâtre. Les petits à leur sortie sont agiles et se promènent longtemps çà et là sur les feuilles avant de se fixer à demeure, ils se tiennent de préférence à la surface inférieure, on voit aussi souvent quelques individus sur la face opposée, alignés le long de la nervure médiane; mais c'est surtout sur les jeunes branches qu'on les rencontre en plus grande quantité. Ces insectes, lorsqu'ils sont abondants, déterminent une grande perte de sève qui épuise des arbres déjà languissants par une cause quelconque. Nous avons vu quelquefois des caisses d'oranger, ajoute M. Boisduval, dont la terre était mouillée par la sève qui tombait en rosée à sa surface. Outre cela ils poissent les feuilles d'une matière mielleuse qui attire les fourmis. Dans cette état les feuilles dont les fonctions respiratoires sont incomplètes, deviennent maladives et sont très disposées à être atteintes d'une autre maladie que les jardiniers appèlent la *fumagine*. C'est une mucédinée noire semblable à des taches produites par de la suie ou de la poussière de charbon, décrite par Person sous le nom de *Fumago Citri*. Aux environs de Nice ou de Cannes, cette fumagine est connue sous le nom de *Morfée*, et s'étend très souvent sur les fruits dont elle arrête le développement. Au reste, cette moisissure ne s'observe jamais que sur les orangers rendus malades par les gallinsectes. »

Cette espèce est classée dans le genre *Lecanium ;* son nom entomologique est *Lecanium hesperidum* et son nom vulgaire *Gallinsecte de l'Oranger*, *Pou ou Punaise de l'oranger*.

28. *Lecanium hesperidum*, Lin. femelle. — Longueur, 2 mill. Le corps est brunâtre, en forme de bouclier, ayant le dos plus élevé, d'une couleur plus obscure, et de chaque côté, près du bord antérieur, deux lignes rayonnantes blanchâtres.

Mâle. Inconnu.

La Gallinsecte de l'Oranger ne vit pas exclusivement sur les arbres de cette famille, ou la trouve aussi sur le myrte (*Myrtus communis*) et sur toutes les myrtacées, sur les grenadiers, etc.

On préserve les orangers cultivés en caisse de l'invasion des Gallinsectes et de la fumagine en leur donnant une bonne culture, en ne les laissant pas végéter dans une terre usée, en les rempotant tous les ans et en leur donnant de la terre neuve, en les arrosant modérément et en les nettoyant à l'automne et au printemps avec une brosse pour enlever la fumagine et pour les débarrasser des cochenilles qui peuvent s'y trouver.

Outre cette espèce on trouve sur les orangers, dans le midi de la France, deux autres Gallinsectes, savoir : *Lecanium Oleæ* et *Lecanium Aurantii* et le *Coccus Citri*.

—

29. — La Gallinsecte du laurier-rose.

(Aspidiotus Nerii, Bouché) (1).

Cette Gallinsecte est bien connue des jardiniers sous le nom de *Pou* ou de *Punaise* du Laurier-rose. Elles est très commune sur cet arbuste et envahit de préférence la face inférieure des feuilles; les individus en sont tellement rapprochés qu'ils la couvrent presque entièrement.

On ne trouve que très rarement cet insecte sur les lauriers-roses croissant naturellement dans le midi au bord des ruisseaux, mais il attaque constamment ceux qui végètent péniblement en pots où qui ont souffert de la sécheresse, aussi bien en province qu'aux environs de Paris. Les arbustes envahis perdent leurs feuilles, se flétrissent et meurent bientôt, si on n'y porte promptement remède.

Cette Gallinsecte fait partie de la famille des Cocciniens et du genre *Aspidiotus*. Son nom entomologique est *Aspidiotus Nerii*, et

(1) Chermes Nerii, B. D.

son nom vulgaire *Gallinsecte du Laurier-rose*, *Pou ou Punaise du Laurier rose.*

29. *Aspidiotus Nerii*, Bouché. — *Femelle.* Longueur, 2-3 mill. Sa carapace est ovale, lenticulaire, légèrement bombée, d'une couleur blanchâtre, un peu ponctuée de jaunâtre, quelquefois roussâtre dans le milieu, plus grosse et plus bombée chez les femelles fécondées que chez les larves. Lorsque celles-ci sont débarrassées de leur enveloppe, elles sont un peu allongées, d'un jaune-pâle.

Mâle. Longueur, 1 1/2 mill. Le corps est jaunâtre, farineux en dessus; les antennes sont longues, sétacées, composées de sept articles; les ailes, au nombre de deux, sont hyalines, rugueuses; les deux balanciers sont horizontaux, de deux articles, le premier court, épais; l'abdomen est terminé par un appendice de sa longueur.

Dès que l'on s'aperçoit qu'un laurier-rose planté dans un pot ou dans une caisse commence à être envahi par cette Gallinsecte, on doit penser que la terre dans laquelle il végète est usée et qu'il n'est pas suffisamment arrosé. Il faut enlever le plus que l'on peut de cette terre et la remplacer par de la terre neuve et l'arroser abondamment. Au bout de peu de jours on verra l'arbuste reprendre de la vigueur et les Gallinsectes le quitter.

Si l'on a soin de rempoter tous les ans à l'automne les lauriers-roses, de couper le chevelu superflu des racines, de remplir la caisse de terre neuve et d'arroser abondamment tous les jours pendant l'été, on est sûr de les préserver des Gallinsectes.

Quoique le laurier-rose ne soit pas un arbuste de pleine terre dans le centre de la France, qu'il exige un abri contre la gelée, j'ai cru devoir parler des insectes qui lui portent préjudice parce qu'on le voit dans un grand nombre de jardins ou devant la porte d'un grand nombre de maisons dans tous nos départements.

—

*30. — La Gallinsecte du Rosier.

(Aspidiotus Rosæ, Bouch.) (1).

Je n'ai jamais eu l'occasion d'observer cette Gallinsecte qui, selon M. le docteur Boisduval, est souvent très commune sur plusieurs variétés de rosiers. Voici ce qu'en dit ce naturaliste dans son *Entomologie horticole :* « Les jardiniers la désignent sous le nom de *Pou* ou de *Punaise blanche du Rosier*. Elle se présente sous la forme d'une substance blanche, écailleuse, qui couvre les branches de cet arbuste d'une espèce de croûte pulvérulente, assez dure, produite en partie par les vieilles enveloppes des Gallinsectes de l'année précédente et, en partie, par les jeunes qui se sont fixées dans leurs intervalles.

« La coque ou couverture de cet insecte est lenticulaire, un peu bombée dans son centre, d'une couleur crétacée. Quand, à la fin de l'été, on enlève la carapace à l'aide d'une aiguille, on trouve dessous la femelle, ou la larve, qui est d'un jaune-pâle ; si, au contraire, on fait cette opération en hiver, la ponte est terminée, et on ne trouve plus que des œufs d'un rouge brun. Ces œufs éclosent au printemps ; les petits restent sous leur mère jusqu'au moment où ils ont changé de peau. Ils sont alors tout-à-fait microscopiques ; ils se promènent sur les rameaux du Rosier et finissent par s'y fixer. » M. Boisduval ajoute : « Nous n'avons jamais pu obtenir un mâle ; mais il a été observé et décrit par Bouché. Selon cet auteur il est d'un rouge-pâle et un peu pulvérulent, avec les ailes comme dans les autres espèces. On reconnait sa coque qui, comme chez la Gallinsecte du Laurier-rose (*Lecanium Nerii*), est plus petite et plus allongée que celle qui doit produire la femelle.

« On se débarrasse facilement de cette vermine en faisant la taille de bonne heure et en nettoyant les branches restantes avec une

(1) Chermes rosae B. D.

brosse, avant l'évolution des bourgeons. Ces insectes étant peu adhérents, on fait aisément tomber leur coque et leurs œufs. »

La Gallinsecte du Rosier fait partie du genre *Aspidiotus* et porte le nom entomologique de *Aspidiotus Rosæ* et le nom vulgaire de *Gallinsecte du Rosier*, *Pou* ou *Punaise du Rosier*.

30. *Aspidiotus Rosæ*. Bouché. — *Femelle*. Longueur, 2 millim. Elle est ovale, rouge, ayant l'abdomen composé de sept segments, avec trois rangées de points enfoncés, et l'écusson blanc.

Mâle. — Longueur, 1 1/2 millim. Il est couleur de chair, couvert d'une matière blanchâtre; les antennes sont sétacées, longues, composées de neuf articles, dont les deux premiers sont renflés; les ailes, au nombre de deux, sont hyalines; les balanciers sont horizontaux, composés de deux articles, dont le premier court, épais; l'abdomen est terminé par un appendice de sa longueur.

—

31. — La Mouche-à-scie du Rosier.

(HYLOTOMA ROSÆ, Lat.)

Les Rosiers ont quelquefois beaucoup à souffrir de la part des larves de la Mouche-à-Scie dont il s'agit présentement, surtout lorsqu'elles sont très nombreuses, car elles les dépouillent plus ou moins complétement de leurs feuilles. On voit l'insecte parfait sur ces arbustes dès le 15 mai, et on l'y rencontre aussi pendant tout le mois d'août. La femelle pond ses œufs sur les jeunes branches, c'est-à-dire les pousses de l'année dont l'écorce et le jeune bois sont très tendres. Pour faire cette opération elle commence par choisir la branche qui lui convient, puis se plaçant la tête en bas et le derrière du côté de l'extrémité, elle enfonce sa tarière

dentée en scie dans l'écorce, y fait une courte fente longitudinale et dépose un œuf dans cette blessure. Elle retire alors sa tarière, fait un pas en avant, enfonce de nouveau son instrument dans l'écorce et pond un deuxième œuf. Elle continue ainsi jusqu'à ce qu'elle ait achevé sa ponte. C'est le matin, après le lever du soleil, qu'elle se met à travailler. De dix à onze heures, elles se repose et disparait pour revenir, sur les cinq heures du soir, continuer sa besogne. Les œufs, au nombre de quatre, cinq, six, et plus, se trouvent placés sur une ligne longitudinale, dans des petites fentes voisines, également espacés; ils sont collés dans la plaie par une gomme liquide qui les enduit au sortir de l'oviducte et maintenus par les deux lèvres de la blessure. Ils sont oblongs et de couleur jaune. La sève se trouve interrompue ou contrariée dans sa marche par les plaies et les corps étrangers que les branches contiennent; l'écorce voisine noircit, tandis qu'elle conserve sa couleur verte de l'autre côté où la sève coule librement. Dès le lendemain ou le surlendemain on s'aperçoit que les blessures commencent à se tuméfier et que les œufs augmentent de volume, et au bout de quatre ou cinq jours ils ont acquis le double de leur grosseur primitive; ils prennent de la nourriture en absorbant de la sève par leur enveloppe membraneuse extrêmement mince. Aussitôt que les petites larves sont écloses elles se répandent sur les feuilles voisines pour les ronger et s'en nourrir. Elles sont voraces et croissent assez rapidement. Elles mangent les feuilles en les attaquant par les bords et en les entamant jusqu'à la nervure médiane. Elles se tiennent contournées de différentes manières, tantôt prenant la forme d'un S, tantôt celle d'un crochet, en courbant en bas leur extrémité postérieure.

Lorsque cette larve a pris toute sa croissance elle a de 18 à 20 millim. de longueur. Elle est en dessus d'une couleur jaunâtre qui tire sur la feuille morte et toute couverte de petits tubercules noirs de chacun desquels sort un poil; les côtés et le dessous sont verts; elle est pourvue de dix-huit pattes; les quatrième, dixième

et onzième segments en sont dépourvus; les six pattes écailleuses ou thoraciques sont terminées par deux crochets; la tête est jaune et les yeux noirs.

Dès qu'elle cesse de manger, elle descend du rosier sur lequel elle a vécu et s'enfonce dans la terre à son pied. Elle s'établit dans une petite cavité et travaille à se renfermer dans un double cocon de soie qu'elle file avec sa bouche; le premier ou l'extérieur d'un testacé jaunâtre, à mailles assez larges, d'une soie grossière et forte, et pourvue d'élasticité; le second ou l'intérieur, d'une soie fine, blanchâtre, d'un tissu serré et mollet. Ces deux cocons, placés l'un dans l'autre et se touchant par tout leur contour, ne sont pas adhérents entre eux. C'est là que la larve se change en chrysalide à l'abri de la pluie et de l'humidité qui ne peuvent l'atteindre, et ensuite en insecte parfait.

Puisque l'on voit cette mouche sur les rosiers à la mi-mai et qu'on l'y retrouve encore pendant tout le mois d'août, et le commencement de septembre, on doit en conclure qu'elle a deux générations dans l'année, l'une printanière, qui pond sur les pousses de mai, et l'autre, estivale, qui dépose ses œufs sur les pousses d'août. Cette dernière passe l'hiver dans la terre à l'état de larve, dans son double cocon, qui la préserve des intempéries de cette saison rigoureuse.

Cet insecte fait partie de l'ordre des Hyménoptères, de la famille des Porte-scie, de la tribu des Tenthrédines et du genre *Hylotoma*. Son nom entomologique est *Hylotoma Rosæ* et son nom vulgaire *Mouche-à-Scie du Rosier*.

31. *Hylotoma Rosæ*. Lat. — Longueur, 6-7 millim. Les antennes sont noires, formées de trois articles, le troisième en massue très allongée chez la femelle; filiforme et velu chez le mâle; la tête est noire, transverse, avec les palpes jaunes; le corselet est d'un jaune-d'ocre ayant le dessus et le sternum noirs; l'abdomen est jaune-d'ocre, ovalaire, épais chez la femelle, cylindrique et plus

mince chez le mâle; les pattes sont jaunes, avec l'extrémité des tibias postérieurs et celle des articles de tous les tarses noire; les ailes sont transparentes, sans taches, jaunes depuis la base jusqu'au milieu, hyalines à l'extrémité; les nervures sont jaunâtres, mais la côte et le stigma sont noirs; les supérieures sont pourvues d'une cellule radiale et de quatre cellules cubitales dont les deuxième et troisième reçoivent chacune une nervure récurrente.

On peut faire utilement la chasse à cette Mouche-à-scie lorsqu'elle est à l'état de larve et qu'elle commence à se répandre sur les feuilles des rosiers et à les ronger, ce qui se remarque bientôt. On peut la prendre à la main si elle n'est pas en grand nombre, et dans le cas contraire secouer les rosiers qui en sont chargés sur une nappe de toile étendue à leur pied, et écraser toutes les larves qui seront tombées. Si en visitant les rosiers on aperçoit sur leurs branches les dépôts d'œufs pondus par la femelle on ne manquera pas de les écraser.

On n'a pas encore signalé de parasites de cette espèce.

M. le docteur Boisduval indique un moyen simple et facile de faire la chasse à l'insecte parfait. Il consiste à planter quelques pieds de persil à proximité des rosiers. L'Hylotome, lorsqu'elle est éclose, abandonne les rosiers vers le milieu de la journée pour se nourrir sur d'autres plantes, mais elle recherche particulièrement les fleurs de persil, sur lesquelles elle se plaît à butiner. On en peut prendre chaque jour un nombre considérable sur ces fleurs.

—

32. — La Mouche-à-Scie villageoise.

(Hylotoma Pagana, Lat.)

Les larves de la Mouche-à-Scie villageoise rongent les feuilles des rosiers dans les jardins et y causent du dégât en proportion de leur nombre. On les y trouve dans la première quinzaine de juillet

répandues sur les feuilles voisines les unes des autres. Elles sont sorties d'œufs déposés par la femelle sur les jeunes pousses qui ont acquis de la consistance. Lorsque celle-ci veut pondre elle choisit la branche qui lui convient et, se plaçant la tête en bas, elle fend, avec sa tarière, l'écorce sur une petite étendue dans le sens longitudinal, et dépose dans la blessure deux œufs l'un à côté de l'autre. Elle avance ensuite d'un pas et allonge la fente dans laquelle elle place deux nouveaux œufs. Elle continue ainsi jusqu'à ce que sa ponte soit achevée; en sorte que les œufs sont placés sur deux lignes longitudinales, parallèles, et sont maintenus par une liqueur gommeuse qui les enduit au sortir de l'oviducte et par les lèvres de la plaie. Peu de temps après la ponte, les œufs se gonflent et la fente s'élargit; les petites larves éclosent et montent sur la feuille la plus proche du nid, dont elles rongent les bords, et de là sur les feuilles voisines. Dans les premiers temps de leur vie elles sont d'un vert très pâle et les points noirs qui couvrent leur corps sont peu apparents; mais en grandissant elles changent plusieurs fois de peau et deviennent d'un vert plus foncé. Quand elles mangent, leur corps est étendu, mais très souvent la partie postérieure est courbée en dessous ou relevée. Lorsqu'elles se reposent elles se roulent volontiers en spirale.

Cette larve a 18 à 20 millim. de longueur dans sa plus grande taille. Elle a la tête jaune, le dos vert-foncé, les côtés et le ventre d'un vert-tendre; le dos est couvert de points noirs verruqueux pilifères, rangés en lignes régulières longitudinales et transversales; on compte sur chaque segment deux rangées transversales de six points chacune, excepté sur les trois segments thoraciques où la deuxième ligne n'a que quatre points; de chaque côté du corps règne une ligne de gros points noirs, au nombre de dix, dont trois sur le thorax et sept sur l'abdomen; ces points ou taches sont saillants et accompagnent les stigmates qui ne sont cependant qu'au nombre de neufs paires; le dernier segment porte une tache noire en dessous; de chaque côté de la tête on distingue

une petite tache noire que l'on regarde comme un œil; les pattes, thoraciques ou écailleuses, sont noires, tachées de vert; les membraneuses, au nombre de dix, bien apparentes, sont vertes, tachées de noir; à leur suite vient une paire de très petites pattes, et le dernier segment présente en dessous un pied qui ne paraît pas divisé; ce qui fait en tout dix-huit pattes sans compter le pied anal.

Cette larve, parvenue à toute sa croissance vers le 23 juillet, se renferme dans un cocon de soie blanche, d'un tissu peu serré, dans lequel elle se change en chrysalide. Dans les boîtes d'éducation, ce cocon est placé entre les feuilles données à la larve pour sa nourriture. L'insecte parfait perce sa prison avec ses dents et se met en liberté vers le 6 août.

Il se range, comme le précédent, dans la famille des Porte-Scie, la tribu des Tenthrédines et dans le genre *Hylotoma*. Son nom entomologique est *Hylotoma pagana*, et son nom vulgaire *Mouche-à-Scie villageoise*.

32. *Hylotoma pagana*, Lat. — Longueur, 7 mill. Les antennes sont noires, formées de trois articles, dont le troisième très long, comparativement aux autres, va en s'épaississant en massue à son extrémité; la tête, le thorax et les pattes sont d'un bleu-violet-noirâtre; l'abdomen est jaune; les ailes sont brunâtres, avec la côte, le stigma d'un noir-bleu et les nervures noires; les supérieures sont pourvues d'une cellule radiale et de quatre cellules cubitales dont les deuxième et troisième reçoivent chacune une nervure récurrente.

La femelle se distingue du mâle par la courte tarière qui termine son abdomen et par ses antennes dont la tige, d'un seul article, forme une massue allongée, tandis que chez le mâle la tige est filiforme et velue.

La larve de cette Tenthrédine est exposée aux atteintes d'un parasite qui introduit, a l'aide de sa tarière, un œuf dans son

corps. La larve qui sort de cet œuf se nourrit, croît, se développe dans le corps de la fausse-chenille sans l'empêcher de grandir et de filer son cocon; mais on voit sortir de ce cocon, vers le 5 septembre, un Ichneumonien au lieu d'une Mouche-à-Scie que l'on attendait. Ce parasite fait partie de la famille des Pupivores, de la tribu des Ichneumoniens et du genre *Scolobates*, et se rapporte au *Scolobates crassicornis*.

Scolobates crassicornis, Grav. — Longueur, 6 millim. Les antennes sont un peu plus longues que le corps, filiformes, noirâtres à la base, fauves à l'extrémité; les premier et deuxième articles sont noirs en dessus, tachés de blanchâtre en dessous; la tête est transverse, échancrée en arrière en dessus; le dessous, la face et les joues sont d'un fauve-ferrugineux; les mandibules sont fauves avec la pointe noire; les yeux sont bronzés (vivant), noirâtres (mort); le thorax est noir-luisant et le métathorax arrondi; l'écusson n'a pas de saillie; l'abdomen est très courtement pédiculé; le premier segment est noir-luisant en dessus, fauve en dessous, taché de fauve à l'extrémité en dessus; les deuxième et troisième sont d'un fauve-ferrugineux; les quatrième, cinquième et sixième noirs en dessus; le septième est noir; les hanches et les trochanters sont noirs; les pattes fauves, sauf les tibias et les tarses postérieurs qui sont noirs; les premiers ayant un anneau fauve à la base et les derniers étant épaissis; les ailes sont hyalines, à nervures, côte et stigma noirs; les supérieures présentent une cellule radiale et deux cellules cubitales; la nervure disco-cubitale est courbe et la récurrente interstitiale.

On ne connaît pas d'autre moyen de combattre cette Mouche-à-Scie que de lui faire la chasse sur les rosiers, en écrasant ses œufs si on les trouve, en s'emparant des larves répandues sur ces arbustes et de l'insecte lui-même si on peut le saisir, et de les tuer.

L'insecte parfait se montrant à la fin de mai et pendant le mois de juin et encore pendant le mois d'août, on est porté à penser

qu'il a deux générations chaque année, l'une au printemps, l'autre en automne, et que les larves de cette seconde génération passent l'hiver dans la terre et dans leurs cocons plus épais, plus serrés que ceux qu'elles filent dans les boîtes d'éducation. Je conjecture qu'ils sont doubles, c'est-à-dire, formés de deux cocons placés l'un dans l'autre.

—

33. — La Mouche-à-Scie difforme.

(Cladius difformis, Lat.)

Pendant le mois de mai on trouve sur les rosiers une fausse-chenille ou larve de Tenthrédine qui en ronge les feuilles et qui y produit de grands ravages dans les années où elle est nombreuse. Elle semble préférer ceux de Bengale, mais faute de ces derniers elle mange très bien les feuilles des autres espèces ou variétés de cet arbuste. Lorsqu'elle est arrivée à toute sa croissance dans la deuxième quinzaine de juin elle a environ 8 à 9 millim. de longueur. Elle est cylindrique et pourvue de vingt pattes; sa couleur est un vert-pâle; sa tête est ferrugineuse, marquée de chaque côté d'une tache noire où se trouvent les yeux; de chaque côté du corps et sur chaque segment s'élève un petit tubercule pilifère, dont les poils sont également disposés en houppe et de la même couleur que ceux du corps; les trois derniers segments n'ont pas ce tubercule latéral; les six pattes écailleuses tiennent aux trois premiers segments; les douze membraneuses sont réparties sur les cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième et dixième, et les deux dernières, beaucoup plus petites que les autres, se trouvent à l'extrémité du dernier segment.

Ayant pris toute sa taille à la fin de juin, elle se dispose à se changer en chrysalide, et pour cela elle se réfugie dans l'intérieur d'une feuille de rosier qu'elle a pliée en deux et se renferme dans un cocon oval, tissu d'une soie fine, jaunâtre, d'une consistance

peu solide. Elle subit sa métamorphose dans la retraite qu'elle s'est créée, et l'insecte parfait s'en échappe quinze jours après, par une ouverture qu'il a pratiquée dans le cocon à l'aide de ses dents.

Cet insecte est classé dans l'ordre des Hyménoptères, dans la famille des Porte-scie, dans la tribu des Tenthrédines et dans le genre *Cladius*. Son nom entomologique est *Cladius difformis*, et son nom vulgaire *Mouche-à-Scie difforme*.

33. *Cladius difformis*, Lat. — Longueur, 5 millim. Il est noir; la tête est noire, un peu plus large que le corselet; les antennes sont noires et vont en diminuant un peu de grosseur de la base à l'extrémité; elles sont formées de neuf articles dont les troisième, quatrième, cinquième et sixième émettent un rameau velu de plus en plus court, le sixième étant extrêmement court; les suivants sont aussi velus; le corselet et l'abdomen sont noirs, ce dernier est cylindrique; les pattes sont d'un blanc-jaunâtre avec la base des cuisses noire sur les 2/3 de leur longueur; les ailes sont transparentes, légèrement jaunâtres, avec les nervures et le stigma noirs; les supérieures sont pourvues d'une grande cellule radiale et de trois cellules cubitales presqu'égales, dont les première et deuxième reçoivent chacune une nervure récurrente.

La femelle se distingue du mâle par ses antennes dépourvues de rameaux, mais ayant de légères dents en dessus, formées par le prolongement de l'angle supérieur de l'extrémité des articles moyens.

On voit cet insecte sur les rosiers à la fin du mois de juin, pendant tout le mois de juillet et le commencement d'août. Le temps qu'il passe sous la forme de chrysalide n'est guère que de huit à dix jours.

Je ne sais pas sur quelle partie du rosier la femelle dépose ses œufs, ni le temps qu'ils mettent à éclore. Je soupçonne que c'est de cette Mouche-à-Scie que parle Réaumur dans le cinquième volume de ses *Mémoires*, lorsqu'il s'occupe des Mouches à-scie et

qu'il dit qu'il en a remarqué une de petite taille, entièrement noire, n'ayant de blanc que la partie moyenne de chaque jambe, et qui, dès le mois d'avril, pond ses œufs sur la nervure principale des jeunes feuilles alors très tendres et n'en place qu'un sur chaque feuille.

On ne connaît pas d'autre moyen de s'opposer aux ravages de cet insecte que de faire la chasse à ses larves pendant les mois de mai et de juin. Comme elles vivent à découvert et rongent les feuilles, on les voit facilement, et on peut les prendre ou les tuer. On ne devra pas manquer d'écraser les chrysalides renfermées dans les cocons cachés dans les feuilles pliées en deux.

Les parasites de cette espèce n'ont pas été signalés.

—

34. — La Mouche-à-Scie du Chèvrefeuille.

(Tenthredo Loniceræ, G.)

Cette Mouche-à-Scie est commune dans toute la France, selon M. le docteur Boisduval, et sa larve est facile à élever en captivité. Elle a été très bien étudiée par de Géer, célèbre entomologiste suédois de XVIIIe siècle. Voici ce qu'il en dit (1): « Aux mois d'août et de septembre, j'ai trouvé en Hollande, sur le Chèvrefeuille, des fausses-chenilles assez grosses, qui y étaient en abondance. Elles ne cherchent point à se cacher, elles se tiennent constamment sur le dessus des feuilles, dans une situation où le corps est toujours roulé en spirale; elles restent dans cette attitude depuis le matin jusqu'au soir, dans un état parfait de repos; ce n'est que pendant la nuit qu'elles se mettent à marcher et à manger les feuilles de l'arbuste.

« Les fausses chenilles ont environ 22 millim. de longueur; leur corps est d'un blanc-sale ou couleur de perle-cendré; tout le

(1) De Géer. t. II. p. 251. pl. 34. f. 9-18.

long du dos il y a une suite de onze taches brunes, grandes et bien marquées, qui sont à peu près de forme triangulaire; le sommet du triangle est du côté de la tête; les deux angles de la base ont chacun un petit appendice tourné en dedans et la base même ne va pas en ligne droite, mais elle a au milieu une petite pointe saillante; entre toutes ces grandes taches on en voit d'autres beaucoup plus petites, mais toutes de couleur brune; la tête est d'un brun-obscur et le corps est tout garni de rides transversales; ces fausses-chenilles ont vingt-deux pattes.

« Lorsque le temps approche où elles doivent entrer en terre pour se transformer, elles changent de peau pour la dernière fois, mais sans perdre leur première figure; mais alors leurs couleurs sont si changées qu'on a peine à les reconnaître. Après cette mue elles sont d'un jaune-pâle couleur d'ocre, tirant sur le rouge, et leur peau est comme transparente; sur leur dos on ne voit que des vestiges très faibles des taches triangulaires brunes. Elles ne mangent plus alors et en moins de vingt-quatre heures elles entrent dans la terre. C'est vers la fin de septembre qu'elles exécutent cette opération. Elles s'y construisent chacune une coque ovale, composée de grains de terre liés ensemble avec de la soie et dont l'intérieur est tapissé d'une couche de pure soie. La fausse-chenille reste sous sa forme pendant l'hiver et le printemps et ce n'est que peu de temps avant sa métamorphose en insecte parfait qu'elle se change en chrysalide. Elle sort de terre, sous la forme parfaite, au commencement du mois de juillet. »

M. le docteur Boisduval ajoute des détails plus étendus que les précédents sur la fausse-chenille en question. On commence à l'apercevoir sur les feuilles des chèvrefeuilles (*Lonicera caprifolium*, *periclymenum*, *etc.*) vers le milieu de mai. A cette époque elle n'a pas encore changé de peau; elle est d'un gris-sale, avec la tête noire; après la première mue son dos est plus obscur, avec les côtés presque blanchâtres; au deuxième changement de peau sa couleur devient beaucoup plus claire; elle offre alors

une série dorsale de taches triangulaires noires et sur tout son corps un petit pointillé blanc; elle subit encore une mue à la suite de laquelle elle devient d'un gris-verdâtre ou presque couleur de chair, sans aucune modification dans le dessin. Lorsqu'à la fin de juin elle est arrivée à sa grosseur, elle se laisse tomber à terre, entre dans le sol peu profondément, et s'y construit une coque dans laquelle elle subit ses dernières métamorphoses. L'insecte parfait en sort ordinairement six semaines après; mais tous les individus n'éclosent pas en été; il y en a qui restent dans leur coque jusqu'au printemps. Ceux qui naissent en août produisent une seconde génération de fausses-chenilles qui entrent en terre en automne.

L'insecte parfait est classé dans la famille des Porte-Scie, dans la tribu des Tenthrédines et dans le genre *Tenthredo*. Son nom entomologique est *Tenthredo Loniceræ*, et son nom vulgaire *Mouche-à-Scie du Chèvrefeuille*. Voici la description qu'en donne de Géer.

34. *Tenthredo Loniceræ*, G. — Longueur, 11 millim. Le corps est tout noir, lisse ou sans poils, mais le ventre a en dessus trois raies transversales d'un jaune-citron; la première de ces raies se trouve proche du corselet, mais les deux autres sont plus proches du derrière et placées l'une tout près de l'autre. Ces raies ou bandes ne s'étendent que sous une partie du dessous du ventre, au milieu duquel il y a une certaine distance entr'elles. Au reste, le ventre a en dessous quelques petites taches jaunes et le devant du corselet a de chaque côté une petite raie de la même couleur; le ventre se termine en cône, et il est brun à l'extrémité; les antennes sont noires, mais les pattes sont d'un jaune couleur d'ocre, et sur les cuisses il y a des nuances noires; les ailes ont une forte teinte de brun.

Les antennes sont environ de la longueur du corselet; elles sont en filets grainés assez gros et leur grosseur est égale dans toute

leur étendue. Elles sont divisés en neuf articles, dont les deux premiers sont beaucoup plus courts que le troisième, et les autres diminuent toujours de longueur en approchant de l'extrémité (1).

—

35. — La Mouche-à-Scie à ceinture rousse.

(EMPHYTUS RUFOCINCTUS, Klug.)

De Géer nous a laissé l'histoire de cette Mouche-à-Scie, dont la larve vit sur les rosiers (2). On l'y trouve au mois d'août, et elle mange les feuilles en les rongeant par les bords. Elle est de grandeur médiocre, longue de 19 à 20 millim. et pourvue de vingt-deux pattes; la tête est d'un jaune couleur d'ocre, avec deux yeux noirs; le corps est en dessus d'un vert-foncé un peu grisâtre, mais en dessous et le long des côtés il est d'un blanc-sale-grisâtre ou bien d'une couleur agathe-pâle et blanchâtre; cette partie du corps est un peu transparente; toutes les pattes sont de cette même couleur

(1) De Géer rapporte cette Mouche-à scie à la *Tenthredo rustica*, Lin., ce qui est probablement une erreur, puisque cette dernière a les antennes légèrement en massue (*subclavatis*) et les deux bandes jaunes postérieures interrompues (*Cingulis posticis duobus interruptis*); ces deux caractères sont contraires à la description et aux figures données par de Géer.

M. le docteur Boisduval rapporte la même espèce à la *Tenthredo tricincta*, Fab., ce qui pourrait bien être inexact; car cette dernière a le premier article des antennes fauve, le chaperon et l'anus jaunes; ce qui ne peut s'accorder avec la description de l'auteur suédois, trop exact observateur pour s'être trompé sur des caractères aussi importants.

C'est par suite de ces remarques que j'ai nommé cette Mouche-à-Scie *Tenthredo Loniceræ*. J'avoue cependant qu'il faudrait élever cette espèce, voir la larve et l'insecte parfait, pour prononcer sûrement sur les doutes que l'on vient d'exprimer.

(2) De Géer. t. II, p. 967. pl. 35. fig. 14-18.

pâle; le corps, surtout en dessus, est parsemé de plusieurs petits grains durs, coniques, très blancs, qui rendent la peau comme un peu chagrinée; ces grains sont rangés en lignes transversales sur les rides de la peau qui y sont en grand nombre. Cette fausse-chenille, lorsqu'elle est au repos, se tient sur une feuille de rosier et se roule en spirale, ayant sa queue au centre du rouleau et sa tête à la circonférence. Si on la touche elle se laisse tomber brusquement. L'habitude de se rouler en spirale est commune à beaucoup de larves de Tenthrédines et leur est facilitée par les petits anneaux dont chacun de leurs segments est composé; on en peut compter quatre ou cinq sur chacun d'eux.

Cette fausse-chenille continue à ronger les feuilles de rosier jusque vers la fin du mois de septembre. Lorsqu'elle n'a plus besoin de nourriture elle abandonne l'arbuste pour se rendre à terre où elle se tient tout simplement cachée un peu au-dessous de la superficie; elle ne file pas de cocon et reste à nu pendant l'hiver et jusqu'au printemps; elle se transforme en chrysalide au mois de mai et en insecte parfait au mois de juin.

La chrysalide est allongée, peu grosse, d'une couleur verdâtre-claire, ayant les pattes et les antennes blanchâtres, les yeux bruns et les mâchoires de cette dernière couleur.

L'insecte parfait est classé dans la famille des Porte-Scie, la tribu des Tenthrédines et dans le genre *Emphytus*, formé d'une partie des *Dolerus* de Saint-Fargeau. Son nom entomologique est *Emphytus rufocinctus*, et son nom vulgaire *Mouche-à-Scie* ou *Tentrède à ceinture rousse*.

35. *Emphytus rufocinctus*, Klug. — Longueur, 11 millim. Il est long et grêle; les antennes sont noires, filiformes, composées de neuf articles, dont les deux premiers sont courts, le troisième très long, et les trois ou quatre derniers vont graduellement en s'amincissant; la tête est noire, transverse; le corselet est noir, de la largeur de la tête et ovalaire, l'abdomen est subcylindrique, un

peu moins large que le corselet, deux fois aussi long que ce dernier et la tête réunis, noir; avec les quatrième, cinquième, et la base du sixième segment fauves; les cuisses sont noires avec la base et l'extrémité blanches; les tibias et les tarses sont fauves; les ailes sont hyalines, atteignant presque l'extrémité de l'abdomen; les nervures et le stigma sont noirâtres; les supérieures sont pourvues de deux cellules radiales et de trois cubitales, dont les deux premières reçoivent chacune une nervure récurrente; la tarière de la femelle est noire.

M. le docteur Boisduval dit que cette espèce est plutôt rare que commune dans les cultures de rosiers à Paris, et qu'on la considère comme occasionnant peu de dégâts. Il ajoute qu'il en a trouvé deux exemplaires, il y a deux ans (1864), sur un rosier, dans un jardin à Montrouge.

—

36. — La Mouche-à-Scie à ceinture.

(Emphytus cinctus, Klug.)

M. le docteur Boisduval, dans son *Entomologie horticole*, donne les détails suivants sur la Mouche-à-Scie à ceinture. « Cette espèce s'éloigne de toutes les précédentes par les mœurs de sa larve, qui vit dans les tiges des rosiers dont elle ronge le canal médullaire. On l'y trouve, dans le mois de mars, arrivée à toute sa taille et même déjà renfermée dans son cocon. Pendant le mois de mai on l'y rencontre encore, mais très petite, et provenant de la ponte qui a eu lieu en avril ou au commencement de mai. Lorsqu'elle est jeune, elle est d'un gris verdâtre étiolé. Après le premier changement de peau elle devient d'un vert plus obscur sur le dos, avec les côtés grisâtres; la tête est fortement pointillée et l'on aperçoit sur son dernier anneau une petite pointe, qui doit lui servir à avancer dans sa galerie, qu'elle creuse et élargit à mesure qu'elle grossit et dans laquelle elle chemine la tête en bas; on

trouve jusqu'à six individus à la suite l'un de l'autre dans la même tige.

« Le cocon dans lequel elle se renferme est ovale et est formé d'une soie blanche. L'insecte parfait en sort dans le mois de mai. Il y a cependant des larves qui se transforment plus tard.

« Cet insecte fait partie de la famille des Porte-Scie ou Tenthrédines et du genre *Emphytus*, formé d'une partie des *Dolerus* de Saint-Fargeau. Son nom entomologique est *Emphytus cinctus*, et son nom vulgaire *Mouche-à-Scie à ceinture*. »

36. *Emphytus cinctus*, Klug. — Longueur, 8 millim. Les antennes sont noires, filiformes, de la moitié de la longueur du corps; la tête est noire, transverse; les mandibules, les palpes sont aussi de cette couleur; le thorax est noir, marqué de deux points blancs sous l'écusson; l'abdomen est de la largeur du thorax, deux fois aussi long que ce dernier et la tête réunis, terminé en pointe, de couleur noire, marqué d'une légère incision à l'extrémité dorsale du premier segment et d'une bande blanche sur le cinquième; les pattes sont testacées, avec la base des cuisses largement noire; les genoux sont blancs ainsi que les trochanters postérieurs; les ailes sont hyalines, dépassant un peu l'abdomen; les supérieures ont le stigma et les nervures bruns, deux cellules radiales égales, et trois cellules cubitales, dont la première reçoit la première nervure récurrente, la deuxième reçoit la deuxième récurrente et la troisième est fermée par le bord de l'aile.

La femelle de cette Tenthrède, lorsqu'elle est fécondée, fait au commencement de mai ou même à la fin d'avril une petite entaille aux pousses encore herbacées du rosier, dans laquelle elle introduit un œuf et répète plusieurs fois cette opération sur la même pousse. Aussitôt que les petites larves sont écloses, elles pénètrent dans le canal médullaire, où elles creusent une galerie descendante, de sorte que l'on voit d'abord l'extrémité de la pousse se faner et successivement les feuilles placées au-dessous jusqu'à ce que

ces larves soient arrivées dans une partie tout-à-fait ligneuse, où rien ne décèle plus leur présence, si ce n'est l'état un peu languissant de la branche. Il arrive quelquefois que le rameau rongé se brise au premier coup de vent.

La Tenthrède à ceinture est commune dans les jardins, chez tous les rosiéristes de Paris. Je ne l'ai pas remarquée à Santigny.

Pour la détruire, il faut, avant la fin de mai, enlever avec soin les pousses de rosier dont le sommet commence à se flétrir et les couper au-dessus des feuilles malades.

—

37 et 38. — **Les Mouches-à-Scie de la Centfeuille et de la Rose.**

(ATHALIA CENTIFOLIÆ, Panz. ; — ROSÆ, Lin.)

Dans l'ouvrage de M. le docteur Boisduval, cité plusieurs fois, on apprend qu'il existe, outre les espèces mentionnées dans les articles précédents, plusieurs espèces de Mouches-à-Scie qui vivent sur les rosiers, entr'autres les deux dont les noms sont en tête de cet article. Je n'ai pas eu l'occasion de les rencontrer sur cet arbuste et de les étudier dans le détail de leur vie et je dois me borner à rapporter ce qu'en dit ce savant.

La Tenthrède de la Centfeuille à été décrite par Fabricius sous le nom de *Tenthredo Spinarum*. Selon quelques auteurs elle est, dans certaines contrées de l'Allemagne, très nuisible aux rosiers. Dans les environs de Paris, où elle n'est pas rare, elle ne se trouve pas ordinairement sur les rosiers, elle n'attaque que les Crucifères, les choux, les navets et les colzas.

Les fausses-chenilles de cette Mouche-à-Scie ont vingt pattes (1) elles sont d'un vert-sale, légèrement chagrinées, avec une raie

(1) Les larves des *Athalias* ont ordinairement vingt-deux pattes. Il y aurait ici une exception qui aurait besoin d'être vérifiée.

dorsale plus foncée, s'effaçant complètement au moment de la métamorphose. Pour se chrysalider elles entrent dans la terre et l'insecte parfait se montre d'abord en juin, puis en septembre pour la seconde fois.

Cette Tenthrédine est classée dans le genre *Athalia*. Son nom entomologique est *Athalia Centifoliæ*, et son nom vulgaire *Mouche à-Scie de la Centfeuille; Tenthrède de la Centfeuille.*

37. *Athalia Centifoliæ*, Panz. — Longueur, 7 millim. Les antennes sont noires, un peu testacées en dessous, formées de dix articles allant un peu en grossissant à partir du deuxième; la tête est noire, transverse; les palpes sont pâles; les mandibules blanchâtres avec la pointe brune; le labre et le chaperon sont blancs et poilus; les yeux et les stemmates noirs; le corselet est d'un jaune-fauve, marqué en dessus de deux grandes taches noires triangulaires, luisantes, occupant les lobes latéraux du dos; l'abdomen est ovalaire, sessile, de la longueur de la tête et du corselet, de la largeur de ce dernier, d'un jaune-fauve; les ailes dépassent l'abdomen; les supérieures ont la côte et le stigma noirs et les nervures jaunes; elles sont transparentes et jaunâtres depuis la base jusqu'au stigma; elles sont pourvues de deux cellules radiales et de quatre cellules cubitales dont les deuxième et troisième reçoivent chacune une nervure récurrente; les pattes sont d'un jaune-fauve avec l'extrémité des tibias et des articles des tarses noires; la tarière de la femelle est noire.

Selon Klug et Hartig, célèbres entomologistes Allemands, cette Mouche-à-Scie est très commune dans les jardins de la Prusse sur les buissons de Rosiers.

En 1866, M. le docteur Aubé m'a donné un individu de l'*Athalia Centifoliæ*, ainsi que le cocon d'où il était sorti. Ce cocon est ovale, long de 7 à 8 millim. Il est formé d'un tissu serré et fin de soie blanche recouvert de parcelles de terre sablonneuse. L'insecte en est sorti le 25 avril. La larve avait vécu sur un chou de Chine.

Tenthrède de la Rose. Il ne faut pas confondre cette espèce avec l'Hylotome des rosiers, décrite précédemment, qui lui ressemble un peu au premier coup d'œil. Les femelles des Tenthrèdes de la Rose déposent leurs œufs dans une petite entaille qu'elles font à la nervure médiane des feuilles des rosiers. Les fausses-chenilles ont vingt-deux pattes; elles sont en dessus d'un vert obscur, plus clair sur les côtés et sur le ventre, avec la tête rousse. Lorsqu'elles ont acquis toute leur croissance elles se laissent tomber et se construisent chacune une petite coque dans la terre. Celles de lapremière génération, que l'on trouve à la fin de juin ou au commencement de juillet, donne l'insecte parfait en août; celles de la seconde époque passent l'hiver en terre, et la mouche se montre en mai. Les fausses-chenilles de la Tenthrède de la Rose ont une manière de manger qui les distingue des autres espèces propres à cet arbuste. Elles ne dévorent pas les feuilles comme celles de l'Hylotome; elles rongent la parenchyme, et laissent toutes les nervures et l'épiderme d'un côté complètement intacts, de telle sorte que les feuilles ressemblent à une gaze légère.

L'insecte parfait est compris, comme le précédent, dans le genre *Athalia.* Son nom entomologique est *Athalia Rosæ*, et son nom vulgaire *Mouche-à-Scie de la Rose*, *Tenthrède de la Rose.*

38. *Athalia Rosæ*, Lin. — 6-7 mill. Les antennes sont noires, quelquefois testacées en dessous, formées de dix articles qui vont en augmentant d'épaisseur à partir du deuxième; la tête est noire, avec le labre et l'extrémité du chaperon blancs; les mandibules sont blanches à extrémité brune; les palpes blancs; le corselet est noir en dessus; les côtés et le dessous sont fauves; la poitrine est marquée de deux points noirs, et l'on voit deux points jaunâtres au-dessous de l'écusson; l'abdomen est fauve, de la longueur de la tête et du corselet, de la largeur de ce dernier, quelquefois un peu brunâtre vers l'extrémité; les pattes sont fauves avec l'extrémité des tibias et des articles des tarses noire; le noir man-

que aux tibias antérieurs et moyens et est légèrement marqué aux tarses correspondants; les ailes sont transparentes, lavées de jaune, avec la côte et le stigma épais, très noirs et les nervures jaunes à la base; les supérieures sont pourvues de deux cellules radiales et de quatre cellules cubitales dont les deuxième et troisième reçoivent une nervure récurrente.

On rencontre fréquemment l'*Athalia Rosæ*, pendant les mois de mai et de juin, sur les plantes aquatiques qui croissent dans les ruisseaux, particulièrement sur le Beccabunga (*Veronica Beccabunga*).

—

39. Le Petit-Papillon blanc du Chou.

(Pieris Rapæ, Fab.)

Le Réséda (*Reseda odorata*) est une des plantes le plus généralement cultivées dans les jardins et les parterres et dont la fleur laisse échapper l'odeur la plus suave, qui se répand au loin et embaume les environs. On le cultive aussi en pot et on l'élève sur tige comme un arbuste en miniature. Il fleurit pendant tout l'été et on en jouit jusqu'aux froids de l'automne. Ce sont ces qualités qui justifient l'estime générale qu'on lui porte.

Ses feuilles sont fréquemment dévorées par une chenille qui est très commune dans les jardins où elle vit sur les choux et les autres plantes crucifères; elles les mange en entier ou bien elle ne laisse qu'une partie de la côte. Elle se tient étendue et collée contre la tige ou le long d'un rameau, et comme elle est cylindrique et de la même couleur verte que la plante, on a de la peine à la voir. Cette chenille, ainsi que le papillon qu'elle produit, se montrent deux fois dans l'année, une fois au printemps et une deuxième fois en automne. Lorsqu'elle est parvenue à toute sa croissance, elle a 25 millim. de longueur sur 3 de diamètre. Elle est verte et couverte de petits poils blanchâtres, serrés comme du velours.

Elle porte une raie jaune longitudinale sur le dos et une raie de la même couleur de chaque côté; les pattes sont vertes, au nombre de seize; le dessous ou le ventre est d'un vert plus pâle et luisant. N'ayant plus à croître elle quitte la plante et va chercher un lieu convenable pour se métamorphoser. Elle s'attache par une ceinture de soie au corps sur lequel elle est placée, et bientôt elle se dépouille de sa peau de chenille et devient une chrysalide d'un brun-rosé, tachée de noir. Le papillon éclôt environ trois semaines après.

Il est classé dans la famille des Diurnes, la tribu des Piérides et dans le genre *Pieris*. Son nom entomologique est *Pieris rapæ* et son nom vulgaire *Petit-papillon blanc du Chou.*

39. *Pieris rapæ*, Dup. — Longueur, 15 millim. Enverg. 35-45 millim. La tête, le corselet et l'abdomen sont noirs, garnis de poils blancs; les antennes sont annelées de blanc et de noir, terminées en massue aplatie; les ailes sont blanches; les supérieures portent une tache apicale légèrement noire; chez le mâle, les inférieures sont marquées d'une tache noirâtre au bord antérieur; chez la femelle les ailes supérieures, outre la tache apicale, en présentent deux autres sur le disque, et les inférieures en ont aussi quelquefois deux; le dessous des supérieures est blanc, avec l'extrémité jaune, et deux taches noires au-delà du milieu dont la deuxième est quelquefois oblitérée; le dessous des inférieures est jaune, taché de blanc; les pattes sont noires.

La chenille du *Pieris Rapæ* est attaquée par deux parasites de l'ordre des Diptères; ce sont, selon Robineau-Devoidy, la *Doria concinnata* et la *Phryxe Pieridis*. Les parasites de l'ordre des Hyménoptères n'ont pas encore été signalés à ma connaissance.

Cette même chenille, très nuisible au Réséda, lorsqu'elle l'envahit, se porte aussi sur la Capucine (*Tropæolum*) dont elle ronge les feuilles.

40. — Le Papillon Camille.

(Limenitis Camilla, Dup.).

On voit quelquefois sur les Chèvrefeuilles que l'on cultive dans les jardins et sur la Symphorine (*Symphoricarpos racemosa*) qui est de la famille des Caprifoliées, une chenille remarquable par sa forme et qui se nourrit des feuilles de ces arbustes. Elle ne leur fait pas un bien grand tort, car elle vit isolée et ne se trouve pas en grand nombre sur le même arbuste, et l'on n'a pas un grand intérêt à la détruire; mais on peut désirer savoir quelle espèce de papillon elle produit et si ses formes extraordinaires influent sur celles de ce papillon. Au commencement de juin elle est déjà parvenue à sa taille presque complète; elle a alors 20 millim. de longueur lorsqu'elle se contracte, et 30 millim. lorsqu'elle s'étend; elle est verte en dessus et couverte de spinules ressemblant à des petits brins de mousse; la tête est brune, hérissée de spinules; elle porte sur les premier, deuxième, troisième, quatrième, dixième, onzième segments, deux mamelons charnus, coniformes, assez élevés, couverts de spinules blanches sur un fond brun-violet, et deux très petits mamelons sur les cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième; le septième segment est brun-violacé; elle est pourvue de seize pattes, dont les six écailleuses sont noires et les membraneuses brunes. On voit de chaque côté une ligne stigmatique jaune et une étoile de spinules sur chaque segment; le ventre est brun.

Cette chenille, ayant pris sa croissance vers le 7 juin, se dispose à sa métamorphose en se suspendant à une feuille ou à une petite branche par ses pattes de derrière, la tête en bas et le corps vertical. La chrysalide n'est pas moins remarquable que la chenille. Elle est noirâtre et présente une bande grisâtre de chaque côté de l'abdomen; on remarque, sur la ligne du dos, des tubercules, un sur chaque segment, et à leur suite un grand appendice

foliacé, élevé, demi-circulaire, qui vient toucher le corselet; la tête se termine par deux cornes courtes et obtuses, et le bord extérieur des fourreaux des ailes est relevé et tranchant.

Le Papillon éclôt le 21 juin. Il est classé dans la famille des Diurnes, la tribu des Nymphalites et dans le genre *Limenitis*. Son nom entomologique est *Limenitis Camilla*, et son nom vulgaire *Papillon Camille*, *Deuil-azuré*.

40. *Limenitis Camilla*, Dup. — Enverg. 35 millim. Les antennes sont noires, de la longueur du corps, renflées à l'extrémité, en massue allongée, terminée par deux articles fauves; les palpes sont relevés, avancés, coniques, noirs, avec les dessous et le dessus blancs; la trompe est noire, cornée; la tête est noire, marquée de quatre points blancs sur le vertex; les ailes supérieures sont d'un noir-bleu, avec une bande transverse blanche, maculaires aux supérieures, coupée par les nervures aux inférieures et une série antéterminale de points noirs éclaircis de bleuâtre; les supérieures ayant en outre trois taches blanches dont une dans la cellule précédée d'atômes bleuâtres; le dessous est d'un noir-brun, varié de rouge-brique, avec les taches du dessus; les inférieures ayant la base et le bord abdominal largement bleuâtre, avec deux lignes noires et une série anté-terminale de points noirs renfermés chacun entre deux taches d'un rouge-brique; le corselet et l'abdomen sont noirs en dessus, blancs en dessous les pattes sont blanches.

La femelle est un peu plus grande que le mâle et les taches blanches sont plus marquées sur elle que sur ce dernier.

Ce papillon fait, par sa beauté, l'ornement d'un parterre et on doit l'y tolérer à moins que sa chenille ne devienne par trop nombreuse et ne nuise sensiblement aux chèvrefeuilles.

—

41. La Noctuelle antique.

(Xylina exoleta, Lin.) (1)

La Noctuelle antique se trouve dans toute l'Europe, plus communément dans le midi que dans le nord. Sa chenille est très polyphage; elle vit à découvert, sur une multitude de plantes de familles très éloignées. Elle affectionne particulièrement l'œillet (*Dianthus caryophyllus*), la scabieuse cultivée (*Scabiosa atro purpurea*) la laitue, les pavots (*Papaver summiferum*, *et bracteatum*) M. le docteur Boisduval a vu au Jardin-des-Plantes, en 1839, un quarré d'œillets de semis sur lesquels les chenilles se tenaient par centaines.

Cette chenille, parvenue à toute sa taille, est grande, et a environ 60 à 65 millim. de longueur. Elle est assez jolie, tantôt d'un beau vert-pomme et tantôt d'un vert-glauque, avec une raie jaune de chaque côté du dos, et une large raie d'un rouge-minium le long des pattes; sur le bord supérieur de la raie jaune on observe, sur chaque anneau, depuis le deuxième jusqu'au douzième, trois points blancs cerclés de noir, placés en triangle près de la raie latérale; les stigmates ressemblent à ces points, mais ils sont plus ovales; la tête et les pattes écailleuses, sont d'un vert-jaunâtre; le nombre total des pattes est de seize.

N'ayant plus à croître, elle entre dans la terre, où elle se construit une sorte de voûte dans laquelle elle se change en chrysalide d'un brun-rouge luisant; l'insecte parfait éclôt ordinairement vers la fin d'août ou dans le courant de septembre. Il arrive très souvent que la chrysalide passe l'hiver et que le papillon ne paraît qu'au printemps suivant. M. le docteur Boisduval pense que les individus provenant de cette éclosion printanière sont destinés à reproduire l'espèce.

(1) *Entomologie horticole*, p. 523.

Cette Noctuelle entre dans le genre *Xylina*. Son nom entomologique est *Xylina exoleta*, et son nom vulgaire *Noctuelle antique*.

41. *Xylina exoleta*, Lin. — Longueur, 25 mill. Enverg. 55-60 mill. Les antennes sont épaisses, sub-crénelées chez les mâles, filiformes chez les femelles; le toupet frontal est épais, obtus, bi-sillonné transversalement; les palpes sont courts et droits; la trompe est longue; la tête et le corselet sont brunâtres; ce dernier est robuste, carré, sinué latéralement, caréné dans le milieu et relevé en crête avec les épaulettes blanches ou blanchâtres; les ailes supérieures sont longues, étroites, d'un gris-blanchâtre sur une grande partie de leur surface, d'un brun-roux le long de la côte et à l'extrémité près de la frange; les deux taches ordinaires (orbiculaire et réniforme), sont bien indiquées; celle qui remplace la réniforme ressemble presque au chiffre 8; elle est rembrunie dans sa partie inférieure, avec le centre d'un gris-pâle; à l'extrémité des ailes, il y a quelques traits sagittés bruns, formant une espèce de raie transversale interrompue; les ailes inférieures sont larges et d'un gris-noirâtre; l'abdomen est aplati, velu latéralement, obtus et de la couleur des ailes inférieures.

Lorsque cette Noctuelle est au repos, avec ses ailes croisées sur le dos, on la prendrait facilement pour un morceau de bois mort, et cette ressemblance est si frappante qu'il faut la toucher pour se convaincre que c'est un papillon vivant.

—

42. — La Noctuelle du Pied-d'Alouette.

(Chariclea Delphinii, Lin.) (1).

La Noctuelle du Pied-d'Alouette, appelée vulgairement *l'Incarnate*, est l'une des plus jolies des espèces européennes; elle est

(1) *Entomologie horticole*, p. 549.

commune dans les jardins de Paris, mais elle ne se trouve pas dans nos départements du Nord et du Midi.

On rencontre sa chenille depuis le commencement du juin jusqu'à la fin d'août sur toutes les espèces de Pieds-d'Alouette ou *Delphinium*, particulièrement sur l'*Ajacis* et sur les variétés sorties de l'*Elatum*, dont elle dévore les fleurs et surtout les capsules. Les années où elle est abondante, le jardinier récolte à peine quelques graines. En quinze jours elle arrive à son entier développement. Elle a alors 40 millim. de longueur et est assez jolie : le fond de sa couleur est tantôt blanchâtre, tantôt d'un blanc un peu violâtre, ou d'un blanc incarnat, luisant comme de la porcelaine, avec des raies latérales d'un jaune-citron, et une multitude de points noirs, disséminés sur tout le corps, dont ceux du dos sont plus gros que les autres ; la tête est de la couleur du corps, marquée de cinq ou six points noirs ; dans sa jeunesse, elle est blanchâtre, ou d'un gris-blanchâtre, très légèrement velue, avec le dessin plus confus et moins apparent ; elle est pourvue de seize pattes.

Arrivée à son entière croissance, elle entre dans la terre, où elle forme une coque composée de quelques grains de cette substance, liés avec des fils de soie, et se transforme en chrysalide. Cette dernière est cylindrico-conique, d'un brun-rouge à reflet verdâtre sur l'enveloppe des ailes. L'insecte parfait éclôt dès les premiers jours de juin jusqu'à la fin de juillet de l'année suivante. Dans les années très chaudes, quelques individus éclosent à la fin d'août ou dans les premiers jours de septembre.

Ce Lépidoptère est classé dans la famille des Nocturnes, dans la tribu des Noctuélites et dans le genre *Chariclea*. Son nom entomologique est *Chariclea Delphinii*, et son nom vulgaire *Noctuelle du Pied-d'Alouette*, *l'Incarnate*.

42. *Chariclea Delphinii*, Lin. — Enverg., 28 millim. Les antennes sont filiformes, les palpes courts, velus, dépassant à

peine la tête; la trompe est très longue; la tête et le corselet sont d'un gris-verdâtre; ce dernier est proéminent avec le collier relevé en pointe obtuse et une crête bifide à sa base; les ailes supérieures sont roses ou d'un rose un peu vineux, traversées par deux raies sinueuses d'un violet-noir, liserées de rose-pâle; la première forme trois angles obtus et la deuxième suit presque le contour du bord postérieur; l'intervalle qui sépare ces deux lignes, plus clair du côté de la base, avec une tache irrégulière, d'un violet-foncé à la place réniforme ordinaire; la frange est d'un gris-jaunâtre; les ailes inférieures sont d'un gris-foncé, avec une bande plus pâle, le limbe rose et la frange d'un gris-pâle; l'abdomen est gris-foncé; en dessous les quatre ailes sont mélangées de gris et de rose.

La chenille de la Noctuelle du Pied-d'Alouette ne se cache pas, elle se tient en plein soleil sur les ramifications florales ou sur les capsules des *Delphinium;* ce qui rend facile sa recherche et sa destruction.

—

43. — La Noctuelle parée.

(DIANTHOECIA COMPTA, Lin.).

La Noctuelle parée est très commune dans les jardins de Paris et du centre de la France, selon M. le docteur Boiduval; elle est rare, ou tout-à-fait inconnue, dans les départements du Nord et du Midi (1). Sa chenille est, dans certaines années, très nuisible à toutes les espèces d'œillets cultivés. Elle dévore complétement les graines des œillets de poëtes, de l'œillet des fleuristes, des œillets de Chine et même celle de la Croix-de-Jérusalem (*Lychnis Chalcedonica*). Dans la campagne elle se contente de l'œillet prolifère et de celui des Chartreux (*Dianthus Cartusianorum*). On com-

(1) *Entomologie horticole*, p. 517.

mence à la trouver très petite vers la mi-juillet, logée tout entière dans les capsules de ces Caryophyllées, dont elle ne mange que la graine. L'orqu'elle devient trop grosse pour y faire sa demeure, elle sort et vient se cacher pendant le jour au pied de la plante, ou à quelque distance, sous un peu de terre; le soir elle grimpe le long des tiges, perce adroitement le calice et les capsules d'un petit trou rond, et y introduit la partie effilée de son corps. Vers la fin de juillet ou au commencement d'août, elle est arrivée à toute sa taille.

Elle a alors 32 millim. de longueur, et est atténuée aux deux extrémités; elle est d'un blanc sale roussâtre, très légèrement parsemée d'atômes brunâtres, presque imperceptibles; elle a sur le vaisseau dorsal une ligne déliée d'un gris-blanchâtre, bordée par des atômes bruns; souvent ces atômes absorbent entièrement la ligne dorsale et forment une raie longitudinale; de chaque côté du dos, on aperçoit ordinairement deux lignes brunâtres, longitudinales, fines, un peu sinueuses, interrompues; mais quelquefois on n'en peut distinguer qu'une seule; au-dessous d'elles et à peu de distance, est une raie longitudinale un peu ondulée, formée par des atomes brunâtres, suivie immédiatement par une autre raie d'une couleur grisâtre très pâle. Outre cela il y a sur le dos de chaque anneau quatre petits points noirs disposés en trapèze; la tête est d'un roux-clair, avec quatre traits bruns longitudinaux; les pattes sont au nombre de seize.

N'ayant plus à croître elle se retire dans la terre et se fait une coque légère en attachant des grains de terre avec quelques fils de soie dans laquelle elle se change en chrysalide. Cette dernière est cylindrico-conique, d'un fauve-rouge foncé, avec une gaîne obtuse bien prononcée renfermant les antennes, la trompe et les ailes. L'insecte parfait éclôt à la fin de juin ou dans les premiers jours de juillet de l'année suivante. Il est classé dans la famille des Nocturnes, la tribu des Noctuélites et dans le genre *Dianthœcia*. Son nom entomologique est *Dianthœcia compta*, et son nom vulgaire *Noctuelle parée*.

43. *Dianthœcia compta*, Lin. — Enverg., 25 millim. Les antennes sont subciliées chez les mâles, filiformes chez les femelles; les palpes sont courts, épais et ne dépassent pas le chaperon; la trompe est longue; la tête et le corselet sont grisâtres; ce dernier est robuste, sub-carré et lisse; les ailes supérieures sont panachées de brun-grisâtre et de blanc; le fond de la couleur est d'un brun-gris assez brillant varié de blanc vers la base, traversé au milieu par une large bande blanche, irrégulière, rétrécie dans son milieu; la tache orbiculaire est blanche, bien marquée, la tache réniforme est un peu moins tranchée; dans tous les cas elles se soudent plus ou moins l'une et l'autre avec la bande du milieu; près de la frange il y a une petite ligne transversale sinuée, blanche, plus ou moins visible; les ailes inférieures sont noirâtres, un peu plus claires vers le milieu; l'abdomen du mâle se termine carrément; celui de la femelle est conique et porte à son extrémité un oviducte saillant qui sert à déposer les œufs dans les fleurs des œillets.

On fait la chasse à cet insecte en cherchant la chenille pendant le jour au pied des œillets dans la terre, et pendant le crépuscule à l'entrée de la nuit, en la cherchant, à l'aide d'une lanterne, sur les œillets dont elle mange la graine; le papillon voltige le soir sur les fleurs dans les jardins.

—

44. — La Tordeuse ou Pyrale congénère.

(TORTRIX CONGENERANA, Dup.)

On voit quelquefois sur les lilas, pendant la deuxième quinzaine du mois de mai, des feuilles qui sont collées l'une sur l'autre ou qui sont pliées à plat en dessus, sans être tordues ni déformées. Si l'on sépare les unes des autres celles qui sont collées, ou si l'on déplie celles qui sont pliées, on trouve une petite chenille très vive qui s'est construit ce logement pour vivre tranquille à l'abri de la

pluie, du soleil et du grand air. Elle maintient avec des fils de soie les parois de son habitation de manière à ce qu'elles ne puissent se séparer, et elle se nourrit en broutant le parenchyme de la surface supérieure de la feuille, et lorsqu'elle ne trouve plus autour d'elle une nourriture suffisante elle va construire un nouveau logement dans le voisinage de celui qu'elle a quitté. Elle grandit en assez peu de temps et vers le 13 juin elle a acquis toute sa croissance; elle a alors 20 millim. de longueur, à peu près ; elle est verte; la tête est d'un fauve-brun à la partie postérieure et noire en devant; les petites antennes sont noires; le premier segment du corps porte un écusson noir en dessus; les autres segments sont marqués de points verruqueux, petits, plats, blanchâtres, surmontés chacun d'un poil et disposés en deux lignes transversales; les six pattes thoraciques sont noires et les dix autres vertes. Cette chenille tapisse son logement d'une très fine toile de soie blanche, et paraît couchée entre deux draps; c'est là qu'elle se change en chrysalide. Cette dernière a 10 millim. de longueur, elle est ové-conique, allongée, de couleur brun-noirâtre; les segments de l'abdomen portent chacun deux rangées transversales de spinules; celles de la rangée inférieure ne sont que des points saillants; le papillon se montre vers le 3 juillet. Lorsqu'il doit éclore, la chrysalide se pousse en avant et sort de son habitation jusqu'aux fourreaux des ailes, ce qui permet au papillon de sortir de la chrysalide, d'étendre ses ailes et de prendre son essor sans se froisser.

Il fait partie de la famille des Nocturnes, de la tribu des Tordeuses et du genre *Tortrix*. Son nom entomologique est *Tortrix congenerana*, Dup., et son nom vulgaire *Tordeuse congénère*.

44. *Tortrix congenerana*, Dup. — Longueur, 12 millim. (ailes pliées). La couleur générale est un bistre-foncé; les antennes sont filiformes, de la moitié de la longueur de l'animal; les palpes sont d'un bistre-brun, à deuxième article un peu plus large au sommet qu'à la base, et à troisième article petit, cylindrique et nu; les

yeux sont noirâtres; la tête et le corselet sont d'un bistre-foncé, celui-ci est crêté; les ailes supérieures sont couleur bistre, arrondies à la côte, un peu concave près de l'angle apical qui est saillant, et à bord postérieur terminé presque carrément, mais un peu sinueux ; elles sont traversées au milieu par une raie oblique d'un brun-marron et par des linéoles de la même couleur, dont une plus forte vers la base et une autre le long du bord postérieur, marquées à la côte par une tache lancéolée de la même couleur; les ailes inférieures sont jaunes, à bord extérieur blanchâtre; le dessous du corps et des ailes, ainsi que les pattes, sont couleur d'ocre-foncé.

On peut encore décrire cette Tordeuse de cette manière :

Le dessus des ailes présente une large bande transversale un peu plus foncée que le reste, mais indéterminée du côté du bout de l'aile, une autre bande encore moins distincte à la base et une sorte de treillis formé par des linéoles qui se croisent perpendiculairement.

—

45. — La Tordeuse ou Pyrale hépatique.

(TORTRIX HEPARANA, Dup.) (1).

Les feuilles des rosiers de toutes les espèces sont tordues, liées en paquets et rongées par la chenille de la Tordeuse hépatique, qui s'adresse aussi aux arbres fruitiers, comme le poirier, le pommier,

(1) On a également donné le nom vulgaire de Pyrale aux petits Lépidoptères dont les ailes supérieures sont élargies aux épaules et ressemblent un peu à une chappe; les chenilles tordent et lient en paquets les feuilles des végétaux, ce qui les a fait réunir dans la tribu des Tordeuses (*Tortrices*). Les véritables Pyrales des entomologistes sont des Lépidoptères d'une autre tribu: ici le mot Pyrale est un nom vulgaire.

le cerisier, etc., et à divers arbres et arbustes tels que le charme, la ronce, etc. Elle n'est pas difficile et s'accommode de feuilles très différentes les unes des autres. Elle est verte; sa tête est brune; elle porte un écusson noir sur le premier segment de son corps et des points verruqueux pilifères sur les autres; ces points sont rangés sur deux lignes transversales sur chaque segment; les quatre plus apparents sur le dos de chaque anneau forment un trapèze et sont appelés points trapézoïdaux; elle est pourvue de seize pattes dont les six antérieures sont écailleuses et noirâtres, et dont les autres sont membraneuses et brunes. Cette chenille lie en paquets, avec des fils de soie, les feuilles voisines d'une jeune pousse de rosier et se tient au centre du paquet, où elle ronge celle qui est le plus à sa portée et le plus de son goût. Elle croît assez rapidement, et lorsqu'elle est parvenue à toute sa taille elle tapisse d'une fine toile de soie blanche l'intérieur de son habitation, dans laquelle elle ne tarde pas à se changer en chrysalide, puis ensuite en insecte parfait. Pour que celui-ci puisse s'échapper de son berceau sans froisser ses ailes, la chrysalide s'avance en remuant son abdomen garni de spinules, et sort à moitié de son habitation; et lorsqu'elle a mis dehors sa tête et son corselet, celui-ci se fend sur le dos et le papillon en sort sans rencontrer aucun obstacle et prend son essor du 15 au 20 juin.

Il fait partie de la famille des Nocturnes, de la tribu des Tordeuses et du genre *Tortrix*. Son nom entomologique est *Tortrix heparana*, et son nom vulgaire *Tordeuse hépatique*.

45. *Tortrix heparana*, Dup. — Longueur, 12 millim. (ailes pliées). Les antennes sont simples, filiformes, de la longueur de la moitié du corps; la tête, les pattes et les antennes sont d'un brun testacé; le corselet et le dessus de l'abdomen sont de la même couleur; les ailes supérieures sont du même brun-testacé, elles sont élargies aux épaules, arrondies à la côte, avec l'angle du sommet un peu saillant et arrondi, et le bord postérieur sinué;

elles sont marquées d'une large bande à la base, d'une autre bande oblique au-delà du milieu et d'une tache à la côte formant le commencement d'une troisième bande vers l'extrémité, d'une couleur plus foncée qui est aussi celle de la frange; entre les bandes la couleur est plus claire; les ailes inférieures sont brunes, mais plus claires le long de la côte; le dessous et les pattes sont d'un brun-jaunâtre.

La chenille de cette Tordeuse est atteinte dans son habitation par un petit parasite qui pond un œuf dans son corps. La larve sortie de cet œuf se nourrit de la masse graisseuse renfermée dans le corps de la chenille, et lorsqu'elle a pris tout son accroissement elle sort de cette chenille et se renferme dans un petit cocon de soie blanche qu'elle file aussitôt. Le parasite se montre sous sa forme parfaite vers le 26 juin.

Il fait partie de la tribu des Ichneumoniens, de la sous-tribu des Braconites et du genre *Microgaster*. Il me paraît se rapporter à l'espèce appelée *gagates*.

Microgaster gagates. N. d. E. — Longueur, 3 millim. Il est d'un noir mat; les antennes sont noires, de la longueur du corps; la tête, le thorax et l'abdomen sont noirs; les pattes sont noires, avec les tibias antérieurs et moyens d'un fauve-pâle, sauf l'extrémité qui est noire, et les postérieurs qui n'ont que la base fauve; les tarses sont fauves; les postérieurs sont tachés de brun; les ailes sont hyalines, à nervures noires et stigma grisâtre; elles n'ont que deux cellules cubitales; la tarière de la femelle est de la longueur de la moitié de l'abdomen.

On fait la chasse à la chenille de la Tordeuse hépatique en écrasant tous les paquets de feuilles de rosiers liées avec des fils de soie. Il suffit de les serrer entre ses doigts pour tuer la chenille.

46. — La Tordeuse ou Pyrale de Bergmann.

(ARGYROTOZA BERGMANNIANA, Dup.)

Une autre espèce de Lépidoptère de la tribu des Tordeuses donne naissance à des chenilles très nuisibles aux rosiers, lorsqu'elles se trouvent en grand nombre dans un jardin planté de ces arbustes ; c'est celle que l'on nomme Tordeuse de Bergmann. La chenille de cette espèce paraît en avril, avec les premières feuilles, et se tient cachée au bout des branches, dans l'intérieur des jeunes pousses, qu'elle ronge et dont elle réunit les feuilles en paquets en les entourant de fils de soie. Elle est petite, d'abord d'un verdâtre-pâle; mais parvenue à toute sa taille, elle est d'un jaune-clair avec quelques taches vertes sur le dos. La tête et les pattes écailleuses sont d'un noir-brillant; les membraneuses sont de la couleur du corps. Le premier segment présente deux petites plaques cornées noires et les autres des poils clair-semés sur tout le corps.

Elle tapisse de soie l'intérieur de sa demeure avant de se changer en chrysalide. Cette transformation a lieu dans le courant de mai et le papillon éclôt au bout de quinze jours.

La chrysalide, d'abord jaune, ensuite d'un jaune-brunâtre, devient tout à fait brune. Elle a sur chaque anneau de son abdomen deux rangées transversales d'épines de différentes grandeurs, inclinées vers l'anus, dont l'extrémité est garnie de plusieurs petits crochets divergents. Elle a 7 millim. de longueur. On la trouve aussi vers le 20 mai, cachée dans une feuille de rosier pliée en deux par le milieu et reposant sur une fine toile de soie blanche qui en tapisse l'intérieur. Le papillon en sort vers les 6 et 10 juin.

Il entre dans le genre *Argyrotoza*, de la tribu des Tordeuses. Son nom entomologique est *Argyrotoza bergmanniana*, et son nom vulgaire *Tordeuse de Bergmann*.

46. *Argyrotoza bergmanniana*, Dup. — Longueur, 8 millim. (ailes pliées). Elle est d'un jaune-clair et vif, tachée de jaune-souci; les antennes sont sétacées, plus courtes que le corps, d'un

jaune-brun, à premier article jaune-vif; la tête est jaune; les palpes sont d'un jaune-souci : la trompe est blanchâtre et les yeux sont noirs; le corselet est jaune-vif: les ailes supérieures sont élargies à la base, arquées à la côte, arrondies aux angles postérieurs, d'un jaune-vif, tachées plus ou moins abondamment d'un jaune souci, surtout à l'extrémité, et traversées par quatre lignes argentées : la première tout près de la base, peu visible; la deuxième au milieu, arquée et transverse; la troisième aux deux tiers de l'aile, transverse, arquée; la quatrième au bord postérieur venant toucher la troisième à ce bord; toutes élargies à la côte; la frange est jaune; les ailes inférieures sont noirâtres; le corps est brunâtre en dessus, plus pâle en dessous; les pattes sont blanchâtres.

On n'a pas encore signalé les parasites de cette espèce. On doit faire la recherche des chenilles sur les rosiers et les écraser dans leurs nids.

—

47. — La Tordeuse ou Pyrale de Forskæl.

(ARGYROTOSA FORSKÆLANA, Dup.)

Je n'ai pas remarqué cette petite Tordeuse dans les environs de Santigny et je n'en parle que sur l'autorité de M. Boisduval, qui dit qu'elle est aussi commune que la *Bergmanniana* dans certaines localités de la Brie. Elle paraît à la même époque et vit de la même manière. Les chenilles des deux espèces se ressemblent au point que l'on prend l'une pour l'autre; toutefois celle de la *Forskælana* est plus petite et un peu plus verte. Elle vit sur la plupart des rosiers, comme celle de la *Bergmanniana*, et comme cette dernière elle attaque rarement les bengales, les thés et les banks.

Le papillon éclôt à la fin de juin, et se range dans le genre *Argyrotoza* comme le précédent. Son nom entomologique est *Argyrotoza forskælana*, et son nom vulgaire *Pyrale* de *Forskæl*.

47. *Argyrotoza forskælana*, Dup. — Enverg. 13 millim. Les antennes sont filiformes, de la couleur des ailes supérieures; la

tête et les palpes sont aussi de la même couleur; le deuxième article de ces derniers est épaissi à son extrémité et le troisième est ob-conique; le corselet est encore de la couleur des ailes supérieures; ces dernières sont dilatées à la base, courbées à la côte, terminées presque carrément à l'extrémité, d'un jaune-serin, finement réticulées de rougeâtre, avec une tache nébuleuse au milieu d'un brun-noirâtre, qui repose sur le bord interne d'une manière oblique et de laquelle part en sens contraire un trait de la même couleur qui aboutit à la côte; la frange, de la couleur des ailes, est précédée d'un liséré brun qui se prolonge jusque sur la côte; le dessous des mêmes ailes est de la couleur du dessus, mais sans taches; les secondes ailes sont du même jaune que les premières sur leurs deux surfaces, mais non réticulés de rouge-brun, l'abdomen et les pattes sont de la couleur des ailes.

On trouve des chenilles en août, selon M. Boisduval, qui ont donné une seconde génération en septembre.

On détruit une partie des chenilles de cette Pyrale en les écrasant dans leur domicile.

—

48. — La Tordeuse ou Pyrale de Hoffmansegg.

(Argyrotoza Hoffmanseggana.)

Je n'ai pas eu l'occasion d'observer ce petit Lépidoptère qui, selon M. Boisduval, est aussi commun et aussi nuisible que la Pyrale de Bergmann, notamment en Normandie. Sa chenille roule et plie de même, en avril et en mai, l'extrémité des pousses des jeunes rameaux des rosiers et se comporte de la même manière. Lorsqu'elle est adulte, elle est d'un vert assez clair, avec la tête, un petit écusson sur le premier anneau et les pattes écailleuses d'un brun couleur de poix; on voit en outre sur son corps des petits points saillants donnant naissance à un petit poil raide.

Elle se change en chrysalide dans l'intérieur du paquet de feuilles dans lequel elle a vécu. Cette dernière est allongée, d'un brun-noirâtre, garnie de spinules sur le bord des anneaux de l'abdomen.

Ces spinules correspondent aux points verruqueux de la chenille, comme on le remarque sur les autres Tordeuses et sur beaucoup d'autres espèces de Lépidoptères. Le papillon éclôt en juillet et se place dans le genre *Argyrotoza*, comme les précédents. Son nom entomologique est *Argyrotoza Hoffmanseggana*, et son nom vulgaire *Pyrale* de *Hoffmansegg*.

48. *Argyrotoza Hoffmanseggana*, Dup. — Enverg. 13 millim. Les antennes sont filiformes; ces dernières, la tête, le corselet, les pattes sont d'un jaune-doré; l'abdomen est d'un brun-noirâtre; les ailes supérieures sont en dessus d'un jaune-doré, teinté de brun-ferrugineux vers leur extrémité, avec quatre rangées transversales de points noirs argentés, dont un précède immédiatement la frange; celle-ci est d'un beau jaune-orange, et l'on voit en outre, en se rapprochant de la base, une petite ligne d'or pâle qui part du bord interne et ne va pas au-delà du milieu de l'aile; les ailes inférieures sont en dessus d'un brun foncé qui s'éclaircit dans le haut, avec la frange grise; le dessous des quatre ailes est d'un gris-luisant, avec la frange plus claire.

On peut employer pour cette espèce le procédé de destruction indiqué pour les espèces précédentes.

—

49. — La Tordeuse ou Pyrale ocellée

(PENTHINA OCELLANA, Dup.)

La chenille de la Tordeuse ocellée est fort nuisible dans les jardins et les parterres plantés de rosiers, car elle attaque les boutons de roses, dans l'intérieur desquels elle se cache et dont elle ronge le cœur pour se nourrir. Chaque bouton attaqué est une rose perdue, et lorsqu'elle est nombreuse elle dévaste les rosiers d'un jardin. Elle est d'un jaune-brun avec des lignes longitudinales noirâtres sur le dos et sur les côtés, et des lignes transversales de la même couleur sur la séparation des anneaux; une tache d'un brun-foncé en forme de selle se remarque sur le septième et le

huitième segment; la tête, l'écusson du premier anneau et les six pattes écailleuses sont d'un brun-noirâtre; elle se métamorphose en chrysalide au commencement de juin, et le papillon se montre environ six semaines après; la chrysalide est d'un vert-noirâtre dans sa partie antérieure, et d'un jaune-sale dans sa partie postérieure, avec les articulations noires.

Le papillon se classe dans la famille des Nocturnes, la tribu des Tordeuses et dans le genre *Penthina*. Son nom entomologique est *Penthina ocellana*, et son nom vulgaire *Tordeuse ocellée*.

49. *Penthina ocellana*, Dup. — Enverg. 18 millim. La tête est noirâtre ainsi que les antennes; les palpes sont d'un jaune-fauve; le corselet est noirâtre, et l'abdomen gris; les ailes supérieures en dessus ont la moitié de leur surface, à partir de la base, d'un brun-noirâtre, l'extrémité de la même couleur, et la partie intermédiaire blanche; sur cette partie blanche on remarque trois taches d'un gris-bleuâtre et une série de trois petits points placés sur une ligne transverse près de l'angle anal; les ailes inférieures sont en dessus d'un gris-cendré, y compris la frange; le dessous des quatre ailes est d'un gris-luisant, avec deux points jaunâtres à la côte des supérieures; les pattes sont blanchâtres.

Le moyen de détruire la chenille de la Tordeuse ocellée est de la chercher sur les rosiers où sa présence se décèle par une feuille collée contre un bouton entamé dont elle masque la plaie, et de la retirer de son gîte pour l'écraser.

On n'a pas encore signalé ses parasites.

—

50. — La Tordeuse ou Pyrale de l'églantier.

(Aspidia Cynosbana, Dup.)

On remarque très souvent, dès les premiers jours de mai, sur les rosiers de toutes les espèces et variétés, et particulièrement sur les rosiers appelés *de tous mois*, des paquets de feuilles tordues et liées ensemble avec des fils de soie qui déparent ces arbustes. Ces

paquets se montrent le plus ordinairement aux extrémités des bourgeons ou pousses de l'année. Si l'on défait l'un d'eux on trouve au centre une petite chenille d'un vert-noirâtre, très vive, qui se remue, avance, recule, cherche à s'échapper en se laissant tomber, mais en se suspendant à un fil de soie tiré de sa filière, qui la soutient à une certaine hauteur. Elle témoigne par là que le grand air et la lumière l'incommodent et nous fait comprendre les motifs qui la portent à réunir plusieurs feuilles en les entourant de quelques fils; c'est pour se créer une demeure où elle est à l'abri de l'air, de la lumière, de la pluie, du vent, etc., et où elle trouve autour d'elle des feuilles tendres et fraîches pour sa nourriture. Renfermée dans son logement elle ronge la feuille la plus intérieure, la plus à la portée de sa dent, et grandit sans trouble jusqu'à son entier développement. Lorsqu'elle est parvenue à toute sa taille, elle tapisse l'intérieure de son habitation d'une fine toile de soie blanche dans laquelle elle se change en chrysalide et ensuite en papillon qui sort de son berceau et s'envole de très bonne heure, car on le voit voltiger dès le 15 mai. L'histoire de cette chenille est, à très peu de chose près, celle de toutes les Tordeuses ou Plieuses de feuilles.

Elle préfère les feuilles les plus tendres, celles qui viennent de se développer à l'extrémité des bourgeons. Elle ronge aussi l'extrémité du bourgeon même qui est entièrement herbacé et s'introduit dans l'intérieur de cette jeune pousse dont elle mange toute la substance verte et molle, abondamment imbibée de sève; mais elle n'y pénètre pas très profondément.

Elle arrête ainsi la croissance du bourgeon en longueur; ce qui fait développer de nouvelles pousses à l'aisselle des feuilles inférieures.

Cette chenille est petite, brune, ou d'un vert-noirâtre en dessus, et blanchâtre en dessous; la tête est brune; le premier segment du corps est noir en dessus; les autres sont parsemés de points verruqueux pilifères, placés régulièrement sur chaque segment et rangés sur deux lignes transversales; elle est pourvue de seize pattes; la chrysalide est noire, de forme ové-conique; le dos des

segments de l'abdomen porte des spinules rangées sur deux lignes transversales; celles de la deuxième ligne sont excessivement courtes; ce sont plutôt des points granuleux saillants que des épines; la queue se termine par une épine crochue.

Lorsque la chrysalide doit se transformer en papillon, elle dégage l'épine de sa queue de la toile de soie qui lui sert de lit; elle donne un mouvement ondulatoire à son abdomen et se pousse en avant jusqu'à ce que son corselet soit hors du paquet de feuilles. Alors le papillon sort de la peau de la chrysalide et prend son essor lorsque ses ailes se sont étendues et affermies.

Il fait partie de la tribu des Tordeuses comme les précédents, mais il entre dans le genre *Aspidia*. Son nom entomologique est *Aspidia cynosbana*, et son nom vulgaire *Tordeuse de l'églantier ou Tordeuse du rosier*.

50. *Aspidia cynosbana*, Dup. — Longueur, 10 millim. (ailes pliées). La tête, les antennes et le corselet sont noirâtres; les antennes sont simples, filiformes; les palpes sont d'un gris-jaunâtre, ayant leur deuxième article large, garni d'écailles et le troisième petit et nu; les ailes sont élargies à la base, arquées à la côte; le tiers antérieur des supérieures est noirâtre, nuancé de gris; les deux tiers postérieurs sont blanchâtres, nuancés de gris et de fauve, avec quelques points noirs et fauves surtout à l'angle du sommet; le dessous est gris; les ailes inférieures sont grisâtres; le dessous du corps et les pattes sont d'un blanc-jaunâtre; le dessus du premier est noirâtre.

On fait la chasse à cette chenille en l'écrasant dans les paquets de feuilles qu'elle a liées et dans l'extrémité des bourgeons où elle s'est introduite.

Elle a pour ennemi naturel un Ichneumonien du genre *Pimpla*, dont la femelle a l'adresse de pondre ses œufs un à un, dans le corps de différentes chenilles de cette espèce. La larve sortie de l'œuf suce ou ronge l'intérieur de la chenille et la fait périr, après quoi elle se change en chrysalide, puis ensuite en insecte parfait dans le paquet de feuilles qui a servi de demeure à la chenille, et

prend son essor vers le 28 juin. Ce parasite est le *Pimpla scanica.*

Pimpla scanica, Grav. — Longueur, 9 millim. Il est noir; les antennes sont filiformes, de la longueur du corps, noires en dessus, jaunâtres en dessous vers la base et brunissant à l'extrémité, avec les incisions des articles noires; la tête et le thorax sont noirs, un peu pubescents; l'abdomen est subsessile, noir, ponctué, ayant ses segments bordés d'un liseré fauve s'étendant sur les côtés, avec une légère impression transversale sur chacun d'eux; il est fauve en dessous; les hanches sont noires, et les pattes fauves; les antérieures sont un peu jaunâtres avec les tibias légèrement bruns à l'extérieur, et un anneau blanc peu marqué; les intermédiaires ont les tibias bruns à l'extérieur et un anneau blanc à la base et les tarses annelées de blanc et de noirâtre; les postérieurs ont les tibias noirs, annelés de blanc à la base et les tarses fortement annelés de blanc et de noir; les ailes sont hyalines avec les nervures noires et le stigma noirâtre au milieu, blanc aux extrémités; l'aréole des antérieures est quadrangulaire et la tarière a le tiers de la longueur de l'abdomen.

Le mâle est plus svelte, ses antennes sont relativement plus longues, testacées en dessous, avec les incisions des articles noires; L'abdomen est noir en dessous, et n'est pas bordé de fauve sur les côtés.

—

51. — L'Yponomeute du Fusain.

(YPONOMEUTA EVONYMELLA, Dup.)

Le Fusain (*Evonymus europæus*) est fort exposé aux atteintes d'une petite chenille qui se nourrit de ses feuilles et qui produit beaucoup de désordre sur l'arbuste. Cette chenille vit en société assez nombreuse, et tous les individus se tiennent rassemblés les uns à côté des autres dans une sorte de nid de soie blanche filé en commun. Cette toile renferme les feuilles qu'elles veulent manger

et lorsqu'elles les ont dévorées, elles étendent leur nid et enveloppent de nouvelles feuilles pour leur nouveau repas. Elles continuent à s'étendre et à envelopper de toile de soie presque tous les rameaux de l'arbuste. En agissant ainsi, elles se mettent à couvert, préservent les feuilles de la pluie et de la rosée, et se ménagent une nourriture salutaire. Elles ne sortent pas de leur habitation et ne mangent que pendant la nuit. On les trouve arrivées à toute leur taille à la fin de mai, et c'est à cette époque que l'on voit les branches du Fusain enveloppées de toiles d'araignées, toutes leurs feuilles rongées et présentant un aspect dégoûtant.

Cette chenille, parvenue à toute sa taille vers le 24 juin, a 15 millim. de longueur; elle est cylindrique, d'un blanc-jaunâtre, avec la tête d'un noir-luisant; le premier segment est marqué de deux grandes taches noires à peu près carrées qui en couvrent le dessus; les autres segments portent chacun deux taches rondes formant ensemble deux lignes longitudinales, une de chaque côté du vaisseau dorsal; il y a en outre deux petits points noirs derrière chaque tache; le dernier segment est marqué d'une tache noire dorsale et deux latérales; elle est pourvue de seize pattes, six écailleuses noires, et les autres de la couleur du corps, avec une tache noirâtre; tous les points et toutes les taches sont surmontés d'un poil.

Ces chenilles, n'ayant plus à croître, se suspendent dans leur nid par les pattes de derrière, ayant la tête en bas, et chacune d'elles se renferme dans un cocon ovale, allongé, de soie blanche. Tous ces cocons sont placés côte à côte et se touchent. Elles ne tardent guère à se changer en chrysalides, et ensuite en insectes parfaits, qui sortent du nid vers le 10 juillet pour prendre leur essor et s'accoupler.

Ce petit Lépidoptère est de la famille des Nocturnes, de la tribu des Yponomeutides et du genre *Yponomeuta*. Son nom entomologique est *Yponomeuta evonymella*, et son nom vulgaire *Yponomeute du Fusain*, *Teigne du Fusain*.

51. *Yponomeuta evonymella*, Dup. — Longueur, 13 millim.

(ailes pliées). Elle est d'un blanc-de-lait; les antennes, les palpes sont blancs; les premières sont filiformes; les seconds peu arqués, d'égale grosseur dans toute leur étendue, ayant leur dernier article aussi long que les précédents; la tête est blanche et les yeux noirs; la trompe est très courte; le corselet est blanc, marqué de points noirs; l'abdomen est blanc, cylindrique; les ailes supérieures, roulées sur le corps, sont blanches et portent trois lignes longitudinales de points noirs, quelquefois quatre lignes; les inférieures sont noirâtres en dessus, avec la frange grise; le dessous des quatres ailes est noirâtre.

Les chenilles de ce Lépidoptère sont la proie de plusieurs parasites qui en font périr un grand nombre. Le premier que j'aie a signaler est un Ichneumonien du genre *Campoplex*, qui pond un œuf dans le corps de chacune de celles qu'il atteint avec sa tarière. La larve sortie de cet œuf ronge intérieurement la chenille et ne lui donne la mort qu'après avoir filé son cocon. Le parasite sort de ce cocon vers le 25 juin. Il me parait se rapporter à l'espèce appelée *Campoplex albidus*.

Campoplex albidus? Grav. — Mâle. Longueur, 7 millim. Les antennes sont filiformes, noires et atteignent le milieu de l'abdomen; la tête est noire, et les palpes fauves; le corselet est noir ainsi que l'abdomen; celui-ci est pédiculé, peu ou point comprimé et va en grossissant de la base à l'extrémité, qui est arrondie; le dessous des deuxième, troisième et quatrième segments est blanchâtre; les hanches et les pattes antérieures et moyennes sont fauves; les hanches postérieures sont noires; les cuisses sont fauves, et les tibias, noirs à la base et à l'extrémité, sont fauves au milieu; les premier, deuxième, troisième articles des tarses postérieurs sont blanchâtres à la base, noirs à l'extrémité, ainsi que les quatrième et cinquième articles; les ailes sont hyalines, elles n'atteignent pas l'extrémité de l'abdomen; leurs nervures sont noires; l'aréole est petite, triangulaire et pétiolée.

Le deuxième parasite de l'*Yponomeuta evonymella* est un très

petit Chalcidite du genre *Encyrtus* qui sort d'une chrysalide de ce Lépidoptère, au nombre d'une centaine d'individus environ. Cette chrysalide contient assez de substance pour nourrir cette prodigieuse quantité de petits vers. Peut-être que ces larves ont commencé à vivre dans la chenille qui, prenant continuellement de la nourriture, a pu les alimenter, filer son cocon et se changer en chrysalide, et que c'est dans cette dernière qu'ils ont achevé leur croissance en rongeant ses entrailles et lui donnant la mort. Ce petit Chalcidite prend son essor vers le 30 juillet. Il a beaucoup d'analogie avec l'espèce appelée *Encyrtus atricollis.*, N. d. E., mais il en diffère probablement, et je lui donnerai le nom provisoire de *cyanifrons.*

Encyrtus cyanifrons, G. — Longueur, 3/4 millim. Il est noir; les antennes sont filiformes *mâle*, en massue *femelle*, noirâtres à la base, jaunâtres à l'extrémité, composées de onze articles dont le premier long et les trois derniers soudés ensemble; la tête est relativement un peu grosse, noire, avec la face bleue; le thorax est épais, noirâtre; l'abdomen est sub-sessile, court, triangulaire, d'un noir-luisant; les cuisses sont noirâtres, avec la base et l'extrémité blanchâtres; les tibias sont blanchâtres; les intermédiaires sont un peu élargis à l'extrémité et terminés par une épine assez forte, ce qui permet à l'insecte de sauter; les tibias postérieurs sont bruns au milieu; les tarses sont blanchâtres; les ailes sont hyalines; la nervure sous-costale des supérieures touche le bord vers le tiers de la longueur de la côte, et s'en détache ensuite brusquement pour former le rameau stigmatique.

Ce petit Chalcidite saute très lestement et s'élance au loin d'un seul bond. Ils se poursuivent les uns les autres dans la boîte où on les a élevés et s'accouplent dans leur prison comme s'ils étaient en liberté.

Les chenilles de l'Yponomeute du Fusain nourrissent quelquefois dans leur corps un ver filiforme, blanchâtre, un peu moins gros qu'une chanterelle de violon à laquelle il ressemble et long de 4 à

5 centimètres. Ce ver sort de la chenille, dans l'intestin de laquelle il a vécu, vers le 2 juin, se roule sur lui-même et meurt presqu'aussitôt. Il ne paraît pas très dangereux pour ces chenilles et je ne me suis pas aperçu qu'il ait causé la mort d'aucune d'elles. Ce ver intestinal appartient au genre *Filaria*.

—

52. — L'Yponomeute de l'Orpin.

(YPONOMEUTA SEDELLA, Dup.).

L'Orpin (*Sedum telephium*) est une plante que l'on trouve dans les vignes, sur la lisière des bois, et que l'on cultive dans les jardins comme plante d'ornement. Il arrive quelquefois que ses feuilles sont entièrement dévorées par une petite chenille qui vit en société nombreuse sur cette plante. Les chenilles se tiennent sous une toile de soie blanche d'un tissu très peu serré, qui enveloppe les feuilles qu'elles veulent ronger; elles se trouvent, ainsi que leur nourriture, à l'abri de la pluie et de l'humidité, ce qui paraît nécessaire à leur santé. Lorsqu'elles ont mangé les feuilles renfermées dans leur nid, elles étendent leur habitation et enveloppent de nouvelles feuilles ; elles parviennent en assez peu de temps à consommer toutes les feuilles et à envelopper toute la plante de fines toiles de soie ressemblant à des toiles d'araignée, comme on en voit quelquefois sur les pommiers ou sur le fusain. Elles sont très voraces et rongent l'écorce des tiges lorsque les feuilles leur manquent. Elles laissent leurs excréments dans leur habitation, ce qui la salit et la rend noirâtre en beaucoup de points. Elles ne se tiennent pas directement sur les feuilles pour les ronger, elles sont étendues de tout leur long sur des fils de soie qui les supportent et leur permettent d'entamer la feuille en la touchant seulement avec leurs dents.

On commence à les voir à la fin de juillet ou au commencement d'août et elles ont pris toute leur croissance vers le 1er octobre,

Elles ont alors 15 à 16 millim. de longueur. Elles sont fluettes, un peu fusiformes, d'un cendré-ardoisé ou d'un blanc-bleuâtre. La tête est jaune, avec le labre et les mandibules noirs ; elle est marquée d'un gros point noir de chaque côté. Les trois premiers segments et les quatre derniers sont jaunes sur les côtés ; le premier porte en dessus une plaque noire divisée en deux par une ligne longitudinale jaune. Chacun des segments suivants présente deux grandes taches noires, une de chaque côté, et des petits points de la même couleur auprès de la grosse tache, dont un à la base des pattes. Il sort un petit poil noir de chacun des points dont on vient de parler. Les pattes sont au nombre de seize, dont les six thoraciques noires et les autres de la couleur du corps.

Ces chenilles, n'ayant plus à croître, sortent de leur nid et se dispersent ; chacune cherche dans les environs le lieu qui lui convient pour filer son cocon et se changer en chrysalide. Ce cocon est tissu d'une soie blanche et formé d'une première enveloppe de bourre assez volumineuse, au milieu de laquelle se trouve un cocon d'un tissu plus fin ; l'étoffe est assez légère pour que l'on puisse apercevoir la chenille à travers. Sa forme est ovale, pointue aux deux extrémités. Au bout de peu de jours, elle se transforme en chrysalide qui passe l'hiver, et le papillon se montre en avril ou mai et produit une seconde génération de chenilles en août.

Ce petit papillon fait partie de la famille des Nocturnes, de la tribu des *Yponomeutides* et du genre *Yponomeuta*. Son nom entomologique est *Yponomeuta sedella*, et son nom vulgaire *Yponomeute de l'orpin*.

52. *Yponomeuta sedella*, Dup. — Longueur, 11 millim. (ailes pliées). Enverg., 18 millim. Les antennes sont filiformes, grises ; la tête est d'un gris de plomb ; les palpes sont grêles, légèrement arquées, d'égale grosseur dans toute leur étendue, noires à l'extrémité ; le corselet est d'un gris de plomb marqué de six points

noirs ; les ailes sont appliquées et comme roulées sur le dos et sur les côtés; les supérieures sont d'un gris de plomb luisant, avec trois rangées longitudinales de points noirs : une le long de la côte et deux parallèles au bord interne, formées chacune de cinq ou six points, dont le dernier n'avance pas au-delà des deux tiers de la longueur de l'aile ; la frange est grise ; le dessus des inférieures ainsi que le dessous des quatre ailes est gris ; la frange interne des inférieures est très longue; l'abdomen et les pattes sont du même gris que les ailes.

—

53. — La Teigne de la Julienne.

(PLUTELLA PORRECTELLA, Stn.).

La Julienne (*Hesperis matronalis*), est une plante qui figure avec honneur dans les jardins et les parterres, et dont les fleurs durent longtemps. Il arrive dans certaines années qu'elle est fortement endommagée par une petite chenille qui s'y trouve en grand nombre. Cette chenille se montre dans la première quinzaine de mai. Elle se tient cachée sous les feuilles, qu'elle applique contre la tige ou contre les boutons à fleurs, ou qu'elle colle l'une contre l'autre au moyen de fils de soie qui servent à les retenir. Se trouvant ainsi dérobée aux regards et à l'abri de la pluie et du soleil, elle ronge paisiblement les feuilles pour se nourrir. Lorsque ces chenilles sont en très grand nombre, la plante qu'elles ont envahie est déformée, déchiquetée, et l'on a de sérieuses craintes pour la floraison, car elles entament aussi les boutons à fleurs. On en trouve ordinairement plusieurs cachées sous la même feuille, vivant paisiblement ensemble. Quoique les dégâts qu'elles causent soient très considérables, la plante n'en souffre pas autant qu'on serait porté à le croire, car ils sont de peu de durée et la plante se remet assez promptement, dès qu'elle est débarrassée de ces petits animaux ; de nouvelles feuilles se reproduisent et toutes

les fleurs qui n'ont pas été rongées s'épanouissent avec leur éclat ordinaire.

La chenille de la Julienne, parvenue à toute sa taille vers le 12 mai, a 10 millim. de longueur. Elle est un peu fusiforme, c'est-à dire légèrement renflée au milieu, et d'une couleur vert-pomme uni; la tête est d'un blanc-verdâtre; on y distingue la lèvre supérieure et les mandibules fauves, deux points oculaires noirs, deux antennes courtes, coniques, d'un vert-blanchâtre; le premier segment ne porte pas d'écusson; tous les autres segments présentent des points verruqueux noirs surmontés d'un poil, rangés en lignes transversales et disposés comme on le remarque sur les chenilles des Tordeuses et des Tinéites; elle est pourvue de seize pattes, dont les six thoraciques sont d'un vert-blanchâtre et les autres de la couleur du corps.

Dès que ces chenilles n'ont plus à croître et qu'elles cessent de manger, elles quittent la plante sur laquelle elles ont vécu, ce qui arrive vers le 13 mai, et se répandent dans les environs, cherchant un endroit convenable pour construire leur cocon. Elles choisissent un point fixe, une branche, un tuteur ou tout autre corps pour l'attacher. Ce cocon est long de 14 millim., ovalaire, allongé, rétréci en pointe aux deux bouts, tissu à clair-voie ou à maille de dentelle, d'une soie assez grossière, d'un blanc jaunâtre. Toutes les chenilles ont filé leurs cocons le 15 mai et s'y tiennent couchées de tout leur long. Les premiers Lépidoptères en sornett et se montrent le 30 mai, et toute la nichée éclôt dans un ou deux jours.

Ce petit papillon a ses antennes simples, filiformes, de la longueur du corps; les palpes longs, épais, portés droits en avant et de leur milieu, correspondant à l'extrémité du deuxième article, il s'élève un troisième article nu, subulé, qui se dresse et se courbe en dessus de la tête. La trompe se voit entre les palpes. Les ailes supérieures sont étroites, allongées, et l'angle du sommet est aigu.

Ces caractères placent ce papillon dans la famille des Nocturnes,

dans la tribu des Tinéites et dans le genre *Plutella*, St. Son nom entomologique est *Plutella porrectella*, et son nom vulgaire *Teigne de la Julienne*. Olivier et Latreille lui donnent le nom de *Alucita Julianella*, qui correspond à la *Tinea porrectella*, Lin.

53. *Plutella porrectella*, St. — Longueur, 9 millim. (ailes pliées). Elle est blanchâtre. Les antennes sont filiformes, annelées de blanc et de noir à l'extrémité ; les palpes dépassent beaucoup la tête et sont noirâtres sur le côté extérieur ; le troisième article est blanchâtre, relevé en dessus de la tête ; les yeux sont verdâtres ; la trompe est blanche ; les ailes supérieures sont allongées et tombent de chaque côté du corps en toit arrondi au sommet ; elles sont un peu relevées à l'extrémité ; elles sont blanchâtres, marquées d'une bande brune partant de la base, s'étendant jusqu'à l'extrémité, flexueuse au milieu ; d'une ligne plus pâle, droite, située entre cette bande et le bord antérieur, et de trois ou quatre petites taches le long de ce bord, depuis le milieu jusqu'à l'extrémité, et de quelques taches brunes le long du bord interne. La frange est noire, entrecoupée de blanc et bordée à sa base d'une raie noirâtre ; les ailes inférieures sont noirâtres, plus larges que les supérieures et bordées d'une frange noire ; le dessous du corps est blanchâtre, les pattes antérieures sont noirâtres ; les autres pattes et les tarses sont blanchâtres.

Cette espèce a deux générations par an, l'une en mai, l'autre en août. Linné dit qu'elle habite sur différentes plantes de la Tétradynamie, c'est-à-dire sur différentes plantes de la famille des Crucifères. Ses parasites n'ont pas encore été signalés.

—

54. — La Teigne du Lilas.

(GRACILARIA SYRINGELLA, Dup.).

Les Lilas qui ornent les jardins et les parterres ont quelquefois beaucoup à souffrir des dégâts qu'une petite chenille cause à leurs

feuilles. Cette chenille se montre en différents temps, depuis le mois de mai jusqu'au mois d'octobre, mais c'est ordinairement en juin qu'on la voit en plus grand nombre. A cette époque, on peut remarquer des feuilles de lilas minées, ayant une tache blanchâtre plus ou moins grande et d'une forme irrégulière sur leur surface, et si l'on regarde cette tache par transparence, on voit qu'elle renferme des petites chenilles entre les deux membranes de la feuille, occupées à brouter le parenchyme interposé et à l'agrandir en en reculant les bords. Elles sont en nombre variable dans cette habitation, depuis une jusqu'à dix ou douze, et sont très petites. Au 30 juin, celles que j'ai examinées n'ont que 2 1/2 à 3 millim. de longueur. Leur couleur est un blanc-cristallin, leur forme cylindrique, mais un peu atténuée en allant vers l'extrémité postérieure. La tête est écailleuse, luisante, blanchâtre, avec la bouche brunâtre et une petite tache noirâtre de chaque côté, près des mâchoires, que l'on est disposé à prendre pour un œil. On distingue à peine des points verruqueux de la couleur du corps sur chaque segment, de chacun desquels il sort un poil. Elle est pourvue de seize pattes blanchâtres. La transparence du corps permet de distinguer le tube intestinal rempli d'une matière verte.

Ces chenilles se nourrissent très bien en captivité dans leur jeune âge ; il suffit de leur donner chaque jour une feuille de lilas fraîche que l'on place sur l'ancienne. Elles quittent leur galerie pour s'établir entre les feuilles qu'elles fixent l'une à l'autre avec des fils de soie et rongent la face inférieure sans entamer la supérieure. Elles sont là comme si elles étaient dans leur habitation primitive. Elles grandissent lentement et se fortifient peu à peu, mais arrivées au 18 juillet elles ont commencé à s'échapper de leur prison, et le 22 il n'y en restait plus aucune et je n'ai pu savoir ce qu'elles sont devenues.

Dans leur état naturel, elles quittent la galerie dans laquelle elles ont vécu en société, et chacune d'elles va choisir une feuille

dont elle enroule le bout ou le bord pour s'en faire un logement qu'elle consolide avec des fils de soie afin que la feuille ne puisse se dérouler. L'enroulement se fait en dessous afin que la chenille puisse en ronger la surface inférieure. Si elle n'est pas rassasiée, elle quitte son logement et va en construire un autre un peu plus loin. Lorsqu'elle est parvenue à toute sa croissance, elle se change en chrysalide dans un léger cocon de soie blanche qu'elle construit dans son habitation. La chrysalide est jaune ; les antennes et les fourreaux des ailes atteignent l'extrémité de l'abdomen. L'époque de l'éclosion du papillon varie comme celle de l'apparition de la chenille. Suivant Treitschke, la première génération paraît en mai et la seconde quinze jours ou trois semaines après. Les papillons de mai proviennent de chenilles qui se sont montrées en octobre et qui se sont changées en chrysalides dans des cocons que l'on trouve à la surface de la terre. Il est vraisemblable que les chenilles d'octobre se métamorphosent, comme les autres, dans les feuilles roulées sur les bords ; ces feuilles venant à tomber et à pourrir pendant l'hiver, leur cocon reste à la surface du sol.

Ce petit papillon se classe dans la tribu des Tinéites et dans le genre *Gracilaria*. Son nom entomologique est *Gracilaria Syringella*, et son nom vulgaire *Teigne du Lilas*.

54. *Gracilaria Syringella*, Dup. — Longueur 6 millim. (ailes pliées). Les antennes sont filiformes, à peu près de la longueur du corps ; la tête est lisse, globuleuse ; les palpes inférieures sont grands, peu garnis d'écailles et relevés en dessus de la tête ; les deuxième et troisième articles sont d'égale longueur et le troisième est terminé en pointe mousse ; la trompe manque. Les ailes supérieures sont très longues, très étroites, d'un brun-sombre-doré ou café-luisant, avec quelques parties plus sombres. Le bord antérieur est marqué de quatre ou cinq traits blancs se dirigeant vers le bord interne et formant des taches ; le bord postérieur est

bordé de noir ; à la pointe de l'aile on voit une demi-lune blanchâtre s'avançant jusque dans la frange, qui est longue et grise; les ailes inférieures sont presque linéaires, d'un brun-roux, garnies tout autour d'une longue frange blanchâtre. Le dessous des ailes supérieures est brun taché de blanc; celui des inférieures est comme le dessus; la tête et le corselet sont de la couleur des ailes supérieures en dessus, et l'abdomen participe de la couleur des inférieures.

—

55. — Le Ptérophore rhododactyle.

(PTEROPHORUS RHODODACTYLUS, Dup.).

La chenille du petit Lépidoptère appelé Ptérophore rhododactyle est très nuisible aux roses, et lorsqu'elle est abondante dans un jardin orné de rosiers, elle y devient un véritable fléau. Elle est beaucoup plus nuisible que les autres chenilles dont on a parlé, qui attaquent les feuilles, parce qu'elle ronge les boutons et détruit les fleurs. On la voit dans les derniers jours de mai et pendant le mois de juin dans le temps que les roses sont en boutons et qu'elles sont sur le point de s'épanouir. Lorsque l'un de ceux-ci est isolé, elle fixe contre lui une feuille voisine au moyen de quelques fils de soie, puis elle se tient entre les deux et se met à ronger les folioles du calice pour arriver aux pétales qu'elle entame. Elle élargit de plus en plus cette entrée et finit par dévorer tout l'intérieur du bouton. Celui ci jaunit et bientôt se flétrit et meurt. Si elle trouve à sa portée deux boutons contigus, elle les fixe l'un à l'autre avec des fils de soie et se glisse entre eux, les entamant l'un et l'autre à son aise et à sa fantaisie. Quelquefois elle réunit trois boutons et se tient au centre du paquet, attaquant tantôt l'un, tantôt l'autre, mais les blessant tous et les empêchant de grossir et de s'épanouir. Dans tous ses gîtes elle se met à couvert du soleil, de la pluie et du vent, et vit dans une obscurité favorable à sa

croissance. Tous les boutons qu'elle a rongés plus ou moins profondément jaunissent et meurent; et c'est à cette couleur que l'on reconnaît la présence de la chenille. Elle se plaît particulièrement sur les rosiers dits de *tous mois* dont les fleurs sont disposées en paquets serrés, se touchant les unes les autres, et par conséquent rangées d'une manière favorable à son industrie.

Cette chenille, examinée le 23 mai, a 12 millim. de longueur. Son corps est fusiforme, c'est-à-dire un peu plus épais au milieu qu'aux deux extrémités, d'une couleur vert-jaunâtre; on y remarque une raie dorsale rougeâtre sur les quatre ou cinq premiers segments et sur les trois derniers; sa tête est blanchâtre, marquée de plusieurs points noirs, mais les mâchoires et la lèvre supérieure sont brunes; tout le corps est parsemé de poils dressés assez nombreux, longs sur les côtés, courts sur le dos; elle est pourvue de seize pattes dont les six thoraciques sont annelées de noir et de vert-blanchâtre et les dix abdominales sont de cette dernière couleur.

Il est très-facile de l'élever en captivité, car il suffit de la mettre dans une boîte et de lui servir des boutons de roses pour sa nourriture. Lorsqu'elle a pris toute sa croissance, elle quitte le lieu où elle a vécu, et va dans les environs choisir un emplacement pour se fixer au moyen de quelques fils de soie qui la soutiennent; c'est contre une feuille ou une branche qu'elle se place pour se changer en chrysalide et ensuite en insecte parfait qui prend son essor du 14 au 19 juin.

Ce petit Lépidoptère entre dans la famille des Nocturnes, dans la tribu des Ptérophorites et dans le genre *Pterophorus*. Son nom entomologique est *Pterophorus rhododactylus*, et son nom vulgaire *Ptérophore rhododactyle*.

55. *Pterophorus rhododactylus*, Lat. — Longueur, 10 millim. Enverg. 24 millim. Il est d'un jaune-testacé; les antennes sont simples, sétacées, annelées de blanc et de noir; la tête et le thorax

est ovalaire, sub-pédonculé, de la longueur de la tête et du thorax, ayant ses deux premiers segments testacés, ainsi que les bords latéraux des troisième et quatrième; ces derniers et les suivants sont noirs; les hanches sont noires; les trochanters fauves; les cuisses noires à extrémité fauve; les tibias fauves à extrémité noire et les tarses noirs excepté les antérieurs qui sont d'un brun-fauve; les ailes sont transparentes, lavées de noir jusqu'au milieu, avec les nervures et le stigma noirs; la nervure récurrente tombe dans la première cellule cubitale.

La femelle est semblable au mâle que l'on vient de décrire, mais son abdomen est un peu plus court et plus large, ayant la base du premier segment, les bords latéraux des autres ainsi que le dernier fauves; la tarière est courte, de la longueur des deux derniers segments.

On fait la chasse à la chenille de ce Ptérophore en observant les boutons de roses qui jaunissent, en les cueillant avec soin de manière à enlever les chenilles qui les rongent et en tuant ces dernières. Si le bouton est très peu entamé on le laisse en place et on se contente d'écraser la chenille.

—

56. — Le Ptérophore du Liseron.

(PTEROPHORUS DIDACTYLUS, Dup.).

Le Liseron des haies (*Convolvulus Sepium*) se montre dans les parterres, qu'il orne de ses jolies fleurs en entonnoir, blanches ou blanches rayées de rose. Elles s'épanouissent dans les premiers jours d'août, et l'on peut remarquer fréquemment à cette époque qu'il y en a qui ne s'ouvrent pas, dont la corolle infondibuliforme ressemble à un long tuyau plissé qui reste fermé. Celles qui présentent ce caractère renferment dans leur intérieur une petite chenille qui ronge pour se nourrir le pistil, les étamines de l'ovaire. Lorsqu'elle a mangé tout ce qui lui convient dans une fleur, elle en

cherche une autre dans laquelle elle s'introduit pour dévorer les mêmes parties, et continue ainsi jusqu'à ce qu'elle ait pris toute sa croissance. Elle préfère les fleurs fermées, mais sur le point de s'épanouir, à celles qui sont entièrement ouvertes; on peut cependant la voir dans ces dernières. Parvenue à toute sa taille vers le 15 août, elle sort de son habitation et va chercher dans les environs un lieu propice pour sa métamorphose en chrysalide. Elle a alors 11 millim. de longueur. Elle est d'un vert très pâle tirant sur le jaune, et son corps est couvert de petits bouquets de poils. Elle est cylindrique, un peu atténuée à l'extrémité postérieure. La tête est verte comme le corps, armée de deux mandibules brunes, pourvues de deux petites antennes coniques, vertes, et de deux points oculaires noirs; les incisions des segments sont jaunâtres; elle est pourvue de seize pattes vertes, dont les huit abdominales ont la jambe longue en forme de jambe de bois; la raie dorsale est d'un vert plus foncé que le reste du corps.

Elle se place, pour se métamorphoser, le long d'une branche ou sur une feuille, étendue en ligne droite la tête en bas, et de temps à autre elle soulève la partie antérieure de son corps qui paraît raide comme un petit bâton; elle quitte bientôt sa dernière peau et devient une chrysalide rougeâtre, velue, ressemblant à une chenille immobile; l'insecte parfait éclôt vers le 20 août.

Il est classé dans la famille des Nocturnes, dans la tribu des Fissipennes ou Ptérophorites et dans le genre *Pterophorus*. Son nom entomologique est *Pterophorus didactylus*, et son nom vulgaire *Ptérophore du Liseron*, *Ptérophore didactyle*.

56. *Pterophorus didactylus*, Dup. — Longueur, 12 millim. Enverg. 28 millim. Les antennes sont filiformes, blanches, annelées de noir, grêles, un peu moins longues que le corps; la tête est d'un gris-jaunâtre; les palpes sont courts et dépassent à peine la tête; les yeux sont saillants et noirs; la trompe est longue; le corselet est d'un gris-jaunâtre, épais et court; l'abdomen est long

et grêle, de la couleur du corselet; les ailes supérieures sont encore de la même nuance en dessus, noirs en dessous, très étroites, marquées de trois ou quatre points noirs à l'extrémité, avec la frange noirâtre; elles sont fendues en deux jusqu'au milieu de leur longueur; les inférieures sont noires, à frange noirâtre, et divisées en trois jusqu'à la base; les pattes sont d'un gris-jaunâtre.

Dans le repos ce petit Lépidoptère tient ses ailes inférieures pliées et cachées sous les supérieures qui sont étendues perpendiculairement au corps et ses pattes postérieures allongées, serrées contre l'abdomen auquel elles semblent former une queue; il ressemble à la lettre T. Les ailes supérieures forment un canal en dessous pour recevoir les inférieures.

La chenille du Ptérophore didactyle est atteinte par un petit parasite qui la perce avec sa tarière et introduit un œuf dans son corps, d'où résulte une larve qui ronge intérieurement cette chenille et la fait mourir. Dès que cette larve a pris toute sa croissance, elle perce le corps de la chenille pour se mettre en liberté et c'est alors que cette dernière expire; puis elle s'enveloppe dans un petit cocon ovale de soie blanche dans laquelle elle se change en chrysalide, puis ensuite en insecte parfait qui coupe un des bouts du cocon pour pouvoir prendre son essor.

Ce petit parasite est un Ichneumonien de la tribu des Braconites et du genre *Microgaster*. L'espèce ressemble beaucoup au *Microgaster sessilis* N. d. E., et je la décrirai sous ce nom, mais avec un point de doute.

Microgaster sessilis? N. d. E. — *Mâle*. Longueur, 3 millim. Il est noir, luisant; les antennes sont noires, filiformes, de la longueur du corps; la tête est noire; les palpes sont blanchâtres; le thorax est noir, luisant; l'abdomen est sub-sessile, ovalaire, un peu plus étroit que le thorax et de la longueur de ce dernier; les pattes antérieures sont d'un fauve-brun, avec la base des cuis-

ses noire; les intermédiaires sont noires, avec l'extrémité des cuisses, le milieu des tibias d'un fauve-brun; les postérieures sont noires, ayant la base des tibias d'un fauve brun; les ailes sont hyalines, blanches; le stigma et la nervure qui en descend sont noirs; les autres nervures sont incolores; les antérieures sont pourvues de deux cellules cubitales, la première en pentagone irrégulier, la deuxième à peine commencée.

Je conjecture que le Ptérophore didactyle vit aussi sur les autres espèces de Liserons indigènes que l'on cultive dans les jardins.

—

57. — Le Ptérophore en éventail.

(ORNEODES HEXADACTYLUS, Lat.).

Dans les années favorisées d'une température ordinaire, le chèvrefeuille des jardins (*Lonicera caprifolium*) entre en fleur pendant la première quinzaine de mai et un peu plus tard lorsque le printemps est froid. Si alors on examine ses fleurs on en voit quelques-unes qui ne sont pas ouvertes et qui sont percées d'un petit trou rond vers le milieu de leur longueur. Pour connaître la cause de cet accident, il faut les ouvrir, ce qui permet d'en explorer l'intérieur et de constater que la partie renflée ou le sommet de la fleur contient une petite masse d'excréments en petits grains d'un gris-jaunâtre; que le pistil, les étamines et les ovaires ont été rongés par une petite larve qui, ayant acquis toute sa croissance, a percé un trou pour sortir de sa prison et aller chercher, dans les environs, un lieu convenable pour y subir ses métamorphoses.

Cette larve est une petite chenille de couleur blanche dans sa jeunesse et qui prend ensuite une teinte carnée lorsqu'elle approche du moment de sa métamorphose en chrysalide. Parvenue à toute sa taille vers le 15 mai, elle a environ 8 millim. de longueur. Elle est fluette, cylindrique, mais légèrement atténuée à son extrémité

postérieure; la tête est d'un fauve très pâle; le labre et les mandibules sont d'un fauve-brunâtre; elle est un peu luisante et pourvue de seize pattes blanches. Dès qu'elle s'est mise en liberté elle cherche une cachette dans laquelle elle tend des fils de soie qui ne forment pas un cocon fermé, mais une toile à larges mailles irrégulières, lui servant de support plutôt que d'enveloppe protectrice, et se change en chrysalide au bout de peu de jours. Cette dernière a 6 millim. de longueur. Elle est lisse, d'un blanc-jaunâtre; le thorax est un peu plus foncé; les fourreaux des ailes descendent presque jusqu'à l'extrémité de l'abdomen et sont sillonnés de lignes longitudinales; les pattes les dépassent un peu.

Le papillon se montre dès le 7 juin, ce qui donne 15 à 18 jours de durée à l'état de chrysalide. Il est classé dans la famille des Nocturnes, la tribu des Fissipennes et dans le genre *Orneodes*. Son nom entomologique est *Orneodes hexadactylus*, et son nom vulgaire *Ptérophore en-éventail*.

57. *Orneodes hexadactylus*, Lat. — Longueur, 7 millim. Enverg. 13 millim. Les antennes sont grises, simples, un peu moins longues que le corps; les palpes sont d'un cendré-roussâtre, portés droits en avant de la tête, la dépassant notablement, ayant le deuxième article très velu, le troisième nu, gris au milieu, blanc aux deux extrémités; la tête, le corselet et l'abdomen sont variés de gris-foncé et de cendré; les ailes supérieures sont cendrées, variées de blanc et traversées par trois raies d'un gris-noirâtre, la médiane plus large et plus colorée que les deux autres; elles paraissent divisées en six plumes à barbes fines; les inférieures sont divisées en six plumes tachées alternativement de cendré, de gris et de blanc; les pattes sont cendrées et les tarses annelés de gris et de blanchâtre.

Lorsque ce petit papillon est posé ou lorsqu'il marche il étale ses ailes en demi-cercle dont le diamètre est formé par la côte des supérieures, et dont la circonférence passe par l'extrémité de

l'abdomen. Vu à la loupe il est très joli à cause de l'élégance des plumes dont ses ailes sont formées. On le voit très communément dans les appartements des maisons de campagne, posé sur les vitres des fenêtres.

Ce même Ptérophore se développe aussi dans la Scabieuse des champs (*Scabiosa arvensis*) et peut-être dans les Scabieuses que l'on cultive dans les parterres comme plantes d'ornement. La chenille dévore les semences en introduisant sa tête dans l'intérieur pour en manger la substance encore verte.

J'ai remarqué que cette dernière est atteinte par un parasite qui en détruit un grand nombre. Cet insecte pond dans lecorps de la chenille un œuf qui, étant éclos, donne naissance à une larve qui cause la mort de cette dernière, lorsque lui-même a pris tout son accroissement. Il s'est montré chez moi le 28 juillet. Ce parasite est un Ichneumonien de la sous-tribu des Braconites et du genre *Chelonus*. L'espèce me paraît se rapporter au *Chelonus retusus*, N. d. E.; je n'en suis pas cependant parfaitement sûr.

Chelonus retusus ? N. d. E. — Longueur, 3 millim. Il est noir; les antennes sont filiformes, un peu moins longues que le corps; la tête est noire ainsi que le thorax, qui est rugueux ; le métathorax est armé en arrière de deux courtes épines obtuses, une de chaque côté; l'abdomen est formé d'une carapace noire, inarticulée, sessile, ovalaire, de la longueur de la tête et du thorax, arrondie en arrière, marquée en dessus de stries fines, serrées, longitudinales, à peine distinctes; les pattes sont noires, avec l'extrémité des cuisses antérieures, les tibias antérieurs et un anneau aux tibias postérieurs d'un testacé-fauve; les ailes ne dépassent guère l'abdomen; elles sont transparentes, un peu obscures, avec une raie un peu obscure dans la première cellule cubitale; le stigma est noir; les supérieures ont une cellule radiale courte, triangulaire et trois cellules cubitales, la première grande, confondue avec la première discoïdale, la deuxième petite, très rétrécie vers la radiale, la troisième atteint le bout de l'aile.

—

58. — La Cécydomyie de la Tanaisie.

(Cecydomyia Tanaceti, Win.).

La Tanaisie (*Tanacetum vulgare*) se voit assez souvent dans les jardins et dans les parterres, où elle se fait remarquer par ses fleurs touffues, d'un beau jaune-doré en forme de petites têtes hémisphériques, réunies en gros bouquets à l'extrémité d'un grand nombre de rameaux sur une tige de 65 à 80 centimètres de hauteur. Leur éclat est relevé par un feuillage d'un vert-foncé agréablement découpé, répandant une odeur pénétrante et désagréable. La plante jouit de nombreuses propriétés médicinales.

On peut remarquer, dans certaines années, que les tiges de la Tanaisie sont entourées d'un nombre très considérable d'excroissances qui viennent au point où naissent les feuilles et qui enveloppent ces tiges comme une couronne. Ces excroissances ou galles sont contiguës et pressées les unes contre les autres ; elles sont rondes, à peu près de la grosseur d'un pois, herbacées, sessiles, vertes comme la plante, ressemblant à une pomme en miniature, à cause des très petites folioles qui se montrent au sommet, lesquelles figurent l'œil du fruit. Ces excroissances sont ordinairement simples, mais on en trouve de doubles, formées de deux galles simples qui se sont pénétrées. Chaque galle renferme une cellule dans laquelle vit une petite larve, et lorsque la galle est multiple, il y a autant de cellules qu'il y a de galles réunies. La cellule n'est pas hermétiquement fermée; il existe une très petite ouverture entre les folioles de l'œil qui communique avec son intérieur et par laquelle sortent les insectes lorsqu'ils sont arrivés à l'état parfait.

On trouve ces galles sur les tiges de Tanaisie pendant toute la belle saison et on peut y voir des larves au commencement des mois de juin et d'août; ce qui prouve que l'insecte a au moins deux générations par an. La larve, parvenue à toute sa taille, a environ

3 millim. de longueur. Elle est oblongue, molle, glabre, apode, un peu déprimée, de couleur jaune-orange et formée de onze segments sans compter le tête qui est triangulaire et peut rentrer dans le premier segment du corps. Elle se change en chrysalide dans sa cellule, et l'insecte parfait se montre vers le 10 août pour la première génération.

Il est classé dans l'ordre des Diptères, la famille des Némocères, la tribu des Gallitipulaires et dans le genre *Cecydomyia*. Son nom entomologique est *Cecydomyia Tanaceti*, et son nom vulgaire *Cecydomyie de la Tanaisie*.

58. — *Cecydomyia Tanaceti*, Win. — Longueur, 2 1/2 millim. Les antennes sont un peu moins longues que le corps, d'un noirâtre-pâle, formées de dix-huit articles ovalaires, pédicellés et verticillés; la tête, le corselet sont d'un brun-noirâtre; l'abdomen est subcylindrique, d'un noirâtre-pâle, composé de huit segments dont le dernier est terminé par deux crochets comprenant entre eux une pointe charnue; les cuisses sont noirâtres; les tibias et les tarses pâles; les ailes sont obscures, diaphanes, velues, pourvues de trois nervures longitudinales; la tête du balancier est noirâtre et son pédicule pâle.

Femelle. — Elle est semblable au mâle; mais les antennes sont plus courtes et n'ont que quatorze articles non pédicellés. L'abdomen est ové-conique, formé de six segments et d'un oviducte composé de trois tuyaux rentrant l'un dans l'autre, le troisième plus menu et au moins aussi long que les deux autres pris ensemble.

Dans l'état de repos l'oviducte est rentré dans l'abdomen. C'est avec cet instrument que la Cécydomyie dépose ses œufs à l'aisselle des feuilles.

Lorsque l'insecte vient de naître, son abdomen et sa poitrine sont d'un rouge de sang; bientôt la tête et le dos du thorax bru-

59. — La Mineuse de l'Angélique.

(Tephritis Onopordinis, Fall.).

L'Angélique (*Angelica archangelica*) est une plante qui intéresse par la beauté de son port, par l'odeur suave qu'elle exhale, par l'utilité qu'on en retire. Aussi la cultive-t-on dans les jardins et les parterres. Elle s'élève à 1 m. 50 de hauteur et porte des fleurs en ombelles. Les confiseurs préparent avec les jeunes tiges des sucreries qui flattent également le goût et l'odorat. Dans les contrées du nord de l'Europe, les habitants emploient l'Angélique comme une plante potagère. Cette plante jouit en outre de nombreuses propriétés médicinales.

On a fréquemment l'occasion de remarquer, au commencement du mois de juin, des feuilles d'Angélique minées par des larves logées entre les deux membranes, qui mangent, pour se nourrir, le parenchyme interposé. Les espaces minés sont fort étendus et comprennent quelquefois la feuille entière. Il y a ordinairement plusieurs larves dans la même galerie, rongeant, chacune de son côté et habitant le même logement sans se nuire. Elles croissent assez rapidement et arrivent à toute leur taille vers le 12 juin. Elles sortent alors de la feuille dans laquelle elles ont vécu et se laissent tomber à terre où elles s'enfoncent à quelques centimètres de profondeur ; puis elles se changent en pupes dans l'espace de moins d'un jour.

Lorsque cette larve est parvenue à toute sa croissance, elle a 6 millim. de longueur. Elle est conique, allongée, d'un vert-jaunâtre-pâle, molle, glabre, apode, rétractile, formée de onze segments, sans compter la tête, qui est molle, conique, pouvant rentrer dans le premier segment. La bouche renferme un crochet noir, écailleux, de la grosseur d'un crin, que l'insecte fait sortir et rentrer à volonté, et dont il se sert pour piocher sa nourriture et la porter dans sa bouche. On peut distinguer, à la loupe, deux

petits points bruns au bord postérieur du premier segment, auxquels aboutissent deux filets blancs très déliés; ces points sont les stigmates antérieurs et les filets blancs les vaisseaux trachéens. Le dernier segment est terminé par deux petits mamelons ou tubercules à extrémité jaunâtre, qui représentent les stigmates postérieurs. Une ligne dorsale noirâtre, occupant les trois derniers segments, indique l'extrémité du tube intestinal rempli des résidus de la digestion, qui paraissent à travers la transparence de la peau.

La pupe a 4 1/2 millim. de longueur. Elle est d'un vert-jaunâtre très pâle, ovale, formée de dix segments séparés par des étranglements assez profonds, et ne présente ni pointes ni tubercules à ses extrémités, qui sont arrondies. L'insecte parfait commence à éclore vers le 11 juillet et continue à paraître jusque dans les premiers jours d'août.

Il est classé dans l'ordre des Diptères, la famille des Athéricères, la tribu des Muscides, la sous-tribu des Téphritides et le genre *Tephritis*. Son nom entomologique est *Tephritis onopordinis*, et son nom vulgaire Mouche du Panais, Mouche de l'Angélique, *Téphrite de l'Onoporte*.

59. *Tephritis onopordinis*, Fall. — Longueur 5-6 millim. Elle est d'un brun-verdâtre glacé de fauve; la face est testacée, à reflet blanchâtre et vertex brun; les antennes sont testacées; les yeux sont d'un vert-doré changeant; le thorax est brun-verdâtre, avec une raie sous-alaire blanchâtre; l'écusson est blanchâtre; l'abdomen est d'un brun verdâtre, terminé par une tarière noire, courte, large, déprimée; les pattes et le dessous sont d'un testacé-verdâtre; les ailes sont noirâtres, lavées de brun à la base, marquées de deux taches hyalines à la côte, dont la deuxième grande, triangulaire; trois le long du bord intérieur : la première à la pointe de l'aile en triangle curviligne étroit, la deuxième en triangle curviligne très grand, la troisième très grande à l'angle

interne, coupée par une petite tache brune; et deux taches centrales, dont une ponctiforme, et quelquefois une seule tache centrale. Les cuillerons et les balanciers sont pâles.

Le mâle est semblable à la femelle; il est un peu plus petit et n'a pas de tarière.

C'est à l'aide de sa tarière écailleuse que la femelle perce la membrane de la feuille dans laquelle elle veut déposer ses œufs, les laissant dans le parenchyme. Les petites larves, immédiatement après leur naissance, s'introduisent entre les deux membranes et commencent à miner.

—

60. — La Mouche du Bluet.

(UROPHORA QUARTA FASCIATA, Macq.)

Le Bluet (*Centaurea cyanus*) est une plante très commune dans nos campagnes, dont la fleur, d'un beau bleu, pare nos moissons et orne nos champs pendant la belle saison. On la voit aussi dans nos jardins, mais elle s'y plaît moins et disparaît au bout de quelques années, parce que la plante est annuelle et qu'elle doit être semée tous les ans. Il est probable que si elle était moins commune, elle serait plus recherchée et plus estimée, et qu'elle tiendrait une bonne place dans les parterres. Autrefois, on lui attribuait des propriétés médicinales, et l'ont voit encore aujourd'hui quelques personnes laver leurs yeux avec une infusion de ses fleurs lorsqu'elles sont atteintes de maux d'yeux, particulièrement de l'inflammation de cet organe.

On remarque assez fréquemment que la fleur du Bluet se développe mal, qu'elle est irrégulière, plus ou moins avortée; dans ce cas, elle est ordinairement attaquée par un insecte. Le cœur ou réceptacle de la fleur est charnu et fournit la nourriture aux larves d'une espèce de mouche. La femelle pond ses œufs dans la fleur nouvellement ouverte au moyen d'un long oviscapte qu'elle

porte à l'extrémité de l'abdomen, et les place à la base des fleurons. Les petites larves qui en sortent se mettent aussitôt à ronger autour d'elles la substance charnue du réceptacle, ce qui occasionne une affluence de sève et forme une petite cellule à chacune, une sorte de tuyau non fermé par le haut. Elles se tiennent constamment dans cette habitation, la tête en bas, plongée dans leur nourriture, jusqu'à ce qu'elles aient pris toute leur croissance, ce qui a lieu vers le 15 juillet. Alors elles se retournent bout pour bout, de manière à avoir la tête en haut et le derrière en bas, ce qui doit être une opération assez pénible, puisque la larve remplit exactement son tuyau, après quoi elles se changent en pupes.

La larve du Bluet parvenue à toute sa taille a 3 millim. de longueur environ sur un peu moins de 2 millim. de diamètre. Elle est cylindrico-conique, de couleur blanchâtre, luisante, formée de onze segments peu distincts, glabre et apode ; le petit bout, qui comprend la tête molle, conique, rétractile, laisse voir la pointe noirâtre du crochet buccal qui sert à piocher, à déchirer ses aliments. L'extrémité opposée au gros bout présente un disque noirâtre, d'apparence sub-écailleuse, sur lequel on distingue deux petits tubercules symétriquement placés vers la région supérieure et un troisième tubercule, moins apparent que les précédents, à la région inférieure, qui paraît être l'anus. Lorsque la larve est placée dans son tuyau la tête en bas et le derrière en haut, ses stigmates, qui s'ouvrent dans les deux tubercules, sont en contact avec l'air et elle respire librement, et de plus elle se débarrasse facilement de ses déjections.

La pupe a la forme et la couleur de la larve contractée ; on ne voit plus la tête ni le crochet buccal, mais le disque noir existe comme auparavant. L'insecte parfait commence à prendre son essor vers le 5 août. Toute la génération ne se transforme pas pendant ce mois, il en reste une partie en réserve, qui passe l'hiver à l'état de pupe et ne prend son essor qu'au printemps suivant.

Cette Mouche fait partie de la famille des Athéricères, de la tribu des Muscides, de la sous-tribu des Téphritides et du genre *Urophora*. Son nom entomologique est *Urophora quarta fasciata*, et son nom vulgaire *Urophore à quatre bandes*, *Mouche du Bluet*.

60. *Urophora quarta fasciata*, Macq.— *Mâle*. Longueur, 2 1/2 millim. La face est jaunâtre ; le sommet de la tête est de couleur orange ainsi que les antennes, dont le troisième article porte un style noir ; le thorax et l'abdomen sont noirs, le premier présente deux raies jaunes en avant des ailes ; les pattes sont jaunâtres, avec les cuisses noires ; les antérieures et les intermédiaires sont jaunâtres en dedans ; les ailes sont hyalines, marquées de quatre bandes noires ; les deuxième et troisième séparées, parallèles, transversales ; les première et deuxième réunies au bord extérieur, ainsi que les troisième et quatrième ; l'écusson est jaune.

Femelle. Longueur, 3 millim., avec la tarière 4 1/2 millim. Elle est semblable au mâle ; mais les cuisses postérieures sont entièrement noires ; la tarière ou oviscapte est noire.

La Mouche du Bluet est exposée aux atteintes de plusieurs parasites, qui s'opposent à sa trop grande multiplication et protègent la fleur de cette plante, qui serait exposée à disparaître, sans leur concours. Le premier est un Chalcidite, dont la femelle introduit un de ses œufs dans la cellule occupée par la larve de cette Mouche. Le ver qui en sort s'attache à cette larve, la suce et finit par la manger tout entière ; après quoi il se change en chrysalide et ensuite en insecte parfait, qui prend son essor du 15 au 26 juin. Ce parasite appartient au genre *Eurytoma* et à l'espèce appelée *Eurytoma serratulæ*.

Eurytoma serratulæ, N. d. E. — *Femelle*. Longueur, 2 1/2 millim. Les antennes sont filiformes, noires, de dix articles, dont les trois derniers sont soudés ensemble et forment une massue ; la tête et le thorax sont noirs, fortement ponctués ; l'abdomen est

noir, lisse, luisant, comprimé, de la longueur du thorax, à pédicule très court, terminé par une petite queue pointue, relevée; les pattes sont noires, avec les articulations d'un fauve-pâle; les ailes sont hyalines, à nervure noire.

Mâle. Longueur, 2 millim. Il est semblable à la femelle, mais les antennes filiformes de dix articles ont les cinq articles intermédiaires noueux, pédicellés et verticellés, et les trois derniers soudés ensemble ; l'abdomen est petit, non comprimé, à pédicule notablement long, et il s'élève brusquement au-dessus du pédicule.

La tarière de la femelle est longue, roulée en spirale et cachée dans l'abdomen pendant le repos ; son extrémité est placée entre les deux petites valves qui forment la queue de cette femelle.

Un deuxième parasite de la Mouche du Bluet se montre dans les premiers jours de septembre. Sa larve se tient dans la cellule occupée par celle de la Mouche et se place sur le corps de cette dernière, qu'elle suce d'abord et qu'elle dévore ensuite; après quoi elle se change en chrysalide à nu dans la cellule qu'elle a usurpée. Cette larve est ovée-conique, blanche, molle, glabre, apode, formée de treize segments, sans compter la tête qui est ronde et armée de deux mandibules. Elle porte des soies sous les premiers segments de son corps. La chrysalide de la femelle présente la tarière couchée sur le dos.

L'insecte parfait est un Chalcidite du genre *Callimome,* se rapportant au *Torymus nigricornis*, N. d. E.

Callimome nigricornis, Spin. — *Femelle.* Longueur, 3 millim., avec la tarière 6 1/2 millim. Elle est d'un vert-doré-brillant ; les antennes sont noires, filiformes, composées de treize articles : le premier long et jaune en dessous, les suivants serrés les uns contre les autres et les trois derniers soudés ensemble ; la tête et le corselet sont finement ponctués, d'un vert-doré-brillant; l'abdomen est ovale, sub-sessile, lisse, luisant, d'un vert-bleuâtre ; les

hanches et les cuisses sont vertes ; les tibias sont blanchâtres ; les postérieurs sont noirâtres au milieu ; les tarses sont blanchâtres, avec les crochets noirs ; les ailes sont hyalines, à nervure pâle ; la tarière est noire, un peu plus longue que le corps.

61. — La Notiphile jaunâtre.

(NOTIPHILA FLAVEOLA, Meig.)

La grande Capucine est une plante originaire du Pérou, qui a été introduite en Europe en 1684. Quoique exotique, elle a trouvé plusieurs de nos insectes qui s'en accommodent très bien, tels que l'Altise à pattes noires (*Phyllotreta nigripes*, Panz., *Phillotreta Lepidii*, Ill.), le petit Papillon du chou (*Pieris brassicæ*), la Phytomyze géniculée (*Phytomysa geniculata*). Les deux premiers rongent ses feuilles et la troisième les mine. Il faut leur adjoindre la Notiphile jaunâtre, petite Mouche dont la larve vit aussi en mineuse dans les grandes feuilles de la Capucine. Cette larve s'établit ordinairement au centre, au point d'où partent les nervures, et se loge sous l'épiderme supérieur. Elle ronge le parenchyme tout autour d'elle et agrandit son habitation jusqu'à ce qu'elle ait pris toute la nourriture nécessaire à son accroissement, ce qui produit une vaste galerie et une grande tache blanchâtre sur la surface supérieure de la feuille ; puis elle se fixe solidement contre la membrane inférieure de cette dernière et se change aussitôt en pupe. Il y a quelquefois deux ou trois larves dans la même galerie travaillant conjointement à l'agrandir.

On trouve ces larves occupées à ronger les feuilles pendant le mois de juin et pendant celui d'octobre, ce qui annonce que la Mouche a deux générations chaque année. Elles sont parvenues à toute leur taille et se changent en chrysalides vers le 22 juin et le 25 octobre. Elles sont semblables pour la forme aux larves des Mouches ; elles ont 3 à 4 millim. de longueur ; elles sont ové-

coniques, blanches, molles, glabres, apodes, formées de onze segments, sans compter la tête qui est conique, rétractile, armée d'un double crochet noir, menu comme un cheveu, avec lequel elles piochent le parenchyme de la feuille et le portent dans leur bouche. Le dernier segment du corps se termine par un appendice court, bifide, auquel aboutissent les deux vaisseaux trachées, et par deux mamelons inférieurs qui font l'office de pattes. La pupe a 1 1/2 millim. de longueur ; elle a la forme d'un petit barillet ayant deux pointes très courtes à chaque bout. Les insectes parfaits éclosent entre le 3 et le 18 juillet. Les pupes de l'automne ne se transforment probablement qu'au printemps suivant.

La Mouche est classée dans la famille des Athéricères, la tribu des Muscides, la sous-tribu des Hydromyzides et dans le genre *Notiphila*. Son nom entomologique est *Notiphila flaveola*, Meig., et son nom vulgaire *Notiphile jaunâtre*.

61. *Notiphila flaveola*, Meig. — Longueur, 2 millim. Elle est d'un jaune-paille uni ; les antennes sont jaunes ; le deuxième article est épais, terminé par une soie noire ; le troisième est ovale, incliné, surmonté d'un style noir garni de cinq ou six poils d'un seul côté ; la face et le tour des yeux sont blanchâtres ; les yeux sont rouges (vivants), bruns (morts) ; le vertex est brunâtre ; l'abdomen est déprimé, oblong, de la longueur du thorax, formé de cinq segments ; les soies du vertex et du thorax sont jaunes ; les ailes sont hyalines, lavées de jaune, à nervures jaunes ; les deux nervures transversales sont éloignées, elles dépassent notablement l'abdomen ; les pattes sont d'un jaune-blanchâtre.

Je n'ai pas obtenu les parasites de cette espèce qui ne m'a pas paru aussi commune que la Phytomyze géniculée, *Phytomyza geniculata*.

Mâle. Il est semblable à la femelle, mais d'un vert-bleuâtre ; le premier article des antennes est noir et l'abdomen est ovale, sans tarière.

Un troisième parasite de la même Mouche se montre dans le mois de juin et aussi dans le mois d'août. Je ne connais ni sa larve ni sa chrysalide. Je suppose que la première vit dans le corps de la larve de l'*Urophora quarta fasciata*, et qu'après l'avoir dévorée, elle se métamorphose dans la cellule de cette dernière. Ce parasite est un Chalcidite, comme les deux précédents, mais il appartient au genre *Pteromalus* et me paraît se rapporter au *Pteromalus tibialis*, N. d. E.

Pteromalus tibialis, N. d. E. — *Femelle*. Longueur, 3 1/2 millim. Elle est d'un vert sombre ; les antennes sont filiformes, noires, composées de douze articles : le premier long et vert, le troisième très petit, les trois derniers soudés ensemble, tous ceux de la tige serrés les uns contre les autres ; la tête et le thorax sont fortement ponctués, d'un vert-sombre ; l'abdomen est subpédiculé, ové-conique, terminé en pointe, anguleux en dessous, aussi long que la tête et le thorax réunis, d'un vert-luisant, avec quelques reflets cuivreux ; les hanches et les cuisses sont vertes ; l'extrémité de ces dernières est fauve ; les tibias antérieurs et moyens sont fauve-pâle, les postérieurs sont noirs, avec la base et l'extrémité fauve-pâle ; les tarses sont pâles, à extrémité noire ; les ailes sont hyalines et atteignent l'extrémité de l'abdomen ; la nervure sous-costale et le rameau stigmatique sont noirs.

Mâle. Longueur, 3 millim. Il est semblable à la femelle, mais l'abdomen est plat en dessous et arrondi à l'extrémité.

Un quatrième parasite de la Mouche du Bluet prend son essor vers la mi-juin. Il sort des pupes de ce petit diptère, au nombre de cinq ou six individus d'une seule pupe. Les larves dont il provient vivent en commun dans celle de la Mouche, et lorsqu'on les retire d'une pupe, elles se tiennent en paquet et sont comme collées ensemble, et on a quelque peine à les séparer. Je ne les ai pas examinées en détail et je ne peux en donner la description. L'insecte qu'elles produisent est très vif ; il saute et vole avec

une extrême rapidité, et l'œil a de la peine à le suivre. Il appartient à la tribu des Chalcidites et au genre *Eulophus*, N. d. E., lequel a été partagé en plusieurs autres. Il se range maintenant dans celui d'*Entedon*. Il me paraît se rapprocher de l'*Eulophus flavo-varius*, N. d. E., ou de l'une de ses variétés, sans cependant se confondre avec elles. Je l'appellerai :

Entedon flavo-cinctus, G. — *Femelle*. Longueur, 3 millim. Il est jaune, varié de noir ; la tête est jaune, avec une tache noire sur le vertex ; les antennes sont noirâtres, de sept articles, dont le premier, long, est inséré au bas de la face, et les deux derniers, soudés ensemble, forment une petite massue ; les yeux sont noirs ; le thorax est jaune, marqué d'une tache bifide sur le dos du mésothorax, d'un point à l'origine des ailes, d'une tache sur le post-écusson, noirs ; la poitrine est noire ; l'abdomen est jaune, portant une bande noire sur chaque segment, élargie sur le dos et noire en dessous ; les pattes sont jaunes, avec une tache noire à l'origine des cuisses postérieures ; les tarses sont jaunes et leurs crochets noirs ; les ailes sont hyalines.

Je n'ai vu que la femelle de cette espèce, qui se reconnaît à son abdomen ové-conique terminé en pointe.

Les parasites ont une grande facilité pour introduire leurs œufs, soit dans la cellule occupée par la larve de l'*Urophora quarta fasciata*, soit dans la larve elle-même, parce que cette cellule est ouverte par le haut et qu'ils sont munis d'une tarière notablement longue, apparente ou cachée dans leur abdomen, avec laquelle ils atteignent cette cellule sans aucune difficulté.

—

62. — Phytomyze géniculée.

(PHYTOMYZA GENICULATA, Macq.)

La Phytomyze géniculée est une petite mouche que l'on rencontre fréquemment dans les jardins. Par elle-même elle ne nous

porte aucun préjudice, mais à l'état de larve elle endommage les feuilles de quelques plantes d'agrément ou d'utilité que l'on cultive dans les parterres et dans les jardins. Sans produire un dégât bien important, elle mérite cependant d'être signalée, ne serait-ce que pour faire connaître la cause de ce dégât et pour satisfaire la curiosité.

Cette larve vit en mineuse dans l'intérieur des feuilles de la Giroflée (*Cheiranthus Cheiri*), de la Capucine (*Tropœolum majus*), du Pavot (*Papaver somniferum*) et probablement de quelques autres plantes. Celles que l'on vient de nommer sont l'ornement de nos jardins, et la Capucine, appelée aussi Cresson du Pérou, outre la beauté de ses fleurs sur pied, nous fournit un assaisonnement pour nos salades, qu'elle couronne et embellit de ces mêmes fleurs. Ses fruits confits au vinaigre remplacent les cornichons. On peut donc considérer la grande Capucine comme une plante d'ornement et d'utilité, et sous ce point de vue, tout ce qui peut lui nuire mérite d'être connu.

La larve de la Phytomyze géniculée vit en mineuse, comme on vient de le dire, dans l'épaisseur des feuilles de plusieurs plantes différentes. Elle y trace, sous l'épiderme supérieur, des galeries filiformes, pliées et contournées de la manière la plus capricieuse; ces galeries s'élargissent insensiblement à mesure que la larve croît, et elles s'arrêtent au point où elle est parvenue à toute sa taille. On peut les voir dans le mois de juin et le commencement de juillet sous la forme de lignes blanches, continues, contournées, offrant quelquefois un dessin très compliqué. Lorsque la larve a pris toute sa grandeur, elle traverse le parenchyme et se fixe sur la surface inférieure; elle se change aussitôt en pupe, d'où la mouche sort au bout de peu de jours. Je l'ai obtenue : le 1er juillet, de larves mineuses de la Giroflée des jardins; le 5 juillet, de larves mineuses du Crambé ou Chou marin; le 13 juillet, de larves mineuses de la grande Capucine, et le 2 août, de larves mineuses du Pavot des jardins.

La larve de cette mouche ne vit pas toujours seule dans la feuille qu'elle occupe ; on y en voit quelquefois quatre ou cinq et même un plus grand nombre, selon que cette feuille est plus étendue. Celles de la Capucine servent d'habitation à une troupe assez nombreuse. Toutes ces larves se tiennent chacune dans leur galerie, sans chercher à pénétrer dans une autre, mais ces galeries se croisent de cent manières, en sorte qu'il n'est pas facile de suivre l'une d'elles dans toute son étendue.

La larve, parvenue à toute sa croissance, a 3 à 4 millim. de longueur. Elle ressemble à toutes celles des Muscies. Elle est ovéconique, terminée en pointe du côté de la tête, blanche, molle, glabre, apode, formée de onze segments sans compter la tête qui est molle, triangulaire et armée d'un petit crochet noirâtre, menu comme un cheveu, avec lequel elle pioche sa nourriture et la porte dans sa bouche. Elle respire par deux stigmates antérieurs placés au bord dorsal du premier segment et deux stigmates postérieurs situés à l'extrémité du dernier segment ; les premiers sont peu apparents, les derniers sont très visibles et se présentent sous la forme de deux petits tubercules. La pupe est longue de 2 millim., blanchâtre, en forme de barillet segmenté, et on peut voir à l'extrémité antérieure les crochets de la bouche fixés sur la peau de la pupe.

La Mouche est classée dans la famille des Athéricères, dans la tribu des Muscides, dans la sous-tribu des Hétéromyzides et dans le genre *Phytomyza*. Son nom entomologique est *Phytomyza geniculata*, et son nom vulgaire *Phytomyze géniculée*.

62. *Phytomyza geniculata*, Macq. — *Mâle*. Longueur, 1 1/2 millim. (ailes non comprises). La face et le front sont d'un blanc-jaunâtre, le vertex est marqué d'un point noir ; les antennes sont noires, ne descendant pas jusqu'à l'épistome, ayant le troisième article ovale, surmonté d'un style nu ; les yeux sont rougeâtres (vivant) ; le thorax est noir-cendré, de la largeur de la tête ;

l'abdomen est ovoïde, de la longueur et de la largeur du thorax, noir-cendré, formé de six segments ayant le bord blanc; les pattes sont noires, avec les genoux blancs; les ailes sont hyalines, à nervures pâles et base blanchâtre; les balanciers sont blancs.

Femelle. Elle est semblable au mâle, mais son abdomen est terminé par une tarière écailleuse, luisante, déprimée. Les ailes ne présentent qu'une seule nervure transversale; le liseré blanc que l'on voit au bord des segments de l'abdomen lorsque l'insecte vient d'éclore, disparaît lorsqu'il est raffermi et surtout lorsqu'il est mort et desséché.

La larve de la Phytomyze géniculée est la proie de deux parasites dont les larves la dévorent intérieurement. La première de ces larves, après avoir consommé en entier la substance de celle de la mouche, se file un cocon ovalaire, allongé, dans la galerie de cette dernière, d'où l'insecte parfait sort vers le 23 juillet.

Il est classé dans la tribu des Ichneumoniens, la sous-tribu des Braconites et dans le genre *Dacnusa*, formé de la cinquième section du genre *Alysia* de Nées d'Esembeck. Je lui ai donné le nom provisoire de *Dacnusa lysias*.

Dacnusa lysias, G. — Longueur 2 millim. Il est noir, luisant; les antennes sont grêles, plus longues que le corps, courbées ou enroulées à l'extrémité, de couleur noire; la tête est noire, arrondie en devant, un peu échancrée en arrière; les mandibules sont fauves; le thorax est ovalaire et noir, de la largeur de la tête; l'abdomen est ovalaire, subpédiculé, de la longueur et de la largeur du thorax, noir; les pattes sont d'un fauve-pâle un peu brun; les ailes sont hyalines, dépassant beaucoup l'abdomen, à nervures et stigma grisâtres; ce dernier est linéaire, très allongé; la cellule radiale est lancéolée et fermée un peu au-delà du stigma et avant le bout de l'aile; la première cellule cubitale est subcarrée; la deuxième atteint le bout de l'aile; la nervure récurrente est interstitiale.

Le deuxième parasite de cette Mouche est un petit Chalcidite du genre *Entedon*, qui sort des galeries creusées par les larves, vers le 25 juillet, et auquel j'ai donné le nom d'*Entedon tolis*.

Entedon tolis, G. — Longueur, 1 1/2 millim. Il est d'un vert-doré-brillant; les antennes sont noires, formées de sept articles; le premier long, inséré au bas de la face, les quatre suivants petits, les deux derniers plus gros, soudés ensemble, formant une massue ovalaire; la tête est verte; le thorax est ovalaire, de la largeur de la tête, d'un vert-brillant; l'abdomen est lisse, de la même couleur, de la longueur et de la largeur du thorax, subpédiculé, terminé en pointe obtuse; les pattes sont vertes, avec l'extrémité des cuisses, la base et l'extrémité des tibias blanchâtres; les tarses sont blanchâtres, terminés par des crochets noirs; les ailes sont hyalines et dépassent l'extrémité de l'abdomen.

—

63. — La Mite tisserande.

(TROMBIDIUM TELARIUM, Herm.)

Les jardiniers donnent le nom de *Grise* à une maladie qui atteint quelquefois les feuilles des plantes et des arbustes que l'on cultive en serre ou à l'air libre. Elle est produite par un très petit animal qui faisait autrefois partie de la classe des insectes, mais que Latreille et les zoologistes modernes en ont séparé pour le placer dans celle des Arachnides, dans la famille des Holètres, dans la tribu des Acarides et dans le genre *Trombidium*. Cette petite mite se tient sous les feuilles et couvre cette surface d'une toile de soie formée de fils très fins et parallèles qui leur nuisent beaucoup.

« Les feuilles atteintes de la *Grise*, dit M. le Dr Boisduval, ont un aspect languissant; elles sont jaunâtres ou grisâtrées en dessus, avec quelques espaces d'une teinte plus claire formant des espèces

de marbrures; leurs rebords sont légèrement repliés et comme un peu roulés en dessous; leur face inférieure est blanchâtre et un peu luisante. Si dans cet état on examine au microscope le dessous d'une feuille, on y découvre des centaines d'*Acarus* à tous les âges, ainsi que des œufs collés sur la toile ourdie sur cette organe. »

Selon Linné, cet *Acarus* se porte sur les plantes qui n'ont pas assez d'air, comme celles que l'on cultive dans les serres. On l'a trouvé sur des œillets cultivés en pots et placés sur une fenêtre donnant sur une cour peu aérée, ce qui semble indiquer qu'il envahit les plantes malades ou languissantes; mais il n'est pas encore certain qu'il n'attaque pas celles qui sont saines et vigoureuses.

M. Boisduval a remarqué des feuilles de Dahlia, de *Convolvulus volubilis* et de haricots qui étaient envahies par un acarien qu'il considère comme appartenant à cette espèce, sans toutefois le garantir d'une manière absolue.

Ce petit animal naît d'un œuf et grandit sans subir de métamorphoses, mais en changeant plusieurs fois de peau pendant le temps de sa croissance, changements après lesquels il conserve sa forme primitive. Son industrie lui a fait donner par Linné le nom de *Telarius* (*tisserand*); il l'appelait *Acarus telarius*. On l'a placé ensuite dans le genre *Trombidium* et dans celui de *Tetranychus*, qui en est un démembrement.

62. *Trombidium* (*Tetranychus*) *telarium*, Herm. — Il est très petit, à peine visible à l'œil nu, de couleur jaunâtre; les palpes sont gros, courts, conoïdes, appliqués sur une lèvre triangulaire, formant une sorte de tête obtuse et bifurquée; le corps est ovalaire, plus étroit en arrière, un peu saillant en devant, quelquefois sinueux sur les flancs; la peau est garnie de poils rares et longs; on voit une tache jaune de chaque côté du dos; les pattes sont peu longues, au nombre de huit, garnies de poils; les antérieures sont un peu plus longues que les autres.

Il vit en société nombreuse, pique les feuilles avec son petit bec pour en extraire la sève dont il se nourrit. La soie est sécrétée par une papille conique située en dessous du corps, vers la partie postérieure, et les fils sont dirigés et rangés en ordre par les crochets des tarses.

On a proposé plusieurs moyens pour détruire la grise, mais aucun n'a parfaitement réussi. Les bassinages et les arrosages par jet ascendant, faits avec une décoction de tabac, pourraient réussir; mais si la présence de l'insecte tient à l'état maladif de la plante, ces remèdes ne la guériront pas; ils tueront l'insecte qui reparaîtra bientôt après. Il faut commencer par guérir la plante, et on parviendra ensuite facilement à la délivrer de ses parasites.

TABLE

DES INSECTES DESTRUCTEURS ET PROTECTEURS.

---

§ 1er. — Arbustes.

BUIS.

DESTRUCTEURS.	PROTECTEURS.
Psylle du buis, Psylla buxi.	

CHÈVREFEUILLE.

Cantharide, Cantharis vesicatoria.	
Mouche-a-scie du chèvrefeuille, Tenthredo loniceræ.	
Papillon camille, Limenitis camilla.	
Ptérophore en éventail, Orneodes hexadactylus.	Chelonus retusus.
Puceron du chèvrefeuille, Aphis xylostei.	
Saperde pupillée, Saperda pupillata.	

CLÉMATITE.

Rongeur de la clématite, Bostrichus bi-spinus.	Lamophæus clematidis.

FUSAIN.

Gallinsecte du fusain, Lecanium Evonymi.	Encyrtus cyanifrons, punctipes, lunatus; Leucopis tibialis; Campoplex albidus.
Puceron du fusain, Aphis Evonymi.	
Yponomeute du fusain, Yponomeuta evonymella.	

GENÊT D'ESPAGNE.

Puceron du genêt d'Espagne, Aphis laburni.	

LAURIER-ROSE.

Gallinsecte du laurier-rose, Aspidiotus nerii.	

LILAS.

DESTRUCTEURS.	PROTECTEURS.
RIDE, Cantharis vesicatoria.	
DU LILAS, Graciliaria syringella.	
SE CONGÉNÈRE, Tortrix congene-	
.	

ORANGER.

SECTE DE L'ORANGER, Lecanium hesdum.	

ROSIER.

: DORÉE, Cetonia aurata.	
STICTIQUE, Cetonia stictica.	
VELUE, Cetonia hirta.	
LE DU ROSIER, Thyphlocyba rosæ.	
SECTE DU ROSIER, Aspidiotus rosæ.	
ON COMMUN, Melolontha vulgaris.	
A CORSELET VERT, Anisoplia horticola.	
ÉCAILLEUX, Oplia squamosa.	
E-A-SCIE DE LA CENT-FEUILLE, Athalia centifoliæ.	
— A CEINTURE, Emphytus cinctus.	
— A CEINTURE ROUSSE, Emphytus rufo-cinctus.	
— DE LA ROSE, Athalia rosæ.	
— DU ROSIER, Hylotoma rosæ.	
— DIFFORME, Cladius difformis.	
— VILLAGEOISE, Hylotoma pagana.	Scolobates crassicornis.
PHORE RHODODACTYLE, Pterophorus dodactylus.	Bracon variegator; Microgaster perspicuus.
PHORE DU LISERON (Pterophorus dictylus); Microgaster sessilis.	
ON DU ROSIER, Aphis rosæ.	Aphidius; Cemonus; Ceraphron; Coccinella; Hemerobius; Pemphredon; Syrphusa;
CUSE DE L'ÉGLANTIER, Aspidia cynosbana; Pimpla scanica.	
- DE FORSKAEL, Argyrotoza Forskælana.	

DESTRUCTEURS.	PROTECTEURS.
TORDEUSE DE BERGMANN, Argyrotoza Bergmanniana.	
— DE HOFFMANSEGG, Argyrotoza Hoffmanseggana.	
— HÉPATIQUE, Tortrix heparana.	
— OCELLÉE, Penthina ocellana.	
TRICHIE FASCIÉE, Trichius fasciatus.	
— NOBLE, Trichius nobilis.	

§ 2. — Plantes.

ANGÉLIQUE.

MINEUSE DE L'ANGÉLIQUE, Tephritis onopordinis.	

BLUET.

MOUCHE DU BLUET, Urophora 4-fasciata.	Callimome nigricornis ; Entedon fa[illegible] cinctus; Eurytoma serratulæ; Pte[illegible] malus tibialis.

CAPUCINE.

ALTISE PIED NOIR, Altica nigripes.	
NOTIPHILE JAUNATRE, Notiphila flaveola.	
PAPILLON (P') DU CHOU, Pierris brassicæ.	Doria concinnata; Phryxe pieridis.
PHYTOMYZE GÉNICULÉE, Phytomyza geniculata.	Dacnusa lysias; Entedon tolis.

DAHLIAS.

PERCE-OREILLE, Forficula auricularia.	
MITTE TISSERANDE, Trombidium telarium.	

CIROFLÉE.

PHYTOMYZE GÉNICULÉE, Phytomyza geniculata.	Dacnusa lysias; Entedon tolis.

LISERON.

PTÉROPHORE DU LISERON, Pterophorus didactylus.	Microgaster sessilis.

LYS.

CRIOCÈRE DU LYS, Crioceris merdigera.	Campoplex errabundus.

MAUVE.

DESTRUCTEURS.	PROTECTEURS.
Apion de la mauve, Apion æneum. Altises de la mauve, Altica fulvipes, — fuscipes.	Sygalphus striatulus; Pteromalus larvarum.

ŒILLET.

Charançon de la Renouée, Phytonomus polygoni.
Mitte tisserande, Trombidium telarium.
Noctuelle antique, Xylina exoleta.
— parée, Dianthætia compta.
Perce-oreille, Forficula auricularia.
Puceron de l'œillet, Aphis dianthi.

ORPIN.

Yponomeute de l'orpin, Yponomeuta sedella.

PAVOT.

Phytomyze géniculée, Phytomyza geniculata.
Puceron du pavot, Aphis papaveris.

PIED-D'ALOUETTE.

Noctuelle du pied-d'alouette, Chariclea delphini.

RÉSÉDA.

Papillon (Pt) du chou, Pierris brassicæ. Doria concinnata; Phryxe pieridis.

TANAISIE.

Cécydomyie de la Tanaisie, Cecydomyia Tanaceti.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

Préface 38
Altises de la mauve. — Altica fulvipes ; fuscipes 66
Altise pied-noir. — Altica nigripes 69
Apion de la mauve. — Apion ænæum 52
Bracon variegator. 151
Callimome nigricornis 166
Campoplex albidus 139
Campoplex errabundus 66
Cantharide. — Cantharis vesicatoria. 51
Cécydomyie de la tanaisie. — Cecydomyia tanaceti 158
Cétoine dorée. — Cetonia aurata. 45
— stictique. — Cetonia stictica 48
— velue. — Cetonia hirta 47
Charançon de la renouée. — Phytonomus polygoni. 56
Chelonus retusus 157
Cigadelle du rosier. — Typhlocyba rosæ 72
Criocère du lys. — Crioceris merdigera 63
Dacnusa lysias 173
Doria concinnata 117
Eurytoma serratulæ 166
Encyrtus cyanifrons 140
Encyrtus lunatus 90
— punctipes 90
Entedon flavo-cinctus. 170
— tolis 174
Gallinsecte du fusain. — Lecanium evonymi. 87
— du laurier-rose. — Aspidiotus nerii 94
— de l'oranger. — Lecanium hesperidum. 92

secte du rosier. — Aspidiotus rosæ 96
ton à corselet vert. — Anisoplia horticola 42
écailleux. — Hoplia squamosa 44
ton vulgaire. — Melolontha vulgaris 41
hlæus clematidis 60
pis tibialis 91
gaster gagates 129
— perspicuus 150
— sessilis 154
tisserande. — Trombidium telarium 174
ie-à-scie de la cent-feuilles. — Athalia centifoliæ 113
— à ceinture. — Emphytus cinctus. 111
— à ceinture rousse. Emphitus rufo-cinctus 109
— du chèvrefeuille. — Tenthredo lonicerœ 106
— de la rose. — Athalia rosæ 113
— du rosier. — Hylotoma rosæ 97
— difforme. — Cladius difformis. 104
— villageoise. — Hylotoma pagana 100
ie de l'Angélique. — Tephritis onopordinis 162
ie du bluet. — Urophora quarta fasciata 63
elle antique. — Xylina exoleta. 120
du pied-d'alouette. — Chariclea delphinii 121
parée. — Dianthœcia compta 123
hile jaunâtre. — Notiphila flaveola 168
on camille. — Limenitis camilla 118
on blanc du chou. — Pierris rapæ 116
-oreille, — Forficula auricularia 70
te pieridis. 117
omyze géniculée. — Phytomyza geniculata 170
la scanica. 136
gaster armatus 160
e du buis. — Psylla buxi. 74
malus larvarum. 85
— tibialis 169
phore du liseron. — Pterophorus didactylus. 152
— en éventail. — Orneodes hexadactylus. 155
— rhododactyle. — Pterophorus rhododactylus 148
ron du chèvrefeuille. — Aphis xylostei 81
- du fusain. — Aphis Evonymi 84
- du genêt d'Espagne. — Aphis laburni. 82

Puceron de l'œillet. — Aphis dianthi 86
— du pavot. — Aphis papaveris. 85
— du rosier. — Aphis rosæ 77
Rongeur de la clématite. — Bostrichus bi-spinus 57
Saperde pupillée. — Saperda pupillata 60
Scolobates crassicornis 103
Sigalphus striatuslus. 55
Teigne de la julienne. — Plutella porrectella. 143
— du lilas. — Gracilaria syringella 145
Tordeuse congénère. — Tortrix congenerana 125
— de l'églantier. — Aspidia cynosbana 134
— de Forskael. — Argyrotoza Forskaelana 131
— de Bergmann. — Argyrotoza Bergmanniana. 130
— de Hoffmansegg. — Argyrotoza Hoffmanseggana 132
— hépatique. — Tortrix heparana. 127
— ocellée. — Penthina ocellana 133
Trichie noble. — Trichius nobilis 49
— à bandes. — Trichius fasciatus 50
Yponomeute du fusain. — Yponomeuta evonymella 137
— de l'orpin. — Yponomeuta sedella. 141

NOTE SUR JEAN COUSIN

Par M. QUANTIN.

(*Lue dans la séance de mai* 1869).

Les biographes généraux et particuliers ont, jusqu'à présent, été dans la plus grande incertitude sur l'époque à laquelle est né Jean Cousin, le fameux artiste du XVIe siècle, qu'on appelle le chef de l'Ecole française de peinture. Les uns le font naître en 1490, les autres en 1500, et d'autres même en 1530.

La même incertitude règne sur la date de sa mort, qui a eu lieu, suivant les uns, en 1589, et suivant d'autres, en 1590.

Ces divergences sur des faits aussi positifs ont lieu d'étonner, jusqu'à un certain point, et ont surtout de graves inconvénients lorsqu'il s'agit d'attribuer à Jean Cousin telles ou telles œuvres d'une date ou d'une autre, œuvres qu'il aurait ou non pu exécuter, selon l'âge véritable qu'il aurait eu.

Il paraîtra singulier que l'on soit arrêté, de nos jours, par de telles difficultés, et cependant rien n'est plus vrai. On ignore encore quand Jean Cousin est né et quand il est mort.

Je ne viens pas, Messieurs, vous annoncer la découverte de ces dates mémorables et inconnues ; cependant, s'il m'était permis de parler à mon tour un moment de ce sujet déjà si

rebattu, et si je pouvais faire une excursion sur un terrain qu'on semble quelquefois regarder en certain lieu comme devant nous rester tout-à-fait étranger, je vous demanderais la permission de vous faire part de quelques faits concernant Jean Cousin, sinon nouveaux tous, au moins non dépourvus, selon moi, d'intérêt sur ce maître.

Les Archives de l'Yonne renferment dans le *fonds* du Chapitre de Sens quelques pièces qui font mention de Jean Cousin. Je les ai signalées autrefois dans une *Notice sur la cathédrale de Sens*, et notamment dans un *Mémoire sur le Chapitre cathédral* de la même ville (1). Je voudrais les examiner de nouveau et y ajouter un document de date antérieure récemment découvert, et qui est le plus ancien que je connaisse sur Jean Cousin.

En parcourant les documents qui font mention de cet artiste, on est frappé d'une chose, c'est de la modestie du rôle qu'il joue dans la société, et de la médiocre importance qu'on y parait attacher à son individu. Ces pièces, il est vrai, ne concernent que la première partie de sa vie ; il y est regardé comme habitant de Sens, ou, s'il habite Paris, il revient encore souvent à Sens. Les opérations auxquelles il se livre sont notamment des travaux de géomètre-peintre, ce qui, soit dit en passant, fait comprendre la publication de son *Traité de Perspective et de Géométrie*.

Nous avons, M. Chérest et moi, compulsé les comptes de la Fabrique et des autres offices du Chapitre de Sens, mais c'est en vain que nous y avons cherché des faits considérables sur Jean Cousin. C'est à peine si quelques articles très courts y

(1) Publié dans les *Mémoires* lus à la Sorbonne, etc., en 1868. Paris, 1869, in-8.

font mention de lui. N'y a-t-il pas dans ce silence presqu'absolu un enseignement sur la situation de Jean Cousin et sur le rôle qu'il a rempli, et ne peut-on pas en inférer que ce n'est que dans la deuxième moitié du XVIe siècle qu'il a fourni toute sa mesure et qu'il est entré dans la plénitude de son talent ?

Quoiqu'il en soit, et pour entrer nous-même dans le récit historique du sujet, nous allons emprunter aux documents authentiques des faits qui serviront utilement à la biographie de Jean Cousin.

Le premier en date, et le document le plus ancien que nous connaissions sur Jean Cousin, est un procès-verbal d'Ambroise Luillier, lieutenant du bailli de Sens, du 2 octobre 1526, contenant délimitation de la terre de Saint-Valérien avec celle de Fouchères (1). Les parties en cause sont : messire Vincent, seigneur de Saint-Valérien, demandeur, et le Chapitre cathédral de Sens, défendeur.

Le Bailli, étant sur le terrain, déclare qu'il a nommé « Jehan Cousin, peintre, demeurant à Sens, pour figurer et pourtraire les lieux contentieux. »

Et plus loin, à propos de deux bornes plantées : « Lesdites deux bornes seront portraites et figurées par ledit Cousin, peintre, auquel avons ordonné de ce faire. »

Mais voici que le Chapitre élève des doutes sur le mérite de Jean Cousin comme expert, et qu'il veut faire contrôler ses opérations par un autre géomètre, « et pour quelque cause ou suspicion qu'ils avoient à l'encontre dudit Jehan Cousin, peintre, dessus nommé, requéroient que Jehan Hympe, aussi peintre, demeurant à Sens, illec présent, assistast avec le-

(1) G. 1409, Archives de l'Yonne.

dict Cousin, et que par eulx deux, à fraiz communs, feust faite ladite figure ; ce que ledit demandeur par sondit conseil a accepté. Et après avoir pris d'eux le serment en tel cas requis, lesdiz deffenseurs (le Chapitre) ont dit qu'ils convenoient bien avec ledit demandeur que ladite borne montrée par le coin des Bernagones y seroit placée, etc. »

Le second fait, bien curieux, relatif aux travaux de Jean Cousin, c'est la rédaction d'un plan de l'enceinte du village de Courgenay, qui lui est attribuée en 1530-31.

Les religieux de Vauluisant avaient obtenu de François Ier la permission d'entourer ce village de murs (1) et ils traitèrent des conditions de cette opération avec les habitants, suivant une charte du 29 mars 1530 (1531) analysée fort en détail dans l'Inventaire des archives de l'abbaye, conservé aux Archives de l'Yonne (2).

C'est à l'appui de cet acte que Jean Cousin dressa le plan de l'enceinte nouvelle de Courgenay. Je dois dire, toutefois, que ce plan n'existe pas aux Archives et n'est pas mentionné sur l'Inventaire.

Voici comment j'ai été informé de son existence.

En 1847, un sieur Tourneur, de Courgenay, m'adressa une demande de renseignements sur les limites des fossés de ce village, et à propos d'un plan de ces fossés dont la copie existait à la mairie, il m'envoya copie de ce qui était écrit au bas :

« Ce plan est fait par M. Jean Cousin, peintre, demeurant « à Sens. » Il ajoutait l'analyse des chartes du 25 avril 1529 et du 29 mars 1530 que j'ai citées plus haut, avec ces mots

(1) Lettres-patentes du 25 septembre 1529, Arch. de Vauluisant. grand Inventaire, p. 94.

(2) Ibid.

au sujet de la dernière : « Envoyé au district de Sens par la municipalité de Courgenay. »

Le plan original annexé à la translation du 29 mars 1530 et qui l'expliquait, y était peut-être joint et a dû suivre son sort. C'était en 1790. Que sont devenues ces pièces ? c'est ce que j'ignore absolument, et elles ne se sont pas trouvées aux Archives ecclésiastiques conservées à la mairie de Sens, lorsque j'en ai fait l'inventaire détaillé.

Une autre supposition peut encore être faite à ce sujet : c'est que Gallien, géomètre, qui a fait le plan général des terres et seigneurie de Vauluisant vers 1780, a bien pu se servir du plan de Jean Cousin, et que cette pièce précieuse est perdue.

Nous voyons encore, en 1530, Jean Cousin travailler pour le Chapitre de Sens. Le chanoine Nicolas Richer, qui rend compte des dépenses de la Fabrique de la cathédrale, s'exprime en ces termes sur Jean Cousin : « Payé à Jehan Cousin pour avoir mis à point le petit orlouge de l'église, 100 sous. — Payé à Jehan Cousin, painctre, 110 sous pour avoir raccoustré et painct ung ymaige de Nostre-Dame, près la porte du cueur, devant le trésor, et avoir raccoustré pareillement l'épitaphe dessoultz escript, suivant marché fait. »

On se base sur ce dernier texte pour établir que Jean Cousin était sculpteur, aussi bien que peintre. Ce document paraît indiquer, en effet, qu'il a dû restaurer la statue et l'épitaphe de Notre-Dame, et y employer le ciseau.

Un autre document qu'il ne faut pas négliger, c'est celui-ci. L'abbaye de Vauluisant, riche monastère voisin de la ville de Villeneuve-l'Archevêque, avait, au commencement du XVI° siècle, un abbé nommé Antoine Pierre, lequel y fit faire de grands travaux de construction et de décoration. Frère

Fr. Thonnelier, qui écrivit une chronique de son monastère au commencement du XVIIe siècle, raconte entre autres choses à l'honneur de cet abbé :

« Qu'il fit faire la table du grand autel de l'église de menuiserie, imaigerie et peinture : la menuiserie par un nommé Jacques Millon, les images par ung nommé Blotin, et les peintures par ung *nommé* Jehan Cousin. » (*sic*). N'oublions pas qu'Antoine Pierre fut abbé de 1502 à 1534 (1).

Vient ensuite un acte du 12 août 1545, d'Ambroise Luillier, lieutenant du bailli de Sens, le même qui choisit déjà Cousin pour expert en 1526. Messire Jean Juvenel de Belleville plaidait devant lui pour les limites de sa terre de Thorigny avec la terre voisine appartenant au Chapitre, et il s'agissait de faire lever le plan de maisons situées au Grand-Courtil, au Champ-du-Chapitre et rue Champenoise.

Le bailli reçut les dires des parties, et leur choix « de paintre des personnes de Jehan Cousin, paintre, demeurant à Paris (2), où il sera à Sens, et où ne seroit audit Sens, de la personne de Bertrand Aubry, paintre, etc. (3). »

Voilà encore Cousin appelé là comme expert et géomètre-peintre.

En 1550, P. Fauvelet, chanoine fabricier de la cathédrale de Sens, paie différentes sommes à Jean Cousin sous ces

(1) Archives de l'Yonne, Fonds Vauluisant.

(2) Un censier de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés de l'an 1547, porte cette mention qui établit déjà la demeure de Jean Cousin à Paris : De maistre Jehan Cousin, painctre, pour sa maison et son jardin assis en la rue Desmaret. (Déligand, *Notice sur Jean Cousin*, p. 27.)

(3) Arch. de l'Yonne, Chapitre de Sens.

titres : « Pour les portraictz des offrays de deux chappes qu'a faict mestre Jehan Cousin, 100 sous tournois.

« Item pour la façon des orfrays qui ont esté faictz selon le portraict dudit Cousin, fait par maistre Loys Guignet, brodeur, 24 livres. »

Et un peu plus loin :

« Payé à maistre Jehan Cousin, paintre, pour avoir visité, par plusieurs foys, et faict ung portraict avec enseignemens, pour élever la Table d'or sur le grand-autel (1), 4 livres, 12 sous ;

« Pour avoir donné à boire à l'orphèvre, à maistre Jehan Cousin, au serrurier et autres, quant ladite Table fut transportée au chappitre, 10 sous. »

Dans le compte suivant, de mai 1551 à mai 1552, on trouve encore ces mentions :

« Donné à maistre Jehan Cousin, paintre, six escus sol, pour avoir fait un portraict d'un fus d'orgues, pour servir à l'église, 13 livres 16 sous ;

« Pour le portraict des offroys d'une chappe de damas vert, payé à maître Jehan Cousin, paintre, 55 sous. » Il donna quittance de cette somme, *signée* : « Cousin. »

Mais là s'arrêtent les mentions des comptes de la cathédrale de Sens sur Jean Cousin, et aussi nos autres documents originaux.

J'ajouterai encore un fait puisé dans un manuscrit original

(1) La Table d'or était un monument célèbre qui représentait le Christ bénissant, avec la Vierge, saint Jean et les quatre évangélistes, et qui avait été donnée par l'archevêque Sewin à l'église de Sens, au IXe siècle. Elle fut portée à la Monnaie en 1759 et produisit 57,700 livres.

de Jacques Taveau, historien sénonais, que je possède (1). Ce Jacques Taveau a composé son œuvre vers 1590, selon les dates qu'on y trouve, et il est mort en 1624, à l'âge de 77 ans. Son manuscrit se compose donc de biographies très diverses depuis « Acco et Drapès, princes du Sénonois, » jusqu'à Jean Bouillon, prêtre de Sens, mort à Bray en 1587.

L'auteur, en racontant la vie de ses personnages, est fort scrupuleux en fait de dates de naissance ou de mort, et lorsqu'il les ignore complétement, il laisse la date en blanc; lorsqu'il les sait à 10 ou 20 ans près, il met la date du siècle et une partie de la date entière en laissant encore en suspens le complément. Ces détails, qui paraissent minutieux, sont nécessaires pour comprendre ce qui va suivre et que j'emprunte à Taveau :

« Jehan Cousin, natif d'un village nommé Soucy, en la banlieue de Sens, peintre fort gentil et d'excellent esprit, a montré, par les belles peintures qu'il a délaissées à la postérité, la subtilité de sa main. Il a fait cognoître que la France se peult vanter qu'elle ne cedde en rien aux gentils espritz qui ont esté es aultres pays. Il a faict des tableaux de peinture très ingénieuse et artiste, qui sont admirez par tous ouvriers experts en cet art, pour la perfection de l'ouvrage auquel rien ne défaut. Oultre ce, il estoit entendu à la sculpture de marbre, comme le tesmoigne assez le monument de feu admiral Chabot, en la chapelle d'Orléans, au monastère des

(1) Ce manuscrit in f° sur papier, titres rouges, est intitulé : « Cathalogue d'aucuns hommes illustres tant au faict des armes « que lettres et sciences qui ont esté nez et extraicts de la ville « de Sens et des lieux prochains, colligé par Jacques Taveau, Sé- « nonoys. »

Célestins de Paris, qu'il a faict et dressé, et monstre l'ouvrage, l'excellence de l'ouvrier.

« Il ne se contenta de faire paroistre ses ouvrages par la peinture et la sculpture, mais encore il voulut communiquer à la postérité ce qu'il avoit d'excellent en son art. Il a laissé par escript un livre de la perspective, imprimé à Paris en l'an MDLX, par Jeban Roger, qui est comme un directoyre aux peintres pour pouvoyr représenter en tableaux avec la géométrye toutes figures de palays, maisons, bastimens et choses qui se peulvent veoir sur la terre, soyent haultes ou basses, par racourcissement selon l'esloignement de la veue ou distance. Auquel livre il a mis les figures nécessaires pour l'intelligence, qu'il avoyt lui-mesme pourtraictes de sa main, sur planches de boys. Un aultre livre, qui est aussi imprimé, des *racourcissements des membres humains en l'art de peinture* (*sic*). Il mourut à..... le... jour de..... MDLX....., plus riche de nom que de biens de fortune qu'il a toute sa vie négligez, comme tous hommes de gentil esprit faisans profession des artz et sciences s'y sont peu arrestez (1). »

Taveau, en écrivain scrupuleux, n'a donc pas rempli la date de la mort de Jean Cousin. Il n'en mérite que plus d'estime. J'espérais découvrir moi-même cette date en faisant rechercher dans les registres mortuaires de la paroisse de Saint-Sulpice sur laquelle était la rue Desmarets, domicile de Jean Cousin, au moment de sa mort. Mais ces actes ne remontent qu'à la fin du XVIIe siècle. C'est un point de la biographie de Cousin qui est destiné, je le crains bien, à demeurer toujours obscur.

Remarquez également le silence de Taveau sur la fabrication des vitraux qui lui sont attribués.

(1) Manuscrit de J. Taveau, f° 43.

Après lui est venu Claude Maulmirey, auteur d'une histoire manuscrite de Sens écrite vers l'an 1645 au plus bas. Dans ce travail a été intercalée l'histoire des archevêques de Sens de Taveau, ainsi que l'auteur en prévient ; et il le termine par le *Catalogue d'aucuns hommes illustres*, etc., du même Jacques Taveau, qui n'est autre chose que la copie de mon manuscrit. Mais ici, à l'article de Jean Cousin, Maulmirey a été un copiste infidèle ou inexact, en reproduisant la date *il mourut le*... jour *de*.... MDLX... Il changea les chiffres romains en chiffres arabes sans tenir compte du large blanc qui suit l'X dans mon manuscrit, et avança sensiblement la mort de Jean Cousin, en prenant pour une date complète et pour 1560 ce qui n'était que le commencement du chiffre.

Voilà un exemple de la légèreté avec laquelle on traite les questions de chronologie, et cela s'est produit et répété bien des fois depuis Maulmirey pour Jean Cousin.

Il resterait encore bien des objections à résoudre sur cette question des dates ; et elle nous paraît avoir surtout grand besoin d'éclaircissements sur les mariages successifs qu'on prête à Jean Cousin, dans trois familles plus ou moins marquantes de la noblesse et de la magistrature du pays sénonais. Ces alliances m'ont bien l'air d'avoir été fabriquées après coup par les historiens amateurs du merveilleux, qui ne pouvaient laisser leur héros dans une position sociale vulgaire. Mais l'absence de registres de l'état civil et religieux dans les archives de Sens avant l'an 1550, ne permet pas d'espérer d'y trouver solution à cette difficulté. Ce ne peut être que par des titres *authentiques* de famille qu'on la lèvera.

En parcourant une intéressante notice de M. Déligand (1),

(1) *Notice historique sur Jean Cousin*, par Edouard Déligand, Sens, 1868, br. in-8°.

qui résume tout ce que l'on sait sur Jean Cousin, on remarque une multitude de faits que cette pièce renferme, et l'on ne peut que désirer d'en connaître précisément l'origine. Il me semble, du moins, que c'est la pensée qui vient à l'esprit en lisant la notice de M. Déligand.

Comme je n'ai par devers moi aucun élément contradictoire à y opposer, je m'inclinerai devant ces faits. Je répéterai que les arts du dessin, de la peinture, de la sculpture et de la verrerie doivent à Jean Cousin un grand nombre d'œuvres relatées dans tous les auteurs depuis le XVIIe siècle. Je me permettrai cependant d'introduire dans ce concert harmonieux un petit fait discordant. On attribue à Jean Cousin les vitraux des chapelles de Notre-Dame-de-Lorette et de Sainte-Eutrope, dans la cathédrale de Sens. Or, sur quoi est fondée cette opinion ? Je vois bien dans la notice de M. Déligand la longue énumération des autorités sur lesquelles il se fonde pour appuyer cette attribution. Ce sont tous les auteurs qui, de près ou de loin, ont écrit sur les beaux-arts depuis le XVIIe siècle. Mais sur quoi ces auteurs se sont-ils appuyés ? Où sont les sources auxquelles ils ont puisé leurs assertions ? Là commence la difficulté ! Eh bien, j'ai voulu aussi m'assurer, par mes yeux, de la vérité, j'ai cru pour cela qu'il fallait remonter aux sources originales. J'ai compulsé en entier les comptes de la fabrique de la cathédrale de Sens, depuis 1526 jusqu'en 1565, pour y trouver la mention du paiement des vitraux faits par Jean Cousin dans cette église. Mais c'est en vain que j'ai feuilleté les nombreux registres de cette catégorie, je n'ai rien trouvé sur les vitraux qui s'appliquât à Jean Cousin. Et cependant la série des comptes est entière et sans lacunes !

On y trouve bien et souvent le fameux verrier, Jean Hympe,

et son fils de même nom, qui ont fait, de 1516 à 1518, les vitraux du transept nord. Les vitraux du transept sud sont plus anciens et sont dus aux Voirin, Verrat, Gondon et Macrade, verriers de Troyes. Mais Jean Cousin est absent de ces comptes.

On pourra m'objecter que les vitraux des deux chapelles de Saint-Eutrope et de Notre-Dame, n'étant pas mentionnés dans les comptes de la cathédrale, c'est qu'ils ont été payés par les fondateurs de ces mêmes chapelles. C'est là une explication qui a sa valeur, et la seule plausible du silence des comptes, mais elle n'a qu'une valeur négative et indirecte. Et l'on peut voir par le texte de la note ci-dessous, que le savant doyen Fenel n'était pas plus éclairé que nous sur cette question (1).

En présence de cette pénurie de documents, je ne vois

(1) La chapelle Saint-Eutrope, en la cathédrale de Sens, fut *ornée* par Nicolas Richer, chanoine. Voici le texte du *Catalogue des dignités, chanoines, etc, de Sens,* par le doyen Fenel :

« Nicolas Richer, chanoine à compter de 1516, fut secrétaire de MM. de Sallazar et Poncher, archevêques. Il fit construire le puits qui est au milieu du cloître de Saint-Etienne. Il fit orner la chapelle Saint-Eutrope dans la nef, *fit peindre les vitres* et mettre plusieurs figures en relief, soit à la voûte, soit à la balustrade, soit aux murs de ladite chapelle. M. Richer fut aidé dans cet ouvrage par son neveu, Nicolas Fritart, qui lui succéda, et qui n'étoit alors que chanoine du Trésor, ce qui se justifie par une ancienne inscription.

« M. Richer mourut le 11 février 1533-34, et fut inhumé devant la chapelle Saint-Eutrope. Son neveu lui fit poser une tombe sur laquelle on lit ces mots :

« Quidquid, homo, facias, finis moriturus memento
« Fac ea quæ moriens facta fuisse volo. »

(Archives de l'Yonne, G. 700, f° 221).

qu'une ressource pour y rémédier, c'est de faire des recherches dans les archives de la Chambre des Notaires de Sens qui remontent au deuxième tiers du XVIe siècle. C'est là, dans cette mine inexplorée, que l'on trouvera la solution de bien des énigmes sur Jean Cousin, sur ses mariages, sur ses travaux à Sens, à Fleurigny et peut-être ailleurs. Les minutes des notaires des temps passés sont des trésors sans prix pour l'histoire des arts et la biographie. Je ne doute pas que MM. les notaires de Sens ne tiennent à honneur d'ouvrir largement leur dépôt à quelque intrépide chercheur qui voudra attacher son nom à la rectification de la biographie de Jean Cousin, et qui voudra lui rendre tout l'honneur qui lui est dû et d'une manière authentique.

Je m'arrête et ne veux pas être irrespectueux devant cette grande figure, mais je cherche au contraire à la dégager des nuages qui l'entourent et en obscurcissent la vue ; je voudrais aider à la placer sur son véritable piédestal.

LE RETABLE DE LUCY-SUR-CURE

Par M. CHALLE.

(Séance du 8 août 1869).

Le musée d'Auxerre possède une grande et belle œuvre de la sculpture sur bois du seizième siècle. C'est un retable de deux mètres de longueur et de un mètre vingt-cinq de hauteur, où sont reproduites en haut relief et avec figures détachées les scènes légendaires de la mort, de la sépulture et du couronnement de la Sainte-Vierge. Il se compose de deux étages superposés. L'étage inférieur est divisé en cinq compartiments séparés par des pilastres ornés de niches et couronnés de pinacles dentelés, qui supportent des arceaux en plein cintre festonnés de gracieuses arabesques et surmontés d'une frise décorée de semblables ornements. L'arceau du centre, plus large que les autres, se développe en arc trilobé. Cette même forme est reproduite à l'étage supérieur, qui n'offre qu'un seul compartiment. Trois scènes, dont la composition est à la fois d'une simplicité biblique et d'un intérêt émouvant, se partagent la partie inférieure de ce tableau. Dans le premier compartiment à gauche la Vierge est agenouillée la tête couverte du voile traditionnel et tenant sur un prie-dieu un livre de prières. Un ange descendu du ciel vient lui annoncer la fin prochaine de sa vie terrestre et sa prochaine assomption au séjour de son divin fils. Elle reçoit avec une vive joie le message de l'envoyé céleste. Les trois compartiments sui-

vants sont occupés en entier par l'épisode de la mort de la Sainte-Vierge. Elle est couchée sur son lit, toujours voilée et entourée des douze apôtres réunis pour recevoir son dernier soupir. L'un d'eux, qui paraît être saint Pierre, tient un livre et récite sur sa tête les dernières prières qu'elle écoute en tenant à la main un cierge que saint Jean l'aide à porter. Un second apôtre, agenouillé au pied du lit, répète les prières sur son chapelet. Quatre autres qui entourent saint Pierre portent l'encensoir, la navette, le bénitier et l'aspersoir. Les six derniers sont groupés à droite et à gauche, les uns à genoux, les autres debout, portant pour la plupart des livres, priant ou lisant. Leur attitude variée et l'expression de leurs visages respirent la douleur de la séparation qui va leur enlever leur consolatrice, leur guide et leur soutien. Le dernier compartiment représente le convoi funèbre de la mère de Dieu, dont le cercueil est religieusement porté par six des apôtres. Le douloureux cortége a été troublé par l'audace d'un soldat qui a voulu leur arracher ce précieux fardeau. Mais un prodige éclatant a vengé aussitôt cette profanation. Le soldat impie a été frappé et renversé par la foudre, qui a tranché ses deux mains et les a clouées sur le cercueil. Il est couché par terre, se tordant dans les convulsions de l'agonie.

L'étage supérieur du tableau figure dans son compartiment unique la réception au Ciel et le couronnement de la Sainte-Vierge. Dieu le père, la tête ceinte d'une couronne royale, porte sur sa main gauche le globe du monde. Près de lui est Jésus-Christ, dont la couronne symbolique rappelle par sa forme la couronne d'épine, de sa passion. Tous deux sont assis sur un trône à trois siéges dont l'un, celui du milieu, n'est pas encore occupé. Les bras droits de ces deux figures ont malheureusement disparu. Leur geste caractérisait sans

doute l'admission au trône céleste de la Vierge-Mère, qui se tient agenouillée aux pieds de Dieu le Père, ses longs cheveux flottants sur ses épaules jusqu'à la ceinture et relevés d'un riche diadème. A droite et à gauche deux anges chantent les divins cantiques, en s'accompagnant l'un du rebec et l'autre de la harpe. Le Saint-Esprit était sans doute figuré sous la forme traditionnelle d'une colombe planant au haut du ciel. Mais il a disparu dans les vicissitudes que ce petit monument a subies. Tel est l'ensemble de cette composition, dont le dessin est, jusque dans les moindres détails, d'une pureté et d'une élégance irréprochables. On en peut juger par la planche que nous publions, dans laquelle l'habile burin de M. Daudin, qui met si obligeamment son talent à notre disposition, en a reproduit la photographie qu'avait prise notre collègue M. Foucard.

Tous les personnages de ces tableaux sont vêtus de longues robes, recouvertes, à l'exception des anges, de chappes ou manteaux à plis flottants. Ces vêtements sont tous richement dorés. Leurs bordures et leurs doublures sont peintes de couleurs vertes, rouges ou bleues, relevées de broderies d'or dont le dessin varie pour chaque figure. Le scintillement métallique de ces couleurs, ravivées par un lavage récemment fait avec le plus grand soin et sans addition d'aucune peinture, est aussi brillant que l'or qui, grâce à ce nettoiement, revit après trois siècles avec autant d'éclat que le jour où il fut appliqué. Les figures, les cheveux et la barbe ont reçu à cette époque leurs couleurs naturelles qui conservent encore toute leur vivacité. La chevelure de la Vierge et celle de saint Jean et d'un second apôtre sont d'or. Toute cette polychromie est d'un effet saisissant. Les trônes, siéges et prie-dieu sont également dorés. Le fond du tableau était lui-même revêtu

d'une lame d'or ciselée d'un gracieux dessin de branches et de feuillages, dont il reste malheureusement trop peu pour que l'on puisse juger de son ensemble. Enfin, le socle de cette riche composition est fouillé à jour d'une guirlande de feuilles de chêne et de glands finement découpée.

Cette œuvre si précieuse sort d'un humble village. Elle était, il y a quelques années, clouée au-dessus de la porte d'une sacristie dans l'église de Lucy-sur-Cure. Un de ces *restaurateurs de peintures* qui parcourent les communes s'étant offert pour remettre à neuf des tableaux que possède cette église, demanda et obtint de la fabrique, pour prix de son travail, cet objet d'art, dont il devina le mérite, malgré les mutilations qui le dénaturaient et la couche épaisse de poussière qui le déshonorait. Il le porta à Paris pour le vendre. Mais l'administration préfectorale, informée de cette délapidation, arrêta l'objet d'art, par une opposition, entre les mains de l'acheteur. Il fallut, pour en reprendre possession, payer le prix des restaurations, d'ailleurs très malheureuses, qu'avaient subies les tableaux. On débattit sur leur prix. La Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne s'en chargea. Une subrogation la mit aux droits de la Fabrique qui reçut une indemnité convenable, et le retable devint la propriété de notre musée. Le travail d'un habile ouvrier rendit aux dentelures, en parties brisées, ce qui put en être rapporté sans faire disparaître rien de ce qui en restait. L'opération minutieuse d'un complet nettoiement, à laquelle se dévoua patiemment notre collègue M. Passepont, fit reparaître les couleurs et les dorures dont on devinait à peine l'existence par quelques restes qui en apparaissaient encore, et le tableau rendu à tout son éclat devint un des plus précieux ornements de notre collection artistique.

Comment une œuvre de cette importance a-t-elle pu se trouver dans le modeste village de Lucy-sur-Cure. Notre collègue M. Quantin avait pensé qu'elle pouvait provenir de l'abbaye de Régny, qui n'était qu'à une demi-lieue de là, et que l'église de Lucy avait pu la recueillir lors de la suppression des communautés religieuses, en 1790. Cependant, en remarquant que Lucy était une terre de l'abbaye de Bénédictines de Crisenon, distante de deux lieues seulement, nous avons prié le curé de cette paroisse de recueillir les traditions et les souvenirs des anciens du pays pour savoir si ce n'était pas de ce couvent que notre retable serait sorti, et voici ce qu'il nous a répondu :

« Le retable de la Sainte-Vierge a été donné avant la révo-
« lution à l'église de Lucy-sur-Cure, par l'abbesse de Crise-
« non. On lit sur une pierre bénite le 30 août 1760, que
« Marie de Sennevoy, abbesse de Crisenon, a fait agrandir
« l'église dans la partie du chœur. Au rapport des anciens, le
« retable, placé dans le mur, tombait de vétusté. Il y avait
« donc longtemps qu'il était dans l'église. »

Il est, dès lors, permis de penser que c'est en 1760 que le retable, déjà mutilé peut-être, mais à coup sûr enduit et incrusté d'une couche épaisse de poussière qui en cachait les beautés, a été changé de place et que les religieuses, ne voyant dans cette vieillerie qu'une chose sans mérite et sans valeur, l'ont retiré de leur église pour l'envoyer à celle de Lucy meubler l'espace dont ils l'avaient agrandie. C'était, en effet, le temps où l'on tenait en grand mépris toutes les œuvres d'art dont le moyen-âge et même la renaissance avaient enrichi les édifices consacrés au culte. Les chapitres, les fabriques, les couvents, balayaient à l'envi les vieilles statues, les vieux tombeaux, les vieux tableaux et les jetaient

au dehors. Le chapitre de la cathédrale d'Auxerre appelait cela, dans une délibération transcrite sur ses registres, nettoyer son église, et il n'est pas rare de trouver dans les fondations de nos maisons construites à cette époque, des œuvres de sculpture ignominieusement expulsées par ce vandalisme qui a de beaucoup dépassé la dévastation des Huguenots du seizième siècle et que 93 est loin d'avoir égalé.

Il peut n'être pas sans intérêt de rechercher, sinon de quel auteur, du moins de quelle école est sortie l'œuvre exquise que nous venons de décrire. L'ensemble de la composition, la pureté du dessin, où la naïveté n'exclut pas l'élégance, le costume des figures, le style des ornements accessoires, la forme de l'armure du soldat foudroyé, tout y révèle la période de la renaissance, tout y montre le seizième siècle.

Nous avions vu, dans la première publication analytique qu'a faite M. Quantin sur les archives de l'Yonne, qu'il y existait un compte de l'abbaye de Crisenon du seizième siècle, et nous espérions y trouver des renseignements sur la question qui nous préoccupait. Mais, vérification faite, M. Quantin n'a trouvé dans cette pièce que des dépenses d'économie intérieure et en quelque sorte de ménage, et rien sur les travaux d'art qui avaient pu être exécutés pour le monastère.

Les grands travaux de sculpture de la cathédrale d'Auxerre, qui furent terminés sous les deux évêques du nom de Dinteville, avaient amené alors dans le pays des artistes qui répandirent leurs œuvres de toutes parts. C'est à cette époque qu'ont été construites les tours de Saint-Pierre, le chœur de Saint-Eusèbe et les portails d'un grand nombre des plus intéressantes églises de notre contrée. Est-ce à l'un de ces

imagiers qu'est dû notre retable? Cela est tout au moins douteux. Les sculptures de pierre abondent dans nos édifices religieux, mais en sculptures sur bois; du moins en œuvres sérieuses de cet art elles sont extrêmement pauvres, et l'on n'y peut citer aucun morceau, nous ne disons pas de la valeur, mais du genre de travail de notre retable. Il faut sortir du diocèse d'Auxerre pour trouver à cette époque des hommes qui aient laissé des preuves d'un talent supérieur dans cette branche de l'art du statuaire. A Troyes, il existait alors une école renommée de sculpteurs qui travaillaient à la fois le bois et la pierre. Christophe Molu, qualifié de sculpteur menuisier, par Grosley (*OEuvres inédites*, t. II, p. 205) était employé, selon cet écrivain, « à sculpter des tabernacles, des autels, des retables, distribués en compartiments et composés de figures détachées sur un fond continu. » M. Chaubry de Troncenord (*Etude historique sur la statuaire au moyen-âge, Sculpteurs champenois.*) dit qu'il exécuta pour les églises de Troyes nombre d'ouvrages représentant les mystères de la religion. Une de ses œuvres dans la collégiale de Saint-Etienne portait la date de 1538. Il avait également travaillé au retable de Saint-Sébastien. Vers la même époque, selon un ouvrage imprimé en 1532, « Jacques Bachot, tailleur d'images, l'un des plus singuliers ouvriers de France, avait fait la représentation de la mise au sépulcre. » Et Jacques Juliot dont, au dire de M. Chaubry de Troncenord, le ciseau était plus délicat que celui de Molu, le dessin plus correct, le goût plus pur, et dont le talent se ressentait du progrès de l'école florentine, avait exécuté pour l'abbaye de Sarrivour un retable en jaspe de Venise, où l'on voyait la vie de la Vierge en bas-relief, que dom Martène (*Voyage littéraire de deux religieux*, t. Ier, p. 94), dit admirable. Il y avait là des

figures que Girardon, selon le récit du même écrivain, déclarait valoir plus que leur pesant d'or. Le même statuaire avait, d'après le rapport de Grosley (Ephémérides 1666, p. 25 et 26), exécuté en albâtre oriental, pour l'église de Saint-Nizier, un beau retable sur le même sujet, où l'on voyait dans quatre compartiments chargés de personnages et accompagnés de bas-reliefs, les principaux événements de la vie de la Vierge. En même temps que ces habiles artistes, florissaient à Troyes deux autres sculpteurs, unis d'une étroite amitié et associés souvent dans leurs travaux, savoir Dominico Rimuccini, plus connu sous le nom de Dominique le Florentin, élève du Primatice, et qui, sous ce maître célèbre, avait travaillé aux châteaux de Meudon et de Fontainebleau, et l'autre qui, né sur les confins de la Bourgogne et de la Champagne, s'appelait François Gentil. A l'époque où vivait Grosley, la ville de Troyes était encore en possession d'environ deux-cents morceaux de sculpture de ces statuaires que Bernin admirait comme de grands maîtres. La Révolution a passé sur ces œuvres et en a anéanti la plus grande partie.

Il reste pourtant encore, tant à Langres qu'à Troyes, des œuvres capitales de François Gentil, de qui dom Martène disait que c'était le plus habile sculpteur qu'on eût vu depuis longtemps. Et M. Lebrun-Dalbanne a récemment démontré, dans un beau travail (1) auquel nous avons emprunté plusieurs des citations qui précèdent, que c'était à lui qu'il fallait attribuer les admirables bas-reliefs de l'église de Saint-Jean, longtemps perdus pendant la Révolution, mais heureusement

(1) Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes tenues les 30, 31 mars et 1er avril 1864. (*Archéologie*, p. 99.)

retrouvés plus tard, qui représentent diverses scènes de la vie et de la passion de Jésus-Christ.

De tous ces grands artistes, auquel faut-il rapporter notre retable ? Jacques Molu est le seul dont on relate les sculptures sur bois. Pourtant il n'est pas démontré que les autres n'en ont pas fait aussi. Ces retables, distribués en compartiments et composés de figures détachées sur un fonds continu, dont parle Grosley, c'est exactement le genre de notre œuvre. Cependant, si cet écrivain rappelle la réputation dont jouissait Molu, il apporte des restrictions à l'éloge du ciseau de ce vieux sculpteur-menuisier « qui, selon lui, rend bien « les usages du temps, chez lequel on trouve quelques heu- « reuses expressions qui témoignent du courage, de la pa- « tience de l'artiste et des efforts qu'il faisait pour sortir de « la barbarie. » Tout cela ne s'accommode guère avec la simplicité si noble et si élevée de la composition que nous admirons, avec la grâce de son agencement, la pureté de son dessin, le naturel de la pose de ses personnages et l'expression si continue et si vraie de leurs figures. On pourrait trouver toutes ces qualités dans François Gentil. Mais le faire de ce maître, son style chaleureux et plein de fougue, ses conceptions mouvementées et ardentes, cette qualité que, dans les ateliers, on appelle la bravoure et qui chez lui semble être inspirée de Michel-Ange, contrastent trop avec la manière reposée, la placidité suave, le calme biblique d'une création qui semble dériver plutôt de l'école de Raphaël. François Gentil a fait en marbre un bas-relief de la mort de la Vierge, que l'on peut voir encore à Troyes dans la riche collection de M. Julien Gréau. C'est tout l'opposé de notre retable. La composition est plus grandiose peut-être, mais moins naturelle, moins vraie et moins pathétique. Le

symbolisme y tient une grande place. Saint Denis l'aréopagiste, revêtu du surplis et de l'étole, paraît recevoir les derniers soupirs de la mourante. Une femme qui s'approche offre une palme à la Vierge qui va monter au Ciel. Dans le fond, deux personnages en toge romaine et à l'air méditatif, chez qui on croit reconnaître Vespasien et Titus, semblent représenter Rome païenne, étonnée et pensive à l'aurore des temps nouveaux. N'est-ce pas là l'antipode complet de l'esprit et de la manière de notre artiste anonyme? Jacques Juliot, si admiré, dit-on, de Girardon, en approcherait davantage, s'il est vrai que la délicatesse de son ciseau, la correction de son dessin et la pureté de son goût méritent tous les éloges qu'en a faits M. Chaubry de Troncenord. Cependant, si M. Lebrun-Dalbanne, dans le travail déjà cité, trouve dans les trois bas-reliefs que cet artiste a faits sur la vie de la Sainte-Vierge pour l'abbaye de Larrivour, et que M. Julien Gréau possède encore, de l'adresse, un faire assurément habile, une facilité séduisante, il n'y voit pas de correction ; il leur reproche de la sécheresse, de la minutie et un dessin tellement flottant que les proportions varient d'une scène à l'autre, sans respect pour l'identité des personnages. La critique la plus exigeante ne saurait certainement relever aucun de ces défauts dans le retable d'Auxerre. Et puis, en tous cas, se pose ici cette question, tant pour Juliot que pour Jacques Bachot, dont nous n'avons pu d'ailleurs trouver aucun ouvrage : ont-ils sculpté sur bois ?

Dans notre incertitude nous avons recouru aux lumières et à l'expérience de M. Lebrun-Dalbanne, en lui envoyant un exemplaire de la gravure de M. Daudin. Voici la réponse que nous en avons reçue :

« C'est très attentivement que j'ai lu votre lettre et plus

« attentivement encore que j'ai examiné la gravure qui l'ac-
« compagne, et voici les réflexions qu'elle m'a suggérées :
« 1° Je crois que ce beau retable, qui représente les diffé-
« rentes et principales phases de la vie de la Vierge : An-
« nonciation (1), Mort, Assomption, Couronnement, provient
« de notre célèbre école d'artistes troyens ; 2° qu'il n'est ni
« de Dominique, ni de Gentil, ni d'aucun artiste ayant connu
« l'école de Fontainebleau ; 3° que je pourrais probablement
« déterminer de quel ciseau il est sorti, si je pouvais l'a-
« grandir à loisir ou même en avoir des photographies di-
« visées en quatre parties et suffisamment grossies. C'est
« ainsi qu'il m'est arrivé de rendre à leurs auteurs plusieurs
« ouvrages d'origine incertaine qu'on avait bien voulu sou-
« mettre à mon examen.

« Si donc vous vouliez faire faire ces photographies et me
« les envoyer, je me ferais un véritable plaisir de vous adres-
« ser mon opinion motivée, que la gravure sommaire qui ac-
« compagne votre lettre me met dans l'impossibilité de for-
« muler avec quelque apparence de certitude. »

La photographie, qui ne rend qu'un seul point de vue, quelque grossie qu'elle soit, ne saurait peut-être, quand il s'agit de figures détachées, remplacer complétement la vue d'une œuvre de sculpture. Cependant la Société verra si, pour essayer de retrouver l'auteur d'une œuvre si distinguée, elle doit faire exécuter le travail que demande l'habile et savant critique d'art, dont l'obligeance se met si gracieusement à notre disposition.

(1) Il ne paraît pas que le premier tableau figure l'Annonciation. Les dimensions restreintes de notre gravure ont pu faire prendre le change à M. Lebrun-Dalbanne ; c'est plutôt le message de la fin prochaine, dans les termes de la légende

Ing. Dauchez, del. et sc.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A L'ÉCOLE NORMALE D'AUXERRE PENDANT L'ANNÉE 1869,

PAR M. ROBIN.

TABLEAUX MENSUELS.

DATES.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A ZÉRO. 6 h. du matin.	9 h. du matin.	midi.	3 h. du soir.	6 h. du soir.	9 h. du soir.	OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES. Minima.	Maxima	ETAT HYGROMÉTRIQUE.
1	756 08	752 08	752 68	752 91	757 90	759 22	3°0	7°7	93
2	756 28	756 72	756 25	758 57	758 38	757 85	2 2	11 8	90
3	755 96	756 16	754 01	754 09	753 46	753 46	2 5	12 0	88
4	756 13	758 50	760 05	758 68	759 15	760 08	1 3	12 0	83
5	759 05	758 64	758 39	757 10	755 71	756 96	2 0	9 5	90
6	759 25	760 88	761 46	762 17	762 52	762 62	2 0	12 0	93
7	761 63	763 47	763 34	763 67	763 67	764 57	4 0	15 5	89
8	763 63	764 67	764 20	764 37	764 54	764 87	4 0	15 0	86
9	763 57	764 97	763 28	763 95	763 77	763 47	2 5	16 0	90
10	761 68	761 22	760 65	758 63	758 15	757 82	3 0	9 0	83
11	756 20	756 91	756 80	757 37	756 55	756 60	5 0	9 0	89
12	756 53	756 62	755 90	753 96	754 08	753 85	— 3 0	7 9	90
13	752 51	753 43	752 94	751 05	751 67	751 69	— 5 5	7 5	89
14	751 58	751 13	750 86	749 84	749 78	749 78	— 5 1	8 7	91
15	749 70	751 07	751 45	751 85	753 70	755 33	3 5	8 0	83
16	757 37	758 77	759 19	758 39	760 19	760 82	4 5	8 0	88
17	759 70	760 04	760 24	759 57	759 22	760 15	2 5	8 0	92
18	759 77	761 27	760 89	760 84	761 74	762 16	1 2	5 1	97
19	763 00	764 63	762 76	762 81	762 31	762 00	— 3 5	6 5	85
20	760 55	761 85	760 51	760 34	759 51	759 36	— 6 0	2 5	81
21	756 55	756 43	755 84	755 94	754 94	754 76	— 6 0	3 0	74
22	755 25	757 05	758 33	757 47	757 59	758 06	— 6 0	0 5	75
23	758 01	759 00	755 76	754 81	755 40	756 50	—10 0	— 1 0	58
24	753 80	754 00	753 56	754 90	754 25	755 70	—11 0	— 3 0	65
25	754 25	754 00	754 90	755 15	754 95	754 80	—12 4	— 1 5	71
26	755 50	752 70	752 38	750 59	751 45	752 25	—11 8	3 8	78
27	749 28	749 35	747 82	746 40	745 14	744 47	— 8 8	9 4	65
28	740 37	741 44	741 46	741 78	743 95	742 58	2 6	8 8	81
29	737 28	740 33	740 89	741 26	741 61	744 12	3 0	11 0	79
30	747 92	749 60	751 54	751 33	750 81	749 21	3 1	11 6	85
31	745 34	747 69	747 05	745 53	744 70	744 70	5 2	15 0	67
	Maximum : 764,97, le 9 à 9 h. du matin.						Max.: + 15°5		Moy°:
	Minimum : 737,28, le 29 à 6 h. du matin.						Min.: — 12°4		83

de Janvier 1869.

VENT DES GIROUETTES. DIRECTION. matin.	DIRECTION. soir.	VITESSE. matin.	VITESSE. soir.	ETAT du CIEL.	PLUIE EN MILLIMÈTRES.		PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS.
S.O.	O.	faible.	faible.	serein.	2	2	pluie.
S.	S.O.	ordinaire	ordinaire	nuageux.	1	9	pluie.
E.	S.	ordinaire	ordinaire	couvert,	"	"	pluie.
S.	S.O.	faible.	faible.	couvert.	1	2	
S.E.	S.O.	faible.	ordinaire	couvert.	"	"	
N.O.	S.O.	tr. faible.	ordinaire	couvert.	1	2	pluie.
O.	N.O.	faible.	ordinaire	tr. nuag.	"	"	
N.O.	N.	tr. faible.	ordinaire	couvert.	0	6	
E.	E.	faible.	ordinaire	serein.	"	"	
S.E.	S.E.	faible.	faible.	serein.	"	"	
S.E.	S.E.	faible.	faible.	serein.	"	"	
S.E.	E.	faible.	faible.	serein.	"	"	
N.O.	N.O.	faible.	faible.	serein.	"	"	
S.E.	S.	faible.	faible.	nuageux.	"	"	
S.	E.	fort.	ordinaire	nuageux.	"	"	pluie.
O.	N.O.	faible.	ordinaire	serein.	1	8	
S.E.	S.E.	faible.	faible.	nuageux.	"	"	pluie la nuit.
E.	N.E.	ordinaire	fort.	nuageux.	1	9	
E.	N.	ordinaire	faible.	serein.	"	"	
S.E.	N.	faible.	faible.	nuageux.	"	"	
S.E.	S.O.	faible.	faible.	nuageux.	"	"	
S.O.	S.O.	faible.	ordinaire	serein.	"	"	
O.	N.O.	faible.	ordinaire	serein.	"	"	
S.O.	S.	faible.	faible.	serein.	"	"	
S.	N.O.	ordinaire	ordinaire	serein.	"	"	
S.O.	S.E.	faible.	faible.	serein.	"	"	
S.E.	S.	faible.	faible.	nuageux.	"	"	pluie la nuit.
S.O.	S.	assez fort	ordinaire	nuageux.	3	0	
S.	S.O.	fort.	ordinaire	couvert.	5	8	pluie.
S.O.	S.O.	faible.	assez fort	couvert.	0	5	
S.E.	S.O.	ordinaire	fort.	nuageux.	"	"	
					26m.	1	

DATES.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A ZÉRO.						OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES.		ÉTAT HYGROMÉTRIQUE.
	6. h. du matin.	9 h. du matin.	Midi.	3 h. du soir.	6 h. du soir.	9 h. du soir.	Minima.	Maxima.	
1							11° 0	15° 3	
2							5 5	10 2	
3							7 0	11 0	
4							11 2	17 0	
5							4 0	15 7	
6							3 0	18 2	
7							6 0	15 5	
8							5 0	16 0	
9							8 5	15 9	
10							7 0	16 0	
11							8 8	16 0	
12							8 0	12 5	
13							4 2	13 5	
14							— 1 5	12 5	
15							4 9	9 8	
16							1 4	14 5	
17							1 6	16 0	
18							4 5	15 4	
19							4 5	6 6	
20							3 7	6 7	
21							— 0 5	7 5	
22							4 5	7 4	
23							2 8	7 4	
24							2 0	5 2	
25							4 7	10 5	
26							1 2	12 4	
27							3 6	12 2	
28							1 5	12 5	
	Maximum :			"			Max. +	18° 2	Moy° :
	Minimum :			"			Min. —	1° 5	"

de Février 1869.

VENT des girouettes. Direction. matin.	Direction. soir.	Vitesse. matin.	Vitesse. soir.	ÉTAT du ciel.	Pluie en millimètres.		Phénomènes accidentels.
S.O.	S.S.O.			nuageux.	"	"	
O.	S.O.			nuageux.	"	"	
S.O.	S.O.			tr. nuag.	1	2	pluie.
O.	O.			tr. nuag.	2	5	pluie.
S.E.	S.E.			peu nuag.	"	"	
S.	S.			serein.	"	"	
S.	S.			serein.	"	"	
S	S.			serein.	"	"	
S.O.	S.O.			nuageux.	1	8	pluie.
S.E.	S.E.			peu nuag.	"	"	
S.O.	S.S.O.			couvert.	1	0	pluie.
S.O.	S.O.			couvert.	0	5	
N.E.	N.O.			nuageux.	5	8	pluie.
O.	O.			peu nuag.	0	8	
S.O.	S.O.			couvert.	"	"	
S.O.	S.O.			serein.	"		
S.E.	S.E.			peu nuag.	"	"	
S.O.	S.O.			couvert.	"	"	pluie.
N.E.	N.E.			couvert.	16	3	pluie.
N.O.	N.O.			couvert.	9	6	pluie.
N.E.	N.E.			couvert.	0	2	
N.O.	N.O.			couvert.	"	"	
N.O.	N.O.			couvert.	"	"	
N.O.	N.O.			couvert.	"	"	
N.O.	N.O.			nuageux.	3	1	pluie.
S.O.	S.O.			tr. nuag.	1	0	
N.O.	N.O.			tr. nuag.	"	"	
N.O.	N.O.			nuageux.	1	1	pluie et grésil.
					44m9		

DATES.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A ZÉRO. 6. h. du matin.	9 h. du matin.	Midi.	3 h. du soir.	6 h. du soir.	9 h. du soir.	OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES. Minima.	Maxima.	ÉTAT HYGROMÉTRIQUE.
1	745 44	742 54	741 93	744 47	744 99	746 24	2° 2	"	93
2	736 93	735 77	736 16	735 90	734 51	734 90	2 2	"	92
3	746 24	748 01	749 68	753 10	754 63	754 95	0 1	9 2	89
4	755 30	757 10	757 92	757 40	758 62	758 07	— 4 5	3 8	92
5	756 20	755 41	754 59	752 30	750 55	748 25	0 8	7 8	89
6	747 67	748 78	750 53	748 53	754 52	754 63	3 2	7 6	88
7	753 09	753 32	753 10	752 25	751 23	753 05	0 6	6 3	75
8	752 27	752 59	750 53	749 79	748 97	748 70	— 4 7	3 9	88
9	743 43	741 90	741 46	739 17	738 21	737 08	— 1 2	5 5	70
10	734 11	733 06	732 82	730 22	729 50	728 24	0 5	7 1	90
11	727 37	728 75	729 77	730 59	732 05	733 76	— 0 3	4 3	91
12	736 29	738 41	739 48	740 06	741 26	741 10	— 0 4	4 5	87
13	740 13	739 45	739 41	737 84	737 61	737 50	— 0 8	5 7	85
14	736 71	737 85	738 14	738 54	739 38	744 88	— 2 4	6 5	82
15	741 43	742 38	743 65	743 03	743 38	743 20	1 0	4 6	87
16	743 43	744 44	744 95	745 55	745 83	746 05	— 1 5	3 0	88
17	741 00	738 95	737 34	737 69	737 60	740 41	— 1 5	6 5	86
18	746 43	749 35	750 44	751 14	752 58	752 83	1 6	11 8	89
19	752 94	752 56	751 26	748 04	744 07	740 27	5 4	8 0	86
20	734 70	734 70	735 05	735 65	735 90	736 18	1 2	9 5	95
21	736 82	738 17	738 60	738 04	737 39	739 17	2 7	8 0	90
22	741 89	743 37	744 19	744 55	745 89	743 31	2 9	8 6	82
23	748 90	749 53	750 28	749 06	742 77	751 28	1 2	8 0	78
24	749 40	749 73	749 00	748 10	747 30	747 85	3 0	5 0	79
25	747 01	748 18	748 16	747 41	747 43	748 46	3 5	8 7	78
26	748 28	748 16	747 54	745 47	745 56	745 56	4 5	10 0	84
27	741 69	740 90	740 00	740 20	739 27	739 72	4 3	5 0	91
28	739 44	738 74	738 88	739 12	739 69	739 89	— 3 0	5 5	86
29	740 88	740 24	740 64	739 92	739 99	742 71	0 0	8 5	70
30	742 73	742 70	742 32	742 42	742 61	742 84	— 1 0	8 2	90
31	742 22	743 31	742 75	741 43	742 59	742 61	— 4 5	12 2	69
	Maximum : 758 62 le 4 à 6 h. du soir.						Max. + 11° 8		Moyᵉ :
	Minimum : 727 37 le 11 à 6 h. du matin.						Min. — 4° 7		87

de Mars 1869.

VENT DES GIROUETTES. DIRECTION. matin.	DIRECTION. soir.	VITESSE. matin.	VITESSE. soir.	ETAT du CIEL.	PLUIE EN MILLIMÈTRES.		PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS.
N.O.	N.O.	fort.	fort.	couvert,	"	"	pluie.
N.O.	N.O.	tr. fort.	tr. fort.	couvert.	13	4	pluie.
S.O.	O.	tr. fort.	tr. fort.	couvert.	7	0	neige.
S.O.	N.	faible.	faible.	serein.	1	3	
O.	O.	faible.	ordinaire	couvert.	"	"	pluie.
N.O.	N.	fort.	faible.	tr. nuag.	4	4	petite pluie.
N.	N.	assez fort	assez fort	serein.	0	6	
N.	N.	faible.	faible.	tr. nuag.	"	"	
E.	E.	faible.	assez fort	couvert.	"	"	
E.	S.E.	faible.	assez fort	couvert.	"	"	
N.	N.	assez fort	fort.	couvert.	3	8	pluie.
N.O.	N.O.	assez fort	faible.	couvert.	1	3	neige
N.	N.E.	assez fort	assez fort	tr. nuag.	"	"	id.
N.E.	N.E.	faible.	faible.	couvert.	"	"	id.
N.	N.O.	fort.	faible.	couvert.	"	"	pluie.
N.O.	N.O.	faible.	faible.	couvert.	"	"	neige.
S.	S.	faible.	faible.	couvert.	"	"	pluie.
O.	O.	faible.	faible.	serein.	"	"	
O.	S.	faible.	faible.	tr. nuag.	"	"	pluie.
O.	O.	faible.	faible.	couvert.	13	8	id.
N.E.	N.O.	faible.	faible.	couvert.	9	0	id.
N.E.	N.	faible.	faible.	couvert.	0	9	
N.E.	N.E.	faible.	faible.	couvert.	"	"	
N.E.	N.E.	fort.	faible.	tr. nuag.	"	"	
N.E.	N.E.	faible.	faible.	nuageux.	"	"	
N.E.	N.E.	faible.	faible.	peu nuag.	"	"	
N.O.	N.O.	faible.	faible.	nuageux.	"	"	pluie.
O.	O.	faible.	faible.	nuageux.	0	8	
E.	O.	faible.	faible.	nuageux.	"	"	
E.	O.	faible.	faible.	nuageux.	"	"	
S.	S.	faible.	faible.	nuageux.	"	"	
					56m.	3	

DATES.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A ZÉRO. 6 h. du matin.	9 h. du matin.	midi.	3 h. du soir.	6 h. du soir.	9 h. du soir.	OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES. Minima.	Maxima	ETAT HYGROMÉTRIQUE.
1	741 80	742 37	743 41	743 17	743 09	745 81	3°9	9°5	86
2	746 75	746 49	746 66	746 56	747 78	748 08	— 1 0	10 5	92
3	748 00	746 54	744 85	740 99	739 95	736 53	2 1	12 0	83
4	736 33	733 72	737 49	738 62	741 96	744 66	0 5	4 0	96
5	752 88	754 33	755 26	755 33	757 20	758 70	2 0	12 5	87
6	759 32	757 82	759 23	757 38	757 20	757 35	0 0	15 5	81
7	755 93	756 36	755 69	753 36	754 46	754 59	7 0	19 8	80
8	753 04	753 34	752 07	752 23	752 30	752 92	8 5	19 5	83
9	752 94	533 72	753 08	753 21	751 76	752 53	5 5	25 4	82
10									
11									
12									
13									
14									
15									
16									
17									
18									
19	"	"	"	754 96	755 46	755 91	"	"	85
20	755 48	755 49	754 89	754 13	754 01	754 44	— 6 5	15 5	82
21	754 66	755 12	754 82	754 25	754 39	754 79	9 0	17 25	85
22	754 96	754 87	753 61	752 91	752 63	753 45	4 7	22 25	81
23	754 32	754 13	753 06	752 58	752 04	752 86	5 0	25 5	79
24	750 73	751 88	750 35	751 41	752 56	749 87	11 0	25 5	77
25	756 83	758 17	757 56	756 94	756 29	756 44	7 5	26 5	75
26	754 84	754 59	755 25	752 78	752 14	752 11	5 0	25 5	75
27	752 33	752 72	752 71	752 06	751 68	753 66	5 0	26 5	78
28	755 17	756 17	754 66	753 42	752 98	754 28	4 5	24 0	81
29	753 65	754 01	752 34	749 77	749 93	750 86	8 0	27 0	67
30	749 70	749 92	749 55	749 88	749 85	750 25	8 0	27 0	66
	Maximum : 759,32, le 6 à 6 h. du matin.						Max.: + 27°0		Moyt:
	Minimum : 730,33, le 4 à 6 h. du matin.						Min.: — 0 5		81

VENT DES GIROUETTES. DIRECTION. matin.	DIRECTION. soir.	VITESSE. matin.	VITESSE. soir.	ÉTAT du CIEL.	PLUIE EN MILLIMÈTRES.	PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS.
N.	S.E.	faible.	faible.	nuageux.	4m 7	pluie.
S.O.	O.	faible.	faible.	serein.	" "	
S.O.	S.	faible.	faible	couvert.	" "	
O.	O.	faible.	fort.	couvert.	6 0	pluie et neige.
N.O.	N.O.	faible.	faible.	nuageux.	5 8	pluie.
N.	O.	faible.	faible.	peu nuag.	" "	
S.	O.	faible.	faible.	couvert.	" "	
O.	N.E.	faible.	faible.	couvert.	0 2	pluie.
E.	E.	faible.	faible.	serein.	" "	
"	S.O.	"	tr. faible.	nuageux.	" "	
S.E.	S.O.	faible.	faible.	peu nuag.	" "	
S.	S.O.	faible.	faible.	couvert.	" "	
S.	E.	faible.	faible.	peu nuag.	" "	
E.	S.E.	faible.	faible.	peu nuag.	" "	
S.	N.O.	faible.	as. fort.	nuageux.	" "	
N,	N.	ordinaire	faible.	couvert.	" "	
N.	N.	faible.	ordinaire	peu nuag.	" "	
E.	N.O.	faible.	faible.	couvert.	" "	
S.	N.	faible.	faible.	nuageux.	7 8	pluie.
N.E.	N.	ordinaire	faible.	serein.	" "	
N.E.	N.E.	faible.	ordinaire	serein.	" "	
					24m5	

DATES.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A ZÉRO						OBSERVATIONS THERMO-MÉTRIQUES.		ÉTAT HYGROMÉTRIQUE.
	6. h. du matin.	9 h. du matin.	Midi.	3 h. du soir.	6 h. du soir.	9 h. du soir.	Minima.	Maxima.	
1	751 29	749 55	750 38	749 40	750 20	750 95	6° 2	26° 5	69
2	752 40	751 62	750 82	751 02	750 64	752 13	4 0	21 0	76
3	752 43	752 86	752 71	751 91	750 45	751 50	6 0	21 0	73
4	749 49	749 77	749 42	749 98	750 47	750 20	5 6	19 0	84
5	748 97	748 85	747 14	745 29	743 59	742 56	5 6	25 6	85
6	738 42	737 61	736 89	736 33	736 12	737 12	5 6	22 0	78
7	736 37	737 14	737 23	736 12	736 77	737 72	5 6	23 0	75
8	739 17	740 67	741 13	742 03	742 21	744 57	12 4	23 0	77
9	747 01	747 39	747 55	747 15	746 72	746 18	5 6	26 0	79
10	743 23	743 15	743 78	744 43	744 08	744 60	15 0	15 8	89
11	746 19	745 83	746 88	747 07	747 22	748 37	5 0	23 0	85
12	750 24	748 51	751 24	750 73	752 08	751 26	6 3	22 0	86
13	752 21	752 06	751 19	750 46	749 55	748 95	8 0	22 5	79
14	748 05	750 50	747 10	745 53	746 40	747 08	9 0	13 0	84
15	745 59	744 91	743 69	743 72	743 59	743 29	7 0	12 6	90
16	743 29	743 29	743 35	743 18	744 47	745 87	7 0	23 4	88
17	"	"	"	"	"	"	"	"	"
18	"	748 64	747 85	745 63	746 59	746 59	7 4	23 4	86
19	748 09	748 55	747 53	745 38	745 73	747 05	7 4	19 2	75
20	748 70	"	743 70	746 85	744 98	744 55	"	17 8	78
21	742 58	740 92	743 03	743 83	743 65	745 50	6 4	17 8	91
22	752 82	754 08	754 70	754 56	755 31	756 13	4 0	17 2	78
23	753 85	753 28	753 33	754 51	753 67	752 93	4 5	19 2	73
24	752 05	751 68	750 75	749 62	748 62	748 19	6 5	19 2	76
25	747 01	746 19	741 48	741 89	740 90	741 02	4 5	25 2	77
26	741 97	741 66	741 93	741 51	742 21	743 06	7 2	18 8	88
27	744 10	743 76	745 12	745 07	745 39	745 71	7 2	23 4	92
28	744 72	744 87	755 71	746 42	745 43	746 50	7 1	20 0	87
29	749 09	749 37	749 98	750 30	750 38	752 66	7 0	25 5	89
30	752 81	753 35	753 32	752 73	754 73	753 37	5 4	14 5	88
31	752 99	754 08	753 98	754 43	754 42	755 25	5 0	16 0	93
	Maximum : 756 13 le 22 à 9 h. du soir.						Max. + 26° 5		Moy^e :
	Minimum : 736 12 le 6 à 6 h. du soir.						Min. + 4° 0		81

VENT DES GIROUETTES. DIRECTION. matin.	DIRECTION. soir.	VITESSE. matin.	VITESSE. soir.	ETAT du CIEL.	PLUIE EN MILLIMÈTRES.		PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS.
N.E.	N.	faible.	faible.	serein.	"	"	
N.	N.O.	faible.	faible.	nuageux.	"	"	
N.O.	O.	faible.	ordinaire	nuageux.	"	"	
S.O.	O.	fort.	faible.	nuageux.	"	"	
S.	N.	faible.	faible.	serein.	"	"	
S.	S.E.	fort.	faible.	nuageux.	"	"	
S.	S.	fort.	faible.	nuageux.	8	0	
S.O.	S.O.	fort.	fort.	nuageux.	3	4	
S.O.	S.O.	ordinaire	ordinaire	nuageux.	"	"	
S.O.	S.	faible.	faible.	nuageux.	10	2	pluie, éclairs.
S.	S.E.	faible.	faible.	nuageux	4	2	pluie.
S.O.	S.	faible.	faible.	nuageux.	1	0	
N.E.	N.E.	fort.	fort.	nuageux.	"	"	
N.E.	N.E.	fort.	fort.	nuageux.	"	"	pluie.
S.E.	O.	faible.	faible.	nuageux.	5	0	orage, pluie.
S.	O.	faible.	faible.	nuageux.	2	4	pluie.
"	"	"	"	"			
S.	S.O.	fort.	fort.	couvert.	5	4	pluie.
S.O.	S.O.	fort.	fort.	couvert.	4	7	pluie.
S.	S.	fort.	faible.	nuageux.	1	1	
S.	S.	faible.	fort.	nuageux.	13	7	orage, pluie.
S.O.	N.O.	fort.	faible.	nuageux.	16	5	
N.O.	N.	faible.	faible.	nuageux.	"	"	
N.E.	N.	faible.	faible.	serein.	"	"	
N.	N.	faible.	faible.	couvert.	"	"	
S.	S.	faible.	faible.	couvert.	11	8	orage, pluie.
S.	S.	faible.	faible.	nuageux.	2	0	pluie.
S.	S.	faible.	faible.	nuageux.	0	5	id.
S.O.	N.	faible.	assez fort	nuageux.	11	5	id.
N.E.	N.E.	assez fort	faible.	couvert.	10	2	id.
N.O.	N.	faible.	faible.	couvert.	"		
					111m	6	

DATES.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A ZÉRO. 6 h. du matin.	9 h. du matin.	midi.	3 h. du soir.	6 h. du soir.	9 h. du soir.	OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES. Minima.	Maxima	ETAT HYGROMÉTRIQUE.
1	757 29	758 01	758 09	759 67	758 11	758 46	5°2	13°8	77
2	762 78	759 21	758 27	758 44	757 67	758 79	7 0	14 5	79
3	756 18	755 93	754 71	753 88	753 95	753 61	4 6	20 5	72
4	753 13	752 81	753 01	752 81	752 99	754 07	6 7	18 7	83
5	754 83	756 45	756 53	754 54	756 30	757 02	7 5	29 0	77
6	758 54	759 30	758 55	758 20	758 00	758 50	10 5	28 2	76
7	758 97	759 08	758 36	757 50	757 04	757 91	11 5	38 0	78
8	756 10	755 94	754 98	754 27	753 75	754 92	14 0	30 0	80
9	754 98	753 56	754 12	752 92	751 74	752 02	9 5	20 5	72
10	751 50	751 86	751 25	751 14	751 55	752 32	7 2	19 5	76
11	753 08	753 58	752 84	752 66	752 44	752 33	5 2	15 2	77
12	750 70	749 55	748 28	745 98	744 45	744 29	5 2	23 2	83
13	745 15	745 35	745 27	743 25	741 71	742 67	13 5	28 3	79
14	741 40	742 03	743 15	744 35	744 27	744 77	14 8	21 5	89
15	751 00	752 36	752 39	751 65	751 45	751 90	7 5	17 5	82
16	753 60	754 80	756 38	757 12	758 91	760 20	9 0	17 5	81
17	761 21	761 55	760 17	758 95	757 67	757 29	4 5	17 0	77
18	755 55	755 08	753 08	753 78	751 27	752 98	8 5	16 5	85
19	749 91	748 80	750 10	749 88	749 65	749 69	8 0	14 5	86
20	748 80	754 03	748 27	748 12	748 20	754 09	5 0	16 5	84
21	755 90	750 31	749 32	751 12	750 31	758 26	5 0	15 0	87
22	753 55	753 61	753 91	754 67	753 83	755 69	8 5	20 0	86
23	756 94	757 34	755 90	756 07	755 05	754 63	9 0	20 5	85
24	751 85	754 44	753 64	752 66	752 73	752 61	9 6	22 0	84
25	751 52	751 31	751 39	751 20	750 72	751 51	11 0	21 0	84
26	751 19	751 95	750 77	750 00	750 64	751 73	7 0	22 6	81
27	753 84	753 10	753 22	752 80	753 74	753 62	9 5	25 5	81
28	754 26	754 16	753 75	753 25	752 52	753 74	7 2	24 5	80
29	753 25	753 51	754 02	751 80	751 56	751 59	7 7	18 5	83
30	751 82	751 69	751 15	750 48	750 52	750 97	7 5	19 5	82
	Maximum : 762,78, le 2 à 6 h. du matin.						Max.: + 38 0		Moy^e:
	Minimum : 741,40, le 14 à 6 h. du matin.						Min. : + 4° 5		81

de Juin 1869.

VENT DES GIROUETTES. DIRECTION. matin.	DIRECTION. soir.	VITESSE. matin.	VITESSE. soir.	ÉTAT du CIEL.	PLUIE EN MILLIMÈTRES.	PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS.
N.	N.	as. fort.	faible.	tr. nuag.	2m 2	pluie.
N.E.	N.	tr. faible.	faible.	nuageux.	" "	
S.E.	O.	tr. faible.	faible.	nuageux.	" "	
S.O.	N.O.	faible.	faible.	couvert.	6 5	pluie.
S.E.	N.E.	faible.	tr. faible.	peu nuag.	" "	
E.	N.E.	tr. faible.	faible.	serein.	" "	
E.	N.E.	tr. faible.	tr. faible.	serein.	" "	
O.	N.O.	faible.	faible.	peu nuag.	" "	pluie.
N.	N.	faible.	tr. faible.	serein.	1 0	
N.	N.	faible.	assez fort	nuageux.	" "	
N.	N.E.	faible.	faible.	nuageux.	" "	
N.E.	S.E.	tr. faible.	faible.	nuageux.	" "	
S.O.	O.	assez fort	assez fort	nuageux.	" "	
S.O.	S.	assez fort	faible.	nuageux.	10 3	pluie.
O.	S.O.	assez fort	assez fort	couvert.	22 0	pluie.
O.	N.O.	assez fort	faible.	couvert.	6 2	pluie.
O.	N.O.	tr. faible.	tr. faible.	couvert.	" "	
N.O.	O.	tr. faible.	faible.	couvert.	" "	pluie.
N.O.	N.O.	faible.	faible.	tr. nûag.	13 0	pluie.
N.E.	N.	faible.	faible.	nuageux.	3 0	
N.O.	N.O.	faible.	faible.	couvert.	" "	pluie.
N.O.	N.O.	tr. faible.	tr. faible.	tr. nuag.	3 2	
N.	N.E.	faible.	tr. faible.	tr. nuag.	" "	
N.E.	N.E.	tr. faible.	tr. faible.	serein.	" "	
E.	N.E.	tr. faible.	faible.	peu nuag.	" "	
N.E.	N.E.	faible.	faible.	serein.	" "	
N.	N.E.	faible.	faible.	serein.	" "	
N.	N.E.	faible.	assez fort	serein.	" "	
N.E.	N.E.	assez fort	assez fort	serein	" "	
N.	N.E.	faible.	assez fort	nuageux.	" "	
					67m4	

DATES.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A ZÉRO						OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES.		ÉTAT HYGROMÉTRIQUE.
	6. h. du matin.	9 h. du matin.	Midi.	3 h. du soir.	6 h. du soir.	9 h. du soir.	Minima.	Maxima.	
1	"	"	"	"	"	"	"	"	"
2	749 66	749 70	749 94	749 43	749 43	750 97	13°5	"	92
3	752 11	752 16	752 16	752 63	752 13	752 45	14 0	18°5	93
4	752 63	752 75	752 20	752 12	751 06	751 72	14 0	27 4	84
5	751 71	751 75	751 48	751 39	751 66	751 19	13 5	28 6	85
6	753 04	754 47	752 44	755 09	755 75	753 98	12 4	26 0	89
7	757 07	758 02	757 91	756 57	755 71	757 19	11 0	28 8	87
8	755 14	755 22	756 15	755 85	753 20	754 40	12 8	29 0	88
9	755 70	756 80	757 15	757 76	758 18	758 60	15 1	26 7	88
10	760 58	760 10	758 20	759 30	759 20	758 70	13 7	26 0	81
11	760 25	760 48	758 97	758 51	755 69	756 75	13 2	28 0	84
12	753 35	758 91	757 84	752 38	753 15	752 20	14 0	32 5	83
13	750 32	750 07	754 89	753 04	753 38	751 86	15 2	34 0	81
14	754 98	756 75	756 68	754 41	755 48	757 48	13 5	28 1	81
15	758 49	758 80	757 66	756 31	756 08	755 82	12 3	30 0	79
16	756 73	757 68	755 89	754 36	754 72	754 56	12 0	28 0	80
17	753 67	752 75	752 31	750 81	751 97	753 13	13 8	31 0	78
18	750 48	751 47	751 51	752 31	750 55	751 26	15 0	28 9	78
19	752 95	751 45	750 79	751 51	750 15	752 13	12 3	30 7	76
20	752 48	752 35	752 96	752 45	751 63	752 61	13 4	30 7	82
21	751 85	751 91	751 04	751 44	752 29	750 47	12 6	31 5	80
22	752 12	751 68	750 22	751 04	751 49	750 86	13 0	34 0	73
23	752 60	752 38	753 31	751 83	752 82	752 33	14 0	34 5	67
24	749 53	749 00	750 89	748 83	748 86	749 97	16 5	25 0	85
25	750 35	749 89	749 68	748 75	748 25	749 37	16 0	24 0	82
26	749 99	750 50	750 27	749 95	750 50	751 80	15 2	25 2	79
27	751 45	751 83	752 10	751 16	751 75	752 88	15 4	25 2	78
28	751 92	750 78	750 40	751 96	748 34	749 88	12 5	31 5	78
29	752 48	753 35	754 44	744 11	754 01	753 91	15 0	31 5	87
30	756 37	757 24	756 39	756 47	754 77	756 91	16 0	31 4	83
31	754 77	755 07	754 61	752 96	753 63	753 75	16 0	29 0	85
	Maximum : 760 58 le 10 à 6 h. du matin.						Max. + 34° 5		Moyᵉ :
	Minimum : 748 25 le 24 à 6 h. du soir.						Min. + 11° 0		82

de Juillet 1869.

VENT DES GIROUETTES. DIRECTION. matin.	DIRECTION. soir.	VITESSE. matin.	VITESSE. soir.	ETAT du CIEL.	PLUIE EN MILLIMÈTRES.	PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS.
"	"	"	"	"	"	
N.O.	N.	faible.	tr. faible.	couvert.	30m 8	pluie.
N.O.	N.O.	faible.	faible.	couvert.	" "	
N.E.	N.E.	faible.	tr. faible.	serein.	" "	
O.	O.	tr. faible.	tr. faible.	serein.	0 2	
O.	S.O.	faible.	faible.	nuageux.	" "	
S.	N.O.	faible.	faible.	nuageux.	" "	
N.O.	S.	faible.	faible.	serein.	" "	
N.O.	N.O.	faible.	faible.	nuageux	" "	
N.E.	N.E.	faible.	faible.	serein.	" "	
N.E.	N.E.	tr. faible.	tr. faible.	serein.	" "	
E.	N.	tr. faible.	tr. faible	serein.	" "	
N.	N.	tr. faible.	faible.	serein.	" "	
N.	N.E.	fort.	ordinaire	serein.	" "	
N.E.	N.O.	faible.	faible.	serein.	" "	
N.	E.	faible.	faible.	serein.	" "	
E	N.	tr. faible.	tr. faible.	serein.	" "	
N.	N.E.	faible.	ordinaire	serein.	" "	
N.	N.	tr. faible.	tr. faible.	serein.	" "	
N.E.	N.	tr. faible.	tr. faible.	serein.	" "	
N.	N.	tr. faible.	tr. faible.	serein.	" "	
N.	N.	tr. faible.	tr. faible.	peu nuag.	" "	
S.	N.O.	faible.	tr. faible.	peu nuag.	" "	
N.O.	N.O.	tr. faible.	ordinaire	nuageux.	" "	tonnerre.
N.O.	N.O.	faible.	faible.	nuageux.	" "	
N.O.	N.O.	faible.	faible.	nuageux.	" "	
N.O.	N.	faible.	faible.	nuageux.	" "	
S.O.	S.O.	faible.	faible.	tr. nuag.	" "	tonnerre, pluie
S.O.	N.O.	faible.	faible	serein.	6 8	pluie.
S.O.	O.	faible.	faible.	nuageux.	" "	tonnerre.
N.O.	S.O.	faible.	faible.	couvert.	" "	tonnerre, pluie
					37m 8	

DATES.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A ZÉRO. 6 h. du matin.	9 h. du matin.	midi.	3 h. du soir.	6 h. du soir.	9 h. du soir.	OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES. Minima.	Maxima	ETAT HYGROMÉTRIQUE.
1	753 30	751 88	751 30	751 38	747 55	749 01	15°6	24°0	86
2	749 49	750 71	751 72	751 85	751 49	752 97	13 0	22 0	85
3	755 07	755 71	755 08	754 02	754 63	754 93	12 0	23 5	76
4	754 98	755 41	754 85	752 85	753 21	753 95	18 0	30 2	77
5	754 41	755 81	755 98	755 81	755 75	756 85	16 0	29 1	84
6	754 28	756 33	755 38	755 40	755 31	755 03	13 2	22 2	85
7	755 78	758 08	756 75	755 95	755 33	755 25	9 6	20 7	79
8	753 29	754 14	751 50	753 97	751 60	750 06	13 0	23 0	73
9	753 02	751 02	748 14	747 56	744 93	745 78	15 3	21 0	83
10	753 11	749 28	748 18	747 14	747 16	747 95	13 0	21 5	84
11	748 28	750 32	750 63	753 24	750 30	751 56	9 5	17 0	83
12	755 31	753 41	755 24	754 82	754 57	754 65	21 0	21 2	82
13	755 31	755 48	754 44	753 77	751 47	751 27	7 2	23 5	76
14	752 96	753 74	753 67	754 14	752 81	754 51	14 0	20 5	87
15	756 47	757 25	757 30	757 38	757 38	759 17	11 0	18 2	83
16	759 84	759 87	759 53	758 55	758 32	757 87	8 2	19 8	80
17	757 62	757 42	757 18	756 96	756 15	756 12	11 6	19 5	83
18	757 22	757 87	757 48	756 80	757 10	758 54	12 2	19 0	85
19	757 27	757 77	757 00	756 29	756 30	756 47	7 5	20 0	87
20	756 47	757 35	757 72	756 30	755 65	756 00	7 6	20 2	89
21	756 61	756 60	756 32	756 78	755 73	755 28	8 1	24 0	83
22	756 95	758 00	757 28	755 15	756 58	757 30	9 0	22 0	91
23	757 35	758 28	757 20	756 15	755 12	756 35	8 8	22 8	87
24	756 54	756 15	756 00	755 19	756 05	756 48	8 0	24 6	75
25	756 35	756 19	756 19	755 54	755 23	756 18	8 5	27 8	84
26	755 66	755 95	751 17	754 94	754 57	754 38	11 3	27 3	85
27	756 90	756 61	756 80	755 79	755 96	755 47	13 0	29 0	79
28	754 64	754 33	753 75	752 11	751 70	752 18	12 0	"	77
29	750 61	751 16	749 48	748 58	748 58	749 43	13 0	31 0	82
30	750 48	751 35	751 62	750 83	749 63	751 72	12 0	21 0	87
31	754 59	754 45	754 25	753 40	753 50	754 04	10 4	20 9	88
	Maximum : 759,87, le 16 à 9 h. du matin.						Max.: + 31°0		Moy.:
	Minimum : 744,93, le 9 à 6 h. du soir.						Min. : + 7° 2		83

VENT DES GIROUETTES.				ÉTAT du CIEL.	PLUIE EN MILLIMÈTRES.	PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS.
DIRECTION.		VITESSE.				
matin.	soir.	matin.	soir.			
S.O.	O.	ordinaire	faible.	nuageux.	20m 0	
N.O.	N.O.	faible.	ordinaire	nuageux.	" "	pluie.
O.	O.	faible.	faible.	nuageux.	1 2	
O.	O.	faible.	faible.	nuageux.	" "	
N.O.	N.O.	faible.	faible.	nuageux.	" "	
N.O.	N.O.	faible.	faible.	nuageux.	" "	
N.E.	N.E.	faible.	faible.	serein	" "	
N.E.	N.	faible.	faible.	nuageux.	" "	
S.O.	S.O.	fort.	fort.	couvert.	" "	pluie.
N.E.	N.O.	faible.	faible.	nuageux.	16 7	pluie.
N.O.	S.O.	faible.	faible.	nuageux.	1 0	pluie.
N.O.	N.O.	faible.	faible.	nuageux.	5 0	
S.	O.	faible.	ordinaire	serein.	" "	
N.O.	S.	ordinaire	faible.	couvert.	5 1	pluie.
N.E.	N.	faible.	faible.	nuageux.	0 1	
N.	N.	faible.	fort.	serein.	" "	
N.	N.	faible.	faible	serein.	" "	
N.	N.	faible.	faible.	serein.	" "	
N.	N.	ordinaire	fort.	serein.	" "	
N.	N.	faible.	faible.	serein.	" "	
N.	N.E.	faible.	faible.	serein.	" "	
N.E.	N.E.	faible.	faible.	serein.	" "	
N.E.	N.E.	faible.	faible.	serein.	" "	
E.	N.E.	faible.	faible.	serein.	" "	
E.	N.E.	faible.	faible.	serein.	" "	
N.E.	N.E.	faible.	faible.	serein.	" "	
N.	N.E.	faible.	faible.	serein.	" "	
E.	N.O.	faible.	faible.	peu nuag.	" "	
S.	O.	faible.	faible.	peu nuag.	" "	
O.	N.E.	faible.	faible.	nuageux.	" "	
N.	N.	faible	faible.	tr. nuag.	" "	
					49m1	

DATES.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A ZÉRO						OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES.		ÉTAT HYGROMÉTRIQUE.
	6. h. du matin.	9 h. du matin.	Midi.	3 h. du soir.	6 h. du soir.	9 h. du soir.	Minima.	Maxima.	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12	"	759 77	758 40	758 00	758 32	758 20	4°2	24°0	89
13	757 54	758 49	757 38	756 18	755 69	755 95	8 2	21 0	84
14	755 86	756 90	757 00	756 62	756 65	756 36	10 3	18 6	83
15	755 35	755 11	754 18	754 75	752 23	751 73	7 8	12 6	85
16	749 24	748 86	747 47	746 15	744 48	743 60	8 5	14 4	83
17	743 04	744 54	746 84	748 96	750 30	751 65	4 4	13 5	88
18	749 40	748 56	748 16	746 31	744 79	744 11	— 1 0	9 7	86
19	739 44	739 48	739 68	740 07	742 49	745 33	3 8	12 0	87
20	751 10	753 79	754 64	755 15	751 57	756 95	2 0	7 7	87
21	756 33	756 76	755 23	756 01	756 65	757 53	— 1 0	7 6	90
22	759 53	761 60	759 98	761 36	761 94	761 94	2 4	8 9	84
23	761 31	761 10	760 31	759 70	759 68	758 18	0 2	8 8	86
24	757 55	758 76	759 35	755 73	756 01	756 15	2 0	10 0	94
25	755 59	757 20	756 39	756 02	755 65	755 42	2 0	9 2	85
26	751 71	750 98	748 72	748 07	748 38	749 77	5 0	8 1	88
27	749 60	747 51	744 83	745 47	745 89	747 56	— 1 0	6 0	92
28	747 58	749 56	748 14	747 68	748 11	747 36	— 2 5	2 2	93
29	747 75	749 88	752 42	755 03	756 48	757 49	— 1 5	2 6	88
30	756 02	756 32	755 25	755 30	756 60	757 70	— 6 3	1 0	93
31	759 40	759 19	761 54	761 34	761 04	761 64	— 7 6	2 7	91
	Maximum : 761 94 le 22 à 6 h. du soir.						Max. + 24° 0		Moyᵉ :
	Minimum : 739 44 le 19 à 6 h. du matin.						Min. — 7° 6		86

d'Octobre 1869.

VENT DES GIROUETTES. DIRECTION. matin.	DIRECTION. soir.	VITESSE. matin.	VITESSE. soir.	ETAT du CIEL.	PLUIE EN MILLIMÈTRES.	PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS.
					" "	
					" "	
					" "	
					" "	
					" "	
					" "	
					" "	
					" "	
					" "	
					" "	
S.	S.O.	tr. faible.	tr. faible.	serein.	63=0	du 26 août au 12 octobre.
S.	S.	faible.	faible.	nuageux.	" "	
N.O.	N.O.	faible.	faible.	nuageux.	" "	
S.O.	S.O.	assez fort	assez fort	couvert.	" "	
S.O.	S.O.	assez fort	ordinaire	nuageux.	" "	
N.O.	N.O.	faible.	faible.	nuageux.	4 0	pluie.
S.	S.	faible.	faible.	nuageux.	" "	
S.	O.	fort.	ordinaire	couvert.	" "	
N.	N.O.	ordinaire	faible.	nuageux.	" "	
S.E.	S.	faible.	ordinaire	couvert.	" "	pluie.
N.E.	N.E.	ordinaire	ordinaire	peu nuag.	" "	
N.E.	N.	faible.	faible.	couvert.	" "	
E.	S.O.	tr. faible.	tr. faible.	couvert.	" "	pluie.
N.	N.	ordinaire	ordinaire	nuageux.	2 0	
S.O.	O.	assez fort	ordinaire	nuageux.	" "	pluie.
S.O.	O.	fort.	ordinaire	serein.	1 8	
O.	N.	fort.	faible.	couvert.	" "	neige.
N.O.	N.E.	ordinaire	faible.	serein.	" "	id.
S.E.	S.O.	tr. faible.	faible.	serein.	" "	
S.E.	S.	faible.	tr. faible.	nuageux.	" "	
					70m 8	

DATES.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A ZÉRO. 6 h. du matin.	9 h. du matin.	midi.	3 h. du soir.	6 h. du soir.	9 h. du soir.	OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES. Minima.	Maxima	ETAT HYGROMÉTRIQUE.
1	761 37	761 37	761 17	760 80	760 80	761 40	3°2	5°0	92
2	761 30	761 75	761 62	760 69	758 47	757 43	0 0	9 4	94
3	753 55	752 52	751 53	750 26	758 95	757 92	6 5	10 6	93
4	742 91	743 29	748 20	747 72	749 07	750 28	9 0	14 8	86
5	747 29	749 22	749 55	759 72	747 57	747 57	6 5	10 6	83
6	744 25	749 52	744 03	743 83	745 93	748 62	7 0	11 8	89
7	751 36	752 71	752 86	752 95	753 83	753 85	0 0	10 2	92
8	752 59	752 17	752 15	752 31	753 03	753 37	0 2	10 0	83
9	752 58	752 53	751 88	752 56	751 31	751 33	6 5	11 0	88
10	749 88	751 33	750 42	750 62	752 90	752 86	6 7	9 8	92
11	749 46	756 26	756 60	757 40	758 90	759 83	0 7	6 2	90
12	762 38	763 53	763 79	763 12	763 73	764 46	— 3 5	5 8	93
13	762 72	763 01	761 97	761 14	760 89	760 69	— 3 8	7 0	83
14	759 72	760 20	759 66	758 63	757 87	758 07	0 8	8 0	89
15	756 14	758 39	758 39	755 80	756 51	756 33	5 2	13 0	92
16	763 98	754 23	754 03	754 03	753 29	753 98	8 4	12 7	97
17	754 89	754 29	757 03	757 42	758 80	760 19	8 6	12 4	95
18	762 22	763 66	763 93	764 26	764 29	764 93	5 2	9 4	94
19	763 49	763 84	764 07	762 08	762 29	761 13	5 2	11 0	94
20	756 56	757 10	755 81	750 94	756 60	757 19	5 3	7 6	91
21	757 15	755 16	756 97	756 34	755 05	754 06	1 6	5 0	90
22	746 41	745 31	741 95	739 66	737 80	736 97	0 0	5 0	89
23	735 70	736 22	736 10	735 13	736 13	736 65	0 0	7 6	91
24	738 76	740 49	741 54	742 35	743 31	744 41	2 8	6 5	97
25	745 61	745 37	747 61	747 31	748 81	750 31	3 8	6 0	92
26	752 50	752 89	752 38	751 78	751 27	750 86	3 5	9 2	93
27	750 31	751 44	750 43	749 42	749 00	748 17	4 7	11 8	93
28	747 06	745 43	746 21	744 37	746 06	749 42	9 0	14 6	94
29	750 52	750 94	751 29	743 57	752 40	747 83	2 6	7 4	89
30	739 84	738 44	738 50	742 35	738 50	744 91	3 0	13 2	90
	Maximum : 764,93, le 18 à 9 h. du soir.						Max. : + 14° 8		Moy° :
	Minimum : 735,13, le 23 à 6 h. du soir.						Min. : — 3° 8		90

VENT DES GIROUETTES. DIRECTION. matin.	soir.	VITESSE. matin.	soir.	ETAT du CIEL.	PLUIE EN MILLIMÈTRES.		PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS.
S.E.	S.E.	faible.	tr. faible.	couvert.	" m	"	
S.E.	S.E.	tr. faible.	tr. faible.	tr. nuag.	"	"	
S.O.	S.O.	fort.	ordinaire	tr. nuag.	23	2	pluie.
S.O.	N.O.	fort.	tr. fort.	peu nuag.	3	2	pluie.
N.O.	O.	fort.	fort.	couvert.	0	6	pluie.
O.	O.	tr. fort.	fort.	couvert.	1	5	pluie.
S.	O.	faible.	faible.	serein.	6	4	pluie.
S.	S.	faible.	faible.	serein.	"	"	
S.O.	S.O.	assez fort	assez fort	couvert.	"	"	
O.	N.O.	faible.	faible.	couvert.	6	0	pluie.
N.O.	N.O.	faible.	faible.	peu nuag.	"	"	
S.O.	S.E.	faible.	faible.	peu nuag.	"	"	brouillard.
S.O.	S.O.	faible.	faible.	nuageux.	"	"	
S.O.	S.O.	faible.	faible.	couvert.	"	"	
S.O.	S.O.	faible.	tr. faible.	couvert.	"	"	
S.	S.E.	tr. faible.	tr. faible.	couvert.	"	"	brouillard.
S.E.	S.E.	tr. faible.	tr faible.	couvert.	"	"	brouillard.
N.	N.	tr. faible.	tr. faible.	couvert.	"	"	brouillard.
N.	S.E.	tr faible.	faible.	serein.	"	"	
N.O.	N.	faible.	faible.	couvert.	5	9	pluie.
N.	N.	faible.	faible.	serein.	"	"	
S.	S.	faible.	faible.	tr. nuag.	"	"	
S.	S.	faible.	faible.	couvert.	"	"	
S.	S.	faible.	faible.	couvert.	1	2	pluie.
N.O.	N.	faible.	assez fort	tr. nuag.	"	"	
S.O.	S O.	faible.	faible.	couvert.	"	"	
O.	S.O.	assez fort	assez fort	couvert.	10	0	pluie
S.O.	O.	fort.	fort.	nuageux.	6	5	id.
O.	O.	faible.	faible.	couvert.	2	3	id.
S.O.	N.O.	fort.	fort.	tr. nuag.	8	6	id.
					75m4		

DATES.	OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A ZÉRO. 6 h. du matin.	9 h. du matin.	midi.	3 h. du soir.	6 h. du soir.	9 h. du soir.	OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES. Minima.	Maxima	ETAT HYGROMÉTRIQUE.
1	749 46	750 73	749 61	750 03	750 15	748 93	0°5	3°0	87
2	748 13	749 78	749 41	749 16	750 10	749 45	— 1 0	2 0	88
3	749 85	748 89	749 85	749 07	750 10	748 07	— 4 2	2 0	79
4	750 99	750 20	752 31	753 59	754 60	757 04	— 5 5	2 0	84
5	757 90	758 41	759 40	759 00	760 86	761 53	— 7 2	— 0 2	84
6	760 10	760 66	759 10	759 50	759 50	759 10	— 5 0	— 3 4	78
7	756 40	756 10	753 70	752 90	751 70	752 00	— 3 1	6 7	75
8	750 40	750 80	749 50	748 90	747 90	746 80	3 2	7 6	89
9	748 15	749 32	749 35	750 35	749 85	750 85	— 0 2	7 4	93
10	750 95	751 90	750 68	750 16	749 87	749 26	— 1 2	10 0	90
11	746 78	745 99	744 62	743 97	743 73	742 91	2 2	11 4	89
12	741 11	743 97	744 66	744 84	746 69	746 69	2 3	7 6	93
13	748 90	748 78	748 70	747 56	746 71	745 73	2 5	7 5	88
14	743 89	744 61	745 34	746 15	748 58	750 08	3 5	11 5	87
15	751 43	750 78	748 56	747 63	749 35	750 74	4 2	10 8	86
16	754 27	753 08	753 45	753 05	747 86	745 69	5 0	9 0	89
17	744 20	746 60	750 60	750 74	753 18	744 41	4 0	12 2	88
18	752 48	750 46	749 31	748 66	748 42	749 37	5 0	10 5	93
19	747 15	746 25	745 25	745 25	746 87	747 92	4 2	13 2	89
20	748 92	749 44	748 34	747 79	747 51	747 04	4 8	11 7	89
21	743 72	743 52	739 75	738 60	737 73	737 60	2 2	10 0	90
22	736 58	737 63	737 49	738 59	739 60	740 80	1 8	7 5	91
23	741 69	741 67	741 72	741 28	741 69	741 12	3 0	6 5	92
24	743 21	744 43	743 65	744 28	745 38	740 29	0 0	3 5	97
25	744 33	744 35	744 31	743 83	742 90	743 95	— 2 5	1 5	93
26	740 05	740 82	740 60	740 14	740 32	739 22	— 11 5	2 0	84
27	738 21	739 46	748 46	749 11	739 77	741 39	— 10 0	1 0	98
28	745 67	747 88	750 01	750 11	751 54	752 84	— 4 0	— 2 0	94
29	758 18	760 60	760 40	761 26	761 71	762 04	— 4 0	— 1 0	93
30	760 35	759 40	757 09	750 46	754 51	753 56	— 9 0	1 0	93
31	748 36	748 68	747 23	745 61	746 37	747 44	— 8 5	4 5	86
	Maximum : 762,04, le 29 à 9 h. du soir.						Max.: + 13°2		Moy^{e}:
	Minimum : 736,58, le 22 à 6 h. du matin.						Min. : — 11°5		89

de Décembre 1869.

VENT DES GIROUETTES. DIRECTION. matin.	DIRECTION. soir.	VITESSE. matin.	VITESSE. soir.	ETAT du CIEL.	PLUIE EN MILLIMÈTRES.		PHÉNOMÈNES ACCIDENTELS.
N.O.	N.O.	ordinaire	faible.	nuageux.	2m	8	neige.
N.E.	N.E.	assez fort	faible.	serein.	1	0	
N.	N.O.	faible.	tr. faible.	couvert.	"	"	id.
S.E.	S.E.	tr. faible.	faible.	serein.	"	"	
N.	N.	tr. faible.	tr. faible.	serein.	"	"	
N.	N.	tr. faible.	tr. faible.	serein.	"	"	
N.O.	N.O.	tr. faible.	tr. faible.	tr. nuag.	"	"	
N.O.	N.O.	tr. faible.	tr. faible.	peu nuag.	3	8	
S.	S.	tr. faible.	tr. faible.	serein.	"	"	
S.	S.	tr. faible.	tr. faible.	serein.	"	"	
S.	S.	assez fort	faible.	serein.	"	"	
S.O.	S.O.	tr. faible.	fort.	assez nuag	"	"	
S.O.	S.O.	faible.	faible.	peu nuag.	3	5	
S.O.	S.O.	faible.	faible.	nuageux.	1	1	pluie.
S.O.	S.O.	faible.	faible.	nuageux.	"	"	pluie.
S.O.	S.O.	faible.	faible.	nuageux.	8	1	pluie.
S.O.	O.	ordinaire	ordinaire	peu nuag.	9	8	pluie.
S.	S.	assez fort	assez fort	couvert.	0	5	pluie.
S.	S.O.	fort.	fort.	nuageux.	0	6	pluie.
S.O.	O.	faible.	faible.	nuageux.	1	4	pluie.
S.O.	S.O.	faible.	faible.	nuageux.	1	1	pluie.
S.O.	S.O.	faible.	faible.	couvert.	"	"	
S.O.	S.O.	faible.	faible.	couvert.	3	1	pluie.
S.O.	S.O.	faible.	faible.	couvert.	0	4	neige.
S.O.	S.O.	faible.	faible.	nuageux.	"	"	neige.
O.	S.E.	faible.	faible.	clair.	"	"	
E.	S.	faible.	faible.	nuageux.	"	"	neige.
S.	O.	faible.	faible.	nuageux.	"	"	neige.
S.	S.	faible.	faible.	couvert.	"	"	neige.
S.	S.E.	faible.	faible.	serein.	"	"	
S.	S.O.	faible.	faible.	nuageux.	"	"	pluie.
					37m	2	

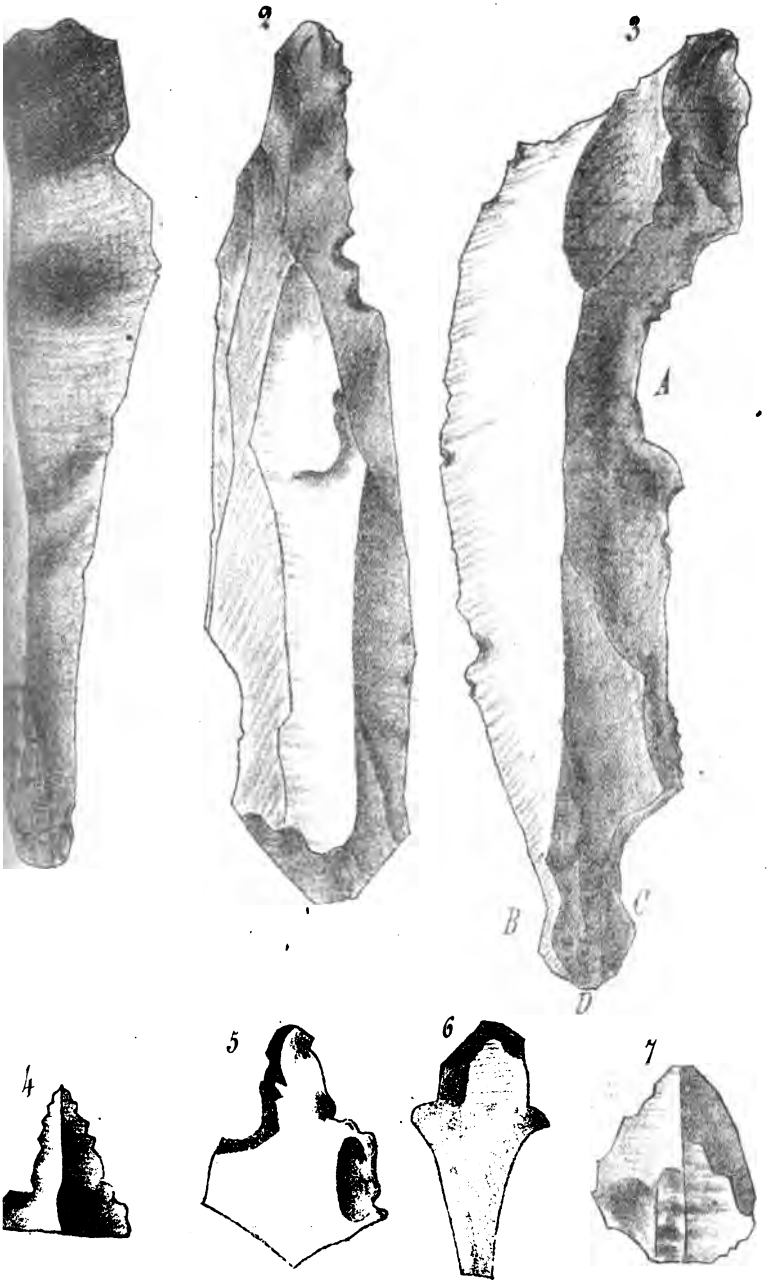

Soc. des sc. de l'Yonne. V. XXIII.

sc. nat. Pl. 1

1

2

3

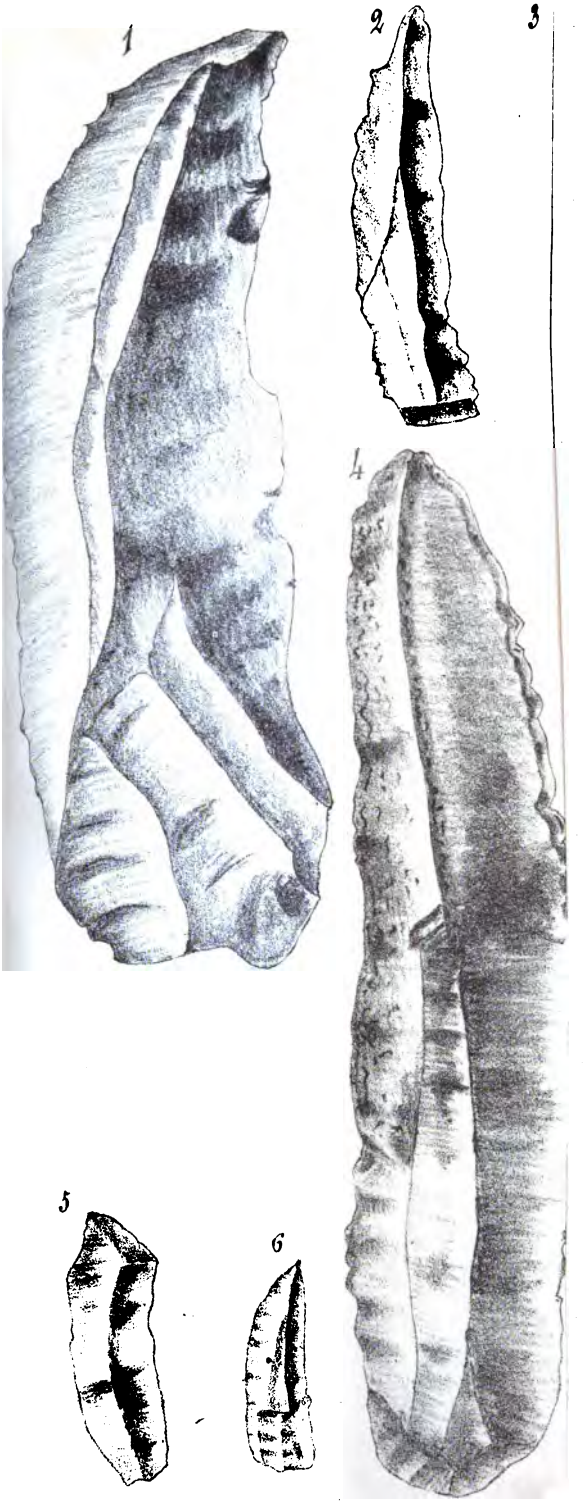

Bull. soc. des sc. de l'Yonne. t. XXIII.

E
1
2
D
B
4
4'
3

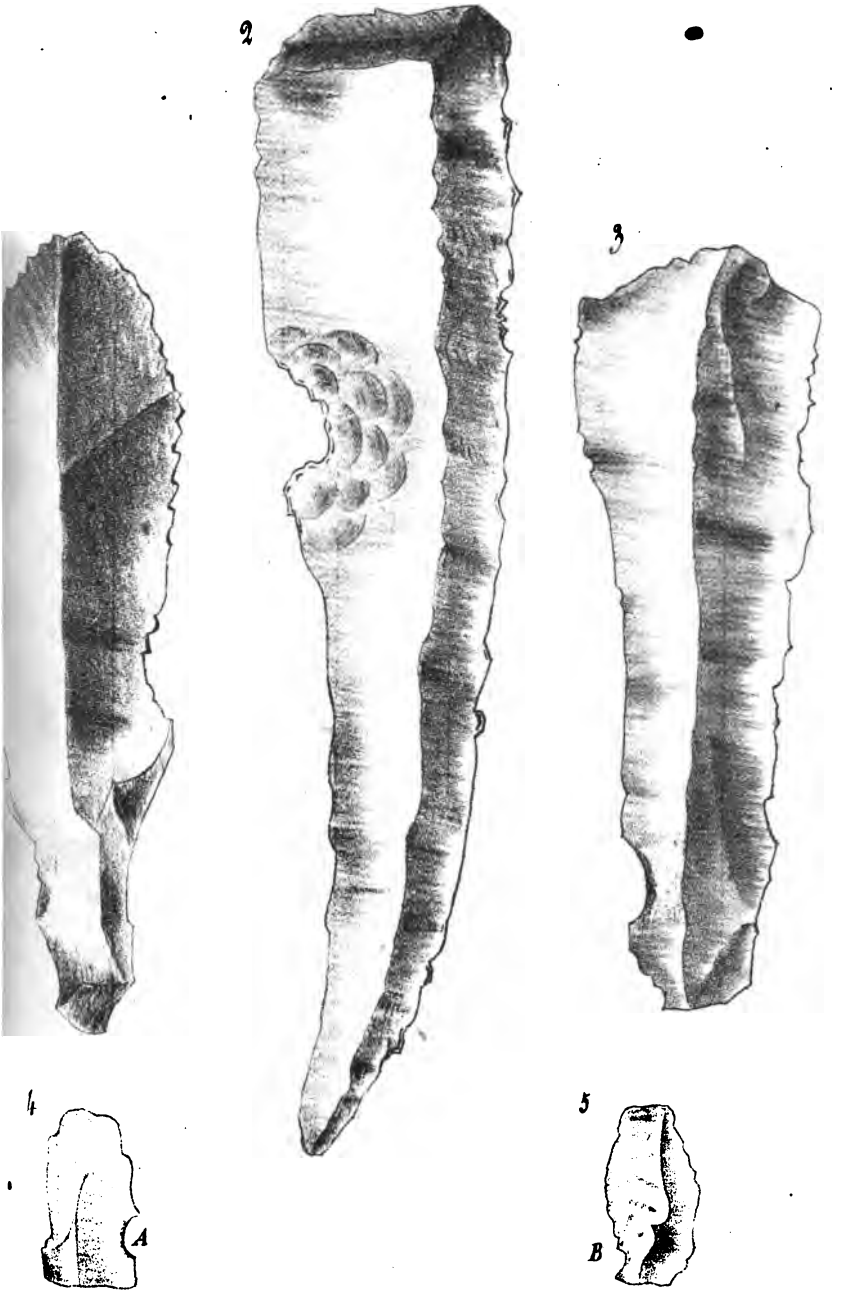

Il. soc. des sc. de l'Yonne. t. XXIII. sc. nat. Pl. V.

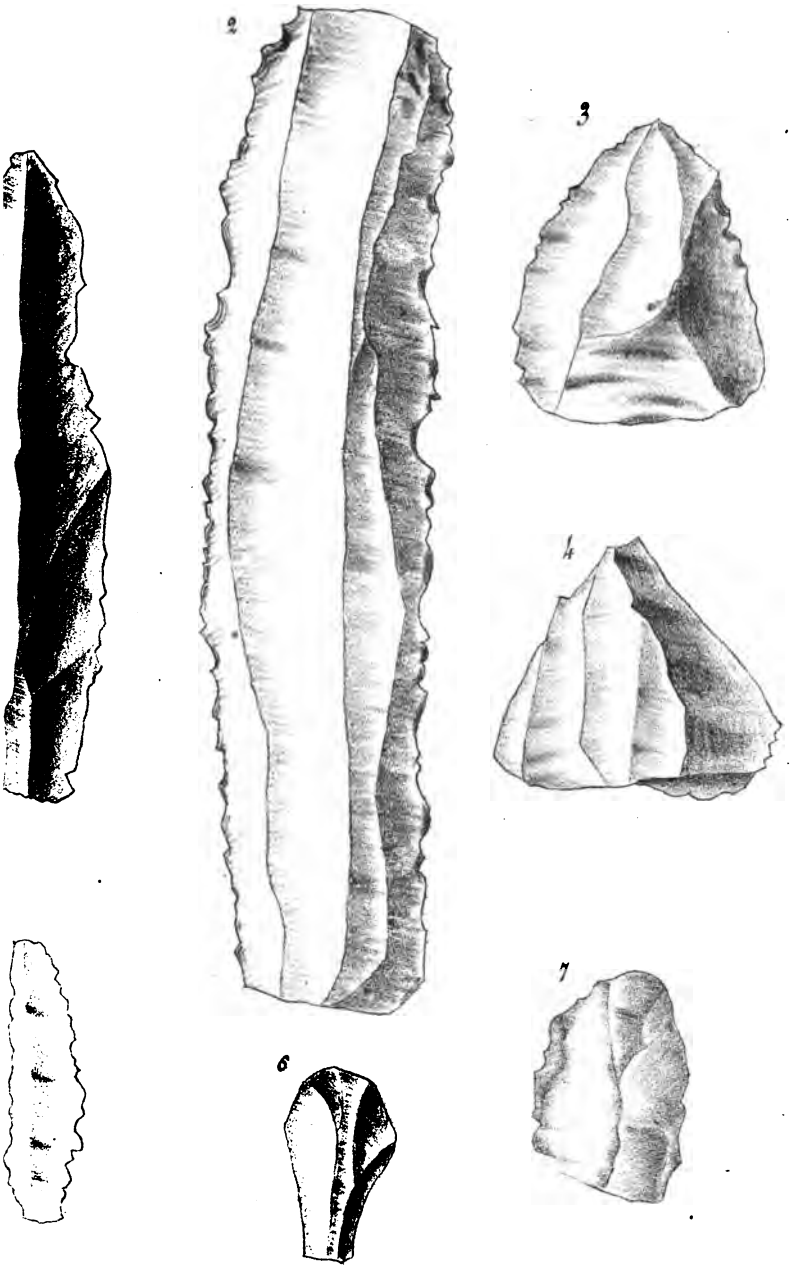
2
3
4
7
6

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

TROISIÈME PARTIE.

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES

VINGT-TROISIÈME VOLUME

TOME III DE LA 2e SÉRIE.

1869.

MEMBRES DU BUREAU.

	MM.
Président	CHALLE.
Vice-Présidents	A. CHÉREST. G. COTTEAU.
Vice-Président honoraire	M. QUANTIN.
Secrétaires	CH. LEPÈRE. H. MONCEAUX.
Archiviste	E. LORIN.
Trésorier	CH. JOLY.

DIRECTION DU MUSÉE.

Conservateur nommé par le maire d'Auxerre	CHÉREST.
Conservateur honoraire	GRASSET.

CLASSIFICATEURS NOMMÉS PAR LA SOCIÉTÉ.

Archéologie	H. MONCEAUX.
Monuments lapidaires	M. QUANTIN.
Numismatique	DESMAISONS.
Beaux-Arts	PASSEPONT.
Zoologie	P. BERT. H. MONCEAUX.
Géologie et Conchyologie	G. COTTEAU.
Minéralogie	DESMAISONS.
Botanique	E. RAVIN. MOREAU.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Année 1869.

III.

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES.

Janvier, Février, Mars.

SÉANCE DU 10 JANVIER 1869.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Le procès-verbal de la séance de décembre est lu et adopté.

Correspondance. M. le président donne lecture d'une lettre de notre compatriote, M. Falconnier, par laquelle cet artiste adresse des remerciements pour l'accueil honorable fait à ses œuvres et la place accordée, dans la cour de la mairie, à la statue qu'il a envoyée.

Sur la proposition qui en est faite, la Société, voulant s'associer aux remerciements qui ont été adressés déjà par M. le maire, au nom de la ville d'Auxerre, charge M. le président d'exprimer de nouveau à M. Falconnier tous ses remerciements pour son envoi désintéressé, toutes ses sympathies pour l'artiste qui s'est associé si généreusement à l'œuvre de la création d'un musée de peinture et sculpture à Auxerre.

Nomination d'un correspondant. M. le président, sur la demande de plusieurs membres, propose à l'assemblée de conférer à M. Falconnier le titre de membre correspondant; la Société accueille cette proposition et décide qu'il y a lieu de donner immédiatement ce titre à notre honorable compatriote. En conséquence, l'assemblée, dérogeant pour cette fois seulement au règlement, procède immédiatement à l'élection de M. Falconnier, qui est proclamé membre correspondant à l'unanimité des membres présents.

M. le président énumère ensuite les publications diverses parvenues au bureau depuis la dernière réunion.

Communications. M. Chérest, conservateur du musée, entretient l'assemblée du musée de peinture et de sculpture, dont l'installation fait des progrès tous les jours, et il invite les membres de l'assemblée à visiter la galerie non encore ouverte au public.

— Une discussion s'engage ensuite à l'occasion de plusieurs questions soulevées tout dernièrement dans un journal. Jean Cousin, l'illustre artiste du XVIe siècle, que la ville de Sens revendique à juste titre, a-t-il été sculpteur? Existe-t-il un portrait authentique qui puisse nous révéler les traits de l'artiste? question importante à résoudre si on veut un jour élever un monument à sa mémoire! Enfin, a-t-on des données suffisantes pour établir l'époque réelle de sa mort?

M. Challe avait écrit à ce sujet à M. Deligand, membre de la Société et maire de la ville de Sens, lequel s'est déjà beaucoup occupé de la biographie de Jean Cousin et de l'œuvre du peintre sénonais. M. Deligand a envoyé en communication les photographies de plusieurs tableaux peints par Jean Cousin, ainsi que la reproduction d'un portrait qui serait celui de l'artiste. Mais l'auteur de la lettre n'a pu recueillir, sur l'origine de ce portrait, que des renseignements incomplets, et cette reproduction semble faite d'après le dessin de Le Clère, gravé par Petit, dessin placé en tête d'une des éditions nombreuses de l'*Art du dessin démontré d'une manière claire et précise, par Jean Cousin, peintre françois.*

Quant à la mort de Jean Cousin, il est fait observer qu'il serait facile sans doute de la préciser, si quelqu'un voulait prendre la peine de compulser les registres de l'ancien Chapitre de Sens, qui se trouvent au dépôt des archives départementales. M. Chérest se rappelle avoir lu sur l'un de ces registres la mention d'une somme payée pour un service religieux commémoratif de Jean Cousin et de son beau-frère. Avec un peu de patience, on viendrait facilement à bout de trancher une question qui intéresse la biographie de l'illustre Sénonais.

— M. Cotteau prend la parole ensuite et annonce qu'il a l'intention de publier dans le Bulletin de la Société une petite revue annuelle des faits constatés pendant l'année, et intéressant spécialement la géologie du département. Beaucoup de faits nouveaux échappent, malgré leur intérêt, parce qu'ils ne sont point enregistrés immédiatement ou qu'ils n'ont pas leur place assignée dans les notices des auteurs, ou bien encore parce que, isolés, ils ont trop peu d'importance.

M. Cotteau annonce à ce propos qu'on à découvert dans les

couches bitumineuses de Vassy un débris d'Ichthyosaure fort important, car jusqu'ici il en a été trouvé très peu dans les terrains qui, dans le département, représentent le lias. Tout le monde a entendu parler de cet étrange animal, intermédiaire entre la classe des reptiles et celle des poissons, et qui était doué d'un organe visuel considérable, si l'on en juge par la portion de tête communiquée par M. Moreau, notre collègue d'Avallon, et présentée à la Société. C'est un œil fossile gigantesque, encore entouré de 14 plaques osseuses très bien conservées et faisant supposer un animal de cinq mètres de longueur. La présence de l'Ichtyosaure dans les schistes de Vassy, ainsi que la constatation de plusieurs espèces de Nautiles et d'Ammonites dans les mêmes terrains, prouvent que les eaux qui baignaient ces contrées à cette époque reculée étaient très profondes.

M. Cotteau s'est procuré encore un échantillon du *Ptycolepis bollensis*, poisson très rarement rencontré et qui se trouvait à l'état fossile et parfaitement conservé dans les schistes bitumineux de Sainte-Colombe.

Enfin, M. Cotteau annonce la découverte récente, dans les calcaires de Tonnerre, d'une *Encrine* complète. Les Encrines, animaux singuliers et tout à fait rudimentaires, qu'on a surnommé les *Lys de la mer*, appartiennent à la famille des Echinodermes; ils se fixaient par le pied aux roches garnissant les côtes, ainsi que le prouve une huître encore attachée à l'Encrine, et on peut conclure de l'échantillon observé que les terrains de sédiment qui composent les couches du calcaire tonnerrois se sont formés très lentement, car l'Encrine observée était encore en place, droite et dressée, et cependant elle était empâtée dans une couche ou roche calcaire n'ayant pas moins de 15 mètres de hauteur.

Tel est le résumé de la communication de M. Cotteau, communication qui clôt la séance.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1869.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la réunion de janvier, M. le président donne lecture de la correspondance.

— Une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique annonce que, suivant l'arrêté du 9 janvier dernier, la distribution des récompenses accordées aux sociétés savantes des départements, à la suite du Concours de 1868, aura lieu à la Sorbonne, le samedi 3 avril 1869. Cette distribution sera précédée de quatre jours de lectures publiques, du 30 mars au 2 avril.

Dans les deux sections d'histoire et d'archéologie, aucun Mémoire ne sera admis s'il n'a été préalablement lu devant une société départementale et jugé digne par cette société d'être proposé pour la lecture publique. Cette mesure n'est pas applicable aux travaux scientifiques, qui seront présentés à la section des sciences.

M. le président invite les membres de la Société qui seraient disposés à se rendre à ces réunions et à faire des lectures, à se faire inscrire. La liste des délégués devant être envoyée prochainement, l'inscription ne pourra se faire que jusqu'au 7 mars prochain, jour de la prochaine réunion de

la Compagnie, et la liste définitive sera arrêtée dans cette séance.

— M. Bardou, maire de Vincelottes, écrit pour annoncer qu'un propriétaire de sa commune, M. Montigny, fait don à la Société des objets qu'il a recueillis chez lui depuis fort longtemps déjà, et qui intéressent l'archéologie et surtout la géologie. MM. Quantin et Cotteau sont chargés d'aller prendre possession de cette collection.

— M. Prot, inspecteur primaire à Avallon, envoie une note sur une plante aquatique nouvellement découverte dans le département, la *Valisneria spiralis*, et qu'on n'avait jusqu'alors signalée en France que dans les eaux du Rhône et du canal du Languedoc.

M. De Smyttère fait observer à ce sujet que la note de M. Prot contient une description de la plante qui devient inutile, par suite de la publication d'une description semblable dans le travail de M. Moreau, séance de décembre.

— M. le docteur Benoît, de Césy, envoie la copie d'une charte datée du 13 juin 1366, par laquelle le roi Charles fait don du domaine de Césy à son chambellan, Bureau de la Rivière. Cette pièce, inconnue jusqu'ici, et dont voici la teneur, est très curieuse pour l'histoire de la commune de Césy, d'abord, et aussi parce qu'elle donne des détails importants sur la fin de la guerre civile qui désolait nos contrées.

CHARLES, par la grâce de Dieu roy de France, sçavoir faisons à tous prèsents et à venir, que comme en l'an mil trois cents soixante-cinq dernièrement passé, les ennemis de notre royaume eussent pris et occupés le lieu, forteresse et ville de Césy, près Joigny, par le deffaut, coulpe et négligence du sire de Chauvigny, de qui ladite ville, forteresse et lieu étoient, et pour occasion de

ladite prise, tout le pays d'environ eut été tellement pillé, gâté, dérobé et dommagé par nosdits eunemis, que si brièvement ny eut été mis par nous remède, il eut convenus tous nos sujets d'environ desdits forts laisser du tout le pays ; et pour eschiver ces maux et plus grands inconvéniens, qui de ladite prise se pourroient ensuivre et avenir, si nosdits ennemis l'eussent plus longuement tenus. Icelluy lieu, forteresse et ville ayant achetté de nosdits ennemis la somme de dix mille francs d'or qu'ils en ont eut et reçû de nos gens pour nous ; pourquoy, tant à cause dudit achat comme pour ce que par la coulpe, négligence et deffaut dudit sire de Chauvigny, icelle forteresse, ville et lieu furent pris et occupés, lesdits lieux, forteresse et ville, avec toutes les rentes, revenues, appartenances et appendances d'icelles nous appartiennent et doivent appartenir; sçavoir faisons que nous, pour considérations des bons, louables et agréables services que nous a fait longuement, loyalement et continuellement en nos guerres et ailleurs environ notre personne fait encor chacun jour, et espérons que fasse au tems avenir notre amé et féal chevalier et chambellan, Bureau de la Rivière, à icelluy Bureau, comme a bien dessein, avons donné, donnons par ces présentes lettres, de notre grâce spéciale, certaine science, authorité et pleine puissance royaux, pour luy, ses hoirs, successeurs et ayant cause de luy, perpétuellement, héréditalement et à toujours, sans jamais rappeller lesdits lieux, forteresse et ville de Césy, avec touttes les rentes et revenues d'icelluy, en quelque lieu que elles soient, soient hommages, vassellages ou autres, noblesses, rentes en deniers, en vin, en grain, en chapons, oublies, courvées ou autres rentes, bois, prés, vignes, vinages, rouages, rives, rivières, bois, étangs, moulins, pescheries, fours, avec la haute, moyenne et basse justice, mere et mixte, impere et généralement touttes les noblesses, seigneuries, redevances, appartenances et appendances d'iceux forteresse, lieu et ville, comment qu'elles soient nommés, sans y rien retenir en droits de propriété ou de saisine ou autrement, comment que ce soit pour nous et nos successeurs roys de France, exepté l'hommage, la souveraineté, le ressort et tous autres droits royaux pour les choses dittes, desquelles notre dit chambellan nous a déjà fait hommage, auquel nous l'avons

reçû sauf notre droit et l'autruy en touttes choses, si donnons en mandement par ces présentes à notre bailly de Sens et au prévost de la Villeneuve-le-Roy ou à leurs lieutenants et à chacun d'eux, que, à notre dit chambellan ou à son procureur pour luy et en son nom baillent et délivrent réellement et d'effet la possession paisible desdits lieu, ville et forteresse, et des rentes et revenues, appartenances et appendances d'icelles, et en icelluy le maintiennent et deffendent, et aux hommes et vassaux et autres tenant en fief dudit lieu, ville et forteresse fassent commandement que ils entrent en la foy et hommage de notre dit chevalier, comme seigneur de Césy, de ce qu'ils tiennent ou doivent tenir de luy, à la cause dessus ditte, et parmy ce nous aquittons et absolvons des serment, foy et hommage qu'ils nous avoient fait et qui nous étoient tenus de faire pour cette cause, et avec ce mandons à nos amez et féaux les présidents et autres gens tenant et qui tiendront notre parlement, et les gens de nos comptes à Paris, à nosdits bailly et prévost présents et à venir et à tous nos autres justiciers, officiers et sujets et à chacun d'eux, que de notre présent don ils laissent et fassent chacun en droit soy, jouir et user paisiblement notre dit chambellan, ses hoirs et successeurs et ayant cause de luy comme dit est, sans y mettre empeschement, ores ou autreffois au tems avenir, en quelque manière que ce soit, nonobstant ordonnances, mandement ou deffences faittes ou à faire au contraire et dons autreffois faits par nous à notre dit chambellan ou aux siens, et que ils ne soient déclarés, spécifiés ou exprimés en ces présentes, et non obstant aussy que la juste valeur des choses dessus dittes ne soit cy-dedans exprimée, car en quelque valeur que les choses dessus dittes soient, nous voulons notre présent don valoir et avoir son effet, sans ce que pour cette cause, empeschement y puisse être mis par aucuns de nos gens dessus dits, ores ou au temps avenir. Et pour ce que ce soit ferme chose et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces lettres, sauf notre droit en autres choses et l'autruy en touttes. Ce fut fait et donné en notre hôtel les Saint-Pol, à Paris, l'an de grâce mil trois cents soixante-six, et de notre règne le treize au mois de juin. Visa, par le Roy, signé Gontier, avec paraphe ; duement scellé.

Collationné sur l'original par nous, conseiller-secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances.

NIGON.

— M. le président fait l'énumération des différents ouvrages et Bulletins parvenus au bureau depuis la dernière réunion. Il mentionne spécialement l'hommage fait par M. l'abbé Fortin, du mandement de Mgr Bernadou, mandement précédé d'une lettre pastorale adressée aux fidèles du diocèse à l'occasion du carême, et traitant *de la Providence de Dieu sur les sociétés humaines.*

— M. l'abbé Barranger a envoyé également une notice intéressante qu'il vient de publier.

Comptes de l'année 1868. M. le trésorier dépose sur le bureau son compte de gestion pour l'année qui vient de s'écouler, avec les pièces à l'appui. L'examen en est renvoyé à une commission composée de MM. Dondenne, Métairie et Savatier-Laroche.

Communications. M. Chérest prend la parole ensuite et demande la permission de reprendre la discussion, soulevée déjà à la réunion précédente, à propos de la biographie de Jean Cousin. Suivant l'honorable vice-président de la Société, l'époque réelle de la mort de Jean Cousin est toujours un problème qui n'est point résolu. On avait cru posséder la trace d'une date précise, en trouvant sur l'un des registres de l'ancien Chapitre de Sens la mention d'une somme payée pour un service religieux commémoratif. Mais de la vérification faite depuis, il résulte qu'il ne s'agit point ici du peintre sénonais, mais d'un homonyme, simple chantre à la cathédrale.

Ainsi, on n'a rien découvert encore d'intéressant sur la biographie de Cousin et son existence à Sens. Il est bon de

noter même que les registres de la fabrique citent bien *Jehan Cousin, peintre*, à propos d'une réparation à l'horloge, en 1529, et d'une autre réparation à la table d'autel de la cathédrale, en 1552, mais qu'il n'est jamais fait mention de ce nom à propos de l'installation des nombreuses et belles verrières de Saint-Etienne de Sens. Dans les registres dont nous avons parlé, on a transcrit les traités passés avec des peintres verriers de Sens, de Troyes, de Paris et d'Auxerre; on cite leurs noms avec ceux des donataires pour presque tous les ouvrages, et jamais il n'y est question de Jean Cousin, qui pourtant passe pour avoir travaillé auxdites verrières. C'est là un nouveau problème à résoudre pour ceux qui s'occupent de la vie artistique de notre illustre compatriote.

A propos de cette autre question posée devant la Société : *A-t-on un portrait authentique de Jean Cousin?* M. Challe avait écrit à Paris à M. Leclaire, artiste peintre originaire de Vermenton, lequel s'est mis à notre disposition pour les recherches qu'on pourrait avoir à faire. Il résulte de la lettre envoyée en réponse à celle du président de la Société, que, dans le monde artistique, on en est toujours aux conjectures à propos de ce portrait. Il existe bien au cabinet des estampes, outre les portraits d'Edelink, deux autres dessins originaux non signés et d'une époque inconnue, mais ces dessins ne ressemblent point à la figure placée dans le *Jugement dernier*, et qu'une opinion traditionnelle a fait considérer comme le portrait de Jean Cousin, peint par l'auteur lui-même. Ce n'est pas, en effet, dans ces derniers temps seulement qu'on a pensé à chercher dans l'œuvre de l'artiste un portrait qui pût être le sien, portrait placé à dessein dans quelque coin de tableau, comme le faisaient la plupart des peintres

de l'école italienne, au XVIe siècle. La tête remarquable placée en hors d'œuvre dans le tableau capital de Cousin, nous avons nommé le *Jugement dernier*, qui se trouve au Louvre, est donc presque certainement un portrait du maître, et cette opinion, rajeunie aujourd'hui par de nouvelles discussions, était déjà celle du public artistique à l'époque de l'apparition de la biographie Michaut (en 1813), car on lit en note au mot Cousin : « Derrière un ange assis, un vieillard, ou plutôt un homme barbu, dont on n'aperçoit que le buste, passe pour offrir le portrait de Jean Cousin. »

— Après cette discussion, M. le président donne la parole à M. Cotteau pour plusieurs communications. M. Cotteau attire d'abord l'attention de ses collègues sur un éboulement arrivé aux roches du Saussois, roches immenses que tout le monde connaît, et qui sont placées à pic sur l'Yonne, auprès de Magny. Un énorme bloc, de 40 mètres cubes au moins, s'est détaché par suite de la désagrégation des couches coralliennes, après le dégel. Les faits géologiques qui se passent de nos jours sont précieux à noter, et ils peuvent servir à expliquer naturellement certains problèmes qu'ils compliquent souvent à l'insu de l'observateur.

— M. Cotteau a encore rendu compte d'un nouveau travail de M. Péron, notre compatriote, aujourd'hui attaché à l'intendance de Lyon, et qui a fait un assez long séjour en Afrique. M. Péron a rapporté de ses voyages une longue étude sur les terrains géologiques de l'Algérie, et en particulier l'étage jurassique, dont certaines couches sont voisines de celles de Tonnerre. Cette étude est destinée à être lue à la Société géologique de France, dans sa prochaine séance, et les observations de M. Péron, dit en terminant M. Cotteau, trouveront là des juges compétents qui

apprécieront justement tout le mérite et l'exactitude de ses recherches sur une contrée bien peu explorée encore aujourd'hui.

Après cette communication, la séance est levée.

SÉANCE DU 7 MARS 1869.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Le procès-verbal de la séance de février est lu et adopté; puis M. le président donne communication de la correspondance.

Correspondance manuscrite. M. le préfet de l'Yonne donne avis de l'envoi, à titre de don, du tome premier de l'*Inventaire général des archives historiques du département*, rédigé par M. Quantin, archiviste de la préfecture, et publié aux frais du Conseil général de l'Yonne.

— M. Falconnier écrit de Paris pour remercier la Société de l'avoir bien voulu admettre au nombre de ses membres correspondants. Il adresse en même temps un article intitulé: *La liberté dans l'art;* cet article a paru dans le *Globe*, numéro du 5 mars 1869.

— Mme la princesse d'Eckmühl, née Davoût, marquise de Blocqueville, a écrit à M. le président une lettre dont celui-ci donne communication, et qui a rapport au don important que cette dame vient de faire au musée d'Auxerre, et que nous analyserons à l'article des dons. La Société charge le bureau de remercier vivement Mme de Blocqueville

de ses sympathies pour notre nouveau musée, sympathies qui se traduisent par des libéralités que la donatrice annonce ne devoir point être les dernières.

Correspondance imprimée. La correspondance imprimée contient les ouvrages parvenus depuis la dernière réunion. M. Challe en donne successivement l'analyse et s'arrête spécialement sur ceux qui offrent un intérêt particulier pour le cadre que s'est tracé la Société.

Dons. M. Moreau fait don d'un grand blanc de Charles V, trouvé sur le territoire d'Auxerre, dans les fouilles faites dans la plaine des Conches.

— M. Poncelet envoie la photographie de la tête qui se trouve sur un vitrail en sa possession, et qu'il attribue à Jean Cousin.

— M. Grasset, conservateur honoraire du musée, fait don de plusieurs objets importants pour les collections de la Société :

1° Cryptogamie renfermée dans 17 cartons formant volume, suivant détail ci-après :

3	cartons	*Fungi*	109	dossiers.
5	—	*Lichenis*	198	—
4	—	*Musci*	290	—
1	—	*Hepaticœ*	78	—
1	—	*Confervæ*	39	—
2	—	*Fuci*	157	—
1	—	*Zoophytæ*	58	—
17	cartons		929	dossiers.

2° Une collection d'*Unio* du Labrador, avec noms scientifiques, déterminant chaque espèce de ces mollusques bivalves.

3° Nombreux coquillages fossiles de Grignon, Bordeaux et autres localités, avec leur classification.

4° Une collection d'œufs d'oiseaux nichant principalement dans le département de l'Yonne.

5° Deux pièces ostéologiques, dont l'une est la tête de *Pontiac Scutt*, un des chefs des peuplades de l'Amérique septentrionale, donnée à M Gravelle, pharmacien à la Charité-sur-Loire, par le docteur Franz Henri Scheadseraff ou Schoasteraff, le 6 juillet 1833, comme l'indique un écrit sur le côté gauche de la tête. On a trouvé près du squelette deux espèces de coupes en bois et un instrument avec ressort à boudin servant à épiler. — Le nom de *Pontiac* a été beaucoup cité dans une histoire des guerres de l'Amérique septentrionale. — L'autre pièce est la tête d'un insulaire de la Nouvelle-Zélande, tué dans un combat, ce qu'indiquent les fractures du crâne faites avec un instrument tranchant. Cette tête avait la peau tatouée.

6° La partie supérieure d'une tête de jeune cerf, un *daguet*, tué dans le département du Cher.

7° Beau plat en faïence camaieu bleu, de Rouen, du XVIIIe siècle.

8° Eclat de bombe lancée en 1687 par les Vénitiens sur l'acropole d'Athènes, rapporté de cette ville en 1828, par le savant géologue M. Violet d'Aoust, membre de la commission scientifique de Morée, ami de M. Grasset.

9° Diverses étoffes fabriquées à Othaïti, dans les îles de Fidji, dans la Nouvelle-Zélande, etc.

10° Beau fragment d'une chemise de momie égyptienne ouverte au Louvre et reconnue pour être *Ptolémée VIII* ou *Soter II*, fils de Cléopâtre, qui monta sur le trône en 117 avant Jésus-Christ, et mourut après avoir régné 36 ans.

— Les objets offerts par Mme la marquise de Blocqueville comprennent :

1° Un morceau de porphyre rouge de la villa de l'empereur Adrien, à Tibur. Ce débris de la corniche d'un splendide temple de Jupiter (qui faisait partie du palais), a été trouvé dans une fouille et offert à la donatrice par un prélat romain, en mai 1864;

2° Une grande et belle médaille d'argent du roi Louis XIV;

3° Une médaille de bronze de Louis XV ;

4° Deux curieuses médailles allemandes en argent ;

5° Un bijou grec trouvé dans une fouille en Algérie ;

6° Une pile de sous fondus pendant le dernier tremblement de terre de la Guadeloupe ;

7° Une pièce de monnaie frappée par le maréchal Davout à Hambourg, pendant le siége de 1809 ;

8° Deux croix russes prises sur le champ de bataille d'Inkermann, et envoyées de Crimée à Mme de Blocqueville par son cousin le général de Sissey, chef d'état-major du maréchal Bosquet ;

9° Enfin un coffret donné par Mme Marie-Louise de France, la Carmélite, à Marie-Antoinette, lors de son mariage, comme écrin à bijoux. Plus tard, écrit Mme de Blocqueville, la reine confia ce coffret rempli de papiers, qu'elle devait brûler s'il lui arrivait malheur, à Mme de Bezenval, l'une de ses femmes : « Si je ne réclame jamais ce coffret, gardez-le en mémoire de moi, lui dit Marie-Antoinette, lors de sa fuite de Varennes. »

Ce coffret a été légué par Mme de Bezenval à sa petite-fille, qui a légué elle-même à la donatrice ce précieux souvenir d'une sainte et d'une martyre.

Nomination. M. Grasset, déjà membre correspondant, est élu membre titulaire.

Présentations. M. Ragobert, juge suppléant à Auxerre, est présenté comme membre titulaire par MM. Challe et Cotteau.

— M. Bayle, professeur de paléontologie à l'école des mines, est présenté comme membre correspondant par MM. Cotteau, Challe et Monceaux. Il sera statué sur ces nominations conformément au rè lement.

Congrès des délégués des sociétés savantes. La liste des

délégués de la Société pour assister aux réunions de la Sorbonne, conformément à l'invitation de Son Exc. M. le ministre, est définitivement arrêtée et se compose de MM. Challe, Chérest, Cotteau, Lepère, Leclerc de Fourolles, Monceaux et Quantin.

— *Congrès de Caumont.* Sont également désignés pour assister au Congrès scientifique qui a lieu tous les ans rue Bonaparte : MM. Bert, de Bondy, Challe, Cotteau, Th. d'Estampes, Belgrand, Laurent Lesseré, V. Petit.

— *Fouilles de Saint-Amatre.* M. Lorin, qui n'a pu assister à la séance, écrit pour donner des détails sur le résultat des fouilles commencées par la Société au faubourg Saint-Amatre. Le résultat de ces fouilles est nul ; il donne toutefois la preuve de la non existence d'un amphithéâtre romain en cet endroit. Dans les parties profondes où M. Lorin a pu faire descendre les fouilles à travers les remblais, jusqu'au sol naturel, on a toujours rencontré la terre dite de Saint-Julien, d'où il faut conclure que les dépréciations du sol, désigné comme l'emplacement d'un ancien amphithéâtre, n'ont eu pour cause que l'exploitation d'un terrier, précédant celui qu'on exploite aujourd'hui.

Communications. M. Quantin, archiviste du département, donne lecture de la préface placée en tête du premier volume de l'*Inventaire des archives du département de l'Yonne.* Le rédacteur de cet important recueil s'étend, dans sa préface, sur l'histoire desdites archives et les vicissitudes de toute espèce qu'elles ont eu à subir, depuis les lettres patentes du 2 juillet 1790, qui ordonnèrent la création des dépôts dans chaque département. Le premier volume, dont M. Quantin donne l'analyse, et que M. le président examine

à son tour, contient l'inventaire sommaire des *archives civiles* antérieures à 1790, séries A à F.

— M. Cotteau termine la séance par un exposé succinct du Mémoire qu'il compte lire prochainement à la Sorbonne sous le titre de *Considérations sur la famille des Collyritidées*, famille assez restreinte parmi les Echinides, et dont les types, apparus dès le commencement de la période jurassique, disparaissent à la période crétacée et ne se trouvent plus à la période actuelle. M. Cotteau, à l'occasion de cette étude, proteste de nouveau contre la théorie de Darwin et de ses adeptes, qui admettent une force organisatrice éternelle, incessante, capable de modifier et de transformer les espèces, au point de changer les types et d'en créer de nouveaux. Suivant cette théorie, tous les animaux descendraient de quatre ou cinq ancêtres, toutes les plantes d'un nombre égal ou peut-être moindre. L'apparition de ces prototypes daterait des premiers âges du monde. Depuis l'époque de ce développement de la vie, il n'y aurait eu aucune interruption dans l'évolution des formes organiques, et la période actuelle continuerait les formes antérieures. Nous descendrions d'un type spécial par suite de perfectionnements successifs, et il devrait sortir de nous un homme supérieur, physiquement et moralement, lequel à son tour serait perfectionné, et toujours ainsi, jusqu'à ce que la terre devînt impropre au développement de la vie.

M. Cotteau oppose à cette théorie celle plus ancienne et qui prévaut encore aujourd'hui dans la science française. L'honorable géologue admet toujours l'existence d'une force créatrice avec ses conséquences immédiates, *la permanence et la fixité des espèces*, ainsi que celle d'une faune propre à chaque période, bien que cette théorie fasse intervenir le

Deus ex machinâ, écartant ainsi toute explication humaine, qu'il semble impossible de donner.

M. Cotteau, sans s'enfoncer trop avant dans ces théories, reste dans le domaine des faits, et à propos de cette famille des Collyritidées, il conclut que, puisque cette famille a eu un commencement très tranché avec la période jurassique, et qu'elle a disparu entièrement avec la période crétacée, sans laisser de traces dans la chaîne prétendue des êtres, c'est que cette chaîne n'existe pas, c'est qu'il y a fixité et indépendance des types, et qu'il ne faut pas admettre légèrement le passage insensible d'une espèce dans une autre. La forme des êtres n'est donc point transitoire, et s'ils ont été créés d'après un plan plutôt que d'après un autre, c'est qu'ils avaient leurs destinées, et une structure qui devait leur permettre de les remplir.

Après cette communication, la séance est levée.

Avril, Mai.

SÉANCE DU 11 AVRIL 1869.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Le procès-verbal de la séance de mars ayant été lu et adopté, M. le président donne connaissance de la correspondance et lit plusieurs passages d'une lettre par laquelle Mme la marquise de Blocqueville annonce l'envoi, pour le musée, de deux tableaux.

— L'Académie du Gard envoie le programme du Concours littéraire qu'elle a institué. Le prix qui sera décerné en 1870 consiste en une médaille d'or d'une valeur de 300 fr.

— Outre les Bulletins et autres ouvrages envoyés à la Société en échange de ses publications pendant le courant du mois, M. le président signale à l'attention de l'Assemblée un volume adressé par Son Exc. le ministre de l'instruction publique, et qui est le recueil des Mémoires lus à la Sorbonne à la réunion de 1868, dans la section d'histoire. Ce volume contient plusieurs travaux importants, dont M. Challe donne l'analyse. On y trouve un Mémoire de M. Quantin sur l'*Organisation et le régime économique et financier de l'ancien Chapitre cathédral de Sens*. M. le président signale encore à l'attention de la Société un très savant travail de M. Tail-

liar, président honoraire à la Cour impériale de Douai, sur l'*Etat du centre et du nord de la Gaule au siècle d'Auguste et sous les Antonins*. M. Challe croit pourtant devoir y relever, en ce qui concerne le territoire auxerrois (*civitas Autissiodorensis*), l'erreur dans laquelle Adrien de Valois a entraîné la plupart des écrivains qui ont, après lui, traité de la géographie de la Gaule, et qui consiste à rattacher ce territoire à la *Civitas Senonum*. M. Challe a déjà combattu cette énonciation erronée dans la réfutation d'un article du *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, insérée dans le Bulletin de 1868 de la Société, p. 50, où il démontre, comme l'avaient déjà vu Manuce (1) et Gruter, que l'Auxerrois était une dépendance de la Confédération des Éduens, *Ædui fœderati*; qu'avant d'être compris dans la quatrième Lyonnaise avec une portion du territoire des Carnutes (Orléans et Chartres), il était en pleine possession de son autonomie, que constate avec évidence l'inscription des patères du temple auxerrois d'Apollon : *Deo Apollini secundus pagus reipublicæ Autissiodorensis*, laquelle est au plus tard du second siècle. Dire, avec M. Tailliar, que c'était l'empereur Auguste qui avait distrait l'Auxerrois du Sénonais pour l'ériger en *Civitas*, c'est une pure supposition qui, non-seulement ne se justifie par aucun document, mais dont on ne saurait même trouver le moindre indice.

Nominations. M. Ragobert, juge-suppléant à Auxerre, présenté à la réunion dernière, est admis comme membre titulaire.

M. Bayle, professeur de paléontologie à l'école des mines, est également admis parmi les membres correspondants.

(1) Par une grossière erreur de composition, le Bulletin a imprimé Manèce au lieu de Manuce.

Présentations. M. l'abbé Bichot (Louis-Eugène), curé de Champigny, et M. Courtial (Lazare-Dieudonné), géomètre au même lieu, sont présentés comme membres titulaires par MM. Challe et Monceaux.

MM. Brun et Prévost présentent également comme membre titulaire M. Dessignolles (Prix-Jules), conducteur des ponts et chaussées à Auxerre.

La nomination de ces nouveaux membres est renvoyée à la séance de mai.

Dons. M. Diohannès d'Auxerre fait don de plusieurs objets intéressant la géologie.

— M. Yver, banquier à Auxerre, a fait don pour le Musée d'un tableau du XVIe siècle, de l'époque de Jean Cousin, représentant le jugement de Salomon. Ce tableau est d'une facture bizarre, mais il est très curieux comme œuvre ancienne.

— M. Julien, de Tannay (Nièvre), a envoyé également un fort beau paysage qui a le double mérite d'être une toile remarquable et d'être une *Vue des sources de l'Yonne*.

— M. Richard présente, en se réservant toutefois de la donner plus tard au musée, une hache en silex trouvée sur le territoire du Mont-Saint-Sulpice, canton de Seignelay, dans le climat des Usages, situé au sud-est du village.

— Enfin, Mme la marquise de Blocqueville a envoyé :

1° Un petit tableau peint sur cuivre, considéré comme un spécimen de l'art russe, et qui a été acheté à Sébastopol lors de la guerre de Crimée, par le général de Cissey;

2° Un très beau dessin de Matout, première pensée du tableau qui est au musée du Luxembourg. Mme de Blocqueville donne des détails dans sa lettre sur le sujet traité dans cette œuvre. M. Matout a voulu reproduire les incidents

d'une terrible scène des mœurs arabes dont il a été témoin en Afrique. Un lion tient sous ses pattes robustes une jeune fille évanouie qu'il a surprise au bord d'une fontaine; il contemple à regret la proie palpitante qu'il lui faut abandonner pour rentrer dans la forêt et échapper aux poursuites de la troupe conduite par le fiancé de la jeune fille et qui apparaît dans le fond du tableau. « Sur le corps de la belle Aïcha, dit la légende, le jeune Arabe jura de ne point céder au sommeil avant de l'avoir vengée, et il tint parole. » Un mois plus tard, M. Matout dessinait le lion d'après nature, comme déjà il avait dessiné Aïcha, et c'est cette esquisse, terminée plus tard par l'artiste, qui a été achetée par Mme de Blocqueville et envoyée par elle pour notre musée.

Communications. M. de Smyttère fait hommage de son travail sur les seigneurs de Puisaye et de Toucy, dont l'impression est terminée, et à cette occasion, il en est donné une analyse substantielle.

Comptes de 1868. M. Dondenne termine la séance par la lecture du rapport suivant de la Commission des comptes dont les conclusions sont adoptées à l'unanimité. En conséquence, des remerciements sont votés à M. Joly, trésorier de la Société.

La Commission chargée de la vérification des comptes de la Société pour l'exercice 1868 a examiné avec soin toutes les pièces fournies à l'appui du résumé qu'en a fait M. le Trésorier.

Il résulte de l'examen de ces pièces, qu'au 31 décembre dernier, le montant des recettes effectuées s'élèvait à la somme de. . . . . 5,587 fr. 25 c.

Et celui des dépenses soldées à celle de. . . . 4,940 10

Qu'ainsi l'excédant des recettes sur les dépenses avait été de. . . . . 647 fr. 15 c.

Ce résultat pourrait donner à croire qu'à la fin de l'année dernière, la Société avait en caisse une somme de plus de 600 fr. disponible.

Mais il n'en était pas ainsi.

La Commission des comptes, présumant que sa mission ne se réduisait pas à reconnaître si la comptabilité de son Trésorier était tenue régulièrement, a cru devoir lui donner quelque extension et elle a pensé qu'il ne serait pas inutile de renseigner la Société, aussi complétement que possible, sur sa situation financière.

Elle a donc, dans cette intention, prié son imprimeur de lui fournir le montant des sommes qui, au 31 décembre 1868, lui étaient dues.

Voici la note qu'il a donnée :

1° Solde du 1er volume des Lettres de Lebeuf. .	854 fr.	65 c.
2° Tout le 2e volume.	2,186	37
3° Tables de ces volumes.	327	75
4° Frais de bureau	96	»
Total.	3,464 fr.	77 c.

Si, à cette somme, on ajoute le prix des *Bulletins* des deux derniers trimestres de l'année 1868 qui ne sont pas encore publiés et que, par aperçu, l'imprimeur évalue à environ 500 fr.; il en résulte que le chiffre des sommes dues s'élèverait, en nombre rond, à 4,000 fr. lequel se trouve réduit à 3,400 fr., si on en retranche la somme qu'il y avait en caisse au commencement de l'exercice courant.

Dans cet état de situation où une dette de 3,400 fr. est à solder, si on se reporte au budget établi pour l'exercice 1869, on y trouve que les recettes présumées devront s'élever à la somme de 7,250 fr.

Mais, en 1868, le total des sommes encaissées n'a été que de 5,587 fr. 25 c., ainsi la différence est de 1,662 fr. 75 c. et il est peu probable qu'en 1869, les revenus de la Société s'accroissent de manière à produire une telle augmentation.

Au budget des dépenses se trouve portée une somme de 2,041 fr. destinée à rembourser une partie de ce qui reste dû à l'Impri-

meur. Il est très désirable, en effet, qu'on puisse lui solder un pareil à-compte, mais il y a lieu de remarquer que le chiffre total des dépenses prévues atteint la somme de 7,250 fr. qui est la même que celle des recettes dont le chiffre a semblé devoir être difficilement atteint.

En outre, dans ce budget des dépenses, les frais d'impression, de bureau et d'affranchissement ne sont évalués, par prévision, qu'à 2,700 fr. et, en 1868, ils ont monté à 3,313 fr. 45 c.

Ainsi, en supposant même qu'on ne dépasse pas la somme de 2,700 fr. pour les impressions et autres frais qu'exigera la publication des *Bulletins*, il n'y a guère à espérer qu'en 1869, on arrive à solder des dépenses dont le chiffre s'élèverait, selon les prévisions du budget, à la somme de 7,250 fr.

Sans doute cette situation financière de la Société n'a rien d'alarmant, mais, cependant, il est bon de faire ressortir qu'en 1868, on n'a payé aucun à-compte sur l'arriéré et que, pour les dépenses ordinaires, les recettes ont été absorbées.

La Commission des comptes a voulu vous faire connaître nettement la situation financière de la Société et appeler votre attention sur une dette contractée, pour que, pendant l'exercice courant, tout ce qui, parmi les dépenses, pourra être ajourné le soit, afin de parvenir à solder cette dette le plus tôt possible.

Quant aux comptes de notre Trésorier, la Commission n'aura à leur égard qu'à répéter ce qu'elle a eu, chaque fois, à dire, depuis que M. Joly a bien voulu se charger de l'être, c'est que les tableaux où il résume ses recettes et dépenses sont d'une clarté remarquable.

Il y a, en outre, à ajouter que, grâce à son zèle, la rentrée d'assez nombreuses cotisations arriérées a été effectuée, et qu'aujourd'hui il n'y a plus que deux membres qui doivent deux années, ainsi nous pensons n'avoir qu'à vous proposer l'approbation des comptes de notre Trésorier en le remerciant des services qu'il veut bien nous rendre.

Mais, la Commission croit devoir encore, en terminant son rapport, faire connaître à la Société qu'elle a été singulièrement surprise en voyant que deux de ses membres avaient consenti à

recevoir les *Bulletins* qui leur étaient adressés, et que c'était au moment où on venait leur réclamer les cotisations de trois années, qu'ils ont, en refusant de payer, déclaré qu'ils étaient démissionnaires, ce que même, l'un d'eux, a fait certifier par le Maire de son village.

Après cette lecture la séance est levée.

SÉANCE DU 2 MAI 1869.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 11 avril, M. le président donne connaissance de la correspondance.

— La Société éduenne adresse le prospectus d'une *Histoire de l'ordre de Cluny*, que M. Henri Pignot publie sous le patronage de cette société. Cette histoire embrassera deux siècles et demi environ, depuis la fondation de l'abbaye jusqu'à la mort de Pierre-le-Vénérable (909-1157).

— La Société d'agriculture de Niort envoie le programme de son Concours annuel pour la publication d'un almanach pour l'année 1870.

— M. l'inspecteur d'Académie a fait parvenir au bureau la lettre suivante, concernant le nouveau concours institué cette année dans les différentes académies :

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous adresser le décret impérial et l'arrêté ministériel des 30 et 31 mars 1869, relatifs à l'institution, dans chaque ressort académique, d'un prix annuel de 1,000 francs à

décerner à un ouvrage ou mémoire d'histoire, d'archéologie ou de science.

Aux termes de l'article premier de l'arrêté, le concours aura lieu cette année entre les ouvrages d'histoire politique ou littéraire. « Ces ouvrages, écrit Son Excellence, devront être remis au chef-lieu de l'Académie avant le 31 juillet prochain. Le jury pourra d'ailleurs choisir, en dehors de ces ouvrages, les travaux qui lui sembleront pouvoir participer au concours, sous la réserve des conditions prescrites par l'article 3 de l'arrêté du 31 mars. »

En ce qui concerne la composition du jury, vous voudrez bien m'adresser en temps opportun la désignation du délégué de votre Société dont les travaux se rapportent à l'objet du concours de 1869, c'est-à-dire aux études historiques ou littéraires.

DÉCRET IMPÉRIAL.

Napoléon, etc...

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique;

Voulant encourager dans les départements les hautes études d'histoire, d'archéologie et de science,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article 1er. Il est institué dans chaque ressort académique de l'Empire un prix annuel de 1,000 fr. qui sera décerné à l'ouvrage ou au mémoire qui sera jugé le meilleur, sur quelque point d'histoire politique ou littéraire, d'archéologie ou de science, intéressant les départements compris dans le ressort.

Ne prennent point part à ce concours les personnes résidant dans le département de la Seine.

Art. 2. Chaque année, un prix de 3,000 francs sera décerné, par le comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à l'ouvrage jugé le meilleur parmi ceux qui, durant l'année précédente, auront été couronnés dans les concours académiques établis par l'article 1er.

Art. 3. Les dépenses nécessaires audit concours seront imputées sur les fonds affectés au budget du ministère de l'instruction publique pour le service des sciences et des lettres.

Art. 4. Notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 30 mars 1869.

Signé : NAPOLÉON.

ARRÊTÉ.

Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique.

Vu le décret du 30 mars 1869, par lequel il est institué dans chaque ressort académique de l'Empire un prix annuel de 1,000 francs qui sera décerné à l'ouvrage ou au mémoire qui sera jugé le meilleur, sur quelque point d'histoire politique ou littéraire, d'archéologie ou de science, intéressant les départements compris dans le ressort ;

Arrête :

Article 1er. Le prix ci-dessus mentionné sera décerné alternativement, en 1869, sur un travail d'histoire politique ou littéraire ; en 1870, sur une question d'archéologie ; en 1871, sur une question de science, et successivement dans le même ordre les années suivantes.

Art. 2. Le choix des sujets est laissé aux concurrents.

Art. 3. Sont admis à concourir tous les ouvrages et mémoires manuscrits ou imprimés, sous la réserve que les auteurs résident dans le ressort académique et que les ouvrages ou mémoires imprimés n'auront pas été publiés plus de trois ans avant le terme fixé pour le concours.

Art. 4. Sont exclus du concours les ouvrages ou mémoires qui auront été déjà couronnés par l'Institut.

Art. 5. Le jury chargé de décerner le prix est composé, sous la présidence du Recteur, 1° des délégués des sociétés savantes du ressort académique, dont les travaux se rapportent à l'objet du concours ; 2° de membres choisis par le ministre en nombre inférieur à celui desdits délégués. Les concurrents ne peuvent faire partie du jury.

Art. 6. La proclamation du prix aura lieu dans la séance solen-

nelle de la rentrée des facultés. Elle sera précédée de la lecture du rapport faite au nom du jury.

Art. 7. Le prix annuel de 3,000 francs, institué par l'article 2 du décret précité en faveur du meilleur des ouvrages couronnés dans les concours académiques, sera proclamé dans la réunion des sociétés savantes qui a lieu chaque année à Paris, sous la présidence du ministre.

Art. 8. Les Recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 31 mars 1869.

Signé : V. DURUY.

Nomination d'un délégué pour le concours de Dijon. Conformément au décret qui précède, la compagnie est invitée à désigner un délégué qui sera chargé de représenter la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne dans le comité des travaux historiques qui doit se réunir à Dijon et constituer le jury du concours de cette année.

M. Challe, président, est élu à l'unanimité pour remplir ces fonctions et représenter la Société, cette année, à Dijon.

Nominations. Il est procédé ensuite à l'élection des trois membres présentés à la séance dernière. Sont nommés membres titulaires :

MM. l'abbé Bichet, curé de Champigny;
Courtial, géomètre à Champigny;
Dessignolles, conducteur des ponts et chaussées à Auxerre.

Dons. M. Diohannès, propriétaire à Auxerre, envoie à la Société, pour le musée, une œuvre de sa composition représentant la colonne Vendôme avec tous les détails des bas-reliefs.

— M. Métairie, vice-président du tribunal civil, fait don

d'une pierre sculptée ayant servi de gargouille et provenant d'une ferme de l'ancienne abbaye de Moutiers.

— M. Petit, horloger à Auxerre, envoie pour le médailler de la Société un jeton des notaires d'Auxerre de 1748, en même temps qu'une curieuse lanterne portative.

— M. Challe offre également plusieurs objets :

1° 1 très grande coquille marine provenant des côtes de l'île d'Amboine, le *Fusus proscidiformis;*

2° 1 vase funéraire en terre rouge trouvé dans les environs de Vermenton. On lit sur le fond du vase le nom du potier : *Atill. O* ;

3° 1 hache celtique trouvée à Auxerre en 1860, rue d'Ardillière, à 1 m. 50 de profondeur, avec une houe ou pioche en fer, au milieu de débris d'incendie et de tuiles romaines à rebord ;

4° 1 épingle ancienne en os, trouvée dans les vignes d'Auxerre ;

5° 1 petite statuette représentant Bacchus, trouvée dans les fouilles faites pour la construction de la halle au blé d'Auxerre ;

6° 8 jetons divers de compte;

7° Plusieurs médailles trouvées, avec les débris d'un pont romain jeté sur la rivière d'Ouanne, sur le territoire de la commune de Saint-Martin-sur-Ouanne. Parmi les médailles de cette provenance qui ne sont point frustes, on remarque :

1 Domitien, grand bronze;
1 Faustine;
1 Germanicus ;
1 Commode.

Questions intéressant le musée. M. Chérest, vice-président de la Société et conservateur du musée, fait l'historique des

progrès considérables réalisés déjà dans l'organisation du musée depuis son ouverture, qui ne date que de deux mois à peine. Les dons se succèdent rapidement, ainsi qu'on peut en juger par la liste suivante, qui ne concerne cependant que la section des Beaux-Arts :

1. 1 paysage (Ecole de Poussin), offert par M. Denormandie ;

2. 1 dessin de Matout, représentant une lionne et une scène africaine, offert par Mme de Blocqueville ;

3. 1 peinture sur cuivre, offerte par la même ;

4. 1 paysage (sources de l'Yonne, par M. Julien), offert par l'auteur ;

5. 1 tableau peint sur bois (XVIe siècle), offert par M. Yver ;

6. 1 aquarelle de Dauzats, offerte par M. Chérest ;

7. 1 aquarelle de Bodemer, offerte par M. Michelon ;

8 à 10. 3 aquarelles de M. Passepont, offertes par l'auteur ;

11 et 12. 2 aquarelles de Crapelet, offertes par M. Cotteau ;

13. 1 statuette (personnification de la Renaissance, par M. Kley, de Sens), offerte par l'artiste ;

14. Le président Lincoln, affranchissant les esclaves du Sud, par Falconnier, d'Ancy-le-Franc, don de l'auteur.

15 à 17. 3 grands pastels, par le même ;

18. 1 statuette représentant Ph. Dupin, ancien député de l'Yonne, offerte par le même ;

19. 1 dessin de Lalanne, offert par M. Chérest ;

20. Enfin la belle statue qui a été placée dans la cour de la mairie, Caïn maudit, et qui nous a été offerte par notre généreux compatriote M. Falconnier.

M. Chérest, après avoir constaté les sympathies qu'a rencontrées à Auxerre et dans le département l'installation nouvelle du musée, rappelle aux membres de la Société que ce

musée, qui est leur œuvre, a besoin plus que jamais de leur concours et de leur patronage. A ce propos, il annonce qu'un amateur d'Auxerre serait disposé à combler l'une des lacunes du musée en ce qui concerne la céramique, si l'on voulait lui acheter, au prix de revient, une partie de sa collection. M. Chérest pense qu'on trouverait facilement l'argent nécessaire à cette acquisition, si la Société voulait prendre sous son patronage spécial une souscription dont la liste serait présentée aux membres de la compagnie et aux personnes notables qui s'intéressent à nos collections.

Cette proposition est accueillie à l'unanimité, et la souscription, ouverte immédiatement, est signée par tous les membres présents et forme une première liste dont le chiffre dépasse 500 fr.

Lecture. M. Quantin lit ensuite une note sur l'époque à laquelle a vécu Jean Cousin, le fameux artiste sénonais, dont il a déjà été question aux précédentes séances. M. Quantin examine les allégations des écrivains qui se sont succédé depuis le XVIIe siècle jusqu'à nous, et qui se sont copiés mutuellement. Il se demande sur quels documents authentiques ils se sont basés pour attribuer à Jean Cousin toutes les œuvres qu'on prétend être sorties soit de son pinceau, soit de son ciseau.

L'honorable vice-président honoraire analyse ensuite les documents authentiques puisés dans les archives, où il est parlé de Jean Cousin, et il en cite notamment un de l'an 1526, qui est le plus ancien connu sur cet artiste.

Il résulte de l'ensemble de cette communication qu'il reste encore bien des points obscurs sur la vie de Jean Cousin, dont on ne connaît ni la date de naissance ni la date de mort. M. Quantin demande que des recherches persistantes

soient faites dans les minutes de la chambre des notaires de Sens au XVIe siècle, et il assure qu'on y trouverait des documents précieux sur Jean Cousin, documents qui éclaireraient enfin d'un jour véritable cette grande figure.

Après cette communication, M. Quantin présente un mémoire sur les comtesses d'Auxerre, de Joigny et de Tonnerre, qui ont joué un rôle important dans l'histoire du pays. Ce mémoire qui n'a point encore été publié, a été lu à la réunion des Sociétés savantes du département, tenue à Sens au mois de juillet 1861. Il paraîtra au bulletin de cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Juillet, Août.

SEANCE DU 4 JUILLET 1869.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance de juin, M. le Président donne connaissance de la correspondance.

— L'Académie de Mâcon adresse une circulaire invitant la Société à souscrire et à faire souscrire pour la statue qui doit être élevée à Lamartine, dans sa ville natale.

— L'Académie du Gard adresse le texte du sujet proposé pour le concours institué par cette Société et dont le prix sera distribué en 1870.

— La Société française de numismatique et d'archéologie adresse, sous forme d'Instructions générales, un prospectus de nouveaux Mémoires, dont le premier volume a paru cette année.

— M. S. de Sacy, qui avait demandé pour la bibliothèque Mazarine l'envoi d'une collection des Bulletins de la Société, écrit, pour remercier la Société de sa libéralité, une lettre dont il est donné lecture et qui contient, sur les travaux publié spar la Compagnie, une appréciation des plus flatteuses.

— Il est également donné communication d'une lettre de M. Dumont. L'éminent statuaire annonce sa prochaine vi-

site au Musée d'Auxerre, en même temps qu'il promet pour nos galeries l'envoi de l'une de ses œuvres.

— La Commission de la XXXVIe session du Congrès scientifique de France envoie le programmme de cette session, qui aura lieu à Chartres au mois de septembre, ainsi que l'indique la circulaire lue par M. le Président.

— M. Benoist, Conseiller à la Cour de Paris, envoie la copie d'une lettre inédite de Lebeuf, lettre qui était jointe à un ouvrage du savant abbé, et qui a été vendue à la vente de la bibliothèque de M. Jérôme Pichon. Cette lettre est ainsi conçue :

Monsieur,

Vous aurez la bonté d'excuser si je vous envoye si tard un exemplaire de ma Dissertation sur l'état des sciences sous Charlemagne; c'est faute d'occasion si vous ne l'avez pas eue plutôt. Il se présente celle du curé de St Jean Leblanc dont je me sers dans le moment. Vous excuserez encore s'il vous plait quelques fautes d'impression qui y sont restées, et même d'inadvertance dans quelques notes qui ne font rien au fond. Il y a longtemps que l'on n'a rien vu de vous dans le Mercure. Vos pièces sont toujours fort recherchées. Peut-être en avez-vous dans le 2e volume de décembre ou dans celuy de janvier; mais ces 2 volumes ne sont pas encore parvenus jusqu'à nous. La rivière, qui est notre voiture ordinaire, a été impratiquable presque durant tout le mois dernier et jusqu'à ces jours-cy.

J'ay l'honneur d'être avec une parfaite considération

Monsieur

Votre très humble
et très obéissant serviteur
Lebeuf, chan. et
souch.
d'Auxerre.

A Auxerre ce
19 Février
1735

Ayant appris que vous êtes très curieux de médailles, je vous fais part de quelques unes de celles qu'un vigneron trouva icy il

y a six semaines sous deux tuilles à l'antique dans une vigne. Des curieux de Paris à qui j'en ai envoyé m'ont écrit qu'on n'en voit guère de si petites. Il y en a qui paraissent n'avoir été marquées que d'un costé. Je vous en mets dans le petit pacquet que j'ai ramassé moy même dans la fosse.

— M. Challe fait ensuite l'énumération des ouvrages adressés à la Société depuis la dernière réunion ; il signale, en passant, la protestation de plusieurs membres du Comité des Travaux historiques, insérée dans l'une des dernières livraisons de la Revue des Sociétés savantes, contre les prétentions de la Société archéologique de Sens, de se réserver le droit exclusif de publication des monuments du Musée lapidaire de la ville de Sens.

Dons. — M. de Bogard a envoyé, pour le Musée, une eau-forte de Paul Chardin. C'est la copie d'un tableau de l'auteur représentant des *Oliviers près d'Aix, en Savoie*, tableau admis à l'Exposition de cette année.

— M. Chaumier, garde-champêtre, a fait hommage d'un petit bronze de Constantin et d'une pièce carlovingienne à déchiffrer.

— M. Diohannès offre également, pour le médailler de la Société, un écu de 5 francs, Felice et Elisa PP. D. Luca de Piombino, 1805

— M. Roussel fait don d'un bronze de Vitellius.

— M. Joussot Théodore fait don de plusieurs médailles du bas-empire, entr'autres : un Tetricus trouvé sur la commune d'Auxerre, lieu dit Preuilly.

— M. Boussard Alexandre fait don d'un moyen bronze d'Auguste et d'une médaille de Pie V.

Toutes ces médailles seront remises à M. Desmaisons, l'un des classificateurs, pour être décrites et cataloguées.

— M. Savary, serrurier, a fait don de trois clefs anciennes.

— M. Monceaux offre un héron blongios femelle pour la collection de la Société. Cet oiseau, assez rare dans le département, a été pris à La Roche dans les fils du télégraphe.

M. Fondreton a envoyé un coucou, et M. Chérest un colombin jeune et un biset adulte.

Présentations. — M. le docteur Rathier, membre du Conseil général à Chablis, et M. Rabé, docteur en médecine à Maligny, sont présentés comme membres titulaires par MM. Monceaux et Lepère. Il sera statué sur ces nominations à la réunion d'août.

Lectures. — M. Challe donne lecture d'une note à propos des guerres du Calvinisme dans nos contrées. Sous le titre de *Vézelay* en 1567, il rappelle que cette petite ville était encore, à cette époque, aux mains des Catholiques, et que ce n'est que plus tard qu'elle tomba au pouvoir des Protestants. Les faits avancés, à cette occasion, ayant été un instant mis en doute par M. Chérest, M. Challe a cru devoir revenir sur cette période de notre histoire et apporter, cette fois, les pièces à l'appui.

La séance est terminée par la lecture que fait M. Quantin d'un travail intéressant sur les bibliothèques des anciens établissements religieux compris dans le pays formant aujourd'hui le département de l'Yonne.

SÉANCE DU 8 AOUT 1869.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance dernière, M. le Président annonce la mort de M. l'abbé Duru, ancien

vice-président de la Société et l'un des membres fondateurs. Il rappelle que M. l'abbé Duru consacrait tout le temps qui n'était point absorbé par les devoirs de son ministère à des recherches historiques et littéraires ayant trait surtout à l'Auxerrois et au Sénonais.

M. Quantin est chargé de retracer, en quelques pages destinées au Bulletin de la Société, la vie du savant abbé, qui a passé à Auxerre la plus grande partie de sa vie.

M. Challe énumère ensuite la liste des nombreux ouvrages envoyés à titre de don ou d'échange, et il analyse verbalement les travaux les plus importants contenus dans ces volumes. Il signale spécialement un petit volume in-12 qui nous est offert par M. le Maire de Sainte-Pallaye. C'est un ouvrage assez rare, qui a appartenu à La Curne de Sainte-Pallaye, auquel il est dédié. Il porte pour titre : *Explications des cérémonies de la Fête-Dieu d'Aix, en Provence* (avec nombreuses figures), par M. G..., Aix, 1777.

Dons. — Les dons nombreux faits à la Société pour le Musée sont successivement énumérés. C'est d'abord un grand bronze frappé en l'honneur des trois consuls de la république française. Cette belle médaille a été offerte par M. Gonthier, capitaine en retraite à Auxerre.

— Une autre médaille est offerte par M. le Président du tribunal de commerce de l'arrondissement d'Auxerre. Cette pièce a été frappée pour perpétuer le souvenir de l'organisation des tribunaux de commerce. Elle est donnée à chaque membre faisant partie du tribunal d'Auxerre.

— M. de Bogard a envoyé, de la part de M. Paul Chardin, de Paris, élève de Corot, deux eaux-fortes de cet artiste :

1° Une copie de son tableau : la *Meute de Meudon ;*

2° *Portes de l'Orangerie de Versailles,* eau-forte repro-

duisant le tableau de l'auteur, admis à l'Exposition de cette année.

— Mme la marquise de Blocqueville, dont la générosité ne saurait s'arrêter lorsqu'il s'agit du Musée d'Auxerre, qu'elle a pris sous son patronage, a envoyé plusieurs objets précieux qui figureront avec honneur dans les vitrines et dont voici la liste :

1° Deux pendants d'oreilles en or avec pierres précieuses, trouvés à la villa Hadriana, à Tivoli ;

2° Une lampe funéraire trouvée dans les catacombes de Sainte-Priscille, au tombeau de Tranquilliana, à Rome ;

3° Une copie réduite, en bronze, du char antique de la galerie du Vatican ;

4° Deux urnes étrusques, en or ciselé, copiées sur des pendants d'oreilles antiques du Musée de Naples et exécutées par Castellucci ;

5° Un bracelet or et pierres fines, opales et émeraudes, avec l'emblême des arts, guerre, musique, poésie, sculpture et peinture, autour d'une femme couchée près d'une étoile de diamants, sur champ de lapis-lazuli ;

6° Trois jetons curieux trouvés à Savigny-sur-Orge, en 1847 ;

7° Un jeton de compte de la Monnaie de Paris ;

8° Une monnaie d'argent de Cochinchine, portant l'empreinte de dragons ailés. Cette pièce est rare ;

9° Un cachet de scheik arabe, avec devise ;

10° Une médaille en argent commémorative du mariage de Louis XV.

Nominations. — Il est procédé à la nomination de deux membres : M. le docteur Rabé, de Maligny, et M. le doc-

teur Rathier, membre du Conseil général à Chablis, ayant réuni la majorité les suffrages, sont proclamés membres titulaires.

— M. Challe propose en même temps, à la Société, de donner à Mme la marquise de Blocqueville une marque de sa profonde gratitude pour tout ce qu'elle a bien voulu faire pour notre Musée ; il pense que ce serait l'associer plus intimement encore à l'œuvre entreprise par la Société que de lui offrir le titre de membre titulaire. Ce ne serait pas seulement une simple mesure de politesse ou de reconnaissance, car Mme la marquise de Blocqueville appartient, par la publication de plusieurs ouvrages, à la littérature contemporaine. La proposition est accueillie à l'unanimité, et M. Challe est chargé d'en donner avis à Mme la marquise de Blocqueville.

Lectures. — M. Challe fait hommage à la Société d'une croix de Saint-Benoît, qui sera ci-dessous décrite, et à cette occasion il rappelle une notice publiée par l'abbé Coffinet dans le Bulletin de la Société académique de l'Aube, qui donne des détails sur une médaille dite de Saint-Benoît, qui était autrefois répandue partout, que beaucoup de personnes possèdent encore et dont bien peu pourraient expliquer la légende singulière. Voici un extrait de cette note :

Nous avons lu dans une savante notice publiée par M. l'abbé Coffinet, (Bulletin de la Société académique de l'Aube), 3e série 1865, que depuis plus de deux siècles la médaille de Saint-Benoît est très répandue en France. Beaucoup de personnes la possèdent ou la portent et peu connaissent le sens de la légende figurée soit sur une face, soit sur les deux côtés de cette pièce. Les lettres qu'elle renferme sont généralement regardées comme une énigme. La difficulté d'en trouver l'interprétation l'a fait très improprement appeler la *Médaille des Sorciers*.

Il en donne ainsi l'explication :

Cordon autour de la médaille :

I. H. S.

Jesus hominum Salvator.

V. R. S. N. S. M. V. S. M. Q. L. I. V. B.

Vade retrò Satanas, numquam suade mihi vana
Sunt mala quæ libas; ipse venena bibas.

Sur la ligne perpendiculaire de la croix ;

C
S
S
M
L

Crux sacra sit mihi lux

Sur la ligne horizontale :

N. D. S. M. D.

Non draco sit mihi dux.

Dom Guéranger a publié en 1862 un écrit sur l'origine, la signification et les priviléges de la médaille de Saint-Benoît.

En 1700, un anonyme publia à Troyes une brochure de quelques pages ayant pour titre : *Les effets et vertus de la Croix*, ou *Médaille du grand patriarche saint Benoît.*

Voici ce que l'on y lit :

« En 1617, on fit recherche des sorciers dans la Bavière, et on « en exécuta plusieurs. Beaucoup d'entr'eux, pendant leur inter- « rogatoire, avouèrent aux juges que leurs sortiléges n'avaient pu « avoir de résultats ni sur les personnes, ni sur les bestiaux, sur « l'abbaye de Melten, ni sur un château voisin de l'abbaye. On fit « des recherches et l'on remarqua peintes sur les murs plusieurs « représentations de la Sainte-Croix, accompagnées des caractères « rapportés plus haut. »

Cet événement réveilla la dévotion des peuples envers Saint-Benoît représenté avec la croix. La piété songea alors à multiplier et à propager les symboles que l'on trouve réunis sur la médaille. La médaille se répandit en Allemagne, en France, en Italie, dans toute l'Europe catholique, *comme une défense certaine contre les esprits infernaux.*

Toutes les Sœurs de charité la portent à leur chapelet de temps immémorial.

J.-B. Thiers, dans son *Traité des superstitions*, la critique comme suspecte de quelque intention magique.

Mais le pape Benoît XIV, en 1772, l'approuva et accorda des indulgences à tous ceux qui la porteraient.

La croix dont M. Challe fait hommage, porte :

Crux sancti Benedicti.

A la face, elle figure saint Benoit tenant un livre supporté par un ange, où sont gravées des lettres.

A ses deux côtés sont un abbé tenant un cœur sur lequel est gravée une croix avec l'inscription S. Ger. — et une abbesse, devant le visage de laquelle est figurée une colombe avec l'inscription S^{t}-S.

Au bas, en légende, en caractères déjà peu déchiffrables :

Dia†Biz — Sal. H. C. BERS. IHS. MAR.

Au revers un ange pleurant sur un champ de bataille et donnant une croix à un cavalier. Au bas une légende dont les lettres sont en grande partie effacées ; on y distingue pourtant :

I H S.

— M. le Président lit ensuite une notice sur le beau rétable qui est aujourd'hui un des ornements du Musée départemental et qui était, il y a quelques années encore, dans l'église de Lucy-sur-Cure. M. Challe, en recherchant l'origine de cet échantillon de la sculpture sur bois au XVIe siècle, s'est demandé quel en pourrait être l'auteur. C'est à l'école de Troyes qu'il s'adresse pour trouver un artiste dont le faire se rapproche de notre rétable. Il hésite entre François Gentil, Jacques Malu, Julliot ou Bachot, tous artistes troyens de cette époque, et il espère que la question sera quelque jour élucidée d'une manière complète par l'examen que voudra bien en faire M. Lebrun-Dalbanne, de Troyes, qui a beaucoup étudié ces différents artistes et qui met ses lumières et son expérience à la disposition de la Société.

La séance est terminée par une lecture de M. le docteur De Smyttère, qui communique à la Compagnie plusieurs documents nouveaux intéressant la Puisaye et ses seigneurs, documents qui pourront faire suite à sa récente publication sur cette contrée.

Il fait lecture, à cette occasion, du programme d'un travail historique qu'il va publier sur Yolande de Flandres (petite-fille de Yolande de Bourgogne, comtesse de Nevers), qui fut longtemps dame de Puisaye et de Toucy, en vertu de son mariage avec le comte de Bar, Henri IV, premier seigneur officiel de Puisaye, vers le milieu du XIVe siècle.

L'auteur fait connaître le sommaire des chapitres nombreux composant l'ensemble de ces recherches, et il présente à la Société des planches gravées avec soin, qui doivent accompagner ce travail.

Cette publication sera la première qui paraîtra sur cette célèbre dame de Cassel. La comtesse de Bar et de Longueville mourut en 1396, après avoir été pendant 50 ans dame douairière de Toucy, de Saint-Fargeau, ainsi que de leurs dépendances féodales, et après avoir eu une existence des plus éprouvées.

Après cette communication, la séance est levée.

Novembre, Décembre.

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 1869.

PRÉSIDENCE DE M. CHÉREST, VICE-PRÉSIDENT.

La lecture du procès-verbal de la séance d'août n'ayant donné lieu à aucune observation, ce procès-verbal est adopté.

M. le Président prend la parole ensuite et annonce la mort de M. le docteur Benoit, de Cézy, et de M. Leclerc de Fourolles, président du tribunal d'Auxerre. Il rappelle que M. Leclerc, qui fut l'un des membres fondateurs de la Société, en 1847, occupait les rares loisirs que lui laissaient ses fonctions à des travaux d'histoire locale. Il a notamment publié dans l'*Annuaire de l'Yonne* divers articles sur l'Eglise Saint-Pierre-en-Vallée.

Correspondance. — La correspondance manuscrite contient : 1° Une lettre de M. Dubois, juge de paix, qui annonce son départ de Saint-Julien-du-Sault. Il désire, en conséquence, échanger son titre de membre titulaire contre celui de correspondant, à Haroué (Meurthe), sa nouvelle demeure.

— L'Académie royale des Sciences de Stockolm demande à échanger ses publications contre celles de la Société. Elle accompagne sa lettre d'une série de ses publications, précieuses surtout pour les naturalistes.

— Le secrétaire de l'Institution smithsonienne, à Was-

hington, offre ses bons services à la Société et la prie d'user de son intermédiaire pour établir des relations avec les Sociétés scientifiques des Etats-Unis, dont il envoie la liste. Des remerciements lui seront adressés en même temps qu'une liste des Sociétés avec lesquelles notre Association désirerait plus particulièrement entrer en relations.

Présentations. — M. l'abbé Poitou, curé de Béru, est présenté, comme membre titulaire, par MM. Monceaux et E. Petit ;

— M. de Kirwan, sous-inspecteur des eaux-et-forêts à Auxerre, est présenté par MM. Monceaux et Cotteau ;

— M. Ernest Denormandie, avoué à Paris, est également présenté par MM. Challe et De Smyttère ;

— M. Roussel, naturaliste à Paris, est présenté comme membre correspondant, par MM. Monceaux, Cotteau et Ravin ;

— M. Gauthier, professeur au lycée de Marseille, est également présenté, comme membre correspondant, par MM. Cotteau, Monceaux et Chérest ;

— Enfin, M. Dubois, juge de paix à Haroué (Meurthe), est nommé membre correspondant.

La liste des ouvrages adressés à la Société est ensuite énumérée. Dans l'un des Bulletins envoyés en échange, on signale un article qui rappelle la découverte faite en 1865, à Tanlay, de nombreux fragments de bronze doré qui provenaient d'une statue colossale. Cette découverte, ignorée ici jusqu'à ce jour, est cependant un fait important pour l'archéologie locale qu'il serait intéressant de compléter.

— M. Cotteau présente à la Société les deux volumes qu'il vient de publier sur les Echinides de la Sarthe. Ce grand travail, tout à la fois paléontologique et stratigraphique, a été exécuté en collaboration avec M. Triger, géologue distingué;

à la mémoire de d'Orbigny dont M. Cotteau s'honore, avec raison, d'avoir été l'élève, et contient plus de 80 planches in-4° de fossiles.

— M. Chérest présente également à la Société un ouvrage tout nouvellement paru de notre compatriote, le docteur Bert. *Leçons sur la physiologie comparée de la respiration, professées au Muséum d'histoire naturelle*, par Paul Bert, (un fort volume in-8°, avec 150 figures intercalées), tel est le titre de cet ouvrage. M. Bert continue à donner les meilleures preuves de son talent de physiologiste et de professeur et nul doute qu'une position éminente à la Faculté des sciences de Paris ne vienne récompenser prochainement ses recherches soutenues et ses efforts pour conserver à la science expérimentale française le rang que les travaux de Cl. Bernard lui ont acquis depuis vingt ans.

Dons. — L'énumération des dons faits pour le Musée suit cette communication :

— M. Pimols a envoyé un douzain de François Ier, trouvé dans des scories de fer à Tannerre.

— M. Paymal, d'Auxerre, a offert un jeton en cuivre de 1591.

— M. Didelin, propriétaire à Epineau-les-Voves, a fait don d'une hache en calcaire siliceux trouvée dans sa propriété, en arrachant un noyer.

— M. Berthet, d'Auxerre, a envoyé un certain nombre de cristaux de quartz et de sulfate de chaux, provenant des terrains du Dauphiné;

— M. Cotteau a présenté, lui-même, un œuf de poule complet qui était renfermé dans un second œuf.

— MM. Lenoir et Beraut, d'Avrolles, ont envoyé des fers

de lance et des pointes de flèche trouvés à Avrolles dans un lieu qui fut, dit-on, un camp romain.

— M. Moreau, instituteur à Avrolles, a donné un Constantin et un Tetricus, petits bronzes, trouvés au même lieu.

— Enfin, M. Frontier, de Magny, a envoyé une grande quantité de médailles trouvées soit à Magny, soit à Merry.

Il a joint à cet envoi : 1° une pièce de Louis-le-Débonnaire frappée à Bourges et trouvée à Monéteau, sur la rive droite de l'Yonne ;

2° Une clef en bronze et un flacon curieux en étain, trouvés dans la creusée du barrage de la Chaînette ;

3° Un petit Mercure en bronze et une cuiller à encens, trouvés à Brèves, dans le Nivernais.

Communications. — M. Cotteau donne ensuite des détails sur une autre trouvaille faite sur le territoire de la commune de Guillon. Il s'agit de la découverte d'un atelier d'instruments en silex et d'une station de l'âge de la pierre faite sur la commune de Guillon, arrondissement d'Avallon. Tout ce qui peut éclairer l'histoire primitive de l'homme est étudié aujourd'hui avec le plus grand soin et cette période, qu'on est convenu de nommer pré-historique, voit tous les jours s'éclaircir les nuages qui la recouvrent encore. M. Cotteau lit, à ce sujet, une lettre de M. Marlot, propriétaire à Cernois, et auteur de la découverte. Voici un extrait de cette lettre :

Cette station se trouve sur le territoire de la commune de Guillon, arrondissement d'Avallon, au pied de la montagne de Montfaute, exposée au midi, lieu dit sous-Lavaux. J'avais connaissance de découvertes, faites il y a une vingtaine d'années, en pratiquant des tranchées, à l'effet d'y planter la vigne, dans les éboulis du calcaire à entroques, du versant méridional de la montagne de Montfaute, d'ossements mal conservés, indéterminables et accompagnés de silex taillés. La mauvaise conservation des osse-

ments s'explique par le défaut de cimentation des éboulis, car dans le cas contraire, les brèches osseuses à ciel ouvert, et les cavernes sont redevables à cette circonstance de la belle conservation de leurs ossements. Il y a quelques années, M. Collenot et deux autres membres de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur, ont visité le pourtour de cette montagne, à l'effet d'y rechercher les vestiges de cette station qui leur avaient été signalés, et ces Messieurs ont découvert un certain nombre de silex taillés, dont ils ont constaté la présence avec des ossements mal conservés dans les éboulis.

Au mois de mai dernier, j'ai visité ces éboulis pour y rechercher des silex taillés, et j'ai été assez heureux pour trouver quelques éclats, dont un assez bien taillé et un caillou de quartz, portant des marques de percussion, ayant servi de marteau. Les silex trouvés par M. Collenot et moi, sont déposés au musée de Semur, et ont été trouvés à la surface, le sol ayant été bouleversé par les vignerons. Ils sont d'un beau blanc et à peu près transformés en cacholon, taillés avec soin sur les bords; on y remarque spécialement le type couteau ; les autres ne sont pas assez caractérisés pour pouvoir établir leur véritable ancienneté, qui parait toutefois paléolithique.

Au pied de la montagne, au dessous des vignes et dans les terres cultivées, et sur un point très limité, ayant une étendue de trois à quatre hectares, j'ai été étonné du grand nombre de silex ouvrés qui jonchaient le sol. Dans l'espace de deux heures j'ai ramassé près de 900 éclats. En général, ce sont de simples éclats. Un petit nombre sont d'un travail assez négligé et taillés sur une seule face, et nous offrent les types suivants :

Des pointes de flèches assez épaisses, triangulaires, avec arêtes, ayant jusqu'à 40 millimètres de longueur.

Deux petites pointes de lance ou de javelot plates, simplement taillées sur les bords.

Une intéressante série de grattoirs à tête semi-circulaire, régulièrement taillés avec partie assez longue destinée à être emmanchée ou tenue à la main. Le tranchant de certains grattoirs, par des retailles successives, est devenu très épais et fortement ébréché; on distingue aussi quelques perçoirs effilés.

On trouva encore des fragments de couteaux, simples lames plus ou moins larges. Je ne sais si je dois ranger dans la série des couteaux certains instruments à dos épais, tranchant d'un côté et pouvant être empoignés à pleine main ; enfin de tout petits nucléus et des marteaux de quartz et de granite, simples cailloux portant de nombreuses percussions et parfois arrondis par le long usage. J'ai aussi remarqué un caillou de granite, aplati et un peu évidé sur une face, sur lequel on écrasait probablement le grain. Un certain nombre de silex sont craquelés et portent des traces de l'action du feu, d'autres ont été utilisés à une époque postérieure comme nous le montrent les retailles de couleurs différentes de l'instrument et de plusieurs parties taillées anciennement et restées intactes. La plupart de ces instruments paraissent avoir été fabriqués sur place. J'y ai remarqué un nombre considérable de tout petits éclats, vrais rejets de fabrication ; enfin, les petits silex matrices ne laissent, ce me semble, aucun doute à cet égard. Le plus grand nombre des silex sont cacholonnés et appartiennent au silex pyromaque de la craie qui ne se trouve pas dans le pays. J'ai pourtant reconnu quelques éclats taillés de silex noirâtre métamorphique dont un gisement existe à environ 25 kilomètres de distance sur les bords du Serain, dans la commune de Vic-de-Chassenay ; peut-être ceux-ci ont-ils été charriés et recueillis par les habitants dans les alluvions de la rivière qui traverse la plaine à peu de distance.

L'ancienneté de ces deux stations me paraît assez difficile à établir ; je n'y ai trouvé aucune hache en silex caractérisant l'âge de la pierre polie. La taille assez grossière et négligée de ces instruments les ferait rapporter à une époque antérieure, à l'âge néolithique ; peut-être de nouvelles découvertes viendront-elles me donner des éclaircissements sur ce point.

J'ai adressé une série des meilleures pièces de la station de la plaine à M. G. de Mortillet, à Saint-Germain-en-Laye, qui m'écrit ceci :

« Les petits silex taillés de Guillon se composent de trois grattoirs, d'un espèce de perçoir mal taillé, et d'une pointe à type du Moustiers. Les grattoirs sont de toutes les époques, mais la pointe peut faire remonter ce gisement jusqu'à la première époque des cavernes.

M. l'ingénieur du chemin de fer projeté entre Avallon et Semur a découvert entre Savigny-en-Terre-Plaine et Guillon, à la surface du sol et à peu de distance des bords du Serain, une hache taillée à grands éclats, ayant certains rapports avec ceux de Saint-Acheul. J'ai visité le lieu de la trouvaille et me suis assuré qu'elle était isolée.

Telles sont, Monsieur, les investigations exactes et sincères auquelles je me suis livré sur cette partie de notre département. Je tiens à votre disposition quelques silex taillés de la station que j'ai découverte ; je me ferai un plaisir de vous les adresser, si vous le désirez.

J'ai découvert à Cernois une intéressante station sur laquelle j'ai publié une note dans la revue de M. de Mortillet, mars 1867, page 112. Je dois publier dans la même revue un article détaillé de mes recherches pré-historiques à Cernois.

— M. Chérest donne successivement connaissance : 1° d'une lettre de M. Barranger, membre correspondant, lequel a envoyé une étude à propos d'une statuette égyptienne d'Osiris trouvée à Villeneuve, près Paris ; cette étude a été mentionnée seulement, car elle sort du cadre que s'est tracé la Société.

2° D'une autre lettre de M. U. Richard, qui a présenté à la Société, en communication, une carte très curieuse du Kian-Si, l'une des dix-huit provinces de la Chine les plus importantes. Cette carte lui a été envoyée avec des renseignements très intéressants par un de ses amis, missionnaire en ces pays lointains. M. Richard proposait à la Société de se mettre en relations avec ce missionnaire, mais il paraît à beaucoup des membres présents que ce serait engager la Société dans une voie qui n'est pas la sienne.

— M. le Dr Dionis lit ensuite l'éloge de Ph. Roux, le grand chirurgien, mort il y a quelques années, et qui n'avait point encore trouvé, parmi ses compatriotes, de biographe, quoi-

qu'il fût né à Auxerre. La Faculté de médecine de Paris et la Société de chirurgie avaient bien rendu hommage au mérite de celui qui fut l'émule et le rival des Dupuytren et des Velpeau, mais personne parmi ceux de ses compatriotes qui furent ou ses élèves, ou ses amis, n'avait entrepris d'esquisser cette grande figure, que M. le docteur Dionis a su faire revivre tout entière, en analysant les œuvres et les immenses travaux de ce chirurgien sans égal par ses conceptions hardies et son habileté proverbiale.

— M. Chérest lit ensuite, au nom de M. Challe, absent, le compte-rendu d'un ouvrage dédié à la Société par son auteur, M. Dorlhac. Cet ouvrage porte pour titre : *Géographie physique, agricole, industrielle, commerciale, administrative et historique du département de l'Yonne*. Voici ce compte-rendu :

Notre collègue M. Dorlhac nous fait hommage d'un exemplaire d'un livre qu'il vient de publier sous le titre *Géographie physique, agricole, industrielle, commerciale, administrative et historique du département de l'Yonne*. M. Monty, recteur de l'Académie de Dijon, auquel il a dédié cet ouvrage, lui écrivait le 19 juillet dernier : « Je le trouve excellent de tous les points et destiné à « être d'une grande utilité, particulièrement pour les instituteurs de l'Yonne. » Nous l'avons lu et examiné avec soin, et, en partageant l'avis de M. le Recteur sur le mérite de ce petit livre, nous le croyons essentiellement utile, nous dirions presque nécessaire, non-seulement à toutes les écoles, mais aussi à tous les hommes éclairés de ce pays.

Gœthe, ayant un jour à qualifier les Français, les définissait ainsi : « Un peuple ingénieux et spirituel, qui ne sait pas la géographie. » S'il est vrai que la naissance commence l'homme et que l'éducation l'achève, cette critique ne manquait pas de vérité à l'époque où le poëte allemand nous l'infligeait. La géographie ne tenait que la plus humble place dans les études de la jeunesse

française et l'Université ne leur enseignait que quelques vagues notions sur la géographie de la France, contenues dans des manuels d'une sécheresse et d'une insignifiance tout-à-fait propre à leur faire prendre cette science en aversion. Elle est pourtant aussi attrayante qu'étendue, car, loin de se borner à une aride nomenclature, elle embrasse, avec la configuration extérieure des contrées et leurs divisions naturelles ou politiques, le tableau de leur constitution géologique, des eaux qui les fécondent, de leurs productions naturelles et agricoles, de leur industrie, leur commerce, leur organisation intérieure, le caractère physique et moral de leurs habitants, leur degré de civilisation et des notions sur leur origine et les vicissitudes de leur histoire. Si on ne l'étudie pas aujourd'hui dans les lycées et colléges sur une aussi vaste échelle, son enseignement y a pourtant réalisé déjà de grands progrès.

Quant à l'instruction primaire, on ne saurait sans doute exiger qu'elle descende bien loin dans les détails de cette science, si ce n'est pourtant en ce qui concerne le sol natal, c'est-à-dire la commune, le canton et le département, que chacun, même parmi les plus humbles, a grand intérêt à connaître. Et cependant la seule chose qu'on y apprenne sur cette région, c'est un aperçu de sa carte, qui ne donne rien autre chose que l'indication des villes et des voies de communications.

Des tentatives ont été faites en divers lieux, dans ces derniers temps, pour publier des Géographies départementales. Quelques-unes ont eu du succès. Nous avons eu dans l'Yonne l'exemple d'une de ces publications, qu'avait faite M. Badin en 1842. La pensée était digne d'encouragement, sans doute ; mais l'exécution laissait beaucoup à désirer, et l'œuvre n'en apprenait guère plus au lecteur que les almanachs du département. Il est vrai que les matériaux manquaient alors en grande partie pour un ouvrage plus complet. Les travaux approfondis qui ont été publiés depuis cette époque, tant dans l'Annuaire de l'Yonne, que dans le Bulletin des Sociétés scientifiques et agricoles, et surtout, nous pouvons le dire peut-être sans un excès d'orgueil, par la Société des Sciences historiques et naturelles de ce département, ont mis en lumière un ensemble immense de faits du plus grand intérêt, concernant, tant l'histoire naturelle de toutes les parties de la contrée, que les

annales domestiques de nos villes et de nos campagnes, et enfin l'agriculture, l'industrie et le commerce de ce pays.

M. Dorlhac, mettant à profit tous ces documents, toute cette science acquise, dont il rapporte d'ailleurs modestement dans sa préface le mérite à leurs auteurs, nous a donné une sérieuse, solide et savante Géographie du département de l'Yonne, dont il vous offre aujourd'hui un exemplaire comme un hommage d'estime et de reconnaissance; et il a exécuté ce travail avec une méthode si lucide, que, tout en y condensant une masse énorme de faits substantiels, il a fait un livre d'une forme simple et claire, d'une lecture attachante, et qui, en même temps qu'il satisfait pleinement aux besoins d'une instruction élevée, est assez élémentaire pour être pleinement propre à l'enseignement des écoles primaires.

Il y débute par la configuration du territoire, sa topographie, ses reliefs, ses vallées, ses cours d'eau, ses canaux, ses étangs, ses marais, ses routes et chemins, ses chemins de fer; puis il montre son aspect général, sa constitution géologique, ses producductions naturelles dans les régnes végétal et minéral, les êtres divers de sa zoologie, l'état de son agriculture, ses produits agricoles et industriels. De là, il passe à son organisation administrative, religieuse, judiciaire, militaire, industrielle et financière; puis à ses établissements charitables et à ses associations scientifiques, littéraires et agricoles. Et enfin, entrant dans la description spéciale de toutes les parties du département, il indique, par arrondissements, par cantons et en détail par chaque commune, la population, l'étendue des territoires, la nature des sols divers, l'aspect du pays, l'état et les particularités de l'agriculture et des industries, les origines historiques, les vicissitudes subies, les événements accomplis, les monuments existants dont il donne la description sommaire, en relatant, autant qu'il se peut, leur âge et leurs fondateurs. Cette dernière partie, de beaucoup la plus considérable, est un travail des plus intéressants, dans lequel l'auteur a mis à profit tout ce qu'ont fourni jusqu'à ce jour les nombreux documents statistiques, scientifiques et historiques épars dans tant de recueils et de publications diverses. Je n'affirmerais pas qu'au milieu de tant de faits empruntés à tout ce qui a été publié jusqu'à ce jour, il ne s'est pas glissé quelques erreurs. Elles

sont en tous cas infiniment rares, et les éditions ultérieures pourront les rectifier. Elles disparaissent d'ailleurs dans l'ensemble d'un travail aussi vaste et de faits si multipliés d'une rigoureuse exactitude; c'est dire assez que ce livre sera des plus utiles à tous, aux doctes comme aux ignorants, et qu'il comble enfin de la manière la plus heureuse une fâcheuse lacune dont souffrait l'enseignement de nos écoles. Aussi, en même temps que vous adresserez des remerciements à M. Dorlhac, vous jugerez peut-être à propos de prier M. le préfet de comprendre cette précieuse Géographie au premier rang des livres qu'il distribue chaque année aux bibliothèques scolaires du département.

Disons, en terminant, que l'ouvrage est accompagné d'une bonne carte du département due aux soins d'un des anciens élèves de l'école normale.

Les conclusions de l'honorable rapporteur sont adoptées par la Société.

Après cette lecture la séance est levée.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1869.

PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le Président énumère les divers ouvrages parvenus au bureau depuis la séance de novembre. Il signale particulièrement le beau travail que vient de publier M. de Chastellux sur sa maison et donne lecture de l'appréciation suivante sur cet important ouvrage, qui a été imprimé avec soin à Auxerre.

M. le comte Henri de Chastellux a bien voulu enrichir notre bibliothèque du grand travail qu'il vient de faire imprimer et qui

porte pour titre : *Histoire généalogique de la maison de Chastellux*. La dédicace « à ses frères, » qui précède cet ouvrage, débute par cette pensée, aussi juste qu'honorable.

« C'est, à mon avis, une bonne habitude pour chaque famille « d'avoir constamment sous les yeux les faits qui constituent son « histoire, tant pour connaître son passé, que pour y chercher des « motifs de bien agir et de tenir une place honorable dans la « Société. »

Ce judicieux commentaire de la vieille maxime : *Noblesse oblige*, l'auteur l'a complété dans les termes suivants, en terminant sa dédicace :

« En lisant l'histoire de vos ancêtres, vous ne tirerez pas une « vanité puérile de l'ancienneté et de l'illustration de votre race ; « mais vous ne vous appliquerez que davantage à lui conserver « la place qu'elle a reprise dans notre pays après une longue « absence. Vous comprendrez que c'est une grande obligation de « conserver l'héritage d'honneur et de probité que vous tenez de « vos pères, et qu'on pardonne difficilement à l'héritier d'un grand « nom de mener une vie oisive, dissipée et inutile. C'est un signe « de déchéance pour la famille qui a le malheur d'être ainsi repré- « sentée. Je me flatte donc que, quelle que soit votre carrière, vous « acquerrez la réputation d'hommes de bien et de citoyens utiles, « et que vous laisserez des souvenirs aussi honorables que ceux « de nos pères. »

Ce sont là de nobles pensées et on ne saurait les exprimer plus dignement.

La famille de Chastellux apparaît dans l'histoire de notre contrée dès l'an mil. Des généalogistes du XVIIe siècle l'avaient fait descendre en ligne masculine des seigneurs qui, dès cette première période, avaient élevé et occupaient la forteresse féodale de Montréal, et cette assertion était passée sans conteste dans l'opinion commune. Mais en 1864, notre savant collègue M. Ernest Petit prouva, dans un travail publié dans notre Bulletin, que c'était une erreur, et que, descendus par les femmes des premiers Chastellux, ceux d'aujourd'hui avaient recueilli seulement au XIVe siècle par succession ou donation cette puissante seigneurie. Ce fut un grand étonnement dans la famille elle-même. Mais

re à l'évidence des titres, et M. Henri de Chastellux
hui sans difficulté.

n'y perd rien. Les documents retrouvés par
tent qu'elle descend, en ligne masculine, de
barons de Montréal, dont le premier, qui
vieux manuscrit, que relate M. Henri
ois il n'indique ni la date ni la nature,
château, qui peut-être avait été
érovingiens, et qui, ruiné par les
elevé par lui. C'est lui, selon
Henri de Chastellux, qui est
nt soutenu la cause du roi
de Bourgogne, et qui dé-
ace contre les attaques
du duc Othon-Guillaume,
ance, et premier comte héréditaire du
Auxerrois.

es de cette lignée de seigneurs possèdèrent pendant dix générations ce manoir célèbre et les vastes domaines qui en dépendaient. M. Ernest Petit a, dans sa notice, l'un des plus savants travaux que notre Bulletin ait mis au jour, relaté les grands faits de guerre et les principaux actes de ces puissants barons, dont dix portèrent le nom d'Ansèric. Le dernier avait malheureusement dégénéré des grandes vertus de ses ancêtres. Ses crimes le firent condamner par le roi Saint-Louis et le duc de Bourgogne à la perte de toutes ses possessions, et il mourut dans l'obscurité et l'abjection, sans laisser de postérité.

Son grand père Ansèric VIII avait eu plusieurs fils, dont le second, Jean de Montréal, vivait au commencement du XIIIe siècle, et reçut la seigneurie de Beauvoir dont il prit le nom. C'est son arrière-petit-fils, Guillaume de Beauvoir, mort en 1408, qui recueillit, soit de la donation, soit de la succession de sa tante Laure de Bordeaux, la seigneurie de Chastellux. Le fils de ce Guillaume, appelé Claude, est la grande illustration de la famille. Il gardait encore le nom de Beauvoir, auquel il ajoutait le titre de sire de Chastellux, et sa devise, rappelant son origine, était : Montréal à sire de Chastellux. Sa bravoure et ses talents l'avaient

porté aux plus hauts rangs dans les troupes du duc de Bourgogne, et quand, grâce à son habileté et à son courage, le parti Bourguignon eut surpris Paris sur les Armagnacs, il fut nommé maréchal de France avec le sire de Lisle-Adam. En 1423, il avait repris sur les bandes de Charles VII, au nom de son maître le duc de Bourgogne, la forte place de Cravant, et, il y soutint, contre l'armée française envoyée pour reprendre la ville, un siège de six semaines. Et lorsque les troupes Anglo-Bourguignonnes vinrent pour faire lever ce siège, il contribua puissamment à leur succès par une sortie dans laquelle il fit prisonnier le connétable d'Ecosse Jean Stuart qui, avec le maréchal de Séverac, commandait les forces du roi Charles VII.

C'est à cette occasion que le chapitre de la cathédrale d'Auxerre, qui était seigneur de Cravant, pour récompenser les services et s'assurer la continuation de la protection de Claude de Beauvoir, lui donna une prébende de son église, transmissible à ses descendants, qui furent depuis, et jusqu'à la suppression de ce corps, chanoines héréditaires du chapitre. Mais c'est en 1732 qu'eut lieu, par un d'entr'eux, Guillaume Antoine, la dernière prise de possession de ce canonicat, avec le cérémonial singulier que le moyen âge y avait consacré.

Le maréchal de Chastellux fut inhumé dans la cathédrale d'Auxerre. Son tombeau fut brisé durant les guerres de religion, et, par les débris qu'on a retrouvés il y a quelques années dans une chapelle souterraine, et qui sont au musée de la ville, on peut conclure que c'était une œuvre d'art très remarquable. Au dix-septième siècle, on le remplaça par une table de marbre portant une inscription que l'on y voit encore et où on lit deux erreurs étranges; la première, que ce serait *contre les Anglais* que Claude de Beauvoir aurait soutenu le siège de Cravant; la seconde, qu'à côté de cet illustre maréchal avait été inhumé son frère Georges de Beauvoir de Chastellux, amiral de France en 1420.

M. Henri de Chastellux signale lui-même, dans son livre, cette double et singulière erreur, qui peut donner une haute idée de la richesse d'imagination des épigraphistes fantaisistes de cette époque. Claude de Beauvoir, général du duc de Bourgogne, qui était allié aux Anglais contre les Français de Charles VII, faisait

en toute loyauté la guerre aux ennemis de son maître, et n'a jamais eu de frère; aucun des Chastellux n'a jamais été amiral de France, et aucun des membres de cette famille n'a jamais eu le prénom de Georges.

Au commencement du dix-septième siècle la masculinité de la famille se divise en trois branches qui, du nom de leurs possessions, sont celles de Bazarne, Coulanges et Chastellux. Les deux premières s'éteignent à la fin du XVIIe siècle. Il faut noter, à l'honneur de tous les membres de la famille, que, pendant les guerres du protestantisme, ils restent étrangers aux excès par lesquels se signale ailleurs l'intolérance religieuse, et que, quand vient la Ligue, ils demeurent tous fidèles et dévoués à la royauté nationale. L'un d'eux, Olivier de Chastellux, assiégea et prit sur le parti de la ligue, en 1594, cette même ville de Cravant que son aïeul le maréchal avait prise en 1423 sur les Français de Charles VII.

En 1621, la seigneurie de Chastellux fut érigée en comté. Déjà depuis plusieurs générations les sires de Chastellux avaient pris le titre de baron.

En 1717 l'un d'eux, Guillaume Antoine, devient gendre du chancelier d'Aguesseau. Malgré la disgrâce de son beau-père, cette alliance lui apporte les faveurs de la Cour, que justifiait d'ailleurs son mérite. Il devient en 1719 brigadier des armées du roi, maréchal de camp en 1734 et lieutenant-général en 1738. Son fils Philippe-Louis prend le titre de marquis de Chastellux, et après de longs services devient aussi lieutenant-général. Un autre fils, François-Jean, dit le chevalier de Chastellux, et qui après la mort de son frère, porte à son tour le titre de marquis de Chastellux, devient aussi maréchal-de-camp. Il cultivait avec succès les arts et les lettres, et par son livre, aujourd'hui bien oublié, mais alors célèbre, *De la félicité publique*, il fut reçu à l'Académie française.

Le reste des annales de la famille appartient à l'histoire contemporaine.

Tel est le résumé des faits qui ressortent du vaste travail de M. Henri de Chastellux, et qu'il a appuyés d'un grand nombre de pièces justificatives, pour la plupart jusqu'à présent inédites. Il en a fait un livre plein d'intérêt pour l'histoire, non-seulement de sa famille, mais de la contrée, et la Société doit le remercier du don qu'il nous a fait d'un exemplaire de ce précieux ouvrage.

Correspondance manuscrite. — M. Bonnemain, maire du XVIe arrondissement de Paris, écrit à M. le Président une lettre par laquelle il annonce la fondation d'une bibliothèque municipale dans l'arrondissement qu'il administre : il exprime l'espoir que la Société voudra s'associer à l'œuvre entreprise en envoyant un exemplaire de chacune de ses publications. La Société, consultée, décide qu'il sera envoyé à la nouvelle bibliothèque un exemplaire du Bulletin et des autres publications de la Société.

Dons. — Il a été fait don, pour le Musée, d'une grande quantité d'objets dont voici la liste sommaire :

Objets donnés par M. Lorin.

Fragments de poterie noirâtre et grossière trouvés dans des fouilles près de Jonches ;

Hache en grés vert trouvée dans les champs près de la ville d'Auxerre ;

Fragment de hache en granit bleu de la Cure, trouvé dans un pilon de la route entre Auxerre et Augy ;

Statuette en bois ;

Cachet de l'Ecole centrale de l'Yonne ;

Bague en bronze ;

Cuiller en cuivre à manche historié ;

Deux clefs en fer (moyen-âge) ;

Un dé en bronze trouvé au fond d'une fosse d'aisances, à une profondeur qui accuse une grande antiquité ;

Garde d'épée ayant appartenu à M. Dubaux, arpenteur à Auxerre, capitaine de la garde nationale en 1789. L'épée avait été envoyée par Lafayette ; elle a été presque détruite dans un incendie, la garde seule a pu être conservée ;

Fragment de sculpture provenant de Vézelay ;

Mortier en fonte de 1636 ;

Statuette d'ange en fonte ;

Planche d'ivoire gravée ;

Cachet italien trouvé à Auxerre ;

Plaque en étain avec sujet en relief ;

Petits anneaux de bronze ;

Fragments de bronze qui semblent avoir fait partie de la décoration d'un harnais.

— M. Limosin, d'Auxerre, offre pour la salle d'histoire naturelle générale deux œufs de tortue pondus dans son jardin Auxerre.

— M. Hélie, de Saint-Florentin, adresse un échantillon de sulfate de chaux rapporté du Canal de Suez, par M. Jaset.

— M. Berthet, d'Auxerre, envoie un échantillon de cristal de roche provenant de l'Isère.

— M. le docteur Tonnellier a fait don d'une corbeille en faïence ancienne (Strasbourg).

— M. Chérest a donné également une assiette en faïence (gros bleu de Rouen).

— M. Chalie a envoyé, pour le Musée, divers objets qui comprennent :

Un vase en terre rouge trouvé à Augy dans un cimetière gallo-romain du IIIe siècle ;

Une médaille grand module commémorative de la naissance du duc de Bordeaux, le 29 septembre 1820 ;

Une médaille de baptême du comte de Paris ;

Une autre médaille représentant Casimir Périer avec la date de sa naissance, 1777, et celle de sa mort, 1832 ;

Enfin, une médaille frappée sous Charles X à l'occasion de l'érection, à Lyon, sur la place Bellecour, de la statue de Louis XIV.

— M. Lambert, ancien premier commis des contributions indirectes, a également fait don au Musée de deux très-belles potiches en faïence ancienne de Nevers.

— M. Cotteau a offert une très-grande quantité d'objets d'archéologie trouvés dans le pays et réunis par son beau-père, M. Duru.

La liste de ces objets se trouvera dans le catalogue analytique de notre collection d'archéologie qui sera prochainement imprimé dans le Bulletin. De plus, M. Chérest annonce que, dans l'introduction qu'il placera en tête de ce catalogue, il fera, de la collection Duru, l'objet d'observations spéciales.

— Enfin, il est annoncé que M. l'abbé Motheré se dispose à envoyer, pour le Musée, la nombreuse et belle collection de médailles et monnaies anciennes que M. l'abbé Duru a réunies avec passion depuis plus de quarante années et qu'il a voulu, en mourant, laisser à ses collègues de la Société. Un rapport spécial sera fait sur le médailler de M. l'abbé Duru par M. Quantin.

Nominations. — Sont élus membres titulaires, conformément à la présentation faite en novembre :

— M. l'abbé Poitou, curé de Béru ;

— M. de Kirwan, sous-inspecteur des eaux et forêts à Auxerre ;

— M. Denormandie, avoué à Paris, 42, boulevard Malesherbes.

Sont élus correspondants :

— M. le docteur Roussel, naturaliste à Paris, 26, rue des Fossés-Saint-Jacques ;

— M. Gauthier, professeur au lycée de Marseille, boulevard du Nord, 7 ;

— M. Lenoir, employé au chemin de Lyon, à Paris, rue de Lyon, 3.

Présentations. — M. Chanvin aîné, capitaine de la garde mobile à Chablis, est présenté comme membre titulaire par MM. Lasnier et Moreau ;

— M. le docteur Hélie, maire de Saint-Florentin, est présenté par MM. Cotteau et Chérest ;

— M. Louis de Fontaine, président de la Société centrale d'Agriculture de l'Yonne, est également présenté par MM. Challe et Quantin.

Il sera statué sur ces différentes nominations, conformément au règlement.

Communications. — M. Lasnier communique la note suivante sur le parasitisme du gui observé sur l'acacia.

Le *gui* est une plante parasite connue de tout le monde. Il croît plus particulièrement sur les pommiers, les poiriers, les peupliers, et beaucoup moins souvent sur l'aubépine, où, pour ma part, je ne l'ai rencontré que fort rarement.

L'année dernière, j'avais, dans une de nos promenades botaniques avec mes élèves, signalé sa présence sur un *acacia*, à Villefargeau. Depuis, je l'ai vainement cherché sur cette essence de bois, soit dans notre département, soit même aux vallées de la Nièvre traversées par la Haute-Yonne, par son affluent le Beuvron, et le cours supérieur de l'Aron, où l'on rencontre le *gui* communément dans les conditions ordinaires. Je ne l'ai plus retrouvé sur l'*acacia*, alors même que celui-ci avoisinait les peupliers qui en étaient chargés. C'est pourquoi j'ai pensé que la station de Villefargeau méritait d'être mentionnée au Bulletin.

D'un autre côté ne serait-il pas désirable, à l'exemple de la Société botanique de France, de dresser ici pour l'Yonne, la liste des plantes nourricières du *gui ?* Ce catalogue, que j'ai commencé pour moi, serait facile à faire si nos collègues qui s'occupent de botanique voulaient bien communiquer au Bulletin les résultats de leurs recherches à cet égard.

— M. Cotteau présente au nom de M. Hébert plusieurs brochures dont notre collègue est l'auteur, et notamment la notice de ses travaux scientifiques, rédigée à l'occasion de sa candidature à l'un des fauteuils de l'Académie des sciences.

— M. Quantin termine la séance par la communication des pièces d'une procédure curieuse qu'il a trouvées aux archives du département. Il s'agit du procès intenté à plusieurs jeunes gens d'Auxerre, au siècle dernier, à l'occasion du fameux poëme de *Mirton*, satyre violente contre une famille auxerroise, qui attira à son auteur, Eustache Deschamps, et à ses complices, les désagréments d'un long procès et même de la prison. Les pièces citées par M. Quantin étaient, du reste, déjà connues et elles ont été utilisées par M. Challe dans sa notice publiée dans l'*Annuaire* de 1856 et intitulée : *Auxerre il y a cent ans*. Mais on entend toujours avec plaisir la lecture des détails authentiques qui confirment ce qu'on sait des mœurs singulières des petites villes au siècle dernier.

Après cette communication, la séance est levée.

II.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE DE L'ANNÉE 1869.

§ I. *Envois des Ministères.*

— Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, 4e série, t. VIII. Octobre-décembre 1868. 2 liv. in-8°. Dans le numéro de décembre, se trouve un compte-rendu par M. Cocheris, des travaux historiques publiés par la Société des sciences de l'Yonne, dans son Bulletin de 1867, t. XXI.

— T. IX. Janvier-Juin, 4 liv. in-8°. Paris, 1869.

— T. X. Juillet-Octobre, 2 liv. in-8°. La dernière livraison contient un compte-rendu des 8e et 9e années du Bulletin de la Société d'Etudes d'Avallon. M. Pierre Clément, l'auteur de ce compte-rendu, cite à ce propos une lettre curieuse de Vauban.

— Mémoires lus à la Sorbonne, dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des sociétes savantes, tenues les 30, 31 mars et 1er avril 1864. Archéologie, 1 vol. in-8° et pl. Paris, Imp. impériale, 1865.

— Mémoires, etc... tenus les 14, 15, 16 et 17 avril 1868. Archéologie. 1 vol. in-8° et pl. Paris, Imp. impériale, 1869.

— Dictionnaire topographique du département du Gard, rédigé sous les auspices de l'Académie du Gard, par M. E. Germer-Durand, membre de cette académie, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, 1 vol. in-4°. Paris, Imp. impériale, 1868.

§ II. *Envois des Sociétés correspondantes* (1).

ALGER. Bulletin de la Société Algérienne de Climatologie, Sciences

(1) Les différentes Sociétés en relations d'échange avec la Société des Sciences de l'Yonne sont priées de considérer comme accusé de réception l'inscription régulière de leurs publications au présent Bulletin.

physiques et naturelles, in-8°, 5e année, 1868, nos 4, 5 et 6, p. 129, 243.

AMIENS. Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1868, nos 3 et 4. 1869, nos 1 et 2, p. 70 à 200, in-8°. 1869.

— Mémoires, etc. 3e série, t. II, 634 p. avec pl. nombreuses, in-8, 1867.

— Congrès scientifique de France, 34e session, tenue à Amiens, le 6 juin 1867. 711 p. gr. in-8°, Amiens, 1868.

ANGERS. Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, t. XXIII, Lettres et Arts, 190 p. in-8°, 1868; t. XXIV, Sciences, 366 p. in-8°, 1868.

ANGERS. Mémoires de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers. (ancienne Académie d'Angers), nouvelle période, t. XI, 1868. nos 2, 3 et 4; t. XII, nos 1 et 2, 1869.

ANGERS. Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire, 38e et 39 années, VIII et IX de la 3e série, 1867-1868, 225 p. in-8°, 1868.

ANGOULÊME. Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 4e série, t. V, année 1867; 610 p. in-8°, 1868.

ANNECY. *Revue savoisienne*, journal publié par la Société florimontane d'Annecy, nos 2, 4 à 11, manquent les nos 1, et 3.

APT. Annales de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt (Vaucluse), 4e année 1866-1867, 161 p. in-8° avec 11 pl.

BEAUVAIS. Mémoires de la Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise, t. VII, 1re partie, 220 p. in-8° et pl., 1868.

BESANÇON. Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs, 4e série, 4e volume, 1868; 511 p. in-8° et pl., 1869.

BORDEAUX. Actes de la Société linnéenne de Bordeaux, t. XXVI, 3e série, t. VI, 2e partie, in-8°, p. 241-642, 1868.

— Actes de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres

et Arts de Bordeaux, 3e série, 30e année, 1er et 2e trimestres, 1868; 315 p. in-8°, 1868.

— Prix décernés par l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, pour l'année 1868, et programme des questions au concours 1869; 16 p. in-8° 1869.

BOURGES. Mémoire de la Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher, (ancienne Commission historique), 2e série, 1er vol., 392 p., in-8° et pl. 1868.

BREST. Bulletin de la Société académique de Brest, t. V, année 1868-69, 629 p. in-8°, 1869.

— Compte-rendu (par M. Mauriès), des ouvrages qui ont été déposés sur le bureau dans les séances des 25 juin et 30 juillet 1866. Ce compte-rendu contient une analyse des travaux contenus dans le 19e vol. année 1865, de notre Société.

BRUNN. Verhandlungen des naturforschenden Vereines in Brünn, VI, Band, 1867; 215 p. in-8° et pl., 1868.

CAEN. Bulletin de la Société linnéenne de Normandie, 2e série, 1er vol., année 1865-1866, 376 p. in-8° et pl., Caen, 1867; d° 2e vol., année 1867; 541 p. in-8° et pl., 1868.

— Annuaire des cinq départements de la Normandie, publié par l'Association normande, 35e année, 1869, 652 p. in-8°, et pl.

CHALONS-SUR-MARNE. Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, année 1868.

— Séance publique du 25 août 1869 et Programme des Concours ouverts par la Société pour 1870 et 1871, 14 p. in-8°.

CHATEAU-THIERRY. Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry (Aisne), année 1868, 63 p. in-8°, 1869.

CHERBOURG. Mémoires de la Société impériale des Sciences naturelles de Cherbourg, t. XIV, 2e série, t. IV, 387 p. gr. in-8° et pl., 1869.

CONSTANTINE. Recueil des notices et mémoires de la Société

archéologique de la province de Constantine. 2e vol. de la 2e série 1868; 522 p. in-8°, 1869.

DIJON. La Côte-d'Or, (Côte-d'Or, Saône-et-Loire et Yonne), revue provinciale mensuelle sous la direction de M. A. Albrier, 2e série, nos 1-11, in-8°, Dijon, 1869.

On trouve dans ce recueil; Recherches sur les anciens seigneurs de Chastellux, de M. de Chastellux, par M. E. Petit, p. 78; Marie-Thérèse, à Dijon, 1674, par M. Louis de Gouvenin, p. 206; Eburobriga, Avrolles, par M. Louis Le Maistre, p. 307.

DRAGUIGNAN. Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan, t. VII, année 1867; 320 p. gr. in-8° et pl., t. VII, année 1868, 204 p. gr. in-8° et pl.

DUNKERQUE. Mémoires de la Société Dunkerquoise, pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts, 1867-1868; 13e vol. 1868, 436 p. in-8°.

EPINAL. Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, t. XIII, 1er cahier, 212 p. in-8° 1868.

HAVRE. (Le) Recueil des publications de la Société impériale hâvraise d'étude diverses de la 34e année 1867, et séance publique du 2 août 1868; 479 p. gr. in-8°, 1868. Procès verbaux des séances, janvier-juillet, 4 f. gr. in-8°, avec pagination séparée.

JOIGNY. Bulletin trimestriel de la Société d'Agriculture de Joigny, 29e année, 1868; n° 80, octobre-décembre, 32 p. gr. in-8°, 30e année 1869; nos 81, 82 et 83, janvier-septembre, 16 et 32 p. gr. in-8°, 1869.

LAON. Bulletin de la Société académique de Laon, t. XVII, 156 p. in-8° et 78 pl., 1868.

LAUSANNE. Bulletin de la Société vaudoise des Sciences naturelles, vol. X, n° 60, décembre 1868, 104 p. in-8°, et 3 pl.; n° 61, avril 1869, p. 105 à 184.

LIÉGE. Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. VIII, 3e liv., p. 345 à 507, in-8°, 1868; t. IX, 1 liv., 301 p. in-8°, et pl., Liége, 1868.

LILLE. Mémoires de la Société impériale des Sciences, de l'Agri-

culture et des Arts de Lille, année 1868; 3e série, 6 vol., 679 p. in-8° et pl.

LIMOGES. Société archéologique du Limousin. Registres consulaires de la ville de Limoges. Premier registre, seconde partie, p. 321 à 500, gr. in-8°, 1869. — Nobiliaire du Limousin, p. 201 à 296, feuilles, 26 à 37. — Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. XVIII, 1868, 150 p. in-8°.

LYON. Annales des Sciences physiques et naturelles, d'agriculture et d'industrie publiés par la Société impériale d'agriculture de Lyon, 3e série, t. VIII, 566 et CXLVII p., pl. et tables, gr. in-8°, 1864. — T. IX, 537 et CXXXIII p., pl. et t., 1865. — T. X, 753 et CLXXV, p., pl. et tables, 1866. — T. XI, 976 et CLXXXVIII avec pl. et t., 1867.

MACON. Annales de l'Académie de Mâcon, rédigées et mises en ordre par Charles Pellorce, secrétaire perpétuel, t. VII, 371 p. in-8°, 1867; t. VIII, 511 p. in-8° et pl., 1869.

MANCHESTER. Memoirs of the literary and philosophical Society of Manchester, Third vol. 313 et 15 p. in-8° et pl., 1868. Proceedings of the literary and philosophical Society of Manchester, vol. V, session 1865-66; 194 p. in-8°, 1866. — Vol VI, session 1866-67, 196 p. in-8°, 1867. — Vol. VII, session 1867-68, 224 p. in-8°, 1868.

MANS (Le). Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, 2e série, t. XI, 4e trimestre, 1868, p. 789 à 884, 1er et 2e trimestres de 1869, p. 1 à 200 en 2 fascicules in-8°, 1869.

MENDE. Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts du département de la Lozère, t. XIX, octobre-décembre, 2 fascicules in-8°, Mende, 1868. — T. XX, janvier-septembre, 5 fascicules, 1869.

MONS. Annales du Cercle archéologique de Mons, t. 8e, 271 p. in-8° et pl., 1869.

MONTBÉLIARD. Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard; 2e série, 2e vol, 429 p. in-8°.

MOULINS. Bulletin de la Société d'émulation du département de

l'Allier, t. IX, 4e liv. 364 à 516 p. in-8°, 1866. — T. X, 1er et 2e liv., 224 p. in-8°, 1867.

— Etude sur la chronologie des sires de Bourbon, (Xe-XIIIe siècles), par M. Chazaud, archiviste de l'Allier, 246 p. gr. in-8°, 1865.

NANTES. Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, t. VIII, 3e et 4e trimestres, 1868, p. 169 à 328 p., 1868; t. IX, 1er et 2e trimestres 1869, p. 1 à 144, Nantes, 1869.

— Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, 357, in-8°, 1868, 1er et 2e semestres.

NEVERS. Bulletin de la Societé nivernaise des Sciences, Lettres et Arts, 2e série, t. III, 2 liv. in-8° et pl., 1868 et 1869.

Ce bulletin contient une notice sur le fameux comte de Nevers, Hervé de Donzy, qui épousa Mahaut, fille de Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre. Cette intéressante étude est due à la plume de M. Leblanc de Lespinasse.

NEUCHATEL. Bulletin de la Société des Sciences naturelles de Neuchâtel, t. VIII, 2e cahier in-8°, 1869.

NIMES. Mémoires de l'Académie du Gard, novembre 1867. — Août 1868, 769 p. in-8° et pl.

ORLÉANS. Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, t. XI, 544 p., gr. in-8° avec atlas, gr. in-4° de XIV pl., 1868.

PARIS. Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris, t. III, 2e série, 771 p. in-8° et pl., 1868.

— Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France, année 1868,, 173 p. in-8°, 1869, 1er trimestre, 80 p. in-8°, 2e trimestre, p. 81 à 112.

On trouve à la page 74 de ce recueil quelques détails sur une découverte de fragments d'une statue colossale de bronze, faite à Tanlay en 1865. A la p. 95, est une note de M. Nicard sur les manuscrits de notre compatriote M. Jollois, offerts par sa veuve à la Société des Antiquaires de France. Le portefeuille n° 7 est signalé comme

comprenant la description des antiquités découvertes dans le département de l'Yonne lors de l'ouverture du canal de Bourgogne.

— Bulletin hebdomadaire de l'Association scientifique de France, année 1869, in-8°.

— Bulletin de la Société botanique de France, t. XVe, 1868. Comptes-rendus des séances n°s 1 et 2. — Revue bibliographique D et E. — Session extraordinaire à Pau, août 1868, 5 fascicules in-8°.

T. XVI, 1869. — Comptes-rendus des séances n°s 1 et 2. — Revue bibliographique A et B. — Session extraordinaires de Pontarlier, juillet 1869, 5 fascicules, in-8°

— Annales de la Société entomologique de France, 4e série, t. VIII, quatre trimestres en 4 fascicules in-8° et pl. nombreuses.

— Bulletin de la Société géologique de France, 2e série, t. XXV, feuilles 42 à 64, 2 fascicules in-8°, Paris, 1867 à 1868. — T. XXVI, feuilles 1 à 24 en 3 fascicules in-8°, Paris, 1868-69.

— Comptes-rendus de la Société française de Numismatique et d'Archéologie 96 p., gr. in-8°.

— Annuaire de la Société philotechnique, année 1868; 282 p. in-8°, Paris, 1869.

POITIERS. Bulletin de la Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers, n° 129, juillet 1868; à 138, juin 1869, in-8°, Poitiers.

— Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre de 1868; 1er et 2e trimestres 1869, p. 105 à 232, 3 fascicules, gr. in-8°.

POLIGNY. Bulletin de la Société d'Agriculture, 8ciences, et Arts de Poligny, n° 12, 1868; n°s 1 à 9, 1869, in-8°, Poligny.

PRIVAS. Bulletin de la Société des Sciences naturelles et historiques de l'Ardèche, n° 5, 1868; 108 p. in-8°, Privas, 1869.

RENNES. Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilainne, année 1862; 316 p., gr. in-8°, Rennes, 1863.

ROUEN. Bulletin des travaux de la Société libre d'émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure. Année 1868-69. Nos 11 et 12, août 1868 — juin 1869.

— Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen. 1re année, 1865; 311 p. in-8° et pl., Rouen, 1866.

SAINT-ETIENNE. Annales de la Société impériale d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, t. XII, 1re, 2e, 3e et 4e liv., 338 p. in-8°, Saint-Etienne, 1868.

SAINT-LO. Mémoires sur l'histoire du Cotentin et de ses villes, par messire René Toustain de Billy, publiés par la Société d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche. 1re partie, villes de Saint-Lô et de Carentan. 1re liv., 193 p. in-8°, 1864.

— Notices, Mémoires et Documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle du département de la Manche. 1er vol., 2e partie, 224 p. in-8°, 1857, 2e vol., 212 p. in-8°, 1864. — 3e vol. — 222 p. in-8°, 1868.

SAINT-OMER. Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, 17e année, 67 et 68e liv., p. 173 à 236, in-8°, 1868. — 18e année, 69 et 70e liv., janvier-juin, p. 237-299 in-8°, 1869.

SAINT-QUENTIN. Société académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres, Agriculture et Industrie de Saint-Quentin, 3e série, t. VIII, travaux de 1868; 425 p., gr. in-8° et tabl., 1869.

— Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne, t. I, n° 1, 48 p. in-8°, 1869.

SEMUR. Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur, 5e année, 1868, 204 p., gr. in-8°, 1869.

STOCKOLM Académie royale des Sciences de Stockolm. Ofversigt af Kongl. vetens kaps — Akademiens Forhandlingingar. Tjugoudeandra Argangen, 1865; 643 p. in-8° et 42 pl., Stockolm, 1866. — Tjugondetredje Argangen, 1866, 561 p. in-8° et 13 pl. — Tjugondefjerde Argangen, 1867, 692 et 230 p. in-8° et 28 pl. — Tjugondefemte Argangen, 1868, 486 p. in-8° et 6 pl. Stockolm, 1869.

— Lefnadsteckningar ofver kongl. svenska vetenskaps akademiens efter ar 1854, aflidna Ledamoter. Band I, 240 p. in-8°, Stockolm, 1869.

— Konglica svenska vetenskaps. — Akademiens Haudlingar. Bd. 5 : 2, 1864. Bd. 6 : 1, 1865. Bd. 6 : 2, 1866. Bd. 7 : 1, Stokholm, 1867-1868.

— Meteorologiska Iakttagelser I svenge utgifna af kongl. Svenska vetenskaps-Akadémien, bd. 6, 1864; 192 p. in-4°, Stockholm, 1866, — bd. 7, 1865; 186 p. in-4°, Stockholm, 1867, — bd. 8, 1866; 182 p. in-4°, Stockholm, 1868.

STASBOURG. Nouveaux Mémoires de la Société des Sciences, Agriculture et Arts du Bas-Rhin, t. IV, 2e et 3e fascicules, 224 et 216 p. in-8°, 1869.

TOULON. Bulletin de la Société académique du Var, nouvelle série, t. II, 556 p. in-8° et pl.

TOULOUSE. Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, 7e série, t. I, 383 p., gr. in-8°, 1869.

— Mémoires de la Société impériale archéologique du Midi de la France, t. IX, 4e et 5e liv., p. 191 à 285, gr. in-4°, 1869.

TROYES. Mémoires de la Société académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube, t. V, 3e série, 476 p. in-8°, 1868.

— Organisation de la Société académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube, 6e éd., 1869, 85 p., gr. in-8°.

VANNES. Bulletin de la Société polymathique du Morbihan. Année 1868, 2e sémestre, in-8°, 1869. — année 1869; 1er semestre, in-8°, 1869.

VENDOME. Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, VIIe année, 1868, 278 p. in-8°.

VERSAILLES. Bulletin de la Société impériale d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise, 2e série, nos 1 à 4, janvier-août 1869, 304 p. in-8°.

VESOUL. Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du

département de la Haute-Saône, 3e série, n° 1, 167 p. in-8° et pl., 1869.

VIENNE. Institut géologique impérial et royal d'Autriche. Jahrbuch der Kaiserlich-Koniglichen geologischen Reichsanstalt, nr 1, 2, 3 et 4 1850. — XII, nr 1 à 4, 1861 et 1862. — XIII, nr 1 à 4, 1863. — XIV, nr 1 à 4, gr. in-8° avec pl., 1864. — XV, nr 1 à 4, 1865. — XVI, nr 1 à 4, 1866. — XVII, nr 1 à 4, 1867. — XVIII nr 1 à 4, 1868. — XIX, nr 1, 1869.

— Verhanndlugen der K. K. geologischen Reichsanstalt, 411, p. in-4°, 1867. — d°, 460 p. in-4°, 1868. — d° 100 p. in-4°, 1869.

— Abhandlungen der K. K. geologischen Reichsanstalt, t. I, Wienn, 1852. — T. II, 1855. — T. III, 1856, in-f° et pl.

— Die fossilen Mollusken des tertiærbeckens von Wienn, 4 fascicules in-f° et pl.

— Uebersicht der resultate mineralogischen forschungen in den jahren 1844 (bis) 1849. Herausgegeben von der K. K. geologischen Reichsaustalt, in-4°, Wien, 1852 — d°, 1850 und 1851, Wien, 1853. — d° d° 1852, Wien, 1854.

— Katalog der bibliothek des K. K. Hof-Mineralien-Cabinets in Wien, 232 p. in-4°, 1851.

— Erlauterungen zur geologischen übersichtskarte der Nordostlichen Alpen ; in-8° Wien, 1847. — d° zur geologischen bearbeteten, in-8°, Wien, 1848.

— Berichte über die Mittheilungen von freuden der naturwissenschaften in Wien, 2 b. in-8°, 1847 — d° 2 b. 1848 — d° 1 b. 1849. — d° 1 b.. 1850 — d° 1 b., 1851.

— Naturwissenschaftliche Abhandlungen, etc.... mit XXX tafeln, 1848, in-f° d°, mit XXXIII tafeln, 1860, 3e d° mit XXX tafeln 1851.

— Société impériale et royale de géographie. Mitthelungen der Kaiserlich-Koniglichen Geographischen gesellschaft. X. Jahrgang 1866-67, gr. in-8°, Wien, 1868 — de Neve Folge 2 Bd, in-8° et pl., Wien, 1869.

Toutes ces publications sont magnifiquement éditées; lles sont de plus complétées par un grand nombre de planches de la plus grande beauté.

VITRY-LE-FRANÇOIS. Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François. II. 11 avril 1867 — 23 avril 1868, 135 p. in-8°, 1868.

WASHINGTON. Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution, for the year 1867; 506 p. in-8°, 1868.

§ 3. *Ouvrages offerts par les membres de la Société.*

ARTIGUES. Un mois de clinique thermale aux bains de Berthemont (Alpes maritimes), par le Dr Artigues, 63 p. in-8°, Nice, 1869.

BARRANGER. Etude de Théodicée, d'Androsie, de Psychologie adressée à l'école anthropologique, aux Libres-Penseurs, à la Morale indépendante, par les poètes et les philosophes de l'antiquité, par M. A. Barranger, curé de Villeneuve-le-Roi, 64 p. in-8°, Poitiers 1869.

BEAUDOIN. Sur le Neritopsis Deslonchampsii, par M. J. Beaudoin. 5 p. in-8°, (Bull. Soc. géol., 2e série, XXVI, 182, 1868).

BERNADOU. (Mgr) Lettre pastorale et mandement de monseigneur l'Archevêque de Sens, pour le carême de l'an de grâce 1869; n° 10. — De la providence de Dieu sur les Sociétés humaines, 41 p. in-8°, Sens, Duchemin, 1869.

BERT. Faculté des Sciences de Paris. Cours de M. Paul Bert. L'observation anatomique et l'expérimentation. La physiologie générale et ses progrès. 7 p. in-4° à 2 col., *Revue des Cours scientifiques*. N° 19, avril 1869.

— Des mouvements respiratoires chez les batraciens et les reptiles, par Paul de Bert. 26 p. in-8°, (Ext. du *Journal de l'Anat. et de la Physiologie*, t. VI, 1869).

— Sur la question de savoir si tous les animaux voient les mêmes rayons lumineux que nous, par P. Bert, 8 p. in-8° (Ex. *Arch. de Physiol.*, 1869).

— Notice des travaux scientifiques de M. E Hebert, professeur de géologie à la Faculté des Sciences de Paris, 16 p. in-4°, in-4, Paris, 292 p. 1869.

BOGARD (de). Souvenirs du Collége de Juilly. A mes anciens cama-

rades à l'occasion de notre réunion à Juilly, le 2 mai 1869. 4 p. in-8°, Menton 1869.

— Journal de Monaco. N° du 13 avril 1869. Ce N° contient un compte-rendu de M. de Bogard et une pièce de vers intitulée : le *Chant du Rossignol,* dédiée à Mme Miolan-Carvalho. Souvenir des Soirées des 11, 16, 23 et 30 mars 1869.

COTTEAU. Paléontologie française, etc... Terrain jurassique. Liv. 17 et 18. Echinodermes. Texte, feuilles 7 à 12. — Atlas, pl. 25 à 48, juillet-Août 1869.

— Echinides du département de la Sarthe, considérés au point de vue zoologique et stratigraphique, par Cotteau et Triger, avec 65 pl. de fossiles, 10 pl. de coupes géologiques et 2 tableaux. 2 vol. gr. in-8°, Paris, J.-B. Baillière, 1855-1869.

DE SMYTTÈRE. Recherchercheches historiques sur la Puisaye, Saint-Fargeau, Toucy et leurs seigneurs de la maison de Bar, par le docteur P.-J.-E. De Smyttère (de Cassel), etc., 80 p. in-8° et 3 pl. Ex. Bull. Soc. Sc., 2e série, t. III, 1er trimestre 1869.

DORLHAC. Géographie physique, agricole, industrielle, commerciale, administrative et historique du département de l'Yonne, 404 p. in-12 et 1 carte. Auxerre, Gallot, 1869.

HÉBERT. Recherches sur l'âge des grès à combustibles d'Helsingborg et d'Hoganas (Suède méridionale) suivies de quelques aperçus sur les grès de Hor, par M. Hébert, professeur de géologie à la faculté des Sciences de Paris, 37 p. in-8° et pl., Paris, V. Masson, 1867.

— Observations sur le mémoire de M. Pictet, intitulé : Etude provisoire des fossiles de la Porte de France, d'Aisy et de Lémenc, par M. Hébert. 10 p. in-8° (Ex. Bull. Soc. geol., 15 juin 1868).

Sur les couches comprises dans le midi de la France, entre les Calcaires oxfordiens et le néococomien marneux à Bélemnites dilatatus, 9 p. in-8° (Ex. Bull. Soc. géol., novembre 1868).

— Recherches sur la craie du nord de l'Europe, par M. Hébert,

professeur de géologie à la faculté des Sciences de Paris. 3 p. in-4°, Ex C. rend. Ac. Sc., 2 novembre 1869.

— Leçons sur la physiologie comparée de la respiration professées au Museum d'histoire naturelle par Paul Bert, docteur en médecine et docteur ès-sciences, chargé du cours de physiologie comparée au Muséum, in-8° de 588 p. avec 150 fig. intercalés. Paris, 1870.

LE MAISTRE. Eburobriga, Avrolles, 11 p. in-8°. ext. de la Revue *La Bourgogne*, 1869.

— Rodolphe Le Maistre, sa vie et ses œuvres, par M. Louis Le Maistre, 5 p. in-8°, ext. de la Revue *La Bourgogne*, novembre 1868.

— Éphémérides tonnerroises. Le passage d'une Reine, 30 juillet 1583, 19 p. in-8°. Ext. de l'Annuaire de l'Yonne pour 1869, Auxerre, Perriquet.

— L'hôtel d'Uzès, à Tonnerre, 22 p. in-8°. Ext. Ann. de l'Yonne pour 1869.

MARCHANT. De la culture de la vigne et des arbres fruitiers chez les Romains, par J. Schneyder, traduit de l'allemand, par le docteur Louis Marchant, conservateur du Musée d'histoire naturelle de Dijon. 57 p. in-8°, Dijon, 1869.

— Catalogue des oiseaux observés dans le département de la Côte-d'Or, par le docteur Louis Marchant, etc., 92 p. in-8°, Dijon, 1869.

PARROT. Erreur de Sprengel, relative à l'éducation de René Descartes, par Armand Parrot, archiviste de la Société académique de Maine-et-Loire, etc., 8 p. in-8°. Angers, 1869.

POUY. Iconographie des thèses. Notice sur les thèses dites historiées, soutenues ou gravées notamment par des Picards, d'après les recherches de F. Pouy, 35 p. in-8°. Amiens, 1869.

QUANTIN. Mémoire sur l'organisation et le régime économique et financier de l'ancien chapitre cathédral de Sens, par M. Max. Quantin, etc., 38 p., gr. in-8°, Paris, imp. impériale, 1869.

§ 4. *Envois divers.*

BARRANDE. I. Réapparition du genre *Arethusina*, Barr.; II. Faune diluvienne des environs de Hof, en Bavière, par Joachim Barrande, 110 p. in-8° et 2 pl. Prague, 1868.

DE FERRY et ARCELIN. L'âge du Renne en Mâconnais. Mémoire sur la station du Clos du Charnier à Solutré, 42 p. in-8° et 3 pl. Mâcon, 1868.

FLEURY. Les chapiteaux mérovingiens de l'église de Chivy. Dessins de M. Midoux, texte par Ed. Fleury. 24 p. in-8° et 18 pl. Laon, 1868.

JACQUIER. Notice historique sur Ervy, par le docteur Nicolas Jacquier. 30 p. in-8° et 2 pl. Troyes, 1869.

— Itinéraire de Wesel à Mayence, par la Westphalie, la Saxe, etc., par le docteur Nic. Jacquier, 19 p. in-8°, Troyes, 1869.

— Etude sur un projet de chemin de fer de Troyes à Tonnerre ou Saint-Florentin, par le docteur Nic. Jacquier, 8 p. in-8°, Troyes, 1869.

— Du suicide par strangulation sans suspension, par N. Jacquier, 31 p. in-8°, Troyes, 1851.

— Nécrologie. Obsèques de M. Nic. Jacquier, docteur en médecine à Ervy, 15 p. in-8°, Troyes, 1859.

Les cinq brochures qui précèdent ont été offertes par M. Baltet, de Troyes, petit-fils de l'auteur.

LE JOLIS. De l'influence chimique, des terrains sur la dispersion de plantes, par Auguste Le Jolis, docteur ès-sciences, président de la Société des Sciences naturelles de Cherbourg, etc., 38 p. in-8°, Cherbourg, 1860.

— Liste de Mémoires scientifiques publiés par Auguste-François Le Jolis, 4 p. in-8°.

— Mousses des environs de Cherbourg, par Aug. Le Jolis, etc., in-8°. Cherbourg, 1868.

— Sur l'origine des plantes cultivées. Note par M. Aug. Le Jolis, 12 p. in-8°. Cherbourg, 1856.

— Des prétendues origines scandinaves du patois normand, par M. Aug. Le Jolis, 11 p.. gr. in-8°. Ext. de la Revue de la Normandie, Février 1869.

LORY. Avallon et l'Avallonnais, par E. Petit. Etude bibliographique, par Ernest Lory, 11 p. in-8°. Ext. de *La Bourgogne*, septembre 1868.

LAURIER. La Bretagne, par E. Mauriès, sous-blibliothécaire de la ville de Brest, (pièce de vers), 13 p. in-8°, 1866.

— Inscription latine d'une fontaine à Saint-Pierre-Quilbignon, 8 p. in-8. Brest, 1868.

REVUE CELTIQUE. Prospectus, 6 p. in-8°. Paris, 1867.

MINERVE DE TOULOUSE. (La) Revue de la décentrâlisation scientifique et politique. Prospectus, 20 p. in-8°, Toulouse, 1869.

§ V. *Publications de la Société.*

Outre ces divers ouvrages, la Société a placé dans sa bibliothèque :

1° Deux exemplaires de son Bulletin de 1869.

2° Deux exemplaires du tirage à part du *Catalogue du Musée d'Auxerre. 1re section. Monuments lapidaires*, par M. A. Chérest, 40 p. in-8°. Cette brochure se vend au profit du Musée départemental créé par la Société.

3° Deux exemplaires de l'ouvrage de M. le colonel Goureau sur les *Insectes nuisibles aux arbustes et aux plantes de parterre*, 144 p. in-8°. Des exemplaires de cet ouvrage ont été déposés à Paris, chez M. Victor Masson, libraire de la Société pour la partie des Sciences naturelles.

III.

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ EN 1869.

§ I. *Dons en argent.*

Son Exc. le Ministre de l'instruction publique et des cultes	400 fr.
Le département de l'Yonne.	1000
La ville d'Auxerre pour acquisitions et entretien du Musée.	300
Madame la marquise de Blocqueville.	500

§ II. *Dons au Musée départemental, placé sous le patronage de la Société.*

Les Dons au Musée départemental qui a été réorganisé entièrement cette année, ont été très considérables. Mais comme ils n'ont pas toujours été faits par l'intermédiaire de la Société, il a été décidé de concert avec M. le conservateur du Musée, que notre liste des dons, qui risquerait fort d'être très incomplète, ne serait point, par exception, publiée cette année dans le Bulletin. Du reste, tous les objets offerts ou acquis en 1869, vont figurer sur les catalogues en préparation qui vont être insérés en 1870, et nous publierons à partir de l'année prochaine un extrait complet du Registre d'entrée du Musée.

IV.

Liste des Sociétés correspondantes

Au 31 *décembre* 1869.

AISNE. CHATEAU-THIERRY. Société historique et archéologique de Château-Thierry, fondée en 1864.

— LAON. Société académique de Laon, fondée en 1850.

— SOISSONS. Société archéologique et historique de Soissons, fondée en 1847.

— SAINT-QUENTIN. Société académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres, Agriculture et Industrie de Saint-Quentin, fondée en 1825.

SAINT-QUENTIN. Comice agricole de Saint-Quentin.

— — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne, fondée en 1869.

ALGÉRIE. Société de Climatologie algérienne, rue Bruce, 7, à Alger.

— CONSTANTINE. Société archéologique de la province de Constantine.

ALLIER. MOULINS. Société d'émulation du département de l'Allier, fondée en 1845.

ALPES-MARITIMES. NICE. Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.

ARDÈCHE. PRIVAS. Société des sciences naturelles et historiques.

AUBE. TROYES. Société d'agriculture, Sciences et Arts du département de l'Aube, fondée en 1818.

BAS-RHIN. STRASBOURG. Société des Sciences naturelles, fondée en 1829.

— STRASBOURG. Société des Sciences, Agriculture et Arts du Bas-Rhin.

BOUCHES-DU-RHONE. MARSEILLE. Société de Statistique de Marseille, fondée en 1827.

— Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille.

CALVADOS. CAEN. Société Linnéenne de Normandie, fondée en 1823.

— CAEN. Académie Impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, fondée en 1682.

— CAEN. Association normande des cinq départements de la Normandie.

— CAEN. Société des Antiquaires de Normandie.

CHARENTE. ANGOULÊME. Société archéologique et historique de la Charente.

CHARENTE-INFÉRIEURE. SAINT-JEAN-D'ANGÉLY. Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély, fondée en 1863.

— LA ROCHELLE. Académie de La Rochelle.

— — Société des Sciences naturelles.

CHER. BOURGES. Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher. (Ancienne Commission historique remaniée en 1868).

COTE-D'OR. DIJON. Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, fondée en 1725.

— DIJON. Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, fondée en 1831.

— DIJON. Société d'agriculture de la Côte-d'Or, à Dijon.

— SEMUR. Société des sciences historiques et naturelles de Semur.

DOUBS. BESANÇON. Société d'émulation du Doubs, à Besançon, fondée en 1840.

— MONTBÉLIARD. Société d'émulation de Montbéliard.

EURE-ET-LOIR. Société Dunoise des Sciences et des Arts, à Châteaudun.

FINISTÈRE. BREST. Société académique de Brest, fondée en 1858.

GARD. NIMES. Académie du Gard, fondée en 1682.

GIRONDE. BORDEAUX. Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, fondée en 1662.

— BORDEAUX. Société linnéenne, fondée en 1818.

— — Commission des monuments et documents historiques de la Gironde.

HAUTE-GARONNE. TOULOUSE. Société impériale archéologique du Midi de la France, fondée en 1830.

— TOULOUSE. Académie impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, fondée en 1746.

— — Société d'histoire naturelle de Toulouse, fondée en 1866.

HAUTE-LOIRE. Le Puy. Société d'Agriculture, Sciences et Arts, fondée en l'an XI.

HAUT-RHIN. Colmar. Société d'Histoire naturelle, fondée en 1859.

HAUTE-SAONE. Vesoul. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône

— — Commission d'Archéologie et des Sciences historiques de la Haute-Saône, à Vesoul.

HAUTE-SAVOIE. Annecy. Société Florimontane d'Annecy, fondée en 1851.

HAUTE-VIENNE. Limoges. Société archéologique et historique du Limousin.

HÉRAULT. Montpellier. Académie des Sciences et Lettres de Montpellier.

ILLE-ET-VILAINE. Rennes. Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, constituée en 1846.

— Rennes. Société des Sciences physiques et naturelles d'Ille-et-Vilaine, fondée en 1861.

JURA. Poligny. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny, fondée en 1859.

LOIR-ET-CHER. Vendôme. Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, à Vendôme.

LOIRE. Saint-Etienne. Société impériale d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire, reconstituée en 1856.

LOIRE-INFÉRIEURE. Nantes. Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, fondée en 1798.

— Nantes. Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, fondée en 1845.

LOIRET. Orléans Société archéologique de l'Orléanais, fondée en 1848.

LOZÈRE. Mende. Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts de la Lozère, fondée en 1819.

MAINE-ET-LOIRE. Angers. Société académique de Maine-et-Loire, fondée en 1857.

— Angers. Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, fondée en 1818.

— ANGERS. Société linnéenne de Maine-et-Loire, fondée en 1852.

— ANGERS. Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire, fondée en 1840.

MANCHE. CHERBOURG. Société des Sciences naturelles, fondée en 1852.

— CHERBOURG. Société impériale académique de Cherbourg, fondée en 1755.

— SAINT-LÔ. Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle du département de la Manche.

MARNE. CHALONS-SUR-MARNE. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, fondée en 1798.

— VITRY-LE-FRANÇOIS. Société des Sciences et des Arts de Vitry-le-François.

MEURTHE. NANCY. Société d'Archéologie lorraine, fondée en 1848.

— — Académie de Stanislas, fondée en 1750.

MORBIHAN. VANNES. Société polymathique de Morbihan, fondée en 1862.

MOSELLE. METZ. Société d'Histoire naturelle, fondée en 1835.

— — Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle.

NIÈVRE. NEVERS. Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts, fondée en 1852.

NORD. DOUAI. Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai, fondée en 1799.

— DUNKERQUE. Société dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts, fondée en 1851.

— LILLE. Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, fondée en 1801.

— LILLE. Commission historique du département du Nord.

OISE. BEAUVAIS. Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.

PAS-DE-CALAIS. ARRAS. Académie impériale des Sciences, Lettres et Arts d'Arras, fondée en 1817.

— BOULOGNE-SUR-MER. Société académique de l'arrond. de Boulogne-sur-Mer, fondée en 1864.

— SAINT-OMER. Société des Antiquaires de la Morinie, fondée en 1831.

PUY-DE-DOME. CLERMONT-FERRAND. Académie des Sciences et Lettres de Clermont-Ferrand.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. PERPIGNAN. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

RHONE. LYON. Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.

— LYON. Société impériale d'Agriculture de Lyon.

— — Société littéraire de Lyon.

SAONE-ET-LOIRE. AUTUN. Société éduenne, fondée en 1836.

— CHALON-SUR-SAÔNE. Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône, fondée en 1844.

— MACON. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Mâcon, fondée en 1805.

SARTHE. LE MANS. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, fondée en 1761.

SAVOIE. CHAMBÉRY. Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, constituée en 1820.

— CHAMBÉRY. Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

SEINE. PARIS. Société d'Anthropologie de Paris.

— — Société botanique de France.

— — Seciété entomologique de France, rue Neuve-Saint-Célestin, 30.

— — Société géologique de France.

— — Société des Antiquaires de France.

— — Société française de Numismatique et d'Archéologie, fondée en 1866.

— — Association scientifique de France.

— — Société philotechnique de Paris.

— — Société parisienne d'Archéologie et d'Histoire, fondée en 1865.

SEINE-INFÉRIEURE. ROUEN. Société d'Émulation, du Commerce et de l'Industrie, fondée en 1790.

— ROUEN. Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen, fondée en 1865.

— LE HAVRE. Société hâvraise d'Études diverses.

SEINE-ET-MARNE. MEAUX. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Meaux, fondée en 1761.

— MELUN. Société d'Agriculture, Sciences, Lettres et Arts du département de Seine-et-Marne, fondée en 1864.

SEINE-ET-OISE. VERSAILLES. Société impériale d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise.

SOMME. ABBEVILLE. Société impériale d'émulation d'Abbeville, fondée en 1797.

— AMIENS. Société des Antiquaires de Picardie, fondée en 1836.

— — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la Somme, fondée en 1750.

— — Société linnéenne du Nord de la France, fondée en 1866.

TARN. CASTRES. Société littéraire et scientifique de Castres.

VAR. DRAGUIGNAN. Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du département du Var, établie en 1811.

— DRAGUIGNAN. Société d'Études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.

— TOULON. Société académique du Var.

VAUCLUSE. APT. Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt, fondée en 1863.

VIENNE. POITIERS. Société des Antiquaires de l'Ouest, fondée en 1834.

— POITIERS. Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers, fondée en 1789.

VOSGES. ÉPINAL. Société d'émulation des Vosges, établie en 1824.

YONNE. AUXERRE. Société médicale de l'Yonne, fondée en 1844.

— — Société centrale d'Agriculture de l'Yonne, établie en 1857.

— — Comice agricole et viticole de l'arrondissement d'Auxerre.

— AVALLON. Société d'Études d'Avallon, établie en 1860.

— JOIGNY. Société d'Agriculture de Joigny, établie en 1846.

— SENS. Société archéologique de Sens, établie en 1844.

§ II. *Sociétés étrangères.*

ANGLETERRE. MANCHESTER. Litterary and philosophical Society of Manchester.

AUTRICHE. BRUNN. (Moravie). Société des naturalistes de Brünn.

— VIENNE. Société impériale de géographie.

— — Institut géologique impérial et royal d'Autriche.

BELGIQUE. LIÈGE. Institut archéologique liégeois.

— MONS. Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

— — Cercle archéologique de Mons.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. ALBANY N. Y. N. Y. state Cabinet of natural history.

— BOSTON, MASS. Boston Society of natural history.

— CAMBRIDGE, MASS. American Association for advence of Science.

— CHICAGO, ILL. Academy of Sciences.

— MONTREAL, CAN. Natural history Society.

— NEW-ORLÉANS, LA. New-Orleans Academy of Sciences.

— NEW-YORK. New-York Lyceum of natural history.

— PHILADELPHIA, PA. Academy of natural sciences.

— PORTLAND, ME. Natural history, Society.

— SAN FRANCISCO, CAL. Cal. Academy of natural Sciences.

— SAINT-LOUIS, MO. Academy of Sciences.

— WASHINGTON, D. C. National Academy of Sciences.

— — Smithsonian Institution.

L'Association Smithsnienne se charge de la distribution des ouvrages adressés aux Sociétés des Etats-Unis. Nos publications lui sont adressées sous son couvert et remises à Paris, à l'adresse de M. G. Bossange, libraire, quai Voltaire.

SUÈDE. STOCKHOLM. Académie royale des Sciences de Stockholm.

Les ouvrages à l'adresse de cette Académie sont placés sous le couvert de MM. Samson et Wall n, de Stockholm, qui les reçoivent eux-mêmes par l'intermédiaire de M. Otto Lorenz, libraire, 3 bis, rue des Beaux-Arts, à Paris.

SUISSE. GENÈVE. Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.

— LAUSANNE. Société vaudoise des Sciences naturelles.

— NEUCHATEL. Société des Sciences naturelles de Neuchâtel.

§ III. *Revues scientifiques.*

COTE-D'OR. DIJON. La Côte-d'Or (Côte-d'Or, Saône-et-Loire et Yonne). Revue provinciale mensuelle sous la direction de M. Alb. Albrier, fondée en 1868.

SEINE.	PARIS. L'année géographique, par M. Vivien de Saint-Martin.
—	— Revue des Sociétés Savantes des départements, publiée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique.

V.

Établissements publics recevant le Bulletin.

PARIS.	Bibliothèque impériale.
—	Bibliothèque du Muséum d'Histoire naturelle.
—	Bibliothèque de l'Institut.
—	Ministère de l'Instruction publique.
—	Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, au ministère de l'instruction publique.
AUXERRE.	Bibliothèque populaire.
—	Bibliothèque de la Ville.
—	Bibliothèque du Collége.
—	Bibliothèque de l'École normale.
—	Bibliothèque du Petit-Séminaire.
—	Bibliothèque des Frères des Écoles chrétiennes.
AVALLON.	Bibliothèque de la Ville.
DIJON.	Bibliothèque de la Faculté.
—	Rectorat de l'Académie de Dijon.
JOIGNY.	Bibliothèque de la Ville.
PONTIGNY.	Bibliothèque des Prêtres de Pontigny.
SENS.	Bibliothèque de la Ville.
TONNERRE.	Bibliothèque de la Ville.

V.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES DE L'YONNE

AU 31 DÉCEMBRE 1869.

Membres d'honneur.

Président : M. le Préfet de l'Yonne.
Membres : Monseigneur l'Archevêque de Sens.
M. le Maire d'Auxerre.
M. l'Inspecteur de l'Académie.

Membres titulaires (1).

MM.

1868. Angenoust Paul, vice-président du Conseil de préfecture, à Auxerre.
1863. Ansault Pascal, juge de paix, à Bléneau.
1865. Armandot, propriétaire, à Auxerre.
1867. Ballon, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, à Nîmes.
1865. Barat fils, à Auxerre.
1867. Bardin, professeur au collége, à Avallon.
1868. Bazin, propriétaire, à Fumerault, commune de Saint-Aubin-Châteauneuf (Yonne).

(1) Le signe * avant le nom indique les membres fondateurs; les chiffres placés en regard rappellent l'année de réception de chaque membre.

1862. Beau, curé de Vermenton.
1864. *Belgrand, ingénieur en chef, à Paris, rue de l'Université, 29.
1847. Belin, pharmacien, à Auxerre.
1858. Benoit, conseiller à la Cour impériale, à Paris, rue Joubert, 45.
1855. Bert Paul, professeur de physiologie à la Faculté des Sciences, à Paris, rue Guy La Brosse, 9.
1862. Bertin, propriétaire, à Joigny.
1869. Bichet, Louis Eugène, curé de Champigny.
1867. Bigault Amédée, négociant, à Auxerre.
1868. Billaut (l'abbé), curé doyen de Saint-Julien-du-Sault.
1847. Blin, professeur au Collége, à Auxerre.
1869. Blocqueville (marquise de), née d'Eckhmüll, à Paris, quai Voltaire, 11.
1863. Bogard (de), ancien conseiller de préfecture, à Auxerre.
1857. Bondy (comte de), ancien préfet de l'Yonne, ancien pair de France, à Paris, 7, marché d'Aguesseau, et au château de la Barre, arrondissement du Blanc (Indre).
1849. Bonneville, ancien conseiller de préfecture, à Auxerre.
1865. Bonneville fils, étudiant à Auxerre.
1847. *Bontin (de), conseiller honoraire à la Cour impériale, à Paris, rue d'Assas, 3.
1862. Boucher de la Rupelle (comte Henri), trésorier payeur général, à Mende (Lozère).
1855. Boucher de la Rupelle (vicomte Paul), procureur impérial, à Auxerre.
1859. Boucheron, agent-voyer central, à Auxerre.
1867. Boullay, juge au tribunal d'Alger.
1850. Bréard, médecin-vétérinaire, à Villeneuve-l'Archevêque (Yonne).
1865. Breuillard fils, étudiant en médecine.
1856. Brincard, maître des requêtes au Conseil d'État, membre du Conseil général de l'Yonne, 4, rue Castellane, à Paris.
1865. Cabasson, avoué, à Auxerre.
1848. Campenon, docteur en médecine, à Tonnerre.
1852. Challan-Belval, percepteur. à Aisy.
1847. Challe, membre du Conseil général de l'Yonne, maire de la ville d'Auxerre.
1850. * Challe Edmond, sous-préfet, à Barbézieux (Charente).
1865. Challe Jules, négociant à Auxerre.
1866. Challe Jules, avoué, à Auxerre.
1861. Challe Léon, sous-intendant militaire adjoint, à Sétif.

1861. CHALLE Paul, à Charny.
1870. CHANVIN aîné, capitaine de la garde mobile, à Chablis.
1865. CHARLOT, juge d'instruction, à Auxerre.
1856. CHENET Eugène, sous-chef à l'administration centrale des domaines, 53, rue d'Assas, à Paris.
1848. CHÉREST, avocat, conservateur du Musée, à Auxerre.
1858. CLAUDE Victor, vérificateur des poids et mesures, à Auxerre.
1850. CLERMONT-TONNERRE (Duc de), membre du Conseil général de l'Eure, au château d'Ancy-le-Franc.
1862. COLLETTE, capitaine en retraite, percepteur à Saint-Sauveur.
1847. COLLIN, inspecteur des écoles primaires, à Tonnerre.
1868. COSTE, docteur en médecine, maire de Saint-Julien-du-Sault.
1847. *COTTEAU Gustave, membre de la Société géologique de France, juge à Auxerre.
1868. COTTEAU Edmond, contrôleur des contributions, à Paris, rue Sedanie, 4.
1863. COUROT, docteur en médecine, adjoint au maire, à Auxerre.
1847. *COURTAUT, conservateur des Hypothèques, à Saint-Quentin.
1879. COURTIAL Lazare Dieudonné, géomètre, à Champigny.
1868. DEJUST Emile, docteur en médecine, à Auxerre.
1850. DÉLIGAND, avocat, membre du Conseil général, à Sens.
1862. DEMADIÈRE (baron), vice-président honoraire du tribunal civil à Auxerre.
1868. DEMAY Charles, propriétaire, à Auxerre.
1869. DENORMANDIE Ernest, avoué, à Paris, 42, boulevard Malesherbes.
1869. DESSIGNOLLE, Prix Jules, conducteur des Ponts et chaussées, à Auxerre.
1859. DESSIGNOLLES, instituteur à Bléneau,
1868. DESMAISONS, sous-ingénieur, à Auxerre.
1863. DE SMYTTÈRE, docteur en médecine, officier de l'Instruction publique, à Auxerre.
1849. DEVILLE, docteur en médecine, à Villeneuve-l'Archevêque.
1847. *DÉY, conservateur des hypothèques, à Laon (Aisne).
1864. DILLON Charles-Auguste, capitaine de cavalerie en retraite, commissaire de surveillance administrative au chemin de fer, à Tonnerre.
1857. DIONIS DES CARRIÈRES, docteur en médecine, à Auxerre.
1847. *DONDENNE, ancien professeur, à Auxerre.
1862. DONDENNE fils, architecte, à Auxerre.
1867. DORLHAC, directeur de l'Ecole normale, à Auxerre.

1848. Duché Emile, docteur en médecine, secrétaire général de la Société de médecine de l'Yonne, à Ouaine.

1861. Estampes (comte Th. d'), au château de Montigny, près Charny (Yonne).

1850. Fleutelot Henri, propriétaire, à Auxerre.

1870. Fontaine (Louis de), propriétaire, à Fontaine prés Sens.

1865. Fontaine fils, avocat, à Auxerre.

1861. Fortin, archiprêtre de la cathédrale, à Auxerre.

1847. *Foucard, opticien, à Auxerre.

1860. Fosseyeux, notaire à Cravant.

1849. Frémy, gouverneur du Crédit foncier et du Crédit agricole, à Paris, rue Neuve-des-Capucines, 17.

1854. Frontier, ancien conducteur principal des ponts et chaussées, à Magny sur-Yonne.

1847 *Gallois, conseiller honoraire à la Cour impériale, à Paris, rue de Verneuil, 11.

1863. Gallot Charles, imprimeur, à Auxerre.

1866. Gallot Charles-Anatole, avocat, à Auxerre.

1868. Gallot, inspecteur des Eaux et Forêts, à Auxerre.

1859. Gandrille, propriétaire, au château de Saint-Sauveur.

1866. Gelez Marin, lieutenant-colonel d'infanterie en retraite, à Noyers.

1861. Gigot Albert, avocat à la Cour de Cassation, à Paris, 11, quai Voltaire.

1850. Giguet, ancien élève de l'Ecole polytechnique, à Sens.

1864. Gillet, inspecteur des écoles primaires, à Dreux.

1862. Glaize Etienne, pharmacien, à Auxerre.

1860. Goureau, colonel du génie en retraite, à Santigny, par Guillon (Yonne), et à Paris, place du Marché-Saint-Honoré, 26.

1863. Grand d'Esnon (baron William) au château d'Esnon (Yonne).

1858. Grenet, docteur en médecine, à Joigny, président de la Société de médecine de l'Yonne.

1861. Gromas, pharmacien, à Toucy.

1819. Guichard Victor, ancien représentant, à Soucy (Yonne).

1863. Guinot, médecin, à Lézinnes.

1857. Havelt (baron du), membre du Conseil général, au château des Barres, commune de Sainpuits.

1870. Hélie, docteur en médecine, maire de Saint-Florentin.

1847. Hermelin, docteur en droit, juge de paix, à Saint-Florentin.

1848. Hottot, ancien sous-préfet, à Avallon.

1862. Jarry, conseiller de préfecture, à Paris, 31, rue Tronchet.
1865. Jobert Eugène, maire d'Arces.
1865. Joly Charles, receveur municipal à Auxerre.
1850. Jossier, ancien secrétaire de la mairie de Joigny, à Auxerre.
1869. Kirwan (Charles de), sous-inspecteur des Eaux et Forêts, à Auxerre.
1862. Labosse, docteur en médecine, à Nitry.
1849. Lambert, avocat, à Auxerre.
1855. Lambert fils, à Tanlay.
1847. *Larabit, sénateur, rue Belle-Chasse, 21, à Paris.
1867. Lanier, libraire, à Auxerre.
1858. Lasnier, instituteur communal, à Auxerre.
1847. *Laurent-Lesseré, propriétaire à Auxerre.
1865. Laurent, inspecteur primaire, à Ajaccio (Corse).
1851. Leberton, médecin, à Sergines.
1849. Leblanc Léon, propriétaire, à Paris-Montmartre, rue du Brouillard, 13.
1847. *Leblanc, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées en retraite, à Auxerre.
1847. Lechat, chef de division à la préfecture de l'Yonne, à Auxerre.
1866. Lefébure Eugène, ex-employé des postes, à Chevillon près Charny.
1866. Lefèvre, docteur en médecine, à Auxerre.
1847. *Le Maistre, ancien percepteur à Tonnerre.
1853. Lepère fils, avocat, membre du Conseil général, à Auxerre.
1862. Lonclas, intendant militaire en retraite, à Auxerre.
1851. Lorière (Gustave de), géologue, au château de Chevillé, par Brulon (Sarthe).
1862. Loriferne, pharmacien, à Sens.
1847. Lorin, architecte, à Auxerre.
1850. Louvois (marquis de), à Ancy-le-Franc.
1866. Marie, avocat, à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 64.
1851. Marie, juge au tribunal civil, à Auxerre.
1861. Marquot (l'abbé), curé d'Aisy.
1868. Martin, secrétaire de l'inspection académique, à Auxerre.
1849. Martineau des Chesnez (baron), ancien sous-secrétaire d'État au ministère de la guerre, membre du Conseil général, à Auxerre.
1865. Massot, avocat à la Cour impériale, à Paris, rue de Rivoli, 94.

1865. Mercier, ancien négociant, à Auxerre.
1861. Métairie, président du tribunal civil, à Auxerre.
1865. Milliaux, notaire honoraire, à Auxerre.
1861. Moncaaux Augustin, licencié ès-lettres, professeur au collége d'Auxerre.
1857. Monceaux Henri, pharmacien, secrétaire de la Société de médecine de l'Yonne, à Auxerre.
1856. Montalembert (comte de), membre de l'Académie française, ancien pair de France, au château de la Roche-en-Brenil, par Saulieu (Côte-d'Or), et rue du Bac, 40, à Paris
1868. Montreuil, membre du Conseil général, maire de Tonnerre.
1864. Moreau, maître-adjoint à l'École normale, à Auxerre.
1860. Moutheau, ancien juge de paix, à Auxerre.
1861. Munier, officier d'instruction publique, ancien principal du collége, à Auxerre.
1851. Passepont, artiste peintre, à Auxerre.
1852. Peltier, instituteur communal, à Auxerre.
1865. Perdu, chef de section du chemin de fer d'Auxerre à Nevers; à Mailly-le-Château.
1866. Périllieux Louis-Jules, membre du conseil municipal de Paris, 50, avenue de Saxe, et à Noyers (Yonne).
1855. Perriquet Eugène, avocat à la Cour de Cassation, 29, rue Bonaparte, à Paris.
1855. Perriquet Gustave, imprimeur, à Auxerre.
1864. Péron, sous-intendant militaire-adjoint, à Sétif.
1858. Petit Ernest, ancien élève de l'École des mines, à Vausse, commune de Châtel-Gérard.
1858. Petit Victor, artiste peintre, à Sens, boulevard de l'Esplanade, 3.
1857. Piéplu, architecte du département, à Auxerre.
1863. Piétresson, notaire, à Auxerre.
1864. Piétresson Saint-Aubin, docteur en médecine, à Saint-Sauveur.
1864. Piochard de la Brulerie, à Saint-Florentin, et à Paris, 147, boulevard Saint-Michel.
1869. Poitou (l'abbé), curé de Béru.
1861. Populus, docteur en médecine, à Coulanges-la-Vineuse.
1864. Pougy, ancien conseiller de préfecture, à Seignelay.
1847. *Poubeau, ancien pharmacien, à Auxerre.
1852. Prot, inspecteur des écoles primaires, à Avallon.
1861. Précy aîné, membre du Conseil général de l'Yonne, à Chassy.

1867. Prévost, directeur d'usine à ciment, à Auxerre.

1866. Privé Clément, ancien employé des ponts-et chaussées, à Auxerre.

1861. Prudent, docteur en médecine, membre du Conseil d'arrondissement, à Courson.

1847. Quantin, archiviste du département et bibliothécaire de la ville, correspondant du ministère de l'instruction publique, etc., à Auxerre.

1857. Quignard (l'abbé), 2e vicaire de Saint-Pierre-du-Gros-Caillou, à Paris, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 179.

1869. Rabé, docteur en médecine, à Maligny.

1869. Ragobert, juge suppléant, à Auxerre.

1857. Rampont-Lechin, docteur en médecine, député et membre du Conseil général de l'Yonne, à Paris, avenue de Breteuil, 8.

1869. Rathier, docteur en médecine, membre du Conseil général, à Chablis.

1857. Raudot, ancien représentant, à Orbigny, près Avallon.

1852. Ravin Eugène, pharmacien, directeur du jardin botanique d'Auxerre.

1862. Remacle Lucien, avocat, à Auxerre.

1866. Rétif, vice-président, à Auxerre.

1850. Ribière, avocat, à Auxerre.

1857. Richard, ancien libraire, à Auxerre.

1847. *Ricordeau, docteur en médecine, à Auxerre.

1847. *Ricordeau (l'abbé), curé de Fleury.

1861. Roché Louis, docteur en médecine, à Toucy.

1859. Rochechouart (comte de , propriétaire, au château de Vallery.

1856. Roguier (l'abbé), curé de Saint-Eusèbe, à Auxerre.

1855. Rouillé, imprimeur, à Auxerre.

1862. Rousseau, ancien notaire, à Auxerre.

1862. Roux Anatole, propriétaire, à Paris, 14, Avenue de la reine Hortence.

1547. *Sallé, ancien pharmacien, à Auxerre.

1855. Salmon, avocat, à Paris, 1, rue de Lyon.

1848. Salomon, ancien avoué, à Saint-Florentin.

1862. Sonnié-Moret, propriétaire, à Clamecy.

1860. Savatier-Laroche fils, avocat, membre du Conseil d'arrondissement, à Auxerre.

1861. Sirot, secrétaire de la Société d'Agriculture, à Joigny.

1867. Soufflot Jules, ancien administrateur des messageries impériales, à Paris, rue de Rivoli, 288.

1856. TAMBOUR Ernest, avocat à la Cour de Cassation, à Paris, rue Bonaparte, 12.
1869. TANLAY (marquis de), 3, rue de Lille, à Paris.
1850. TARTOIS, ancien directeur des mines, à Senan.
1861. TEXTORIS, membre du Conseil général, au château de Cheney.
1847. *TONNELLIER, président honoraire du tribunal civil à Auxerre.
1869. TONNELLIER, docteur en médecine, à Auxerre.
1864. TORTERA, notaire, à Auxerre.
1866. VAUJOLY (Pierre de), propriétaire, à Neuvy-Sautour, et à Moulins (Allier), rue de la Comédie.
1858. VIAULT (l'abbé), curé de Pailly.
1868. VIDAL, professeur de quatrième au collége d'Auxerre.
1863. VINCENT Emile, à Auxerre, 6, rue des Consuls.
1847. VUITRY, ancien député, à Saint-Donain (Seine-et-Marne).

Membres libres.

1859. BILLIAUT, instituteur, à Dracy.
1868. BRUN, professeur, à Auxerre.
1857. GUÉRIN, instituteur, à Serrigny.
1857. MEUNIER, sculpteur, à Vézelay.
1864. MICHOU, chef d'institution, à Saint-Florentin.
1853, MOUILLOT, instituteur, à Tanlay.
1857. ROBIN, maitre-adjoint à l'école normale, à Auxerre.

Membres correspondants. (1)

1859. ANCELON, docteur en médecine, à Dieuze (Meurthe).
1863. *ARTIGUES, docteur en médecine, avenue du prince impérial, à Nice (Alpes-Maritimes).
1863. ASPOL, chirurgien-major au 89e de ligne, en garnison à Grenoble.
1861. *BARRANGER (l'abbé), curé de Villeneuve-le-Roi-sur-Seine (Seine-et-Oise).
1862. BASTARD (comte Adhémar de), officier de marine, en mission à Saïgon (Cochinchine).
1855. BAUDIOT (l'abbé), curé de Dhun-les-Places.
1848. *BAUDOIN, docteur en médecine, géologue, à Châtillon (Côte-d'Or).

(1) Le signe * avant le nom indique les membres correspondants qui reçoivent le Bulletin et paient une cotization.

1869. *Bayle, professeur de paléontologie à l'Ecole des Mines.

1866. *Beltrémieux Edouard, membre de la Société géologique de France, conservateur du Musée de La Rochelle.

1861. *Besnard Auguste, inspecteur des contributions indirectes, à Nantes, rue Cambronne, 2.

1861. Bertherand, docteur en médecine, à Poligny (Jura).

1866. *Bioche fils, géologue, rue Taranne, 10, à Paris.

1849. Blanche Isidore, vice-consul de France à Tripoli de Syrie.

1865. *Bonissent, géologue, au Percq (Manche), par Carentan.

1858. Boreau, pharmacien, directeur du jardin botanique, président de la section des Sciences de la Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.

1863. *Bouvet, professeur, à Pontlevoy.

1856. Bulliot Gabriel, membre de la Société éduenne, à Autun (Saône-et-Loire).

1856. Bure (de), président de la Société d'Emulation, à Moulins.

1867. *Cailletet. pharmacien, à Charleville (Ardennes).

1861. Cambuzat, ingénieur en chef de la navigation, à Paris.

1855. Carlet Joseph, ingénieur à Saulieu (Côte-d'Or).

1865. Chateau, conducteur des ponts et chaussées détaché en Turquie.

1861. Cochet (l'abbé), à Dieppe.

1861. Constant-Rebecque (de), président de la Société des Sciences de Poligny (Jura).

1854. Coquand, professeur de géologie, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

1849. Coutant, membre de plusieurs Sociétés savantes, aux Riceys (Aube).

1857. Crosnier, proto-notaire apostolique, vicaire-général de l'évêché, à Nevers.

1857. Dantin, capitaine d'état-major, à Blois.

1863. Daudin Eugène, à Auxerre.

1863. Davout, duc d'Awerstaëdt, lieutenant-colonel du 11e de ligne, à Lyon.

1864. Delaplace (Monseigneur), évêque du Tche-Kiang (Chine).

1852. *Delente, docteur en médecine, cité d'Orléans, au Grand-Montrouge (Seine).

1863. *Desnoyers, membre de l'Académie des Inscriptions, à Paris, au Muséum.

1862. Dessignolles Gustave, chimiste, à Paris.

1847. DEVOUCOUX (Monseigneur), évêque d'Evreux.

1866. DOUCET Camille, membre de l'Académie française, directeur-général des théâtres au ministère de la Maison de l'Empereur, à Paris.

1852. DROUET, conseiller de préfecture, à Dijon.

1865. DUBOIS, juge de paix, à Cruzy-le-Châtel.

1847. DUPIN, docteur en médecine, à Ervy (Aube).

1857. DUPLÈS-AGIÉ, archiviste-paléographe, à Paris, rue Saint-Dominique, 28.

1864. *EBRAY, ingénieur du chemin de fer du Bourbonnais, à Tarare (Rhône).

1869. FALCONNIER, sculpteur, à Paris, rue Saint-Ferdinand, 22, aux Thernes-Paris.

1859. FLANDIN, conseiller honoraire à la Cour impériale, membre du Conseil général de l'Yonne, à Paris, rue Cassette, 16.

1863. *FRANCHET, naturaliste, au château de Cheverny (Eure-et-Loir).

1849. FRÉMY Charles, docteur en médecine, à Paris, rue de Berlin, 9.

1857. FROMENTEL (de), membre de la Société géologique de France, de la Société linnéenne de Normandie, docteur en médecine à Gray (Haute-Saône).

1847. GARNIER, archiviste du département, à Dijon.

1852. GAUDRY Albert, membre de la Société géologique de France, à Paris, rue Taranne, 12.

1869. GAUTHIER, professeur au lycée, à Marseille, 7, boulevard du Nord.

1854. GERMAIN-DE-SAINT-PIERRE, docteur en médecine, à Paris.

1859. GIGOT Léon, docteur en médecine, à Levroux (Indre).

1847. GIRARD DE CAILLEUX, inspecteur du service des aliénés de la Seine, à Paris.

1851. GIRARDOT (baron de), secrétaire-général de la préfecture, à Nantes.

1854. GRENIER, professeur du botanique, à Besançon (Doubs).

1858. GUÉRANGER Edouard, chimiste, au Mans.

1868. GUÉRIN-DEVAUX Paul, juge suppléant à Châteaudun (Indre).

1850. GUÉRIN-MENNEVILLE, directeur de la *Revue zoologique*, à Paris, rue des Beaux-Arts, 4.

1865. *GUINAULT, professeur de physique à l'Ecole normale de Cluny.

1848. *HÉBERT, professeur de géologie à la Faculté des Sciences, à Paris, rue Bréa, 25.

1861. *JEANDET Abel, docteur en médecine, à Verdun-sur-Saône.

1862. JOUAN, sculpteur à Rouen.

1863. LANCIA DI BROLO, secrétaire de l'Académie des Sciences de Palerme.

1867. LENOIR François, archiviste du matériel du chemin de Lyon, à Paris, 3, rue de Lyon.

1847. LEYMÉRIE, professeur de géologie à la Faculté des Sciences, membre de l'Académie impériale des Inscriptions et Belles-lettres de Toulouse, à Toulouse, rue des Arts, 15.

1848. LONGPÉRIER (De) conservateur du Musée du Louvre, rue de Londres, 50, à Paris.

1859. *LONGUEMAR (Letouzé de), ancien président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

1867. *LORET-VILLETTE, pharmacien à Sedan (Ardennes).

1866. *LORIOL (Perceval de) Charles-Louis, membre de la Société géologique de France, à Genève (Suisse).

1863. *MABILE, licencié ès-lettres, professeur au Lycée de Bastia (Corse).

1863. MARCHAND (le docteur Léon), rédacteur de la *Revue médico-chirurgicale*, à Paris.

1865. MARCHANT Louis, docteur en médecine, conservateur du Musée d'histoire naturelle de Dijon.

1848. MICHELIN, membre de la Société géologique de France, à Paris.

1855. MIGNARD, membre de l'Académie, à Dijon.

1853. MISSERY (De) conservateur des Eaux et Forêts, à Troyes.

1861. *MOUGENOT Léon, à Nancy.

1861. OGIER DE BAULNY, membre de la Société entomologique de France, à Coulommiers (Seine-et-Marne).

1849. D'ORBIGNY Charles, aide-professeur au Muséum d'histoire naturelle, membre de la Société géologique de France, à Paris.

1864. *PARROT Armand, à Angers.

1858. PASSY Antoine, membre de la Société géologique de France, à Paris.

1862. PICHARD Claude, ancien maire d'Auxonne.

1867. *PICTET François Jules, membre de l'Institut, professeur à Genève (Suisse).

1864. *POULAIN, maître-adjoint à l'École normale de Bourges (Cher).

1863. *POUY, commissaire-priseur, à Amiens.

1847. *PRISSET, numismate, à Dijon.

1852. *PROTAT, membre de l'Académie de Dijon, à Brazey-en-Pleine.

1866. RAJAT Jean Pascal, capitaine au 32e de ligne.

1852. RAULIN Victor, professeur de géologie à la Faculté des Sciences, à Bordeaux.

1852. RAY Jules, pharmacien, membre de la Société académique de l'Aube, à Troyes.

1857. ROUSSEAU, docteur en médecine, directeur-médecin en chef de l'asile départemental de Dôle (Jura).

1869. * ROUSSEL, docteur en médecine, 26, rue des Fossés Saint-Jacques à Paris.

1860. ROUSSELOT, inspecteur des Eaux et Forêts, à Mâcon.

1848. ROY, ingénieur des mines, à Paris.

1866. SACY (Silvestre de), sénateur, membre de l'Académie française, à Paris.

1865. *SALOMON, employé au chemin de fer, à Saint-Etienne (Loire).

1868. *SAPORTA (le comte de), géologue, à Aix.

1861. *SERVAIS, contrôleur des contributions indirectes, à Châtillon-sur-Seine.

1860. SOLAND (Aimé de), président de la Société linnéenne de Maine-et-Loire, à Angers, 32, rue de l'Hôpital.

1848. SOULTRAIT (comte Georges de), percepteur-receveur, membre de l'Académie de Lyon.

1863. SPIERS père, à Oxford (Angleterre).

1863. *VIBRAYE (marquis de), correspondant de l'Institut, au château de Cheverny (Eure-et-Loire); à Paris, rue de Varennes-Saint-Germain, 56.

1852. VIGNON, directeur du dépôt des Cartes au Ministère des travaux publics, à Paris.

1864. VIVIEN DE SAINT-MARTIN, géographe, quai Bourbon, 15, à Paris.

NÉCROLOGIE DE L'ANNÉE 1869.

Plusieurs de nos collègues ayant manifesté le désir de voir insérée au Bulletin une notice sur chacun des membres de la Société morts pendant l'année, nous nous efforcerons à l'avenir de réunir, dans un article spécial, placé après la liste générale, tous les renseignements utiles pour une biographie plus étendue, qui pourra toujours être insérée dans le corps du Bulletin.

Notre article ne sera donc point une étude biographique, encore moins un éloge académique. Il sera ce qu'il doit être, un simple recueil de renseignements biographiques et surtout bibliographiques. H. M.

La Société a perdu, en 1869, sept de ses membres :

MM. Benoît, Charié, Duru, Fauche, Leclerc de Fourolles, Marie, X. Ravin.

M. BENOIT.

M. le docteur Benoît (Nicolas-Théodore) ne faisait partie de la Société que depuis l'année dernière. Aussi était-il inconnu de beaucoup de ses collègues, et n'avons-nous personnellement que fort peu de renseignements sur son existence. Né à Gigny (Yonne), le 21 mai 1817, il fit de fortes études et embrassa la carrière médicale. Il fut reçu docteur en médecine en 1843, ainsi que l'atteste la thèse que nous avons sous les yeux, et qui est intitulée : *Thèse pour le Doctorat en médecine,* présentée et soutenue à la faculté de médecine de Paris, par Nicolas-Théodore Benoît, né à Gigny (Yonne), docteur en médecine, bachelier ès-lettres, bachelier ès-sciences physiques, ancien élève des hôpitaux, 78 p. in-4°, Paris, Rignoux, 1843.

M. Benoît exerçait la médecine à Cézy, arrondissement de Joigny,

et ses bons rapports avec la population de cette contrée, ainsi qu'une alliance avec une famille honorable du pays, l'avaient fixé définitivement dans cet humble village où il s'était créé une existence calme et tranquille. Il avait contribué à créer, dans la commune qu'il habitait, une Société de secours mutuels, et il en avait été nommé président.

M. Benoît employait les heures de loisir que lui laissait sa profession à des recherches d'histoire locale. Aussi avait-il été accueilli avec empressement lorsqu'il se présenta pour faire partie de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Il est mort, le 31 mai 1869, dans sa 53e année.

—

M. CHARIÉ.

M. Charié (Antoine-Edme-Hippolyte) est né à Joigny, le 21 août 1798. Elève du lycée Napoléon, aujourd'hui Louis-le-Grand, il se fit recevoir licencié en droit à la faculté de Paris. Le 16 janvier 1828 il fut reçu notaire à la résidence d'Auxerre, en remplacement de M. Duplessis, et exerça ces fonctions depuis cette époque jusqu'en 1848. Il obtint le titre de notaire honoraire le 10 mars 1847.

Retiré des affaires encore jeune, il sentit bientôt que son activité ne pouvait rester sans emploi. Il entra dans la magistrature et fut nommé juge suppléant en 1851. Nommé juge titulaire au même siège, en 1854, il en remplit les honorables fonctions jusqu'en 1869, époque à laquelle il prit sa retraite et fut nommé vice-président honoraire.

M. Charié, toujours dévoué à son pays d'adoption, a consacré en outre une grande partie de son temps, de son expérience et de ses lumières à des services gratuits. Sa grande science des affaires et par dessus tout son esprit droit et conciliant lui ouvraient naturellement l'entrée de tous les conseils.

Il fut administrateur de l'Hôtel-Dieu depuis 1842 jusqu'à sa mort.

Nommé, en 1836, membre de la commission de surveillance de l'école normale primaire, il en était le président depuis 1864, après 33 ans de services, lorsque la mort est venue le frapper.

Il fut l'un des fondateurs et administrateurs de la Caisse d'épargne.

Conseiller municipal de la ville d'Auxerre, de 1855 à 1865, il l'était également, depuis 1865, de la commune de Fontaine, où il avait ses propriétés.

Nous l'avons vu à plusieurs reprises remplir d'autres fonctions honorifiques, telles que celles de capitaine de la garde nationale, membre du bureau de l'assistance judiciaire, membre du comité de l'extinction de la mendicité, administrateur de l'œuvre des jeunes apprentis, administrateur du comptoir national d'escompte d'Auxerre. En 1869, lors de la création d'une succursale de la banque de France à Auxerre, il fut nommé l'un des censeurs de cet établissement.

M. Charié avait vu récompenser en 1861 de si longs et honorables services, par la décoration de la Légion d'honneur, et M. le Ministre de l'instruction publique l'avait nommé officier d'académie en 1867.

Il faisait partie de la Société des Sciences depuis 1849.

M. Charié, atteint depuis plusieurs années par une maladie du cœur, a succcombé subitement le 24 novembre, dans son domaine de Fontaine, alors que rien ne faisait supposer une aggravation du mal dont il était atteint; son corps a été ramené à Auxerre, et M. Dorlhac, directeur de l'école normale, a prononçé sur sa tombe, en présence d'une affluence considérable, un discours dont les paroles, expression vraie du sentiment public, ont été recueillies en une brochure (1) distribuée aux amis du défunt.

M. l'Abbé DURU.

M. Duru est né le 23 mars 1804, à Villeneuve-sur-Yonne.

Après avoir terminé ses études scolaires, il se destina au professorat et fut nommé professeur de troisième et de quatrième au collége de Joigny, le 28 octobre 1826, après avoir attendu sa nomination plusieurs années en qualité de maître d'études, dans

(1) In-8°, 8 pages, Auxerre, Gallot, 1870.

le même établissement. La révolution de 1830 désorganisa le collége de Joigny et le jeune professeur rentra dans sa famille, à Villeneuve-sur-Yonne, où il resta deux années. Après ce laps de temps, M Duru vint demeurer à Auxerre, en qualité de professeur au Petit-Séminaire. Dès cette époque, sa vocation fut bien arrêtée et le 20 décembre 1834 il était ordonné prêtre.

Le 3 novembre 1839, il abandonna ses fonctions de professeur au Petit-Séminaire pour celles d'aumônier de l'hôpital général d'Auxerre, en même temps qu'il devint desservant de la paroisse de Perrigny.

A partir du 21 octobre 1843, il cumula ces fonctions avec celles qui lui furent attribuées comme professeur d'instruction religieuse à l'école normale et au collége d'Auxerre.

Le 28 juillet 1851, il ne fut plus seulement professeur à l'école normale, il en devint l'aumônier et conserva ses fonctions jusqu'en 1858, époque à laquelle, pour des raison particulières, il donna sa démission et fut nommé par Mgr l'archevêque aumônier du pénitencier départemental et chanoine honoraire de la métropole de Sens.

M. l'abbé Duru consacrait tout le temps que lui laissaient ses nombreuses occupations à des travaux littéraires et historiques. Nous donnons plus loin la liste des publications assez nombreuses qu'il a laissées.

Il s'occupait aussi spécialement de biographie et de bibliographie départementales. Il était parvenu à se former une très nombreuse bibliothèque qu'il a laissée aux Pères de Pontigny, en même temps qu'il léguait à la Société des Sciences, pour le musée de la ville d'Auxerre, une magnifique collection de médailles recueillies pour la plupart dans le département.

Nous devons nous borner ici à rapporter les faits qui concernent M. Duru, sans nous étendre sur ses travaux, que M. Quantin, notre collègue, appréciera dans une biographie spéciale qu'il a entreprise pour se conformer au vœu exprimé par la Société.

Rappelons, simplement, que M. Duru fut l'un des fondateurs et l'un des vices-présidents de notre Société des Sciences. L'un des premiers il avait compris l'importance de notre association pour le progrès des études historiques dans notre contrée.

Depuis 1850 il faisait partie du Conseil académique du département et il avait été nommé, le 31 mars 1852, membre de la commission de la bibliothèque de la ville d'Auxerre.

Il était en même temps inspecteur des pensionnats tenus par des religieuses dans le département de l'Yonne, et Monseigneur de Sens, désireux d'utiliser dans un but spécial sa grande science et sa laborieuse activité, l'avait nommé, le 4 novembre 1863, historiographe du diocèse.

Plusieurs Sociétés scientifiques avaient tenu à honneur de mettre M. l'abbé Duru sur la liste de leurs membres; il était membre correspondant de l'institut religieux d'Aix, depuis 1839; de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, depuis 1845; de la Société pour la conservation des monuments historiques, depuis 1850, etc.

M. l'abbé Duru souffrait, pendant ces dernières années, d'une affection des yeux qui a augmenté progressivement et lui a fait perdre complétement la vue. Ne pouvant plus travailler par lui-même, il se faisait cependant tenir au courant de la science par des lectures continuelles. Nous l'avons vu jusqu'au dernier jour conserver la même ardeur, la même passion pour les études qui avaient fait la joie de toute sa vie. Malheureusement, sa santé s'affaiblissait de plus en plus, et il est mort le 5 août 1869 en léguant aux hommes d'étude de notre pays ses livres et ses médailles, précieux instruments de travail, compagnons fidèles de cinquante années d'études incessantes.

LISTE DES PUBLICATIONS DE M. L'ABBÉ DURU.

— Portrait de saint Grégoire de Nazianze et de saint Bazile. (Fragment d'un discours de distribution de prix, prononcé à Auxerre). — Ex. Ann. relig. de l'Institut d'Aix, t. III, p. 425, 1839.

— La Communion, poésie. Même recueil, t. VIII. p. 192, 1841.

— La Classe, poésie. (Cp^r. journal *l'Yonne*, 1843.)

— Edgar, poésie. (Cp^r. journal *l'Yonne*, 1843).

— Mon Troupeau, poésie. (Cp^r. journal *l'Yonne*, 1843).

— Le Roi du feu, poésie. (Cp^r, journal *l'Yonne*, 1843).

— Le Torrent, poésie. (Cp^r., journal *l'Yonne*, 1843).

— Introduction à l'histoire des Auteurs auxerrois. Ext. Bull. Soc., Sc., t. I, p. 103, 1847.

— Mémoire sur les Médailles romaines trouvées à Appoigny. Même recueil, t. I, p. 224, et t. II, p. 57. 1847 et 1848.

— Le passage de Dieu, poésie signée : *un Ermite*, (dans la Chronique de Sens 1848, p. 531).

Mourir, poésie signée : *un Ermite* (dans la Chronique de Sens, 1848, p. 521).

— La Rosée, poésie signée : *un Ermite* (dans la Chronique de Sens, 1848, p. 93).

— Mémoire pour servir à un travail général sur les trouvailles de médailles faites dans le département de l'Yonne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. — (Ex., Bull., Soc., Sc., t. II, p. 559, 1848).

— Rapport sur les Médailles romaines trouvées à Migennes. — (Ext. Bull., Soc., Sc., t. II, p. 387, 1848).

— Epître à Deligand, 20 p. in-8°. Auxerre, Perriquet, 1850. On trouve à la suite de l'épître Edgard, églogue ; mon Troupeau, églogue ; la Classe, fragment d'une épître restée manuscrite ; le Roi du feu. Ces pièces avaient déjà paru daus le journal *l'Yonne*, sous le pseudonyme de Deloir.

— Bibliothèque historique de l'Yonne ou Collection de légendes, chroniques, documents divers pour servir à l'histoire des différentes contrées qui forment ce département. Auxerre, Perriquet, t. I, 1850, t. II, 1863.

— Discours historique et littéraire sur les écrivains de la ville d'Auxerre, jusqu'au XIIe siècle, 40 p. in-8°. Auxerre, Perriquet, 1851. (Ext. Bull., Soc., Sc., 1re série, t. IV, p. 233).

— Notice sur le sceau de Madeleine d'Elber, abbesse de Gercy. (Ext. Ann., Soc. sphragistique, 1852, t. III, p. 65-75).

— Tableau chronologique des médailles trouvées dans le département de l'Yonne. (Ext. Bull. Soc., Sc., t. V, p. 483).

— Fables nouvelles ou Leçons d'un Maître à ses élèves, par M. Duru, 2 vol. in-18. Auxerre, Perriquet, 1855.

— Eugène ou Plan de vie d'un Instituteur chrétien, 1 vol. in-18. Auxerre, Perriquet, 1856.

— Cours synoptique de morale, 2e édition, in-18 Charpentier.

Auxerre, Perriquet, 1857. La première édition avait été publiée précédemment en une grande carte in-f°, sous le titre de : Tableau synoptique de morale.

— La première élégie des Tristes d'Ovide, livre 1er (a paru dans le Journal *la Constitution*, année 1857).

— Le Jour des Cendres, feuilleton du journal *l'Yonne* du 25 février 1857, sous le pseudonyme L. de Clomaille.

— La troisième élégie des Tristes d'Ovide, livre I, (a paru dans le journal *l'Yonne*, année 1857).

— Enigmes de Cœlius Symposius, traduites en vers français par l'abbé Duru, in-18. Auxerre, Gallot, imp., 1857.

— Archives ecclésiastiques du Diocèse. Rapport fait par son ordre à Monseigneur l'Archevêque de Sens, sur l'étude de l'histoire et la réorganisation des archives des églises de Sens et d'Auxerre, par M. l'abbé Duru, chanoine honoraire, historiographe du diocèse, in-8°, 40 p. Sens, Duchemin, 1864.

— Bulletin de l'Histoire et des Archives diocésaines de Sens et d'Auxerre. Nos 2 et 3, in-8°. Sens, Duchemin, 1865, 41 à 76 p. et 1 à 32. p. in-8°. — D° nos 4 et 5 p. 77 à 144 p. et 33 à 56. Sens, Duchemin, 1867.

MANUSCRITS.

Outre ces différents ouvrages, M l'abbé Duru a laissé un assez grand nombre de manuscrits qui se trouvent soit entre les mains de M. l'abbé Motheré, son exécuteur testamentaire, soit à la bibliothèque d'Auxerre, soit encore à la bibliothèque des Pères de Pontigny.

Voici la liste de ces manuscrits, telle que nous avons pu la dresser.

— La Thébaïde, épisode des *Martyrs* de M. de Châteaubriand, imitée en vers français par L.-M. Duru, 1828. 1 vol. in-4°. Ce volume renferme en outre une lettre autographe de M. de Châteaubriand à l'auteur.

— Poésies sacrées et religieuses. Paroles de Koheleth, 1832-1833, 2 vol. in-8°.

— Recueil de chansons, avec accompagement de guitare. Paroles de L.-M. Duru, in-f°, s. d.

— Cours d'Histoire naturelle. « J'avais fait, dit l'auteur dans une

note de son catalogue, ce manuscrit pour un cours au Petit-Séminaire d'Auxerre. Cette compilation renferme ce qu'il y a de mieux dans Buffon pour les oiseaux, et les tableaux d'A. Comte. 1 vol. in-f°, s. d.

— Vade mecum de Numismatique, 1 vol. in-18, 1847 (fait avant le catalogue qui suit).

— Description et explication des médailles de mon cabinet, Auxerre, 20 mai 1847. Ce volume renferme les médailles grecques et romaines. 1 vol. in-f°.

— Description et explication des médailles de mon cabinet. Auxerre, 25 septembre 1852. Ce volume renferme la description des médailles gauloises et françaises, de celle des barons et des évêques, des jetons, mereaux, bronzes et plombs, etc. qui forment ma collection. 1 vol. in-f°.

— Manuel de l'Instituteur bibliophile, ou choix des livres qui peuvent composer la bibliothèque d'un instituteur, ami de l'étude et des devoirs de son état. 1 vol. in-8°.

— Mes Souvenirs, recueil en vers français. 1 vol. in-f°.

— Autre manuscrit, même titre. 2 vol. in-4°.

— Symboles ou Emblêmes d'Achille Bocchi, avec des imitations et des traductions par L.-M. Duru. 1 vol. in-18.

— Instruction religieuse à l'école normale d'Auxerre, par l'abbé Duru. 4 vol. in-f°.

Epitre de M. L.-M. Duru. 1 vol. in-f°.

Les Tristes d'Ovide, traduites en vers français par l'abbé Duru. 1 vol. in-f°.

— Nocturnes et Harmonies religieuses par l'abbé Duru. 1 vol. in-f°.

— Statistiques littéraire et bibliographique de l'Yonne. 2 vol. in-f°. Le tome I renferme les noms des auteurs ; le deuxième donnera dit une note de l'auteur, les ouvrages écrits sur le département, ainsi que la liste des Sociétés savantes, des Ecoles et des Imprimeurs qui ont existé dans le département de l'Yonne.

M. LE DOCTEUR FONTAINE.

M. Fontaine (Athanase-Paulin-François) est né à Ravières, canton d'Ancy-le-Franc, le 11 novembre 1814.

Préparé par de fortes études préliminaires, M. Fontaine embrassa la carrière médicale et se fit recevoir docteur en 1839. Il revint alors dans le département et se fixa définitivement à Brienon, où, pendant vingt-sept ans, il a exercé l'art médical avec honneur et distinction. Malgré les vives sympathies qu'il avait rencontrées dans son pays d'adoption, M. le docteur Fontaine se décida, en juin 1867, à quitter la ville de Brienon pour venir à Auxerre, inaugurer un genre de traitement de certaines maladies qui étaient depuis longtemps l'objet de ses constantes préoccupations. L'établissement hydrothérapique, qu'il a fondé à Auxerre il y a trois ans à peine, a rendu déjà de grands services à de nombreux malades, et tout faisait présumer qu'il serait longtemps encore placé sous la savante direction de son fondateur, lorsqu'une attaque d'apoplexie est venue frapper M. Fontaine le 24 décembre 1869, et l'a enlevé en deux jours à ses amis et à sa famille.

Il faisait, depuis 1867, partie de notre société, dont il suivait assidument les travaux.

M. FAUCHE.

M. Fauche (Hippolyte) est né à Auxerre, le 2 prairial an V (1797), rue des Boucheries, n° 22, ainsi qu'il a pris le soin de nous l'indiquer lui-même sur la carte photographiée envoyée à la Société. Il est mort à Juilly, le 27 février 1869, dans sa 73e année.

Ancien élève du collége d'Auxerre, où il avait terminé ses études, M. Fauche se destina au professorat et obtint, en 1830, la chaire de seconde à ce même collége. En 1833, il fut nommé à Pontlevoy, et depuis ce temps son pays natal ne l'a plus revu qu'à de rares intervalles. Il se maria à Juilly et, lorsque sa retraite lui fut accordée, il se fixa dans le pays de sa nouvelle famille. A partir de cette époque, il consacra ses loisirs à des études sur les langues primitives. Ses travaux se portèrent principalement sur la langue sanscrite, et il entreprit des études spéciales sur les grands poêmes, produits de la littérature et de la religion des Hindous. La traduction de ces poêmes lui a valu les éloges de tous les savants auxquels ces études sont familières, et dans ces dernières

années, M. Fauche avait été récompensé de ses nombreux travaux par la décoration de la Légion d'honneur.

M. Fauche faisait partie de la Société depuis l'année 1856.

Nous connaissons de lui :

— Discours prononcé par M. Fauche, licencié ès-lettres, à la distribution des prix faite au collége d'Auxerre, le 2 septembre 1831, 11 p. in-4°, Auxerre, Gallot-Fournier.

— Discours prononcé par M. Fauche, licencié ès-lettres, à la distribution des prix faite au collége d'Auxerre, le 4 septembre 1832, 12 p. in-4°, Auxerre, Gallot-Fournier.

— Rapport sur les travaux de l'Académie de Pontlevoy, pendant le 1er semestre de l'année 1833-1834, par M. Fauche, professeur de rhétorique, 57 p. in-8°, Paris, Bethume, Belin et Plon, 1834.

— Discours prononcé par M. Fauche, professeur de rhétorique, à la distribution des prix du collége de Pontlevoy, le 11 août 1834, 16 p. in-8°, Paris, Bethume, Belin et Plon, 1834.

— Le Gita-Govinda et le Rïtou-Sanhara, traduits du sanscrit en français, pour la première fois, avec deux hymnes du Riq-Veda, in-12°, , 1850.

— Bhartriari et Tchâaura ou la Pantchacikâ du second, et les sentences érotiques, morales et ascétiques du premier, expliquées du sanscrit en français pour la première fois, in-12°, Paris, 1852.

— Le Ramayana, poëme sanscrit de Valmilki, traduit en français, 1854-1858, 9 vol. in-12.

Le Ramayana réduit, 2 vol. in-18°, édition des gens du monde, des dames et des jeunes collégiens.

— Les œuvres complètes de Kalidâsa, traduites du sanscrit en français, pour la première fois, 1858-1860, 2 vol. gr.-in-8°, Paris, Durand, 1858-1860.

— OEuvres choisies de Kalidâsa, contenant la reconnaissance de Câkountala, Raghonvança et le Mégha-Doûta, 1 vol. in-18, Paris, 1861.

— Une Tétrade, contenant le Mritcha-katika, le Mahimma-Stava, le Daça-koumâra, Tcharitra et le Cicoupâla-Badha, 3 vol. in-18°, Paris, 1861.

— Panthéon, poëme théologique en cinq chants, avec une introduction et des notes.

— Une tétrade ou drame, hymne, roman et poëme, traduit pour la première fois du sanscrit en français, par H. Fauche, 1862, 3 vol. in-8°.

— Le Maha-Bharata, poëme épique de Krishna-Dwaipayana, plus communément appelé Veda-Vyasa, 8 vol. gr. in-8°, Paris, 1863-1867.

—

M. LECLERC DE FOUROLLES.

M. Leclerc de Fourolles (Joseph-Victor) est né à Auxerre le 15 janvier 1815, de Anne Claude Leclerc, vérificateur de l'enregistrement et des domaines, et de dame Annette Charlotte Roslin de Fourolles.

Elève du collége d'Auxerre, et reçu bachelier ès-lettres le 28 octobre 1833, il obtint son diplôme de licencié en droit le 2 août 1836. Il fit son stage à Paris de 1836 à 1839 et revint à Auxerre à cette époque. Il exerça la profession d'avocat dans son pays natal jusqu'au moment ou il fut nommé juge suppléant au siège d'Auxerre, le 5 juin 1842. Nommé juge à Reims le 2 mai 1851, il fut nommé président à Châteaudun le 2 juillet 1856; puis il passa à Joigny le 31 décembre 1857, et de là à Auxerre le 19 mai 1866.

M. Leclerc aimait les études historiques, et l'histoire locale lui doit une *Histoire de l'abbaye de Saint-Pierre d'Auxerre* insérée dans l'Annuaire de l'Yonne pour 1842, t. VI de la collection, et continuée dans le t. VII, année 1843.

Quoique absent d'Auxerre lors de la création de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, il avait tenu à honneur d'en faire partie et d'en être l'un des fondateurs, et lorsqu'il revint au milieu de nous, en 1866, il devint l'un des plus assidus à nos réunions.

Un décret du 13 août 1867 était venu récompenser les services de M. Leclerc de Fourolles en lui conférant la croix de la Légion d'honneur, et tout faisait supposer que notre compatriote obtiendrait prochainement un rang plus élevé dans la magistrature, lorsqu'il a été atteint par une maladie du cœur, qui, quelques mois après, devait l'emporter. Il est mort le 7 octobre 1869, et M. Métairie,

vice président du tribunal, a prononcé sur sa tombe un discours dont les paroles sont le reflet éloquent et sincère du sentiment public à l'égard de cet homme de bien. Nous extrayons de ce discours le passage suivant, qui exprime mieux que nous ne pourrions le faire, les grandes qualités de M. Leclerc, et qui terminera dignement cette simple notice :

« A la connaissance approfondie du droit et de la jurisprudence, M. Leclerc joignait un esprit juste et sage dans l'appréciation des faits ; il examinait et scrutait les affaires avec un soin extrême et une ténacité que les difficultés ne faisaient qu'augmenter ; il avait l'amour de la justice, et, dans son désir de la rendre bonne et prompte, les fatigues et les labeurs auxquels il se livrait n'ont peut-être pas été étrangers à sa fin prématurée.

« Sévère pour lui-même, le président Leclerc de Fourolles était indulgent pour les autres. Bienveillant pour tous il portait à ses collègues une véritable affection, dont ceux-ci conserveront à jamais la mémoire reconnaissante. »

M. LE DOCTEUR MARIE.

M. Marie (Augustin-Jean Baptiste) est né à Poilly, canton d'Aillant.

Après avoir fait ses études à Paris, il passa sa thèse de docteur en médecine le 3 décembre 1829, et servit pendant quelque temps en qualité de chirurgien militaire. Il abandonna bientôt cette carrière et vint se fixer à Auxerre, en 1830. Ses talents, son instruction, son activité dévorante lui acquirent rapidement une réputation qui alla toujours croissant et lui firent obtenir en 1833 la place de médecin et plus tard celle de chirurgien de l'Hôtel-Dieu.

Il serait superflu de rappeler ici le zèle et le dévouement du docteur Marie pour ses malades ; grands ou petits, pauvres ou riches ont pu le voir à leur chevet, et il n'est point de famille à Auxerre qui n'ait mis son talent à l'épreuve pendant ses quarante ans d'exercice non interrompu de l'art si difficile du médecin et du chirurgien. Citer les dates de 1832, 1849 et 1854, c'est rappeler des jours néfastes pour notre pays comme pour bien d'autres, mais c'est aussi rappeler les rudes épreuves, les combats sans relâ-

che du Corps médical contre le fléau le plus terrible qui ait affligé l'humanité, le choléra. M. Marie le combattit pour sa part avec la plus grande énergie. En 1832, ne prenant de repos ni le jour ni la nuit, il finit, au bout de quatre mois de luttes, par être atteint lui même, et il donna de vives inquiétudes à ses amis. En 1849, en 1854, époques plus rapprochées, nous l'avons tous vu à l'œuvre, et son infatigable activité ne s'est point démentie un instant, à une époque où deux de ses collègues venaient d'être victimes le même jour du fléau. L'administration a voulu reconnaître les services que M. Marie rendait avec tant de dévouement en le nommant médecin des épidémies et en lui décernant la décoration de la Légion d'honneur. Il fut successivement membre du Jury médical, vice président du Conseil d'hygiène, et ses concitoyens lui conférèrent plusieurs fois les honorables fonctions de membre du corps municipal. L'un des fondateurs de la Société médicale de l'Yonne, il a été, dans ces dernières années, nommé à l'unanimité, par ses confrères, président de cette société.

Mais ses travaux incessants et excessifs avaient fini par ébranler sa robuste santé. Il paraissait toutefois se rétablir lorsqu'il fut frappé au pied du lit d'un malade d'une apoplexie suivie de paralysie, qui l'enleva après de long mois de souffrances physiques et morales. Il est mort le 22 mars 1869, et deux de ses confrères, MM. Paradis et Lefèvre, ont prononcé sur sa tombe des discours qui n'étaient point cette fois les phrases banales convenues, qu'on sacrifie trop souvent à la vanité des familles, mais bien l'expression vraie des sentiments de douleur et de respect de la population tout entière.

Outre sa thèse inaugurale, qui était une étude sur la hernie inguinale, M. Marie a fourni au bulletin de la société médicale de l'Yonne de nombreuses observations qui sont consignées dans ce recueil.

M. RAVIN.

M. Ravin (Antoine Xavier), né à Guerchy (Yonne), en 1797, fut élevé à Auxerre, où il termina ses études sous la direction de

M. Blin, maître de pension. Il alla de là à Paris pour y suivre les cours de l'école de droit et se fit recevoir avocat. Devenu répétiteur à l'institution Hallays-Dabost, il prit goût à ces nouvelles fonctions du professorat et entra dans l'Université. Envoyé à Auxerre en 1831 pour y occuper la chaire d'histoire au collége, il a borné là toute son ambition et il y est resté jusqu'au moment où il a pris sa retraite, en 1858.

Une affection de la vessie, dont il souffrait depuis plusieurs années, l'a emporté cette année, malgré le succès d'une opération à la suite de laquelle les amis de M. Ravin avaient espéré le conserver. Il est mort à Paris le 3 août dernier, et son corps a été ramené à Auxerre.

M. Ravin était officier de l'Université depuis 1844. Esprit cultivé, d'un naturel affable et bienveillant, il comptait à Auxerre de nombreux amis. Il cultivait les Muses à ses heures et les journaux d'Auxerre ont accueilli en plusieurs circonstances des pièces légères qui dénotaient chez leur auteur une grande facilité de versification.

M. Ravin savait aussi aborder de front des questions d'un ordre plus élevé. Il suffit, pour en donner la preuve, de rappeler ses articles de polémique à l'occasion des critiques soulevées par les doctrines de V. Cousin, dont il se déclarait l'un des plus fervents adeptes. Il soutenait ses opinions avec ardeur et conviction, et il rompit plus d'une lance contre les passions d'une autre école, sortie également des idées de 1830, et qu'on appelait alors l'école des néo-catholiques.

M. Ravin était l'un des fondateurs de notre Société. Outre les articles et pièces diverses qu'il a publiés dans les journaux d'Auxerre, nous connaissons de lui :

1° Les Eclectiques aux ennemis de l'observation et de la raison; in-8°. 8 p., Auxerre, Perriquet, 1838.

2° Recherches historiques sur la commune et la maison de Guerchy. (*Annuaire de l'Yonne*, t. I, 1837.)

3° Notice bibliographique sur la géographie classique du département de l'Yonne, de M. Badin, même recueil, t. X, 1846.

QUATRIÈME PARTIE.

—

I.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE XXIIIe VOLUME, 3e DE LA 2e SÉRIE.

Archives du département (Inventaire des), III, XVIII
Auxerre (Comtesse d'), I, 137
Bar (Recherches sur la maison de), I, 5.
Benoît (notice sur le docteur), III. CI.
Bulletin bibliographique, III, LXIV.
Bureau (Membres du), III, II.
Catalogue du Musée d'Auxerre, I, 90.
Cézy (Donation du domaine de) en 1366, III, VIII.
Charié (Notice sur M.) III, CII.
Chastellux (Histoire de la Maison de), III, LV.
Christophe Molu, sculpteur troyen, I, 182.
Concours académique, III, XXVII.
Concours de Dijon, III, XXX.
Comptes de 1868, III, XI, XXIV.
Comptes du chapitre de Sens, à propos de Jean Cousin, I, 165.
Congrès des délégués des Sociétés savantes, III, XVII.
Congrès de Caumont, III, XVIII.
Cousin (Notice sur Jean) I, 163 ; III, IV, XI.
Dominique le Florentin, sculpteur troyen, I, 185.
Dons à la Société, III, LXXX.
Donzy-sur-Ouanne (Fouilles de), I, 150.
Duru (Notice sur M. l'abbé), III, CIII.

Encrine, III, VI.
Etablissements publics recevant le Bulletin, III, LXXXVIII.
Fauche (Notice sur M.), III, CIX.
Femmes (Du rôle des) dans les Institutions du moyen-âge, I, 139.
Fleys (Silex taillés des), II, 28.
Fontaine (Notice sur M. le docteur), III, CVIII.
Fouilles de Saint-Amatre, III, XVIII.
François Gentil, sculpteur troyen, I, 183.
Fumerault (Silex taillés de), II, 28.
Garde bourgeoise de Sens (la) en 1686, I, 83.
Géographie de l'Yonne, III, LII.
Gui (Parasitisme du), III, LXIII.
Guillon (Silex taillés de), III, XLVIII.
Ichtyosaure à Vassy, III, VI.
Insectes destructeurs et protecteurs, II, 178.
Insectes nuisibles, II, 38. — Tables, II, 182.
Jacques Bachot, sculpteur troyen, I, 182.
Jacques Juliot, sculpteur troyen, I, 182.
Joigny (Comtesse de), I, 137.
Lebeuf (Lettre inédite de l'abbé), III, XXXVI.
Lebrun-Dalbanne (Lettre de M.) au sujet du retable de Lucy, I, 185.
Leclerc de Fourolles (Notice sur M. le président), III, CXII.
Lichy (Ruines romaines de), I, 153.
Lucy-sur-Cure (Retable de), I, 176.
Marie (Notice sur M. le docteur), III, CX.
Membres de la Société (Liste des), III, LXXXIX.
Membres nommés en 1869, III, IV, XVII, XXII, XXX, XL, XLVI, LXII.
Monuments chrétiens, I, 119.
Monuments gallo-romains, I, 92.
Musée (Direction du), III, II.
Musée départemental (Dons au), III, VIII, XV, XXIII, XXX, XXXVII, XXXIX, XLVII, LX, LXXX.
Musées de la Suisse et de l'Allemagne du Sud, II, 3.
Nécrologie des Membres de la Société, III. CI.
Observations météorologiques, III.
Pièces justificatives du Mémoire sur la Puisaye, I, 63.
Ptycolepsis bollensis, III, VI.

Publications de la Société, III, LXXIX.
Puisaye (Recherches sur la), I, 5.
Ravin (Notice sur M. Xavier), III, CXIII.
Retable de Lucy-s-Cure, I, 176.
Roux (Eloge de Philibert), III, LI.
Saint-Aignan (Fouilles de), I, 153.
Saint-Aubin-Châteauneuf (Silex taillés de), II, 28.
Saint-Benoît (Médaille de), III, XLI.
Saint-Fargeau (Recherches sur), I, 5.
Séances (Comptes-rendus des) III, III.
Silex taillés (Ateliers de), II, 28.
Silex taillés de Guillon, III, XLVIII.
Sociétés correspondantes, III, LXXXI.
Tonnerre (Comtesse de), I, 137.
Toucy (Recherches sur), I, 15.
Valisneria spiralis, III, VIII.
Vézelay en 1567, I, 133.

II.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

DES MÉMOIRES CONTENUS DANS LE XXIIIe VOLUME (3e DE LA 2e SÉRIE).

BAZIN. — Note sur deux ateliers de silex taillés, II, 28.
BENOIT. — Communication d'une charte contenant donation du domaine de Césy, III, VIII.
CHALLE. — Le Retable de Lucy-sur-Cure, I, 176.
— Vézelay en 1567, I, 133
— Fouilles de Donzy-sur-Ouanne, I, 150.
— Fouilles de Saint-Aignan, ruines romaines de Lichy. I, 153.
— Notice sur la médaille dite de Saint-Benoît, III, XLI.

CHALLE. — Compte-rendu à propos de l'histoire de la maison de Chastellux, III, LV.
— Compte rendu sur la géographie physique, agricole, industrielle, commerciale, administrative et historique du département de l'Yonne, III, LII.
CHÉREST. - Catalogue du Musée d'Auxerre (première section), I, 90.
COTTEAU. — Revue des faits géologiques du département, III, V.
— Considérations sur la famille des Collyritidées, III, XIX.
— Notes sur quelques musées d'histoire naturelle de la Suisse et de l'Allemagne du sud, II, 3.
DE SMYTTÈRE. — Recherches historiques sur la Puisaye, Saint-Fargeau, Toucy et leurs seigneurs de la maison de Bar, I, p. 5.
DIONIS. — Eloge de Ph. Roux, III, LI.
DONDENNE. — Rapport de la Commission des Comptes, III. XXV.
GOUREAU. — Les Insectes nuisibles aux arbres et aux plantes de parterre, II, 38.
LASNIER. — Parasitisme du Gui, III, LXIII.
MARLOT. — Lettre sur l'atelier de silex de Guillon, III. XLVIII.
MONCEAUX. — Bulletin bibliographique de l'année 1869, III, LXV.
— Nécrologie des Membres de la Société, III, CI.
QUANTIN. — Note sur Jean Cousin, I, 169.
— Un épisode de l'histoire de la garde bourgeoise de Sens en 1686, I, 83.
— Du rôle des femmes dans les institutions du moyen-âge, I, 139.

III.

TABLE DES MÉMOIRES

CONTENUS DANS LE XXIIIe VOLUME (3e DE LA 2e SÉRIE).

I. — SCIENCES HISTORIQUES.

Note sur Jean Cousin, par M. Quantin, I, 163.
Le Retable de Lucy-sur-Cure, notice par M. Challe, I, 176

Recherches historiques sur la Puisaye, Saint-Fargeau, Toucy et leurs seigneurs de la maison de Bar, par le docteur De Smyttère, I, 5.

Un épisode de l'histoire de la garde bourgeoise de Sens en 1686, par M. Quantin, I, 83.

Catalogue du musée d'Auxerre (première section), par M. Aimé Chérest, I, 90.

Vézelay en 1567, notice par M. Challe, I, 133.

Fouilles de Saint-Aignan, ruines romaines de Lichy, notice par M. Challe, I, 153.

Du rôle des femmes dans les institutions du moyen-âge, par M. Quantin, I, 137.

Fouilles de Donzy-sur-Ouanne, notice par M. Challe, I, 150.

Notice sur la médaille dite de Saint-Benoît, par M. Challe, III, XLI.

Lettre sur un atelier de silex taillés découvert à Guillon, par M. Marlot, III, XLVIII.

Compte-rendu sur la géographie physique, agricole, industrielle, commerciale, administrative et historique du département de l'Yonne, III, LII.

Histoire de la maison de Chastellux, compte-rendu par M. Challe, III, LV.

Bulletin bibliographique de l'année 1869, par M. Monceaux, III, LXV.

Nécrologie des Membres de la Société morts en 1869, par M. Monceaux, III, CI.

II. — SCIENCES NATURELLES.

Note sur deux ateliers de silex taillés, remontant à l'époque préhistorique, situés à Fumerault et aux Fays, commune de Saint-Aubin-Château-Neuf, par M. Bazin, II, 28.

Note sur quelques musées de la Suisse et de l'Allemagne du sud, par M. Cotteau. II, 3.

Les Insectes nuisibles aux arbustes et aux plantes de parterre, par M. le colonel Goureau, II, 38.

Revue des faits géologiques du département, p. M. Cotteau, III, V.

Considérations sur la famille des Collyritidées, par M. Cotteau, III, XIX.
Note sur le parasitisme du Gui, par M. Lasnier, III. LXIII.
Géologie départementale, III, V, XIII, XIX.

INDEX

POUR LE CLASSEMENT DES PLANCHES.

SCIENCES NATURELLES.

Planches I à VII, II, p. 37.

SCIENCES HISTORIQUES.

Planches, I, 2 et 3, I, p. 82.
Planche 4, I, p. 162.

AUXERRE, TYPOGRAPHIE DE G. PERRIQUET.